



L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN 
SCIENCES
SOCIALES

*Sociologie des violences sexuelles
au sein de l'Église catholique en France (1950-2020)*

Responsabilité scientifique : Nathalie Bajos

Julie Ancian, Josselin Tricou, Axelle Valendru

Inserm-IRIS-EHESS

Septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| REMERCIEMENTS | 4 |
| INTRODUCTION GENERALE | 5 |
| CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE | 7 |
| UN OBJET D'ENQUÊTES | 16 |
| LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE ÉTRANGÈRES | 16 |
| REVUE DE LITTÉRATURE | 20 |
| PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES | 25 |
| PARTIE 1 - LES VIOLENCES SEXUELLES SUR PERSONNES MINEURES | 28 |
| DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON DE L'APPEL À TÉMOIGNAGE | 29 |
| UNE POPULATION MAJORITAIREMENT MASCULINE | 31 |
| UNE POPULATION ÂGÉE | 32 |
| UNE POPULATION TRÈS DIPLÔMÉE | 33 |
| UN SCHÉMA FAMILIAL CLASSIQUE | 34 |
| UNE FORTE PROXIMITÉ À L'ÉGLISE | 35 |
| CONCLUSION | 36 |
| SOCIOGRAPHIE DES VIOLENCES | 40 |
| UNE BAISSSE RELATIVE DES VIOLENCES DANS LE TEMPS | 42 |
| LA GEOGRAPHIE DES VIOLENCES | 42 |
| L'ÂGE ET LE GENRE DES PREMIÈRES VIOLENCES | 44 |
| LA GRAVITÉ DES VIOLENCES | 47 |
| CONCLUSION | 49 |
| LES LOGIQUES SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES DES ABUS | 54 |
| OUVRIR LA BOÎTE NOIRE ECCLÉSIALE | 58 |
| LES SIX LOGIQUES D'ABUS | 67 |
| LES TROIS DISPOSITIFS D'EMPRISE | 97 |
| CONCLUSION | 113 |
| LA SORTIE DU SILENCE | 116 |
| LE SILENCE COMME BRUIT DE FOND | 117 |
| PRENDRE LA PAROLE | 132 |
| ENTENDRE LA PAROLE | 145 |
| LES AMBIVALENCES DU STATUT DE VICTIME | 158 |
| CONCLUSION | 188 |
| LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES | 191 |
| DES VIES BOULEVERSEES | 196 |
| UNE SOCIALISATION SEXUELLE PERTURBÉE | 206 |
| UNE DÉSAFFILIATION RELIGIEUSE | 225 |
| AIDES SPÉCIALISÉES ET PARCOURS DE SOINS | 236 |
| CONCLUSION | 247 |
| ANNEXES | 249 |

| | |
|---|-----|
| CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES INTERVIEWEES | 249 |
| COMPARAISON DES DONNÉES DE L'APPEL À TÉMOIGNAGES ET DE L'ENQUÊTE EN POPULATION GÉNÉRALE | 251 |
| MÉTHODOLOGIE DE LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIÉRARCHIQUE | 254 |
| TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES | 257 |
| QUESTIONNAIRE DE L'APPEL À TÉMOIGNAGES ELABORE PAR L'EQUIPE INSERM | 267 |
| PARTIE 2 - LES VIOLENCES SEXUELLES CONTRE LES RELIGIEUSES | 282 |
| PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE | 282 |
| INTRODUCTION | 282 |
| PRECISIONS TERMINOLOGIQUES | 284 |
| REVUE DE LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE | 286 |
| OBJECTIFS DE LA RECHERCHE | 288 |
| L'ENQUETE | 289 |
| LOGIQUES SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES DES SITUATIONS D'ABUS | 292 |
| CARACTERISTIQUES DES VIOLENCES SEXUELLES | 292 |
| LES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES | 308 |
| LA LOGIQUE INTERACTIONNELLE DES ABUS | 314 |
| LES ADULTES CATHOLIQUES NON CONSACRES | 316 |
| CONCLUSION | 321 |
| DES PAROLES SANS ECHO | 322 |
| DENONCER LES VIOLENCES ET ABUS SEXUELS : UN LONG PROCESSUS | 322 |
| LES OBSTACLES A LA PRISE DE PAROLE | 333 |
| L'IMPORTANCE DU SOUTIEN SOCIAL | 341 |
| DU BLAME A L'INDIFFERENCE, DES REVELATIONS PEU PRISES EN COMPTE | 345 |
| CONCLUSION | 355 |
| APRÈS LES VIOLENCES SEXUELLES : PARCOURS ET ATTENTES | 357 |
| LES CONSEQUENCES DES VIOLENCES SEXUELLES | 357 |
| TROP PEU D'AIDES POUR S'EN SORTIR | 366 |
| LES ATTENTES DES RELIGIEUSES VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE | 368 |
| CONCLUSION | 371 |
| PARTIE 3 - L'AMPLEUR DES VIOLENCES SEXUELLES | 373 |
| METHODOLOGIE DE L'ENQUETE | 375 |
| UN ÉCHANTILLON PAR TIRAGE SEMI-ALÉATOIRE DE PANÉLISTES | 375 |
| DES PERSONNES INTERROGÉES PAR INTERNET | 375 |
| LE QUESTIONNAIRE | 377 |
| PRINCIPAUX RÉSULTATS | 378 |
| L'AMPLEUR DES VIOLENCES SEXUELLES SUR PERSONNES MINEURES EN FRANCE | 378 |
| LES VIOLENCES SEXUELLES DANS DIFFÉRENTES SPHÈRES DE SOCIALISATION | 382 |
| DES SPÉCIFICITÉS ECCLÉSIALES | 384 |
| COMPARAISON DES SITUATIONS FRANÇAISE ET NÉERLANDAISE | 392 |
| LES VIOLENCES SEXUELLES AU SEIN DE L'EGLISE CATHOLIQUE : UN PHÉNOMÈNE EN BAISSÉ ? | 392 |

| | |
|--|-----|
| ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES PERPÉTRÉES PAR UN MEMBRE DU CLERGÉ ET DU NOMBRE MOYEN DE PERSONNES ABUSÉES | 395 |
| CONCLUSION | 398 |
| ANNEXES | 400 |
| QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE EN POPULATION GÉNÉRALE | 400 |
| COMPARAISON DES ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VIOLENCES SEXUELLES EN 2016 ET 2020 | 408 |
| TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES | 413 |
| SYNTHÈSE : LES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE | 420 |
| UN PHÉNOMÈNE MASSIF TOUJOURS D'ACTUALITÉ | 423 |
| LES RESSORTS DES SITUATIONS D'ABUS | 424 |
| UNE PRISE DE PAROLE ÉPROUVANTE | 427 |
| UNE INSTITUTION QUI PEINE À SORTIR DE SA PASSIVITÉ | 428 |
| DES VIES BOULEVERSÉES | 429 |
| LES VIOLENCES CONTRE LES RELIGIEUSES | 430 |
| LES FACTEURS FAVORISANT LES VIOLENCES SEXUELLES | 431 |
| L'AUTORITÉ SUPRÊME DES PRÊTRES | 432 |
| UNE PRISE DE PAROLE QUI IMPLIQUE UNE SORTIE DE LA COMMUNAUTÉ | 433 |
| L'INACTION DE L'ÉGLISE | 434 |
| DES CONSÉQUENCES GRAVES | 435 |
| CONCLUSION | 436 |
| BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE | 439 |

REMERCIEMENTS

Nous remercions très chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette recherche. Puissent-elles trouver dans ce travail une forme de reconnaissance des violences qu'elles ont subies.

Nos remerciements s'adressent également à :

- *L'équipe de la CIASE et en particulier : Jean-Marc Sauv , pr sident, Camille Clausse-Pujo, charg e de mission, et Sylvette Toche, secr taire g n rale, qui nous ont apport  un soutien constant ;*
- *S eur V ronique Margron pour nous avoir mis en contact avec des personnes qui ont bien voulu t moigner dans le cadre de cette recherche ;*
- *Fran ois Devaux, alors pr sident de l'association "La Parole Lib r e" et Olivier Savignac, pr sident de l'association "Parler et Revivre" pour leurs conseils sur le questionnaire et pour avoir diffus  l'appel   t moignages.*
- *Les personnes qui nous ont pr t  un local pour mener certains entretiens en r gion dans un climat de discr tion et de s r nit  :*
 - *M. Jean-Luc Pilet, r f rent de la cellule d' coute des Pays de la Loire*
 - *M. Ollivier Marc, vice-recteur « Formation, Vie Acad mique et Vie  tudiante » de l'Universit  Catholique de Lyon*
 - *Mme Marie-Claire Lacombe, r f rente de la cellule d' coute du dioc se de Toulouse*
- *Les membres des deux laboratoires de recherche qui ont successivement accueilli le projet de recherche : d'abord le CESP puis l'IRIS.*

Depuis le milieu des années 1980, les cas de violences sexuelles impliquant des représentants religieux sont de plus en plus médiatisés. Cette couverture médiatique croissante s'est principalement concentrée sur les violences sexuelles sur mineurs au sein de l'Église catholique romaine et sur leur dissimulation par sa hiérarchie¹. Avec le mouvement #*Metoo*, cette couverture s'est élargie aux personnes majeures en commençant par les religieuses.

Dans ce contexte, plusieurs pays ont mis en place des commissions d'enquêtes (à l'initiative de l'État ou de la conférence épiscopale elle-même) pour évaluer l'ampleur et caractériser le phénomène. En France, la "Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église" (CIASE) a été mise en place le 13 novembre 2018 par Jean-Marc Sauvé, vice-président honoraire du Conseil d'État, à la demande de la Conférence des Évêques de France (CEF) et de la Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF). Elle a pour objectifs, selon sa lettre de mission, "l'établissement des faits", "la compréhension de ce qui s'est passé", "la prévention de la répétition de tels drames".

Dans ce contexte, la CIASE a sollicité Nathalie Bajos, sociologue-démographe, directrice de recherche à l'Inserm, directrice d'Études à l'EHESS, spécialiste des enquêtes sur la sexualité et le genre, et membre de la CIASE, pour conduire une recherche auprès des personnes ayant subi de telles violences. L'équipe de recherche qui a conduit cette enquête est composée de Julie Ancian et Josselin Tricou, chercheur.es en sociologie et Axelle Valendru, experte démographe.

La recherche s'est donnée pour objectif de caractériser la population des personnes ayant été abusées par une personne membre de l'Église catholique de 1950 à aujourd'hui et d'étudier les logiques sociales et institutionnelles qui favorisent la survenue de telles violences et permettent de rendre compte des réactions de l'Église catholique.

Les situations d'abus sexuels retenues dans ce travail sont celles envisagées par l'appel à témoignage lancé par la CIASE, à savoir : « toute agression, exploitation ou atteinte sexuelle, sous quelque forme que ce soit. De même, les victimes sont les mineurs au moment des faits, les majeurs protégés, et les personnes qui, dans le cadre d'une relation de hiérarchie, d'autorité, d'accompagnement spirituel ou d'emprise, se sont trouvées engagées dans une

¹ Anne-Claude Ambroise-Rendu, « Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) : accusation, plaidoirie, condamnation », *Le Temps des médias*, 2003, n° 1, p. 31-41 ; Ross E. Cheit, Yael Shavit et Zachary Reiss-Davis, « Magazine Coverage of Child Sexual Abuse, 1992–2004 », *Journal of Child Sexual Abuse*, 25 janvier 2010, vol. 19, n° 1, p. 99-117 ; Brian Conway, « Religious institutions and sexual scandals: A comparative study of Catholicism in Ireland, South Africa, and the United States », *International Journal of Comparative Sociology*, 1 août 2014, vol. 55, n° 4, p. 318-341 ; Colum Kenny, « Significant Television: Journalism, Sex Abuse and the Catholic Church in Ireland », *Irish Communication Review*, 2 novembre 2016, vol. 11, n° 1.

relation à caractère sexuel non librement consentie. »² Nous y revenons dans la section suivante.

L'enquête comprend trois volets :

- Un « appel à témoignage » qui s'est déroulé d'octobre 2019 à janvier 2020, qui a permis de collecter 1 627 questionnaires remplis par des personnes confrontées à une ou plusieurs situations d'abus sexuels dans l'Église (dont 1 448 personnes mineures au moment des faits et personnes majeures dites "vulnérables") issues de toute la France.
- Une enquête qualitative sur la base d'entretiens semi-directifs en face à face a permis d'explorer plus finement les relations de la personne agressée avec l'auteur de l'agression (confiance, rapports hiérarchiques...), les circonstances de survenue des violences, les réticences à parler, les réactions des personnes informées (famille, membres de l'Église) et les raisons du non-recours au droit. Au total, 69 entretiens ont été menés dont 45 avec des personnes mineures au moment des abus et 24 avec des personnes dites "majeures vulnérables" à ce moment-là, parmi lesquelles 17 religieuses, 2 séminaristes et 5 laïcs, victimes de violences sexuelles et/ou d'abus spirituels.
- Enfin, une enquête sur les violences sexuelles en population générale, conduite entre le 25 novembre 2020 et le 28 janvier 2021 auprès d'un échantillon par quotas de 28 010 personnes de plus de 18 ans interrogées par internet. Cette enquête a permis d'estimer la prévalence des violences sexuelles perpétrées par un membre du clergé catholique, de la comparer à celles des violences commises dans d'autres sphères de socialisation (famille, école, activités sportives, autres religions,...) et enfin d'apprécier la spécificité sociale et démographique de l'enquête dite "Appel à témoignage".

Ces volets font l'objet des trois parties de ce rapport qui résulte d'un travail collectif, de l'élaboration des hypothèses à l'analyse des matériaux.

² Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, [Appel à témoignage](#), octobre 2019.

1. CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE

Les violences sexuelles, notamment sur mineurs, restent largement sous-déclarées dans les enquêtes malgré une évolution favorable, comme en témoigne la comparaison entre les enquêtes successives menées en population générale sur la sexualité en France³. Les violences sexuelles au sein de l'Église catholique ne font sans doute pas exception. Pas moins que les autres, leur qualification comme telle et leurs dénonciations croissantes s'inscrivent dans un contexte socio-historique plus large que le seul contexte ecclésial qu'il faut ici brièvement rappeler. Ce contexte est marqué par une longue évolution historique des perceptions culturelles et sociales des violences sexuelles qui a abouti au début des années 1980 à leur mise à l'agenda social, médiatique et politique⁴.

L'historiographie disponible montre ainsi que sous l'Ancien Régime, les droits religieux comme séculiers n'envisagent guère le cas des violences sexuelles sur mineurs⁵. Georges Vigarello remarque que très peu d'affaires en la matière ont été portées devant les tribunaux, sauf quelques-unes, spectaculaires, comme celle de Gilles de Rais, jugé en 1440 par l'officialité de Nantes pour hérésie, sodomie sur et meurtres d'une centaine d'enfants⁶. L'idée même de violence sexuelle sur mineurs ne semble pas pertinente puisqu'il n'existe alors aucune qualification juridique pour ces actes⁷. Cette absence repose sur l'idée naturalisée de « monarchie paternelle⁸ » selon laquelle seul le *pater familias* est sujet de droit. Dès lors, s'il y a des agressions sexuelles sur un de ses enfants ou sur son épouse, c'est à lui que le ou les agresseurs doivent réparation. L'enfant, tout comme l'épouse, est davantage considéré comme un bien, une propriété du père, que comme un sujet. Cette vision patriarcale s'inscrit

³ Nathalie Bajos et Michel Bozon, « Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère », *Population et sociétés*, mai 2008, n° 445, p. 4. Les deux auteurs précisent bien : « la comparaison entre l'enquête CSF de 2006 et l'enquête Enveff de 2000 fait apparaître que la hausse des faits déclarés ne correspond pas à une augmentation de la fréquence des agressions, mais à une plus grande propension à la déclarer »

⁴ Le colloque « Agressions sexuelles sur mineurs par des cadres religieux. Droit étatique, droit canonique et régulations normatives dans les religions protestante, juive et musulmane » organisé les 3 et 4 décembre 2019 à l'université de Strasbourg et, surtout sa conclusion par Philippe Portier, a produit un état des lieux de cette évolution, dont s'inspire largement ce propos introductif.

⁵ Brigitte Basdevant-Gaudemet, « Le traitement normatif des agressions sexuelles sur mineurs au Moyen Age et durant la période moderne », intervention au colloque « Agressions sexuelles sur mineurs par des cadres religieux. Droit étatique, droit canonique et régulations normatives dans les religions protestante, juive et musulmane » 3-4 décembre 2019, Université de Strasbourg

⁶ Georges Vigarello, *Histoire du viol du XVIe au XXe siècle*, Paris, Seuil, 2000.

⁷ Jean-Pierre Allinne, « Punir ou éliminer ? Deux siècles de pénalisation de l'abus sexuel » dans Frédéric Chauvaud (ed.), *Le droit de punir : Du siècle des Lumières à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 157-173.

⁸ Jacques Poumarède, « La monarchie paternelle dans l'Ancien droit » dans Jean-Pierre Allinne (ed.), *Itinéraire(s) d'un historien du Droit : Jacques Poumarède, regards croisés sur la naissance de nos institutions*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2020, p. 227-239.

en congruence avec une autre vision portée par le courant thomiste, selon laquelle l'enfant est un être d'imperfection, d'inachèvement et, à ce titre, porté au péché de chair⁹.

Au début du XIX^e siècle, une évolution du droit et de la vision de l'enfance transforme l'imaginaire social et juridique. Le droit révolutionnaire de 1791 envisage d'abord une spécificité de l'enfant sous le rapport de sa formation comme futur citoyen. L'enfant se voit donc pourvu de droits scolaires propres. Le code de 1810 crée ensuite une nouvelle qualification qui va permettre de cibler les agressions sexuelles sur mineurs. En effet, le code retient le crime de viol mais invente en plus l'attentat à la pudeur avec circonstances aggravantes quand la victime est mineure de 15 ans et l'auteur en situation d'autorité sur elle. De telles circonstances visent tout particulièrement les ministres du culte et les enseignants. A ce titre, il est intéressant de noter, avec Claude Langlois, que la guerre scolaire du second 19^{ème} siècle, opposant l'État et l'Église catholique, a facilité la publicisation des violences sexuelles sur mineurs. On compare alors « la laïque » et l'école des frères en fonction du nombre d'agressions sexuelles sur élèves recensées par l'administration. Les chiffres sont publiés officiellement par le Ministère de l'Instruction Publique chaque année pour que les parents choisissent librement leur école. Bien sûr, une telle publicité n'est pas désintéressée de la part d'un État désormais aux mains du courant républicain. Les « frères » enseignants sont les perdants de cette mise en concurrence¹⁰.

Cette nouvelle donne juridique place sur le devant de la scène judiciaire une série d'actes et de personnalités invisibilisées jusque-là¹¹. Vers 1860-1870 se développe tout un savoir sur l'identité des auteurs des attentats à la pudeur à travers la médecine légale, la criminologie et la sexologie naissantes. Les tribunaux font appel aux experts de ces nouveaux savoirs : Lacassagne et Tardieu en France, Krafft-Ebing en Allemagne, inventeur des expressions pédophilie et éphébophilie en 1886¹². Cette évolution débouche, avec le soutien de la presse et de romanciers¹³, à la publicisation de la vulnérabilité de l'enfant¹⁴. Dans les faits, néanmoins, les facteurs de résistance restent nombreux. Certains sont liés à l'insuffisance du droit : le viol ne vaut que pour les filles. Le droit n'est pas seulement affaire de contenu normatif mais aussi de mode d'application de la norme : or, les jurés résistent à appliquer la norme juridique car ils suspectent souvent ces filles de jouer les tentatrices, ce qui disculpe les éventuels accusés. Dans une société hiérarchique qui se maintenait au sein d'une France

⁹ Philippe Portier, « Conclusion du colloque : "Agressions sexuelles sur mineurs par des cadres religieux ; Droit étatique, droit canonique et régulations normatives dans les religions protestante, juive et musulmane", 3-4 décembre 2019, Université de Strasbourg.

¹⁰ Claude Langlois, *On savait, mais quoi ? - La pédophilie dans l'Église de la Révolution à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2020.

¹¹ Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire de la pédophilie : XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, Fayard, 2014.

¹² Richard von Krafft-Ebing, *Psychopathia sexualis Encyclopédie des perversions sexuelles*, Paris, Camion blanc, 2012.

¹³ Le roman *Sébastien Roch* d'Octave Mirbeau paru en 1890 thématise avec une remarquable acuité les troubles produits par la pédocriminalité cléricale sur le jeune héros éponyme.

¹⁴ A.-C. Ambroise-Rendu, « Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) », art cit.

largement rurale jusque dans les années 1960, il y a ainsi une convergence de résistances civiles et ecclésiales qui s'arrime à une logique de l'honneur, avance Philippe Portier¹⁵. Frédéric Chauvaud¹⁶ et Isabelle Le Boulanger¹⁷ montrent qu'en Bretagne comme dans Le Poitou, les populations villageoises renâclent à dénoncer à la justice ceux qui portent atteinte à l'honneur collectif. C'est un premier élément de prise de conscience mais, *a priori*, il n'y a pas de modifications des pratiques épiscopales. Se maintient donc une politique du silence de la part de l'Église sur un fond de silence social. Au moment des années 1980-1990, l'Église, par ses pratiques, apparaît en discordance avec le monde tel qu'il va. Que s'est-il passé ?

Selon Philippe Portier, les sociétés occidentales des années 1970-1990 accèdent à un monde singulariste¹⁸. Les générations postérieures à la Seconde Guerre mondiale, marquées par l'horreur de la Shoah et plus familiarisées aux droits humains, découvrent « la condition de victime¹⁹ » et la vulnérabilité des enfants. Le droit, comme le suggérait Durkheim, apparaît comme un bon indicateur de cette évolution de l'état de la conscience collective : le code pénal de 1810 plaçait les atteintes aux biens avant les atteintes aux personnes, or c'est aujourd'hui l'inverse. L'ethos général de notre société s'est centré sur les droits du sujet. A ce titre, elles valorisent le droit tant des victimes que des enfants. Philippe Ariès insistait sur le fait que l'enfant est une création récente dans l'histoire²⁰. Cet enfant, devenu personne, est investi à partir des années 1960-1970 par deux discours différents mais reposant en fait sur un même fondement de valorisation, voire de sacralisation de sa personne : un discours affirmant l'autonomie de l'enfant et un autre affirmant sa vulnérabilité singulière. Le premier conduit certains à défendre l'idée que l'enfant, déjà pleinement une personne, est doté à ce titre d'une sexualité et est apte à poser des choix pour lui-même. Ainsi, Michel Foucault propose d'inscrire l'enfant dans une sexualité ordinaire. C'est dans cette logique, ignorante des rapports sociaux d'âge²¹, que s'engouffre la mobilisation du « mouvement pédophile » très bien décrite par Pierre Verdrager²². La complaisance d'intellectuels de l'époque à l'égard de cette cause apparaît aujourd'hui insupportable²³. Mais à la même époque et en réaction déjà, se développe un discours de protection de l'enfant contre les jeux

¹⁵ Philippe Portier, « Conclusion du colloque : "Agressions sexuelles sur mineurs par des cadres religieux" », art cit.

¹⁶ Frédéric Chauvaud, *Justice et sociétés rurales : Du XVIe siècle à nos jours, Approches pluridisciplinaires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

¹⁷ Isabelle Le Boulanger, *Enfance bafouée : La société rurale bretonne face aux abus sexuels du XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

¹⁸ P. Portier, « Conclusion du colloque : "Agressions sexuelles sur mineurs par des cadres religieux" », art cit.

¹⁹ Didier Fassin et Richard Rechtman, *L'empire du traumatisme : Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2011.

²⁰ Philippe Ariès, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960.

²¹ Éric Fassin, « Somnolence de Foucault. Violence sexuelle, consentement et pouvoir », *Prochoix*, 2002, n° 22, p. 106-119.

²² Pierre Verdrager, *L'enfant interdit - Comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, Paris, Armand Colin, 2013.

²³ Comme on l'a encore vu récemment avec la polémique au sujet du livre de l'éditrice Vanessa Springora, victime mineure de l'écrivain pédophile déclaré Matzneff. Vanessa Springora, *Le consentement*, Paris, Grasset, 2020.

sexuels que veulent leur faire subir les adultes. Celui-ci a deux sources. D'un côté, un discours personnaliste, d'inspiration catholique sociale, insiste sur l'enfant comme un être en devenir, vulnérable à ce titre, et donc à protéger. En 1981, est créée « La voix de l'enfant » qui récuse en ce sens la théorie du consentement possible d'un enfant. La médecine réévalue, elle aussi, sa conception des effets de la pédocriminalité sur le développement de l'enfant. D'un autre côté, le combat féministe contre les violences masculines et le silence social qui les entoure, fait émerger l'idée selon laquelle les violences sexuelles sur enfants ne sont pas moins sans effets sur eux que sur les femmes²⁴, et qu'elles sont tout autant systémiques, servant le maintien de la domination masculine sur la société²⁵. Ainsi, en 1986, le *Collectif Féministe contre le Viol* (CFCV) ouvre un numéro d'appel gratuit. Sur plus de 35 000 appels passés entre 1986 et 2006, un tiers concerne des violences sexuelles répétées par un homme de la famille sur des moins de 15 ans, comme l'analyse Alice Debauche dans sa thèse de doctorat soutenue en 2011²⁶. Ces deux types de discours – l'un affirmant l'autonomie de l'enfant et l'autre affirmant sa vulnérabilité singulière – vont tisser non sans tension la future convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989²⁷. Leur co-émergence dans le sillage de la révolution culturelle des années 1970 montre que l'argument d'une « pensée 68 » essentiellement pro-pédophile, repris aujourd'hui par certains catholiques conservateurs pour rejeter sur la société la responsabilité de la « crise pédophile » que traverse l'Église ne tient pas²⁸. Selon eux, la dérégulation des cadres sociaux de la sexualité depuis les années 1968 (la soi-disant « permissivité » engendrée par la supposée « révolution sexuelle ») auraient d'autant plus ébranlé les prêtres qu'ils s'inscrivaient dans une structure et une vision de la sexualité que la société a brusquement rejetées. On voit bien comment un tel argument sert à défendre le *statu quo* et contrer toute remise en cause du fonctionnement institutionnel de l'Église et de ses régulations théologiques.

Si l'univers séculier évolue sur ce sujet, la sphère catholique évolue tout autant, mais avec son rythme propre et ses spécificités, en interaction néanmoins avec les sociétés au sein desquelles elle s'encastre. Dès les années 1990, on assiste ainsi à des vagues successives de publicisation des violences à travers le monde. Ces révélations font bien souvent suite à des lancements d'alerte de l'intérieur même de l'Église catholique. De fait, un certain nombre de prêtres se sont révélés des lanceurs d'alerte. Par exemple, en 1985, les frères Thomas Patrick

²⁴ Barbara J. Nelson, *Making an Issue of Child Abuse: Political Agenda Setting for Social Problems*, Chicago, University of Chicago Press, 2016.

²⁵ Patrizia Romito, *Un silence de mortes : La violence masculine occultée*, traduit par Jacqueline Julien, Paris, Syllepse, 2006.

²⁶ Alice Debauche, *Viol et rapports de genre : émergence, enregistrement et contestations d'un crime contre la personne*, Thèse de 3ème cycle, Institut d'études politiques de Paris, Paris, 2011.

²⁷ Alain Renaut, *La Libération des enfants*, Paris, Hachette, 2003.

²⁸ Un travail dirigé par Jean-Pascal Gay sur l'histoire de la pédocriminalité cléricale sur le temps long devrait se mettre en place. L'historien du catholicisme Claude Langlois vient de publier un livre en ce sens : C. Langlois, *On savait, mais quoi ?*, op. cit..

Doyle et Michaël Peterson, dominicains, rédigent avec le juriste Ray Mouton Jr. un rapport sur les nombreux abus sur mineurs commis par des membres du clergé aux États-Unis²⁹. On peut aussi évoquer, pour son aspect précurseur, le rapport du Père Gerald Fitzgerald écrit en 1962 à la demande de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (alors connue sous le nom de Saint-Office). Dans celui-ci, le fondateur des Serviteurs du Paraclet, congrégation spécialisée dans l'accompagnement des prêtres en difficulté, décrit les différents types de problèmes sexuels rencontrés par ceux qui lui sont adressés. Il appelle tout particulièrement l'attention de Rome sur les abus sexuels sur mineurs. Mais à l'époque le rapport reste secret³⁰. Ce qui change à partir du milieu des années 1980, c'est que les lanceurs d'alerte s'expriment publiquement et se positionnent en appui des victimes face à l'inertie de leur propre institution. Nombre d'entre eux deviendront d'ailleurs des spécialistes reconnus du sujet³¹.

En comparaison avec les vagues de scandales qui secouent l'Église aux USA, au Canada, en Irlande, en Australie etc., la plupart des évêques et catholiques français se rassurent en pensant que la France est épargnée. Du fait d'une bien plus faible présence des prêtres dans les institutions éducatives que dans ces pays, d'une plus forte déprise de l'Église catholique sur la société et d'une séparation stricte entre l'Église et l'État, de tels abus massifs leurs semblent improbables³². L'analyse n'est peut-être pas fausse, mais elle favorise l'attentisme. Il faut attendre les années 2010 pour que le rapport de force entre l'institution et les victimes basculent en leur faveur. La création du collectif *La Parole Libérée* en 2015 à Lyon, dont la médiatisation voulue par ses membres est à l'origine des révélations des violences sexuelles commises par le Père Bernard Preynat, et surtout du peu de mesures prises par les autorités ecclésiales le concernant³³, apparaît de fait comme un tournant pour beaucoup de victimes. Dans le sillage de *La Parole Libérée*, de nombreuses personnes prennent la parole pour raconter l'agression ou le harcèlement sexuels dont elles ont été victimes de la part de membres du clergé catholique. Des collectifs similaires se créent, multipliant les liens entre personnes abusées et les plaintes collectives contre leurs agresseurs. Cette mobilisation par agrégation conduit en 2018 la représentation nationale à se saisir de la question. Un groupe de sénateurs, soutenu par une pétition lancée par le magazine *Témoignage Chrétien*, demande la création d'une commission d'enquête parlementaire centrée sur l'Église. Celle-ci se transforme finalement en « mission d'information qui s'intéressera plus largement à la

²⁹ Disponible ici : [Notes on the Manual](#)

³⁰ Laurie Goodstein, « Early Alarm for Church on Abusers in the Clergy », *The New York Times*, 3 avr. 2009. Cette congrégation sera agissante en France, cf. C. Langlois, *On savait, mais quoi ?*, op. cit.

³¹ Parmi d'autres et en incluant le champ francophone : A. W. Richard Sipe, Thomas P. Doyle et Patrick J. Wall, *Sex, Priests, and Secret Codes: The Catholic Church's 2,000 Year Paper Trail of Sexual Abuse*, Los Angeles, Bonus Books, 2006 ; Stéphane Joulain, *Combattre l'abus sexuel des enfants : Qui abuse ? Pourquoi ? Comment soigner ?*, Paris, Desclée De Brouwer, 2018 ; Marie-Jo Thiel, *L'Église catholique face aux abus sexuels sur mineurs*, Montrouge, France, Bayard Culture, 2019.

³² Olivier Bobineau, Joseph Merlet et Constance Lalo, *Le sacré incestueux : les prêtres pédophiles*, Paris, Desclée De Brouwer, 2017.

³³ Isabelle de Gaulmyn, *Histoire d'un silence*, Paris, Le Seuil, 2016.

prévention de la pédophilie dans les institutions accueillant des enfants³⁴ ». Mais l'Église elle-même se ressaisit du dispositif en instituant sa propre commission d'enquête indépendante. Sur cette même période, films, émissions spéciales et documentaires se multiplient, accompagnent et amplifient le mouvement. Ils jouent également un rôle de déclencheurs de la parole chez les victimes. On peut évoquer les films « Spotlight » (2015, Tom McCarthy) et « Grâce à Dieu » (2019, François Ozon), l'émission « Cash Investigation. Pédophilie dans l'Église : le poids du silence » (Elise Lucet, diffusé le 21/03/17 sur France 2) ou encore, et surtout, le documentaire « « Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église » (Éric Quintin et Marie-Pierre Raimbault, diffusé le 6 mars 2019 sur Arte). Dans un contexte post-#MeToo, la diffusion de ce dernier documentaire a un effet immédiat sur la parole institutionnelle au plus haut niveau, tant en France qu'au Vatican. A ces deux niveaux, les autorités réagissent immédiatement, ne contestent pas les faits, au contraire, elles reconnaissent leurs manquements. Cette réaction signe un changement d'époque.

A ce propos, Philippe Portier³⁵, propose l'hypothèse interprétative que l'histoire des violences sexuelles au sein de l'Église catholique se double de l'histoire d'un scandale, entendu ici non pas au sens de la philosophie morale, mais de la sociologie pragmatique³⁶. Trois éléments-clés signalent le scandale dans cette perspective : une rupture qui émerge lorsqu'une situation révèle un décalage entre une pratique et le sens éthique d'une société à un certain moment de sa trajectoire, soit une situation de dissonance par rapport à l'opinion majoritaire ; une épreuve pour l'institution par laquelle cette dissonance arrive ; et une crise qui peut se retourner en « affaire » si les représentants de l'institution en question adoptent des attitudes de dénégation (refus de voir et/ou de laisser voir) produisant toute une série de réactions hostiles qui la renvoient encore plus à sa marginalisation en cours.

Or, tout au long des années 1980-2000, l'Église catholique de France, déjà marquée par un mouvement profond de sécularisation interne et externe conduisant à une exculturation du catholicisme au sein de la société française³⁷, a, qui plus est, refusé le constat du caractère systémique des violences sexuelles et sexistes commises en son sein, et surtout de l'existence de routines organisationnelles de protection des agresseurs. Mieux, l'Église a plus que jamais adopté une position surplombante à l'égard des sociétés occidentales sur les questions

³⁴ Cf. Manon Rescan, [Le Sénat rejette la création d'une commission d'enquête sur la pédophilie dans l'Église](#), *Le Monde*, 17 octobre 2018. Un des auteurs de ce rapport était alors intervenu dans le débat public à cette occasion en co-signant avec Anthony Favier, un autre universitaire et spécialiste de l'Église, une tribune en faveur de la création d'une telle commission : [Pédocriminalité dans l'église catholique française : une commission parlementaire est indispensable](#), *Libération*, 5 octobre 2018.

³⁵ Philippe Portier, « Conclusion du colloque : « Agressions sexuelles sur mineurs par des cadres religieux » », art cit.

³⁶ Damien De blic et Cyril Lemieux, « Le scandale comme épreuve Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 2005, vol. 71, n° 3, p. 9-38.

³⁷ Danièle Hervieu-Léger, *Catholicisme, la fin d'un monde*, Montrouge, Bayard, 2003.

précisément de morales sexuelles et familiales³⁸, voire de protection de l'enfance en danger comme on l'a vu lors des débats autour de « La Manif pour tous »³⁹, redoublant, ce faisant, le scandale de son refus d'introspection sur ses propres manquements. Aujourd'hui, sous pression, l'Église cherche à échapper à une marginalisation que l'affaire de « l'omerta⁴⁰ » sur les violences sexuelles redouble et qui risque de la placer dans une crise encore plus grave. Il lui faut retrouver la confiance de la population ou prendre le risque de disparaître. S'ouvre donc aujourd'hui un horizon de résilience organisationnelle.

Dès lors, si l'on adopte un regard rétrospectif, on peut faire l'hypothèse selon Philippe Portier d'une trajectoire historique en trois temps : un premier temps où la question des violences sexuelles, surtout sur mineurs, est presque totalement occultée et par la société et par l'Église. Dans ce contexte, il n'y a pas de scandale ecclésial spécifique puisqu'il n'y a pas de scandale social plus général. Puis, un deuxième temps à partir des années 1980, où le viol et la « pédophilie » se constituent en problème social. L'institution entre alors en dissonance avec un « stock de valeurs » (Philippe Portier) qui se constitue à ce moment-là au sein de la société. C'est le temps de la « scandalisation⁴¹ » de la société à l'égard de l'institution. Au fur et à mesure que les affaires sortent dans les médias, la politique institutionnelle largement routinisée d'indifférence à l'égard des personnes abusées par l'Église apparaît particulièrement scandaleuse aux yeux d'un public sécularisé. Cette politique qui conduit au découragement et à l'usure des personnes abusées, soit à leur infliger une « double peine », semble en total décalage avec les attentes sociales émergentes de prévention des violences, de reconnaissance des violences et de réparation des dommages⁴². Pire, cette politique qui perdure, est en total décalage avec les intentions affichées par l'institution. Ainsi, alors qu'en 2000, la Conférence des évêques de France publiait une déclaration condamnant explicitement les actes pédo-criminels commis par des prêtres et demandant à tout évêque de signaler à la justice civile les cas dont il aurait connaissance, l'inaction semble rester la règle générale : le père Preynat n'a ainsi *jamaï*s été dénoncé à la justice civile par les différents responsables de son diocèse, pas plus par le dernier en date et pourtant signataire de la déclaration suscitée, le cardinal-archevêque Philippe Barbarin. Et ce, alors même que plusieurs condamnations en justice de prêtres catholiques ayant commis des violences sexuelles sur mineurs, et surtout de leurs responsables hiérarchiques pour non-dénonciation, ont marqué les deux dernières décennies : celles des évêques à la retraite Pierre Pican en 2001 et André Fort en 2018. Pendant ce temps-là, les prétentions intactes d'une institution, qui se

³⁸ Florence Rochefort et Maria Eleonora Sanna, *Normes religieuses et genre : Mutations, résistances et reconfiguration*, Paris, Armand Colin, 2013.

³⁹ Yann Raison du Cleuziou, « [Qui sont les cathos de la Manif pour tous ?](#) », *Le Figaro*, 3 octobre 2014

⁴⁰ Sophie Lebrun, *Omerta : La pédophilie dans l'Église de France*, Paris, Tallandier, 2019.

⁴¹ D. De Blic et C. Lemieux, « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », art cit.

⁴² Marie Garrau, *Politiques de la vulnérabilité*, Paris, CNRS, 2018 ; Johann Michel, *Le réparable et l'irréparable : L'humain au temps du vulnérable*, Paris, Hermann, 2021.

présente comme « experte en humanité », prompte à donner des leçons de bonne sexualité au reste de la société s'affirment publiquement :

Alors qu'en 2016 le débat fait rage autour de la gestion de la pédophilie cléricale dans le diocèse de Lyon, après les rebondissements de l'affaire dite « Preynat-Barbarin » [...] nombreux sont ceux qui ont encore en tête les propos du cardinal Barbarin à propos de la loi sur le mariage pour tous : « Après, ça a des conséquences qui sont innombrables. Après, ils vont vouloir faire des couples à trois ou à quatre. Un jour peut-être, qui sait ? l'interdiction de l'inceste tombera ». La perception des débats relatifs au « mariage pour tous » relève, en effet, très largement de ce décalage, en particulier si l'on examine le combat de l'Église contre la possibilité même pour un État de légiférer sur l'union des couples de même sexe. L'argument de l'Église, dont le cardinal Barbarin était, en France, le porte-voix le plus entendu, est qu'il existerait un ordre auquel le consensus démocratique n'aurait pas le droit de toucher, ordre qu'une telle législation enfreindrait : c'est ainsi qu'il faut comprendre le propos, cité plus haut, qui assimile le mariage homosexuel à la légalisation de l'inceste... C'est dans cette logique ecclésiologique – c'est-à-dire affirmant la supériorité de la norme ecclésiale par rapport à la loi civile ou aux choix individuels privés – qu'il faut également comprendre ces autres déclarations polémiques du cardinal Barbarin, au moment de la présentation du projet de loi dit du « mariage pour tous » à l'Assemblée nationale : « Le Parlement n'est pas Dieu le Père », ou encore : « Pour nous, la première page de la Bible (qui dit que le mariage unit un homme à une femme) a un peu plus de force et de vérité qui traversera les cultures et les siècles que les décisions circonstanciées ou passagères d'un Parlement⁴³ ».

Depuis 2016 et la symbolique mise à l'écart du cardinal Barbarin, c'est le troisième moment, celui de la résorption du scandale ecclésial par l'institution elle-même, même si « l'entreprise de traitement du problème⁴⁴ » reste encore problématique. En ce sens, l'existence même de la CIASE témoigne que l'Église de France est sur une voie de traitement de ce qui est devenu pour elle aussi un problème, fût-ce sous la pression extérieure des médias et d'une société civile catholique émergente exigeant des comptes de ses responsables⁴⁵. Dans cette perspective, celle-ci s'adapte à la nouvelle donne éthique. Elle construit pour ce faire des dispositifs inédits qui infléchissent le cours normal de l'exercice du pouvoir en son sein : comité d'experts extérieurs, cellules d'écoute, etc. On assiste, ce faisant, à un travail de modification du dispositif ecclésial « par le haut⁴⁶ » avec la multiplication des directives

⁴³ Constance Lalo et Josselin Tricou, « "Si cet homme n'avait pas été prêtre..." Patriarcalité du pouvoir, script catholique et pédocriminalité dans l'Église », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 1 décembre 2020, no 147, p. 69-93.

⁴⁴ Philippe Portier, « Conclusion du colloque : "Agressions sexuelles sur mineurs par des cadres religieux" », art cit.

⁴⁵ Lucie Bras, [Affaire Barbarin : «Une société civile catholique, qui demande des comptes à l'Église, est en train de se créer»](#), *20 minutes*, 20 mars 2019.

⁴⁶ Le sommet mondial sur « la protection des mineurs dans l'Église » qui s'est tenu à Rome du 21 au 24 février 2019 montre une volonté d'harmoniser à l'échelle mondiale le degré de conscientisation des responsables locaux de l'Église et la mise en œuvre des procédures. La publication en juillet dernier d'un vade-mecum par la Congrégation pour la doctrine de la foi confirme cette volonté d'unification des dispositifs de prévention et d'écoute par le pouvoir central. La fin du « secret pontifical » concernant les affaires de violences sexuelles,

vaticanes, mais aussi « par le bas » avec des réformes locales qui, si elles ne s'affichent pas comme telles et si la doctrine patriarcale du pouvoir se maintient dans ses discours officiels, est en train de fait de « dépatricariser » l'institution en créant des espaces de contre-pouvoir et d'expression de paroles autres que celles, toutes masculines, des seuls clercs. La sociologue Céline Béraud parlait d'une « « révolution silencieuse » dans l'Église, à propos de la redistribution de la tâche pastorale⁴⁷ entre clercs et fidèles dans les années 1980-1990, faute de prêtres⁴⁸. Par ces mots, elle soulignait que les innovations qu'elle observait avaient lieu, alors que dans le même temps, l'ecclésiologie et surtout l'idéal sacerdotal restaient inchangés, voire se trouvaient renforcés dans les textes officiels que Rome publiait sur la période. Il en est sans doute en partie de même avec la gestion actuelle des violences sexuelles. Dans la continuité de la « révolution silencieuse » décrite par Céline Béraud⁴⁹, les récits médiatisés des personnes abusées montrent en effet qu'un « bricolage institutionnel » est en train de se faire sous la contrainte de leur prise de parole, qui pourrait bien, à terme, changer le visage de l'institution.

témoigne d'une intégration progressive par le droit canon des standards juridiques des droits séculiers contemporains. Cf. Nicolas Senèze, [Abus sexuels sur mineurs : le pape François abolit le secret pontifical](#), *La Croix*, 17 décembre 2019.

⁴⁷ La pastorale peut être définie comme « l'ensemble des pratiques institutionnelles localisées qui ont pour finalité la diffusion du message religieux dans des conditions concrètes de réception », Hélène Buisson-Fenet, *Un sexe problématique : L'Église et l'homosexualité masculine en France*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2004, p.13. La pratique pastorale donne au dispositif catholique une « souplesse » souvent insoupçonnée, selon l'expression de Céline Béraud.

⁴⁸ Céline Béraud, *Prêtres, diacres, laïcs. Révolution silencieuse dans le catholicisme français*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

⁴⁹ Une enquête réalisée par Céline Béraud début 2005 montre que « tous les diocèses comptent désormais des femmes à la tête de services diocésains ». Dans un article plus récent : « L'avenir de la revendication d'une pleine égalité des sexes dans l'Église du pape François », *Lumen Vitae*, vol. volume LXIX, n° 3, 2014, pp. 245-254, elle précise : « En moyenne, dans chaque évêché, ce sont la moitié de ces postes qui désormais ne sont plus occupés par des hommes. Concernant cette féminisation accélérée des organigrammes diocésains, des disparités méritent d'être signalées en lien direct avec les choix discrétionnaires des personnalités épiscopales » On constate que la majorité des postes créés depuis lors au sein des organigrammes diocésains ou nationaux concernant la prévention et la lutte contre les abus sexuels sont occupés par des femmes, accentuant ce phénomène de féminisation.

2. UN OBJET D'ENQUÊTES

Nous avons examiné les travaux des différentes commissions d'enquête créées à l'étranger. Une synthèse des résultats qui peuvent être comparés à ceux de notre recherche, parce que les méthodologies sont proches, est présentée plus bas.

2.1. LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE ÉTRANGÈRES

Plusieurs pays ont eu recours à des commissions visant à révéler des faits de violences sexuelles dans l'Église catholique comme en Allemagne (2018), en Australie (2017), en Belgique (2011), en Irlande (2005, 2009), aux Pays-Bas (2011) ou aux États-Unis (2004). Elles encouragent les personnes abusées à parler et formulent des recommandations pour lutter contre les violences et les prévenir. Ces commissions ont suivi des méthodologies d'enquête variées reposant sur des questionnaires auprès des instances religieuses, des enquêtes de victimation en population générale ou encore l'analyse de témoignages de victimes ou d'archives de l'Église.

En Irlande, la Commission Ryan pour investiguer les abus contre les mineurs a été établie par le gouvernement en mai 2000. Elle publie en 2009 un rapport de 2500 pages, basé sur plus de 1000 témoignages de victimes qui révèlent des violences sexuelles commises entre 1914 et 2000 dans 216 institutions, principalement des écoles et des orphelinats, impliquant 800 prêtres, frères, religieuses et laïcs⁵⁰. Le rapport Murphy (2009) portant sur l'archidiocèse de Dublin met en cause la responsabilité de la hiérarchie catholique : l'enquête concerne 46 prêtres accusés de violences sexuelles contre 125 enfants, qui ont été protégés successivement par quatre archevêques de Dublin entre 1975 et 2005⁵¹. Les rapports Ferns (2005)⁵² et Cloyne (2011)⁵³ concernent les diocèses éponymes et dénoncent notamment l'inaction des autorités ecclésiastiques et de l'État face aux abus. Très connues, ces enquêtes pionnières s'appuient sur des témoignages de victimes ou des plaintes déposées auprès des autorités ecclésiastiques et ne permettent pas d'apprécier la prévalence des violences dans la population. Elles visent principalement à documenter les faits d'abus dénoncés contre des prêtres désignés. L'enquête « Time to Listen » confiée au Royal College of Surgeons et publiée en 2002 a recueilli des données de plusieurs sources : début 2002, une enquête téléphonique par questionnaire a été conduite auprès d'un échantillon aléatoire en population générale

⁵⁰ Sean Ryan, [Report](#), Dublin, Commission to Inquire into Child Abuse, 2009.

⁵¹ Yvonne Murphy, Ita Mangan et Hugh O'Neill, [Report into the Catholic Archdiocese of Dublin](#), Dublin, Commission of Investigation into Catholic Archdiocese of Dublin, 2009.

⁵² Francis D. Murphy, Helen Buckley et Laraine Joyce, [The Ferns Report](#), Ferns, Report. Stationery Office, 2005.

⁵³ Yvonne Murphy, Ita Mangan et Hugh O'Neill, [Cloyne Report](#), Cloyne, Commission of Investigation. Report into the Catholic Diocese of Cloyne, 2011.

(n=1081) mais pour documenter les opinions du public vis-à-vis des violences sexuelles commises par des religieux catholiques contre des mineurs⁵⁴. Entre 2002 et 2003, 43 entretiens approfondis en face-à-face ont été menés avec des personnes ayant subi des violences sexuelles dans l'enfance (n=7) et leurs proches (n=3) ; avec des clercs condamnés (n=8) et leurs proches (n=5) ; et enfin avec des membres du clergé ou des laïcs travaillant pour l'Église (n=20). Les autrices du rapport soulignent que le nombre peu élevé de victimes interviewées s'explique par les fortes réticences des personnes contactées à participer à une étude sur un sujet très sensible. Cependant l'époque (en 2001, la parole n'était pas encore « libérée » sur ce sujet) et surtout les modalités de recrutement des participant.es – personnes connues des autorités ecclésiastiques et contactées par du personnel de l'Église – peuvent également expliquer ces difficultés. Le troisième volet de l'enquête a consisté en un questionnaire adressé par voie postale à près de 200 membres de l'Église en charge du traitement des plaintes pour abus sexuel sur mineur (membres du clergé, membres de la conférence épiscopale et évêques à la retraite) qui les interrogeait principalement sur leur appréciation des réactions de l'Église vis-à-vis des abus dénoncés. Les autrices mentionnent également une estimation de la prévalence des violences sexuelles dans la population irlandaise à partir de l'enquête SAVI (Sexual Abuse and Violence in Ireland) conduite en 2001 auprès d'un échantillon aléatoire de 3000 personnes en population générale : 1% des personnes interrogées aurait connu des violences sexuelles commises pendant leur enfance par un membre du clergé catholique romain sur la période de 1940 à 1980⁵⁵. La préparation d'un rapport SAVI 2 a été confiée au Central Statistics Office afin d'actualiser les données sur les violences sexuelles en Irlande avec une publication prévue pour 2024.

Aux États-Unis, le John Jay College of Criminal Justice de l'université de New York City (CUNY) a produit deux importants rapports de recherche : portant sur la période 1950-2002, l'étude « Nature and Scope » (2004) propose un état des lieux des violences sexuelles contre des mineurs commis par des responsables religieux catholiques (proportion de prêtres abuseurs, caractéristiques des agresseurs, des victimes et des actes d'abus, réactions des diocèses et des communautés concernées et coûts de ces abus pour les diocèses et communautés concernées)⁵⁶. L'étude « Causes and context » (2011) couvre la période 1950-2010 et consiste en une analyse socio-historique de l'évolution des violences sexuelles dans l'Église catholique, une analyse psychologique des caractéristiques des prêtres abuseurs et une analyse socio-

⁵⁴ Helen Goode, Ciaran Boyle et Hanna M. McGee, *Time to Listen: Confronting Child Sexual Abuse by Catholic Clergy in Ireland*, Dublin, Ireland, The Liffey Press, 2003.

⁵⁵ Hanna M. McGee et al., *The SAVI Report: Sexual abuse and violence in Ireland*, Dublin, Dublin Rape Crisis Centre, 2002.

⁵⁶ [*The nature and scope of sexual abuse of minors by Catholic priests and deacons in the United States, 1950-2002: a research study conducted for the United States Conference of Catholic Bishops*](#), New York, John Jay College of Criminal Justice, 2004.

culturelle des facteurs organisationnels favorisant les abus⁵⁷. Cette vaste enquête s'appuie sur l'ensemble des archives diocésaines du pays et rapporte donc indirectement des faits d'abus qui ont eu lieu dans les paroisses. Elle ne peut rendre compte des abus commis dans d'autres contextes (scolaire par exemple) ou des abus qui n'ont pas été signalés aux autorités religieuses locales. Ses résultats ne peuvent donc pas être mis en perspective avec ceux de notre enquête réalisée directement auprès des personnes abusées.

En Belgique, la Commission Halsberghe chargée de recevoir les plaintes de victimes de violences sexuelles (2001-2009) est peu active et n'enregistre qu'un nombre très limité de dénonciations. Toutefois, après un scandale d'abus sexuel impliquant l'évêque de Bruges, elle démissionne et laisse place à la Commission indépendante Adriaenssens qui en quelques jours, enregistre 475 dénonciations de personnes abusées sexuellement par le clergé catholique. Le processus d'investigation est perturbé par une opération de police qui saisit plusieurs centaines de documents internes aux domiciles personnels des archevêques actuels et anciens. La commission Adriaenssens est dissoute après trois mois de fonctionnement et son rapport publié fin 2010 porte sur des données incomplètes⁵⁸. Ce document révèle que les deux tiers des personnes abusées étaient de sexe masculin et que l'âge moyen aux abus était de 12 ans. La Commission n'a pas constaté de dissimulation systématique des abus de la part de l'Église mais que l'Église était défaillante dans la prise en charge des victimes. L'Église catholique belge a instauré un Centre d'arbitrage en 2011 puis une Commission interdiocésaine pour la protection des enfants et des jeunes en 2012. La mission du Centre d'arbitrage consiste principalement à offrir aux victimes une reconnaissance de leurs souffrances et une compensation financière (plus de 900 cas ont été dénoncés en 2012) ; la Commission interdiocésaine établit un rapport annuel sur les faits d'abus transmis par des points de contact locaux. Toutefois, les témoignages volontaires de victimes et les commentaires des experts sollicités ne permettent pas d'appréhender l'ampleur du phénomène de violences sexuelles en Belgique et les informations obtenues ainsi n'offrent aucune garantie de représentativité.

En Allemagne, les résultats de l'enquête confiée en 2014 par la Conférence des évêques allemands à une équipe de recherche interdisciplinaire sont publiés en septembre 2018⁵⁹. Comme pour les travaux du John Jay College, les chercheurs allemands n'ont pas pu accéder aux archives de l'Église et ont dû travailler sur des sources secondaires : des employés des 27 diocèses du pays ont analysé 38.156 dossiers d'archives (de 1946 à 2014) en suivant les

⁵⁷ [*The causes and context of sexual abuse of minors by Catholic priests in the United States, 1950-2010: a report presented to the United States Conference of Catholic Bishops*](#), New York, John Jay College of Criminal Justice, 2011.

⁵⁸ Peter Adriaenssens, *Rapport des activités de la Commission pour le traitement des plaintes pour abus sexuels dans une relation pastorale*, Bruxelles, Commission pour le traitement des plaintes pour abus sexuels dans une relation pastorale, 2010.

⁵⁹ Harald Dressing et al., [*Sexueller Missbrauch an inderjährigen durch katholische Priester, Diakone und männliche Ordensangehörige im Bereich der Deutschen Bischofskonferenz*](#), Berlin, MHG Forschungsprojekt, 2018.

directives données par l'équipe de recherche. Pour chaque abus identifié, des questionnaires décrivant les caractéristiques de la personne accusée et celles de la personne affectée par l'abus ont été remplis par les employés diocésains. Les informations collectées portaient également sur le traitement par l'institution des clercs accusés, en comparant notamment le nombre de leurs réaffectations avec celui des clercs non accusés d'abus sexuel. Des données ont enfin été recueillies sur le recrutement des candidats à la prêtrise ou sur l'existence de programmes de formation à l'éducation sexuelle ou de prévention des abus. Le rapport révèle que 4,4% de l'ensemble du clergé (N=1670), principalement des prêtres diocésains, ont abusé 3 677 enfants ou adolescents.

Au Royaume-Uni, une commission indépendante d'enquête sur les violences sexuelles commises contre des mineurs en Angleterre et au Pays de Galles (IICSA) a été établie en 2014 pour identifier les manquements des institutions non étatiques et des organismes publics vis-à-vis de leur devoir de protection de l'enfance, bien au-delà des seules organisations religieuses. Parmi les 13 projets menés, l'un concerne spécifiquement les violences sexuelles commises dans le cadre de l'Église Catholique romaine. La méthodologie de la commission associe des auditions de victimes, de témoins et des recherches documentaires portant sur toutes les sources d'information pertinentes, notamment sur les dossiers de plaintes recueillis par les autorités ecclésiastiques. Un rapport publié en novembre 2020 présente les résultats des trois études de cas conduites sur des écoles, des abbayes et l'archidiocèse de Birmingham⁶⁰. Le rapport Bullivant finalisé en 2017 qui repose sur les données anonymes fournies par chaque diocèse et 328 instituts religieux d'Angleterre et du Pays de Galles (écoles privées et foyers pour enfants) a identifié 931 plaintes pour violences sexuelles sur des enfants déposées entre 1970 et 2015⁶¹. Les plaintes concernaient 3 072 abus commis sur 1 753 personnes mineures par 936 auteurs liés à l'Église. Dans la même période, il y a eu 177 poursuites qui ont abouti à 133 condamnations. Les plaintes civiles contre les diocèses et les instituts religieux ont donné lieu au versement de millions de livres sterling à titre de compensation. Depuis 2016, plus de 100 plaintes ont été déposées chaque année auprès des autorités de l'Église.

Établie par l'Église catholique en mars 2010 aux Pays-Bas, la Commission Deetman a produit un rapport en décembre 2011 qui décrit les faits de violences sexuelles aux Pays-Bas sur la période 1945-2010, analyse les conséquences du silence de l'Église et propose des recommandations pour traiter et prévenir les violences sexuelles⁶². Consciente que les seuls témoignages des personnes abusées ne pourraient pas lui permettre de mesurer l'ampleur du problème, la Commission d'enquête néerlandaise a choisi d'articuler plusieurs méthodes

⁶⁰ Alexis Jay et al., [The Roman Catholic Church Investigation Report](#), London, Independent Inquiry into Child Sexual Abuse, 2020.

⁶¹ Stephen Bullivant, *Child sexual abuse within the Catholic and Anglican Churches*, London, Independent Inquiry into Child Sexual Abuse, 2017.

⁶² Wim Deetman et al., [Sexual abuse of minors in the Roman Catholic Church](#), Amsterdam, Commission of Inquiry into Sexual Abuse of Minors in the Roman Catholic Church, 2011.

d'investigation : une analyse des 2026 témoignages de violences sexuelles recueillis par la Commission, selon l'origine du témoignage, sa pertinence pour l'enquête, les caractéristiques de la victime et de l'agresseur, la nature de l'abus (durée, fréquence, nature des actes sexuels, localisation) et les réponses à l'abus, notamment judiciaires. Elle a aussi analysé un questionnaire auto-administré en ligne auprès d'un échantillon représentatif de près de 35 000 personnes de 40 ans et plus pour mesurer l'ampleur du phénomène et le comparer avec les cas de violences sexuelles dans d'autres milieux que l'Église catholique. Enfin, un autre questionnaire a été conduit auprès de certains groupes de répondants (n=2 812) pour approfondir les résultats du questionnaire en population générale : le but de ce volet était de produire des estimations de prévalence plus précises, d'obtenir des informations complémentaires sur la nature des violences sexuelles et de mieux comprendre les effets psychologiques des abus.

La Commission Royale d'Australie a investigué les violences sexuelles contre des mineurs dans des institutions religieuses et non religieuses sur la période de 1950 à 2010⁶³. Le rapport publié en 2017 met en cause 3498 institutions (des orphelinats, des clubs de sport, des écoles et des institutions religieuses) dont plus de la moitié (58,6%) sont des institutions religieuses. Parmi ces dernières, les deux tiers (61,8%) sont des institutions de l'Église catholique. La commission s'est appuyée sur un recueil exhaustif de témoignages de victimes : entretiens privés avec près de 7000 victimes, 57 auditions publiques, analyse de près d'un million de documents. La méthodologie suivie ne permet pas de mesurer la prévalence des violences sexuelles commises par des clercs dans la population car la part des personnes victimes qui n'ont pas témoigné est inconnue, mais le rapport propose une estimation de la proportion de prêtres abuseurs : d'après les éléments recueillis, 7% des prêtres catholiques en exercice entre 1950 et 2010 ont été accusés d'avoir commis des violences sexuelles sur des mineurs.

2.2. REVUE DE LITTÉRATURE

Les résultats produits par les commissions d'enquête étrangères sont très riches et certaines permettent d'estimer la prévalence des violences sexuelles en contexte catholique ; toutefois, dans un souci de comparabilité des données, nous ne retiendrons que les rapports de la Commission Deetman et de la Commission Royale australienne qui ont employé une méthodologie proche de notre recherche en enquêtant directement auprès des victimes de violences sexuelles et non à partir de dossiers de plaintes détenus par les diocèses ou les instituts religieux. Nous avons complété ce corpus par une revue de la littérature scientifique.

⁶³ [Analysis of claims of child sexual abuse made with respect to Catholic Church institutions in Australia](#), Canberra, Royal Commission into Institutional Responses to Child Sexual Abuse, 2017.

La recherche des publications scientifiques a été réalisée en anglais et en français dans les bases de données PubMed, ProQuest central, Social Science Premium, Sociological Abstracts, Social Services Abstracts et Web Of Science qui réunissent des travaux de sciences sociales, de criminologie, de médecine et de psychologie. Nous avons identifié les études disponibles en combinant les mots-clés suivants : Child* sex* abuse, Child* sex* offense, Childhood abuse, Clerical abuse, Clergy-perpetrated sexual abuse et Catholic, Church, Clergy, Pastoral*, Priest*. Des recherches ont également été faites dans les références bibliographiques des publications pertinentes ou des revues de littérature portant sur ce sujet ; plus de 800 articles ont ainsi été sélectionnés.

A l'étape suivante, nous avons borné les résultats aux études primaires publiées dans des revues scientifiques évaluées par les pairs et publiées entre 1970 et 2020. Après élimination des doublons, nous avons ensuite procédé à l'examen de 154 articles (lecture du résumé et si nécessaire de la méthodologie) pour cibler les études traitant de faits de violences sexuelles envers des mineurs dans l'Église catholique et non, par exemple, de l'histoire des violences sexuelles dans l'Église ou de leur impact sur l'image des prêtres. Nous avons enfin exclu les publications répondant aux critères suivants :

- L'étude porte sur les violences sexuelles en contexte religieux mais ne permet pas de distinguer les violences sexuelles commises par le clergé catholique romain des abus commis dans d'autres confessions ;
- Les données n'ont pas été recueillies directement auprès des personnes abusées ;
- L'échantillon mélange personnes abusées mineures et majeures ;
- L'étude mélange des violences sexuelles et d'autres types d'abus ou de maltraitances ;
- L'étude ne comporte pas de données empiriques ou elle est purement théorique.

Ces différentes opérations de sélection, justifiées pour pouvoir comparer les résultats de notre recherche auprès de personnes victimes de violences sexuelles pendant l'enfance par des membres du clergé catholique, ont permis de retenir seulement trois études et deux rapports d'enquête, tous publiés après 2000. Ceci témoigne du caractère récent et encore trop limité de l'attention portée par le milieu scientifique à l'expérience des personnes abusées.

Tableau 1 : Études examinées concernant les violences sexuelles de mineurs par des membres du clergé catholique
Informations sur les personnes abusées et leurs abuseurs (données recueillies auprès de victimes)

| Auteurs | Pays | Date de publication | Méthodes | Population d'enquête | Période étudiée | Sexe des personnes abusées | | Âge moyen au moment de l'enquête | Âge au premier abus | Sexe des abuseurs | |
|--|------------|---------------------|--|------------------------------------|-----------------|----------------------------|--------|----------------------------------|--|-------------------|--------|
| | | | | | | Hommes | Femmes | | | Hommes | Femmes |
| Isely et al. 2008⁶⁴ | États-Unis | 2008 | Entretiens | 9 hommes | N/A | 100% | 0% | N/A | De 9 à 15 ans | 100% | 0% |
| Spröber 2014⁶⁵ | Allemagne | 2014 | Témoignages écrits de victimes | 404 personnes | 1930-2000 | 65% | 35% | 55,3 ans | N/A | 92,3% | 7,7% |
| Rassenhofer 2015⁶⁶ | Allemagne | 2015 | Témoignages écrits de victimes | 927 personnes | 1930-2000 | 69,8% | 30,2% | 54,9 ans | N/A | 85,9% | 8,5% |
| Deetman et al. 2011 | Pays-Bas | 2011 | Témoignages écrits de victimes Questionnaire en ligne | 774 35.000 personnes >40 ans | 1945-2010 | 82% | 16,5% | N/A | < 6 ans : 3,6% 6-12 ans : 52,1% 12-14 ans : 29,3% 14-16 ans : 10,2% 16-18 ans : 3,2% 18-21 ans : 1,6% | N/A | N/A |
| Royal Commission into Institutional Responses to Child Sexual Abuse | Australie | 2017 | Auditions privées et archives des diocèses | 2489 personnes | 1950-2010 | 73,9% | 25,9% | N/A | 10,4 ans en moyenne | 96,2% | 5,5% |

⁶⁴ Paul J. Isely et al., « In their own voices: a qualitative study of men abused as children by catholic clergy », *Journal of Child Sexual Abuse*, 2008, vol. 17, n° 3-4, p. 201-215.

⁶⁵ Nina Spröber et al., « Child sexual abuse in religiously affiliated and secular institutions: a retrospective descriptive analysis of data provided by victims in a government-sponsored reappraisal program in Germany », *BMC Public Health*, 27 mars 2014, vol. 14, n° 1, p. 282.

⁶⁶ Miriam Rassenhofer et al., « Child sexual abuse in the Roman Catholic Church in Germany: Comparison of victim-impact data collected through church-sponsored and government-sponsored programs », *Child Abuse & Neglect*, 1 février 2015, vol. 40, p. 60-67.

Le tableau 1 indique que les personnes ayant été abusées sexuellement par des membres du clergé catholique pendant l'enfance sont le plus souvent des hommes (entre 65 et 82% selon les études), les femmes représentant entre 17% et 35% de l'ensemble.

Dans l'enquête de la commission néerlandaise, plus de la moitié des personnes abusées avaient entre 6 et 12 ans au moment du premier abus et près d'un tiers avaient entre 12 et 14 ans (29,3%) ; les données de l'enquête australienne rapportent que la moyenne d'âge des garçons était de 10,7 ans et celle des filles 9,6 ans.

On ne dispose d'aucune donnée sur l'appartenance sociale des personnes abusées : seule l'étude de Spröber et al. (2014) indique que 45,2% des personnes abusées étaient détentrices d'un équivalent du baccalauréat, près de 30% avaient un diplôme d'études secondaires et 1,3% n'avait aucun diplôme.

Les personnes ont été abusées principalement par des hommes (85,7% à 96,2%), et plus rarement par des femmes (5,2% à 8,5%) ou par les deux (5,6% des cas chez Spröber et al.).

D'après le tableau 2, entre 60,8% et 88,6% des personnes enquêtées ont été victimes d'abus répétés, tandis que les abus uniques ont concerné entre 9 et 17,4% d'entre elles.

Les abus se sont produits sur une durée d'un an ou moins pour 42,9% à 56,5% des personnes abusées et sur plus de cinq ans pour 10,9% des victimes dans l'enquête australienne. L'enquête australienne est également la seule à préciser que 9,2% des personnes abusées ont connu plus d'un abuseur.

Concernant la nature des actes commis pendant les abus, toute comparaison est rendue difficile par le fait que les catégories retenues diffèrent d'une enquête à l'autre. On peut néanmoins différencier les abus sans contact physique (3,5% à 26,8%), les abus avec contact physique sans pénétration (36,7% à 48,5%) et les abus avec une forme de pénétration (15,1% à 49%).

Enfin, les études tentent de préciser aussi les lieux où se sont produits les abus mais là encore, sans typologie commune, il est difficile de comparer les résultats, d'autant plus que des variations importantes existent entre les différents pays sur l'organisation des lieux d'enseignement ou des lieux d'accueil institutionnel pour mineurs. On peut cependant souligner que les principaux lieux identifiés sont par ordre d'importance : l'école ou l'internat, la paroisse ou le contexte congrégationnel au sens large (catéchisme, confessionnal), les centres d'hébergement ou foyers pour mineurs, le domicile familial de la personne abusée et enfin les activités récréatives gérées par l'Église (camps de jeunesse).

Tableau 2 : Informations sur les violences sexuelles : fréquence, durée, nature et lieux

| Source | Fréquence | | | Durée | Nature | | | Contexte congrégationnel (paroisse, catéchisme, aumônerie) | Lieux | | |
|------------------------------|-------------|----------------------------|-----------------------------|--|--------------|--------------|------------------|--|--|-----------------------|-------------------|
| | Abus unique | Abus répétés par 1 abuseur | Abus par plusieurs abuseurs | | Sans contact | Avec contact | Avec pénétration | | Ecoles privées catholiques / internats | Foyers / hébergements | Domicile familial |
| Isely et al. 2008 | N=3 | N=6 | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Rassenhofer 2015 | 11,40% | 88,60% | N/A | N/A | 26,80% | 36,70% | 36,40% | 66,80% | 15% | N/A | 18,20% |
| Spröber 2014 | 9% | 60,80% | 30% | N/A | 3,50% | 48,50% | 49% | N/A | 21,30% | 23,30% | N/A |
| Deetman et al. 2011 | 17,40% | 82,60% | N/A | <1 an : 42% >1 an : 57,1% | N/A | N/A | 15,10% | 14,70% | 66,60% | 11,40% | 5,50% |
| Royal Commission 2017 | N/A | N/A | 9,70% | <1 an : 56,5% 1-5 ans : 37,1% >5 ans : 10,9% | N/A | N/A | N/A | 24,10% | 49,20% | 28,70% | N/A |

2.3. PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

Dans ses documents de cadrage, la CIASE a retenu comme son principal objet les « abus sexuels » ; elle a précisé ce que cette expression recouvrait :

« Nous retenons une définition large de l'abus sexuel, entendu comme toute agression, exploitation ou atteinte sexuelle, sous quelque forme que ce soit. De même, les victimes sont les mineurs au moment des faits, les majeurs protégés, et les personnes qui, dans le cadre d'une relation de hiérarchie, d'autorité, d'accompagnement spirituel ou d'emprise, se sont trouvées engagées dans une relation à caractère sexuel non librement consentie. »⁶⁷

La CIASE s'appuie ici sur une terminologie juridique en citant différentes infractions sexuelles reconnues dans le code pénal comme des crimes (viol ou tentative de viol) ou des délits (agressions et atteintes sexuelles). Cependant, dans un document daté de février 2019 et intitulé « La démarche de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église », on peut également lire :

« 1/ La première mission de la CIASE est de dresser un état des lieux des violences sexuelles commises par des clercs ou religieux sur des mineurs et des personnes vulnérables. »⁶⁸

L'expression de violences sexuelles employée ici relève du domaine de l'action politique ou des recherches féministes ; selon des représentants d'associations de défense des victimes, elle devrait être préférée par la CIASE à celle d'abus sexuels car elle refléterait mieux l'expérience vécue des victimes. L'expression d'abus sexuel, traduction de l'anglais « sexual abuse », serait inappropriée parce qu'elle sous-entendrait qu'il y aurait « un seuil en deçà duquel les comportements sexuels seraient autorisés ou tolérés tant qu'une limite n'est pas franchie⁶⁹. »

En français, l'abus ne signifie pas seulement l'usage excessif mais aussi le mauvais usage, l'utilisation déviante de quelque chose (cf. « abus de langage ») ou en l'occurrence, quand on l'applique au domaine de la sexualité, de quelqu'un. L'abus sexuel désigne ainsi par convention des maltraitements, des sévices, à caractère sexuel, c'est-à-dire un abus de pouvoir qui s'exprime dans le domaine sexuel. S'il y a donc dépassement d'un quelconque seuil dans le cas des abus sexuels, c'est d'abord celui d'un pouvoir conféré à un individu par la société et/ou par une institution, en l'occurrence ici par l'Église à ses représentants officiels. Il s'agit

⁶⁷ Communiqué de la CIASE pour l'appel à témoignage accessible ici : <https://www.ciase.fr/wordpress/wp-content/uploads/2019/06/CIASE-Communiqué-Appel-à-témoignages.pdf>

⁶⁸ Document accessible ici : <https://www.ciase.fr/wordpress/wp-content/uploads/2019/02/CIASE-Démarche-de-la-commission.pdf>

⁶⁹ La Parole Libérée, *Marianne, n'entends-tu pas tes enfants pleurer ?*, Le Cerf, 2021.

donc d'un rapport de pouvoir qui s'exprime dans le domaine de la sexualité mais s'inscrit le plus souvent dans un *continuum* avec d'autres formes de violences exprimées dans d'autres domaines (en ce sens certains parlent d'abus spirituel, d'abus psychologique, etc.).

Selon les domaines où il est appliqué (travaux de recherche, cadres juridiques, politiques publiques ou normes sociales), le concept d'abus sexuel peut revêtir des définitions variées qui rendent difficile toute tentative d'analyse et de comparaison des données — par exemple sur les seuils d'âge ou la nature des violences sexuelles. On peut néanmoins retenir les caractéristiques suivantes parmi celles mises en évidence par les chercheurs Ben Mathews et Delphine Collin-Vezina à partir d'une revue de littérature portant sur les variations dans les définitions adoptées pour ce concept⁷⁰ :

- une relation de pouvoir : il faut qu'il y ait proximité ou dépendance entre la victime et l'agresseur, que ce lien soit familial (parent), institutionnel (enseignant, clerc) ou économique (employeur). Ce rapport de pouvoir peut se superposer à d'autres, d'âge (adulte vs enfant), de genre (homme vs femme) etc. ;
- une exploitation d'une situation de dépendance d'une personne vis-à-vis d'une autre : l'abuseur utilise sa position supérieure pour son bénéfice et au détriment de celui de la personne abusée ;
- une absence de consentement valide, résultant de l'asymétrie de la relation.

Quelle différence entre violence sexuelle et abus sexuel ? Les violences sexuelles recouvrent les situations dans lesquelles une personne impose à une autre des actes ou des propos à caractère sexuel qui n'ont pas été sollicités. On peut regrouper sous cette expression les rapports ou tentatives de rapports sexuels forcés, les attouchements des parties intimes ou baisers imposés, le fait de s'exhiber nu ou encore le harcèlement sexuel. L'abus sexuel précise dans quel cadre se produisent ces violences.

Nous avons fait le choix de recourir aux deux expressions dans ce rapport. L'enquête conduite par l'Inserm porte sur les actes de violence sexuelle commis contre des mineurs ou des religieuses dans l'Église catholique romaine. Parce que ces violences sexuelles prennent place dans un cadre relationnel établi, dans lequel une personne, en situation de pouvoir institutionnalisé par rapport à une autre, abuse de ce pouvoir en l'étendant au champ sexuel, nous adoptons dans ce rapport l'expression *abus sexuel* lorsque nous traitons spécifiquement du contexte relationnel dans lequel les violences sexuelles sont commises.

La notion d'abus nous est apparue adaptée pour étudier les facteurs favorisant ces violences sexuelles en contexte catholique, car elle oriente l'analyse vers la nature de la relation (asymétrique et tournée vers la satisfaction unique de l'abuseur) entre les personnes concernées. Par ailleurs, pour un certain nombre des personnes que nous avons entendues, l'expression « violences sexuelles » décrit mal les gestes qui ont été posés sur eux par leurs

⁷⁰ Ben Mathews et Delphine Collin-Vézina, *Child Sexual Abuse: Toward A conceptual Model and Definition, Trauma, Violence and Abuse*, 2019, Vol. 20(2) 131-148

abuseurs (par exemple quand il s'est agi de caresses, parfois accompagnées de mots tendres), même s'il est tout à fait indiscutable à nos yeux qu'il s'agit bien de violences.

Ces deux expressions ne sont donc pas à opposer, chacune trouve sa justification dans des usages distincts selon les champs d'application. Dans le cadre de l'enquête réalisée par l'Inserm pour la CIASE, on retrouve cette expression dans les documents diffusés au public pour l'appel à témoignages et dans l'enquête en population générale, ce choix répondant principalement à l'impératif d'être compris par les personnes participant à nos différents volets d'enquête.

Le concept d'abus sexuel repose sur l'idée que l'asymétrie de la relation et l'exploitation d'une vulnérabilité par une personne contre une autre constituent un obstacle intrinsèque à l'expression d'un consentement libre et éclairé ; il peut être appliqué à toute relation où une personne – même majeure, placée sous l'autorité de fait ou de droit d'une autre, subit des violences sexuelles. Il permet également de penser des gestes à caractère sexuel commis sans violence, menace ou surprise.

Nous avons fait le choix de recourir aux termes de « personne abusée » plutôt que « victime » qui présente à nos yeux plusieurs inconvénients, dont celui d'être un qualificatif essentialisant : quand peut-on être reconnu comme victime ? quand cesse-t-on d'être une victime ? est-ce fondé sur une catégorie juridique ou une appréciation personnelle ? Toutes les personnes abusées sexuellement ne se reconnaissent pas toujours dans le statut de « victime » qu'elles jugent parfois dépréciatif et ne rendant pas justice aux efforts qu'elles ont accomplis pour se remettre de leurs blessures et/ou traumatismes. De même que nous avons fait le choix d'utiliser principalement le terme d'abus plutôt que d'employer les catégories juridiques de viol ou agression sexuelle, nous privilégions l'expression « personne abusée » pour souligner la problématique relationnelle qui est au cœur de l'analyse sociologique présentée ici. De manière symétrique, le terme d'« abuseur » est privilégié pour désigner les membres du clergé qui ont commis des abus sexuels, sans préjuger de leur statut aux yeux de la loi, mais en s'en tenant à la parole des personnes qui nous ont confié leur témoignage.

La CIASE a lancé un appel à témoignages en 2019 et s'est associée à la fédération nationale d'associations de victimes France Victimes pour prendre en charge le recueil des récits. L'équipe Inserm a travaillé quant à elle à la production du questionnaire et l'IFOP a été leur partenaire pour la programmation et la gestion de la base de données. (Voir [QUESTIONNAIRE DE L'APPEL A TEMOIGNAGES](#) en Annexe 6.5).

L'appel à témoignages a débuté le 3 juin 2019 et s'est terminé le 31 octobre 2020. Les personnes étaient invitées à appeler un numéro dédié, avant d'être redirigées vers le questionnaire si elles étaient identifiées comme ayant été abusées. L'appel à témoignages a été diffusé dans les médias, mais aussi dans les paroisses françaises. Pour pouvoir toucher un public plus large, un tour de France des représentants de la CIASE a été organisé à partir du 29 novembre 2019.

France victimes a pu traiter 360 courriers, 2 459 mails et 3 652 appels téléphoniques de personnes victimes, mais également de témoins, ou de proches de victimes. Au total, ce sont 2014 personnes abusées qui ont pu être identifiées et à qui la fédération des associations a proposé de remplir le questionnaire. Parmi ces personnes, 118 ont refusé et 91 autres avaient déjà répondu ou souhaitaient d'abord prendre contact avec la CIASE ou une association. Au total 1805 questionnaires ont été envoyés par France Victimes (1 506 liens Internet et 299 questionnaires papier) aux personnes abusées qui ont contacté la CIASE. Au total, 1 628 questionnaires complets ont pu être exploités, faisant monter le taux de réponse à près de 90,2%. L'enquête présentée ici porte au final sur les 1 448 personnes abusées mineures ayant répondu au questionnaire.

Parmi elles, nombreuses ont été les personnes volontaires pour témoigner également oralement devant la CIASE. Aux quelques 100 premières d'entre elles a été proposé un entretien sociologique, aux autres une audition par la commission. Finalement, 75 entretiens sociologiques ont été menés dans toute la France métropolitaine, dont 46 avec des personnes mineures au moment des abus et 29 avec des personnes dites "majeures vulnérables" parmi lesquelles 17 religieuses, 2 séminaristes et 10 laïcs, ayant subi des violences sexuelles et/ou des "abus spirituels" (voir partie 2). Ces personnes, qui ont répondu parmi les premières à l'appel à témoignage et accepté un entretien avec un chercheur sont sans doute très mobilisées sur la question. Une seconde voie de recrutement a permis d'atténuer ce biais en ajoutant des personnes spontanément peu enclines à évoquer leur expérience : quelques personnes nous ont été adressées par Sœur Véronique Margron, présidente de la CORREF (surtout des religieuses abusées), d'autres par un religieux lanceur d'alerte et enfin quelques-unes par les membres de l'équipe de recherche.

1. DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON DE L'APPEL À TÉMOIGNAGE

L'échantillon « mineurs » a été constitué en isolant de l'ensemble des réponses à l'appel à témoignage de la CIASE les personnes abusées ayant moins de 21 ans au premier abus. Cet alignement sur l'âge de la majorité d'avant 1974 se justifie par le fait qu'il correspond à l'expérience du passage à la majorité juridique de la plupart de nos enquêtés : 53,5% sont, en effet, nés avant 1953 et donc n'ont été reconnus majeurs qu'à 21 ans ; 71,9% des cas de premiers abus rapportés *via* l'appel à témoignage se sont produits avant 1974, donc avant l'abaissement de la majorité juridique à 18 ans. Cet échantillon compte 1 443 individus ayant répondu au questionnaire. (*Pour plus d'informations sur la composition de l'échantillon initial, voir [Tableau 37 : Composition de l'échantillon mineurs et majeurs](#) en Annexe 6.4).*

Si cet échantillon ne saurait être représentatif des personnes ayant été abusées par un membre de l'Église, on constate qu'il apparaît diversifié du point de vue des caractéristiques sociales et démographiques. Le groupe d'âge le plus représenté est celui des personnes entre 65 et 74 ans. La moitié de l'échantillon est aujourd'hui retraité. Plus de la moitié des personnes est mariée et plus des trois-quarts ont des enfants. Plus d'une personne sur quatre possède un diplôme de 3ème cycle.

Tableau 3 : Caractéristiques sociodémographiques des répondants de l'appel à témoignages

| | Hommes | | Femmes | | Total | |
|---|------------|-------------|------------|-------------|-------------|--------------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| TOTAL | 936 | 64,9 | 507 | 35,1 | 1443 | 100,0 |
| Année de naissance | | | | | | |
| [1928-1948] | 264 | 28,4 | 99 | 19,9 | 363 | 25,4 |
| [1949-1968] | 523 | 56,3 | 310 | 62,2 | 833 | 58,4 |
| [1969-2003] | 142 | 15,3 | 89 | 17,9 | 231 | 16,2 |
| Groupe d'âge | | | | | | |
| De 15 à 17 ans | 1 | 0,1 | 1 | 0,2 | 2 | 0,1 |
| De 18 à 24 ans | 0 | 0,0 | 2 | 0,4 | 2 | 0,1 |
| De 25 à 34 ans | 15 | 1,7 | 9 | 1,8 | 24 | 1,7 |
| De 35 à 49 ans | 114 | 12,6 | 74 | 14,9 | 188 | 13,4 |
| De 50 à 64 ans | 310 | 34,1 | 185 | 37,1 | 495 | 35,2 |
| De 65 à 74 ans | 374 | 41,2 | 176 | 35,3 | 550 | 39,1 |
| 75 ans et plus | 94 | 10,4 | 51 | 10,2 | 145 | 10,3 |
| Dernière profession* | | | | | | |
| Agriculteurs | 14 | 1,5 | 3 | 1,1 | 19 | 1,4 |
| Artisans | 80 | 8,8 | 9 | 1,9 | 89 | 6,4 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 494 | 54,1 | 184 | 39,1 | 678 | 49,0 |

| | | | | | | |
|---|-----|------|-----|------|------|------|
| Employés | 76 | 8,3 | 70 | 14,9 | 146 | 10,5 |
| Intermédiaires | 170 | 18,6 | 144 | 30,6 | 314 | 22,7 |
| Ouvriers | 26 | 2,8 | 10 | 2,1 | 36 | 2,6 |
| Autres / Jamais travaillé / Inactifs | 53 | 5,8 | 49 | 10,4 | 102 | 7,4 |
| Situation matrimoniale | | | | | | |
| Marié(e) | 564 | 60,4 | 227 | 45,0 | 791 | 55,0 |
| Pacsé(e) | 32 | 3,4 | 20 | 4,0 | 52 | 3,6 |
| Célibataire | 113 | 12,1 | 85 | 16,8 | 198 | 13,8 |
| Divorcé(e) | 140 | 15,0 | 97 | 19,2 | 237 | 16,5 |
| Autre | 17 | 1,8 | 18 | 3,6 | 35 | 2,4 |
| Veuf(ve) | 37 | 4,0 | 35 | 6,9 | 72 | 5,0 |
| Séparé(e) | 7 | 0,7 | 12 | 2,4 | 19 | 1,3 |
| Couple | 24 | 2,6 | 11 | 2,2 | 35 | 2,4 |
| Enfants | | | | | | |
| Oui | 773 | 82,9 | 396 | 78,6 | 1169 | 81,4 |
| Non | 160 | 17,1 | 108 | 21,4 | 268 | 18,6 |
| Diplôme le plus élevé | | | | | | |
| Pas de diplôme | 21 | 2,2 | 9 | 1,8 | 30 | 2,1 |
| Certificat d'études | 17 | 1,8 | 9 | 1,8 | 26 | 1,8 |
| CAP | 51 | 5,5 | 22 | 4,4 | 73 | 5,1 |
| Brevet simple BEPC brevet des collèges | 38 | 4,1 | 20 | 4,0 | 58 | 4,0 |
| BEP | 46 | 4,9 | 13 | 2,6 | 59 | 4,1 |
| Baccalauréat technique | 23 | 2,5 | 13 | 2,6 | 36 | 2,5 |
| Baccalauréat général | 58 | 6,2 | 41 | 8,1 | 99 | 6,9 |
| BAC+2 | 148 | 15,8 | 107 | 21,2 | 255 | 17,7 |
| Diplôme de l'enseignement supérieur 2e cycle | 218 | 23,3 | 124 | 24,6 | 342 | 23,8 |
| Diplôme de l'enseignement supérieur 3e cycle grandes écoles | 266 | 28,4 | 102 | 20,2 | 368 | 25,6 |
| Autre diplôme | 48 | 5,1 | 44 | 8,7 | 92 | 6,4 |
| Vous ne savez pas | 1 | 0,1 | 1 | 0,2 | 2 | 0,1 |

Source : *Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019*

Champ : Toutes les personnes ayant répondu à la question du sexe (N=1443=1448– 5 non-réponses à la question du sexe)

Lecture : L'échantillon est composé de 64,9% d'hommes et de 35,1% de femmes. 25,4% sont nés avant 1948, 58,4% entre 1949 et 1968 et 16,2% après 1969.

***Dernière profession :** Tous les enquêtés ne sont pas en activité, un grand nombre sont mêmes retraités, ici et dans tous les tableaux à venir c'est la dernière profession qui a été retenue.

Parmi cet échantillon, 46 personnes ont été interviewées en face à face par un enquêteur, soit 16 femmes et 30 hommes, âgés de 37 à 73 ans, abusés entre 1958 et 1995. Elles ont été rencontrées dans toute la France métropolitaine. Elles proviennent de tous les milieux sociaux. Certaines sont aujourd'hui engagées au sein de l'Église quand d'autres s'en sont éloignées. Beaucoup sont mariées avec enfants, voire petits-enfants, mais il y a aussi parmi

elles des laïcs célibataires, des consacrés et des prêtres. (Voir [CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES INTERVIEWÉES](#) en Annexe 6.1).

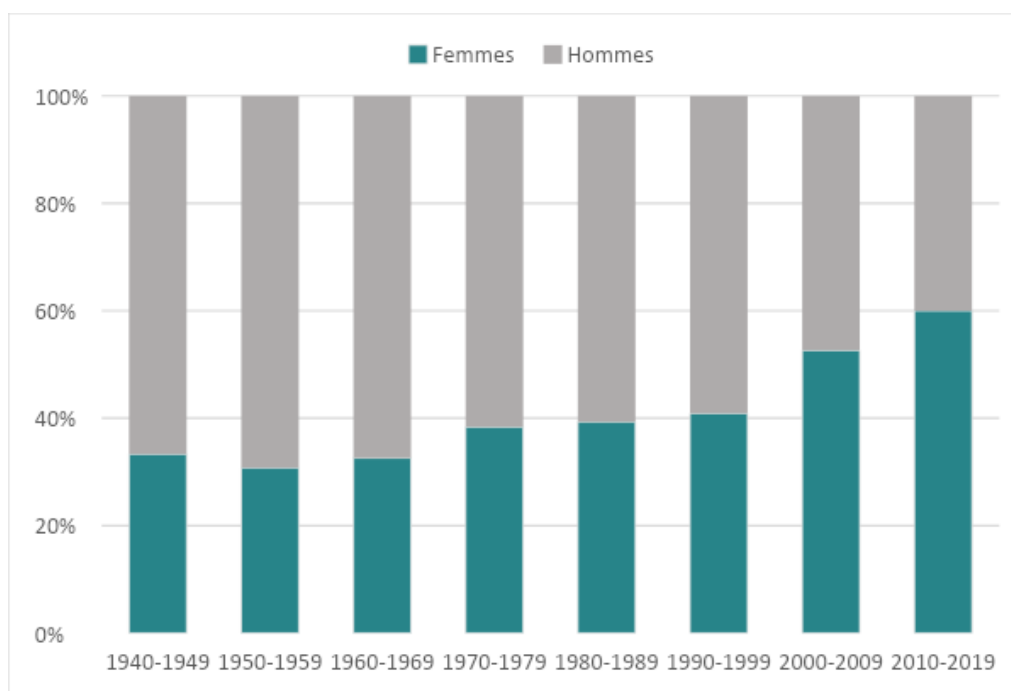
La comparaison des caractéristiques des personnes abusées qui ont répondu à l'appel à témoignages avec celles des personnes qui ont participé à l'enquête en population générale (Voir [COMPARAISON DES DONNÉES DE L'APPEL À TÉMOIGNAGES ET DE L'ENQUÊTE EN POPULATION GÉNÉRALE](#) en Annexe 6.2) permet dans la description qui suit de caractériser les biais de sélection qu'engendre une enquête dite de "convenance". Il faut rappeler que l'appel à témoignages a été diffusé dans la population via la publication de quelques articles de presse, la participation du président de la CIASE à quelques émissions télévisées et radiophoniques et la tenue de plusieurs conférences en France organisées par la CIASE. L'Église catholique a également été sollicitée pour assurer la diffusion de cet appel à témoignages dans les paroisses de France, sans que l'on sache précisément quelles sont les paroisses qui ont effectivement répercuté l'appel.

1.1. UNE POPULATION MAJORITAIREMENT MASCULINE

La population qui a répondu à l'appel à témoignage de la CIASE est majoritairement masculine : 64,9 % d'hommes et 35,1 % de femmes, soit un sexe ratio analogue à celui rapporté dans les rapports des commissions étrangères. L'enquête en population générale de 2020 (voir partie 3 du présent rapport) montre néanmoins que les femmes sont surreprésentées dans l'appel à témoignages. Les hommes représentent en effet 78,6% de l'ensemble des personnes abusées mineures par un membre du clergé selon les résultats de l'enquête en population générale. Les femmes semblent donc s'être sur-mobilisées pour répondre à la CIASE.

Surtout, la proportion des femmes au sein de l'échantillon "appel à témoignages" augmente avec le temps : elles sont 32% de l'échantillon sur la période 1940-1969, 38,7% sur la période 1970-1989 et près de 60% sur la période 2010-2019. La même évolution peut être observée pour l'ensemble des personnes de moins de 21 ans ayant été abusées par un membre du clergé à partir de l'enquête en population générale : seuls 10% des abus s'étant produits avant 1970 concernent des femmes, contre 29% entre 1970 et 1990, et enfin 34% après 1990. Cette augmentation des femmes en proportion au sein de l'échantillon ne permet pas de conclure avec certitude que les femmes sont plus fréquemment abusées aujourd'hui qu'hier au sein de l'Église. Elles témoignent sans doute plus facilement aujourd'hui du fait des mouvements sociaux récents favorisant l'expression des violences subies et qui ont principalement été le fait de femmes.

Figure 1 : Proportion de femmes et d'hommes selon la décennie de survenue du premier abus



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Toutes les personnes ayant répondu à la question du sexe (N=1443=1448–5 non-réponses à la question du sexe)

Lecture : Dans les années 1940, les femmes représentaient 33% des abus et les hommes 67%. Dans les années 2000, les hommes représentaient 53% des abus et les femmes 47%.

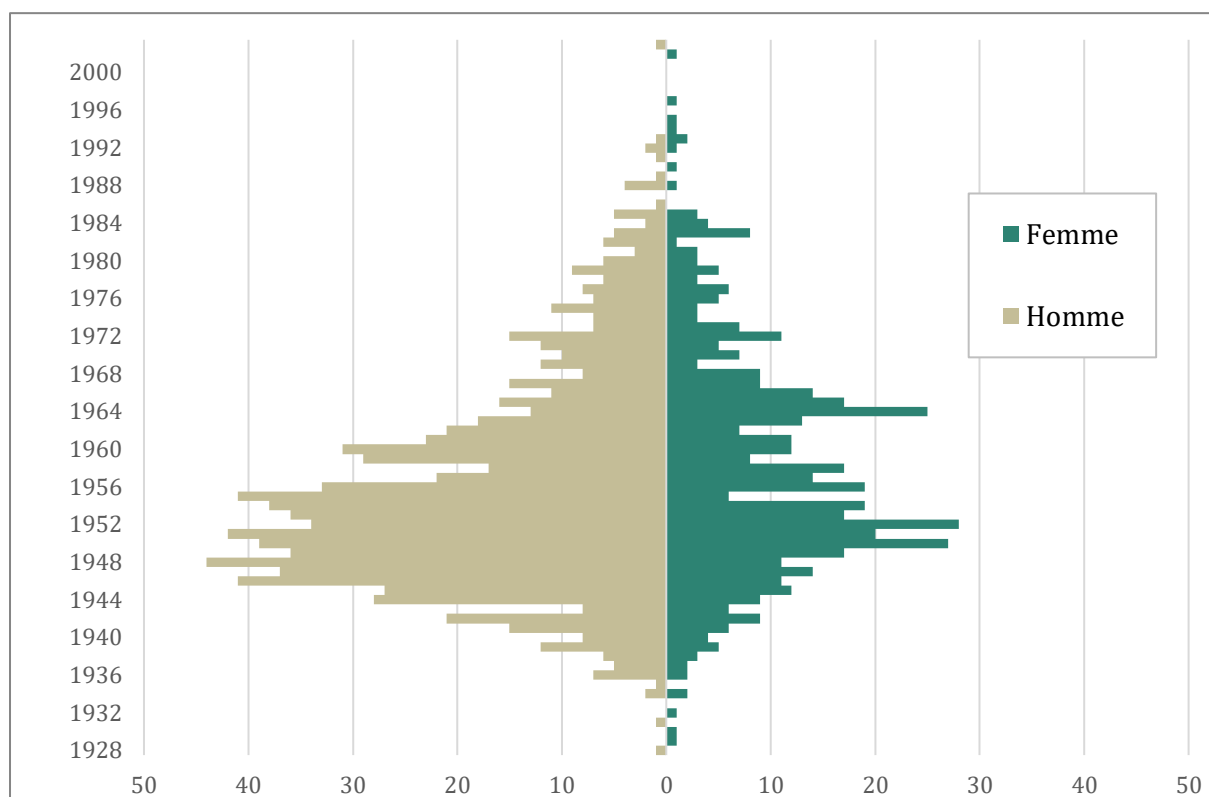
1.2. UNE POPULATION ÂGÉE

La distribution par âge au sein de l'échantillon montre que la population concernée est plutôt âgée : en moyenne, les personnes interrogées ont 62 ans (61 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes). La moitié des enquêtés déclarent avoir plus de 64 ans. La pyramide des âges montre que les générations nées après 1980 ont beaucoup moins répondu à l'appel à témoignage.

L'enquête en population générale donne à voir un profil similaire, la moitié des enquêtés abusés mineurs par un membre du clergé a plus de 64 ans au moment de l'enquête. Mais la part des plus de 75 ans y est plus élevée que dans l'appel à témoignages : 27,1% contre 10,3% dans l'appel à témoignage de la CIASE. Les plus jeunes se retrouvent en conséquence beaucoup plus nombreux en population générale : 15,3% des personnes agressées mineurs par un membre du clergé ont moins de 35 ans (dont 6,2% moins de 25 ans), cette part est de 2,0% dans l'appel à témoignages (0,3% seulement moins de 25 ans ; voir partie 3). Il y a donc

au sein de l'échantillon "appel à témoignage" une sous-représentation des personnes les plus âgées (+ de 75 ans) et des plus jeunes (-35 ans).

Figure 2 : Pyramide des âges des enquêtés selon l'année de naissance



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Toutes les personnes ayant répondu à la question du sexe (N=1443=1448- 5 non-réponses à la question du sexe)

Lecture : 27 femmes de l'échantillon sont nées en 1950 et 39 hommes.

1.3. UNE POPULATION TRÈS DIPLÔMÉE

Parmi les personnes qui ont répondu à l'appel à témoignages de la CIASE, 49,1% occupent une profession intellectuelle supérieure. Cette proportion est de 32,4% pour les personnes abusées par un membre du clergé selon l'enquête réalisée en population générale. Les classes supérieures sont donc légèrement surreprésentées au sein de l'échantillon issu de l'appel à témoignages.

Au contraire, les classes populaires sont largement sous-représentées au sein de l'échantillon. Le taux d'ouvriers au sein de l'échantillon est de 2,6%, contre 26,1% des personnes abusées par un membre du clergé du clergé selon l'enquête en population générale (voir partie 3).

S'agissant du niveau de diplôme, on constate là aussi une distorsion importante. Ainsi, au sein de l'échantillon, 49,3% des personnes ont un diplôme de 2ème ou 3ème cycle contre 25,4% des personnes dans l'enquête en population générale. Par ailleurs, seuls 17,1% des enquêtés qui ont répondu à l'appel à témoignages de la CIASE ont un diplôme inférieur au bac ou pas de diplôme du tout contre 35,1% en population générale (voir partie 3).

Plusieurs explications sont possibles pour rendre compte de cette distorsion sociale de l'échantillon de l'appel à témoignages. D'abord les classes supérieures et les personnes fortement dotées en capital scolaire ont plus tendance à répondre aux enquêtes. Ensuite, cette distorsion tient peut-être aussi au fait que le public attaché au catholicisme romain, ou pour le moins non-indifférent à son devenir, qui a davantage répondu à l'appel à témoignage, appartient surtout aux classes supérieures.

1.4. UN SCHÉMA FAMILIAL CLASSIQUE

La grande majorité des personnes ayant répondu à l'appel à témoignage de la CIASE s'inscrit dans un schéma familial « classique ». Les célibataires ne constituent que 13,8% de l'échantillon. Parmi les répondants qui ont indiqué être en couple, la quasi-totalité ont des enfants (92,5%). Les couples avec enfants sont les plus nombreux, ils représentent 56,3% des enquêtés. A titre d'indication, dans le recensement Insee 2016, ils représentaient 1 ménage français sur 4, tout comme les couples sans enfants⁷¹.

⁷¹ *Données annuelles 2019*, Paris, INSEE, 2020.

1.5. UNE FORTE PROXIMITÉ À L'ÉGLISE

Les individus de l'échantillon se révèlent proches de l'institution ecclésiastique, même si les entretiens donnent à entendre des voix qui en contestent le fonctionnement : 37,6% des personnes ayant répondu à l'appel à témoignage de la CIASE y a travaillé ou été bénévole, et seuls 30,7% d'entre eux déclarent avoir perdu la foi suite aux abus.

Tableau 4 : Rapport à la religion des enquêtés

| | Hommes | | Femmes | | Total | |
|--|------------|--------------|------------|--------------|-------------|--------------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| TOTAL | 936 | 100,0 | 507 | 100,0 | 1443 | 100,0 |
| A... | | | | | | |
| reçu une éducation catholique | 886 | 95,7 | 461 | 92,9 | 1347 | 94,7 |
| été scolarisé dans une institution religieuse (primaire et/ou collège et/ou lycée) | 704 | 75,5 | 332 | 65,9 | 1036 | 72,1 |
| été scolarisé en internat | 515 | 55,6 | 163 | 32,8 | 678 | 47,6 |
| été au catéchisme | 879 | 95,1 | 466 | 94,3 | 1345 | 94,8 |
| été à l'aumônerie | 508 | 55,0 | 266 | 53,8 | 774 | 54,5 |
| A déjà travaillé ou été bénévole dans l'Église catholique | | | | | | |
| Non | 514 | 63,1 | 248 | 60,8 | 762 | 62,4 |
| Oui comme religieuse | 0 | | 17 | | 17 | |
| Oui comme religieux | 12 | 3,4 | 0 | 4,2 | 12 | 3,7 |
| Oui comme prêtre | 16 | | 0 | | 16 | |
| Oui comme personne missionnée | 26 | 3,2 | 20 | 4,9 | 46 | 3,8 |
| Oui comme laïc | 246 | 30,2 | 123 | 30,1 | 369 | 30,2 |
| Est encore catholique | | | | | | |
| Oui | 425 | 46,3 | 255 | 51,7 | 680 | 48,2 |
| Non je ne le suis plus et je n'ai pas d'autre religion | 437 | 47,6 | 205 | 41,6 | 642 | 45,5 |
| Non je ne l'ai jamais été | 17 | 1,9 | 15 | 3,0 | 32 | 2,3 |
| Non j'ai une autre religion | 39 | 4,2 | 18 | 3,7 | 57 | 4,0 |
| Rapport à la foi suite aux abus | | | | | | |
| Vous avez perdu la foi | 282 | 30,7 | 152 | 30,6 | 434 | 30,7 |
| Vous avez gardé la foi | 383 | 41,7 | 227 | 45,7 | 610 | 43,1 |
| Vous ne savez pas | 166 | 18,1 | 92 | 18,5 | 258 | 18,2 |
| Non concerné | 87 | 9,5 | 26 | 5,2 | 113 | 8,0 |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Toutes les personnes ayant répondu à la question du sexe (N=1443=1448- 5 non-réponses à la question du sexe)

Lecture : 95,7% des hommes et 92,9% des femmes déclarent avoir reçu une éducation catholique.

Selon l'enquête en population générale (cf. partie 3), les personnes abusées par un membre du clergé se déclarent moins souvent avoir reçu une éducation catholique que celles ayant répondu à la CIASE (80,1% contre 94,7%) Surtout, seules 25 % des personnes abusées déclarent être encore catholiques aujourd'hui, contre 49,3% dans l'appel à témoignages. Mieux, elles sont 9,9% à déclarer la religion importante à leurs yeux contre 52,2% dans l'appel à témoignages. Ces personnes ont par ailleurs été beaucoup plus enclines à avertir l'Église catholique (28,6% versus 4%). Ces résultats confirment qu'ont surtout répondu à la CIASE, les personnes restées proches de l'institution ecclésiale.

Les entretiens confirment que des personnes abusées plus éloignées de l'institution n'ont pas souhaité répondre à l'appel à témoignage ou n'ont pas même eu connaissance de son existence. Robert, abusé en 1970 à 9 ans par le curé de son village, mais encore très engagé dans l'Église, déclare ainsi en fin d'entretien : « *Moi, je suis parmi les sept, huit, dix ou vingt personnes qui sont concernées. Je suis a priori le seul à avoir parlé. [...] Vous vous rendez compte du nombre de personnes !* ». Mais "aucun ne parlera à l'Église", regrette-t-il. "Ils ne veulent plus en entendre parler". Il faut dire qu'il est le seul de sa génération à continuer à participer à la vie de sa paroisse. Autre exemple qui montre que l'appel de la CIASE a eu du mal à mobiliser les personnes éloignées de l'institution, celui de Jean. Violé en 1989 à 7 ans par un prêtre ami de la famille, il s'est depuis éloigné de l'Église. Sans son père, resté pratiquant et qui s'est fait le relais de la CIASE auprès de lui, il n'aurait pas témoigné : « *C'est mon père qui m'en a parlé. C'est vrai que sinon... Bah quand on n'est pas dans les histoires, on passe complètement à côté, hein !* »

CONCLUSION

Des différences sociales notables sont enregistrées entre les personnes qui ont répondu à l'appel de la CIASE et celui de l'ensemble des personnes abusées au sein de l'Église, selon l'enquête réalisée en population générale : sur-représentation des femmes ; sous-représentation des classes populaires ; sous-représentation des plus de 75 ans, mais aussi des moins de 35 ans ; sous-représentation, enfin, de personnes loin de l'institution ou éloignées d'elle avec le temps (*pour plus de précisions voir [COMPARAISON DES DONNÉES DE L'APPEL À TÉMOIGNAGES ET DE L'ENQUÊTE EN POPULATION GÉNÉRALE](#) en Annexe 6.2*). Si donc, l'échantillon "appel à témoignages" ne reflète pas l'ensemble des personnes abusées sexuellement au sein de l'Église, qu'est-ce qui fait que celles qui le composent se sont manifestées ?

On l'a dit, à propos des personnes interviewées, mais cela s'applique sans doute à la majorité des répondants à l'appel à témoignage, ce sont des personnes mobilisées sur la question des violences sexuelles au sein de l'Église au moins à deux titres. D'abord, ces personnes ont deux fois plus souvent parlé des abus subis que ne l'ont fait celles qui ont répondu à l'enquête en

population générale : 83% contre 42%. Beaucoup se sentent investies comme « entrepreneuses de morale », au sens où l’entend Howard Becker⁷². En témoignent leurs réponses à la première question de l’entretien : « pourquoi avoir accepté cette démarche ? » qui se caractérisent très souvent par un objectif général de prévention des pratiques pédocriminelles et de lutte pour la reconnaissance des violences sexuelles au-delà de leur propre cas individuel au sein de l’Eglise. L’exemple de Gérard, abusé à partir de 1968 à l’âge de 8 ans par plusieurs prêtres, illustre bien cette position morale. Il déclare ainsi :

“Moi je suis dans un processus depuis quelques années, avec d'autres, je dirais de... bah de combat... De combat oui ! et puis en même temps de recherche pour avancer sur ces questions. Et puis faire avancer notamment l'institution pour à la fois mieux protéger les enfants et les jeunes. Et puis accompagner et réparer les personnes victimes. Et puis, comme je suis de plus en plus persuadé, d'un côté, il y a des agresseurs et de l'autre côté, il y a un système qui a fait qu'il y a eu des agressions. Et qui vont continuer. Voilà la raison, [...] de permettre que les choses avancent”.

Ensuite, ce sont des personnes qui tendent également à se présenter comme “porte-voix” d’autres qui sont sans voix ou se taisent. En témoignent d’abord la forte propension de celles qui se sont manifestées à la CIASE à affirmer connaître d’autres victimes. Ainsi 58,6 % des personnes ayant rempli le questionnaire affirment connaître d’autres victimes de leur agresseur (contre 44,6% de personnes ayant répondu à l’enquête en population générale).

Tableau 5 : Connaissance d'autres personnes abusées par le même abuseur

| | Effectif | % |
|-------------|----------|------|
| Oui | 832 | 58,6 |
| Non | 7 | - |
| Ne sait pas | 581 | 40,9 |

Source : *Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019*

Champ : Toutes les personnes ayant répondu à la question du sexe (N=1420=1448– 28 non-réponses à la question sur la connaissance d’autres abuseurs)

Lecture : 58,6% des enquêtés déclarent connaître au moins une autre victime du même abuseur.

Surtout, la plupart des personnes interviewées affirment connaître d’autres victimes de leur abuseur qui n’ont pas répondu à l’appel de la CIASE et qu’elles souhaitent évoquer dans leur propre témoignage. Ainsi, la responsable de la cellule de lutte contre les abus mise en place récemment au sein de la communauté de l’agresseur d’Emmeline, Constance et Solène, toutes trois interviewées lors de l’enquête, déclare qu’elle a reçu 70 plaintes le concernant tant de jeunes filles mineures que de jeunes majeures. Ces trois personnes ne représentent que la

⁷² Un entrepreneur de morale est une personne qui se mobilise pour maintenir ou faire changer des pratiques ou des normes “morales” au sein de la société. Cf. Howard S. Becker, *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

“partie émergée de l’iceberg”. Constance le rappelle à de nombreuses reprises non sans avoir déclaré dès le début de l’entretien vouloir parler également pour elles : *“j’ai vu passer des dizaines de témoignages le concernant [son abuseur], et moi ce n’était pas grand-chose par rapport à ce que d’autres ont vécu...”* *“Moi... ça n’est pas allé plus loin, alors que pour tant d’autres jeunes filles et femmes, c’est allé bien plus loin.”* D’ailleurs, elle déclare : *“De comprendre qu’il y avait une autre victime m’a permis de prendre conscience pour moi”*.

Robert, évoqué juste au-dessus, seul à témoigner auprès de la CIASE parmi la dizaine, voire la vingtaine d’enfants du village abusés par son curé, déclare : *“Mais moi, dans le cadre de ce travail, je compte que tout le monde ne parle pas, tout le monde ne remplit pas le questionnaire et un certain nombre de gens, soit ne savent pas que ça existe ou ne veulent pas faire ce travail-là. Évidemment, je veux aussi rendre visibles ces gens invisibles. C’est ça, c’est pour ça que je suis là aujourd’hui »*.

Certains enquêtés ne connaissent pas d’autres victimes de leur abuseur, mais dans leur environnement proche, d’autres personnes ont été abusées par des membres du clergé. C’est le cas de Bernard. Lui-même victime du vicaire de la paroisse de son enfance, il a découvert récemment que, dans sa famille, 4 enfants sur les 8 ont été abusés au sein de l’Église catholique. Il est le seul à avoir témoigné auprès de la CIASE. Bernard a bien essayé de les convaincre, mais en vain :

Bernard abusé en 1958 à 11 ans par le vicaire de sa paroisse

Bernard a 73 ans. Il est né dans une famille de paysans catholiques de 8 enfants. Il parle *“d’emprise de l’Église”* sur sa vie et du catholicisme comme d’un *“miel qui lui colle aux doigts”*. Jeune, il se dit avoir été *« programmé »* pour être prêtre, *« un honneur »* pour sa mère, *« une fanatique catholique »*. Il fait d’abord le petit puis le grand séminaire. Ayant quitté le grand séminaire, il devient professeur dans l’enseignement catholique pendant 30 ans alors qu’il aurait pu exercer dans le secteur public, même s’il y a été un *« militant farouche de la liberté de conscience”*. Il se montre critique à l’égard de l’Église et sceptique quant à la CIASE. Il n’a jamais parlé avant l’âge de 70 ans des atteintes sexuelles qu’il pense avoir subies. Jusque-là, il avait gardé une vision de l’événement qu’il qualifie de *« souvenir supportable »*. La sortie du film *“Spotlight”* et les résultats de la commission d’enquête australienne lui font dire que lui aussi il a été agressé. Que s’est-il passé ? En juillet 1958, le prêtre recruteur passe dans son école. Bernard dit que sa mère lui lisait régulièrement la vie du curé d’Ars, ça lui ferait sans doute plaisir qu’il devienne prêtre. Le vicaire de la paroisse, animateur du patronage et de camps de vacances, lui propose alors des cours particuliers de latin en prévision de son entrée au petit séminaire. Les cours se passent dans sa chambre-bureau (au séminaire, les rencontres avec le directeur de conscience se feront également dans les chambres-bureaux). Les premiers cours se passent bien malgré une grande tactilité de la part du prêtre. Lors d’une 3^{ème} ou 4^{ème} séance, le prêtre lui propose de boire de l’eau alors que Bernard n’a pas soif, puis de s’allonger sur son lit pour une sieste, alors que Bernard n’a jamais dormi dans le lit d’aucun adulte. Bernard est surpris mais se laisse faire. Le prêtre l’assoit sur le lit, lui délace les chaussures, puis le prêtre s’allonge sur le lit à côté de lui. Bernard ne se souvient que de s’être relevé en

disant qu'il était fatigué, puis d'être parti. Était-ce tout de suite ou après s'être endormi ? Il ne le sait pas avec certitude. Il croit se souvenir d'avoir eu mal à marcher et que quelque chose coulait de son anus. A-t-il été drogué puis abusé dans son sommeil ? Il le pense. De fait, depuis ce jour-là - sa sœur le lui a rappelé encore récemment - Bernard n'a plus voulu entrer au petit séminaire. À la vue de la fureur de sa mère, Bernard acceptera d'y aller, mais il obtient de ne plus suivre les cours particuliers de latin. Il y a un an, il raconte cet épisode à son cousin qui lui dit comprendre maintenant pourquoi quand ce prêtre venait à la ferme, Bernard partait dans les champs pour ne pas lui dire bonjour. De fait, cela expliquerait aussi, selon Bernard, que lors des visites à son directeur de conscience au petit séminaire, si celui-ci s'approchait, il avait un mouvement de recul. Il n'a jamais connu de problèmes de violence sexuelle au petit séminaire.

Bernard en parle donc à sa famille à 70 ans. Là, il découvre qu'il n'est pas seul. Son frère Marcel - 2 ans de moins que lui - entre en 1960 au petit noviciat d'une congrégation de frères enseignants. Il revient aux vacances de Noël. La veille de la reprise, ses parents ont un accident de voiture. Ses parents sont à l'hôpital et son frère aîné est tué. C'est leur sœur de 17 ans qui s'occupe de toute la famille. Marcel qui doit finalement repartir au petit noviciat après l'enterrement, se met à pleurer et lui explique que le frère directeur lui manipule le sexe pour savoir si sa croissance se passe bien. Sa sœur appelle un des frères enseignants en qui elle a confiance. Elle décide d'elle-même de mettre Marcel dans une autre école. Quelque temps plus tard, ce frère de confiance passe à la maison pour annoncer la fermeture de ce petit noviciat. C'était en 1963. Un autre frère de Bernard, plus jeune de 4 ans, lui révèle aussi qu'il a été abusé par le frère directeur de son collège. Plusieurs fois, pendant les cours, celui-ci l'a caressé sous la chemise. Marie - 8 ans plus jeune que Bernard - lui confie qu'elle aussi a été « tripotée » sous son corsage par le frère directeur de ce même collège (on est plus tard, au moment de la mixité scolaire⁷³). Il lui a même fait une déclaration d'amour. Marie a demandé à ses parents de ne jamais retourner dans cette école et ses parents ont accepté.

Il reste que nombre de personnes interrogées pour cette enquête doutent de l'indépendance de la CIASE, ou bien, si elles la reconnaissent, doutent que l'Église tirera, effectivement, des leçons de ses conclusions.

*

Ces précisions étant posées quant à la composition de l'échantillon et aux possibles distorsions liées au mode de collecte des données, nous pouvons analyser les situations d'abus.

⁷³ Cf. Sara Teinturier, « De la mixité des sexes à l'éducation différenciée dans les établissements privés catholiques (1960-2010) » dans Magalie Della Sudda et Matthieu Bréjon de Lavergnée (dir.), *Genre et christianisme : Plaidoyers pour une histoire croisée*, Paris, Beauchesne, 2015.

2. SOCIOGRAPHIE DES VIOLENCES

Cette section propose une étude descriptive des violences sexuelles commises sur mineurs par des membres du clergé catholique en France entre 1940 et 2020 à partir des réponses à l'appel à témoignage de la CIASE mais comparée, quand il y a des distorsions, avec les résultats de l'enquête en population générale.

Le tableau 6 résume l'ensemble des caractéristiques des abus qui vont être analysés dans ce qui suit. Ces violences et les situations d'abus y sont analysées en fonction de trois périodes qui reflètent trois moments socio-historiques différents de l'histoire de l'Église en France : 1940-1969 correspond à une période de relative emprise⁷⁴ de l'institution sur la société française malgré des signes avant-coureur de déprise ; 1970-1990 correspond à une période de crise⁷⁵ et de déprise rapide, marquée par une chute brutale du recrutement sacerdotal et religieux, un départ important de prêtres et religieux en exercice, un retrait massif des clercs des institutions éducatives, et, plus généralement, des remises en cause interne comme externe de son modèle organisationnel ; 1990 jusqu'à aujourd'hui correspond à une situation plus apaisée en termes de conflictualité interne apparente mais c'est en réalité à un « devenir minoritaire⁷⁶ » au sein de la société et, dans une partie du catholicisme français à un devenir sectaire (au sens sociologique et non juridique⁷⁷) du catholicisme auquel on assiste. Ce découpage a l'avantage de correspondre également à une certaine évolution du rapport de la société française à la sexualité, une évolution marquée par la révolution culturelle des années 1970 et ses conséquences dans le domaine sexuel⁷⁸, puis à partir des années 1990 par l'émergence d'une sensibilité nouvelle à l'égard des violences sexuelles sur mineurs.

⁷⁴ La notion d'emprise est ici utilisée en un sens sociologique, à la manière dont Max Weber parle de l'emprise du religieux sur la société dans *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1985.

⁷⁵ Denis Pelletier, *La crise catholique : Religions, société, politique en France*, Paris, Payot, 2005.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Max Weber et Ernst Troeltsch ont proposé une classification des mouvements religieux par rapport à deux idéaux-types opposés : la « secte » et l'« Église ». Pour plus de détails, voir la section suivante.

⁷⁸ Alain Giami et Hekma Gert, *Révolutions sexuelles*, Paris, La Musardine, 2015.

Tableau 6 : Sociographie des abus selon l'année au premier abus

| | 1940-1969 | | 1970-1989 | | 1990-2000+ | | Total | |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|--------------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| TOTAL | 885 | 100 | 457 | 100 | 90 | 100 | 1432 | 100,0 |
| Sexe | | | | | | | | |
| Homme | 600 | 68,0 | 279 | 61,3 | 50 | 55,6 | 929 | 65,1 |
| Femme | 282 | 32,0 | 176 | 38,7 | 40 | 44,4 | 498 | 34,9 |
| Age à la première violence | | | | | | | | |
| Moins de 10 ans | 241 | 27,2 | 112 | 24,5 | 12 | 13,3 | 365 | 25,5 |
| Entre 10 et 13 ans | 489 | 55,3 | 221 | 48,4 | 28 | 31,1 | 738 | 51,5 |
| Entre 14 et 17 ans | 140 | 15,8 | 105 | 23,0 | 31 | 34,4 | 276 | 19,3 |
| Entre 18 et 20 ans | 15 | 1,7 | 19 | 4,2 | 19 | 21,1 | 53 | 3,7 |
| Abuseur | | | | | | | | |
| Un prêtre de votre paroisse | 245 | 28,4 | 147 | 33,1 | 28 | 32,6 | 420 | 30,1 |
| Un autre prêtre | 170 | 19,7 | 116 | 26,1 | 32 | 37,2 | 318 | 22,8 |
| Un religieux | 64 | 7,4 | 35 | 7,9 | 9 | 10,5 | 108 | 7,7 |
| Un enseignant membre du clergé | 264 | 30,6 | 74 | 16,7 | 3 | 3,5 | 341 | 24,5 |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 121 | 14,0 | 72 | 16,2 | 14 | 16,3 | 207 | 14,8 |
| Circonstances de l'abus | | | | | | | | |
| Catéchisme / Aumônerie / Lieu de culte | 201 | 22,7 | 89 | 19,5 | 13 | 14,4 | 303 | 21,2 |
| Mouvement de jeunesse / Vacances / Camps / Sorties / Pèlerinage | 150 | 16,9 | 112 | 24,5 | 27 | 30,0 | 289 | 20,2 |
| Etablissement scolaire / Internat | 321 | 36,3 | 101 | 22,1 | 8 | 8,9 | 430 | 30,0 |
| Congrégation / Communauté / Retraite spirituelle | 43 | 4,9 | 47 | 10,3 | 23 | 25,6 | 113 | 7,9 |
| Cadre familial / Sortie individuelle / Voiture | 102 | 11,5 | 77 | 16,8 | 20 | 22,2 | 199 | 13,9 |
| Domicile/bureau abuseur / Cours particulier | 159 | 18,0 | 119 | 26,0 | 25 | 27,8 | 303 | 21,2 |
| Types d'atteintes | | | | | | | | |
| Viol | 215 | 24,3 | 151 | 33,0 | 27 | 30,0 | 394 | 27,3 |
| Attouchement | 758 | 85,6 | 392 | 85,8 | 77 | 85,6 | 1227 | 85,7 |
| Autre atteinte | 171 | 19,3 | 127 | 27,8 | 32 | 35,6 | 330 | 23,0 |
| Ne souhaite pas en parler | 20 | 2,3 | 10 | 11,1 | 1 | 1,1 | 31 | 2,2 |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

2.1. UNE BAISSÉ RELATIVE DES VIOLENCES DANS LE TEMPS

Si l'on compare les trois périodes de l'étude, on constate une baisse du nombre de violences sexuelles déclarées dans l'appel à témoignage. Cette baisse se retrouve dans l'enquête en population générale, même si elle y apparaît moins marquée. Dans cette dernière, les violences sexuelles commises après 1990 représentent en effet 22% des faits de violences sexuelles déclarés contre seulement 5,7% dans l'appel à témoignages. Il reste que l'enquête en population générale confirme que la majorité des abus sexuels commis par des clercs l'ont été entre 1940 à 1969 (55,9% contre 56,1% dans l'appel à témoignage).

Mais, cette baisse du nombre de violences est à rapporter à la baisse du nombre de membres du clergé en France sur l'ensemble de la période étudiée qui ne peut que réduire mécaniquement le nombre des opportunités de violences sexuelles au sein de l'Eglise. Elle est aussi à rapporter à la baisse du nombre de personnes ayant pratiqué dans l'enfance des activités en lien avec l'Eglise catholique. Mais, à l'inverse elle doit aussi tenir compte de l'accroissement de l'intolérance sociale aux violences sexuelles mise en valeur par les grandes enquêtes en population générale⁷⁹. Celle-ci se manifeste à la fois par une « réprobation sociale accrue⁸⁰ » à l'égard des violences sexuelles et par l'« abaissement du seuil de résignation⁸¹ » des personnes abusées elles-mêmes, plus incitées socialement à parler.

La combinaison de ces phénomènes laisse penser que la baisse du nombre des violences constatée est en fait relative. Nous caractériserons l'évolution de la prévalence de ces violences sexuelles au fil du temps dans la partie 3 du présent rapport.

2.2. LA GEOGRAPHIE DES VIOLENCES

La géographie des violences sexuelles déclarées apparaît - pour ce qui est de la France métropolitaine - conforme à celle des foyers historiques du catholicisme français qui sont stables malgré la déchristianisation entamée dès le XVIII^e siècle⁸² : les périphéries de l'ouest, de l'est, du nord sont ainsi les zones les plus représentées avec les métropoles parisienne et lyonnaise, tandis que les territoires centraux sont peu représentés (cf. figure 3). De même, à l'échelle de l'Ile-de-France, où la répartition géographique des foyers catholiques recoupe en partie la ségrégation socio-spatiale des populations, les départements de l'ouest sont plus représentés que ceux de l'est.

⁷⁹ Nathalie Bajos, Michel Bozon, « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte » dans *Enquête sur la sexualité en France*, Paris, La Découverte, 2008, p. 394.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 396.

⁸¹ *Ibid.*, p. 396.

⁸² Jérôme Fourquet et Hervé Le Bras, *La religion dévoilée. Nouvelle géographie du catholicisme*, Fondation Jean Jaurès, Paris, 2014.

En revanche, le fait que les violences sexuelles déclarées par les enquêtés de l'appel à témoignage de la CIASE soient si peu nombreuses à avoir été perpétrées dans les départements, régions ou collectivités d'outre-mer pose question au regard de la présence ancienne de l'Église catholique et du taux d'adhésion au catholicisme important dans ces territoires. On ne peut faire que des hypothèses à propos de ce qui semble être une sous-déclaration : l'hypothèse d'un déficit de communication de la CIASE localement ; l'hypothèse d'une emprise sociale du catholicisme restée forte parce qu'emprunte d'une forme de « colonialité du pouvoir⁸³ » cléricale renforçant l'impunité ecclésiale et le silence des victimes ; l'hypothèse, enfin, de populations globalement plus précaires et moins disponibles pour répondre à cet appel.

17,4% des enquêtés déclarent avoir subi leur premier abus en Île-de-France, 14,5% en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sont les deux régions les plus touchées de notre échantillon (*voir [Tableau 38 : Géographie des abus selon l'année du premier abus](#) en Annexe 6.4*). Dans l'enquête en population générale, 18% des enquêtés déclarent des abus en Île-de-France, 11% en Auvergne Rhône-Alpes, 19% en Grand Est et 12% en PACA. La répartition géographique est similaire bien que l'appel à témoignages rapporte plus d'abus dans le Nord de la France, tandis que la population générale montre une répartition plus égale sur l'ensemble du territoire (Voir partie 3).

A noter que 41 personnes ont déclaré avoir subi leur premier abus dans un pays autre que la France. Pour 31 d'entre elles, il s'agissait d'un autre pays d'Europe, soit 2,2% de notre échantillon.

⁸³ Anibal Quijano, « « Race » et colonialité du pouvoir », *Mouvements*, 10 septembre 2007, n° 51, n° 3, p. 111-118.

Figure 3 : Répartition géographique des abus sur mineurs dans les régions françaises



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

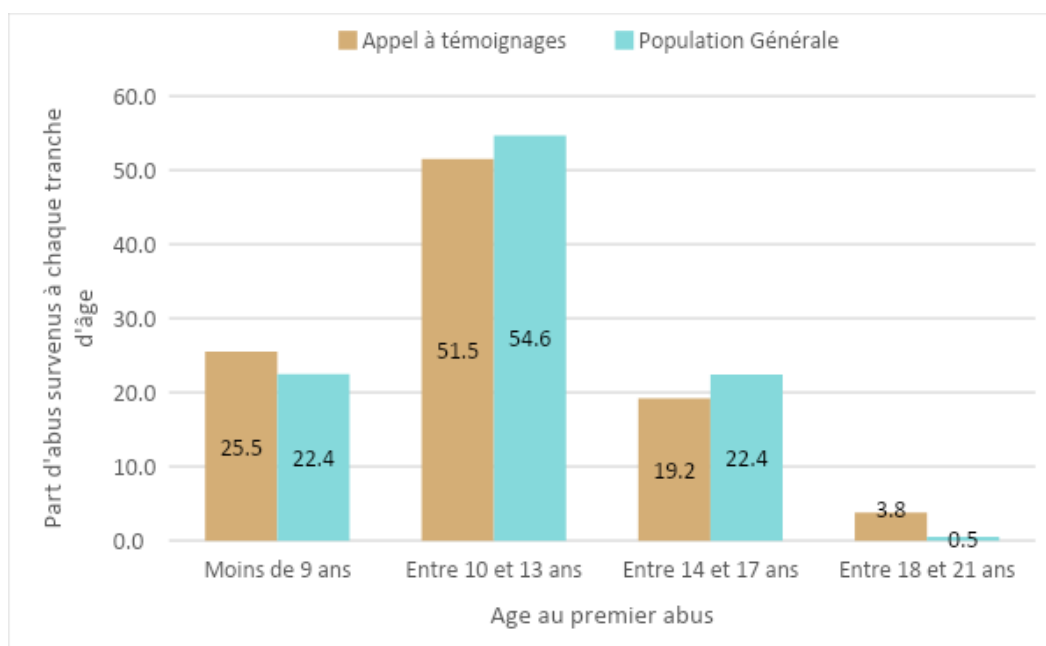
2.3. L'ÂGE ET LE GENRE DES PREMIÈRES VIOLENCES

Selon l'enquête en population générale, la moyenne d'âge au premier abus clérical apparaît relativement stable sur l'ensemble de la période étudiée : 11,8 ans avant 1970, 10,3 ans entre 1970 et 1990, 10,5 ans après 1990 (les différences étant non-significatives).

Au contraire, l'âge moyen au premier abus augmente avec le temps au sein de l'échantillon "appel à témoignage". Cette augmentation résulte en fait d'une sur-déclaration des violences subies par des jeunes adultes parmi les violences les plus récentes signalées auprès de la CIASE.

Le graphique suivant montre qu'au-delà de cette différence, la structure par âge à l'abus reste relativement semblable entre les deux échantillons - celui de l'appel à témoignage de la CIASE et celui de l'enquête en population générale. Ainsi, 54,6% des abus cléricaux ont été commis sur des enfants ayant entre 10 et 13 ans pour l'ensemble des personnes abusées par un clerc contre 51,5% dans l'appel à témoignages (voir partie 3).

Figure 4 : Âge au premier abus en pourcentages - comparaison appel à témoignages et enquête en population générale



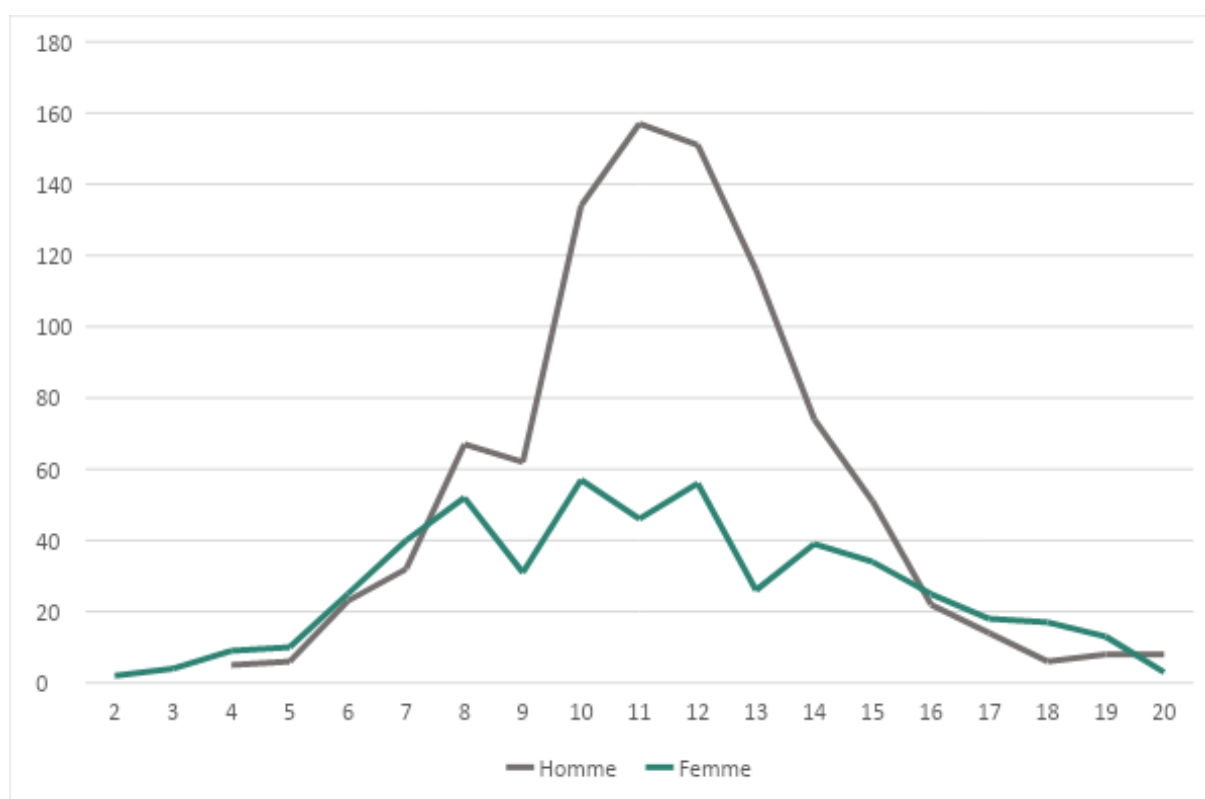
Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019 / Enquête Population Générale Inserm-CIASE 2020

Champ : Appel à témoignages : Échantillon total (N=1448) - Enquête Population Générale : personnes ayant été abusées pour la première fois mineures par un membre du clergé et ayant répondu à l'âge au premier abus (N=96)

Lecture : 19,2% des personnes de l'appel à témoignage ont connu leur premier abus par un membre du clergé entre 14 et 17 ans, c'est le cas de 22,4% des personnes dans l'enquête en population générale.

Si les âges moyens au premier abus par sexe sont très proches (11,4 ans pour les hommes contre 11,2 ans pour les femmes), la distribution de l'âge au premier abus par sexe au sein de l'échantillon se révèle néanmoins fortement genrée : les hommes ont été agressés pour la première fois très majoritairement entre 10 et 14 ans quand, chez les femmes, les premières agressions s'évalent bien plus sur l'ensemble de l'enfance et l'adolescence, dépassant celles des garçons avant 7 ans et les dépassant à nouveau à partir de 16 ans, comme si la courbe correspondant aux filles avait été contrariée entre 8 et 14 ans, contrairement à celle des garçons qui s'épanouit en cloche sur cette tranche d'âge.

Figure 5 : Distribution de l'âge au premier abus en fonction du sexe de l'enquêté (effectifs)



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Toutes les personnes ayant répondu à la question sur leur sexe (N=1443=1448-5 personnes n'ayant pas répondu à la question du sexe).

Lecture : 157 hommes ont été abusés à leurs 11 ans contre 46 femmes. 17 femmes ont été abusées à leurs 18 ans contre 6 hommes.

Ces différences genrées et d'âge peuvent être rapportées à plusieurs interprétations qui ne s'excluent pas. On peut tout d'abord penser à un "effet d'aubaine" (ou "d'opportunité") d'ordre structurel lié à un plus grand accès des clercs aux garçons par rapport aux filles en général, mais surtout un accès grandement facilité aux garçons pré-adolescents (prépubères ou juste pubères) au sein d'institutions monosexuées comme les collèges et internats catholiques, les patronages et d'autres œuvres éducatives. On peut également se demander si ces données ne traduisent pas un effet d'ordre psychologique de fixation du "choix d'objet" sur les pré-adolescents chez des clercs dont l'élaboration du désir sexuel se serait justement figée à cet âge de la vie, âge où ils ont connu leur premier désir vocationnel. Enfin, il est possible que s'exprime un effet d'idéalisation de l'enfance et de désincitation à l'égard des femmes. Celui-ci serait lié à l'inculcation de la vocation chez des futurs prêtres qui, une fois engagés vers l'âge de 10-11 ans, sont entretenus durant toute leur formation (longue, totalement intégrée et séparée du monde séculier au sein d'institutions fermées jusqu'à atteindre l'âge adulte) à la fois dans un scrupuleux souci de leur propre pureté, les conduisant

à idéaliser l'enfance par rapport à une adolescence perçue comme impure⁸⁴ et dans une peur voire une détestation de "la femme" adulte, nécessairement "tentatrice", à l'exception de la vierge Marie et de leur mère⁸⁵ (voir la section 4 de cette même partie 1). Cet effet de désincitation/incitation pourrait, enfin, jouer inversement s'agissant des adolescentes et jeunes adultes. En effet, une plus grande capacité de résistance aux abus de la part des garçons plus âgés, ou plutôt la crainte intériorisée par les abuseurs potentiels d'une plus grande résistance de la part de ces garçons adolescents et jeunes adultes, freinent sans doute leurs tentatives d'abus sur les adolescents. Au contraire, les filles, adolescentes et jeunes adultes, restent ou deviennent des proies désirables car elles apparaissent plus faciles à aborder. Elles ont, en effet, été socialisées à une forme de soumission aux hommes et dans une ignorance des choses sexuelles sous couvert de maintien de leur innocence et de préservation de leur pureté (voir la section 2 de cette partie 1).

2.4. LA GRAVITÉ DES VIOLENCES

Une première caractéristique des violences sexuelles est la diversité des actes qu'elles peuvent recouvrir : viols ou tentatives de viol, attouchements et autres atteintes, une diversité que le droit place sur une échelle de gravité allant du délit au crime dans le cas du viol.

D'après l'appel à témoignages, 27,3% des violences rapportées par les personnes renvoient à des viols. Les femmes de l'échantillon déclarent plus de viols que les hommes (31,6% contre 25%, $p < 0.01$). Dans l'enquête réalisée en population générale, ce taux global atteint 32,1% pour les personnes abusées par un clerc (ou en premier par un clerc) avant 21 ans. Ici ce sont les hommes qui déclarent plus de viols : 33,2% contre 27,9% pour les femmes. Ce taux est de 39,6% pour les personnes abusées par n'importe quel abuseur (religieux ou non-religieux). Il n'y a pas de différence significative en termes de fréquence des viols parmi l'ensemble des violences sexuelles subies par des mineurs dans l'Église et en population générale.

⁸⁴ Nombre de prêtres pédocriminels, à l'instar de "pédophiles" (au sens psychiatrique du terme) non-clercs, parlent de leurs préférences pour des corps enfantins exempt de poils, le poil étant codé, encore plus chez eux comme un signe d'impureté. Cf. Olivier Bobineau, Joseph Merlet et Constance Lalo, *Le sacré incestueux : les prêtres pédophiles*, Paris, Desclée De Brouwer, 2017.

⁸⁵ De nombreux religieux enseignants - rencontrés par un des enquêteurs dans le cadre de recherches antérieures - témoignent n'avoir jamais côtoyé d'autres femmes que leur mère entre 11 ans et 25 ans, soit depuis leur entrée au petit noviciat jusqu'à l'instauration de la mixité scolaire et l'arrivée d'enseignantes laïques dans les établissements tenues par leur congrégation.

Tableau 7 : Enquête en Population générale, pourcentages de viols selon l'identité du premier abuseur avant 21 ans

| Premier abus avant 21 ans | % viol | IC 95% |
|---------------------------|--------|-----------------|
| Membre du clergé | 32,1% | [23,67 ; 40,5] |
| Tous abus confondus | 39,6% | [37,86 ; 41,43] |

Source : Enquête Population Générale Inserm-CIASE 2020

D'après l'enquête sur le contexte de la sexualité en France réalisée en 2006, « les personnes citant des actes commis par un seul agresseur et en une seule occasion sont plus nombreuses que celles qui citent des violences répétées, quel que soit l'âge auquel s'est produit le premier rapport forcé ou la tentative (avant ou après 18 ans)⁸⁶ ». Sur ce point, les violences rapportées au sein de l'échantillon "appel à témoignage" s'écartent de ce constat, puisqu'un tel profil y est minoritaire. Seuls 21,2% des personnes déclarent avoir subi un unique événement de violence sexuelle, non répété, de la part d'un seul clerc abuseur. Ce taux est de 21,8% parmi l'ensemble des personnes abusées par un clerc dans l'enquête en population générale. Toutes les autres personnes abusées par au moins un membre du clergé catholique ont donc connu soit plusieurs agresseurs, soit les violences perpétrées par ce clerc ont perduré dans le temps.

Tableau 8 : Violences isolées ou répétées selon le nombre d'abuseurs

| | Violence unique avec le premier abuseur religieux | | Violences répétées avec le premier abuseur religieux | | Total % |
|---|---|---------------|--|---------------|---------------|
| | Nb | % | Nb | % | |
| Un seul abuseur religieux | 283 | 21,20% | 664 | 49,70% | 70,90% |
| Abuseur laïque AVANT le premier abuseur religieux | 28 | 2,10% | 83 | 6,20% | 8,30% |
| Autre abuseur APRÈS le premier abuseur religieux | 78 | 5,80% | 200 | 15,00% | 20,80% |
| Total | 389 | 29,10% | 947 | 70,90% | 100,0% |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Toutes les personnes ayant répondu à la question sur un second abuseur éventuel et sur la question sur la durée des abus (N=1336)

Lecture : Ce sont des pourcentages sur le total. Ainsi 283 personnes ont connu une violence unique avec un seul abuseur religieux, cela représente 21,2% de l'échantillon.

⁸⁶ Nathalie Bajos, Michel Bozon, « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte », art cit, p. 388.

Ainsi, dans notre échantillon, 49,7% des enquêtés déclarent avoir subi des violences répétées d'un seul agresseur. Près d'un tiers des personnes (29,1% : 24,3% des hommes et 39,6% des femmes) déclare avoir été abusées par au moins un autre agresseur au cours de leur vie. Ce taux de multi-abus est sensiblement plus élevé dans l'enquête en population générale : les multi-abus (religieux ou non) concernent ainsi 53% de l'ensemble des abusés mineurs par au moins un clerc (Voir partie 3).

Parmi ces personnes abusées par différents agresseurs il s'agissait pour 63,5% d'entre eux d'abus hors Église. Les 36,5% restants concernaient un prêtre (de leur paroisse ou non), un religieux ou religieuse, un enseignant membre du clergé, ou encore un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé. Ce taux est de 30,2% des personnes abusées par un membre du clergé dans l'enquête en population générale (voir partie 3).

CONCLUSION

L'analyse descriptive des violences sexuelles rapportées par l'appel à témoignage de la CIASE confirme que les abus au sein de l'Église sont d'abord très spécifiques en termes de genre. Si les abuseurs sont bien des hommes (seuls 16 répondants sur 1448 rapportent des violences sexuelles commises par des religieuses), ils touchent très majoritairement des garçons et surtout des garçons pré-adolescents⁸⁷, contrairement aux violences sexuelles en général, et tout particulièrement aux violences sexuelles intrafamiliales, qui touchent majoritairement des filles⁸⁸. On discutera des raisons de cette spécificité plus loin. Les filles ne sont pas pour autant épargnées par les membres du clergé. Plus que les garçons, abusés surtout à la pré-adolescence, elles subissent des violences sexuelles de la part du clergé quel que soit leur âge (enfance, préadolescence, adolescence et jeunesse).

Si les violences sexuelles dans l'Église catholique n'apparaissent pas spécifiques au regard de la gravité des actes subis - la proportion de viols dans l'Église est similaire à celle en population générale -, elles apparaissent plus souvent répétées dans le temps sur une même personne et donnent lieu à une surreprésentation des personnes multi-abusées (par plusieurs abuseurs) en son sein. Ces caractéristiques invitent à penser que ces violences ressortissent d'un rapport de pouvoir asymétrique institutionnalisé qui s'exerce sur des personnes en situation de plus grande dépendance que dans les autres espaces de vie (excepté l'espace familial, comme le montre la partie 3 du présent rapport).

Si le nombre de violences apparaît en baisse sur l'ensemble de la période étudiée, elles n'ont pas pour autant disparu et semblent même encore fréquentes, surtout au regard de la diminution drastique du nombre de prêtres et de religieux en France et de la prise de conscience collective d'un tel problème. Il faut donc tenter d'explicitier les logiques sociales et

⁸⁷ Karen Holt et Christina Massey, « Sexual preference or opportunity: an examination of situational factors by gender of victims of clergy abuse », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, décembre 2013, vol. 25, n° 6, p. 606-621.

⁸⁸ Dorothee Dussy, *L'inceste, bilan des savoirs*, Marseille, La Discussion, 2013.

institutionnelles qui facilitent la survenue de telles violences au sein de l'Église et les façonnent de manière si spécifique.

3. LES LOGIQUES SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES DES ABUS⁸⁹

Un certain nombre de chercheurs, mais aussi des lanceurs d'alerte internes à l'institution, ont pointé du doigt comme principal facteur facilitant les violences sexuelles au sein de l'Église catholique le caractère intouchable du prêtre parce que « sacré » (déal à l'échelle individuelle du caractère intouchable de l'institution parce que « sainte »)⁹⁰. Cette hypothèse, loin d'être erronée, se révèle néanmoins trop générale. Elle apparaît surtout a-contextuelle et anhistorique⁹¹. Si par ailleurs, la majorité des rapports des commissions étrangères insistent sur le profil-type des agressés, des agresseurs et sur le type d'actes posés⁹², notre objectif est plutôt ici d'ouvrir la « boîte noire⁹³ » de l'Église et d'interroger la diversité des situations dans lesquelles ont eu lieu ces violences, pour mieux dégager et saisir les logiques sociales et institutionnelles d'exposition aux violences sexuelles à l'œuvre dans un contexte historique donné : celui de l'institution ecclésiale en France, dans la diversité de ses incarnations et sur une période relativement longue et riche de changements sociaux et ecclésiaux (de 1950 à aujourd'hui). Une telle diversité apparaît souvent ignorée dans les discours de dénonciation des violences sexuelles cléricales, tant l'Église est perçue et tend à se présenter elle-même comme indépendante des normes sociales, fidèle à elle-même dans le temps, et enfin homogène, voire monolithique.

Vouloir objectiver des logiques institutionnelles et des logiques sociales au cœur des situations d'abus sexuels à partir des récits de victimes peut paraître délicat tant celles-ci s'imbriquent dans la réalité sociale, le plus souvent se renforcent, et construisent des univers de contraintes

⁸⁹ La rédaction de cette partie a été coordonnée par Josselin Tricou

⁹⁰ Constance Lalo et Josselin Tricou, « Crise de la pédophilie dans l'Église catholique : une confrontation de scripts sexuels », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 23 novembre 2016, n° 292, p. 11-21. ; O. Bobineau, J. Merlet et C. Lalo, *Le sacré incestueux*, op. cit. ; S. Joulain, *Combattre l'abus sexuel des enfants*, op. cit. ; M.-J. Thiel, *L'Église catholique face aux abus sexuels sur mineurs*, op. cit.

⁹¹ Il est vrai que l'idéal sacerdotal sacralisant le prêtre continue à projeter son ombre portée sur les représentations contemporaines malgré la sécularisation avancée des sociétés occidentales et la sécularisation interne des Églises en occident. La société française, tout particulièrement, semble en ce sens atteinte par une sorte de persistance rétinienne, témoignant, en retour, tout à la fois de la force d'imposition de cet idéal par l'institution ecclésiale et d'une construction mémorielle singulière liée aux conflits qui ont opposé par le passé la République et l'Église. Cf. Josselin Tricou, « Des soutanes et des hommes. Subjectivation genrée et politiques de la masculinité au sein du clergé catholique français depuis les années 1980. Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 8, 2019.

⁹² Harald Dressing et al., « Sexual abuse of minors within the Catholic Church and other institutions: A literature review », *Neuropsychiatrie: Klinik, Diagnostik, Therapie Und Rehabilitation: Organ Der Gesellschaft Österreichischer Nervenärzte Und Psychiater*, juin 2017, vol. 31, n° 2, p. 45-55.

⁹³ Initialement théorisé par Norbert Wiener en 1948, le concept de « boîte noire » désigne un système dont on ne considère que les effets sans s'intéresser ni à la complexité ni au fonctionnement. Par exemple, le processeur d'un ordinateur est une « boîte noire » car sa complexité interne n'a pas besoin d'être connue de l'utilisateur pour qu'il réponde à ses requêtes. En économie, l'entreprise est bien souvent considérée comme une « boîte noire », car on ne s'intéresse qu'à ce qui y entre (*input*) et à ce qui en sort (*output*). Pour Bruno Latour, le sociologue doit au contraire porter une attention spéciale à ces dispositifs et « ouvrir les « boîtes noires » » Cf. Bruno Latour, *Science in Action: How to Follow Scientists and Engineers through Society*, Harvard University Press, 1987.

et de sens qui s'imposent de l'extérieur aux individus, indépendamment de leurs volontés individuelles, voire, de manière inconsciente⁹⁴. De plus, focaliser notre analyse sur une et une seule institution, risque de minimiser l'appréhension des rapports sociaux qui traversent l'ensemble de la société. A ce titre, il s'agit ici de ne pas exceptionnaliser l'Église catholique, de la singulariser au point de faire reposer la construction du problème des violences sexuelles en son sein « sur une dénégation du rôle structurant joué, jusque dans l'intimité, par les rapports sociaux⁹⁵ », en particulier de genre, de classe et d'âge. Dans l'ensemble de la société, les violences sexuelles sont genrées et marquées par la « domination adulte⁹⁶ » : elles sont perpétrées très majoritairement par des hommes adultes sur des femmes ou des enfants, s'insérant ainsi dans les inégalités sociales structurelles dont bénéficie le groupe social des hommes. Quand des hommes sont victimes d'agressions sexuelles, ils le sont généralement en tant que mineurs et par des hommes adultes. Ainsi, trois hommes sur quatre qui déclarent avoir subi un viol en France étaient âgés de moins de 18 ans au moment des faits et leurs agresseurs étaient quasiment tous des hommes majeurs⁹⁷. Il reste que l'institution catholique connaît des logiques et des modes de régulation spécifiques, ainsi qu'une histoire particulière, et ces spécificités semblent imprimer leur marque sur la réalité des violences sexuelles. Certaines ont déjà été analysées et plaident en faveur de la thèse d'une singularité ecclésiale:

- une revendication par l'institution d'une exceptionnalité et d'une extraterritorialité, notamment juridique, pour elle-même face aux autres institutions séculières⁹⁸ ;
- une forte verticalité du pouvoir interne, renforcée par un fonctionnement « en silo » et par l'absence de contre-pouvoir ;
- un pouvoir euphémisé par un discours centré sur l'amour⁹⁹, par la rhétorique du service utilisé pour le justifier (« le vrai pouvoir, c'est le service »), et par un usage du langage domestique pour nommer les relations en son sein (« frère », « sœur », « père », etc.) ;
- un pouvoir monopolisé par les clercs ;
- une vision patriarcale de la figure masculine du prêtre : l'Église, à l'instar de la famille, est en effet marquée historiquement par une structuration patriarcale du pouvoir. Mais à la différence de l'institution familiale - au moins en droit français¹⁰⁰ - l'institution ecclésiale

⁹⁴ Cf. Donald Palmer et Valerie Feldman, *Comprehending the Incomprehensible: Organization Theory and Child Sexual Abuse in Organizations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018. L'ouvrage développe une théorie systématique des abus sexuels en contexte organisationnel à partir du modèle des quatre conditions préalables de Finkelhor (cf. D. Finkelhor, *Child Sexual Abuse*, *op. cit.* ; Kevin Howells, « Child sexual abuse: Finkelhor's precondition model revisited », *Psychology, Crime & Law*, 1 juillet 1994, vol. 1, n° 3, p. 201-214..).

⁹⁵ Pauline Delage, *Violences conjugales : du combat féministe à la cause publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

⁹⁶ Yves Bonnardel, *La Domination adulte : L'oppression des mineurs*, Méréville, Myriadis, 2017.

⁹⁷ Cf. Alice Debauche et al., *Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles*, Paris, INED - Institut national d'études démographiques, 2017.

⁹⁸ F. Messner, « [Quand l'Église catholique se pensait en société parfaite et intouchable](#) », *The Conversation*, 20 févr. 2020.

⁹⁹ Olivier Bobineau, *L'empire des papes : Une sociologie du pouvoir dans l'Église*, Paris, CNRS, 2013.

¹⁰⁰ « Auparavant définie par l'autorité hiérarchique [paternelle], voici la famille désormais soumise à une double exigence démocratique, de liberté et d'égalité : dans cette nouvelle logique juridique, la famille apparaît de plus

n'y a pas renoncé. Malgré des pratiques ou des critiques internes et externes qui tirent dans la même direction, la "patriarcalité du pouvoir"¹⁰¹ dans l'Église catholique reste assumée et revendiquée comme telle. Elle résiste entre autres par le maintien du monopole masculin du pouvoir et par la revendication d'une paternité spirituelle des prêtres sur leurs fidèles. Cette dernière est pourtant loin d'être intangible. Même si elle n'est pas proprement une invention du XIX^e siècle, l'idée de « paternité spirituelle » se démocratise à ce moment-là et s'étend à tous les prêtres alors qu'elle était réservée auparavant à la sphère monastique et renvoyait d'abord aux prestigieux « Pères du désert ». Cette extension a eu lieu en affinité et en concurrence avec la montée en puissance d'une conception bourgeoise de la famille, où le *pater familias* règne sur sa femme « minorisée » et ses enfants « réifiés », tout prêtre est alors érigé en « père » de ses paroissiens et de ses dirigés, tout comme le père de famille est élevé au rang de « prêtre domestique » par l'Église.

- une vision sacralisée de la figure masculine du prêtre¹⁰² légitimée et arrimée en dernière instance à des normes de genre et de sexualité atypiques et exigeantes (centrées sur le « renoncement à la chair¹⁰³ ») plutôt qu'à des compétences professionnelles engendrant une culture du secret quant à toute déviance sexuelle ;
- Une forme de « domination empathique¹⁰⁴ » exercée par les prêtres sur les fidèles, spécialement sur les femmes adultes et les enfants, au cœur du quotidien d'un catholicisme où femmes et enfants sont les principaux consommateurs des biens de salut dispensés par les prêtres à travers le catéchisme, la pratique dominicale voire quotidienne des sacrements, mais aussi l'activité scolaire ou de loisirs, etc.¹⁰⁵ ;

en plus comme un espace privé, conjointement défini par ses membres, dont la vocation est de donner libre cours à l'épanouissement personnel », Daniel Borillo et Éric Fassin (dir), *Au-delà du PACS. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

¹⁰¹ La « patriarcalité du pouvoir » comme effet et modalité de la domination masculine, façonne encore l'ensemble des pratiques de pouvoir à des degrés divers au sein des institutions séculières, malgré l'ouverture des postes de pouvoir aux femmes dans la plupart d'entre elles. Cette dimension patriarcale de l'exercice du pouvoir y perdure à travers un certain nombre de routines organisationnelles et de scripts culturels implicites, quand bien même les lois et les règlements intérieurs ont été modifiés. Le cas de l'Église, où cette patriarcalité reste assumée et revendiquée apparaît aujourd'hui unique. Cf. C. Lalo et J. Tricou, « « Si cet homme n'avait pas été prêtre... ». Patriarcalité du pouvoir, script catholique et pédocriminalité dans l'Église », art cit.

¹⁰² O. Bobineau, J. Merlet et C. Lalo, *Le sacré incestueux*, op. cit.

¹⁰³ Peter Brown, *Le renoncement à la chair : Virginité, célibat et continence dans le christianisme primitif*, traduit par Pierre-Emmanuel Dauzat et traduit par Christian Jacob, Paris, Gallimard, 1995.

¹⁰⁴ Josselin Tricou, « Des soutanes et des hommes. Subjectivation genrée et politiques de la masculinité au sein du clergé catholique français depuis les années 1980. Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 8, 2019.

¹⁰⁵ Claude Langlois, « « Toujours plus pratiquantes ». La permanence du dimorphisme sexuel dans le catholicisme français contemporain », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 1 novembre 1995, n° 2 ; Patrick Pasture, Jan Art et Thomas Buerman, *Gender and Christianity in Modern Europe : Beyond the Feminization Thesis*, 1^{er} édition., Leuven, Leuven University Press, 2012, 256 p.

- une domination « rapprochée¹⁰⁶ » à l'égard d'enfants garçons au sein d'institutions éducatives ou de *care* non-mixtes et fermées ;
- une forme de complicité à l'égard de toute forme patriarcale de domination de la part d'une masculinité cléricale atypique par rapport à la masculinité hégémonique au sein de la modernité occidentale¹⁰⁷. Celle-ci oblige les prêtres qui l'endossent à donner des gages de masculinité à leurs congénères laïcs, pour maintenir le rendement symbolique de leur statut et leur pouvoir sur eux. Une telle connivence passe par le maintien – et aujourd'hui la réaffirmation subtile¹⁰⁸ – d'un discours institutionnel défendant l'appropriation du corps des femmes et des enfants par le groupe social des hommes. Dans le contexte actuel de forte déprise du catholicisme sur la société et de démocratisation sexuelle qui la redouble, cette connivence prend la forme de véritables politiques de masculinité mises en œuvre à l'échelle des communautés ou de performances individuelles de genre de type viriliste ou experte¹⁰⁹ ;
- des discours institutionnels sur les sexes et les sexualités surplombants et en décalage avec les discours séculiers au sein de la « démocratie sexuelle¹¹⁰ », notamment concernant les minorités sexuelles et la question du consentement.

Ces logiques et modes de régulation expliqueraient une prévalence plus forte des violences sexuelles exercées par des prêtres que dans d'autres sphères de socialisation, ce que confirme l'enquête en population générale. Si l'on compare les taux de violences perpétrées au sein des écoles publiques, des clubs de sport ou des activités culturelles et artistiques, l'Église apparaît comme l'institution au sein de laquelle surviennent le plus de violences sexuelles hors de la famille, des inconnus, des amis et de l'entourage (Voir partie 3). Elles expliqueraient également la sur-représentation avérée des garçons et surtout des garçons adolescents parmi

¹⁰⁶ Par l'expression de « domination rapprochée », Dominique Memmi vise les situations où le pouvoir s'exerce en face à face, en coprésence physique, sans médiation et presque sans coulisses. Cf. Dominique Memmi, « Mai 68 ou la crise de la domination rapprochée » dans Bernard Pudal et al. (eds.), *Mai-Juin 68*, Paris, Editions de l'Atelier, 2008, p. 35-46.

¹⁰⁷ Jan Art et Thomas Buerman, « Anticléricalisme et genre au XIXe siècle. Le prêtre catholique, principal défi à l'image hégémonique de l'homme », *Revue du groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et le genre. Sextant*, 2009, Masculinités, n° 27, p. 323-337.

¹⁰⁸ Éric Fassin, « Les « forêts tropicales » du mariage hétérosexuel », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 1 novembre 2010, n° 261, HS, p. 201-222 ; Romain Carnac et Ludovic Bertina, « L'écologie humaine du Vatican, entre réflexion écologique et morale sexuelle naturaliste », *Genesis*, 2013, XII, n° 2, p. 171-190 ; Sara Garbagnoli et Massimo Prearo, *La croisade « anti-genre » : Du Vatican aux manifs pour tous*, Paris, Textuel, 2017.

¹⁰⁹ Josselin Tricou, « Le catholicisme d'identité contre la mixité » dans Francis Dupuis-Déri, Christine Bard et Mélissa Blais (eds.), *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Presses Universitaires de France, 2019, p. 271-298.

¹¹⁰ Par démocratie sexuelle, Éric Fassin désigne l'entrée progressive des questions de genre et de sexualité dans le champ de la délibération démocratique sur fond de liberté individuelle et d'égalité des droits. Cette dynamique historique est illustrée au plus haut point par le moment « mariage pour tous » bouleversant l'institution perçue comme « naturelle » du mariage hétérosexuel. Cf. Éric Fassin, *L'inversion de la question homosexuelle*, Édition revue et augmentée, Paris, Amsterdam, 2008.

les personnes abusées¹¹¹, contrairement aux violences sexuelles en général, et surtout intrafamiliales, qui touchent majoritairement les filles¹¹². Enfin, ces spécificités institutionnelles façonneraient le vécu de ces violences comme des « incestes symboliques¹¹³ ». Ces spécificités expliqueraient enfin, et peut-être surtout, la dissimulation routinisée de ces faits par la hiérarchie catholique.

Au-delà de ces généralités, la diversité des situations rapportées dans notre corpus montre surtout comment s'enchevêtrent, en contexte, ces logiques tant sociales qu'institutionnelles. Nous avons construit une typologie des situations d'abus permettant de discerner des configurations-types d'agressions puis de repérer des récurrences caractérisant des logiques sociales exposant à la violence et déterminant ses spécificités.

3.1. OUVRIR LA BOÎTE NOIRE ECCLÉSIALE

3.1.1. TYPOLOGIE DES ABUS

Les 46 entretiens réalisés avec des personnes abusées durant leur jeunesse ont été analysés en caractérisant, pour chaque agression rapportée, les éléments suivants et leurs articulations : contexte de l'agression, identité de l'agresseur, identité de la personne abusée, contours et répertoires des pratiques d'agressions ; répertoires des justifications avancées par l'agresseur. Est ici mise de côté la question de la prise de parole, de sa réception et de ses effets qui sera traitée dans la section suivante. Rappelons que tous les entretiens ont été anonymisés.

Comme le rappelle le sociologue Didier Demazière, « la logique principale [de la démarche typologique] consiste à agréger, de manière progressive et itérative, des unités autour d'un petit nombre d'entre elles, choisies comme attracteurs, comme noyaux de la typologie.¹¹⁴ » Mais cette « agrégation autour d'unités-noyaux¹¹⁵ » comporte peu d'hypothèses explicites. Toutes opérations typologiques « procèdent de manière empirique pour dégager *by trial and error* les critères de catégorisation. Elle relève d'une démarche inductive et descriptive, proche de la complexité des données et orientée vers la réduction de cette hétérogénéité par repérage et consolidation de différenciations structurantes.¹¹⁶ » À ce titre « elles se placent

¹¹¹ Stephen J. Clark, « Gay priests and other bogeymen », *Journal of Homosexuality*, 2006, vol. 51, n° 4, p. 1-13; Karen Holt et Christina Massey, « Sexual preference or opportunity: an examination of situational factors by gender of victims of clergy abuse », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, December 2013, vol. 25, n° 6, p. 606-621.

¹¹² Dorothee Dussy, *L'inceste, bilan des savoirs*, Marseille, Editions La Discussion, 2013.

¹¹³ O. Bobineau, J. Merlet et C. Lalo, *Le sacré incestueux, op. cit.*

¹¹⁴ Didier Demazière, « Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues », *Sociologie*, 4 novembre 2013, Vol. 4, n° 3, p. 333-347.

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ *Ibid.*

dans une optique de découverte plutôt que de vérification¹¹⁷ ». C'est pourquoi une consolidation des types mis au jour, une mesure de leur extension au sein de la population concernée, et la recherche d'éventuels types qui auraient échappé à l'enquête par entretien du fait des modalités mêmes de recrutement de ses enquêtés (sur la base du volontariat) sont nécessaires¹¹⁸. Pour ce faire, la typologie construite à partir des entretiens a été comparée à une classification statistique produite à partir de la base plus large de l'appel à témoignage de la CIASE. Sur les 1627 questionnaires obtenus, cette classification vérificatoire s'est concentrée sur les 1448 personnes abusées avant leurs 21 ans (cf. infra).

Pour constituer ces classes statistiques au profil homogène, les variables suivantes, actives et descriptives, ont été construites à partir des réponses aux questions posées aux victimes (*Voir [MÉTHODOLOGIE DE LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIÉRARCHIQUE](#) en Annexe 6.3*) :

Tableau 9 : Variables analysées pour la classification ascendante hiérarchique

Variables actives

Identité de l'agresseur, choix possible :

- Un prêtre de votre paroisse
- Un autre prêtre
- Un religieux
- Un enseignant membre du clergé (prêtre, religieux(se))
- Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé (scout, action catholique, patronage, etc.)

Circonstances des violences

- Paroisse
- Église hors les murs*
- École internat
- Cadre familial

Type de ville dans laquelle les violences ont lieu

Étalement des violences dans le temps

Temps depuis lequel la victime connaît son agresseur

*Église-hors-les-murs : catégorie construite à partir de différentes modalités des circonstances d'abus, à savoir : Mouvement de jeunesse / Vacances – Camps – Sorties collectives / Pèlerinage / Congrégation religieuse - Communauté / Retraite spirituelle

Variables descriptives

Sexe

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ Le recrutement des participants à une enquête qualitative ne suit pas un principe de représentativité, à la différence des enquêtes statistiques, mais de diversification des cas rencontrés qui conduit normalement à une forme de saturation typologique.

Dernière profession de l'enquêté

Niveau de diplôme

Âge au premier abus

Année du premier abus

Violences infligées à l'enquêté

- Viol
 - Attouchement
 - Autre atteinte
-

Le choix de répartition entre variables actives et descriptives pour construire la classification repose sur la volonté de mettre en avant les logiques structurantes de l'abus, en s'appuyant sur les apports préalables de la typologie qualitative. Les caractéristiques des individus servent à la description des classes et à observer si un type de violence a, statistiquement, plus de chances de se produire auprès de certaines populations plutôt que d'autres. Même chose pour certaines variables inhérentes à la situation d'abus, comme l'année à laquelle il s'est produit ou le type d'atteinte. (Voir [MÉTHODOLOGIE DE LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIÉRARCHIQUE](#) en Annexe 6.3).

3.1.2. REGARDS CROISÉS QUANTITATIF ET QUALITATIF

La classification statistique a permis de dégager quatre classes d'abus. Il s'agissait – pour rappel - de regrouper au sein de chaque classe les cas les plus similaires entre eux aux regards des combinaisons des variables « actives » choisies, tout en obtenant les classes les plus contrastées entre elles. Nous avons qualifié ces quatre classes en fonction du contexte dans lequel ont eu lieu ces violences : scolaire, "hors-les murs", paroissial et familial. Le tableau suivant détaille les traits saillants de chacune de ces classes, tant en termes de variables actives que descriptives.

Tableau 10 : Répartition des variables actives au sein des 4 classes statistiques

| | Abus scolaire | | Abus "hors-les murs" | | Abus paroissial | | Abus familial | | Total | |
|--|---------------|------|----------------------|------|-----------------|------|---------------|------|-------|------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Variables actives | | | | | | | | | | |
| Identité abuseur | | | | | | | | | | |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 18 | 4,3 | 137 | 42,8 | 43 | 9,4 | 10 | 4,7 | 208 | 14,8 |
| Un prêtre de votre paroisse | 4 | 1 | 60 | 18,8 | 318 | 69,3 | 44 | 20,6 | 426 | 30,2 |
| Un autre prêtre | 33 | 7,9 | 73 | 22,8 | 73 | 15,9 | 140 | 65,4 | 319 | 22,6 |
| Un enseignant membre du clergé | 310 | 74,5 | 14 | - | 16 | 3,5 | 4 | 1,9 | 344 | 24,4 |
| Un religieux | 51 | 12,3 | 36 | 11,3 | 9 | 2 | 16 | 7,5 | 112 | 7,9 |
| Circonstances abus | | | | | | | | | | |
| Paroisse | 44 | 10,2 | 40 | 12,2 | 429 | 92,1 | 55 | 24,6 | 568 | 39,2 |
| Église hors les murs* | 14 | 3,2 | 303 | 92,7 | 55 | 11,8 | 29 | 12,9 | 401 | 27,7 |
| École Internat | 404 | 93,7 | 11 | 3,4 | 15 | 3,2 | 8 | 3,6 | 438 | 30,2 |
| Cadre familial | 9 | 2,2 | 12 | 3,9 | 19 | 4,3 | 162 | 76,8 | 202 | 14,8 |
| Type de ville de l'abus | | | | | | | | | | |
| Dans un village et ou à la campagne | 61 | 14,2 | 146 | 46,3 | 168 | 36,4 | 85 | 38,3 | 460 | 32,2 |
| Dans une petite ville | 125 | 29,1 | 37 | 11,7 | 93 | 20,1 | 45 | 20,3 | 300 | 21 |
| Dans une ville moyenne | 109 | 25,4 | 55 | 17,5 | 106 | 22,9 | 44 | 19,8 | 314 | 22 |
| Dans une grande ville | 134 | 31,2 | 77 | 24,4 | 95 | 20,6 | 48 | 21,6 | 354 | 24,8 |
| Étalement des abus dans le temps | | | | | | | | | | |
| Une seule fois | 99 | 24 | 128 | 40,3 | 122 | 28,2 | 49 | 23,8 | 398 | 29,1 |
| Moins d'un an | 169 | 40,9 | 88 | 27,7 | 145 | 33,6 | 57 | 27,7 | 459 | 33,5 |
| Entre 1 et 5 ans | 135 | 32,7 | 84 | 26,4 | 143 | 33,1 | 54 | 26,2 | 416 | 30,4 |
| Plus de 5 ans | 10 | 2,4 | 18 | 5,7 | 22 | 5,1 | 46 | 22,3 | 96 | 7 |
| Depuis combien de temps l'abusé connaît l'abuseur | | | | | | | | | | |
| Jamais rencontré avant | 64 | 14,9 | 78 | 24,1 | 40 | 8,7 | 41 | 18,7 | 223 | 15,6 |
| Moins d'un an | 217 | 50,5 | 94 | 29 | 149 | 32,4 | 51 | 23,3 | 511 | 35,7 |
| Entre 1 et 5 ans | 145 | 33,7 | 139 | 42,9 | 228 | 49,6 | 56 | 25,6 | 568 | 39,6 |
| Plus de 5 ans | 4 | 0,9 | 13 | 4 | 43 | 9,3 | 71 | 32,4 | 131 | 9,1 |
| Influence | | | | | | | | | | |
| Affective | 160 | 37,1 | 163 | 49,8 | 177 | 38 | 185 | 82,6 | 685 | 47,3 |
| Spirituelle | 152 | 35,3 | 72 | 22 | 94 | 20,2 | 85 | 37,9 | 403 | 27,8 |
| Aucune influence | 164 | 38,1 | 132 | 40,4 | 238 | 51,1 | 22 | 9,8 | 556 | 38,4 |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

*Église hors les murs : catégorie construite à partir de différentes modalités des circonstances d'abus, à savoir : Mouvement de jeunesse / Vacances – Camps – Sorties collectives / Pèlerinage / Congrégation religieuse - Communauté / Retraite spirituelle

Tableau 11 : Répartition des variables descriptives au sein des 4 classes statistiques

| | Abus scolaire | | Abus "hors les murs" | | Abus paroissial | | Abus familial | | Total | |
|--------------------------------------|---------------|------|----------------------|------|-----------------|------|---------------|------|-------|------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Variables descriptives | | | | | | | | | | |
| Sexe | | | | | | | | | | |
| Femme | 74 | 17,2 | 120 | 36,9 | 196 | 42,2 | 117 | 52,2 | 507 | 35,1 |
| Homme | 356 | 82,8 | 205 | 63,1 | 268 | 57,8 | 107 | 47,8 | 936 | 64,9 |
| Niveau de diplôme | | | | | | | | | | |
| Sans diplôme | 10 | 2,5 | 6 | 2 | 12 | 2,8 | 2 | 1 | 30 | 2,2 |
| Inférieur au bac | 67 | 16,4 | 39 | 12,9 | 76 | 17,5 | 36 | 17,5 | 218 | 16,1 |
| Niveau bac | 42 | 10,3 | 26 | 8,6 | 55 | 12,6 | 13 | 6,3 | 136 | 10,1 |
| Bac+2 | 63 | 15,4 | 55 | 18,2 | 97 | 22,3 | 42 | 20,4 | 257 | 19 |
| Diplôme supérieur à Bac+2 | 226 | 55,4 | 176 | 58,3 | 195 | 44,8 | 113 | 54,9 | 710 | 52,6 |
| Dernière profession | | | | | | | | | | |
| Agriculteurs | 5 | 1,2 | 4 | 1,3 | 9 | 2 | 1 | 0,5 | 19 | 1,4 |
| Artisans | 34 | 8,1 | 24 | 7,7 | 26 | 5,9 | 5 | 2,3 | 89 | 6,4 |
| Cadres supérieurs | 224 | 53,6 | 166 | 53,5 | 197 | 44,4 | 95 | 43,8 | 682 | 49,1 |
| Employés | 30 | 7,2 | 23 | 7,4 | 63 | 14,2 | 30 | 13,8 | 146 | 10,5 |
| Intermédiaires | 85 | 20,3 | 63 | 20,3 | 104 | 23,4 | 62 | 28,6 | 314 | 22,6 |
| Ouvriers | 10 | 2,4 | 7 | 2,3 | 12 | 2,7 | 7 | 3,2 | 36 | 2,6 |
| Inactifs / Jamais travaillé / Autres | 30 | 7,2 | 23 | 7,4 | 33 | 7,4 | 17 | 7,8 | 103 | 7,4 |
| Age premier abus | | | | | | | | | | |
| Moins de 9 ans | 91 | 21,1 | 53 | 16,2 | 132 | 28,3 | 92 | 41,1 | 368 | 25,4 |
| Entre 10 et 13 ans | 266 | 61,7 | 167 | 51,1 | 240 | 51,5 | 74 | 33 | 747 | 51,6 |
| Entre 14 et 17 ans | 71 | 16,5 | 87 | 26,6 | 76 | 16,3 | 44 | 19,6 | 278 | 19,2 |
| Entre 18 et 20 ans | 3 | 0,7 | 20 | 6,1 | 18 | 3,9 | 14 | 6,3 | 55 | 3,8 |
| Réaction Église | | | | | | | | | | |
| Pas parlé à l'Église | 357 | 82,8 | 246 | 75,5 | 375 | 80,8 | 152 | 67,9 | 1130 | 78,2 |
| Ecoute action | 6 | 1,4 | 6 | 1,8 | 11 | 2,4 | 9 | 4 | 32 | 2,2 |
| Ecoute non action | 36 | 8,4 | 38 | 11,7 | 34 | 7,3 | 29 | 12,9 | 137 | 9,5 |
| Refus ou rejet | 32 | 7,4 | 36 | 11 | 44 | 9,5 | 34 | 15,2 | 146 | 10,1 |
| Réaction mère | | | | | | | | | | |
| Pas parlé à sa mère | 326 | 75,6 | 228 | 69,7 | 299 | 64,2 | 145 | 64,7 | 998 | 68,9 |
| Cru action | 17 | 3,9 | 15 | 4,6 | 29 | 6,2 | 11 | 4,9 | 72 | 5 |
| Cru non action | 33 | 7,7 | 42 | 12,8 | 59 | 12,7 | 29 | 12,9 | 163 | 11,3 |
| Refus ou rejet | 55 | 12,8 | 42 | 12,8 | 79 | 17 | 39 | 17,4 | 215 | 14,8 |
| Réaction père | | | | | | | | | | |
| Cru action | 13 | 3 | 7 | 2,1 | 17 | 3,6 | 13 | 5,8 | 50 | 3,5 |
| Cru non action | 19 | 4,4 | 23 | 7 | 29 | 6,2 | 23 | 10,3 | 94 | 6,5 |
| Pas parlé à son père | 371 | 86,1 | 277 | 84,7 | 379 | 81,3 | 174 | 77,7 | 1201 | 82,9 |

| | | | | | | | | | | |
|------------------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|------|------|
| Refus ou rejet | 28 | 6,5 | 20 | 6,1 | 41 | 8,8 | 14 | 6,3 | 103 | 7,1 |
| Atteintes | | | | | | | | | | |
| Viol | 82 | 19 | 89 | 27,2 | 131 | 28,1 | 93 | 41,5 | 395 | 27,3 |
| Attouchements | 365 | 84,7 | 286 | 87,5 | 394 | 84,5 | 198 | 88,4 | 1243 | 85,8 |
| Autres atteintes | 91 | 21,1 | 76 | 23,2 | 111 | 23,8 | 56 | 25 | 334 | 23,1 |

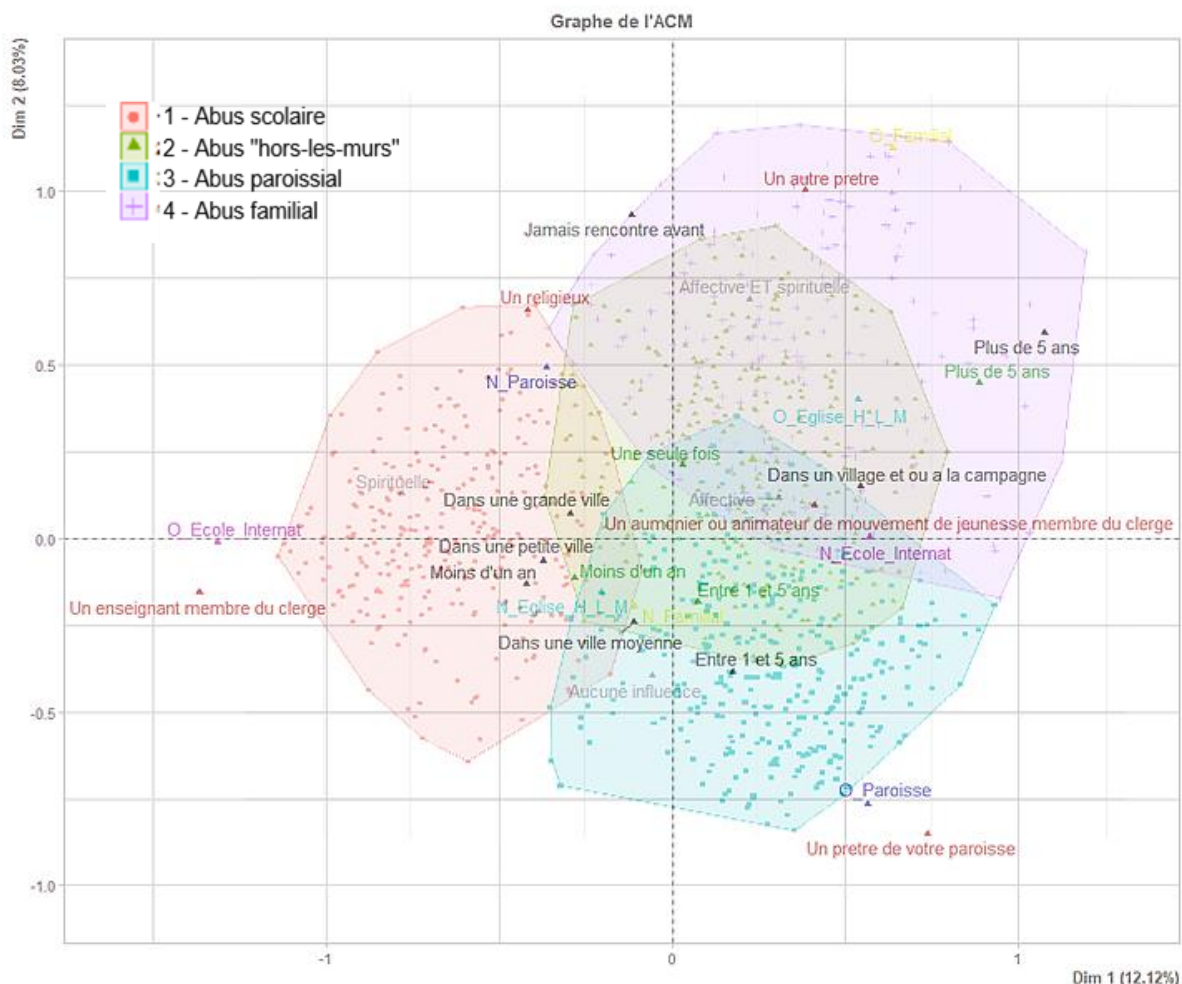
Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Échantillon total

Lecture : 82,8% des personnes ayant subi un abus scolaire sont des hommes.

La projection sur le plan de l'ACM à deux dimensions de ces 4 classes obtenues, avec en surimpressions les variables actives qui l'ont construites, permet d'apprécier la dispersion des cas, le jeu des variables « actives » entre elles, et la position des « variables descriptives » :

Figure 6 : Projection sur le plan de l'ACM des 4 classes obtenues et en surimpressions des variables actives qui l'ont construites



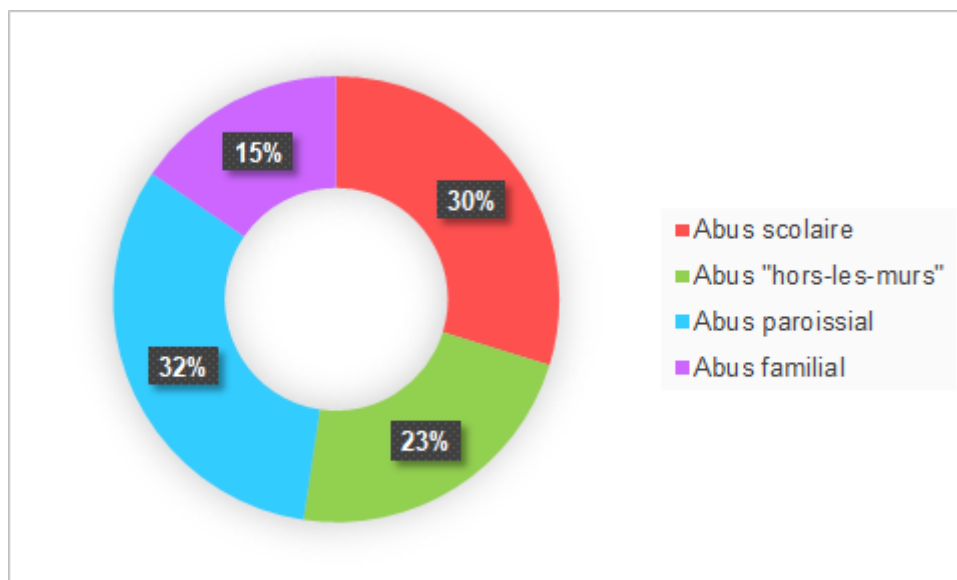
Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Échantillon total

Lecture : (Voir **MÉTHODOLOGIE DE LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIÉRARCHIQUE** en Annexe 6.3)

Enfin, le diagramme suivant permet d'apprécier la répartition en proportion des cas au sein des quatre classes obtenues :

Figure 7 : Les 4 classes statistiques obtenues et leurs proportions dans l'échantillon



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Échantillon total

Lecture : 23% des abus appartiennent à la classe construite de l'abus éducatif.

Finalement, les quatre classes distinctives mises en avant par la classification statistique rejoignent la typologie qualitative. Les quatre classes dégagées, en fonction de leurs contextes scolaire, hors-les-murs, paroissial, ou familial, correspondent en effet à six configurations-typiques d'abus qui apparaissent, à travers l'analyse des entretiens, informées par autant de grandes logiques institutionnelles de construction du pouvoir du clerc abuseur. Chronologiquement, se distinguent :

- l'abus paroissial incarné par le *curé tout-puissant*. Cette logique est liée au pouvoir conféré au curé au sein de la "civilisation paroissiale", c'est-à-dire le dispositif multiséculaire mis en place par l'Église pour quadriller l'espace catholique et contrôler au quotidien les pratiques des fidèles par un prêtre institué chef de communauté sur un territoire donné ;
- l'abus scolaire incarné par le *maître* (initiateur, qui a la connaissance). Cette logique correspond au choix de l'Église catholique depuis la contre-réforme d'orienter son action pastorale en direction de la jeunesse, sous la forme d'écoles dès le XVIII^e siècle et des petits séminaires à partir du XIX^e siècle ;
- l'abus éducatif incarné par l'aumônier ou l'*éducateur* (initiateur qui a la sagesse). Cette logique correspond à un renforcement de cette pastorale tournée vers la jeunesse, à partir de

la fin XIX^e-début XX^e siècle, qui prend alors la forme de tiers lieux éducatifs¹¹⁹ de type patronages, fédérations sportives, mouvements de jeunesse, scoutisme etc. ;

- l'abus familial incarné par l'*oncle d'adoption*. Cette logique est liée au déplacement familial et affectif du terrain d'emprise de l'Église à la fin du XIX^e siècle.

Deux logiques supplémentaires, comprises dans la classe statistique des abus "hors-les-murs", se dégagent de l'analyse des entretiens. Plus récentes que les logiques précédentes, elles n'apparaissent historiquement qu'à partir de la « crise catholique¹²⁰ » des années 1960-1970, justement en situation d'affaiblissement social du pouvoir sacerdotal et de son charisme de fonction (avec, ce faisant, un sur-renforcement de la personnalisation affective de la situation d'abus) :

- l'abus thérapeutique, incarné par le *prêtre thérapeute*. Cette logique est liée à la recharge de sens attendue d'un discours "spirituel" en perte de valeur par le discours psychologique, voire à leur confusion actuelle dans certaines pratiques pastorales jouant sur la vulnérabilité de personnes dites "en recherche" ;

- l'abus prophétique, incarné par le *prophète*, soit le fondateur au charisme prophétique ou le « père » "*gourouisant*" de « communauté nouvelle ». Cette logique est liée au "devenir secte" de certains secteurs ecclésiaux, en contexte de reflux du catholicisme au sein de la société française.

Enfin, reprenant ici la distinction classique que fait Max Weber entre pouvoir et autorité (le pouvoir étant la capacité d'un acteur d'imposer sa volonté en dépit de toute résistance tandis que l'autorité est la probabilité pour qu'un ordre spécifique soit suivi par le groupe ou l'individu auquel il est donné), trois dispositifs d'emprise institutionnelle renforcent dans tous les cas de figure l'autorité du clerc, confortent ses chances d'être obéi par la personne abusée, et assurent sa circulation entre les configurations de pouvoir sus-décrites¹²¹ :

- le dispositif *vocationnel* : jouant sur la puissance de l'"élection", celle de la personne abusée, gagée sur celle du clerc ;

- le dispositif *sacramental* : lié à l'instrumentalisation des rites sacrés auxquels les fidèles ne peuvent accéder que par le clerc, en tant qu'il est – comme le définit Pierre Bourdieu : « le mandataire d'un corps sacerdotal qui, en tant que tel, est détenteur du monopole de la

¹¹⁹ La sociologie de l'éducation désigne par l'expression "tiers-lieux éducatif" toute instance éducative qui n'est ni la famille ni l'école.

¹²⁰ D. Pelletier, *La crise catholique, op. cit.*

¹²¹ Sur le concept de dispositif comme réseau ou alliage d'éléments hétérogènes, idéels et matériels, activé stratégiquement pour infléchir ou renforcer un rapport de force et produire des effets normatifs sur des individus cf. Michel Foucault, *Dits et Ecrits, 1954-1988. Tome III : 1976-1979*, Paris, Gallimard, 1994, p. 299 sq. ; Giorgio Agamben, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* traduit par Martin Rueff, Paris, Rivages, 2014 ; Michel Lussault et Didier Fassin, *Les figures urbaines de la santé publique. Expériences locales*, Paris, La Découverte, 1998.

manipulation légitime des biens de salut et qui délègue à ses membres, qu'ils aient du charisme ou non, le droit de gérer le sacré.¹²² ;

- le dispositif *charitable* : lié à la dénégation instituée du pouvoir clérical sous couvert d'exercice d'un service charitable à destination préférentiellement des plus « fragiles » : pauvres, femmes, enfants, homosexuels, handicapés, prisonniers, indigènes en contexte colonial, etc.

Ces trois dispositifs d'emprise sont transversaux par rapport aux logiques de pouvoir listées ci-dessus. Ils ne sont certes pas activés par les clercs abuseurs avec la même intensité et selon les mêmes modalités en fonction de leur inscription dans l'une ou l'autre de ces logiques. Mais l'abus de pouvoir qu'est, en réalité, toute violence sexuelle quand elle est exercée par un représentant légitime d'une institution en situation institutionnelle, apparaît rarement séparable d'une forme d'emprise reposant sur le détournement des principes mêmes de l'institution. Dans le cas de l'Église catholique, l'emprise vocationnelle s'exerce notamment à travers ce que les personnes abusées appellent des « abus spirituels » à savoir tout détournement de la parole réputée divine dont l'abuseur est un porte-voix privilégié afin d'obtenir qu'elles concèdent à ses sollicitations¹²³.

Le dispositif sacramentel est également très régulièrement activé dans l'ensemble des cas de violences sexuelles colligés par entretien. Même si, dans certains cas, à travers la confession notamment, celui-ci apparaît l'adjuvant décisif pour la réussite de l'abus.

La possibilité même qu'un prêtre, un "homme de Dieu", qui agit au nom de la charité commette une violence sexuelle, est rarement envisagée parmi les fidèles. Que ce dernier ait « du charisme ou non » - comme l'écrit Pierre Bourdieu dans sa définition citée plus haut - ne change pas grand-chose dans leurs regards. Et l'abus est rarement identifié comme tel sur le moment par les personnes abusées. L'emprise charitable est dès lors un ressort pratique et facilement activable pour organiser en amont comme en aval de l'abus proprement dit, son déni et assurer sa couverture par l'abuseur ou sa hiérarchie. Bref, il peut apparaître à bien des égards comme un dispositif de leurre (y compris parfois pour l'abuseur lui-même ou sa hiérarchie).

Ces trois dispositifs d'emprise sont également transversaux au sens où ils assurent l'éventuelle circulation des abuseurs entre ces différentes logiques de pouvoir.

Comment se manifeste dans l'expérience des personnes abusées ces logiques d'abus et ces formes d'emprises ? Détaillons maintenant et de manière chronologique ces six logiques

¹²² Pierre Bourdieu, « préface », in Gilbert Vincent et Jean-Paul Willaime (dir.), *Les nouveaux clercs. Prêtres, pasteurs et spécialistes des relations humaines et de la santé*, Genève, Labor et Fides, 1989.

¹²³ Céder ou concéder et consentir ne sont pas équivalents. Cf. Nicole-Claude Mathieu, « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie » dans Nicole-Claude Mathieu (dir.), *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris, EHESS, 1985, p. 69-245.

d'abus avant d'évoquer les trois dispositifs d'emprise transversaux susceptibles d'être activés pour les consolider.

3.2. LES SIX LOGIQUES D'ABUS

3.2.1. L'ABUS PAROISSIAL

« Je suis d'un monde très rural, j'ai dix ans et pas moyen de faire de la musique nulle part. Du coup, il y a le curé, qui vient chez mes parents boire le café. Il dit : je formerais bien des enfants à l'harmonium pour jouer à la messe le dimanche. Donc, il faut savoir que quand ta fille joue de l'harmonium à la messe le dimanche, c'est quand même une très grande gloire ! Et c'était gratuit » (Isabelle abusée en 1975 à 10 ans par son curé)

La logique de l'abus paroissial concerne 466 cas de violences sexuelles rapportées dans l'enquête par questionnaire, soit 32% du total. Elle correspond, ce faisant, au type d'abus le plus répandu parmi l'ensemble des cas rapportés par l'appel à témoignage de la CIASE. Quatre cas dans l'enquête par entretien s'inscrivent dans cette logique.

L'abus paroissial est surdéterminé par ce qu'il est convenu d'appeler la « civilisation paroissiale¹²⁴ » soit un monde socioreligieux englobant, organisé autour de l'autorité du curé perçu comme un notable du fait de sa fonction, qui intervient dans tous les domaines de la vie des fidèles, ceux-ci étant pris dans une culture de la révérence/dépendance à son endroit. Joue en effet dans les cas regroupés ici, à plein comme logique institutionnelle le dispositif paroissial qui a quadrillé la France rurale et a positionné le prêtre comme centre et médiateur du village jusque dans les années 1960-1970 par endroits. A regarder les quatre cas d'agressions regroupées dans cette configuration-type, on note, en effet, que celles-ci ont toutes lieu avant 1975. Et dans tous ces cas, on est dans un contexte rural et paysan avec des populations peu mobiles spatialement et socialement face à des prêtres quasiment à vie dans la même paroisse. Le cas de Robert est exemplaire à ce sujet : il vit encore dans le village où il est né et où sont nés ses parents. Le prêtre qui l'a agressé durant son enfance a été curé du village jusqu'à sa mort et Robert l'a côtoyé en tant que membre de la paroisse jusqu'à la fin de sa vie. Géographiquement enfin, on est systématiquement dans des poches de résistance de la civilisation paroissiale : vallée alpine, bocage breton ou vendéen.

L'agresseur est le curé ou le vicaire du village présenté par les victimes comme incontestable et incontournable au village. En ce sens, ce type d'abus ne nécessite pas un engagement subjectivement vécu comme intense de la part des familles de victimes. De la même manière, le prêtre peut être sans qualité – il peut être alcoolique, colérique, sans gêne comme le décrivent tant Robert qu'Isabelle, voire même peut être déprécié en tant que personne – son

¹²⁴ Yves Lambert, *Dieu change en Bretagne : La religion à Limerzel de 1900 à nos jours*, Paris, Cerf, 1985.

« charisme de fonction¹²⁵ » suffit pour que les gens ne lui disent rien. Parce que « c'est LE prêtre » dit Robert. On apprend donc à vivre avec, même quand on a trouvé le moyen de faire cesser les violences. Robert et Isabelle, par exemple, réussissent à se déprendre des pratiques du curé. Mais tout en s'en méfiant, ils reprennent des activités avec lui, faute de pouvoir faire autrement en l'absence d'autres offres d'animations culturelles et culturelles.

C'est donc toute une écologie d'emprise paroissiale socialement acceptée, indépendamment des personnes qui l'incarnent, qui rend possible les violences, car sans comparaison ni échappatoire possible au vu du contexte socioculturel local pour la population qui en est captive. Néanmoins, si cet écosystème est nécessaire, il n'est pas suffisant pour qu'il y ait violence. A titre de facteur conjoncturel, il faut que la "remise de soi¹²⁶", de mauvais ou de plein gré, de ces « catholiques sociologiques » (comme Paul décrit lui-même ses parents) au prêtre soit, à un moment donné, accentuée par une incapacité temporaire de prendre en charge un pan de l'éducation de leurs enfants : pour cause de maladie d'un des parents (Robert), de fermeture de l'école du village (Paul), de besoins éducatifs particuliers (la musique dans le cas d'Isabelle, le latin dans le cas de Bernard). La proposition de la part du prêtre d'y pallier en l'absence d'alternative *via* des cours particuliers ou un accompagnement individuel au presbytère ou à l'église apparaît ici déterminant

Les agressions sont parfois justifiées auprès de l'enfant sous un prétexte sanitaire (« vérifier sa croissance » dans le cas de Robert) ou de répondre à la fatigue de l'enfant (Bernard) ou sont tout simplement sans justification aucune. Parfois le curé rappelle que le pardon lave du péché pour mieux s'exonérer ou faire taire la culpabilité de l'enfant. Mais le plus souvent, l'autorité du prêtre, non-remise en cause par la communauté paroissiale, suffit à imposer les actes à l'enfant et l'incrédulité des adultes à leurs propos : « Les témoins ne croient pas ce qu'ils voient » comme le dit Isabelle, sans doute certains n'en pensent-ils pas moins mais se taisent car « on avait peur de l'enfer », « le curé [était] un Dieu », même imparfait, et « lire à l'Église [était] une forme d'ascension sociale » (Isabelle).

Dans ce contexte, ces violences se caractérisent par des attouchements qui peuvent déboucher rapidement sur des viols ayant lieu au presbytère ou dans l'église paroissiale (le mélange du domicile du prêtre et de son lieu de travail favorisant l'absence de dissonance sociocognitive de la victime quand le prêtre l'invite chez lui). Ces violences sont vécues comme autant « d'incestes symboliques¹²⁷ », d'autant plus que le prêtre :

¹²⁵ Max Weber, « La transformation du charisme et le charisme de fonction », *Revue française de science politique*, 25 octobre 2013, Vol.63, n° 3, p. 463-486.

¹²⁶ Pierre Bourdieu entend par remise de soi, qu'il nomme également *fides implicita*, une forme de "délégation" de la parole, de « confiance tacite » ou d'« adhésion silencieuse » des plus démunis au sein des institutions à l'égard des représentants légitimes, « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1977, vol. 16, p. 55-89.

¹²⁷ O. Bobineau, J. Merlet et C. Lalo, *Le sacré incestueux*, *op. cit.*

- parle au nom du père. Comme dans le cas d'Isabelle qui rappelle ainsi qu'elle est le « fruit du devoir conjugal », son père étant allé se plaindre auprès de lui que sa femme ne voulait plus faire l'amour. Et de conclure : « Mon deuxième père, c'est le curé en un sens ».

- ou prend des décisions concernant l'enfant à la place d'un père « taiseux », qui n'ose pas contrecarrer le prêtre perçu comme un notable local, à l'instar de Robert qui en conclut : « le prêtre avait pris la place de mon père ».

Robert abusé à partir de 1970 à 9 ans par le curé de son village

Robert vit toujours dans le petit village de son enfance, niché au cœur d'une vallée alpine. Il est très impliqué dans la vie de ce village où tout le monde se connaît : animateur liturgique et économiste paroissial, conseiller municipal et membre de la chorale. Il habite aujourd'hui dans la maison de ses grands-parents, juste en face de la maison de ses parents aujourd'hui décédés, faisant front à l'Église du village. Il est issu d'une famille de paysans.

Robert a été abusé à partir de l'âge de 9 ans vers 1970 par un prêtre, resté curé de ce village des années 1950 jusqu'à son décès en 1989. Il se souvient notamment de la préparation à la première communion. Au cours d'une récréation, le prêtre s'approche d'un copain et Robert se met à hurler intérieurement : « il va lui faire comme il me fait à moi ». Lui, le curé venait régulièrement le chercher au catéchisme, à la fin de la messe ou sur la place du village où il jouait, l'emmenait au presbytère attenant à l'Église et le prenait sur ses genoux. Il le faisait régulièrement se déshabiller pour « vérifier sa croissance ». A ce moment-là, tout en lui touchant le sexe, il touchait le sien « pour lui montrer comme se laver ». En confession, le curé lui parlait de masturbation : « comment fais-tu le soir pour te frotter ? » Robert évidemment ne comprenait pas vraiment de quoi il s'agissait mais, du coup, s'y essayait. Il se rappelle que la première fois du sang est sorti. Il est perturbé mais ne parle pas. Il n'y avait pas de place à la parole en famille. Sa mère est malade : atteinte d'une leucémie, et son père est « là mais absent ». Et puis quoi dire ? C'était LE prêtre. Il entrait sans frapper dans toutes les maisons du petit village et tout le monde lui laissait sa place quand il était là. Même le père de Robert le laissait faire, alors que ce dernier pense qu'au fond, il ne l'appréciait pas.

Un jour où le prêtre, déjà en train de se masturber, demande à Robert de se déshabiller, celui-ci refuse. Le curé lui dit « ton camarade X le fait bien lui ». Mais Robert, ne voulant pas être comparé à X, part. A partir de là, le curé le laisse tranquille. Mais pour Robert entrer et sortir de chez lui, donc passer sur la place du village au risque de rencontrer le curé, est un cauchemar. Progressivement, le curé revient à la charge pour le convaincre d'entrer au séminaire. Robert accepte son accompagnement mais se méfie. Le curé profite de cet accompagnement pour le convaincre de se taire. Par exemple, il lui dit une fois que l'évêché reçoit souvent des lettres anonymes le concernant mais qu'elles sont jetées sans être lues. Finalement Robert n'entrera pas au séminaire, mais la sexualité n'existera pas pendant longtemps pour lui. Il est aujourd'hui encore célibataire car incapable de se laisser approcher, notamment par les hommes. Selon Robert, ce prêtre se comportait finalement comme un gamin en matière de sexualité. Robert sait qu'une dizaine de gamins du village ont été abusés par lui au village. Mais aucun ne parlera à l'Église. Ils ne veulent plus en entendre parler. Il est le seul de sa génération à continuer à participer à la vie de sa paroisse.

La classification statistique apparentée à ce type d'abus consolide et précise ces analyses posées à partir des entretiens : la victime d'un « prêtre de votre paroisse » (curé ou vicaire) dans le cadre paroissial peut être autant un garçon qu'une fille, ce qui contrevient à l'idée reçue du curé « attiré » par les seuls garçons. Dès que des filles sont à portée d'atteinte – et elles l'ont toujours été dans le cadre paroissial contrairement au cadre scolaire par exemple – elles sont tout autant victimes que les garçons ou presque (42,2% de filles au sein de cette classe contre 57,8% de garçons), ce qui renforce l'hypothèse que la sur-représentation des garçons en général parmi les victimes mineures du clergé catholique est plus un effet d'opportunité que la conséquence d'une préférence sexuelle¹²⁸. Fille ou garçon donc, les victimes de cette classe ont été abusées entre leurs 10 et 13 ans, voire avant leurs 10 ans jusqu'au début des années 1960. En termes de milieu social, ce type d'abus concerne plus que les autres les classes populaires et rurales : on retrouve une forte proportion d'enfants d'agriculteurs dans cette classe. Sont également surreprésentés les enfants d'ouvriers et d'employés. Au contraire, on retrouve une faible proportion d'enfants de professions intermédiaires, de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Dans la même optique, la classe statistique qui correspond à cette logique est celle dans laquelle la proportion d'individus dotés de diplômes supérieurs à Bac+2 est la plus faible. C'est celle qui compte le plus d'individus sans diplôme ou dotés d'un diplôme inférieur au bac. Le pouvoir sur ses paroissiens semble ainsi plus déterminant pour rendre compte de l'emprise du prêtre sur les personnes abusées que l'intensité de la relation. De fait, plus de la moitié des personnes de cette classe affirment n'avoir ressenti aucune influence ni spirituelle ni affective de la part de leur abuseur, ce qui corrobore l'idée que ce type d'abus ne nécessite pas forcément d'engagement personnalisé et intensif de la part des victimes ou de leurs familles dans leur relation à la paroisse et au prêtre. Il reste que cette emprise s'inscrit dans une relation de proximité : les victimes connaissaient ce prêtre depuis 1 à 5 ans et les violences peuvent s'étaler sur plusieurs mois voire plusieurs années. Il s'agit d'attouchements dans 84,5% des cas ou d'autres atteintes, de viols dans 28,1% des cas (seul l'abus familial dépasse ce score). C'est un des types d'abus qui a le plus décliné au sein de l'échantillon entre 1950 et aujourd'hui : en proportion, 62% des cas ont eu lieu avant 1970, 32,3% entre 1970 et 1989 et seulement 5,7% après 1990. Seul l'abus scolaire diminue plus encore.

Pour conclure, le système paroissial, ce dispositif politico-religieux multiséculaire « fait pierre¹²⁹ » qui visait au contrôle quotidien des pratiques des fidèles par l'interconnaissance sur une base spatiale – et dans lequel, en raison de sa culture, le prêtre était « en situation de monopole de la médiation¹³⁰ » – apparaît *a posteriori* comme la structure porteuse et légitimatrice du pouvoir clérical, sans laquelle la plausibilité du monopole de la manipulation

¹²⁸ S.J. Clark, « Gay priests and other bogeymen », art cit ; K. Holt et C. Massey, « Sexual preference or opportunity », art cit.

¹²⁹ Dominique Iogna-Prat, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, Paris, Le Seuil, 2006.

¹³⁰ Henri Mendras, *Sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Colin, 1976, p. 102.

des biens de salut par le prêtre semble difficile à tenir¹³¹. Avec la lente agonie de cette civilisation paroissiale, c'est aussi la fin de l'empire des curés qui se joue, et la fin d'un type de violences largement impunies. Comme le souligne Danièle Hervieu-Léger, « Si le bouleversement de la Révolution française a accentué l'épanouissement du scepticisme au sein de la bourgeoisie alors que la noblesse connaissait, au contraire, un certain sursaut religieux, lié notamment à l'objectif de reconquête au milieu du XIXe siècle, les masses ouvrières montantes qui, avec l'industrialisation et l'urbanisation, désertent massivement l'Église au XIXe siècle sont suivies au XXe siècle par les masses rurales qui entrent pleinement dans la modernité avec la scolarisation, les mobilités croissantes et les changements de modes de vie paysanne¹³² ». Marqué par cette ultime perte d'emprise de l'Église, le XXe siècle se révèle être celui de l'effondrement de la « civilisation paroissiale » comme l'a bien décrit Yves Lambert, à travers le cas de la paroisse de Limerzel¹³³. Mais déjà au moment de la Réforme puis de la laïcisation des institutions publiques, l'Église avait su redéployer son personnel clérical et son investissement pastoral. Elle avait su réinventer son dispositif d'emprise *via* la pastorale éducative et familiale, notamment, d'où les trois autres types d'abus qui suivent dans cette typologie.

3.2.2. L'ABUS SCOLAIRE

« Les enfants, il fallait qu'ils bossent, il fallait qu'ils suivent. La violence du frère était acceptée par plein de gens puisqu'il avait des résultats » (Marcel abusé en 1960 à 11 ans par un frère enseignant)

L'abus scolaire concerne 30% des personnes au sein de l'ensemble de l'échantillon « questionnaire » avec 431 individus concernés. Cette logique renvoie à 13 cas dans l'enquête par entretiens.

Il s'agit de violences sexuelles commises par des enseignants membres du clergé (74,5% des cas) ou par des religieux dans le cadre d'une école ou d'un internat scolaire. Ils touchent massivement les garçons (dans 82,8% des cas), entre 10 et 13 ans (61,7% des cas). Ces violences ont eu lieu majoritairement dans les années 1940-début 1960, époque précédant la mixité scolaire. Ces violences ont surtout lieu en milieu urbain. Le garçon connaît l'enseignant depuis moins d'un an avant les faits. Ceux-ci consistent en des attouchements ou autres atteintes conduisant dans 19,0 % des cas à des viols. Ces violences n'ont lieu qu'une fois dans 24% des cas, s'étalent sur moins d'un an dans 40,9% des cas (le temps de l'année scolaire), se poursuivent entre 1 et 5 ans dans 32,7% des cas. On peut imaginer que ce soit dû au fait qu'on

¹³¹ Pierre Bourdieu et Monique de Saint Martin, « La sainte famille », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1982, vol. 44, n° 1, p. 2-53.

¹³² Danièle Hervieu-Léger, *Vers un nouveau christianisme ? Introduction à la sociologie du christianisme occidental*, Paris, Cerf, 1986, p. 34.

¹³³ Y. Lambert, *Dieu change en Bretagne, op. cit.*

ne change pas toujours d'enseignant, et plus encore de directeur ou de préfet de division, ou de surveillant d'internat, d'une année sur l'autre ou que les actes de violence se poursuivent malgré le passage à une classe supérieure puisque le cadre de l'école ou de l'internat permet de rester au contact avec l'enfant tant que celui-ci ne change pas de lieu de scolarité. Les influences exercées par l'agresseur sur la victime sont diverses. Pour 61,9% d'entre elles, il a eu une influence spirituelle ou affective. Parmi ces situations, 59,9% des personnes ont ressenti une influence affective, et 56,9% une influence spirituelle.

L'abus scolaire recouvre ce faisant des agressions qui sont surdéterminées par la forme scolaire de socialisation, en tant que dispositif spatial et temporel de disciplinarisation des corps¹³⁴. De fait, le pouvoir sacré de l'agresseur est démultiplié par son statut d'enseignant, de préfet de divisions, de surveillant ou de directeur. Les attributs qui vont avec ce statut assurent le pouvoir de l'abuseur et limitent fortement toute possibilité de résistance de la part des abusés. Cet abus s'inscrit, en effet, dans un continuum de violences pédagogiques qui a pu caractériser cette forme scolaire de socialisation.

Selon le sociologue Guy Vincent, c'est à l'âge classique (autour du XVII^e siècle) qu'émerge à proprement parler la « forme scolaire », instance de socialisation de masse se substituant à un ancien mode d'apprentissage par ouï-dire, voir faire et faire avec. Portée au départ par une Église Catholique contre-réformiste afin de regagner les âmes face au « péril protestant », non sans lien avec une première centralisation de l'Etat, cette forme scolaire vise la prise en charge totale et systématiquement organisée du développement de la nouvelle génération, qu'il s'agit dans un même mouvement, non seulement d'instruire mais également de moraliser. Éduquer devient, en dernière instance, soumettre à des règles impersonnelles structurant à la fois l'organisation du quotidien et la transmission des savoirs. Guy Vincent fait remarquer à ce propos qu'il est significatif que, dans le langage scolaire, le mot « discipline » ait fini par servir à désigner à la fois le maintien de l'ordre et la matière enseignée. Malgré des variantes incontestables, notamment en ce qui concerne la manière d'inculquer ces règles – par « dressage », par « justification rationnelle » ou « par consensus démocratique » – Guy Vincent montre que cette forme scolaire s'impose depuis trois siècles dans nos sociétés préindustrielles puis industrielles, se reconnaissant aisément par un ensemble cohérent de traits, au premier rang desquels se situent la constitution d'un univers séparé et entièrement dédié ; la mise en place d'une relation de pouvoir spécifique entre un maître et des enfants devenus élèves – autrement appelée « relation pédagogique » – ; l'organisation rationnelle du temps et de l'espace ; le découpage sériel des savoirs ; la multiplication d'exercices progressivement proposés n'ayant d'autres fonctions que d'apprendre et d'apprendre selon les règles ; l'imposition d'un rapport écrit aux savoirs, etc. On retrouve-là les caractéristiques

¹³⁴ Guy Vincent, *L'école primaire française : étude sociologique*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1980 ; Guy Vincent (dir.), *L'éducation, prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1994.

d'une « institution enveloppante¹³⁵ », voire « totale¹³⁶ » dans le cas des internats, qui met en contact un adulte auréolé d'un savoir-pouvoir¹³⁷ et des enfants dans une position d'asymétrie forte.

Historiquement parlant, néanmoins, il faut noter que la forme scolaire dont parle Vincent est liée à une double filiation institutionnelle : l'école des Frères, et le collège des Jésuites¹³⁸. En effet, l'école des Frères en milieu populaire et le collège Jésuite en milieu aristocratique puis bourgeois ont fortement marqué le paysage scolaire à la manière de deux matrices organisationnelles et catégorielles jusqu'au XXe siècle. Les violences associées au pouvoir pédagogique y prennent des formes différentes, plus ou moins grossières ou raffinées, dans la continuité des *habitus* de classe distinctifs de leurs publics respectifs. Dans le premier cas, celles-ci mettent directement en contact les corps du maître et de l'élève, ou quasiment directement (juste médié par un outil comme, par exemple, lors du coup de règles sur les doigts) et sont marquées par une certaine immédiateté, conformément aux pratiques socialisatrices des familles populaires¹³⁹. Dans le second cas, ces violences peuvent être, tout comme la pédagogie, plus « secondarisée ». Ainsi Jacques, fils de paysan breton, parle d'une « *entrée en enfer* » quotidienne à propos de sa scolarité primaire, non pas à cause des violences sexuelles qui se surajoutaient, mais à cause des violences physiques généralisées. Rien de tout ça pour Robert. En revanche, pour avoir résisté aux attouchements du préfet de division, celui-ci est injustement renvoyé de son pensionnat d'excellence, puis mis par ses parents, sur les conseils du religieux en question, dans un autre pensionnat religieux tenu justement par des frères (et non plus des « pères ») et qui prépare à des CAP et non au bac. Lui qui rêvait d'être ingénieur, déclare que : « le traumatisme n'était pas d'abord sexuel mais social » : sans bac il ne pourra pas être ingénieur. Il le deviendra finalement par voie interne à son entreprise 20 ans après y avoir été admis comme technicien. Conformément à son *habitus* bourgeois, il réclame aujourd'hui une réparation financière à la hauteur du différentiel de salaire qu'il aurait eu s'il avait été tout de suite ingénieur après un parcours scolaire « normal » (conforme à ses attendus de classe).

L'abus scolaire se caractérise par des contacts intimes, des attouchements, conduisant plus rarement à des viols que dans le cadre de l'abus paroissial évoqué plus haut. Et l'agresseur ne justifie pas ses actes auprès des personnes abusées. C'est que ces agressions, quand elles n'ont pas lieu en confession, se déroulent en pleine activité scolaire et, le plus souvent, « en silence » du fait de la présence du collectif des élèves. Ce type d'abus ne touche, dans les cas regroupés ici, que des jeunes garçons en fin de primaire ou en collège mais l'enquête par questionnaire montre qu'il peut aussi concerner des filles dans une moindre proportion, la

¹³⁵ Muriel Darmon, *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*, Paris, La Découverte, 2013.

¹³⁶ Erving Goffman, *Asylums: Essays on the social situation of mental patients and other inmates*, New York, Anchor Books, 1961.

¹³⁷ François Dubet, *Le Déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 2002.

¹³⁸ Eirick Prairat, *Eduquer et punir*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1994.

¹³⁹ D. Thin, *Quartiers populaires, op. cit.*

mixité scolaire étant tardive, ce que tendaient à sous-estimer les rapports d'autres commissions étrangères. Elles peuvent ainsi avoir lieu en classe quand le maître circule dans les rangs (Gérard, Jacques) ou « derrière le bureau du maître » (Gonzague, et André), en rendez-vous pédagogique (Antoine, Robert) ou à l'internat (Éric). Le cas le plus récent a lieu pendant des ateliers périscolaires (Jérôme). Cette situation scolaire moins formelle institue un espace de dialogue entre la victime et l'abuseur, qui oblige ce dernier à expliquer un minimum le sens de ses gestes et à redoubler de charisme personnel pour maintenir son emprise.

Dans un certain nombre de cas anciens, avant de se révéler être une violence, l'abus ou le rapprochement de l'abuseur préalable a pu d'abord été perçu par la personne abusée comme une infraction heureuse à l'impersonnalité de la règle scolaire (qui s'impose aux élèves mais aussi aux maîtres¹⁴⁰), soit comme une marque d'attention détonnant par rapport à la froideur du climat scolaire. L'agresseur semble alors faire une exception à la mise à distance maître/élève impliquée par la forme scolaire de socialisation, qui rompt justement avec des rapports aux maîtres plus personnalisés au sein des formes anciennes d'éducation (préceptorat pour l'aristocratie, apprentissage pour les classes populaires). Un exemple est la venue du frère enseignant de Marcel à l'enterrement de sa mère, qui précède juste les violences sexuelles qu'il commettra sur lui :

Marcel, abusé en 1960 à 11 ans par un frère enseignant

En septembre 1960, Marcel a 11 ans. Il vit alors trois événements douloureux simultanément : il perd sa mère ; son père, alcoolique, rechute et la situation à la ferme devient catastrophique ; il devient, enfin, élève dans la classe d'un frère enseignant « *très violent avec les enfants* » - mais sa violence scolaire était acceptée par les gens car « *il avait des résultats* ». Marcel pense que les violences infligées par ce frère, l'ont empêché de vivre le deuil de sa mère, et qu'il s'est accroché à la misère de son père pour « *réparer* » ce qu'il a vécu comme une faute. Or, dit-il, autant la mort de sa mère était prévisible car elle était malade et l'attitude de son père aussi car il l'a toujours connu alcoolique, autant l'histoire avec ce frère était imprévisible. Ce frère était du bourg, pas un ami de la famille qui était de la campagne, mais il était venu pour les obsèques de sa mère. Sa présence avait touché Marcel. En classe, le rituel était implacable : chaque matin, il y avait la prière, puis venaient les résultats sanctionnés soit par des Berlingots pour les bons élèves soit par des coups pour les mauvais. Marcel était plutôt bon élève, il n'a reçu un coup de la part de ce frère que l'année précédente alors qu'il était dans une autre classe. Mais régulièrement, ce frère le fait venir au bureau du maître qui est surélevé, et le pénètre par derrière devant tous les autres élèves. La première fois, « *c'est la panique* » dit Marcel. Puis s'installe ce qu'il appelle « *la dissociation* » : il voit son corps mort contre le corps du frère depuis le plafond. Les violences se répétant dans le temps, il se sent complice – « *le frère a les mains douces, et j'avais peut-être besoin de ça* », dit-il. Surtout il dit s'être approprié le geste, comme s'il venait de lui et pas du frère. Cela l'a soulagé un temps.

¹⁴⁰ Comme l'écrit Charles Démia dans son statut de 1676 pour les maîtres et les maîtresses du diocèse de Lyon : « Chaque maître et maîtresse se conformera autant que faire se pourra aux règlements et au livre intitulé L'École paroissiale, qu'un chacun aura et lira soigneusement ». cité in A. Lechevalier, « L'école primaire sous l'ancien régime (2e article) », *Revue pédagogique*, 1907, vol. 51, n° 2, p. 357-371.

« On ne parlait pas de pédophilie à l'époque », et lui-même pendant 40 ans a mis ce qui lui est arrivé sur le compte de l'homosexualité. La culpabilité restera présente toute sa vie : il dit avoir « échoué sa retraite », sa carrière, comme il a échoué sa scolarité à la suite de ces agressions. Marcel quitte l'école l'année suivante pour rejoindre le petit séminaire comme le voulait sa mère, mais il ne le finira pas, « refusant de faire des études » alors qu'il était « l'intello de la famille ». Bref, résume-t-il ce frère « m'a volé ma mère, m'a imposé la misère éternelle de mon père, dépossédé de moi-même et séparé de mes frères » qui, de fait, ont quitté la ferme, contrairement à Marcel qui est resté malgré une dévalorisation permanente de la part de son père.

Les années 1980 semblent signer un tarissement de ce type d'abus dans le corpus. Une première raison est sans doute structurelle : « en 1946, il y avait 7 166 prêtres diocésains affectés par leur évêque à l'instruction de la jeunesse, soit 17 % des 41 573 prêtres en activité en France¹⁴¹ », sans compter les très nombreux religieux membres de congrégations enseignantes. Or, « la figure du prêtre professeur tend à disparaître dans les années 1960, du fait de la raréfaction des ordinations sacerdotales, de la professionnalisation des maîtres de l'enseignement privé, mais aussi d'un changement de stratégie pour évangéliser les jeunes : celle-ci passe désormais moins par l'imbrication entre instruction et encadrement religieux que par l'accompagnement spirituel des jeunes en dehors du temps proprement scolaire¹⁴² ». Une seconde raison est sans doute liée aux changements du mode d'imposition du pouvoir pédagogique. La révolution « expressiviste¹⁴³ » qui pénètre l'école à partir des années 1970 sous la poussée des mouvements pédagogiques et à la demande des classes moyennes¹⁴⁴ a certainement contribué à réduire les opportunités d'abus scolaire : la valorisation sociale de l'expression de l'enfant a, en effet, conduit à faire évoluer un certain nombre de pratiques enseignantes et éducatives, notamment la forme courante du cours devenue plus dialoguée que magistrale¹⁴⁵, et la « vie scolaire » plus animatrice et moins disciplinaire¹⁴⁶. Elle a, ce faisant, sans doute contribué à favoriser la capacité d'agir et de parler des victimes, réduisant pour les abuseurs les chances d'abuser sans se voir opposer une certaine résistance.

¹⁴¹ Charles Mercier, « Le prêtre professeur de Marcel Launay », *Revue Études - Culture contemporaine*, octobre 2020. Pour aller plus loin, lire Marcel Launay, *Le prêtre professeur. XIXe-XXe siècles, un ministère oublié*, Paris, Salvator, 2020.

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ Éric Plaisance, *L'enfant, la maternelle, la société*, Paris, Presses universitaires de France, 1986.

¹⁴⁴ Agnès Van Zanten, *Choisir son école : stratégies familiales et médiations locales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

¹⁴⁵ Anne Barrère, *Travailler à l'école : que font les élèves et les enseignants du secondaire ?* Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2004 ; Elisabeth Bautier et Patrick Rayou, *Les inégalités d'apprentissage. Programmes, pratiques et malentendus scolaires*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

¹⁴⁶ Véronique Barthelemy, *Histoire de la vie scolaire : De son évaluation à la construction d'un mode de management collégial*, Paris, L'Harmattan, 2005.

3.2.3. L'ABUS FAMILIAL

« *C'est vraiment devenu un ami de la famille, en fait on l'appelait "Tonton l'abbé". Ce n'était pas notre oncle biologique, mais c'était notre oncle d'adoption. Il était là à toutes les réunions de famille. Il a célébré pas mal de mariages de mes cousins. Il venait en vacances avec nous.* » (Charles-Antoine abusé en 1979 à 8 ans par un prêtre ami de la famille)

La logique de l'abus familial concerne 15% des cas au sein de l'ensemble de l'échantillon « appel à témoignage », soit 224 individus. Il renvoie à 10 cas au sein de l'enquête par entretien.

Dans cette configuration, le prêtre agresseur peut être curé ou vicaire de paroisse comme dans la configuration précédente. Il peut être aussi religieux. Son statut canonique importe peu. Son charisme de fonction ne suffit pas pour expliquer l'extrême confiance qui lui est accordée. Il doit s'être rapproché de sa victime et avoir tissé des liens affectifs avec elle et sa famille, avec une prime à l'autorité charismatique de l'intéressé et à sa capacité de manipulation de l'amour dont il est l'objet. Dans cette configuration, ces liens tissés sont métaphorisés sur le mode des liens de parenté. L'abuseur est de fait présenté par ses victimes comme le « tonton l'abbé » (comme dit Charles-Antoine) soit le prêtre qui « se faufile dans une famille » (comme dit Amaury), « s'incruste » (comme dit Sylviane) ; ou bien est effectivement l'abbé tonton, soit le prêtre effectivement oncle biologique de sa victime (comme dans le cas de Brigitte). Dans tous les cas, c'est ce lien « familial » qui joue le rôle principal de facilitateur de l'abus.

Ce cadrage familial aidant, les victimes de ce type d'abus connaissaient leur agresseur depuis longtemps (plus de 5 ans pour 32,4% des cas, entre 1 et 5 ans pour 25,6%). 9 enfants sur 10 déclarent avoir ressenti une influence intellectuelle, spirituelle et/ou affective de la part de prêtres. Parmi eux, plus de 91% ont ressenti une influence affective (beaucoup plus que la moyenne) et 42% une influence spirituelle (moins que la moyenne) de la part de leur agresseur. Les victimes parlent toutes *a posteriori* de prêtres qu'elles ont beaucoup appréciés, voire aimés, mais qui se sont révélés « collants » adjectif entendu plusieurs fois en entretien. De fait, les violences s'étalent dans le temps plus que dans toutes les autres classes : plus de 5 ans dans 22,3% des cas contre 7% en moyenne. Ces agressions peuvent se répéter jusqu'à ce que la victime dépasse la majorité ou arrive d'elle-même à dire stop à l'agresseur. Le plus souvent (comme dans la première configuration) le prêtre ou le religieux n'apporte aucune justification à ses actes. Par contre, il formule explicitement une demande de secret. C'est le type d'abus où les gestes vont tendanciellement le plus loin : on retrouve dans cette classe, la plus forte proportion de viols (41,5% des cas contre 27,3% en moyenne dans l'échantillon).

Les personnes victimes de ce type d'abus, comme pour le type paroissial, et contrairement au type scolaire, sont à peu de chose près autant des garçons (52,2%) que des filles (47,8%). De la même manière, ce type d'abus touche des personnes de tous âges, contrairement aux

autres types qui connaissent tous un pic d'âge clairement marqué et identifié. Ainsi, 41% des victimes de ce type d'abus l'ont été dès avant leurs 10 ans (la plus forte proportion, toutes classes confondues), 33% entre leurs 10 et 13 ans (ce qui est moins que toutes les autres classes qui connaissent alors leurs pics), 19,6 % entre leurs 14 et 17 ans. Et l'on remarque dans cette classe, comme dans celle dite de « l'abus éducatif », une plus forte proportion de personnes âgées de 18 à 20 ans (6,3%) par rapport aux autres classes. On a donc ici, comme dans le cas de l'abus paroissial mais de manière plus claire encore, la confirmation que le choix d'objet de la part des abuseurs, en termes de sexe ou d'âge de la personne abusée est d'abord une question d'opportunité et de disponibilité des mineurs avant d'être une question de préférence sexuelle. Quand le dispositif pastoral permet l'accès à des filles ou à des enfants de tous âges – et le cadre familial est celui qui offre l'accès le plus large –, les abus ne se focalisent pas sur un sexe ou sur une tranche d'âge particulière. Ils tendent à toucher garçons et filles, et toutes les tranches d'âge. Enfin, ces abus sont répartis entre les trois périodes d'observation. C'est même dans cette classe que l'on constate le plus d'abus "récents" avec la classe dite de « l'abus éducatif ». Il renvoie donc à une logique de pouvoir qui semble perdurer jusqu'à aujourd'hui au sein du catholicisme français.

C'est dans cette classe que l'on trouve le plus d'enfants de professions intermédiaires. Mis à part le cas de l'abus de Brigitte par son oncle biologique au sein de la grande bourgeoisie, qui date de 1965, tous les cas issus de l'enquête qualitative regroupés ici sont postérieurs à Vatican II et coïncident avec la révolution culturelle des années 1970 qui a marqué tant la société que l'Église¹⁴⁷. Le cas le plus récent au sein de ce corpus date de 1990. Ces cas témoignent bien d'une modification générale, historiquement datée, des modalités des rapports entretenus entre les fidèles et le prêtre, mais aussi socialement située. Ils se répartissent entre, pour les plus anciens, des familles issues des fractions supérieures des classes populaires (Sylviane, Romain, Gisèle et Josiane) et, pour les cas les plus récents, des familles issues de la bourgeoisie intellectuelle de province (Gwendoline, Joël, Charles-Antoine, Amaury, Clément et son frère Éric). Dans tous les cas, ce sont des familles très engagées dans la vie paroissiale et ecclésiale. Ici, le contexte familial est souvent celui d'un catholicisme plutôt progressiste, où la relation au prêtre se veut plus familière (on l'appelle par son prénom, on le tutoie, et on l'invite volontiers à titre amical) tout en restant implicitement marquée par le cléricisme. On est alors proche des « classes moyennes modernisatrices » du catholicisme décrites par André Rousseau, c'est-à-dire « d'un pôle modernisateur¹⁴⁸ » qui émerge dès les années 1940 mais gagne une certaine reconnaissance de l'appareil institutionnel dans les années 1970-1980. Ce sont, écrit-il, des « courants [qui] diffèrent encore aujourd'hui, comme on peut l'observer, dans le rapport qu'ils entretiennent à la religion — lieu où ils s'opposent aux fractions de classes inclinées au ritualisme aussi bien qu'au scepticisme modernisant—

¹⁴⁷ D. Pelletier, *La crise catholique, op. cit.* ; Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *A la gauche du Christ : Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012.

¹⁴⁸ André Rousseau, « Les classes moyennes et l'aggiornamento de l'Église », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1982, vol. 44, n° 1, p. 55-68.

mais aussi dans leur rapport à la politique, fortement marqué par l'éthique religieuse¹⁴⁹. » Ainsi malgré les révélations de sa fille, la mère de Gwendoline est encore « fascinée par les prêtres » sans être pour autant une « bigote ». Elle utiliserait même l'histoire désormais publique de sa fille et la dénonciation de la pédophilie cléricale pour s'attirer encore plus la sympathie de prêtres et de son évêque plutôt classé dans le pôle d'ouverture du catholicisme contemporain, selon Gwendoline. Ce rapport d'apparence égalitaire, mais en fait d'allégeance au prêtre, est également tangible au sein des fractions supérieures des classes populaires. Les parents de Sylviane tutoyaient les prêtres de la paroisse, les invitaient à déjeuner chaque dimanche. Mais, Sylviane rapporte que sa famille était en concurrence avec une autre famille pour obtenir leur présence. L'intégration d'un prêtre dans la famille apparaît dans tous ces cas comme un gage de rayonnement.

Le prêtre semble profiter de cette situation. Il s'arrange pour être considéré comme membre à part entière de la famille jusqu'à être considéré comme « *oncle d'adoption* » (Charles-Antoine). Sylviane dit « *qu'il était sympa et tout le monde l'aimait bien au début* ». Quant à Josiane, elle rapporte : « *on le cajolait vraiment comme un tonton. Enfin, même plus que mes autres oncles. Je n'ai jamais cajolé mes oncles comme ça* ». Le prêtre est dès lors invité régulièrement ou s'invite facilement au foyer familial ainsi qu'aux fêtes de famille, voire part en vacances avec la famille ou invite les familles en vacances avec lui en leur faisant bénéficier des biens immobiliers de l'Église. A ce titre, il peut dormir dans la même chambre que les enfants. Il peut demander à l'enfant de l'accompagner en toute confiance dans sa voiture, l'inviter chez lui, et ce faisant, le soustraire temporairement à la vigilance parentale. Comme le dit Sylviane : « *Nos parents nous disaient de ne pas monter en voiture avec un inconnu, mais moi, je montais en voiture avec quelqu'un que je connaissais* ». Quant à Gwendoline, elle témoigne également que les prêtres en général « *c'étaient des bons copains de mes parents* » et en conclut : « *Oui c'était évident qu'on faisait confiance* ».

Dans de telles situations, l'abuseur fait face à des parents « aveuglés » - voire - dans le cas des jeunes filles surtout (Sylviane, Gwendoline et Gisèle) - à des mères qui semblent même consentir à l'abus parce qu'elles recherchent ou découvrent chez le prêtre, un « autre homme » plus intéressant que leurs maris, et parfois dans une modalité de domination plus empathique. Le prêtre a notamment développé des dispositions intellectuelles (à la lecture) et émotionnelles (à la douceur, à la mystique, au *care*) qui font souvent défauts aux pères de familles¹⁵⁰. Dans plusieurs des cas, les victimes découvrent *a posteriori* que leurs mères ont

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ A partir de la seconde partie du XIX^e siècle, l'Église réorientant une partie de sa pastorale en direction des familles, les mères deviennent alors les interlocutrices privilégiées des prêtres. Elles sont chargées d'évangéliser leurs enfants malgré, parfois, la volonté des pères, et si possible de faire revenir à l'Église des maris souvent pris dans des sociabilités jugées non-conformes à la civilité catholique. Cette relation ambivalente entre prêtres et mères de famille a souvent été perçue comme une concurrence pour les maris, notamment dans les discours républicains anticléricaux qui s'affirment au moment même où se déploie cette nouvelle stratégie pastorale. Cf. Jules Michelet, *Le Prêtre, la Femme et la Famille*, 1^{ère} ed., Paris, Hachette, 1845. La crainte de l'emprise cléricale sur les femmes justifia en son temps le refus républicain de l'extension du droit de vote à ces dernières. A une

elles-mêmes été abusées dans leur jeunesse (par un clerc ou un membre de leur famille), d'où, en concluent-elles *a posteriori*, leurs difficultés à les protéger alors qu'enfants, elles attendaient ça surtout d'elles, plus que de leurs pères conformément aux attentes sociales à leur égard¹⁵¹. Le cas le plus dramatique est celui de Romain et de son frère adoptif handicapé mental : sa mère raccompagne l'enquêteur après l'entretien, et lui avoue ce qu'elle dit n'avoir jamais révélé à ses propres fils : elle s'est elle-même fait abuser par un prêtre et ne se pardonnera jamais d'avoir laissé un autre prêtre faire la même chose à ses fils en sa présence. On comprend mieux son désir de participer à l'entretien et son insistance pour recevoir chez elle après.

Dans les cas de violences sexuelles qui vont jusqu'au viol, et dans un cas, jusqu'à un "acte de torture", celui-ci semble « préparé » : Les victimes décrivent toutes une approche tâtonnante de la part du prêtre, qui peut avoir impliqué des essais sur d'autres enfants avant de "choisir le bon". L'approche est également décrite par les victimes comme progressive : depuis des attouchements « légers », qui, s'ils ne rencontrent pas de résistances, vont de plus en plus loin jusqu'au viol sur la "cible" finalement choisie. Ainsi Charles-Antoine se souvient que lors du premier attouchement, au moment de mettre sa main dans sa culotte, le prêtre lui demande : « ça te dérange ? ». Ces agressions ont lieu au domicile de la famille ou en vacances avec elle, dans le lit de l'enfant durant la nuit ou au petit matin, dans la voiture du prêtre ou celle de la famille. L'absence de réaction des parents pourtant à proximité reste un point douloureux pour les victimes qui n'ont pas de réponse claire sur leur attitude comme en témoigne l'histoire de Sylviane :

Sylviane, abusée en 1970 à 10 ans par un « tonton l'abbé »

Sylviane a été abusée entre l'âge de 10 et 15 ans par le vicaire de sa paroisse. Elle a mis très longtemps à comprendre qu'il abusait d'elle, car c'était un ami de la famille, qu'elle l'appréciait et que ses parents lui faisaient confiance. Elle a petit à petit pris conscience qu'il y avait un problème. Une fois elle lui demande : « *c'est bien de faire ça ?* » et lui de répondre : « *on ne fait rien de mal mais il faut en parler à personne* ». Or, ce « on » l'étonna, elle-même ne faisait rien, elle subissait – sans que jamais il ne l'oblige physiquement – et elle s'interrogeait : « pourquoi cette exigence de secret si c'était normal ? »

Dernière d'une fratrie de trois enfants, Sylviane se décrit enfant comme « un peu bébé ». Elle a un an d'avance à l'école, et ne se sent pas très à l'aise avec ses camarades de classe. Au moment où elle entre au collège, sa mère tombe en dépression et ce prêtre arrive comme vicaire dans leur paroisse. Il « *s'incruste* » alors dans sa famille. « *Il était sympathique et tout le monde l'aimait bien au début* ». Il est invité à déjeuner trois dimanches sur quatre, l'autre dimanche étant réservé au curé. Comme ce dernier d'ailleurs, au moment du café il prend

échelle systémique on peut aussi thématiser cette concurrence supposée comme une connivence de genre, ces deux figures bénéficiant et défendant toutes deux une organisation patriarcale de la société, mais pas sous le même joug masculin.

¹⁵¹ Dorothee Dussy, *La notion de mère protectrice dans les révélations d'inceste : approche anthropologique*, Toulouse, Erès, 2013.

Sylviane sur ses genoux et la pelote sous ses vêtements devant tout le monde. Sylviane montrera en fin d'entretien à l'enquêteur une photo où on la voit de dos, assise sur les genoux du prêtre, lui-même assis à côté de son père, un verre de vin dans une main et l'autre main posée sur le bas du dos de Sylviane dont le t-shirt est relevé. La photo est d'autant plus choquante qu'elle est prise par sa mère. Contrairement au curé, le vicaire va plus loin avec elle : le jour des fiançailles de sa sœur qu'il doit célébrer, il l'emmène en voiture. Sur le trajet, il l'embrasse sur la bouche. Ce prêtre venait aussi une ou deux fois dans la semaine à la maison car sa mère avait accepté d'être la secrétaire de la colonie de vacances qu'il dirigeait. Au moment de partir, il emmène Sylviane en voiture faire son demi-tour – qui pouvait durer 3/4h dit-elle – et l'attouche, l'embrasse sur la bouche. Une fois, il emmène Sylviane pendant deux jours chercher du vin dans le Sud de la France. Il avait aménagé une sorte de camionnette en camping-car avec un matelas deux places dans le coffre. Or dit-elle : « mes parents devaient bien s'imaginer qu'on allait dormir ensemble dedans ». Finalement, vers ses 15 ans, sans trop savoir pourquoi, même des années après, elle lui dit « *vous me toucherez plus !* ». Il ne la touchera plus physiquement mais continuera à venir en famille et lui reprochera d'avoir changé.

Le souvenir de cette réaction – et de quelques autres – a permis à Sylviane de se pardonner à elle-même. Car elle s'est longtemps sentie « *seule, coupable et conne de l'avoir laissé faire* ». D'autant plus que sa mère ne l'a pas aidée. En effet, un jour vers 15 ou 16 ans, Sylviane très en colère, « *lui balance tout* ». Elle se fait « *engueuler* » en retour, et sa mère continue de recevoir ce prêtre comme si de rien n'était. Ce prêtre avait une telle emprise sur ses parents, et sa mère en particulier, qu'il avait réussi à les monter contre la fiancée de son frère. Le mariage a finalement eu lieu, mais ses parents ne sont pas venus. Une autre famille invitait ce prêtre à déjeuner le dimanche, et Sylviane se demande si les enfants de cette autre famille n'ont pas aussi subi des violences sexuelles, d'autant que dans cette famille, ce prêtre avait procédé de la même manière pour empêcher le mariage de leur fille. Sylviane va jusqu'à parler d'envoûtement pour qualifier l'emprise que ce prêtre avait sur sa mère. Sylviane voyait bien que « *ce type avait pris [l]a place [de son père]* ». C'était d'autant plus troublant qu'ils portaient le même prénom : Robert. Une année, Sylviane se souvient d'avoir retrouvé son père en pleurs dans la salle de bain. C'était le soir de la fête de saint Robert, et sa mère avait fait un cadeau au prêtre mais pas à lui. Ce prêtre et sa mère ont-ils eu une relation ensemble ? Sylviane ne le sait pas, mais elle a vu deux fois le prêtre la caresser. « *Il abusait aussi d'elle, finalement* » en conclut-elle.

Elle n'a jamais pu en parler à son père, décédé prématurément. Adulte, elle a bien essayé d'interroger sa mère sur les raisons de son inaction mais sans succès. Elle en parle aussi à son frère et sa sœur. Sa sœur aînée n'a rien subi de la part du prêtre. Par contre il a emmené son frère alors adolescent plusieurs week-ends avec lui, « voir les vitrines » à Amsterdam ou à Pigalle (et même une fois au bois de Boulogne). Aujourd'hui ce frère s'en souvient, mais n'identifie pas ces événements à un comportement abusif. Par contre, il considère comme abusives les confessions subies à l'école au cours desquelles ce prêtre demandait « *des détails dégueulasses* », « *même s'ils faisaient tous ça à l'époque* » reconnaît Sylviane. Elle réussissait à l'éviter en se confessant au curé. Mais la messe avec ce vicaire était pour elle « une torture ». Il lui était difficile d'y échapper, ses parents y allant tous les dimanches, et dans sa région, il y avait encore à cette époque des cartes de confession et d'assistance à la messe.

L'abus familial est lié à un phénomène d'intrusion des prêtres au sein de familles pieuses déjà ancien mais qui a connu une montée en puissance avec le développement du familialisme catholique¹⁵² et de la pastorale¹⁵³ de la famille, « cellule d'Église » à partir du second XIXe siècle, c'est-à-dire à la suite des bouleversements révolutionnaires des années 1789-1871 et des déconvenues scolaires rencontrées par l'Église face à la République. Danièle Hervieu-Léger rappelle ainsi que « Déboutée de la possibilité d'exercer son magistère¹⁵⁴ sur le terrain politique, l'Église a longtemps trouvé dans la famille un lieu privilégié d'où elle pouvait non seulement organiser sa propre reproduction sociale et idéologique, mais également continuer d'exercer, par le façonnement des consciences et le contrôle des corps, une influence sociale (et au moins indirectement politique) majeure¹⁵⁵ ». Étant donné que cette logique pastorale est mise en place bien en amont de la période qui nous concerne¹⁵⁶ et a d'abord été expérimentée sur les dominants¹⁵⁷, le nombre des abus perpétrés sous ce modèle au sein des familles bourgeoises depuis deux siècles est sans doute important. Mais les récits d'abus familiaux recueillis ici apparaissent marqués par les mutations de la famille et les changements conciliaires postérieurs aux années 1970. Les cas qui nous sont parvenus semblent en effet marqués par trois logiques contextuelles. En premier lieu, la tentative de la part de l'appareil catholique post conciliaire, sans avoir pour autant rompu avec le cléricisme, de réduire la distance institutionnelle qui sépare ses représentants de ses fidèles. Ce rapprochement est symbolisé par l'autorisation du retrait de la soutane (dès 1962), la tendance à abandonner la désignation « monsieur l'abbé » pour celle de « Père X » qui se veut plus familière et familiale¹⁵⁸, et plus généralement, la tendance à mimer au sein de l'institution, les modalités comportementales de la famille « relationnelle » émergente. En second lieu, des familles touchées par ces violences qui consonnent avec cette volonté de modernisation relative du catholicisme et se révèlent intensément engagées pour installer cette nouvelle modalité relationnelle intra-ecclésiale au sein d'un champ catholique divisé sur la question. Le prêtre

¹⁵² Entendu comme « une doctrine qui prône une politique étatique ambitieuse pour défendre la famille, non pas simplement en soi, mais bien comme une institution d'une extrême importance pour les fonctions de reproduction biologique et sociale qu'elle remplit ». Jacques Commaille, *L'esprit sociologique des lois : Essai de sociologie politique du droit*, 1. éd., Paris, Presses Universitaires de France, 1994. Voir aussi Anne Verjus, « Familialisme » dans *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 251-262.

¹⁵³ La pastorale peut être définie comme « l'ensemble des pratiques institutionnelles localisées qui ont pour finalité la diffusion du message religieux dans des conditions concrètes de réception », Hélène Buisson-Fenet, *Un sexe problématique : L'Église et l'homosexualité masculine en France*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2004, p. 4.

¹⁵⁴ Le magistère est l'autorité en matière de morale et de foi attribuée à l'ensemble des évêques et spécialement au pape par et sur les fidèles catholiques.

¹⁵⁵ Danièle Hervieu-Léger, *Catholicisme, la fin d'un monde*, op. cit., p. 183.

¹⁵⁶ Pour un aperçu de cet investissement ecclésial du terrain familial dans la haute bourgeoisie du second XIXe siècle, voir Caroline Muller, *Au plus près des âmes et des corps : Une histoire intime des catholiques au XIXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2019.

¹⁵⁷ De la même manière, Bernard Lahire note à propos de la forme scolaire que « les classes dirigeantes l'ont d'abord essayé sur elles-mêmes ». Cf. Bernard Lahire, *La raison scolaire : Ecole et pratiques d'écriture, entre savoir et pouvoir*, Rennes, Presses Universitaires Rennes, 2008.

¹⁵⁸ Voir l'extrait du journal télévisé du 29 juin 1962, "[Monsieur l'abbé sans soutane](#)", disponible sur le site de l'INA.

charismatique est alors un allié. Enfin, on semble avoir affaire à des couples qui, malgré cette volonté modernisatrice pour l'Église, restent fortement marqués par une division sexuée des rôles familiaux somme toute traditionnelle : avec des « breadwinner¹⁵⁹ » (soutien de famille) et une majorité de mères « au foyer » mais investies activement dans des activités pastorales bénévoles et donc en proximité avec des prêtres¹⁶⁰. La conjugaison de ces trois facteurs conjoncturels a sans doute participé à l'accueil au sein des familles de prêtres perçus comme seuls.

3.2.4. L'ABUS EDUCATIF

« En fait, dans ce camp, je suis tombé malade et il m'a mis dans la tente infirmerie. Après, j'ai compris, parce qu'il y en a d'autres qui ont raconté la même chose, que j'avais été volontairement... Il m'avait je ne sais pas fait bouffer quoi ou fait boire quoi... j'ai compris que pour d'autres, c'était le même scénario. » (Sylvain abusé en 1974 à 13 ans par un prêtre directeur de colonie de vacances)

L'abus éducatif a lieu dans un contexte que nous avons qualifié d'« Église-hors les murs » soit hors paroisse, école ou famille. Il s'agit surtout de violences sexuelles ayant eu lieu au sein de tiers-lieux éducatifs, prolongement de l'école ou de la paroisse sous forme d'un « patronage »¹⁶¹, ou réalité autonome dans le cadre desdits « mouvements d'Église ». Si cette logique d'abus est active sur toute la période d'observation, il s'agit toutefois de celle qu'on retrouve à l'œuvre avec la logique familiale, dans les cas d'abus les plus récents, post années 1990, jusqu'aux années 2000.

La classe statistique qui correspond à cette logique concerne 327 cas de violences sexuelles rapportés dans le cadre de l'appel à témoignage, soit 23% du total. Mais elle est par construction plus large que les seuls cas d'abus éducatifs tels qu'ils vont être décrits ci-dessous à partir des 5 cas qui lui correspondent dans l'enquête par entretien. Cette classe statistique regroupe, en effet, tous les abus « hors-les-murs » dont certains sont marqués par les deux logiques suivantes. Il reste que les individus ayant subi des violences sexuelles en contexte éducatif sont sans doute très majoritaires au sein de cette classe et donc sa description vaut pour le cas des abus éducatifs.

¹⁵⁹ Jane Lewis, « The Decline of the Male Breadwinner Model: Implications for Work and Care », *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 1^{er} juillet 2001, vol. 8, n° 2, p. 152-169.

¹⁶⁰ Ce modèle familial perdure au sein du catholicisme sous une forme modernisée avec des pères devenus « manager » en soutien de leurs épouses pourvoyeuses de soin, comme le montre Myriam Chatot, dans *Le temps des pères. Socialisation et résistances au rôle de pourvoyeur de soins dans le cadre d'un congé parental à temps plein*. Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, Paris, 2020.

¹⁶¹ Cholvy, *Le patronage : ghetto ou vivier ?* Bruyères-le-Châtel, Nouvelle Cité, 1995 ; Yvon Tranvouez, *Sport culture et religion. Les patronages catholiques*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, 1999.

Cette classe statistique est composée de 36,9% de filles, soit plus d'une victime de violences sexuelles sur trois. L'accès à des filles pour les prêtres agresseurs a sans doute été facilitée par la « mixisation » des sexes au sein des mouvements de jeunesse catholiques à partir des années 1980, malgré la résistance de certaines fractions du scoutisme catholique voire du retour à une certaine non-mixité choisie au sein de ses marges¹⁶². Mais, même quand ces mouvements étaient séparés en deux « branches » masculine et féminine comme la JOC par exemple¹⁶³, ou existaient sous forme de deux associations distinctes comme les « Scouts de France » et les « Guides de France », les prêtres avaient accès à la branche féminine en tant qu'aumôniers, contrairement aux hommes laïcs. Les personnes incluses dans cette classe ont été abusées entre 10 et 13 ans dans 51,1% des cas, entre 14 et 17 ans dans 26,6% des cas, et entre 18 et 20 ans dans 6% des cas : ce sont donc plus des adolescents et adolescentes que des enfants. Ces violences ont été le fait d'aumôniers ou animateurs clercs de mouvement de jeunesse (42,8%), de prêtres de la paroisse (18,8%) ou autres prêtres (22,8%). Ils ont plus souvent lieu dans un village et/ou à la campagne : sans doute le lieu d'un camp, d'une colonie ou d'une retraite car les personnes abusées sont le plus souvent un public plutôt urbain : enfants de cadres privés ou de professions intellectuelles et libérales.

Les personnes abusées connaissaient leur agresseur depuis moins de 5 ans. 59,6% ont ressenti une influence de la part de cet aumônier/animateur/prêtre. Parmi eux, 83,6% ont ressenti une influence affective (beaucoup plus que la moyenne) et 36,9% une influence spirituelle (moins que la moyenne). Si les violences ne se produisent qu'une seule fois dans 40,3% des cas, ils peuvent se répéter dans le temps jusqu'à cinq ans dans les autres cas (54,1%). Il s'agit dans 27,2% des cas de viols.

C'est une des grandes forces du catholicisme français que de disposer d'institutions auxiliaires de socialisation reconnues par la société au-delà de ses frontières et surtout par l'État. On ne peut pas ne pas évoquer ici ce « tiers-lieu éducatif » majeur pour la reproduction sociale du catholicisme qu'est le scoutisme, grand pourvoyeur de vocations, que ce soit de laïcs militants, de consacrés ou de prêtres. De fait, le scoutisme est majoritairement associé au catholicisme dans l'imaginaire national — alors même que son fondateur Baden-Powell était anglican et n'a jamais voulu imposer de confession au mouvement de jeunesse qu'il a fondé. Les Scouts et Guides de France, avec aujourd'hui quelques 75 000 adhérents, constituent la plus importante association de jeunesse de France. Avec les Guides et Scouts d'Europe et les Scouts unitaires de France, associations nées lors de la « crise catholique » des années 1960-1970, reconnues par l'État mais pas par le Mouvement scout mondial — contrairement aux Scouts et Guides de France — ainsi que quelques autres associations groupusculaires associées au catholicisme « traditionaliste », les divisions du scoutisme catholique français reproduisent les divisions « politiques » internes de l'Église catholique en France. En comparaison, le scoutisme

¹⁶² Cf. J. Tricou, « Le catholicisme d'identité contre la mixité », art cit.

¹⁶³ Anthony Favier, *Égalité, mixité, sexualité : le genre et l'intime chez de jeunes catholiques du mouvement de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC-F)*, dans les années 1968 et au-delà (1954-1987), Thèse de doctorat en histoire, Lyon 2, Lyon, 2015.

« laïc » apparaît aujourd'hui en crise notamment du fait du désengagement de l'État social et le scoutisme musulman peine à être reconnu par les Français musulmans eux-mêmes, malgré le soutien d'autres associations de scoutisme qui perçoivent son développement comme une nécessité politique.

Historiquement, c'est aux côtés d'un laïcat militant qui s'affirme tout au long du XX^e siècle, qu'émerge la figure du prêtre aumônier opposé au curé routinier de la civilisation paroissiale déclinante. Dès la fin du XIX^e siècle et durant toute la première moitié du XX^e siècle, des prêtres séculiers ou des religieux enseignants initient mouvements de jeunesse, pèlerinages et retraites de jeunes hors paroisse, mais aussi camps ou colonies de vacances et groupes scouts. Ce déplacement pastoral s'inscrit à la croisée de plusieurs logiques historiques :

- la défaite définitive de l'Église face à l'État dans la « guerre scolaire » qui les opposait jusqu'à 1905 et qui favorise le redéploiement des forces éducatives catholiques ;
- la lutte contre la désaffection des pratiques sacramentelles et paroissiales qui favorise la mise en place d'activités annexes attractives, susceptibles de reconquérir notamment les classes populaires urbaines ;
- le développement généralisé de « l'éducation populaire » et, en même temps de « pilarisation¹⁶⁴ » de la société des loisirs naissante mettant en concurrence les piliers du « socialisme laïque » et du « christianisme social ».

Après-guerre de nombreux prêtres ou religieux rejoignent ces mouvements de jeunesse fondés avant-guerre. Ils y trouvent un remède à leur sentiment d'inutilité sociale et de solitude. Reconnus pour leur autorité, ayant du temps disponible, ils y ont souvent endossé assez « naturellement » le rôle du directeur de colonie de vacances, de camp, de pèlerinage ou de « recollections » bien avant que le ministère de la jeunesse et des sports encadre les pratiques d'Accueil collectif de mineurs (ACM) et que des diplômes soient exigés pour de telles fonctions. On peut imaginer que de tels dispositifs, plaçant des enfants souvent nombreux, en situation de dépendance directe, sans médiation familiale, à l'égard d'un prêtre qui conjugue autorité sacerdotale et autorité hiérarchique, associée à une situation éducative, par définition inégale, présente un effet d'aubaine pour tout agresseur potentiel, au vu du peu d'obstacles qui s'opposent à la commission de violences sexuelles et de la facilité à surmonter les résistances des enfants dans un tel contexte.

De fait, les quatre entretiens réalisés donnent à voir à chaque fois des violences en série, qui se caractérisent ici par des attouchements ou des viols commis par surprise et sur de nombreux enfants, sans ciblage préalable, ni approche progressive comme dans le cas de l'abus familial. Le passage à l'acte y apparaît essentiellement nocturne. Sans que ce ne soit verbalisé par l'agresseur, de telles violences sont commises sous couvert de soin ou de maintien de la discipline. Il peut être punitif lors du couchage collectif (Jean-Michel) ou par

¹⁶⁴ Marie-Claire Cécilia, [Eglises, Etat et « pilarisation »](#), *Le Monde diplomatique*, 01/03/2005, (consulté le 24 septembre 2020).

opportunité sur des enfants « malades » reclus à ce titre dans l'infirmierie (Sylvain, Alexis, mais aussi pour sa seconde agression Micheline).

“Écarts” ou “fantaisies” de l’abuseur sont plus facilement tolérés de la part d’un prêtre que de la part d’un directeur laïc par une équipe d’animation souvent réduite. Ce facteur facilitant les violences n’est pas sans rappeler le cas du Père Preynat qui avait organisé un groupe scout « satellite » au sein de sa paroisse Saint Luc dans le diocèse de Lyon, centré sur lui, hors de toute labellisation par une association reconnue de scoutisme, et sans contestation des parents-paroissiens, voire même faisant leur fierté¹⁶⁵.

L’absence de distance éducative du prêtre à l’égard des enfants n’est appréhendée comme un problème comme tel par l’équipe éducative que dans un cas sur les quatre regroupés ici, celui de Alexis, qui est aussi le cas le plus récent et le seul où il s’est agi d’un camp organisé par un « mouvement » disposant d’une structure nationale, qui est d’ailleurs intervenue immédiatement en la personne de son « aumônier national », même si Alexis remet en cause les modalités de cette intervention dans son témoignage. Dans les autres cas de figure, le prêtre est seul organisateur. Il a les coudées franches pour agir.

Alexis abusé en 1993 à 12 ans par un prêtre directeur de « colo »

Père assureur, mère enseignante, Alexis fait un camp de vacances avec le mouvement catholique auquel il appartient. On est en juillet 1993, il vient de finir sa 6^{ème}. Le directeur est un prêtre dynamique. Il s’improvise sauveteur-baigneur et infirmier, sans diplôme. L’équipe d’animation ne dit rien. Mais il est surpris par un des animateurs à déshabiller des enfants sous prétexte de vérifier leur état de santé un soir à l’infirmierie. Alexis fait partie du groupe d’une dizaine de garçons âgés de 11 à 13 ans concernés. « Il s’est mis à inspecter mes parties génitales » dit-il. Il décrit le prêtre comme une personne affable au début : « Il était vraiment dans la posture de séduction, il a commencé à me parler d’informatique car je m’y intéressais. Je ne me suis pas du tout senti en danger sur le moment ». Les animateurs contactent le siège de l’association. L’affaire s’emballe. L’aumônier national du mouvement intervient, déplace le prêtre dans un autre camp de jeunes. C’est surtout l’interrogatoire par cet aumônier national et l’équipe d’animation dont Alexis se souvient comme d’un traumatisme, davantage que les attouchements en tant que tels. « Seul face à trois adultes, on passait les uns après les autres, c’était un peu comme un procès inversé ». « Et jamais des mots ont été posés devant l’ensemble des enfants » dit-il. Au retour du camp, les parents reçoivent quand même une lettre sibylline : il y a eu un problème. Sa mère ne veut rien savoir. Son père tente des démarches.

Au lycée, Alexis fait une dépression. Il voit alors un psychologue mais ne parle pas de l’affaire. L’évêque à qui son père écrit finalement veut rencontrer Alexis, mais celui-ci ne se sent pas capable d’y aller alors qu’il est sous antidépresseurs.

¹⁶⁵ I. de Gaulmyn, *Histoire d’un silence*, op. cit.

En 1998, la nouvelle équipe de direction du mouvement organisateur revient publiquement sur les faits. Il y a alors un procès. Alexis est contacté par une autre victime pour se porter partie civile. Il accepte d'en être, même si à l'époque il travaillait dans un établissement catholique et avait un peu peur du regard de ses collègues. Puis une troisième victime se manifeste. Prenant conscience que leur agresseur a toujours été en contact avec des enfants après leur camp, les trois hommes se regroupent en association et médiatisent l'affaire sur le modèle de *La Parole Libérée*. Le prêtre est finalement condamné. Depuis, Alexis a changé de travail et même de ville. Il veut surtout tourner la page.

3.2.5. L'ABUS THERAPEUTIQUE

« Quand j'étais au lycée [...] et au groupe d'adoration [...]. Donc un truc un peu... assez engagé on va dire. Donc, j'avais un père spirituel. [...] Là, dans ma période un peu de dépression, je suis retourné voir ce prêtre et en fait, j'ai complètement craqué. Donc, j'allais vraiment mal. Il m'a dit : "Bah écoute là en fait, ce n'est pas d'un père spirituel dont tu as besoin, c'est d'un spécialiste, un psychologue. Et donc va voir telle personne, il est très bien, il est prêtre." » (Yves abusé en 1994 à 18 ans par un aumônier scout puis en 2011 à 35 ans par un prêtre thérapeute)

Cette logique d'abus « hors-les murs » se caractérise par le fait qu'elle s'applique tout autant sur des mineurs que sur des majeurs et s'inscrit donc dans un *continuum* de violences qui se joue de cette distinction juridique. Sur les quatre cas rencontrés en entretien, seul un est juridiquement mineur au moment des faits. Il s'agit du plus ancien puisqu'il remonte à 1971 et apparaît prototypique des suivants :

Yvon abusé en 1971 à 20 ans dans un cadre de confusion psycho-spirituelle

Fils d'un ouvrier en usine et d'une mère au foyer très pieuse, Yvon, 68 ans, fait dès le début de l'entretien, le lien entre l'histoire de son abus et son éducation catholique. A l'âge de 5 ans, quand, avec une petite voisine, ils font la découverte réciproque de leurs corps, sa mère le gronde et lui déclare que Dieu va le punir.

A 20 ans, encore mineur puisqu'on est en 1971, il quitte sa famille et sa petite ville d'origine pour intégrer une école d'ingénieur en agronomie située dans une grande ville. Yvon a un rêve : participer au développement de l'Afrique. Loin de ses parents et de son milieu d'origine, Yvon se retrouve « *un peu perdu* ». Un prêtre féru de psychologie l'accompagne et lui affirme qu'en fait, son désir cache une fuite de ses propres soucis à savoir qu'il serait trop « *introverti* ». Pour soigner cette timidité, le prêtre lui propose ce qu'il appelle des « *bains de tendresse* », de longs câlins allongés sur le sol ensemble. Cela durera pendant un an.

Yvon évoque les conséquences de ces actes sur sa vie. Il a conscience d'une sorte de disproportion entre la qualification subjective des actes posés par son agresseur et leur qualification juridique probable. Il préfère d'ailleurs parler d'« *abus de pouvoir affectif* » plutôt que sexuels. Mais fortement marqué par une conception négative de toute sexualité, il

s'interroge pendant cette année-là : « *suis-je homosexuel pour qu'il me propose cela ?* ». Il pense que son mariage tardif avec sa femme est lié au trouble induit par cette pratique. Il y a 5 ans, Yvon écrit à ce prêtre pour lui « dire combien cela l'avait perturbé ». Le prêtre lui demande alors pardon et lui explique qu'il avait perdu son père à 14 ans, et qu'en fait, c'était lui qui avait besoin de tendresse. En même temps, Yvon hésite encore à qualifier ces « *bains de tendresse* » d'abus, car il leur reconnaît des « *bénéfices secondaires* ». Il n'était pas du tout à l'aise au moment des faits, mais reconnaît qu'il avait lui aussi besoin de tendresse à ce moment délicat de sa vie. Surtout, ce prêtre lui a fait découvrir une école de formation en psychologie positive, dans laquelle Yvon s'est fortement engagé, où il a rencontré sa future femme, et qui a changé profondément son existence. Il y deviendra formateur, non sans continuer à s'engager comme chrétien notamment en tant qu'aumônier de prison à mi-temps, puis trésorier d'un groupe scout. A ce titre, il soupçonne deux anciens aumôniers du groupe, déplacés du jour au lendemain en Afrique, d'être des agresseurs sexuels. En 2018 il écrit à son évêque actuel et à l'évêque du diocèse de sa jeunesse pour évoquer le cas de ces aumôniers scouts et, surtout, son propre agresseur, après avoir essayé une absence de réponse de la cellule d'écoute de ce dernier. L'évêque du diocèse de sa jeunesse lui apprend qu'il est la seconde personne à se plaindre de ce prêtre. Quant à l'évêque de son diocèse actuel, il ne lui répond pas. Yvon appelle alors la cellule nationale. Et c'est sous la pression de cette dernière que l'évêque lui répond enfin. Or, dans sa réponse, l'évêque dit ne pas se sentir concerné par la première histoire qui n'a pas eu lieu dans le diocèse dont il a la responsabilité mais ne fait aucune mention des deux anciens aumôniers scouts qui sont pourtant sous sa responsabilité. Yvon compare cette nonchalance à la rapidité de la réponse que ce même évêque a faite à un de ses amis qui lui annonçait qu'il ne donnerait plus au denier du culte pour la même raison : celui-ci fut immédiatement reçu. Yvon fait donc un signalement à la police et est convoqué en décembre 2018. Il ne sait pas encore s'il y aura procès.

Ce type d'abus est donc le fait d'un prêtre qui utilise des techniques psychologiques, pour justifier de ses pratiques. Il a lieu dans un cadre thérapeutique ou présenté comme tel par le prêtre. Ses justifications relèvent du domaine psycho-affectif : l'agresseur d'Yvon propose ainsi des séances de ce qu'il appelle des « *bains de tendresse* » pour soigner son introversion.

La possibilité de ce type d'abus s'origine dans la confusion qui s'est opérée à partir des années 1960 entre discours spirituel et discours psychologique, plus exactement à partir du moment où le discours « *psy* » a servi de recharge de sens à un discours « *spi* » démonétisé¹⁶⁶. Alors que la psychanalyse avait été mise à l'index par Rome¹⁶⁷, elle s'est révélée être une ressource salutaire pour un certain nombre de prêtres pris dans les turbulences de la « crise catholique¹⁶⁸ » des années 1960-1970. Nombreux sont les témoignages qui montrent qu'elle a été pour eux un support pour repenser leurs existences, pour pallier la perte de plausibilité des discours justificateurs de leur vocation et pour réarmer leur charisme de fonction en perte

¹⁶⁶ Agnès Desmazières, « La psychanalyse entre médiatisation et censure. La morale sexuelle de Marc Oraison en procès (1955-1966) », *Archives de sciences sociales des religions*, 17 octobre 2013, n° 163, p. 123-142.

¹⁶⁷ Agnès Desmazières, « La psychanalyse à l'Index ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 6 avril 2009, n° 102, n° 2, p. 79-91.

¹⁶⁸ D. Pelletier, *La crise catholique*, op. cit.

de sens¹⁶⁹. Mais celle-ci a aussi pu servir de moyen, pour certains, de reconquête de leurs pouvoirs.

Au titre de facteur conjoncturel, la commission de ces violences nécessite donc l'expression ou l'identification d'une certaine fragilité psychologique par la future victime : le sentiment d'être perdu chez Yvon. Le thérapeute s'engouffre dans cette brèche. Il peut lui-même suggérer d'autres fragilités ou en dévoiler la source inaperçue comme dans le cas d'Yvon avec l'introversion. Il nécessite également une sorte de complicité collective, en effet, ces violences n'auraient pas eu lieu sans la recommandation par des prêtres ou d'autres catholiques d'aller consulter « *en toute confiance* » l'agresseur. Cette recommandation est souvent justifiée par une méfiance à l'égard des psychologues non catholiques alors que celui-ci est prêtre, ce qui rassure et aveugle. Dans tous les cas rencontrés, l'abuseur bénéficie directement ou indirectement de son statut sacerdotal qui s'ajoute à son statut de soignant pour construire la remise de soi de la personne abusée.

Ce type d'abus se caractérise matériellement par des attouchements. Yvon évoque à ce titre, et de manière significative : « *un abus de pouvoir affectif* » plutôt que sexuel. Mais il peut se matérialiser par des masturbations mutuelles voire des fellations dans le cas des personnes abusées dans la même situation. Il nécessite un long temps de mise en place de l'emprise. Comme le note Henri, agressé majeur, son agresseur « *prépare le terrain* » avant même qu'il ne le devienne, dès l'aumônerie du lycée : « *Je l'ai connu, j'étais au lycée, il était aumônier. J'avais 17 ans. Et à cette époque j'allais mal. Tentative de suicide machin bon, j'allais à l'aumônerie, mes parents étaient cathos. J'y allais, il était doucereux mais je revenais. Et puis après, le fait que j'aie tenté de me suicider, mes parents m'ont demandé de le prendre comme thérapeute [...] Il parlait beaucoup de sexe que ce soit en thérapie ou en aumônerie, mais il ne m'a jamais proposé de thérapie corporelle à ce moment-là* ». Ce n'est qu'une fois Henri majeur, et après avoir longuement éprouvé sa remise de soi par de nombreuses années de thérapie, que la proposition de thérapie corporelle lui est faite par son agresseur. Henri précise, comme pour s'expliquer à lui-même pourquoi il s'est laissé faire alors qu'il était devenu adulte : « *Dans le cadre d'une thérapie, donc, si on vous propose quelque chose, c'est qu'il doit savoir de quoi il parle, c'est que c'est bon pour vous, et même si on se rend bien compte qu'il y a un truc bizarre, c'est tellement énorme qu'on n'ose pas y croire. C'est tellement énorme qu'on n'a pas envie de se dire ou de s'entendre dire que c'est un truc qui est aberrant, qui est violent.* »

Si elle est sans doute peu répandue, l'émergence de cette logique d'abus est significative de deux choses : l'affaiblissement social du pouvoir sacerdotal, et d'autre part, un fort investissement de l'Église dans la psychologie pour compenser cet affaiblissement. Le cas exemplaire de Tony Anatrella, prêtre et psychanalyste français médiatique, met en lumière, en effet, ces deux réalités. Spécialisé au sein du clergé dans l'accompagnement des prêtres

¹⁶⁹ Charles Suaud, *La Vocation : Conversion et reconversion des prêtres ruraux*, Paris, Les Editions de Minuit, 1978 ; Charles Suaud, *Prêtres et ouvriers/Une double fidélité mise à l'épreuve 1944-1969*, Paris, Karthala, 2004.

dits « en souffrance » et dans la formation à l'affectivité et à la sexualité des séminaristes, Anatrella est, en effet, connu du grand public sous le titre de « spécialiste en psychiatrie sociale » (sic). C'est sur ce titre qu'il légitime sa parole publique. Il s'emploie publiquement depuis les années 1990 à repsychiatriser l'homosexualité qu'il dénonce comme le signe d'une immaturité individuelle et sociale. En 1999, il est choisi par les Évêques de France comme porte-voix de leur opposition à l'instauration du Pacs. Il est nommé expert auprès du Vatican sur les questions de « théorie du genre¹⁷⁰ » et de gestion de la pédocriminalité dans le clergé quelque temps plus tard, précisément à partir de 2006, s'échappant ainsi de la scène française l'année où un ancien lycéen du lycée Stanislas à Paris où il a été aumônier et d'anciens patients hommes commencent à déposer des plaintes contre lui pour viols ou attouchements dans le cadre de psychothérapies. Il faudra finalement attendre 2018, pour que l'Église catholique en France lui retire tout ministère sacerdotal en lien avec ces accusations. En septembre 2016, il formait encore officiellement au Vatican tous les évêques récemment ordonnés sur les questions de pédocriminalité malgré la polémique¹⁷¹. La complicité de la hiérarchie, qui a fermé les yeux sur ses abus tant qu'il servait ses intérêts politiques dans leur lutte contre la « théorie du genre » et les avancées sociales en matière de « démocratie sexuelle » est patente, ce dont rend compte le témoignage du Frère dominicain, Philippe Lefebvre auprès de la CIASE¹⁷².

3.2.6. L'ABUS PROPHETIQUE

« Des prêtres, qui m'entendaient parler [du père de la communauté] me charriaient un peu parce que j'en parlais comme "le père". Je disais des trucs un peu pas très justes comme "Le père dit..."... Je rigole maintenant, mais en vrai c'est pas drôle hein ! "Le père dit Dieu est amour.". On me dit, "Mais en fait, c'est dans l'Évangile hein ! C'est pas "le père" qui dit ça." Et avec le recul, je me rends compte combien le fait de l'avoir associé comme seule source de choses qui sont en fait des vérités de foi, ou parfois qui font partie de la tradition de l'Église, c'était déjà des petits indices intéressants d'absolutisation de sa personne. » (Constance abusée en 2001 à 18 ans par le Père responsable d'une communauté nouvelle)

La logique prophétique caractérise les cas de violences sexuelles "hors-les-murs" ayant eu lieu au sein de ce qu'il est convenu d'appeler les « communauté nouvelles », c'est-à-dire de communautés essentiellement nées de la crise catholique des années 1970. Deux témoignages de jeunes filles abusées par le même prêtre au sein de la même communauté,

¹⁷⁰ Cf. Roman Kuhar et David Paternotte (eds.), *Anti-Gender Campaigns in Europe: Mobilizing against Equality*, London ; New York, Rowman & Littlefield International, 2017.

¹⁷¹ Christophe Chaland, [Pédophilie : « Tout mauvais traitement » doit être dénoncé affirme la Commission pour la protection des mineurs](#), La Croix, 15/02/2016.(consulté le 24 septembre 2020)

¹⁷² [Compte rendu de l'audition du Fr Philippe Lefebvre \(o.p.\), titulaire de la chaire d'Ancien Testament à l'Université de Fribourg \(Suisse\)](#) CIASE, 13/12/2019

ont permis de dégager la logique propre de ce type d'abus. S'il s'agit ici de filles, des victimes garçons dans des situations similaires sont également connues. Et, à l'instar de la logique précédente, on constate que cette logique s'exerce autant sur des personnes mineures que majeures (Voir partie 2 du présent rapport).

Modèle type de « l'église » dans la typologie webero-troeltschienne¹⁷³, où la transmission se fait par imprégnation et socialisation au sein de la cellule familiale et/ou d'institutions d'encadrement systématique de la jeunesse (école, catéchisme, patronage associé aux paroisses, mouvement de jeunesse sous mandat de la hiérarchie), le catholicisme romain en voie « d'archipellisation¹⁷⁴ » en France et plus largement dans tous les pays de « vieille chrétienté », tend depuis 40 ans à doubler ce modèle d'un modèle de transmission de type « secte », c'est-à-dire par conversion et/ou reconversion au sein d'une nébuleuse de communautés affinitaires composées essentiellement de laïcs mais volontaires et « virtuoses¹⁷⁵ ». Ce dédoublement est largement assuré en France en lieu et place ou en parallèle des dispositifs issus de la civilisation paroissiale, par des communautés nouvelles, fondées essentiellement dans les années 1970-1980. Certaines, que peuplent les « inspirés¹⁷⁶ », ont adopté et adapté les pratiques néo-pentecôtistes américaines dites

¹⁷³ La typologie webero-troeltschienne est une classification des mouvements religieux par rapport à deux idéaux-types opposés : « Secte » et « Église », développée à l'origine par Max Weber et Ernst Troeltsch

¹⁷⁴ Danièle Hervieu-Léger, « Préface » dans Céline Béraud, Frédéric Gugelot et Isabelle Saint-Martin (eds.), *Catholicisme en tensions : lignes de forces, interrogations et changements*, Paris, EHESS, 2012.

¹⁷⁵ Max Weber emprunte cette expression au domaine musical pour désigner la compétence experte en ce qui concerne le religieux, classiquement attribuée à l'ascète ou au mystique. On leur reconnaît alors l'oreille pour les choses religieuses comme le musicien virtuose a l'oreille musicale. Fruit d'un travail méthodique sur soi réservé au départ à quelques élus – la compétence acquise venant confirmer leur élection –, la virtuosité religieuse est attendue dans le modèle « Église », selon une logique du double standard, des seuls clercs (et encore pas de tous), mais certainement pas des fidèles. Au contraire, elle est attendue de tous les membres dans le modèle « secte ». Cf. Max Weber, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971. Ainsi la politiste Christine Pina conclue que « nous pouvons en effet, comme nous le ferions pour les moines, les ermites et les consacrées, considérer les engagés en communauté [nouvelle] comme des virtuoses du religieux, donnant leur vie, consacrant leur temps et leur énergie à élaborer méthodiquement leur salut. » dans *Voyage au pays des charismatiques*, Paris, Editions de l'Atelier, 2001, p. 247.

¹⁷⁶ Selon la typologie proposée par Yann Raison du Cleuziou dans *Qui sont les cathos aujourd'hui ?*, Paris, Desclée de Brouwer, 2014, pour rendre compte de ce processus d'archipellisation. S'il importe de détailler cette typologie, c'est qu'il faut comprendre l'éclatement des attentes des fidèles auxquelles les prêtres sont soumis et par rapport auxquelles ils se situent. Pour les « observants », Jésus est d'abord le Fils de Dieu, mort sur la croix et ressuscité « pour le salut du monde ». Par les dévotions, il s'agit de se montrer individuellement digne de ce salut, ou de se rectifier pour en être digne. Les « observants » se focalisent sur le rapport à la règle édictée par le « magistère romain » et une ascèse de la séparation par rapport au monde. Ils aiment les messes solennelles marquées par un hiératisme qui met en valeur la transcendance du divin (respect par le prêtre célébrant des rubriques, corps disciplinés, agenouillement, communion à la bouche, etc.). Ils considèrent que la société est largement décadente et attendent de l'Église qu'elle annonce à contretemps la vérité. Les « conciliaires », contrairement aux précédents, font du concile Vatican II, lu comme le premier pas d'une ouverture au monde de la part d'une Église qui a trop longtemps été autocentrée, un élément central de leurs spiritualités. Pour eux, Jésus a su briser les conventions de son temps. S'ils sont fidèles à la messe, ils y aiment le geste de paix et de se donner la main pour signifier la communauté. Ils apprécient les prêtres fraternels et adhèrent à la proposition du pape François de voir l'Église comme « un hôpital de campagne ». Ils cultivent également l'idée positive du dialogue œcuménique – entre confessions chrétiennes – et interreligieux. Pour les « émancipés », Jésus a lutté contre l'injustice et pour la liberté. Ils en déduisent la nécessité d'un engagement politique émancipateur,

« charismatiques » ; d'autres, que peuplent plutôt des « observants », usent de pratiques « restitutionnistes » (cherchant à faire revivre un catholicisme d'avant la crise), tendant ainsi à reconstituer des « îlots » de chrétienté de manière à ré-enclencher localement une transmission de type « église ».

Les premières insistent sur une expressivité individuelle et émotionnelle de la foi, elles font cohabiter en leur sein l'ensemble des statuts ecclésiaux (en sont membres tant des femmes et des hommes laïques, des consacrés que des prêtres) et, ce faisant, mettent en scène une Église-communion. Au contraire, les secondes mettent l'accent sur une expressivité collective néo-traditionnelle, une mise en avant du clergé, et mettent plutôt en scène une Église-hiérarchie néo-cléricale. Il reste que ces fondations présentent des points communs. Premièrement, elles ont abouti à des communautés de vie électives, réticulaires, en rupture avec la civilisation paroissiale exsangue, même si, aujourd'hui, à la faveur de changements générationnels et de la pénurie du clergé diocésain, elles réinvestissent les paroisses et les diocèses. Deuxièmement, elles ont une fonction de « serre¹⁷⁷ », soit des lieux de réalisation, d'incubation graduelle, de conversion et d'élection personnelle pour les fidèles qui s'y sont réfugiés. Troisièmement, si elles offrent à voir, *a priori*, une forme de repli en termes de revendications collectives, en réalité, elles affirment clairement une volonté contre-hégémonique et prosélyte de long terme, particulièrement visible lors de la croisade morale menée par le Vatican contre « la-théorie-du-genre ». Quatrièmement, en termes d'instance de légitimation, elles ont fait le choix de prendre appui sur l'autorité romaine, lointaine et en mal de reconquête, par opposition aux autorités « ordinaires » de l'époque, c'est-à-dire les responsables diocésains plus en prise avec les tensions locales et jugés « tièdes ».

A partir de la seconde moitié des années 1970, en période de désenchantement de la civilisation paroissiale, donc, les communautés dites « nouvelles » constituent un dispositif réactivant localement et temporairement l'utopisme catholique¹⁷⁸, mettant à distance autant que faire se peut tout contre-pouvoir interne (à l'Église) ou externe (société). Au moment effervescent de leur fondation surtout, la loi (ecclésiastique ou étatique) y est dénigrée au nom de l'élan mystique. Le charisme prophétique du « père » de la communauté vient compenser dans le regard des fidèles la perte de légitimité du charisme de fonction routinisé

souvent tiers-mondiste ou environnementaliste au sein d'ONG. Ils regrettent que le catholicisme institutionnel et une certaine bourgeoisie s'interpénètrent tant. Ils n'ont, de ce fait, pas de sentiment d'obligation à aller à la messe, sauf lors de temps forts au sein de mouvements auxquels ils appartiennent. Émancipés, « leur définition de soi comme catholiques n'est pas troublée par la nette distance qu'ils ont prise à l'égard des codes de l'Église en matière de pratiques, de croyances et d'éthique » (Béraud, Pelletier et Portier 2012). Au contraire, ils peuvent revendiquer des positions opposées, au nom de l'Évangile. Les « inspirés » constituent un univers composite car ce sont des catholiques issus des trois autres sensibilités plus anciennes. Jésus est vu par eux comme une personne rencontrée dans un moment de conversion. Ils sont, en réalité, bien souvent des reconvertis qui rejoignent des communautés de virtuoses dans lesquelles ils apprécient les messes expressives (mobilité du corps, travail émotionnel, louange, etc.), par opposition aux messes « bureaucratiques » des paroisses. Ils se montrent favorables à un certain prosélytisme et sont majoritairement conservateurs.

¹⁷⁷ C. Pina, *Voyage au pays des charismatiques*, op. cit..

¹⁷⁸ Danièle Hervieu-Léger, *Vers un nouveau christianisme ?*, op. cit., p. 224.

du prêtre de paroisse classique. Ce charisme prophétique du « père » de communauté – par définition entropique - est, dans les cas rencontrés, entretenu et maintenu par une mise en concurrence des membres de la communauté pour lui plaire¹⁷⁹. Ainsi le fondateur et « père du foyer » qui a agressé Émeline et Constance, soit deux cas sur les trois regroupés ici – elles sont en tout 70 jeunes filles mineures ou majeures agressées par ce prêtre selon la responsable de la cellule de lutte contre les abus mise en place récemment au sein de cette communauté - est également le confesseur de ses membres (confondant donc, accompagnement spirituel et exercice du pouvoir, soit, comme les nomme la tradition catholique, accès aux fors externe et interne). Ses abus s’ancrent donc dans un *continuum* et une confusion des pouvoirs et dans la symbolique incestueuse du « père » de la communauté. Ne dit-il pas à chacune leur parler « *de la part de Dieu* » ? marquant par là tout à la fois, son privilège personnel d’être en contact direct avec le divin, et l’honneur qu’il fait à chacune individuellement de leur en partager la sagesse qu’il en obtient.

Des familles bourgeoises (que leur modalité d’expressions croyantes soit « observante » ou « inspirée¹⁸⁰ ») se retrouvent au sein de ces communautés dans un entre-soi mais aussi une remise de soi importante, qu’elles ne peuvent plus avoir ailleurs en paroisse. Le « père » de foyer bénéficie de l’éducation à l’obéissance et à la piété de ces filles issues de familles bourgeoises conservatrices, mais aussi de leur enthousiasme, car elles sont galvanisées par le désir collectif de reconquête d’une société ecclésiale jugée « tiède ». En ce sens ce sont à la fois des jeunes filles « rangées » notamment sexuellement, et « entreprenantes », ce qui n’est pas étonnant au regard de leur militance catholique affirmée, de leur milieu social d’origine et de leur niveau d’études élevé. Comme l’écrit Mathilde Dubesset « les religions ont joué un rôle important dans le maintien des femmes dans un statut d’infériorité tout en leur offrant aussi des possibilités d’expression et des perspectives que la société du temps ne leur donnait pas¹⁸¹ ». Ceci est particulièrement vrai au sein du catholicisme où la vie religieuse féminine au XIX^e siècle¹⁸², et les mouvements catholiques de jeunesse au XX^e siècle¹⁸³, ont été des lieux d’*empowerment* et d’émancipation paradoxale¹⁸⁴ pour nombre de jeunes filles, notamment

¹⁷⁹ Un procédé “sectaire” parmi d’autres dénoncé au sein du champ catholique dès les années 1990. Cf. Thierry Baffoy, Antoine Delestre et Jean-Paul Sauzet, *Les naufragés de l’Esprit. Des sectes dans l’Église catholique*, Seuil, 1996. Voir aussi, Vincent Hanssens (dir.), *De l’emprise à la liberté - Dérives sectaires au sein de l’Église*, Bruxelles, Mols, 2017

¹⁸⁰ Y. Raison du Cleuziou, *Qui sont les cathos aujourd’hui ?*, op. cit.

¹⁸¹ Mathilde Dubesset, « Femmes et religions, entre soumission et espace pour s’exprimer et agir, un regard d’historienne », *Nouveaux mondes, nouveaux mondes*, 5 juin 2008.

¹⁸² Claude Langlois, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, Paris, Cerf, 1984 ; Claude Langlois, *Catholicisme, religieuses et société : Le temps des bonnes sœurs*, Paris, Desclée De Brouwer, 2011.

¹⁸³ Gérard Cholvy, *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs : Sociabilité juvénile dans un cadre européen, 1799-1968*, Paris, Cerf, 1985 ; Gérard Cholvy, *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France*, Paris, Le Cerf, 1999.

¹⁸⁴ L’idée d’émancipation paradoxale de genre a émergé dans les sciences sociales précisément à partir d’investigations historiques sur le religieux. On peut penser aux travaux pionniers de Claude Langlois cités plus

des jeunes filles issues de la bourgeoisie, d'autant plus qu'il y avait un *hiatus* entre leur éducation sexuelle faite de non-dits et leur éducation émancipée et volontariste dans les autres domaines de la vie, avec le risque que le mariage vienne réduire le champ des possibles ouvert par un telle éducation¹⁸⁵. A ce sujet, on pourrait aller jusqu'à évoquer la fabrique de « garçonnnes » catholiques¹⁸⁶, dont certaines ont connu, comme Constance, d'importantes responsabilités au sein du dispositif ecclésial¹⁸⁷.

Dans le cas des filles, les actes de violence se caractérisent par des attouchements furtifs et généralisés, et plus en cas de docilité, tout particulièrement en confession et *via* l'accompagnement spirituel. « *Évidemment* » (dit Constance), cela se passait dans sa chambre-bureau, avec un système d'une part de portes pleines, mais également de doubles portes qui assurent certes la confidentialité de l'accompagnement spirituel, mais aussi d'avoir le temps de se redresser si jamais quelqu'un ouvrait la première porte¹⁸⁸. Enfin, il avait un bouton permettant d'indiquer à l'entrée de son bureau de ne pas le déranger. Il en profitait alors, « *jouant sur l'ambiguïté du bon vieux grand-père* » dit Constance, pour « *en passant* » lui caresser les seins, parfois les fesses. Puis, au moment de se séparer, il l'embrassait en dérapant sur ses lèvres « *pour se dire au revoir, ce qui n'avait pas trop de sens puisqu'on se revoyait 2 minutes après* ». Le fait que ce soit dans un moment de « *joie et d'abandon* » spirituels, ne permet pas alors à Constance d'identifier ce qui se joue. Pourtant, une fois, alors qu'il lui tâte la poitrine, il en commente la petitesse par des mots totalement dénués de connotation spirituelle : « *tu têtes encore ta mère, toi !* ». Mais le personnage est admiré et charismatique. Il a même quelque chose de « sensuel » pour la jeune fille qui le rencontre à l'âge de 17 ans. « *C'était le graal de se confesser à lui* ». Il la flattait. Constance renchérit « *quelqu'un d'autre – ami ou pas ami d'ailleurs - me l'aurait fait, j'aurais tout de suite tilté et ça aurait été non* ». De la même manière, *a posteriori* elle trouve « *glaçante* » sa question sur sa

haut sur les congrégations de sœurs catholiques du XIX^{ème} siècle ou à ceux de Magali Della Sudda sur la *Ligue patriotique des Françaises* au XX^{ème} siècle, Cf. « Discours conservateurs, pratiques novatrices », *Sociétés Représentations*, 2007, n° 24, n° 2, p. 211-231. Au-delà du catholicisme, on peut aussi évoquer la remise en cause radicale produite par Saba Mahmood du lien généralement perçu comme évident dans la pensée « progressiste » entre *agency* et émancipation à partir du cas de musulmanes pieuses en Egypte. Cf. *Politique de la piété : le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*, traduit par Nadia Marzouki, Paris, La Découverte, 2009.

¹⁸⁵ Antoine Prost, historien de l'éducation, avait déjà insisté sur le fait que le scoutisme, instance d'éducation élitiste, avait largement contribué, sur fond de conservatisme moral et sexuel, à développer chez ses adhérents et adhérentes des compétences au *leadership* potentiellement émancipatrices. Cf. *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, tome IV : L'Ecole et la Famille dans une société en mutation, depuis 1930*, Paris, Perrin, 2004. Cela est d'autant plus vrai pour sa branche féminine. Cf. Marie-Thérèse Cheroutre, *Le Scoutisme au féminin : Les Guides de France, 1923-1998*, Paris, Le Cerf, 2002.

¹⁸⁶ Charles-Édouard Harang, *Jeunes filles et jeunes gens catholiques : De la garçonne au mariage pour tous*, Paris, L'Harmattan, 2018.

¹⁸⁷ Pour un témoignage allant dans ce sens, lire Lucienne Sallé, *Femme au Vatican*, Paris, Ramsay, 1997.

¹⁸⁸ C'est la situation de l'entretien elle-même qui a été ici révélatrice de l'enjeu autour d'un tel dispositif matériel. En effet, reçu lors d'un déplacement en région par l'enquêteur au « point écoute » d'une université, Constance fait remarquer assez rapidement qu'il n'y a pas de vitre sur la porte de cet espace pourtant dédié à des face-à-face intimistes (ce qu'est l'entretien) et donc potentiellement à risque. Elle constate qu'elle est depuis sa prise de conscience d'avoir été abusée en « *hypervigilance* » par rapport à de telles situations.

virginité et le rictus qu'il a eu quand elle a répondu qu'elle était vierge. Le « *mode opératoire* » est le même pour Émeline, agressée dès l'âge de 13 ans. Ce mode opératoire en lui-même semble fragiliser les victimes, indépendamment de la matérialité des faits. Elle subira une seconde agression jeune adulte :

Émeline abusée en 1990 à 13 ans par le « Père » de la communauté nouvelle dont sont membres ses parents

Émeline est née de parents « *hyper engagés dans l'Église* ». Son père est ingénieur et sa mère est mère au foyer. Sa famille est installée dans une ville bourgeoise de la banlieue parisienne. La sexualité est taboue en famille : ses parents ne posaient jamais de gestes d'affection entre eux. Son père était très autoritaire.

La famille d'Émeline va plusieurs fois par an faire des retraites au sein d'un « foyer » local d'une communauté nouvelle. Ses parents s'y sont rencontrés et son père en est le président du conseil d'administration. Déjà enfant, elle trouvait le responsable de ce foyer, un prêtre très charismatique et ami de la famille, très « *collant* ». De 13 à 18 ans, il la fait régulièrement venir dans son bureau. S'y mêlent confessions et questions intrusives sur sa vie amoureuse. Heureusement, me dit-elle, elle n'avait pas de petit copain, ce qui limitait l'échange. Il en profite à chaque fois pour l'attirer à lui, l'embrasser très près de la bouche, mains sur les seins. Émeline voit bien qu'il fait ouvertement ça aux autres « ados ». Sa sœur, amoureuse d'un autre enfant de cette communauté, a été bien plus embêtée par ce prêtre, parce qu'il refusait la relation, au nom du fait qu'il est « le père » de tous les membres de la communauté : « *C'est comme s'il était notre père et que ce garçon, il était aussi son père. Donc, c'était comme si c'était un inceste et c'était une relation pas possible* ».

Dans les années 1990-1991, sa sœur, en sa présence, parle ouvertement des gestes déplacés du prêtre à ses parents. Sur le coup, ses parents la traitent de menteuse. Sa mère évoque des gestes amicaux. Soumises et sages, elle et sa sœur n'en parlent plus.

Au décès de ce prêtre, en 2004, ses parents continuent d'aller dans ce foyer. Son père évoque ces faits problématiques auprès du prêtre qui lui succède comme responsable. Malgré, cet échange, quand en 2018, ceux-ci sont rendus publics par le supérieur général de la communauté, ce prêtre dit ne pas avoir été au courant. Il est aujourd'hui évêque.

Émeline a également connu un second abus par un autre prêtre.

Pour elle, nombre de prêtres cachent ces faits ou ne sont pas à l'écoute, car ça les mettrait en face de leurs propres blessures sexuelles. Elle dénonce l'amateurisme des cellules d'écoute qu'elle a essayé de contacter. « *Ils mettent un mois à répondre et ce sont de gentils bénévoles mais n'apportent pas grand-chose* ». Elle a également mal vécu son audition à l'officialité de son diocèse, ou dénonçant des « *gestes pas dignes d'un prêtre* », la juge auditrice qui prend sa déposition lui répond « *et c'est tout ? ça n'a pas de raison de vous mettre dans des états pareils. Il a dû se passer d'autres choses plus graves...* » sa conclusion : « *Ils pensent donc mieux que les victimes* »

Depuis les révélations publiques concernant ses deux agresseurs, elle a réécrit au prêtre qui l'avait accompagnée au mariage et lui avait demandé de se taire. Il est embêté. Son mari, mis au courant, a toujours du mal à comprendre ses difficultés sexuelles. Pour elle, elle ne s'est pas mariée librement. S'il n'y avait pas leurs enfants, elle partirait. Elle a commencé une thérapie l'an dernier, mais qui est en pause, car ça a un coût, et elle doit renflouer les finances pour le moment.

En termes de justification, les violences sexuelles se verbalisent clairement du côté de l'agresseur sous la forme de ce qu'un certain nombre de personnes abusées appellent un « abus spirituel¹⁸⁹ ». Dans les cas d'Émeline et Constance, si « le Père » proposait une étreinte à l'issue du sacrement de la réconciliation à ces jeunes filles, c'était, disait-il, afin de témoigner de la tendresse de Dieu. Il s'agit d'un détournement du discours spirituel, similaire à celui sur l'« amour d'amitié » promu au sein de la communauté Saint Jean par son fondateur Marie-Dominique Philippe « qui donne une "autorisation" religieuse à ces méfaits qui, dès lors, n'en sont plus¹⁹⁰ ». Pour être plus précis, ces justifications de passage à l'acte reposent sur un processus de « dé-métaphorisation¹⁹¹ » d'un langage symbolique religieux, lui-même saturé par les métaphores affectives et sexuelles. Mais Constance remarque aussi que le « Père » faisait certains de ces gestes ambigus devant tout le monde, ce qui lui a permis, quand certaines de ses victimes se sont plaintes ouvertement, d'être excusé par les membres de la communauté : « vous savez bien que le père X est très tactile, n'interprétez pas mal ses gestes ! » leur disait-on alors, selon elle. De nombreux travaux, traitant du scoutisme ou des clubs de sports notamment, montrent qu'une certaine culture organisationnelle favorisant les gestes publics de proximité, voire d'intimité entre adultes et jeunes augmente certes la probabilité que les adultes abusent d'enfants mais fait surtout que ces violences sexuelles passent inaperçues et ne soient pas traitées de manière adéquate par ces organisations¹⁹². C'est exactement ce que met en place le prédateur ici. Le Père pouvait aussi humilier certaines jeunes filles à coup de remarques sexistes devant tout le monde pour asseoir son pouvoir, remarque encore Constance, sans que ces pratiques suscitent une indignation collective et ouvertement exprimée. Cette pratique n'est pas sans rappeler le « branchage » observé dans certaines maisons de formation d'autres communautés nouvelles¹⁹³. Surtout l'alternance entre les deux types de pratiques - expression tactile d'affection et humiliation ciblée en public – constitue un « cocktail » favorisant une insécurité affective et, ce faisant, l'emprise, même si celle-ci ne prend pas de manière homogène sur l'ensemble des cibles selon le volume et le type de ressources sociales et matérielles dont elles disposent. Constance, toujours avec le recul, se

¹⁸⁹ Sophie Ducrey, *Étouffée : Récit d'un abus spirituel*, Paris, Tallandier, 2019.

¹⁹⁰ Le Guay Damien, [« Abus dans l'Église : "Le « maître spirituel » connaît les failles d'une âme" »](#). Interview par Marie-Lucile Kubacki, *La Vie*, 18/05/2020

¹⁹¹ Danièle Hervieu-Léger, *La Religion pour mémoire*, Paris, Le Cerf, 1993.

¹⁹² Cf. Sylvie Parent et Guylaine Demers, « Sexual abuse in sport: a model to prevent and protect athletes », *Child Abuse Review*, 2011, vol. 20, n° 2, p. 120-133 ; Paul Mones, « Response to "Acquaintance Molestation and Youth-Serving Organizations" by Kenneth V. Lanning and Park Dietz: », *Journal of Interpersonal Violence*, 28 mai 2014.

¹⁹³ Terme « indigène » qui ne signifie pas ici draguer au sens sexuel comme dans d'autres contextes mais désigne le fait de taquiner, bâcher, moucher un séminariste en public de la part du supérieur.

rend compte qu'il l'a moins manipulée que d'autres jeunes filles, sans doute du fait de son bagage universitaire, mais qu'il n'a pas hésité à se montrer très agressif avec elle lorsqu'elle a douté de son engagement à cause d'un passage amoureux, soit qu'elle a failli lui échapper totalement. Avec le recul, Constance analyse *"qu'il préparait"* ses violences sexuelles : il ne s'attaquait sexuellement qu'aux jeunes filles pubères, mais pouvait les repérer dès avant, et « *draguer* » leur famille pour qu'elles s'attachent au foyer et rendre invraisemblable une quelconque plainte à son égard. On a clairement affaire dans ce cas à un phénomène d'emprise individualisée sur un collectif ciblé, soit une emprise de type « gourouissant », capable de neutraliser tout contre-pouvoir en face. Mais cette emprise charismatique se révèle tout à fait compatible avec un dispositif de contrôle de type disciplinaire comme le montre l'enquête auprès de femmes majeures engagées au sein de ces communautés (Cf. partie 2 de ce rapport).

Si cette configuration-type d'abus entretient des liens avec le pouvoir exercé par des supérieurs de communautés religieuses sur des postulants, novices ou jeunes religieux et religieuses, dans ce cas, c'est la charge charismatique de l'autorité personnelle du prêtre qui est au cœur du dispositif d'abus. C'est d'ailleurs pourquoi cette logique peut s'exercer autant par des clercs que des laïcs en responsabilité au sein de ces communautés nouvelles. Ces situations se multiplient dans des sociétés sécularisées au sein desquelles la capacité de domination associée au charisme de fonction du prêtre et à l'institution sacrale de son sacerdoce est en baisse. Et ceci, même si on observe que les fondations nouvelles ont, en s'installant dans la durée, réhabilité fortement cette figure sacrée du prêtre, qui a l'avantage d'une "durabilité" très supérieure à celle du charisme personnel. C'est la configuration contemporaine la plus dangereusement efficace du point de vue des abus possibles. Le cumul des légitimités conférées à la domination du prêtre rencontre la vulnérabilité d'adhérents soumis¹⁹⁴, par ailleurs, à un puissant impératif d'adhésion personnelle et de virtuosité en situation minoritaire.

*

Nous avons décrit les six logiques de pouvoir qui dessinent les contours des abus sexuels au sein de l'Église catholique, il s'agit maintenant de brosser à grands traits les trois dispositifs transversaux d'emprise que les abuseurs activent pour asseoir leur autorité quelle que soit la logique qui construit son pouvoir.

¹⁹⁴ Comme le dit Sylviane, abusée enfant et entrée ensuite avec son mari dans une communauté nouvelle avant d'en ressortir : *"c'était sans doute comme une fuite. Vous savez, les communautés nouvelles, elles attirent des gens fragiles. J'étais extrêmement fragile, sinon dépressive. Donc, je pense que tous ces lieux-là, comme... Les communautés nouvelles surtout, mais même les autres communautés, attirent beaucoup de gens fragiles. C'est pour ça que dans les communautés aussi, il y a beaucoup d'abus."*

3.3. LES TROIS DISPOSITIFS D'EMPRISE

Pour rappel, on entend ici par dispositif un réseau ou un alliage d'éléments hétérogènes, idéels et matériels, qu'on peut activer stratégiquement pour infléchir ou renforcer un rapport de force et produire des effets normatifs sur des individus. Ici, les trois dispositifs institutionnels d'emprise que nous allons décrire renforcent l'autorité du clerc, confortent ses chances d'être obéi par la personne qu'il agresse, et assurent sa propre circulation entre les différentes logiques d'imposition de son pouvoir sus-décrites.

3.3.1. L'EMPRISE SACRAMENTELLE

Un premier dispositif d'emprise transversale mobilisé par les clercs abuseurs réside dans la charge sacrée des rites, au sein desquels ces derniers, en tant que seuls dispensateurs légitimes des biens de salut en catholicisme, sont censé agir *in persona christi*, comme le dit la tradition catholique : à savoir les sacrements, mais aussi un certain nombre de pratiques para-sacramentelles, réservées aux prêtres jusqu'à il y a peu, comme la « direction de conscience¹⁹⁵ ». L'instrumentalisation de cette charge sacrée vise stratégiquement à surmonter toute résistance et/ou à s'assurer du silence des personnes abusées après coup. Pour illustrer cette seconde visée qui peut sembler moins évidente que la première, on peut prendre l'exemple de Paul, abusé à l'âge de 8 ans en 1968 dans un contexte paroissial. Son abuseur lui précisait ainsi que ce qu'ils faisaient ensemble était bel et bien un péché, mais que celui-ci s'effaçait par le sacrement de pénitence. Du coup, il donnait l'absolution à l'enfant après chaque séance de masturbation et il disait la recevoir par ailleurs. Et Paul de conclure : « *Tout était réglé, donc* ».

A ce titre, on est proche du « crime de sollicitation » tel que le droit canon le définit, c'est-à-dire, l'utilisation du sacrement de pénitence pour faire des avances sexuelles à des pénitents. Mais si cette instrumentalisation du sacrement de pénitence apparaît effectivement répandue dans de nombreux cas rapportés par l'enquête, on peut aussi voir le dispositif d'emprise sacramentelle être activé *via* d'autres rituels, notamment pour faire taire. Par exemple, lorsque l'abusé accepte, fusse à contrecœur, que son abuseur le marie à l'église ou baptise ses enfants, le caractère « sacré » de ces autres sacrements vient renforcer la honte qu'il éprouve et rendre plus indicible encore les violences subies à lui-même et aux autres. Même chose dans le cas du sacrement de l'ordination : ainsi Joël devenu prêtre se souvient que son abuseur lui a imposé les mains et parle d'ailleurs d'une « *sacrée confusion* » à propos de ce moment.

¹⁹⁵ Cf. Caroline Muller, *La direction de conscience au XIXe siècle (France, 1850-1914) Contribution à l'histoire du genre et du fait religieux*, Thèse de doctorat en histoire, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2017.

Dans les nombreux cas où c'est effectivement le sacrement de pénitence qui est utilisé par l'abuseur pour violenter sexuellement un enfant, l'usage de ce dispositif vient alors renforcer son autorité, quelle que soit par ailleurs la logique : paroissiale, scolaire ou éducative dans laquelle cette situation s'inscrit. Le confesseur bénéficie alors du pouvoir conféré par toutes les logiques décrites plus haut pour l'abus paroissial, scolaire ou éducatif. Mais sa spécificité tient alors à l'identité « sacrale » endossée au moment de l'agression par l'agresseur. Au moment où il « sollicite » sa victime, l'agresseur est, en effet, spécifiquement en position de confesseur mettant en avant son aura sacrale qui se matérialise et se verbalise dans le rite. La charge sacrée qui pèse alors sur la victime favorise sa passivité. Quand le contexte est scolaire, l'emprise sacramentelle vient renforcer la logique de l'abus scolaire. Mais la logique scolaire la favorise en retour. En effet, l'imposition institutionnelle du rite sacramentel - inscrite de manière contraignante dans le règlement scolaire - vient redoubler l'obligation morale et religieuse de la confession ou de la direction de conscience. Et l'abuseur sait en jouer et le rappeler à ses victimes. Comme le dit Jean-Charles (1961, 9 ans, abusé par son directeur de conscience à l'école) : *« C'est à dire que si on n'y allait pas, on était menacés par l'autorité supérieure, qui était le Père [X], d'être renvoyé. Donc c'était un schéma qui était bien conçu avec en plus des parents qui, à l'époque, croyaient les enseignants et l'encadrement. Quand on essayait de dire que ce n'était pas normal, on se faisait punir. »*

« Le recours à des instruments divers est une méthode classique pour construire un ordre fort qui s'imposera aux situations les plus courantes » écrit Yves Duterq à propos du rite scolaire¹⁹⁶. Il en est de même du rite religieux. En ce sens, le dispositif sacramentel est tout à la fois symbolique et matériel. Le matériel est, effectivement important dans cette configuration à titre d'adjuvant et pour éviter que le passage à l'acte sexuel par le clerc abuseur n'apparaisse incongru : dans les cas qui s'inscrivent dans la logique scolaire, la confession n'a jamais lieu dans un confessionnal (qui, dans la visibilité de l'espace public du sanctuaire, sépare « aux yeux de tous » physiquement le confesseur et le pénitent) mais dans la chambre-bureau dont dispose le confesseur au sein même de l'établissement scolaire. Mais dans beaucoup de cas s'inscrivant dans la logique paroissiale, on constate la même chose, la confession ayant lieu dans l'espace ambivalent du presbytère. Tout commence par des questions intrusives sur la sexualité, qui peuvent paraître excessives mais non totalement incongrues dans un tel cadre. S'enclenche ensuite, un passage des mots à l'acte : mise de l'enfant sur ses genoux ou attouchements consolateurs, masturbations ou demandes de masturbations, fellations forcées. Plus que des justifications, l'agresseur rappelle, enfin, l'enfant abusé à l'ordre scolaire ou spirituel : il reedit le caractère obligatoire de la confession ou de la direction de conscience. Et quand l'agression a lieu en contexte scolaire, et même s'il n'est pas enseignant, le prêtre peut utiliser les sanctions scolaires ou la menace de sanctions scolaires en cas de contestations ou d'évitements par la victime, comme en témoigne le cas de Mathieu.

¹⁹⁶ Yves Duterq (dir.), Les régulations des politiques d'éducation, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2005.

Mathieu abusé à 8 ans par son confesseur en institution scolaire

Fils d'un père architecte et d'une mère au foyer, Mathieu est scolarisé de 1961 à 1964 dans un « petit collège » catholique des beaux-quartiers de Paris. A partir de la 8ème, il fait partie de la demi-douzaine d'« *heureux élus* », conviés pendant les récréations par le prêtre directeur, pour l'aider dans les tâches administratives (tamponner les carnets de correspondance, etc.). Dans ces moments-là, les enfants sont en groupe, il ne se passe rien. Mais ce prêtre est le confesseur exclusif de ce petit groupe et, « *Si on regarde les photos de classe, on n'était pas les plus laids* » remarque Mathieu avec ironie. C'est à l'occasion de ces confessions mensuelles obligatoires, rappelées par un petit billet remis à l'enfant, qui se passaient dans sa chambre, que Mathieu subit de sa part des violences sexuelles. Après la confession, le prêtre le prenait sur ses genoux, lui pinçait avec ses ongles le bout du nez jusqu'à que Mathieu pleure puis il le consolait en lui léchant les larmes jusqu'à l'embrasser sur la bouche. Mathieu sentait alors son sexe sous sa soutane. Ces violences se répètent durant deux ans. Mathieu sait que parmi la demi-douzaine d'« *élus* », au moins trois de ses camarades sont « *passés à la casserole* » comme lui. A l'entrée en sixième, Mathieu reçoit de sa part une convocation « *à confesse* » écrite, mais il décide de ne pas y aller, ne dépendant plus de lui d'un point de vue de la discipline mais d'un autre prêtre.

La réussite de Matthieu à échapper à son agresseur dès lors que celui-ci n'est plus son directeur scolaire, montre bien que la seule autorité sacrale du prêtre ne suffit pas à assurer à l'abuseur – ou pas toujours – la levée de tout obstacle et de toute résistance à la perpétuation d'acte sexuels sur un enfant. Ici, la levée de la contrainte disciplinaire et proprement scolaire, libère Matthieu et a raison de l'emprise sacramentelle de son agresseur. D'où la nécessité pour l'observateur extérieur de ne pas essentialiser la notion d'emprise ni de « mécaniciser » ses effets, et pour celui qui s'en sert, en l'occurrence ici le prêtre abuseur, de renforcer ou de multiplier les dispositifs d'emprise pour s'assurer de l'autorité qui en découle.

Le dispositif d'emprise sacrale ou sacramentelle que nous venons de décrire, on le voit, constitue tout à la fois l'exosquelette et l'expression (la matérialisation) du caractère sacré de la personne du prêtre *alter christus*¹⁹⁷. L'un et l'autre s'affermissent mutuellement dans une logique circulaire de renforcement structurelle qu'il s'agit d'approfondir sous une autre facette maintenant, celle de l'élection.

3.3.2. L'EMPRISE VOCATIONNELLE

Un deuxième dispositif d'emprise transversal mobilisé par les clercs abuseurs repose sur le principe vocationnel (du latin *vocare* : appeler) ou d'élection qui est au cœur du discours spirituel et des pratiques pastorales catholiques. Ce dispositif a un intérêt institutionnel non

¹⁹⁷ Pour une discussion des usages abusifs de cette notion théologique, voir C. Lalo et J. Tricou, « Si cet homme n'avait pas été prêtre... ». Patriarcalité du pouvoir, script catholique et pédocriminalité dans l'Église », art cit.

négligeable : il offre à l'Église une puissante capacité d'auto-perpétuation¹⁹⁸ et favorise une forte remise de soi de celles et ceux qui s'y engagent, que ce soit en tant que laïcs, religieux/religieuses ou prêtres. Mais, logiquement, ce dispositif est particulièrement activé dans le cadre du recrutement clérical, et le potentiel d'emprise qu'il recèle se trouve alors démultiplié comme en témoignent les violences sexuelles que nous allons décrire plus loin, commises sur des petits-séminaristes et sur des jeunes filles pieuses pour illustrer cette forme d'emprise. Le recrutement clérical dans l'Église catholique romaine fonctionne, en effet, comme une consécration (du latin *sacer* : sacré, séparé¹⁹⁹) soit une « mise à part » institutionnellement voulue d'« élus », et comme une conformation de l'élu à celui qui l'appelle, lui-même conformé en principe au Christ (« christoformé ») selon une chaîne non-interrompue d'appelés-appelants. Dans le cadre des violences sexuelles, le choix de la personne abusée « préférée », « choisie », « élue » par Dieu lui-même à travers son agresseur est donc gagé sur la propre « élection » de son abuseur en tant que prêtre, élection qui lui assure une sorte d'extra-lucidité reconnue par tous à choisir de nouveaux élus. Ce faisant, cette emprise repose en partie sur une illusion : celle de l'énorme sacrifice que serait une entrée en religion, notamment en termes de renoncement à toute sexualité. En réalité, cette entrée procure des bénéfices matériels et symboliques importants, dont le volume et la structure varient dans le temps et selon les contextes. Et de tels bénéfices n'ont pas disparu aujourd'hui dans les sociétés postchrétiennes comme la France, bien au contraire²⁰⁰. Mieux, si l'élection et l'entrée en religion sont loin d'être pour l'individu le sacrifice qui est présenté aux fidèles par le discours institutionnel – et surtout mis en scène au cœur du rite²⁰¹ –, c'est plutôt la sortie du sacerdoce ou de la vie religieuse qui se révèle très coûteuse pour l'individu

¹⁹⁸ Sur l'autoperpétuation des institutions, voir Jeannine Verdès-Leroux, « Une institution totale auto-perpétuée », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1981, vol. 36, n° 1, p. 33-63.

¹⁹⁹ Thibaud Lanfranchi (dir.), *Autour de la notion de sacer*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2017.

²⁰⁰ Croire et faire croire que de tels bénéfices auraient disparu dans une société post-chrétienne comme la France contemporaine où la figure du prêtre est raréfiée et exotisée ne fait, entre autres choses, que rehausser le bénéfice symbolique (et narcissique) attaché à la figure du "jeune prêtre", figure survalorisée par les fidèles du fait d'une juvénophilie exacerbée au sein d'une Église qui se vit en manque permanent de militants - ce qui n'est un paradoxe qu'apparent dans une institution dont le pouvoir central est essentiellement gérontocratique. Cf. Josselin Tricou, « Les évolutions du ministère dans l'Église catholique depuis le concile Vatican II » dans Jean-François Chiron et Anne-Noëlle Clément (dir.), *Les ministères aujourd'hui Nouveau contexte, nouveaux débats dans nos Églises et entre nos Églises*, Profac., Lyon, 2019.

²⁰¹ Ce sacrifice est performé par corps notamment lors du rite de l'ordination sacerdotale, par l'allongement de l'ordinant sur le sol devant son évêque auquel il promet obéissance et respect du célibat disciplinaire dans lequel il s'est déjà engagé lors de l'ordination diaconale. Si les rites de consécration religieuse diffèrent, ils mettent ou mettaient néanmoins en scène eux aussi, et peut-être de manière plus démonstrative encore, le sacrifice de l'impétrant, notamment par le dépouillement des vêtements séculiers lors de la prise d'habit. Or, dans un article célèbre, le sociologue Pierre Bourdieu invitait en 1982 les sciences sociales à prendre au sérieux l'efficacité symbolique de tels rites d'institution, c'est-à-dire le pouvoir qui leur appartient d'agir sur le réel en agissant sur sa représentation. L'investiture, qu'il donne en exemple, transforme autant la représentation que les autres se font de la personne investie ainsi que leur comportement à son égard, que la représentation que celle-ci se fait d'elle-même ainsi que les comportements qu'elle se croit tenue d'adopter. À ce titre, Bourdieu évoque l'efficacité toute particulière des rites d'institution sévères et douloureux pour le corps de l'individu qui les subit. Ils provoquent une adhésion d'autant plus forte à l'institution selon lui. Le cas de l'ordination du prêtre et des pratiques ascétiques qui en découlent apparaît à cet égard comme typique. Cf. Pierre Bourdieu, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1982, vol. 43, n° 1, p. 58-63.

engagé. D'où « la pression à rester, quitte à "partir de l'intérieur" » comme l'écrit un prêtre cité par Céline Béraud²⁰², partir de l'intérieur consistant, face au coût trop élevé de la défection irréversible et visible, à s'aménager une vie clivée à l'intérieur de l'institution à moindre coût, sans que celle-ci en pâtisse, à l'image de ceux que Pierre Bourdieu appelle les "exclus de l'intérieur" dans le système scolaire.

Second trait de ce dispositif, lié à cette « mise à part » et ce sacrifice apparents, il implique que toute interaction avec un élu, ou entre élus a, en principe, un caractère intrinsèquement asexué. Cette croyance ancrée dans la culture catholique, importante pour expliquer l'*illusio* des acteurs engagés dans une relation abusive au sein de l'Église, rencontre des réalités qui existent aussi hors de l'Église. Les études sur les violences sexuelles au sein d'organisations de soutien à la jeunesse ont montré que celles-ci sont facilitées par « les cultures de certaines organisations au service de la jeunesse [qui] autorisent parfois des comportements sexualisés, c'est-à-dire des comportements qui ont une connotation sexuelle non ambiguë [...] » Mais elles sont également et peut-être surtout facilitées par « d'autres cultures organisationnelles [qui] peuvent comporter des normes qui codifient tous les comportements sexualisés comme étant inappropriés. Car lorsque cela se produit, adultes et enfants ont du mal à reconnaître la distinction entre une interaction adulte-enfant appropriée et inappropriée. Les adultes sont souvent mal équipés pour gérer leurs désirs sexuels et les enfants leurs éveils sexuels. Dès lors, les jeunes sont souvent incapables de résister aux avances sexuelles des adultes.²⁰³ ».

Les situations d'abus décrites ci-dessous illustrent la mise en œuvre de ce dispositif d'emprise et ses effets "incapacitants" - comme on le dit d'un gaz - en termes de levée de l'ambiguïté sexuelle. Ils témoignent d'un troisième trait de ce dispositif : son activation, tant matérielle que symbolique, est fortement genrée. Cette différence d'activation selon le sexe de la personne appelée s'explique à la fois par des attentes de genre différenciées au sein du clergé - il n'y a pas de symétrie de rôle ni de statut entre religieuses et religieux ou prêtre - et par des différences de socialisation garçons/filles inscrite dans la culture catholique²⁰⁴, qui organise l'ignorance des filles en matière de sexualité sous couvert d'innocence²⁰⁵. Ce faisant, cette différence d'activation qui engendre une asymétrie d'expérience de l'abus entre filles et garçons « appelés » à la vie religieuse ou sacerdotale, rappelle que dans le fond, malgré ses particularités, les violences sexuelles commises dans l'Église catholique apparaissent bel et bien comme des violences patriarcales qui s'exercent exclusivement par des hommes de pouvoir et d'autorité tout à la fois sur des enfants et des femmes (on aperçoit le *continuum* entre les deux tout particulièrement à travers le cas des « jeunes filles pieuses » décrit plus loin). A ce titre, l'Église catholique a beau s'en défendre, elle est à la fois le reliquat et une

²⁰² Céline Béraud, *Le métier de prêtre : Approche sociologique*, Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), Editions de l'Atelier, 2006.

²⁰³ D. Palmer et V. Feldman, *Comprehending the Incomprehensible*, op. cit., p. 35.

²⁰⁴ C.-É. Harang, *Jeunes filles et jeunes gens catholiques*, op. cit.

²⁰⁵ Aïcha Salmon, *La nuit de noces. Une histoire sociale et culturelle de l'intimité conjugale (France, années 1800 - années 1920)*, Thèse de 3e cycle, Université Paris 1, Paris, 2020.

sorte de parangon du modèle institutionnel patriarcal promue par la société entière jusqu'à il y a peu : en témoignent les différences de logiques très marquées selon le sexe de la victime quand l'abuseur instrumentalise l'appel vocationnel à être prêtre ou religieuse.

Ainsi, le recrutement sacerdotal pour les garçons a longtemps été caractérisé par une concentration extraordinaire des logiques paroissiale, scolaire, familiale et éducative au cœur du dispositif de reproduction de la civilisation paroissiale, tandis que le recrutement des filles, s'est souvent fait à la marge de la logique paroissiale, scolaire ou éducative. C'est que le recrutement sacerdotal est prioritaire. L'institution nécessite pour se maintenir, en effet, la production *ad hoc* (sa reproduction par la génération étant impossible) d'un corps cléricale masculin de proximité et abondant, mais ayant suffisamment intériorisé l'idéal sacerdotal pour s'auto-contraindre à l'incarner à tout moment et en tout lieu sans contrôle direct de la hiérarchie cléricale²⁰⁶. Pour inculquer cet idéal et pallier la dispersion du clergé au moment de la Révolution Française, l'Église a développé au XIX^e siècle un vaste réseau de séminaires ecclésiastiques qui quadrillent le territoire et encadrent dans des internats des enfants candidats au sacerdoce en leur offrant une formation longue, totalement intégrée et séparée de la société. Les familles attendent de cette « mise à part » précoce notabilité pour leurs garçons et, en retour, reconnaissance ecclésiastique pour elles-mêmes. L'idéal sacerdotal s'y cristallise en un véritable « projet de genre²⁰⁷ » construit en décalage, voire en opposition, aux modèles de masculinités promus par les sociétés bourgeoises libérales du XIX^e siècle, opposition renforcée encore en France par la guerre entre une France catholique contre-révolutionnaire et monarchiste et une France républicaine. Exclues explicitement des marchés sexuel et matrimonial, les candidats au sacerdoce le sont aussi des champs militaire, politique et économique, espaces par excellence de construction et de légitimation des masculinités. En vertu de l'idéal sacerdotal, toujours, ils apprennent à mettre en pratique des valeurs codées à l'époque comme étant féminines comme le soin des autres ou l'humilité ; sans oublier le port de la soutane, robe de fonction que l'Église impose à ses représentants au moment où les vêtements ouverts (robes) deviennent la marque exclusive du féminin par opposition aux vêtements fermés (le pantalon).

²⁰⁶ Pour rappel, l'imposition de l'idéal sacerdotal aux prêtres – ou procès de sacerdotalisation – s'enclenche véritablement avec la réforme grégorienne (XI^e-XII^e siècles) qui achève d'imposer au clergé séculier le célibat et l'interdiction du port d'armes – à l'instar des moines – afin de séparer radicalement les clercs des laïcs. Elle se renforce au XVI^e siècle face à la figure naissante du pasteur protestant, sous l'impulsion du Concile de Trente qui fait du prêtre avant tout l'homme de l'eucharistie. Elle se diffuse, enfin, sous la forme d'une « démocratisation » par le bas au XIX^e siècle : le recrutement devient massivement populaire alors que les classes supérieures désertent le sacerdoce – sauf à rejoindre des ordres plus prestigieux, jésuite et dominicain. C'est l'époque des « paysans mitrés » qui représentent 1/5^e des évêques français en 1850. On exalte alors le « simple prêtre », à l'image de Jean-Marie Vianney (1786-1859), curé du village d'Ars près de Lyon, béatifié et déclaré « patron des prêtres de France » en 1905 et en 1929, « patron céleste de tous les curés du monde catholique ». Cf. Céline Béraud, « Prêtres de la génération Jean-Paul II : recomposition de l'idéal sacerdotal et accomplissement de soi », *Archives de sciences sociales des religions*, 1 mars 2006, n° 133, p. 45-66.

²⁰⁷ Raewyn Connell, *Masculinities*, 2nd Edition., Berkeley, University of California Press, 2005.

A partir de la Première Guerre mondiale, dans un contexte de désenchantement tendanciel de la civilisation paroissiale et de concurrence potentielle du pilier laïc sur le lieu de socialisation scolaire, cette production de prêtres s'est faite au prix d'une nouvelle rationalisation des méthodes via notamment la mise en place d'un réseau de recrutement proactif²⁰⁸. Même si, sur certaines terres de chrétienté persistante comme dans le grand Ouest rural, la concurrence avec le pilier laïc semble plus un chiffon rouge agité pour maintenir l'adhésion des troupes qu'une réelle menace. Comme le dit Isabelle (abusée en 1975, à 10 ans par son curé), issue de cette région : « *on n'allait pas à "l'école du diable" qui n'existait pas de toute façon* ». Cette conjonction a favorisé la mise en place d'un système intégré tant verticalement qu'horizontalement de recrutement sacerdotal qui a pu devenir « total », c'est-à-dire dont les règles s'imposaient comme seules légitimes auprès de ses « bénéficiaires » : depuis le prêtre recruteur qui passe de village en village pour « récolter » les vocations « plantées » par les mères et les instituteurs locaux jusqu'à l'encasernement des jeunes garçons ainsi repérés au « petit séminaire » (dont la racine étymologique poursuit cette métaphore de croissance végétale) où la confession est le lieu privilégié du passage à l'acte sexuel, lequel s'inscrit dans un *continuum* de violences scolaires.

« *Nids de pédophiles* » (comme le dit Gérard), les petits séminaires du grand Ouest rural apparaissent d'abord comme des incarnations du concept d'« institution totale » que Goffman définit comme « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées²⁰⁹ ». Jean-Pierre Sautreau, victime au sein du petit séminaire de Chavagnes-En-Paillers - le premier établissement de ce genre qui ait été reconnu et approuvé en France après la Révolution²¹⁰ - en décrit très finement les effets en termes de subjectivation dans son récit autobiographique²¹¹. Henri Couturier, autre ancien petit-séminariste, là aussi dans un récit autobiographique, en illustre la culture sexuelle, marquée par deux caractéristiques non contradictoires : l'obsession du contrôle corporel et la spiritualisation exacerbée notamment à travers une forme de mariolâtrie cléricale. Au petit séminaire (il a alors 14 ou 15 ans) la douche hebdomadaire est de rigueur. Mais, prudence oblige, elle ne saurait se prendre nu. Le port du slip est obligatoire, mais pas n'importe quel slip. Le prêtre chargé de la discipline, raconte-t-il « *nous distribuait, appelons-ça des « slips-anti-tentations » la plupart sans ceinture, à garder sous la douche, de sorte que si la main droite s'affairait à nous laver, l'autre était mobilisée pour tenir haut le slip, et il venait ouvrir le rideau pour voir si la consigne était respectée. Une fois, j'ai tombé exprès le slip, il est venu voir, et j'ai compris*

²⁰⁸ Sont mises en place en soutien à cette rationalisation du recrutement sacerdotal du matériel de propagande allant des revues spécialisées à destination des recruteurs à du matériel pédagogique à destination des enfants : films, bande-dessinées, etc. Cf. Paul Airiau, « De Trente aux Trente Glorieuses. Le prêtre, modèle masculin, dans Le prêtre. Qui est-il ? Que fait-il ? (1961) » dans Jean-Pascal Gay, Silvia Mostaccio et Josselin Tricou, (eds.), *Masculinités sacerdotales – approches historiques*, Louvain-La-Neuve, Brepols, 2020.

²⁰⁹ E. Goffman, *Asylums*, op. cit.

²¹⁰ Yves Chaillé, *Histoire du petit séminaire de Chavagnes-en-Paillers*, Fontenay-Le-Comte, Lussaud Frères, 1955.

²¹¹ Jean-Pierre Sautreau, *Une Croix Sur l'Enfance en Vendée*, La Crèche, Geste, 2018.

que le père-la-morale était un honteux voyeur. » Autre extrait du récit. Dans une lettre à sa famille (il a alors 11 ou 12 ans) il raconte à propos de la fête de l'Immaculée Conception qui se prépare : « Il y aura comme un grand reposoir devant la statue de la Vierge, dans la chapelle, avec des bougies, des étoiles, et des fleurs, une montagne de fleurs... On nous fera voter pour choisir « l'ange de la classe », et il aura droit à être installé aux pieds de la Vierge avec les autres « anges » la veille au soir, habillé en bleu avec une écharpe blanche. C'est un grand honneur²¹². » Or, comme le raconte un de nos enquêtés qui avait été « ange », cette élection exposait au risque de violences sexuelles.

D'un point de vue plus sociologique, Charles Suaud, qui a construit son étude de « l'imposition de la vocation sacerdotale » et de « l'inculcation de l'*habitus* sacerdotal²¹³ » notamment à partir des archives de ce « petit séminaire », montre qu'au milieu du XXe siècle, c'est encore et toujours par l'incorporation et le marquage corporel du futur prêtre, bien plus que par la qualité de sa formation intellectuelle, que le séminaire, petit et grand, se révèle être la matrice efficace de reproduction de l'*habitus* sacerdotal :

« À travers la soumission continue au temps du séminaire, ce sont les attitudes requises par l'exercice du ministère sacerdotal qui se trouvent inculquées. La nécessité pour les laïcs, qui se destinent à être les agents permanents du culte, d'acquiescer ce système de dispositions s'inscrit objectivement sur la spécificité du rapport – radicalement différent de celui mis en œuvre par les laïcs – que les prêtres doivent entretenir à la pratique rituelle. Pour le laïc, ce qui importe, c'est d'assurer son salut au moindre coût et au moindre effort, par des actions ponctuelles, surajoutées par rapport aux activités ordinaires et réduites à la part la plus faible de ce que l'Église exige de lui. Pour le prêtre, par contre, le rite devient "un but en soi" et doit être accompli comme une "vocation" dans le cadre d'une "profession cléricale permanente, devenue activité quotidienne". L'une des fonctions du séminaire est, précisément, d'imposer le temps du rite comme temps quotidien, autrement dit de faire en sorte que le séminariste devienne un "professionnel à temps plein" du rite. [...] Mais, plus encore qu'à travers l'organisation de l'emploi du temps et la nature des activités programmées, c'est peut-être par la manière obligée de se comporter que les élèves acquerraient le plus complètement les "vertus ecclésiastiques". Certes, à la différence du grand séminaire, le petit séminaire ne transmet, du moins explicitement, aucun des savoirs théoriques ou pratiques qu'un prêtre doit posséder pour exercer son ministère. Pour comprendre en quoi il n'en constitue pas moins une véritable école professionnelle du sacerdoce, il faut reconnaître que le "métier de prêtre" n'exige pas seulement des qualités "techniques" (une connaissance parfaite des rites et une maîtrise parfaite de leur exécution, par exemple), mais aussi tout un ensemble de dispositions intellectuelles et morales qui nécessitent un temps d'inculcation spécifique et long dans la mesure où les prêtres (a fortiori les prêtres ruraux qui sont très disséminés dans l'espace) ont à trouver en eux-mêmes des instruments de censure et d'autocontrôle suffisamment efficaces pour produire, sans examen critique explicite, des messages conformes à l'orthodoxie.²¹⁴ »

²¹² Henri Couturier, *Mon chemin de vérité*, Rouen, La Procure, 2021.

²¹³ C. Suaud, *La Vocation*, op. cit.

²¹⁴ Charles Suaud, « Splendeur et misère d'un petit séminaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, vol. 2, n° 4, p. 66-90.

Mais ce système de recrutement maltraitant est aussi, et peut-être surtout, un « fait social total²¹⁵ » qui bénéficie :

- d'une remise de soi très forte de famille d'agriculteurs attendant en retour notabilité pour leurs garçons « surnuméraires » (ne pouvant pas partager l'héritage de la ferme entre tous²¹⁶) et reconnaissance ecclésiastique pour elles-mêmes. On est alors dans la production d'un clergé de proximité²¹⁷, voire de « prêtres de la maison²¹⁸ »,
- d'une culture de la respectabilité familiale, soit d'un honneur familial à préserver en cas de « fuites » sur les agressions au sein de la communauté villageoise. C'est ainsi le souci de respectabilité familiale qui va déterminer la destinée de Pierre, aujourd'hui 71 ans, second d'une famille d'agriculteurs de 5 enfants. Son frère aîné est placé auprès du curé. Ce dernier l'envoie au petit séminaire faire une retraite de trois jours en vue de son admission en 6ème. Or, il se fait agresser sexuellement par un des prêtres formateurs et refuse d'y rester. C'est donc Pierre qui doit le remplacer car la place est déjà payée par ce prêtre, et il est hors de question que la famille n'honore pas cette dette au risque de perdre sa réputation.
- Une complicité collective et même une transmission d'une culture de l'abus au sein du clergé local comme au sein des familles. Ainsi, Marc, né en 1955 dans une famille de 5 enfants, va-t-il être une victime collatérale du petit séminaire, par transmission de sa culture de l'abus *via* son frère aîné. Son frère a, en effet, été abusé sexuellement par un prêtre formateur. Pendant ses « permissions » puis à son retour définitif du petit séminaire, il viole à son tour Marc depuis ses 9 ans jusqu'à ses 15 ans. En 6ème, Marc est lui-même envoyé dans un pensionnat catholique. Là, fragilisé, il est violé par son confesseur à qui il évoquait ce que lui faisait son frère. Il décroche scolairement, et le prêtre directeur du collège l'abuse sous couvert de punition.
- Un système de couverture des agressions au plus haut niveau, dans un contexte d'après-guerre où la hiérarchie cléricale est préoccupée (et sans doute grisée) de maintenir ses effectifs dans certaines régions qui apparaissent comme les derniers « réservoirs de prêtres²¹⁹ » de France.

²¹⁵ Marcel Mauss désigne par ce terme des faits qui « mettent en branle dans certains cas la totalité de la société » dans son *Essai sur le don*, 2^e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 2012.

²¹⁶ Sur ce sujet, le travail de Charles Suaud s'inscrit dans la continuité du travail de Pierre Bourdieu sur la production structurelle de célibataires par le marché matrimonial dans la France rurale, même si Bourdieu n'avait pas encore vu que l'Église en captait une partie pour assurer sa reproduction institutionnelle. Cf. Pierre Bourdieu, *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Points, 2015.

²¹⁷ C. Suaud, *La Vocation*, *op. cit.*

²¹⁸ Serge Brunet, « Les prêtres des campagnes de la France du XVII^e siècle : la grande mutation », *Dix-septième siècle*, 1 décembre 2007, n° 234, n° 1, p. 49-82.

²¹⁹ Timothy Tackett, « L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, traduit par Dominique Julia, 1979, vol. 26, n° 2, p. 198-234.

Le cas complexe de Gérard témoigne précisément de cette « totalité » qui se révèle en elle-même abusive :

Gérard abusé en 1968, pris à partir de 8 ans dans l'imbroglio d'un système de recrutement sacerdotal abusif

Gérard, 60 ans, est l'aîné d'une famille d'agriculteurs de 8 enfants. Il est aujourd'hui prêtre.

En 1968, sa mère vit une quatrième grossesse difficile. Son oncle Marcel, juste ordonné prêtre, lui propose pour la soulager d'emmener les deux aînés en colonie de vacances paroissiale. Il fait appel à un collègue prêtre, Michel, pour être directeur adjoint. Ils avaient été coopérants ensemble dans un petit séminaire en Syrie. Alors que la plupart des enfants se connaissaient entre eux, son frère et lui ne connaissaient personne à part leur oncle. Un jour, Gérard commence à se changer dans son lit pour aller se baigner. Deux enfants de son équipe soulèvent le drap et s'amuse à l'humilier devant tout le monde. Ils invitent les autres enfants à le frapper. L'un d'eux lui touche le sexe. Le Père Michel qui regardait la scène sans intervenir, tout à coup se jette sur Gérard et le sodomise. Gérard n'a de cette scène qu'un souvenir parcellaire. Mais son frère présent, caché derrière un lit, a tout vu et lui raconte la scène en 2016. Gérard se souvient ensuite qu'ils sont convoqués par leur oncle qui leur dit de faire des efforts pour s'intégrer. A partir de là, non seulement Gérard devient le bouc-émissaire des autres enfants, mais le père Michel continue de le violer régulièrement dans sa chambre. Il se souvient des mouchoirs qu'il utilisait pour s'essuyer après. Quant à son frère, le prêtre lui faisait subir des fellations dans la douche. Leur oncle n'a sans doute pas tout su, mais il ne pouvait pas tout ignorer. Quand ils reviennent de la colonie, Gérard et son frère disent qu'ils ne veulent plus y retourner. Ils y retourneront deux années de suite pourtant, avec d'autres prêtres directeurs.

Gérard entre ensuite vers 10-11 ans dans un petit séminaire. Là, les enfants ne parlaient pas de pédophiles mais de « *pédés* ». Gérard évite leurs agressions en étant ni premier ni dernier de la classe pour passer inaperçu. Mais avant même d'entrer au petit séminaire, à la fin de la retraite préparatoire, le prêtre recruteur confessait tous les enfants. Gérard se souvient qu'il insistait sur le péché de chair et les touchait. Pour bien se faire comprendre, il joignait en effet le geste à la parole : « *Tu ne pêches pas par-là ?* » et « *malaxait* » alors les parties intimes des jeunes garçons. Gérard n'échappe pas à cette pratique que ce prêtre aurait codifiée de manière implicite dans un cahier de consignes sur la confession des enfants et qu'il a offert à son neveu, Pierre devenu lui-même prêtre, et professeur au petit séminaire, ensuite. Pierre a depuis été suspendu de tout ministère pour pédocriminalité. Une autre fois, le Père Matthieu, un des professeurs du petit séminaire, vient chez ses parents, prend Gérard sur ses genoux et l'embrasse sur la bouche. Or Gérard a appris six mois avant l'entretien, qu'en fait, il s'était cette fois-là, retrouvé sur les genoux de celui qui fut l'agresseur de son agresseur le Père Michel. Le Père Matthieu n'a été suspendu de tout ministère pour pédocriminalité qu'en 2018.

En 1997, Gérard entre au grand séminaire, il a comme professeur le Père Michel, son premier agresseur. Mais, alors sous le coup de l'amnésie traumatique, Gérard ne dit rien. Il ne comprend juste pas pourquoi ce dernier ne l'aime visiblement pas, alors qu'il dit beaucoup de bien de lui à sa mère.

En 1998, le Père Michel est condamné à 17 ans de prison pour viol sur sept frères d'une même famille. Ces viols avaient commencé quand Michel était rentré du Moyen-Orient. Gérard s'interroge : est-ce qu'au Moyen-Orient son oncle a eu des relations avec des femmes (il sait depuis qu'il n'a pas toujours été respectueux de son célibat) et Michel avec des petits enfants et, se sachant tous deux coupables, ils se sont depuis lors « *tendus par la barbichette* » toutes leurs existences ?

Une personne abusée par Michel, petit séminariste avec Gérard, avait pourtant prévenu les autorités dès avril 1967 au moment où Michel se préparait à être ordonné diacre. Elle était allée voir un des professeurs du grand séminaire et lui avait dit que Michel ne pouvait pas être ordonné car il l'avait violée. Cet enseignant lui avait répondu « *si tu ne te tais pas, c'est un motif de renvoi du séminaire* ». Au procès de Michel, en 1997, ce prêtre devenu archevêque, a envoyé un mot pour dire qu'il ne se souvenait plus de cette rencontre. L'évêque du lieu, au moment de l'arrestation de Michel en 1996, déclare qu'il découvre tout, mais cela semble peu crédible pour Gérard. De fait, Michel, après avoir été envoyé deux ans à Rome pour études, se retrouve vicaire et son curé lui interdit dès son arrivée d'être tout seul avec les enfants de chœur. Ensuite, il devient père formateur au séminaire avant d'être rétrogradé du jour au lendemain, vicaire dans une paroisse rurale. C'est là une avancée de carrière bien inhabituelle remarque ironiquement Gérard, et l'évêque actuel ne pouvait l'ignorer. Au moment du procès, cet évêque ira rendre visite à la mère de Michel mais pas la famille plaignante.

En classe de 2nde Gérard ne veut plus être prêtre. Il quitte le grand séminaire. Il fait son service militaire puis commence à travailler sans formation à l'hôpital. Il reprend des études d'infirmier. C'était plus facile de soigner d'autres enfants que l'enfant qu'il avait été. Il a une relation amoureuse mais celle-ci ne tient pas. Il pense qu'il s'était rapproché de cette fille car elle avait été abusée par son père. Il est militant au sein de deux associations de fidèles plutôt progressistes, fait une retraite spirituelle sur les conseils d'un prêtre. Il se décide à devenir prêtre. A 30 ans, Gérard entre à nouveau au grand séminaire. Il est toujours sous le coup de son amnésie traumatique. Il le dit très clairement aujourd'hui : si cette amnésie n'avait pas eu lieu, il ne serait pas prêtre aujourd'hui.

« *C'est un système* » répète Gérard, « *quelque chose de vicié* » qui s'est étendu à partir de ce petit séminaire et des pratiques de ce prêtre recruteur qui a sévi durant des décennies dans toute cette région. Et ça a tenu car ils se couvraient les uns et les autres. « *C'est autant l'Église qui a construit ce système qui nous a détruit que les agresseurs* » et « *Si certains avaient pris leur responsabilité, je n'aurais pas rencontré le Père Michel* ».

La tombée en désuétude des petits séminaires sous les coups respectivement de la généralisation du collège d'enseignement secondaire à partir de 1963²²⁰, de l'urbanité croissante au sein de la France des Trente Glorieuses, et de la révolution culturelle qui marque les sociétés occidentales vont faire disparaître au début des années 1970 un tel dispositif de recrutement, où l'emprise vocationnelle a sans doute atteint son paroxysme, mais, plastique,

²²⁰ Charles Suaud, « Splendeur et misère d'un petit séminaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, vol. 2, n° 4, p. 66-90 ; Marcel Launay, *Les séminaires français aux XIX et XX siècles*, Paris, Cerf, 2003.

le dispositif n'a pas disparu pour autant, et, comme le montre le cas de violences sexuelles sur jeunes filles pieuses, il prend une toute autre forme quand il s'agit du recrutement des filles.

Tout autre, en effet, est la modalité de son activation dans le cadre du recrutement de jeunes filles pieuses. Le recrutement du clergé féminin²²¹ n'ayant pas fait l'objet d'une rationalisation et d'une massification par l'institution contrairement au recrutement du clergé masculin – les enjeux de survie de l'institution étant moindres, les femmes étant exclues du pouvoir – il ne s'est jamais autonomisé des dispositifs pastoraux classiques, paroissiaux ou éducatifs notamment. L'activation du dispositif vocationnel s'imbrique donc, dans l'une ou l'autre des logiques sus-décrites, et se joue le plus souvent dans un face à face individualisant entre un prêtre recruteur et la jeune fille sans tiers. Le cas de Michelle témoigne de cet enfermement dans cette relation exclusive entre elle et son recruteur, transformant une envie de consécration religieuse en occasion d'abus :

Michelle abusée en 1984, à 16 ans par son curé dans le cadre d'un accompagnement spirituel

Michelle a 16 ans. C'est une adolescente qui a perdu ses amis à l'occasion d'un changement d'affectation de son père et se retrouve en manque de contacts. Elle constate le regard insistant du prêtre à chaque fois qu'elle entre dans l'église de la ville, mais est loin d'imaginer la suite. Ce prêtre, rapidement devenu ami de la famille, l'invite à rejoindre un groupe de jeunes. Il devient également son accompagnateur spirituel car Michelle lui fait part de son projet de vie consacrée. C'est alors qu'il organise une véritable prise en charge individuelle : il l'aide à réviser son bac au presbytère, il lui fait découvrir la théologie qui deviendra sa passion, il l'emmène en pèlerinage et en abbaye seule ou avec des groupes qu'il anime, etc., mais en échange il l'agresse sexuellement plusieurs fois. Il venait la chercher au lycée en voiture et s'arrêtait en pleine nature pour ce faire : d'abord des baisers et des caresses. Mais un jour, il propose à ses parents qu'elle vienne dormir au presbytère, pour qu'elle soit plus tranquille que chez elle pour réviser. Elle accepte tout en s'imaginant qu'elle dormirait dans une autre chambre que lui. Mais il la coince dans l'escalier et la pénètre. Il l'amènera ensuite en vacances seule avec lui. Ses parents le laissent faire. Ils ont toujours eu une amitié forte pour les prêtres. Elle aurait pu le dire facilement à son père, gendarme, mais elle ne l'a pas fait. Elle était à chaque fois en état de sidération. C'est seulement quand elle part dans une grande ville pour ses études, à 18 ans et demi, qu'elle se rend compte de ce qui s'était vraiment passé. Elle interpelle alors le prêtre de vive voix et par écrit mais il devient soit agressif soit il justifie ses actes en citant la bible : « *heureuse faute qui nous a valu un tel rédempteur* ».

Après une première année d'études profanes, Michelle entre dans une congrégation religieuse de sœurs enseignantes.

²²¹ Ici le vocable clergé est entendu au sens sociologique et non institutionnel. Il renvoie à tout "spécialiste du religieux" alors que l'Église réserve cette appellation aux seuls détenteurs du pouvoir sacramentel en son sein : les prêtres, excluant du clergé les religieuses et les religieux non-ordonnés.

Dans le cas des jeunes filles pieuses, le prêtre recruteur bénéficie à titre conjoncturel d'une certaine solitude temporaire liée à un accident biographique. Ainsi, Michelle se retrouve coupée de ses amis du fait d'un déménagement familial. Germaine vit un placement en famille d'accueil, compliqué par la présence d'une "sœur" malentendante et un changement d'école. L'attention du prêtre ou du religieux à leur égard vient au départ combler cette solitude. Le constat de leur piété déclenche chez lui la mise en œuvre particulière du dispositif vocationnel d'emprise puisque cette mise en œuvre n'est pas le fait d'un collectif comme dans le cas du recrutement de petits-séminaristes mais bien une initiative isolée de l'individu prêtre.

Une proposition d'accompagnement individuel à des parents « *qui font confiance* » ou directement à la jeune fille, et des propositions d'activités censées répondre à son désir vocationnel sont faites par le prêtre ou le religieux (visites de couvent, groupe vocationnel à la ville, retraites) pour la leur soustraire. Sous le prétexte vocationnel, une relation d'aide excluant les tiers s'instaure, qui tourne très progressivement à des actes sexuels imposés. Le prêtre peut explicitement proposer de prendre la place d'un père présenté comme absent ou incompetent pour justifier son accompagnement exclusif. Plus généralement, les éventuelles amourettes de la part de la jeune fille, qui pourraient parasiter son désir vocationnel et sa « *relation secrète* » avec le prêtre, suscitent des "crises de jalousie" de la part de ce dernier. Les rappels à l'ordre vocationnel ne semblent pas contradictoires avec la poursuite des pratiques sexuelles aux yeux de l'agresseur.

L'emprise se fait progressive. Si sa mise en place dépend de manière contingente des réponses positives ou négatives de la personne qui sera abusée et de ses parents aux sollicitations de l'abuseur, l'usage de la contrainte n'est pas exclue à des moments-clés du processus. Surtout, des logiques structurelles pèsent dans la balance à chaque étape, qui finiront par conduire à l'abus sous la forme de relations sexuelles imposées. A ce titre, le prêtre bénéficie pleinement de l'éducation genrée que la jeune fille a reçue, insistant sur l'obéissance et la piété et du tabou familial sur la sexualité²²². Sa future proie, pétrie de morale catholique apparaît, de ce point de vue, prise dans une sorte de docilité à l'égard du prêtre et d'immaturation sexuelle, incapable d'identifier une avance ou un acte sexuel, même problématiques.

Les violences sexuelles sont présentées par l'abuseur comme une initiation sexuelle et « *amoureuse* » secrète. Des propos romantiques accompagnent dans certains cas les gestes. De tels actes ont lieu dans l'église, au presbytère ou lors des accompagnements aux activités vocationnelles par le prêtre. Ces violences se déroulent sur un temps long, parfois jusqu'à l'âge adulte (Germaine, Michelle). La personne abusée a du mal à blâmer son agresseur car il lui a aussi beaucoup appris ou donné, notamment sur un plan intellectuel. On a sans doute là les situations d'abus les plus destructrices en termes de conséquences sur les personnes abusées, tant l'emprise est difficile à démêler de la question du consentement. Tant aussi, l'on sait par ailleurs, que les modalités de l'initiation sexuelle et amoureuse orientent la suite de

²²² Anthony Favier, *Égalité, mixité, sexualité*, op. cit. ; C.-É. Harang, *Jeunes filles et jeunes gens catholiques*, op. cit.

la vie sexuelle des personnes²²³. Or toutes ces femmes témoignent encore des années plus tard de troubles de la sexualité (cf. Section 4 de cette partie 1). Elles mettent d'autant plus de temps pour qualifier d'abusifs ces actes que, rentrées au couvent ou en communauté, elles n'y trouvent pas immédiatement les moyens d'une véritable prise de recul (cf. partie 3 du présent rapport). Parfois même, quand elles en parlent à leurs supérieures ou à leurs accompagnateurs spirituels, on les invite à pardonner à leur abuseur au nom de la charité chrétienne, ce qui nous amène au troisième et dernier dispositif d'emprise mobilisé par les abuseurs et l'institution pour faciliter les abus ou assurer l'impunité des abuseurs : l'emprise charitable.

3.3.3. L'EMPRISE CHARITABLE

Un troisième dispositif d'emprise transversale mobilisé par les clercs abuseurs ou par leur hiérarchie, notamment pour éviter le scandale au nom de la « raison d'Église²²⁴ », repose sur le principe de charité.

Comme toute institution hiérarchisée, l'Église est habitée par une exigence de loyauté à son égard, voire de « secret », qui va parfois jusqu'au détriment des droits individuels de ses membres. Et, comme dans toute institution, ses membres les plus intéressés tendent au déni face à toutes situations désidéalisantes - soit toutes situations écornant l'image de l'institution - surtout quand cette institution s'est longtemps définie comme « société parfaite²²⁵ » ou encore, « une et sainte » comme l'affirme le *Credo* proclamé chaque dimanche par l'ensemble des fidèles pratiquants. Mais un facteur spécifique à l'Église catholique augmente cette forme de résistance à toute critique : le réflexe catholique à penser le pouvoir des clercs et le pouvoir en général comme un service. Le pouvoir en Église est, en effet, institué comme un acte de charité, un service. Mais cette modalité d'institution du pouvoir génère son angle mort : l'impossibilité de penser l'abus de « service » *i.e.* de pouvoir²²⁶. Comme le disait le pape François lors de la messe d'inauguration de son pontificat, le 19 mars 2013 : « N'oublions jamais que le vrai pouvoir est le service²²⁷ ». Ainsi le Pape est-il appelé traditionnellement dans l'Église « le serviteur des serviteurs » et les prêtres des « ministres » au sens latin de « serviteurs »²²⁸. Cette institution du pouvoir des clercs comme un service est redoutablement

²²³ Michel Bozon, « L'entrée dans la sexualité adulte : le premier rapport et ses suites », *Population*, 1993, vol. 48, n° 5, p. 1317-1352.

²²⁴ Selon l'expression forgée par Claude Lanzmann sur le modèle de la raison d'État. Cf. Claude Lanzmann, « Le curé d'Uruffe et la raison d'Église », *Les Temps modernes*, 1958, n° 146.

²²⁵ F. Messner, « Quand l'Église catholique se pensait en société parfaite et intouchable », art cit.

²²⁶ Logique institutionnelle plus largement décrite dans C. Lalo et J. Tricou, « Si cet homme n'avait pas été prêtre...". Patriarcalité du pouvoir, script catholique et pédocriminalité dans l'Église », art cit.

²²⁷ Cité par Maud Amandier et Alice Chablis, *Le déni. Enquête sur l'Église et l'égalité des sexes*, Montrouge, Bayard, 2014, p. 285.

²²⁸ Pour une généalogie de cette équation catholique « vrai pouvoir = service », voir Jacques Dalarun, *Gouverner c'est servir*, Paris, Alma, 2012.

efficace. Elle a notamment réussi jusqu'ici à opposer une fin de non-recevoir à toute revendication d'égal accès des femmes au sacerdoce au sein de l'Église, alors que toutes les autres grandes institutions (académies, partis politiques, armées, etc.) se sont converties bon gré mal gré à l'égalité des sexes. Le Pape Benoît XVI est à ce titre très clair : « Les femmes occupent tant de grandes fonctions significatives dans l'Église que l'on ne peut pas parler de discrimination. Ce serait le cas si la prêtrise était une sorte de pouvoir, mais en réalité elle doit être entièrement consacrée au service²²⁹. » Or, cette institution d'un pouvoir-service et sa rhétorique tendent à invisibiliser non seulement la domination masculine structurelle au sein de l'institution, mais surtout l'asymétrie de pouvoir au sein de toute relation interindividuelle avec un prêtre, surtout si son interlocuteur est un des destinataires privilégiés du service ecclésial : les « faibles », les « fragiles », les « malades », les « indigents » et les « petits ». Si cette invisibilisation est renforcée par l'usage d'un vocabulaire domestique pour désigner la nature de ces relations (fraternité ou paternité, selon les moments et les perspectives), elle l'est aussi plus sûrement encore par une « survalorisation compensatrice²³⁰ » en discours de celles et ceux dont elle consacre la domination : ainsi en est-il de l'« indigent » ou du « petit » qui sont à aimer en tant qu'images de Dieu, des femmes dont le « génie » est à exalter. Dans une moindre mesure, au regard de sa nouveauté, l'actuel et bienveillant discours ecclésial concernant les homosexuels tend à prendre un chemin similaire. Le Catéchisme de l'Église catholique, après avoir fermement condamné tout acte homosexuel comme « objectivement désordonné », affirme ainsi avec misérabilisme que leur homosexualité « constitue pour la plupart d'entre eux une épreuve. Ils doivent être accueillis avec respect, compassion et délicatesse. On évitera à leur égard toute marque de discrimination injuste²³¹ » La notion même de « discrimination injuste » qui suppose implicitement l'existence de discriminations justes, est problématique et pointe encore vers la logique charitable. Mais le dispositif d'emprise charitable, comme tout dispositif, ne relève pas que du discours institutionnel, il s'incarne et connecte ce discours à des normes attitudinales, des collectifs, des architectures, etc.

Transversal à l'ensemble des cas, le dispositif d'emprise par la charité apparaît activé dans sa « pureté » idéal-typique dans le cas de Maurice. Ses agressions sexuelles ont précisément lieu dans le cadre d'une œuvre de charité²³². L'écran de cette démarche humanitaire, financée par une bourgeoisie catholique en admiration devant le prêtre mondain qui en est à l'initiative, et la dysmétrie très forte qu'instaure la bonne-œuvre entre le prêtre-bienfaiteur et son bénéficiaire inscrit dans la pauvreté, constituent deux conditions facilitant la commission de violences sexuelles et les rendant inimaginables pour les entourages de la personne abusée et de l'abuseur. Celle-ci est, en effet, en incapacité de résister comme de parler parce qu'elle doit

²²⁹ Benoît XVI, *Lumière du monde. Le pape, l'Église et les signes du temps. Un entretien avec Peter Seewald*, Paris, Bayard, 2011.

²³⁰ Colette Guillaumin, *L'Idéologie raciste : genèse et langage actuel*, Berlin, Walter de Gruyter, 1972.

²³¹ *Catéchisme de l'Église Catholique*, § 2358.

²³² Le développement exponentiel des œuvres de charité au cours du XIX^e siècle, siècle de la perte du magistère politique de l'Église, n'est pas un hasard.

tout à son protecteur. Ce rapport de force est d'ailleurs quasiment formulé entre Maurice et son agresseur à certains moments conflictuels mais jamais auprès d'un tiers. Le protecteur achète en quelque sorte son corps et son silence en lui payant des études, des vêtements, etc. Si la personne abusée résiste trop, l'abuseur lui retire son aide financière. C'est le prix de sa liberté. Il reste que sa parole ne sera pas crue, tant l'*aura* charitable de son abuseur est aveuglante pour celles et ceux qui le soutiennent, tant le monde des bénéficiaires et celui des donateurs sont marqués par une distance sociale, spatiale, et même ici – cas unique dans notre corpus d'entretiens – raciale :

Maurice abusé en 1967, à l'âge de 13 ans par son bienfaiteur

Issu d'une relation sexuelle tarifée entre un soldat français tué au combat et une « indochinoise » engagée dans un « bordel militaire de campagne »²³³, Maurice est rapatrié avec sa mère après la défaite française contre le Viêt Minh à Điện Biên Phủ. Il est placé en orphelinat à l'âge de 5 ans, d'abord chez des sœurs en province, puis dans la banlieue parisienne. Il est très bon élève à ce moment-là, mais en 67-68 le pensionnat ferme. La mère supérieure le présente alors à un religieux qui prend en charge un certain nombre d'adolescents. Celui-ci propose de tout payer et de placer Maurice dans un nouveau pensionnat. Maurice se retrouve donc sous la tutelle de ce prêtre qui va abuser de lui pendant 4 ans, de l'âge de 13 à 17 ans. Le premier acte de violence sexuelle a lieu à la maison provinciale de sa congrégation à Paris où celui-ci lui a donné rendez-vous pour lui donner des vêtements et des fournitures scolaires. Là, le prêtre ferme le verrou de la bibliothèque, le prend dans ses bras et l'embrasse sur la bouche. Il met la main de Maurice sur son sexe et lui dit « à toi ! à toi ! ». Maurice « fait la statue ». A cette rencontre, Maurice associe deux auteurs littéraires, Montherlant et Gide, des livres recommandés ou donnés par le prêtre, il ne sait plus. Il note que ce sont deux auteurs qui ont vanté la pédérastie. Puis pendant 4 ans, ce prêtre vient périodiquement dans cette pension rencontrer les enfants qu'il accompagne sous prétexte de vérifier leurs résultats scolaires. Les enfants sont appelés un par un. A chaque fois, en ce qui concerne Maurice, le prêtre tente de l'embrasser et de lui mettre la main sur son sexe. Une fois ce fut même dans le couloir. Un prêtre est passé qui a fait mine de rien voir. Mais Maurice devient de plus en plus désobéissant. Il écrit même une lettre à ce prêtre pour lui dire qu'il n'aimait pas ce qu'il lui fait. Mais le prêtre ne répond pas. Maurice redouble sa 3ème. Il se fait renvoyer des colonies de vacances au sein desquelles le prêtre le place l'été, jusqu'à se faire renvoyer définitivement en janvier 1972 du pensionnat. Le prêtre lui annonce alors qu'il arrête de le financer.

A 17 ans, il retourne donc chez sa mère, et découvre qu'elle « fait le trottoir ». Il refuse qu'elle finance la fin de ses études. Il fait des petits boulots avant de reprendre des études dans la seule fac qui prenait à l'époque des étudiants sans le bac. Il vit avec ce souvenir depuis 52 ans. Il a découvert il y a peu que son agresseur, membre d'un ordre religieux prestigieux, décédé en 1985, a eu un rôle très important durant l'après-guerre auprès des anciens collaborateurs condamnés avant de créer l'association par laquelle il recrutait ses victimes. Un livre hommage relate ses haut-faits. Celui-ci précise : « *le nombre des garçons placés par [nom de*

²³³ Sur l'histoire de ce dispositif semi-officiel d'accompagnement des armées françaises permettant aux militaires d'avoir des relations sexuelles sécurisées avec des prostituées, voir Christian Benoît, *Le soldat et la putain*, Villers-sur-Mer, Pierre de Taillac, 2013.

l'association] dépassera mille cinq cents dans les années 80. (...), le père aimait dire avec sa bonhomie coutumière : "J'ai des centaines d'enfants". » L'association a été présidée par un haut-fonctionnaire jusqu'à sa dissolution dans les années 1990 sans raison connue, si ce n'est peut-être qu'elle tournait entièrement autour de l'action personnelle du prêtre comme nombre d'autres œuvres de charité fondées par un clerc ou une religieuse charismatique, et que celui-ci étant décédé, elle n'avait plus de raison d'être.

Sous couvert de charité, ce dispositif d'emprise sert à l'agresseur pour se jouer de tous les types de rapports sociaux : s'il bénéficie et réactive une infériorisation de classe, d'âge et de race - en contexte postcolonial - dans le cas de Maurice, il peut également bénéficier et réactiver une infériorisation sociale de genre dans le cas de l'abus sur les jeunes filles pieuses, ou encore, de sexualité dans le cas de l'abus thérapeutique qui concernent notamment des personnes homosexuelles.

Il semble intéressant de noter que le corpus d'entretiens analysé ici offre également des traces d'activation d'un tel dispositif de leurre par la hiérarchie des agresseurs pour les couvrir : un exemple parmi d'autres, deux personnes abusées font état de l'envoi du prêtre qui les a agressées en Afrique au sein d'œuvres de charité précisément.

CONCLUSION

Ouvrir la « boîte noire » ecclésiale, c'est-à-dire interroger la diversité des situations dans lesquelles ont eu lieu les abus cléricaux, pour mieux dégager et saisir les logiques sociales et institutionnelles d'exposition aux violences sexuelles dans un contexte historique donné, tel a été notre objectif dans cette section.

L'Église catholique romaine n'est pas une et homogène ni dans le temps historique ni dans les espaces social et géographique. Elle est constituée d'un ensemble d'institutions aux fonctions sociales distinctes et aux fonctionnements hétérogènes. Au-delà donc de facteurs structurels et culturels qui s'appliquent à l'ensemble de la sphère d'influence catholique (forte verticalité du pouvoir au sein de l'Église euphémisée par la rhétorique du service, vision patriarcale et sacralisation de la figure du prêtre, légitimation et arrimage de son pouvoir en dernière instance à des normes de genre et de sexualité extraordinaires, discours institutionnels sur les sexes et les sexualités en décalage avec les discours séculiers, etc.), il s'est agi de comprendre la diversité des situations d'abus en fonction des différents lieux ecclésiaux. La paroisse, et les lieux de socialisation qui s'y rattachent (catéchisme, chorale etc.), se distinguent à ce titre d'institutions éducatives plus ou moins « enveloppantes » (Darmon 2013) voire « totales » (Goffman 1968), comme un internat, un (petit) séminaire, un camp scout, ou un couvent, le degré de fermeture de ces lieux pouvant accroître la domination masculine et adulte. Les « effets d'aubaine » (ou effets d'opportunité) pour les agresseurs et la capacité d'agir des victimes ne sont pas équivalents dans ces différents contextes indépendamment de leur affiliation catholique, comme l'a montré l'enquête menée par la commission néerlandaise

(Langeland et al., 2015). Celle-ci, en effet, montre qu'au cours des années 1950-1970, dans le contexte d'une société "pilarisée" où chaque monde religieux apparaît autocentré, la prévalence maximale de violences sexuelles a lieu au cœur d'institutions privées peu ouvertes aux logiques de l'espace public et touchent en leur sein surtout les enfants socialisés comme catholiques. Il semble qu'en France, des « grappes » de violences sexuelles (dans un continuum de violences éducatives notamment) aient eu lieu également dans des institutions closes de type « petits séminaires » surtout de l'Ouest et de l'Est de la France, où s'est déployée une chrétienté "lourde", très éloignée de la logique démocratique. Mais d'autres lieux, au contraire des premiers, peu régulés institutionnellement - au moins au départ - semblent également avoir favorisé grandement les violences sexuelles : les « communautés nouvelles » fondées à la fin des années 1970 souvent par des personnalités charismatiques prônant une forme de communauté horizontale (mêlant les sexes et les « états de vie ») loin des séparations et des schémas hiérarchiques classiques des communautés religieuses anciennes, mais menant à des pratiques sectaires qui commencent à être documentées.

Notre enquête a ainsi pu dégager six configurations-types d'abus sur personnes mineures qui renvoient à autant de logiques institutionnelles de construction du pouvoir du clerc, et trois dispositifs d'emprise mobilisés par les abuseurs pour obtenir de leur victime obéissance.

Ainsi, entre les violences sexuelles perpétrées par le curé de paroisse pendant une activité paroissiale et celles commises par le prêtre en tant que responsable d'un internat scolaire, ou encore par le « tonton l'abbé » c'est-à-dire l'ami proche de la famille, les logiques de pouvoir et les dispositifs d'emprise mobilisés se révèlent très divers, ne touchent pas les mêmes personnes et ne façonnent pas exactement le même type d'abus.

On a également pu montrer que ces logiques d'abus étaient historiquement situées. Elles peuvent apparaître ou disparaître au fil du temps et des reconfigurations du dispositif ecclésial au sein de la société française sur la période étudiée. Par exemple, la disparition des petits séminaires, la diminution des internats catholiques non-mixtes et la disparition des prêtres enseignants du secondaire, au cours des années 1970 ont engendré mécaniquement une forte baisse des abus de type scolaire. Au contraire, l'émergence à partir de la « crise catholique » des années 1960-1970, justement en situation d'affaiblissement social du pouvoir sacerdotal et de son charisme de fonction, de communautés nouvelles, centrées sur une figure charismatique et se voulant utopiques par rapport à la routinisation de la civilisation paroissiale, a fait émerger un nouveau type d'abus aux ressorts bien différents.

Pour autant, l'ensemble de ces logiques institutionnelles apparaissent bien surdéterminées par des rapports sociaux d'âge, de classe et surtout de genre. En ce sens, malgré leurs spécificités, les violences sexuelles sur personnes mineures au sein de l'Église catholique sont bel et bien des violences de genre, façonnées par la domination masculine. Mieux, comme le confirme l'enquête en population générale, l'Église catholique apparaît bien, après l'institution familiale, comme l'institution la plus violente sur le terrain sexuel, bien plus que l'école ou les institutions sportives. Or on a affaire dans les deux cas - famille et Église - à deux

institutions historiquement façonnées par une “patriarcalité du pouvoir” dont elles peinent aujourd’hui à se débarrasser des effets. C’est pourquoi, sans doute, tant que l’institution ecclésiale refusera de renoncer au monopole masculin du pouvoir et à sa métaphorisation paternelle - c’est-à-dire à la revendication d’une paternité spirituelle des clercs sur les fidèles qui, toute symbolique qu’elle soit, n’en a pas moins des effets réels -, il y a de fortes chances que le risque de violence sexuelle par des clercs se perpétue en son sein, même si ces violences sont moins nombreuses et qu’elles s’expriment sous une forme ou sous une autre.

Il reste à tenir compte du “devenir minoritaire” du catholicisme - selon l’expression proposée par l’historien Denis Pelletier - dans les pays dits de “vieille chrétienté” comme la France. Celui-ci s’accompagne comme on l’a vu d’un devenir secte de tout un secteur du catholicisme. Ce phénomène compensatoire face à la perte du pouvoir traditionnel du clergé, a été perçu par beaucoup comme un « nouveau printemps » du catholicisme - selon l’expression du Pape Jean-Paul II. Quelques-uns au sein du monde catholique, ont très tôt dénoncé une dérive sectaire, sans toujours y percevoir un risque renouvelé d’exposition aux abus d’ordre sexuel. Or, ce déplacement du terrain de l’emprise ecclésiale ne s’est pas produit pas sans son lot de violences sexuelles commises par ceux qu’on prenait pour des “prophètes”. L’actuelle “chute” de la plupart des fondateurs de communautés nouvelles peut paraître amère pour nombre de catholiques qui avaient expérimenté un renouvellement de leur foi à leur côté. Elle apparaît surtout révélatrice d’une autre dimension systémique du problème des violences sexuelles dans l’Église : celle de la défaillance des autorités de contrôle. La peur de la perte, et une logique obsidionale - le sentiment de “forteresse assiégée” - expliquent sans doute en partie le silence de ces autorités, voire de leur complaisance à l’égard de ces “prophètes” abuseurs, mais ne justifient pas un tel laisser-faire au regard des drames vécus par nombre de personnes abusées, au regard du droit civil et des règles propres à l’institution.

4. LA SORTIE DU SILENCE²³⁴

On n'est pas victime, on le devient - pour reprendre en la détournant la célèbre expression de Simone de Beauvoir. Se reconnaître soi-même et être reconnu comme victime par la société dépend en partie de conditions socio-historiques plus ou moins favorables à cette reconnaissance (celles-ci ont été précisées en introduction de ce rapport), des circonstances des violences, ainsi que des positions occupées par les personnes concernées au sein de l'espace social. Il reste que les facteurs d'ordre historique, social et structurel ne s'expriment jamais qu'au cœur de parcours progressifs et individualisés. Il s'agit donc, dans l'analyse de ces parcours, dits « de victimation », de tenir ensemble ces deux dimensions, processuelle et structurelle.

Les parcours de victimation se construisent généralement à travers une succession de tentatives d'énonciation et de dénonciation des agressions subies, immédiates ou plus tardives et à travers les diverses réactions de leurs interlocuteurs. A ce titre, il peut s'analyser sur un mode séquentiel comme une série d'épreuves au sens où l'entend la sociologie pragmatique²³⁵. Une épreuve est dans cette perspective ce « moment d'incertitude et d'indétermination au cours duquel se révèlent, dans le flux de l'action, les forces en présence, suivi par des opérations d'accord (légitime ou forcé) sur les qualifications et attributions des états des êtres, réglant alors le moment d'incertitude²³⁶ ». Or, toute épreuve implique des individus ou des institutions qui la cadrent et participent à « ces opérations d'accord sur les qualifications ». Dans l'analyse qui va suivre, on retiendra les trois principaux interlocuteurs des personnes abusées que sont la famille, l'Église, et la justice civile²³⁷. Toute épreuve peut déboucher sur une multitude d'issues « réglant alors le moment d'incertitude ». Ces issues peuvent être favorables ou défavorables à la reconnaissance du préjudice subi. On appréhendera ici la multiplicité des issues possibles à chacune de ces prises de parole par trois possibilités : la personne abusée n'a pas été crue ; elle a été crue mais son interlocuteur n'a rien fait ; elle a été crue et son interlocuteur a agi en conséquence.

Il s'agit donc dans cette section de mettre au jour les conditions de possibilité de sortie du silence des personnes abusées – soit les circonstances et les facteurs favorisant leur prise de

²³⁴ Cette partie a été rédigée par Josselin Tricou.

²³⁵ Cyril Lemieux, « Jugements en action, actions en jugement. Ce que la sociologie des épreuves peut apporter à l'étude de la cognition » dans Fabrice Clément et Laurence Kaufmann (dir.), *La sociologie cognitive*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2019, p. 249-274.

²³⁶ Mohamed Nachi, *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin, 2006.

²³⁷ Amis et entourages auraient pu faire l'objet d'un traitement similaire, mais le dispositif d'enquête (*via* le questionnaire) rend assez incertains les contours de ce groupe d'interlocuteurs. Nous l'avons donc laissé de côté pour l'analyse.

parole – et les “conditions de félicité” de cette épreuve de la parole, pour reprendre un concept de John Langshaw Austin. On entend par-là, les circonstances et les facteurs favorables à ce que cette parole soit prise au sérieux et produise une réponse effective de la part de la personne ou de l’institution à laquelle elle s’adresse²³⁸. Il s’agira, enfin, au-delà de la mise au jour des grands effets sociaux qui construisent le parcours de victimation de nos enquêtés, d’interroger leur « condition de victime²³⁹ ». On entend par là leur propre rapport à l’identification comme victime et à la reconnaissance de ce statut au cours et à l’issue de ce parcours.

*

Cette section se divise en quatre sous-sections : la première décrit le silence des personnes abusées, sa diminution dans le temps et ses raisons ; la deuxième analyse la sortie du silence des personnes abusées ; la troisième sous-section interroge les réactions de leurs interlocuteurs ; enfin la dernière décrit les dissonances socio-cognitives qui rendent instable et ambivalent le rapport de nos enquêtés à leur propre « condition de victime », au cœur et au-delà de leurs parcours de victimation.

4.1. LE SILENCE COMME BRUIT DE FOND

Cette première sous-section analyse le mutisme, les motifs avancés par les personnes abusées pour en rendre compte et son évolution dans le temps. Elle s’achève sur la description d’un paradoxe concernant le moindre silence des femmes abusées.

4.1.1. UN SECRET LARGEMENT PARTAGE

Sur les 1 448 personnes abusées mineures qui se sont manifestées auprès de la CIASE, 1201 ont parlé des violences subies à une tierce personne avant l’appel à témoignage. 297 ont parlé tout de suite après (soit 20,7%) ; 904 en ont parlé seulement plus tard (soit 62,9%). Seules 237 personnes n’en avaient jamais parlé avant l’appel à témoignage (12,5% des femmes ; 18,5% des hommes). Si l’enfermement dans le silence des personnes abusées apparaît minoritaire dans notre échantillon, ce n’est pas le cas parmi l’ensemble des personnes abusées mineures dans l’Église, d’après notre enquête de victimation en population générale. Seules 42,2% des personnes déclarant avoir subi des faits de violences sexuelles par un clerc en avaient parlé à un tiers (contre, donc, 83,5% au sein de l’appel à témoignages). Ce score élevé de prise de parole au sein de l’échantillon constitué à partir de l’appel à témoignage de la CIASE est bien évidemment à rapporter à la manière dont il a été constitué, à savoir sur la base du volontariat.

²³⁸ Austin suppose que l’efficacité « illocutionnaire », c’est-à-dire l’efficacité de la parole à faire (faire) quelque chose, ne réside pas toute entière dans l’usage de certains « actes de parole », dit « performatifs », mais dépend également de son contexte historique, social et relationnel d’élocution. Cf. J. L. Austin, *How to Do Things with Words*, Eastford, Martino Fine Books, 1962.

²³⁹ D. Fassin et R. Rechtman, *L’empire du traumatisme*, *op. cit.*

Les personnes ayant répondu à l'appel à témoignages se caractérisent donc par le fait qu'elles avaient déjà eu tendance à s'exprimer au sujet des violences subies (voir la section 1 de cette partie)

Tableau 12 : Caractéristiques des victimes en fonction de la parole et du sexe

| | Hommes | | | | | | Femmes | | | | | | Total | | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------|---|-------------|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------|---|-------------|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------|---|-------------|
| | N'a jamais parlé des violences | | A parlé tout de suite des violences | | A parlé seulement plus tard des violences | | N'a jamais parlé des violences | | A parlé tout de suite des violences | | A parlé seulement plus tard des violences | | N'a jamais parlé des violences | | A parlé tout de suite des violences | | A parlé seulement plus tard des violences | |
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| TOTAL | 174 | 18,6 | 172 | 18,4 | 587 | 62,9 | 63 | 12,5 | 125 | 24,8 | 317 | 62,8 | 237 | 16,5 | 297 | 20,7 | 904 | 62,9 |
| Age aux premières violences | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Moins de 9 ans | 31 | 16 | 29 | 14,9 | 134 | 69,1 | 21 | 12,2 | 47 | 27,3 | 104 | 60,5 | 52 | 14,2 | 76 | 20,8 | 238 | 65 |
| Entre 10 et 13 ans | 113 | 20,3 | 111 | 20 | 332 | 59,7 | 27 | 14,6 | 49 | 26,5 | 109 | 58,9 | 140 | 18,9 | 160 | 21,6 | 441 | 59,5 |
| Entre 14 et 17 ans | 27 | 16,8 | 24 | 14,9 | 110 | 68,3 | 12 | 10,3 | 18 | 15,5 | 86 | 74,1 | 39 | 14,1 | 42 | 15,2 | 196 | 70,8 |
| Entre 18 et 20 ans | 3 | 13,6 | 8 | 36,4 | 11 | 50 | 3 | 9,4 | 11 | 34,4 | 18 | 56,3 | 6 | 11,1 | 19 | 35,2 | 29 | 53,7 |
| Année des premières violences | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1940-1969 | 128 | 21,4 | 106 | 17,7 | 364 | 60,9 | 41 | 14,6 | 65 | 23,1 | 175 | 62,3 | 169 | 19,2 | 171 | 19,5 | 539 | 61,3 |
| 1970-1989 | 45 | 16,1 | 48 | 17,2 | 186 | 66,7 | 20 | 11,4 | 49 | 28 | 106 | 60,6 | 65 | 14,3 | 97 | 21,4 | 292 | 64,3 |
| 1990-2000+ | 1 | 2 | 16 | 32,7 | 32 | 65,3 | 2 | 5 | 8 | 20 | 30 | 75 | 3 | 3,4 | 24 | 27 | 62 | 69,7 |
| Diplôme le plus élevé | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sans diplôme | 5 | 25 | 3 | 15 | 12 | 60 | 0 | 0 | 4 | 44,4 | 5 | 55,6 | 5 | 17,2 | 7 | 24,1 | 17 | 58,6 |
| Inférieur au bac | 40 | 26,3 | 25 | 16,4 | 87 | 57,2 | 15 | 23,8 | 14 | 22,2 | 34 | 54 | 55 | 25,6 | 39 | 18,1 | 121 | 56,3 |
| Bac | 10 | 12,3 | 13 | 16 | 58 | 71,6 | 10 | 18,5 | 14 | 25,9 | 30 | 55,6 | 20 | 14,8 | 27 | 20 | 88 | 65,2 |
| Bac+2 | 26 | 17,6 | 31 | 20,9 | 91 | 61,5 | 5 | 4,7 | 27 | 25,2 | 75 | 70,1 | 31 | 12,2 | 58 | 22,7 | 166 | 65,1 |
| Diplôme supérieur à Bac+2 | 85 | 17,6 | 92 | 19,1 | 305 | 63,3 | 28 | 12,4 | 53 | 23,6 | 144 | 64 | 113 | 16 | 145 | 20,5 | 449 | 63,5 |
| Autre diplôme | 8 | 16,7 | 8 | 16,7 | 32 | 66,7 | 4 | 9,1 | 12 | 27,3 | 28 | 63,6 | 12 | 13 | 20 | 21,7 | 60 | 65,2 |
| Dernière profession | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|----|------|----|------|-----|------|----|------|----|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|
| Agriculteurs | 2 | 14,3 | 2 | 14,3 | 10 | 71,4 | 2 | 40 | 0 | 0 | 3 | 60 | 4 | 21,1 | 2 | 10,5 | 13 | 68,4 |
| Artisans | 17 | 21,3 | 14 | 17,5 | 49 | 61,3 | 2 | 22,2 | 3 | 33,3 | 4 | 44,4 | 19 | 21,3 | 17 | 19,1 | 53 | 59,6 |
| Cadres supérieurs | 85 | 17,2 | 89 | 18,1 | 319 | 64,7 | 23 | 12,5 | 39 | 21,2 | 122 | 66,3 | 108 | 16 | 128 | 18,9 | 441 | 65,1 |
| Employés | 22 | 28,9 | 14 | 18,4 | 40 | 52,6 | 12 | 17,1 | 11 | 15,7 | 47 | 67,1 | 34 | 23,3 | 25 | 17,1 | 87 | 59,6 |
| Intermédiaires | 31 | 18,2 | 33 | 19,4 | 106 | 62,4 | 9 | 6,3 | 42 | 29,4 | 92 | 64,3 | 40 | 12,8 | 75 | 24 | 198 | 63,3 |
| Ouvriers | 3 | 11,5 | 4 | 15,4 | 19 | 73,1 | 0 | 0 | 2 | 20 | 8 | 80 | 3 | 8,3 | 6 | 16,7 | 27 | 75 |
| Autres / Jamais travaillé / Inactifs | 9 | 17,3 | 10 | 19,2 | 33 | 63,5 | 8 | 16,7 | 17 | 35,4 | 23 | 47,9 | 17 | 17 | 27 | 27 | 56 | 56 |
| Identité de l'abuseur | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Un prêtre de votre paroisse | 43 | 18,1 | 50 | 21 | 145 | 60,9 | 26 | 14 | 51 | 27,4 | 109 | 58,6 | 69 | 16,3 | 101 | 23,8 | 254 | 59,9 |
| Un autre prêtre | 25 | 13,9 | 38 | 21,1 | 117 | 65 | 22 | 15,8 | 28 | 20,1 | 89 | 64 | 47 | 14,7 | 66 | 20,7 | 206 | 64,6 |
| Un religieux | 14 | 20,3 | 16 | 23,2 | 39 | 56,5 | 0 | 0 | 15 | 36,6 | 26 | 63,4 | 14 | 12,7 | 31 | 28,2 | 65 | 59,1 |
| Un enseignant membre du clergé | 65 | 22,1 | 49 | 16,7 | 180 | 61,2 | 3 | 6,3 | 13 | 27,1 | 32 | 66,7 | 68 | 19,9 | 62 | 18,1 | 212 | 62 |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 21 | 15,8 | 17 | 12,8 | 95 | 71,4 | 7 | 9,7 | 13 | 18,1 | 52 | 72,2 | 28 | 13,7 | 30 | 14,6 | 147 | 71,7 |
| Circonstances des abus | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Catéchisme, aumônerie, lieu de culte | 31 | 19,9 | 35 | 22,4 | 90 | 57,7 | 17 | 11,3 | 41 | 27,3 | 92 | 61,3 | 48 | 15,7 | 76 | 24,8 | 182 | 59,5 |
| Mouvement de jeunesse, vacances, camps, sorties, pèlerinage | 27 | 12,9 | 35 | 16,7 | 147 | 70,3 | 18 | 22 | 15 | 18,3 | 49 | 59,8 | 45 | 15,5 | 50 | 17,2 | 196 | 67,4 |
| Etablissement scolaire, internat | 80 | 22,9 | 56 | 16 | 214 | 61,1 | 9 | 11,1 | 22 | 27,2 | 50 | 61,7 | 89 | 20,6 | 78 | 18,1 | 264 | 61,3 |
| Congrégation, communauté, retraite spirituelle | 5 | 8,6 | 16 | 27,6 | 37 | 63,8 | 9 | 16,4 | 15 | 27,3 | 31 | 56,4 | 14 | 12,4 | 31 | 27,4 | 68 | 60,2 |
| Cadre familial, sortie individuelle, voiture | 15 | 16,3 | 11 | 12 | 66 | 71,7 | 6 | 5,7 | 28 | 26,4 | 72 | 67,9 | 21 | 10,6 | 39 | 19,7 | 138 | 69,7 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|-----|------|-----|------|-----|------|----|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|--|
| Domicile/bureau abuseur, cours particulier | 27 | 13,9 | 42 | 21,6 | 125 | 64,4 | 10 | 9,1 | 23 | 20,9 | 77 | 70 | 37 | 12,2 | 65 | 21,4 | 202 | 66,4 | |
| Type d'atteinte | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Viol | 36 | 15,5 | 39 | 16,7 | 158 | 67,8 | 19 | 11,9 | 36 | 22,5 | 105 | 65,6 | 55 | 14 | 75 | 19,1 | 263 | 66,9 | |
| Attouchements | 141 | 17,6 | 152 | 18,9 | 510 | 63,5 | 56 | 13 | 110 | 25,5 | 265 | 61,5 | 197 | 16 | 262 | 21,2 | 775 | 62,8 | |
| Autre atteinte | 40 | 17,5 | 53 | 23,1 | 136 | 59,4 | 11 | 10,6 | 30 | 28,8 | 63 | 60,6 | 51 | 15,3 | 83 | 24,9 | 199 | 59,8 | |

Source : *Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019*

Champ : Échantillon total

Lecture : Au total, 16,5% des personnes n'ont jamais parlé de ces violences (18,6% des hommes et 12,5% des femmes). Parmi les personnes abusées à moins de 9 ans, 14,2% n'ont jamais parlé des violences (16,0% des hommes abusés à moins de 9 ans contre 12,2% des femmes abusées à moins de 9 ans).

Si des personnes abusées ont parlé, cela ne veut pas dire qu'elles se sont toutes reconnues comme victimes de violences sexuelles dès leur première prise de parole. Un enfant peut, en effet, faire état de ce qui lui est arrivé sans pour autant se sentir abusé ou s'identifier comme victime. De fait, l'appropriation par les personnes abusées des catégories de "violences sexuelles", d'« abus sexuels » ou de « victime » pour qualifier ce qu'elles ont vécu intervient souvent tard dans les parcours de victimation²⁴⁰. Cette appropriation requiert l'intervention d'un tiers, le plus souvent d'un professionnel du soin. Aujourd'hui, néanmoins, la médiatisation de ces catégories fait qu'un documentaire, un film ou un témoignage lu ou entendu peuvent jouer ce rôle de tiers. Les catégories de "violences sexuelles", d'« abus sexuels » et de « victime » sont alors mobilisées par les personnes abusées « pour requalifier leur vécu, mettre en cohérence, au sein d'un récit unifié, des difficultés jusque-là perçues de manière fragmentée²⁴¹ », et, dès lors, difficilement dicibles. Mais ces catégories peuvent toujours aussi être constituées en figures repoussoirs – nous reviendrons sur cette ambivalence dans la quatrième partie de cette section.

Malgré ces réserves, la proportion - somme toute - importante de ces prises de parole (83,5% au sein de l'appel à témoignages ; 42,2% au sein de l'ensemble des victimes de violences sexuelles cléricales, voir partie 3) vient contredire l'idée souvent admise d'un silence massif des victimes, servant bien souvent à justifier *ex post*, l'inaction de la société²⁴².

4.1.2. LES RAISONS DU MUTISME

Parmi les 237 victimes n'ayant jamais parlé, les trois motifs les plus souvent avancés sont la honte (54,4% des cas), le manque de mots pour le dire (33,3%) et la crainte de ne pas être cru (33,3%). Comme l'explique Colombe en entretien : pendant longtemps elle n'a eu aucun point de comparaison, elle avait honte et culpabilisait de ce qui lui était arrivé. Elle était, dit-elle, comme le « *lapin pris dans les phares de la voiture* ». Le déclencheur pour en parler ouvertement, fut dans son cas, le visionnage du documentaire sur les religieuses abusées déjà évoqué plus haut. Elle en avait parlé à son mari quinze ans avant mais il l'avait mal pris. Il s'était senti trahi, « *le dindon de la farce* », et elle s'était sentie encore plus honteuse. D'autres motifs sont invoqués par les enquêtés, comme le montre le tableau suivant. On peut faire l'hypothèse de la forte influence d'un sentiment de résignation chez les personnes abusées,

²⁴⁰ Sur les pratiques d'appropriation – plus ou moins tactiques – par les individus ordinaires des diagnostics et catégories psychologiques, qui contribuent, en retour, à les faire exister, voir Wilfried Lignier, *La petite noblesse de l'intelligence*, Paris, La Découverte, 2012.

²⁴¹ Ivan Garrec, « Gérer ses émotions. Les réceptions du "trouble de la personnalité borderline" comme enjeu de légitimation de soi », *Terrains/Théories*, à paraître.

²⁴² Ces taux d'interpellation tombent respectivement à 28,6% au sein de l'appel à témoignage et à 4% dans l'enquête en population générale, si on ne considère comme destinataire que l'institution ecclésiale elle-même (voir plus loin).

soit parce qu'elles sont conscientes que leur éventuelle prise de parole aurait peu de chance de produire un effet, soit parce qu'elles craignent de nuire à la vie familiale, ou encore parce qu'elles inscrivent l'abus dans une forme de normalité. Ce sentiment de normalité face à une violence infligée par un homme peut s'expliquer par les normes sociales qui tendent à naturaliser la violence masculine - ce qui semble naturel étant jugé normal et inévitable²⁴³.

Tableau 13 : Les raisons du silence

| Pourquoi on n'a pas parlé (parmi ceux qui n'ont pas parlé) | Homme (%) | Femme (%) | Effectif |
|--|-----------|-----------|----------|
| Honte de ce qui était arrivé | 54 | 55,6 | 129 |
| Vous ne connaissiez pas les mots pour le faire | 33,3 | 33,3 | 79 |
| On ne vous croirait pas* | 29,3 | 44,4 | 79 |
| Cela ne servirait à rien | 30,5 | 36,5 | 76 |
| Gênant pour des personnes de votre famille | 27 | 25,4 | 63 |
| Vous pensiez que c'était normal | 25,9 | 22,2 | 59 |
| L'abuseur a dit de pas en parler | 17,8 | 27 | 48 |
| C'était trop douloureux | 18,4 | 19 | 44 |
| Peur d'être renvoyé ou exclu | 6,3 | 12,7 | 19 |
| Oublis des faits | 2,9 | 4,8 | 8 |
| Protection autres personnes de votre communauté | 1,7 | 1,6 | 4 |
| Autre raison | 0,6 | 1,6 | 2 |

Source : *Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019*

Oublis des faits : Il s'agit de personnes ayant répondu "Autre" puis ayant précisé qu'elles avaient oublié les faits dans la question ouverte prévue à cet effet. Il est donc possible que leur proportion soit sous-estimée.

Les étoiles représentent les significativités des tests Khi2 :

[] différences non significatives * $p < 0.05$ ** $p < 0.01$ *** $p < 0.001$

Champ : Personnes qui ont répondu qu'ils n'avaient parlé à personne avant l'appel à France Victimes.

Lecture : 54% des hommes et 55,6% des femmes qui n'ont pas parlé avaient honte de ce qui leur était arrivé.

Si la honte à propos de ce qu'ils ont vécu touche autant les femmes que les hommes, et si les deux ont à égalité manqué de mots pour le dire ou ont craint de gêner ou de mettre en danger des membres de leur famille ou de leur communauté, on remarque à propos de l'évocation d'autres motifs, une différence genrée : en proportion et de manière significative, plus de femmes que d'hommes se sont tués parce qu'elles craignaient qu'on ne les croie pas (44,4%

²⁴³ Michael Kaufman, « The Construction of Masculinity and the Triad of Men's Violence » dans *Beyond Patriarchy: Essays by Men on Pleasure, Power and Change*, Oxford, Oxford University Press, 1987, p. 584-598 ; Raewyn Connell, « Les Armes et l'homme : comment la nouvelle recherche sur la masculinité permet de comprendre la violence et de promouvoir la paix dans le monde d'aujourd'hui » dans Ingebrog Breins, Raewyn Connell et Ingrid Eide (dir.), *Rôles masculins, masculinités et violence. Perspectives d'une culture de paix*, Paris, UNESCO, 2004.

contre 29,3%). Forte compliance, manque de confiance en soi et résignation plus marquée : on retrouve là des traits classiques d'une socialisation différenciée femmes/hommes favorisant l'acceptation de la domination masculine chez les filles.

En témoigne le cas d'Émeline, abusée par un premier prêtre à l'âge de 13 ans puis par un second à 23 ans. Elle-même ironise régulièrement sur son obéissance passée au cours de l'entretien : *Ma sœur, qui a vécu les mêmes choses que moi avec un prêtre en a parlé à mes parents quand moi j'étais là. Et là, je prends conscience qu'elle a vécu des choses comme moi. Mais vu la réaction des parents, je me tais. J'essaye de la soutenir, mais je n'arrive pas parce que je veux être aimée par eux et qu'elle est source d'esclandre. Et ça, ce n'est pas possible, quoi.* Elle décrit son père comme « très autoritaire », y compris avec leur mère qu'il « rabaisait beaucoup ». « On était très soumises, on était hyper-obéissantes, hyper-sages. Tout ce contexte fait que je n'ai pas pu parler. » Même adulte : « j'en ai parlé au prêtre [qui l'accompagne au mariage] et qui m'a demandé de me taire pour ne pas faire du mal à l'Église. Et je me suis tue. »

S'il nous est bien sûr impossible d'accéder à des personnes abusées qui auraient connu une « amnésie traumatique complète²⁴⁴ », très peu de victimes déclarent avoir connu de profonds oublis ou des « amnésies traumatiques partielles ». C'est le cas néanmoins de Micheline. Son témoignage indique qu'elle a vécu un oubli traumatique, les événements dont elle n'a repris conscience qu'à 27 ans datant de ses 14-15 ans. Un tel oubli est chez elle, comme chez d'autres, lié à une expérience de « trou noir », soit de dissociation interne, aux moments des faits. D'où sa préoccupation et sa motivation principale à répondre à l'appel à témoignage de la CIASE : l'inattention des adultes face aux changements brusques de comportement chez les enfants. Elle dit à son propos : « je voulais être religieuse, et d'un coup je n'ai plus remis les pieds dans une Église et personne ne s'est demandé pourquoi ».

Micheline, abusée en 1963 à 14 ans par le curé du village

Micheline est née en 1950. Elle a fini sa carrière comme gestionnaire d'un laboratoire de recherche. Ses parents ont tenu toute leur vie la boulangerie-pâtisserie d'un village situé dans un département rural du Sud-Ouest de la France. Celle-ci était positionnée sur la place centrale du village face à l'église. Catholiques mais pas pratiquants, ils envoient leurs filles au catéchisme. Micheline fait sa première communion vers 1963. À la suite de quoi, elle va très souvent à l'église prier ou aider le curé. Elle a, par exemple, des souvenirs d'avoir défroissé la soutane du curé dans sa chambre ou d'avoir fait le ménage dans le chœur de l'église. Elle participe grâce à lui à une rencontre avec des sœurs missionnaires et veut devenir religieuse. Mais à partir de 1966, elle ne veut plus mettre les pieds à l'église. Elle ne se mariera pas à l'église et refusera de faire baptiser ses enfants. Que s'est-il passé ? Personne ne le sait, pas même elle. Et personne ne s'en inquiète.

²⁴⁴ Muriel Salmona, « L'amnésie traumatique : un mécanisme dissociatif pour survivre », dans Roland Coutanceau et Carole Damiani (dir.), *Victimologie - Evaluation, traitement, résilience*, Dunod., Paris, Dunod, 2018, p. 71-85.

À 27 ans, alors qu'elle est en région parisienne pour une formation professionnelle et que son couple vacille, elle décide de rester un week-end de plus à Paris pour rendre visite à une amie d'enfance dont la famille s'est installée en banlieue parisienne. La veille, elle qui a toujours été réticente au contact avec les corps masculins - notamment celui de son mari avec qui elle a eu néanmoins 2 filles - s'est « *envoyée en l'air avec un parfait inconnu* », comme si quelque chose se libérait en elle. Le lendemain, au milieu du repas de famille, alors que la mère de cette amie, « *une grenouille de bénitier* », lui parle du village mais aussi d'Église, elle ressent un grand malaise. La mère de son amie s'en rend compte et la pousse à parler... Elle visualise alors une scène : elle est debout sur l'autel de l'église en train d'épousseter la croix quand le prêtre entre dans l'église, la salue et s'approche. Il passe alors sa main sous sa jupe et lui caresse les cuisses. C'est ensuite le « *trou noir* ». Elle est troublée par cette soudaine révélation. Mais la mère de cette amie répond tout de go « *ça ne m'étonne pas, c'était un salaud !* » Micheline est abasourdie. Même si cette phrase semble confirmer la possible (encore à ce moment-là dans ses esprits) inconduite du prêtre à son égard, elle va douter longtemps de la réalité de ce souvenir, avant d'en parler à la psychiatre qu'elle voit pour aborder ses difficultés de couple. Bien plus tard, elle entendra à la radio des récits d'amnésie traumatique similaires confirmés scientifiquement par une spécialiste. Elle est rassérénée.

Micheline quitte son mari un an après cette réminiscence. Plus tard, avec son nouveau compagnon, elle visite le village des Pyrénées où elle a passé de nombreuses vacances en famille et où elle a aussi participé à des colonies de vacances dirigées par ce prêtre. Alors qu'ils se promènent, ils aperçoivent en contrebas une petite chapelle qu'ils vont voir, et Micheline éprouve tout d'un coup un très grand malaise. Elle se remémore alors une autre scène d'enfance. Elle est en colonie dans ce village. Or elle est tombée et s'est fait mal. Le lendemain, elle n'a donc pas pu partir en randonnée avec les autres jeunes. Le prêtre l'emmène chez le médecin. Elle pense qu'il s'est passé quelque chose mais elle est incapable de savoir quoi. Ce qu'elle sait, c'est que depuis cet été-là, elle n'a jamais plus voulu retourner en colonie de vacances alors qu'elle adorait ça.

Quelques années après, elle réussit à en parler à sa mère et lui demande pourquoi elle n'a pas réagi face à ses changements brusques de comportements. Celle-ci lui dit ne pas s'en souvenir mais lui avoue qu'elle a, elle-aussi, été violente sexuellement par son propre père. Micheline n'en a jamais parlé à son père, alors qu'elle pouvait avoir des discussions politiques parfois houleuses avec lui : « *on ne parlait pas de choses intimes* » dit-elle. Elle en parlera à ses filles. Elle se décrit sans savoir si ça a un lien avec cet ou ces événements comme une rebelle à toute autorité. Elle ressent une forte colère contre toutes les institutions religieuses qui sont pour elle fondamentalement « *patriarcales* ». Pour elle, enfin, ce n'est pas la conduite de ce prêtre à son égard mais l'absence de réactions de son entourage face au changement brutal de son comportement qui l'a blessée.

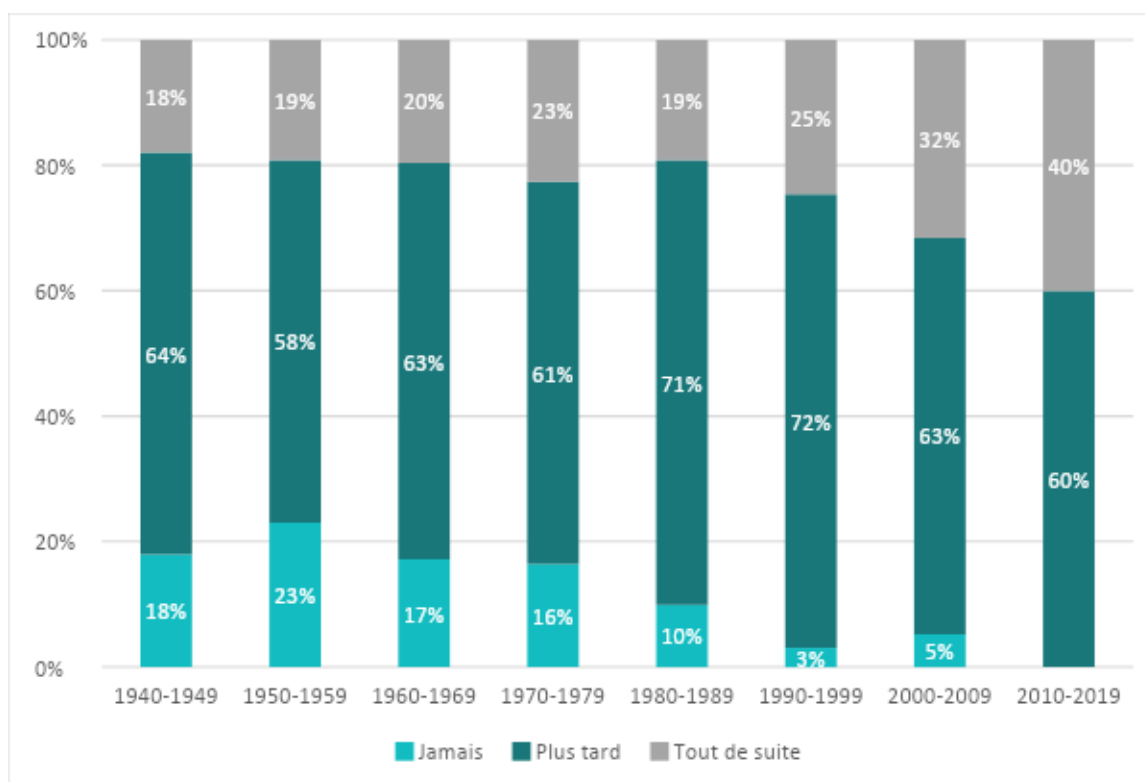
En 2011, à l'occasion du décès de son père, elle est obligée d'entrer à nouveau dans une église, et décide alors d'en parler au prêtre qui va célébrer les funérailles. Celui-ci l'écoute et s'excuse auprès d'elle au nom de l'Église. Il trouve même des mots justes dans son sermon, à son attention. Mais elle ne sait pas s'il a dénoncé ce prêtre. Elle n'a jamais pensé à déposer plainte et ne sait pas s'il y a d'autres victimes.

Si deux autres cas d'amnésie traumatique ont été rapportés en entretien, ce phénomène est loin d'être majoritaire chez les personnes enquêtées, ce qui ne veut pas dire pour autant que garder la mémoire des faits équivaut à parler.

4.1.3. UN MUTISME EN BAISSÉ

La comparaison entre les taux de déclaration des violences sexuelles subies dans les grandes enquêtes en population générale, l'enquête ENVEFF de 2000 et l'enquête CSF de 2006 (citée plus haut), fait apparaître une augmentation générale de ces déclarations des violences sexuelles subies, qui touche tous les milieux sociaux. C'est donc assez logiquement que la prise de parole des victimes de l'Église auprès d'un tiers augmente sur l'ensemble de la période étudiée. En fonction de l'année de la première violence subie, on constate effectivement une baisse tendancielle du mutisme chez nos enquêtés, comme le montre le graphique suivant :

Figure 8 : Prise de parole en fonction de l'année au premier abus



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm/CIASE 2019-2020

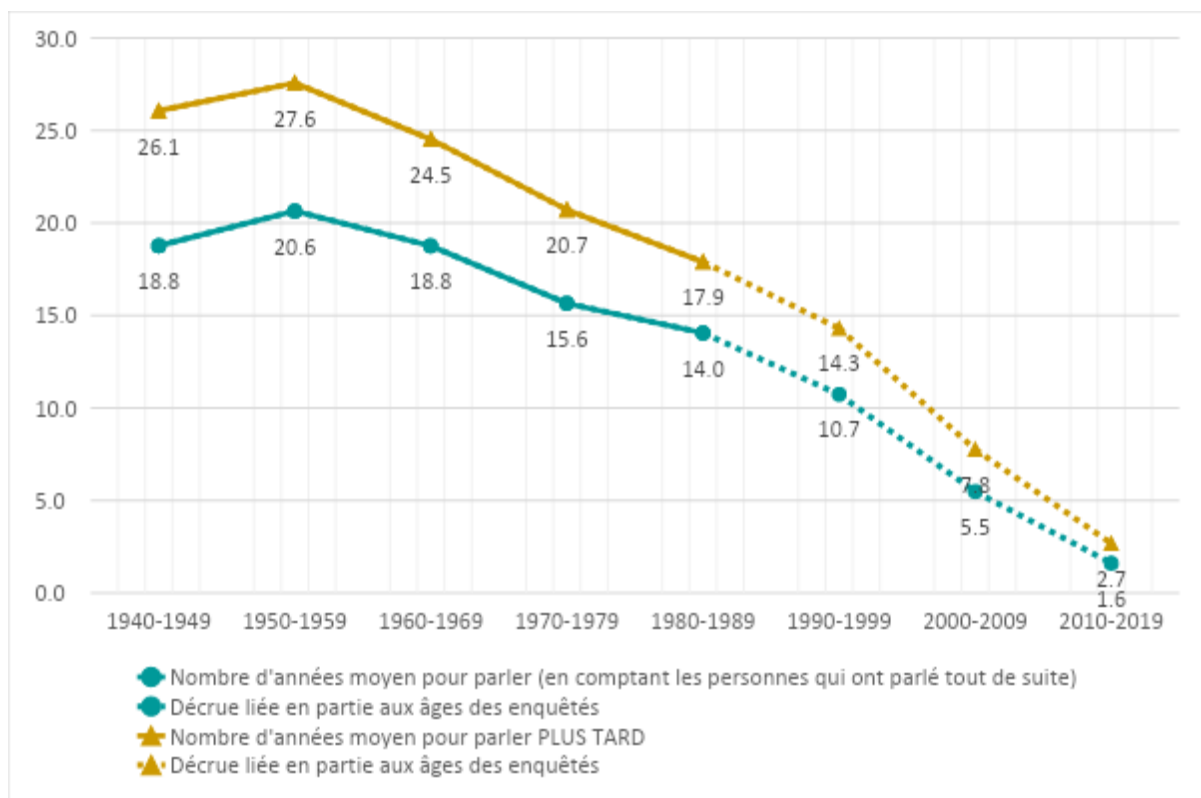
Champ : Personnes qui ont répondu à la question au sujet de la prise de parole.

Lecture : 18% des personnes ayant été abusées dans les années 1940 n'en ont jamais parlé, 64% en ont parlé seulement plus tard, 18% se sont exprimées immédiatement après les violences sexuelles.

Dans la même logique, on constate également une baisse du temps de latence ou de maturation entre violence sexuelle et première prise de parole. Ainsi, le nombre moyen d'années pour prendre la parole au cours de la période étudiée passe de 18,8 ans pour les

violences commises entre 1940 et 1949 à 14,3 ans pour ceux commis entre 1990 et 1999. Si l'on exclut du calcul les prises de parole immédiatement après les faits, on passe de 26,1 années en moyenne entre 1940 et 1949 à 14,3 entre 1990 et 1999, comme le montre le graphique suivant :

Figure 9 : Nombre d'années moyen pour parler (tous interlocuteurs confondus) selon l'année aux premières violences



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Personnes qui ont parlé à quelqu'un des violences qu'ils avaient subies.

Lecture : Les personnes ayant subi des violences sexuelles dans les années 1950 ont mis en moyenne 20,6 ans pour parler à un tiers (ce nombre augmente de 7 ans lorsque l'on observe uniquement les personnes ayant parlé plus tard). (Voir [Tableau 39 : Prise de parole après l'abus \(tous interlocuteurs confondus\) en fonction de l'année au premier abus en Annexe 6.4](#))

Mais cette « libération » générale de la parole n'est pas homogène en fonction des positions sociales des personnes abusées. Elle est inégalement distribuée notamment en fonction du sexe comme nous allons maintenant le détailler.

4.1.4. LE GENRE DU SILENCE

On constate que les femmes se taisent moins que les hommes : elles ne sont que 12,5% à n'avoir jamais parlé à un tiers des violences sexuelles subies contre 18,6% chez les hommes ; 20% des femmes ont parlé immédiatement après les actes mais également plus tard, contre

seulement 13,8% des hommes abusés. Pourtant, la représentation médiatique des violences sexuelles dans l'Église met principalement en avant les situations d'abus sur les mineurs de sexe masculin. Les violences contre les filles et les jeunes femmes semblent invisibilisées.

Tableau 14 : Prise de parole en fonction du sexe de l'enquêté

| L'enquêté a parlé des violences | Homme (%) | Femme (%) | Total (%) | Effectifs |
|---|------------|------------|------------|-------------|
| Non jamais avant l'appel à France Victimes * | 18,6 | 12,5 | 16,5 | 237 |
| Oui mais seulement au moment des violences | 4,6 | 4,8 | 4,7 | 67 |
| Oui mais seulement plus tard | 62,9 | 62,8 | 62,9 | 904 |
| Oui à la fois au moment des violences mais également par la suite * | 13,8 | 20,0 | 16,0 | 230 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 1438 |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

[] différences non significatives * p<0.05 ** p<0.01 *** p<0.001

Champ : Personnes ayant répondu à la question sur leur sexe, ainsi qu'à la question de la parole (N=1438)

Lecture : 18,6% des hommes n'ont jamais parlé des violences qu'ils ont subies avant l'appel à France Victimes, contre 12,5% des femmes.

Comme en témoignent les réactions des parents de Gisèle dans l'encadré ci-dessous, le sexisme ordinaire, intériorisé tant par sa mère que son père, participe en première ligne de ce processus de "silenciation" du témoignage des victimes filles. Il y a un effet de filtrage de sa parole, au sens où eux-mêmes tendent à minimiser la portée des actes imposés à leur fille, précisément parce qu'elle est une fille :

Gisèle, abusée en 1987 à 16 ans par un prêtre ami de la famille

Gisèle a 48 ans, elle est fille d'un inspecteur à la poste et d'une mère au foyer vivant à la périphérie d'une petite ville de province. Elle démarre une thérapie il y a une dizaine d'années. Elle réalise alors que ce qui lui est arrivé n'est pas si anodin que ça. Elle en parle à sa sœur qui lui révèle avoir elle aussi subi des attouchements par le même agresseur. Elles le dénonceront ensemble à la justice. Celui-ci, curé de leur paroisse, était devenu ami de leur mère, femme au foyer et impliquée dans la pastorale paroissiale. Il venait très souvent à la maison soit travailler avec elle, soit déjeuner. C'était souvent quand leur père était absent pour son travail (comme inspecteur à la poste) ou affairé au jardin. Les deux filles étaient adolescentes. Le prêtre les saluait en se collant à elles. Gisèle se souvient d'une sensation de malaise, sa sœur se souvient plus précisément de ses mains sur ses seins. A l'époque, elles n'en parlent pas à leurs parents. Les deux filles pensent qu'il touchait aussi leur mère. Depuis, elles ont appris par leurs parents que ce prêtre a eu plusieurs histoires avec des femmes – l'une, détenue alors qu'il était aumônier de sa prison, l'aurait même fait chanter et leur père aurait prévenu les gendarmes à l'époque, inquiet pour le prêtre. Mais quelques 30 ans après ces événements, les deux parents

minimisent encore et toujours la gravité de ses agissements. Le jour où elles les ont prévenus qu'elles portaient plainte contre lui, leur mère a bafouillé : « *Bon, c'est bizarre, oui c'est vrai qu'il était... Ouais bon bah...* ». Et leur père s'est agacé : « *Bah ça va tu ne vas pas faire toute une histoire pour un tripotage de seins... Ah non, il y a bien que les bonnes femmes pour faire toute une histoire pour ça !* ». Et Gisèle de conclure, amère : « *C'est plus cela qui fait souffrir que les gestes de ce prêtre* ».

De la même manière, Émeline, agressée régulièrement à partir de ses 13 ans au sein d'une communauté nouvelle par le prêtre qui la dirige, constate que sa mère minimise la portée des faits quand sa sœur également abusée en parle, des faits que leur mère elle-même a dû subir, acceptant finalement l'appropriation du corps des femmes de la communauté par ce prêtre. Quant à son père, proche de ce prêtre, il semble avoir été aveugle à ces agissements pourtant massifs au sein de cette communauté :

Enquêteur : vous aviez 13 ans, ça vous dégoûte dès le début ?

Émeline : *Oui, oui, oui.*

Enquêteur : Vous vous dites que ce n'est pas normal dès le début, donc ?

Émeline : *Oui, et puis, je regardais s'il faisait ça aux autres femmes aussi. Moi, je voyais qu'il leur mettait aussi la main sur... Il avait une drôle de façon de dire bonjour, d'embrasser. Il fallait toujours... (geste de recul et d'esquive)*

Enquêteur : Et ce n'était jamais discuté dans la... Enfant, par exemple, vous n'en parliez pas avec d'autres enfants de la communauté ?

Émeline : *Non, non, et il me semble qu'on en a parlé à maman. Qui a dit "oh ben c'est un geste amical".*

Enquêteur : Ah et elle, elle n'a pas du tout vécu ça ? Vous croyez qu'il faisait la même chose avec votre mère ?

Émeline : *Oui, oui, il me semble. Quand il lui disait bonjour, il avait une façon de mettre la main et ça arrivait aux seins. »*

Enquêteur : Votre mère n'était pas gênée ?

Émeline : *Non, ma maman elle plane un peu.*

Enquêteur : Votre père ne voyait pas ça ?

Émeline : *Non, il n'a pas vu. Jamais »*

À l’opposé, alors qu’ils ont moins parlé, la plus grande « scandalisation²⁴⁵ » de la société à propos des violences contre les garçons en général, et dans l’Église en particulier, s’explique assez bien par la culture hétérosexiste et patriarcale qui les traverse. Si « dans les cultures machistes, les garçons victimes d’abus sont invités à comprendre qu’ils ont été passifs de manière inappropriée ou qu’ils sont en partie responsables de ces abus²⁴⁶ », ce qui peut renforcer leur sentiment de honte et leur mutisme, la scandalisation provient sans doute du fait que toute violence sexuelle sur un homme est perçue comme une « atteinte à la masculinité²⁴⁷ ». C’est alors dans une tension entre normes et pratiques propres à la masculinité hégémonique d’une part, et situations spécifiques « anormales » d’autre part que se constitue le parcours de victimation des hommes abusés, comme en témoigne de manière exacerbée celui de Jérôme. Marqué par un échec scolaire au cœur d’une famille dont la lignée paternelle a connu une ascension sociale en l’espace de deux générations, Jérôme a été pris jeune adulte dans des dépendances multiples (drogue et alcoolisme) et reste aujourd’hui habité par des goûts sexuels plus larges que ceux attendus par l’hétéroconjugalité dans laquelle pourtant, il s’inscrit. Son parcours de victimation revêt alors un aspect agonistique : il est codé subjectivement comme une revanche tant à l’égard de lui-même, de son père que de son agresseur. « *Aujourd’hui, effectivement, je suis plus dans l’optique de raconter mon histoire à visage découvert, avec mon nom s’il faut témoigner, écrire un article, passer à la télé. Je suis dans une optique de vengeance... et plus de... Puisque j’étais avant dans une optique où c’était un peu de ma faute ou euh... j’ai changé de ce côté-là* » dit-il d’emblée à l’enquêteur. Plutôt que de se taire et de s’auto-détruire, parler pour se venger apparaît désormais à Jérôme comme une issue pour retourner le stigmaté, recouvrir son caractère d’homme actif après avoir pris conscience d’une passivité dévalorisante, et s’en sortir :

Jérôme, abusé en 1981 à 10 ans par un frère enseignant

Au cours des années 1977-1982, Jérôme est scolarisé dans une école tenue par une congrégation enseignante de frères d’une grande ville du nord. Il y est victime d’agressions sexuelles régulières par son enseignant de CM2. Celui-ci l’a « *apprivoisé* » via des activités extrascolaires : gym le mercredi après-midi et atelier de photographie le soir. Sous ce prétexte, il l’emmène avec lui régulièrement après l’étude dans le laboratoire de photographie tout seul. Là, les choses se font petit à petit. Le frère l’invite progressivement à se déshabiller pour le prendre en photo, puis il se déshabille aussi, enfin il invite Jérôme à le masturber et lui faire des fellations. Jérôme, « *petit dernier, le nul* » d’une famille bourgeoise de 5 enfants où l’on parlait peu (un « *pater psychorigide* » travaillant beaucoup et une mère au foyer, disposant d’un appartement en ville, un chalet au ski et d’une maison de campagne), catholique mais plutôt ouverte (mère pratiquante mais père non-pratiquant, enfants aux scouts de France) se sent alors aimé. Il y prend même du plaisir. Il n’est sans doute pas la seule victime de ce frère,

²⁴⁵ D. De Blic et C. Lemieux, « Le scandale comme épreuve Éléments de sociologie pragmatique », art cit.

²⁴⁶ Nathalie Bajos, Michel Bozon, « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte », art cit, p. 392.

²⁴⁷ *Ibid.*

mais ça se passait toujours hors du regard des autres enfants. Ce frère invite encore Jérôme à un camp de vacances en vélo (ce frère lui en offrira un). Là, le frère couche sous la même tente que les enfants et caresse Jérôme pendant la nuit. Il invite régulièrement Jérôme à passer des week-ends dans une maison de campagne, où il est le seul adulte avec une dizaine d'enfants. Une seule fois, lors d'un de ces week-end, Jérôme, ne se sentant pas bien, demande à sa mère de venir le chercher. Plus tard, alors que le frère est invité à la maison de campagne de la famille, sa mère a des doutes et lui pose la question de savoir si tout se passe bien. Elle trouve que ce frère a un comportement bizarre avec lui. Mais Jérôme esquive la question : « *Petit on se dit qu'on aime bien ça et que c'est de notre faute* ». Cet événement ne conduit pas le frère à arrêter ses comportements. C'est seulement à partir de la 4ème, du fait d'une fusion d'école, que Jérôme change de lieu de scolarisation. Le frère ne le sollicite plus. Jérôme retourne le voir de temps en temps mais les violences s'arrêtent. Il commence alors à adopter des pratiques à risques, notamment à consommer de la drogue avec son cousin. Jérôme est devenu tellement dépendant à la drogue qu'il va jusqu'à en vendre lui-même pour se payer ses doses. Cancre à l'école, il ne devient pas expert-comptable comme son père et l'ensemble de ses frères et ses sœurs. Il n'obtient qu'un CAP, mais il ressuscite l'entreprise d'artisanat créée par son grand-père à son arrivée en France. Et, à force de travail, cette entreprise est devenue prospère. C'est sa grande revanche par rapport à sa famille. Il en est d'autant plus fier qu'il a toujours refusé les propositions de prêts financiers de son père pour réussir. Il reste qu'il boit beaucoup et sa femme s'exaspère. A l'âge de 25 ans, sur sa demande, Jérôme commence à consulter un psychologue pour traiter son alcoolisme. Au début « *en tant que mec, c'est la honte* » dit-il. Mais « *ça [le] sauve* ». Sinon il est persuadé qu'il se serait suicidé. En 2016, un autre psychologue réussit à lui faire parler de son histoire d'abus sexuel. Jusque-là, il avait doublement honte : d'avoir été violenté d'une part mais d'y avoir pris du plaisir d'autre part. « *Les agressions sexuelles petit c'est que, bah on n'en parle pas parce qu'on s'est fait montrer du doigt : "Ah t'es alcoolique ! T'as fait des trucs avec des hommes", c'est la honte quoi en fait ! Alors que maintenant, non, non, plus du tout. Dans les soirées et tout... "Bah tu bois pas ?" Avant j'disais "ben non je bois pas, je suis pas bien, je suis malade." Maintenant : "tu bois pas ?" "Ben non je suis alcoolique, je peux pas boire". Et maintenant, le rapport euh... Cette histoire, comme je dis tout à l'heure, ce midi, normalement, je vais manger avec un copain, j'aurais son état d'esprit, mais j'ai plus envie de le cacher, et à la limite ils penseront ce qu'ils veulent, je m'en fous. J'ai plus envie de le cacher. Je suis plus dans l'optique que c'est la honte en fait, que c'est... de ma faute. Non, non, j'ai été victime* ».

A 47 ans, Jérôme accepte enfin d'être victime et revendique désormais ce statut. Cette libération lui permet d'en parler à sa femme d'abord, à son médecin ensuite, de déposer une plainte et finalement d'en parler à sa mère. Aujourd'hui, il veut témoigner à visage découvert pour faire connaître les faits par « vengeance », insiste-t-il. Il a découvert la CIASE par un article dans le quotidien régional. Mais il se demande si les évêques n'ont pas lancé cette commission pour se donner bonne conscience.

4.2. PRENDRE LA PAROLE

Cette deuxième sous-section analyse la sortie du silence des personnes abusées et ses conditions de possibilité. Elle interroge d'abord l'ordre d'interpellation et l'identité des destinataires de cette parole. Elle analyse ensuite les déterminants de ces prises de parole, en général et en fonction des destinataires. Enfin, elle analyse la structure de l'interpellation auprès des autorités légitimes, à savoir comment se combinent entre elles ces interpellations.

4.2.1. LES DETERMINANTS DE LA SORTIE DU SILENCE

Sur les 1438 individus de l'échantillon « mineurs », 297 ont parlé tout de suite après les violences subies (soit 20,7%) ; 904 en ont parlé seulement plus tard (soit 62,9%). Les facteurs explicatifs de la prise de parole immédiatement après les faits, toutes choses égales par ailleurs, sont liés aux caractéristiques des individus pris dans la relation d'abus, abusé et abuseur. Le principal facteur semble, en effet, être le sexe même de l'enquêté, puis son âge à la première violence et enfin la fonction de l'abuseur. Ainsi, une fille aura une probabilité plus importante de s'exprimer immédiatement qu'un garçon. De plus, l'adolescence semble être une période plus encline au mutisme puisque la probabilité de parler immédiatement chez un mineur abusé entre ses 14 et 17 ans est inférieure à celle d'un enfant abusé entre 10 et 13 ans. Après 18 ans, la parole immédiate se libère à nouveau. Enfin, la personne abusée a également une probabilité moins élevée de s'exprimer tout de suite si son abuseur est un aumônier ou un animateur de mouvement de jeunesse que s'il s'agit d'un prêtre de paroisse.

Tableau 15 : Les déterminants de la parole immédiate (modèle de régression logistique)

| | Parole | | Régression logistique | | |
|--|-------------------|-------------------|-----------------------|-----------------|-------------|
| | % (effectif) | Total | Odds Ratio | Significativité | IC 95% |
| Sexe | | | | | |
| Homme | 18,4 (172) | 100 (933) | <i>ref</i> | | |
| Femme | 24,8 (125) | 100 (505) | 1,45 | ** | [1,1;1,92] |
| Âge aux premières violences | | | | | |
| Moins de 9 ans | 20,8 (76) | 100 (366) | 0,85 | | [0,62;1,16] |
| Entre 10 et 13 ans | 21,6 (161) | 100 (745) | <i>ref</i> | | |
| Entre 14 et 17 ans | 15,1 (42) | 100 (278) | 0,62 | * | [0,42;0,91] |
| Entre 18 et 20 ans | 35,2 (19) | 100 (54) | 1,63 | | [0,89;2,98] |
| Quelle personne de l'Église a abusé | | | | | |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 14,5 (30) | 100 (207) | 0,64 | * | [0,41;0,98] |
| Un enseignant membre du clergé | 18,1 (62) | 100 (343) | 0,86 | | [0,61;1,21] |
| Un prêtre | 22,6 (168) | 100 (744) | <i>ref</i> | | |
| Un religieux | 28,2 (31) | 100 (110) | 1,38 | | [0,87;2,18] |
| Total | 20,7 (298) | 100 (1443) | | | |

*La question sur la profession du père a été ajoutée en cours d'enquête. Ainsi, seuls 47,2% des enquêté(e)s ont pu y répondre.

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Toutes les personnes ayant répondu à la question du sexe (N=1443=1448– 5 non-réponses à la question du sexe)

Lecture : La probabilité d'une personne abusée entre ses 14 et 17 ans de parler immédiatement des violences qu'elle a subies est moindre que celle d'une personne abusée entre ses 10 et 13 ans.

Concernant la prise de parole en général, les facteurs les plus déterminants, toutes choses égales par ailleurs, sont différents : ils sont essentiellement liés à l'ampleur de l'abus lui-même et au contexte socio-historique de sa commission. Facilitent, en effet, la prise de parole en général, principalement l'étalement des violences dans le temps (indicateur du degré d'emprise de l'abuseur sur l'abusé, soit de sa capacité à exercer une « domination rapprochée²⁴⁸ » sur sa victime) et l'année des premières violences subies (indicateur du niveau de tolérance sociale à l'égard des violences sexuelles au moment de la commission des faits). Ainsi, le fait d'avoir été abusé durant plus de cinq ans augmente grandement la probabilité

²⁴⁸ cf. D. Memmi, « Mai 68 ou la crise de la domination rapprochée », art cit.

d'en parler à un tiers au cours de sa vie par rapport au fait d'avoir été abusé pendant moins d'un an. L'échelonnement des violences dans le temps favorise donc son expression. Au contraire, l'acte de violence ponctuel, si traumatique soit-il, semble moins se prêter à être révélé.

Tableau 16 : Les déterminants de la prise de parole en général (modèle de régression logistique)

| | Parole | | Régression logistique | | |
|--|--------------|------------|-----------------------|-----------------|-------------|
| | % (effectif) | Total | Odds Ratio | Significativité | IC 95% |
| Sexe | | | | | |
| Homme | 81,4 (759) | 100 (933) | ref | | |
| Femme | 87,5 (442) | 100 (505) | 1,22 | | [0,81;1,84] |
| Âge aux premières violences | | | | | |
| Moins de 9 ans | 85,8 (314) | 100 (366) | 1,08 | | [0,69;1,68] |
| Entre 10 et 13 ans | 81,1 (604) | 100 (745) | ref | | |
| Entre 14 et 17 ans | 86 (239) | 100 (278) | 1,38 | | [0,83;2,3] |
| Entre 18 et 20 ans | 88,9 (48) | 100 (54) | 1,37 | | [0,46;4,09] |
| Étalement des violences dans le temps | | | | | |
| Une seule fois | 84,8 (336) | 100 (396) | 1,18 | | [0,87;1,62] |
| Moins d'un an | 79,9 (365) | 100 (457) | ref | | |
| Entre 1 et 5 ans | 83,9 (349) | 100 (416) | 0,94 | | [0,67;1,3] |
| Plus de 5 ans | 93,8 (90) | 100 (96) | 2,44 | * | [1,21;4,92] |
| Circonstances des violences | | | | | |
| Paroisse | 85,9 (487) | 100 (567) | 1,51 | | [0,93;2,45] |
| Église hors les murs | 85 (340) | 100 (400) | 1,11 | | [0,68;1,81] |
| École internat | 79,4 (346) | 100 (436) | 1,30 | | [0,75;2,23] |
| Famille | 89,1 (179) | 100 (201) | 1,85 | | [0,96;3,57] |
| Année de la première violence | | | | | |
| 1940-1969 | 80,7 (712) | 100 (882) | ref | | |
| 1970+ | 85,7 (391) | 100 (456) | 1,75 | ** | [1,16;2,64] |
| Total | 83,5 (1205) | 100 (1443) | | | |

Source : *Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019*

Champ : Toutes les personnes ayant répondu à la question du sexe (N=1443=1448– 5 non-réponses à la question du sexe)

Lecture de la régression logistique : Avoir été abusé pour la première fois après 1970 augmente la probabilité de parler à quelqu'un de ce qu'elle a vécu par rapport au fait d'avoir été abusé avant 1970.

Comme l'écrivent Nathalie Bajos et Michel Bozon, « les événements qui n'ont pas de sens constructif dans la biographie d'une personne tendent à être oubliés avec le temps, surtout lorsqu'ils sont anciens²⁴⁹ ». Ils ajoutent « les épisodes de violences sexuelles comme d'autres événements difficiles, en particulier quand ils sont ponctuels, sont soumis au phénomène d'effacement avec l'âge, dans les générations les plus anciennes, lorsque les événements remontent à l'adolescence ou à la jeunesse²⁵⁰ ». Ainsi, une personne abusée après 1970 aura 1,8 fois plus de probabilité de parler qu'une personne abusée entre 1940 et 1970.

Si les femmes enquêtées ont plus parlé des situations d'abus sexuels qu'elles ont connues que les hommes, il en résulte que ce n'est pas directement un effet de genre, mais parce que les filles sont en proportion plus nombreuses que les garçons à avoir subi des violences après 1970 et plus nombreuses également à avoir subi des violences prolongées (imposées et/ou sous emprise).

Ainsi, plus la prise de parole s'éloigne dans le temps de l'événement et moins celle-ci est liée par les propriétés sociales des individus concernés. La durée des violences et le contexte social dans lequel ils ont été commis deviennent les facteurs prépondérants pour favoriser la prise de parole.

Si l'on s'intéresse maintenant aux déterminants de la prise de parole en fonction des trois principaux interlocuteurs que sont les parents, l'Église et la justice, on constate quelques similitudes et des variations²⁵¹.

En termes de similitudes, l'année de l'abus est le seul facteur qui augmente la probabilité de prendre la parole à propos de violences subies quel que soit l'interlocuteur : parents, Église et justice. Que les violences aient eu lieu dans le cadre scolaire est le seul facteur qui diminue la probabilité de prendre la parole quel que soit l'interlocuteur.

(voir en Annexe 6.4 : tableau 40 : Les déterminants de la prise de parole en général, tableau 41 : Les déterminants de la parole immédiate, tableau 42 : Les déterminants de la prise de parole auprès des parents, tableau 43 : Les déterminants de la prise de parole auprès de l'Église, tableau 44 : Les déterminants de la prise de parole auprès de la justice)

4.2.2. ORDRE ET IDENTITES DES INTERLOCUTEURS

Pour les personnes qui ont parlé tout de suite, la prise de parole a essentiellement eu lieu en famille. La mère, pourvoyeuse traditionnelle du *care*, est le plus souvent l'interlocutrice privilégiée, quel que soit le sexe de la personne abusée. Le père est le second interlocuteur

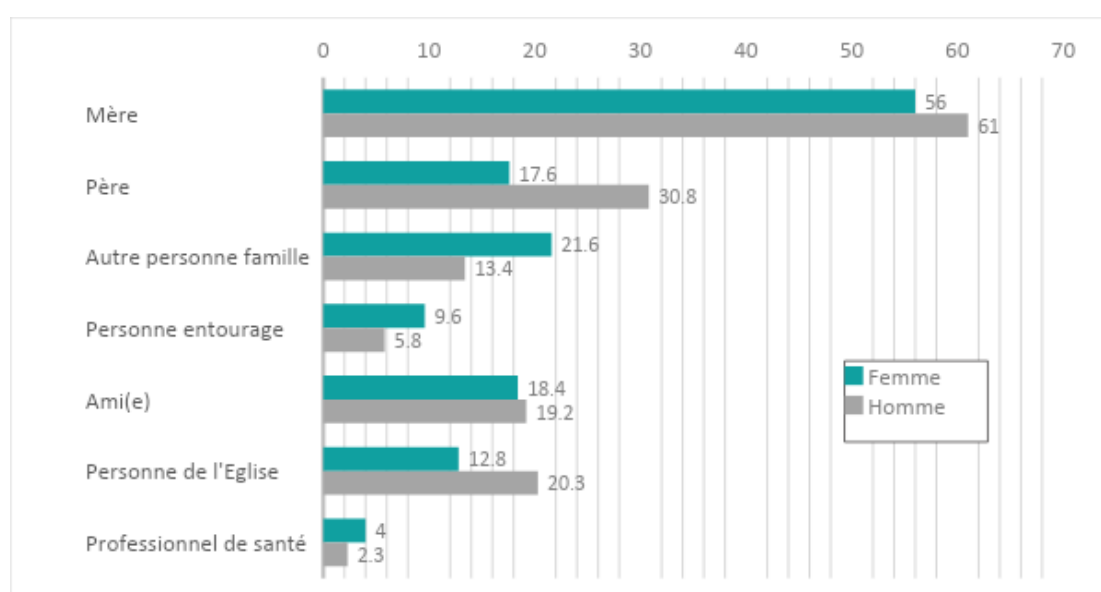
²⁴⁹ Nathalie Bajos, Michel Bozon, « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte », art cit, p. 383.

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ Faute d'effectifs suffisants, on ne peut traiter ici que de la parole en général sans distinguer les prises de parole immédiates de celles plus tardives.

choisi par les garçons, tandis que les filles lui préfèrent une autre personne de la famille. Ainsi, 61% des hommes qui ont parlé tout de suite sont allés voir leur mère, 30,8% leur père, 13,4% une autre personne de leur famille, 19,2% un ami de leur âge et 20,3% une personne de l'Église. Alors que 56% des femmes qui ont parlé tout de suite sont allées voir leur mère, 17,6% leur père, 21,6% une autre personne de leur famille, 18,4% un ami de leur âge et 12,8% une personne de l'Église. Les garçons parlent donc beaucoup plus tout de suite à leur père ou à un homme d'Église que les filles qui s'adressent plus à un autre membre de la famille ou de l'entourage.

Figure 10 : A qui parle-t-on lorsque l'on parle tout de suite après l'abus ? (%)



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

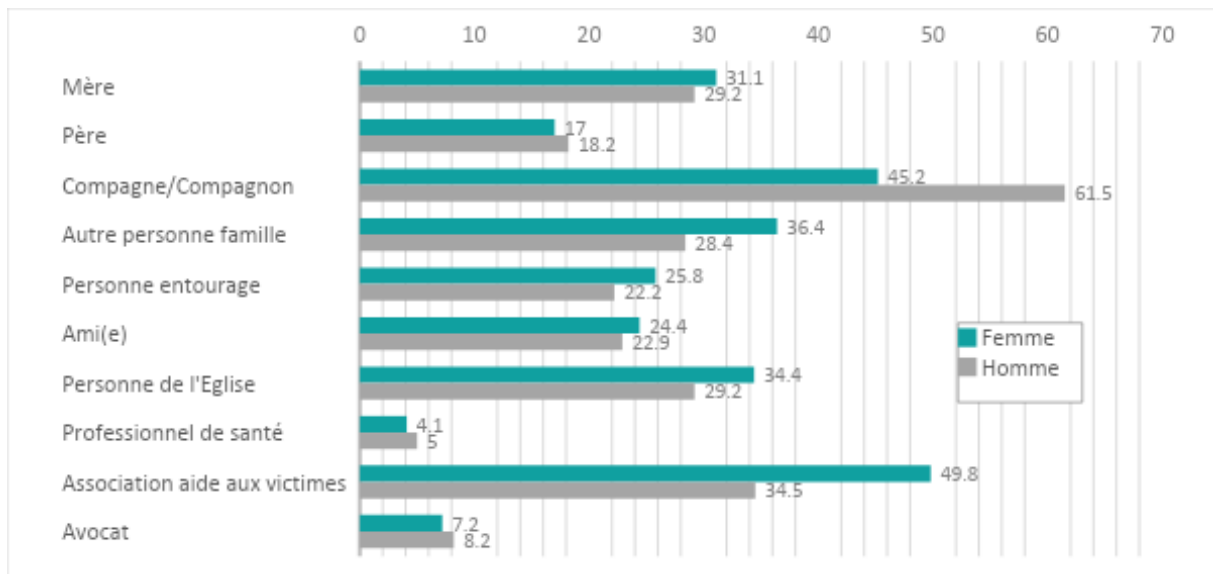
Champ : personnes qui ont parlé des violences juste après leur survenue

Lecture : 56% des filles et 61% des garçons qui ont parlé des violences juste après leur survenue se sont adressés à leur mère

(Voir tableau 39 : Prise de parole après l'abus en fonction de l'année au premier abus en Annexe 6.4)

Pour les victimes ayant parlé uniquement tout de suite ou aussi plus tard, c'est essentiellement à leur conjoint (encore plus les hommes à leurs conjoint-e-s que les femmes à leur conjoint-e-s), à une association de victimes (surtout les femmes), et enfin à une personne de l'Église ou un autre membre de sa famille (là aussi surtout les femmes). Les mères ou belles-mères et les femmes restent des interlocutrices privilégiées au sein de la famille, même si les femmes s'adressent plus que les hommes à un autre membre de la famille (Voir en annexe ableau 45 : A qui parle-t-on lorsque l'on s'exprime au moment des abus ?).

Figure 11 : A qui parle-t-on lorsque l'on parle plus tard ? (%)



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Personnes ayant répondu qu'elles avaient parlé plus tard à quelqu'un des violences qu'elles avaient subies. Elles ont pu en parler tout de suite après ou jamais.

Lecture : 31,1% des femmes ayant parlé plus tard se sont adressées vers leur mère, 45,2% vers leur compagnon.

(Voir [Tableau 46 : A qui parle-t-on lorsque l'on s'exprime des années après les abus ?](#))

Dans le parcours de victimation de la majorité de nos enquêtés, le premier destinataire est donc un membre de la famille. Pour un tiers d'entre eux, la parole s'adresse presque immédiatement après (2,3 ans après en moyenne) à des amis ou des personnes de leur entourage. L'Église et la justice civile n'arrivent comme interlocutrices pour moins d'un quart des cas qu'ensuite (5 ans après en moyenne pour la justice civile et 5,1 ans pour l'Église).

Tableau 17: Nombre d'années après les faits pour parler en fonction de l'interlocuteur

| | Familie | | Ami/ entourage | | Église | | Professionnel de santé | | Association | | Avocat/ police/ justice | | Tous interlocuteurs | |
|---|---------|------|-------------------|------|--------|------|---------------------------|------|-------------|------|-------------------------------|------|------------------------|------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Tout de suite | 216 | 23 | 74 | 16,5 | 52 | 14,6 | 9 | 1,9 | 1 | 1,3 | 6 | 11,1 | 288 | 24,1 |
| Moins d'un an | 9 | 1 | 8 | 1,8 | 2 | 0,6 | 1 | 0,2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 | 1,3 |
| Entre 1 et 5 ans | 72 | 7,7 | 49 | 10,9 | 40 | 11,2 | 16 | 3,4 | 4 | 5,3 | 2 | 3,7 | 115 | 9,5 |
| Entre 6 et 10 ans | 102 | 10,9 | 48 | 10,7 | 27 | 7,6 | 37 | 8 | 3 | 3,9 | 6 | 11,1 | 113 | 9,5 |
| Entre 11 et 20 ans | 159 | 17 | 56 | 12,5 | 40 | 11,2 | 85 | 18,3 | 7 | 9,2 | 15 | 27,8 | 167 | 14,2 |
| Entre 21 et 40 ans | 221 | 23,6 | 108 | 24,1 | 95 | 26,6 | 189 | 40,7 | 29 | 38,2 | 17 | 31,5 | 286 | 24,4 |
| Plus de 40 ans | 159 | 17 | 106 | 23,6 | 101 | 28,3 | 127 | 27,4 | 32 | 42,1 | 8 | 14,8 | 201 | 17 |
| Total | 938 | | 449 | | 357 | | 464 | | 76 | | 54 | | 1186 | |
| Nombre d'années moyen pour parler plus tard | 22,7 | | 23,7 | | 26,4 | | 26 | | 30,2 | | 25,3 | | 22,6 | |
| Nombre d'années moyen pour parler | 17,5 | | 19,8 | | 22,6 | | 25,5 | | 29,8 | | 22,5 | | 17,1 | |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Personnes ayant répondu qu'elles avaient parlé à l'un de ces différents interlocuteurs

Lecture : 23% des personnes ont parlé tout de suite à leur famille, 14,6% à l'Église. 17% ont parlé à leur famille plus de 40 ans plus tard, 28,3% à l'Église. En moyenne, les personnes mettent 22,7 ans pour parler à leur famille quand elles ne le font pas immédiatement (cette moyenne tombe à 17,5 ans en incluant les personnes s'étant exprimées tout de suite).

4.2.3. L'INTERPELLATION DES AUTORITES LEGITIMES

Par autorités légitimes, on entend ici les instances existantes susceptibles de déclencher directement des poursuites à l'égard de l'abuseur suite à l'interpellation d'une personne abusée²⁵². Dans les cas des violences ecclésiastiques, ces recours peuvent s'adresser soit au système judiciaire de l'Église soit au système judiciaire civil. Si l'Église catholique romaine se particularise par le fait d'avoir son propre droit, y compris pénal, et donc son propre système judiciaire, la perspective de recours multiples offerts aux personnes abusées n'est pas une singularité des violences ayant été commises dans le cadre ecclésial. Dans le cas, par exemple, d'un violences sexuelles commises par un professeur des universités, la victime peut tout autant opérer un double recours auprès de la justice et auprès de l'administration universitaire qui est habilitée à prononcer une sanction disciplinaire à l'encontre de l'abuseur.

²⁵² Pierre-Brice Lebrun, « De l'autorité en droit, et des concepts qui la côtoient », *Empan*, 14 avril 2016, vol. 101, n° 1, p. 87-91.

S'agissant de l'institution ecclésiale, elle a été interpellée dans 413 cas (soit 28,6% des cas), soit directement par la personne abusée soit indirectement par ses parents. Ce score d'interpellation, déjà faible, tombe à 4% pour l'ensemble des personnes abusées par un clerc dans l'enquête en population générale (voir partie 3 du présent rapport). Toutes choses égales par ailleurs, le sexe de l'enquêté n'a pas d'influence sur le fait d'interpeller l'Église, de même que l'année du premier abus ou l'identité du premier abuseur. En revanche, une personne abusée entre 10 et 13 a une probabilité plus grande de parler à l'Église qu'une personne abusée à moins de 9 ans. Le fait d'avoir été violé augmente la probabilité de parler à l'Église. Enfin, la probabilité est plus importante de s'adresser à l'Église quand on est membre des classes supérieures, *a fortiori* quand on est membre du clergé, que quand on est membre des classes populaires.

Tableau 18: Les déterminants de la prise de parole à destination de l'institution ecclésiale (modèle de régression logistique)

| | Odds Ratio | Significativité 95% | IC 95% |
|--|------------|---------------------|-------------|
| Sexe | | | |
| Homme | | ref | |
| Femme | 1,13 | | [0,81;1,56] |
| Âge au premier abus | | | |
| Moins de 10 ans | 0,60 | ** | [0,41;0,88] |
| Entre 10 et 13 ans | | ref | |
| Entre 14 et 17 ans | 1,22 | | [0,78;1,89] |
| Entre 18 et 20 ans | 1,37 | | [0,61;3,08] |
| Année du premier abus | | | |
| 1940-1969 | | ref | |
| 1970-1989 | 0,95 | | [0,67;1,36] |
| 1990-2000+ | 1,65 | | [0,9;3,02] |
| Classe sociale de l'enquêté(e) | | | |
| Classe populaire | | ref | |
| Classe intermédiaire | 1,11 | | [0,62;1,98] |
| Classe supérieure | 1,61 | | [0,92;2,82] |
| Clergé | 5,87 | *** | [2,12;16,2] |
| Viol | | | |
| Non | | ref | |
| Oui | 1,47 | * | [1,04;2,08] |
| Identité du premier abuseur | | | |
| Un prêtre | | ref | |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 1,00 | | [1;1] |
| Un enseignant membre du clergé | 1,00 | | [1;1] |
| Un religieux | 1,22 | | [0,76;1,97] |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

NB : La classe sociale est une catégorie reconstruite à partir des professions détaillées déclarées par l'enquêté.

Champ : Échantillon total

Lecture de la régression logistique : Toutes choses égales par ailleurs, le sexe de l'enquêté n'a pas d'influence sur la parole à l'Église. Un membre du clergé a une probabilité bien plus importante de s'adresser à l'Église qu'un membre des classes populaires.

Cette interpellation à l'égard de l'Église a pu se faire auprès de différents interlocuteurs ou instances qui la représentent. Dans 277 cas, les autorités « légitimes » ont été prévenues : dans le cadre ecclésial, on entend par autorités légitimes soit le Vatican lui-même, soit un évêque, soit un supérieur, autant d'instances en droit de déclencher une procédure canonique contre l'abuseur suite à ce signalement.

Tableau 19 : Interlocuteurs au sein de l'Église

| Qui a été mis au courant dans l'Église | Homme % | Femme % | Total % | Total (nb) |
|--|---------|---------|---------|------------|
| Personne | 72,4 | 69,4 | 71,4 | 1030 |
| Vatican, évêque de votre diocèse, vicaire membre de son équipe rapprochée | 12,6 | 13,4 | 12,9 | 186 |
| Prêtre diacre laïc engagé du diocèse | 11,4 | 13 | 12 | 173 |
| Autre personne de l'Église | 9,5 | 12,4 | 10,5 | 152 |
| Religieux, religieuse | 4,9 | 8,9 | 6,3 | 91 |
| Evêque d'un autre diocèse ou évêque auxiliaire | 3,4 | 3,6 | 3,5 | 50 |
| Cellule d'écoute diocésaine | 2,2 | 3,7 | 2,8 | 40 |
| Supérieur hiérarchique | 3,1 | 2,4 | 2,8 | 41 |
| Vous ne savez pas | 2 | 2 | 2 | 29 |
| Prêtre d'un autre diocèse, aumônier, confesseur, accompagnateur | 1,4 | 2,8 | 1,9 | 27 |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Nombre de personnes ayant répondu à la question de leur interlocuteur au sein de l'Église

Lecture : 72,4% des hommes n'ont pas interpellé l'Église (que ce soit personnellement ou via leurs parents), contre 69,4% des femmes. Le total peut être supérieur à 100% car une même personne a pu alerter plusieurs interlocuteurs.

Concernant les autorités judiciaires civiles (*via* un signalement à la police, le recours à un avocat ou une plainte en bonne et due forme), le recours est encore plus minoritaire dans notre échantillon, il ne concerne que 197 cas (soit 12,8% des cas colligés).

Nous avons fait l'hypothèse selon laquelle l'aptitude à recourir aux autorités civiles et ecclésiales était moins probable aux deux extrémités du spectre social, pour des raisons différentes dans les deux cas : en bas de l'échelle sociale, on s'attendait à ce que la distance sociale de la personne abusée et de sa famille aux institutions, que peut encore accentuer le rapport social de sexe quand la personne abusée ou la personne qui alerte sont des femmes, freinerait les démarches de reconnaissance juridique et canonique de l'abus. En haut de l'échelle sociale, nous nous attendions, au contraire, à ce que la grande proximité de la personne abusée et de sa famille à l'Église catholique et à la vision du monde qu'elle défend freinerait la dénonciation des violences sexuelles à la justice et faciliterait un règlement de l'affaire entre la famille et des responsables de l'institution ecclésiale prompts à éviter que l'affaire tourne au scandale. La faiblesse des effectifs de personnes recourant aux autorités légitimes et la sous-représentation des classes populaires et intermédiaires au sein de l'échantillon volontaire rendent difficile l'interprétation des données statistiques à ce sujet. Les entretiens tendent néanmoins à laisser penser que des différences de classe s'expriment en termes de recours.

Ainsi, pour les personnes de classes supérieures, les choses semblent se régler plus souvent que dans d'autres milieux sociaux directement entre la famille et l'Église, sans envisager de recours à la médiation judiciaire civile. L'histoire d'Antoine l'illustre :

Antoine, abusé en 1984 à 17 ans par le préfet des études

Antoine, 52 ans, est issu d'une famille de 13 enfants, inscrite au « who's who ». Son père expert en œuvres d'art et sa mère galeriste. Son agresseur était le préfet des études d'un établissement scolaire prestigieux des beaux quartiers de Paris, tenu par une congrégation religieuse, qu'Antoine décrit comme un lieu « mono-social ». Il était autoritaire et pouvait même être sarcastique quand il avait un élève dans sa ligne de mire. Antoine a 17 ans en 1984. Il a un an d'avance. Dans ces cas-là, l'école conseille aux élèves de partir à l'étranger. Antoine part donc 6 mois aux USA. Sa croissance étant tardive, quand il revient, il grandit d'un coup. Le préfet des études, le voyant, est surpris. « Il a comme une érection » dit Antoine. Le prêtre le prend dans ses bras en le couvrant de bisous humides dans le cou avec la langue pendant 5 min. Ça n'a pas été plus loin, mais ça a surpris Antoine. Pourtant, entre élèves, ils se disaient que ce religieux avait des pratiques bizarres mais sans jamais entrer dans les détails. A l'époque, beaucoup pensaient déjà que le célibat était difficilement vivable. On savait que des prêtres pouvaient avoir ce genre de pratiques. Sur le coup, Antoine se dégage vite de son étreinte et avertit tout de suite ses parents. Pourtant il vient d'une famille nombreuse avec des parents très traditionnels et respectueux du prêtre « *parce qu'il a donné sa vie* », ce qui fait que « *Quand on l'accuse, on l'excuse* » explicite-t-il.

Face à ses dires, sa mère est choquée. C'est elle qui prend l'initiative d'appeler directement le provincial de la congrégation religieuse à laquelle appartient ce préfet de division. Son père est moins choqué. D'abord, il parlait peu, selon Antoine. Surtout, il avait été en pension religieuse dans les années 1950 et il savait que ça pouvait arriver. Mais selon Antoine, c'était « un problème d'Église à régler en Église », la question de la justice ne s'est pas du tout posée. Même 35 ans après les faits, Antoine s'étonne que l'enquêteur lui pose une telle question, tant il n'en était pas du tout question dans le champ des possibles familiaux.

Le provincial dira aux parents d'Antoine qu'il allait résoudre le problème. Le prêtre restera pourtant préfet encore plusieurs années dans ce lycée. Et cela n'empêchera pas les parents d'Antoine d'y envoyer ses petits frères.

L'histoire de Philippe, victime de l'aumônier de son école, illustre également un tel type de recours immédiat auprès des seules autorités légitimes de l'Église :

Philippe abusé en 1977 à 8 ans par l'aumônier de son école

Philippe a aujourd'hui 50 ans. Il ne se souvient peut-être pas de tout, mais il n'a jamais oublié les faits qui ont eu lieu en 1977 quand il avait 8 ans. Ses parents l'avaient mis dans une école catholique mixte, tenue par des sœurs, « *plus par convention que par conviction* » selon lui. Son père, ingénieur et sa mère, gestionnaire d'une agence d'immobilier, vivent alors dans une banlieue bourgeoise d'une grande ville. Ils n'allaient pas à la messe, mais ils tenaient au catholicisme. Dans son école, un prêtre faisait la catéchèse et sous divers prétextes le faisait

sortir de la classe. Le prêtre allait alors le chercher dehors et en profitait pour l'embrasser sur la bouche, puis le faisait rentrer en classe devant tous les élèves. Ce prêtre avait un appartement dans l'école, et y attirait Philippe en lui proposant des bonbons. Un jour, il l'emmène dans sa chambre, le déshabille et lui fait une fellation. Une fois, en confession, il l'embrasse. A l'époque, le prêtre « c'est le grand maître ». Philippe avait donc du respect et de la peur à son égard, plus qu'à l'égard des religieuses, même de la mère supérieure qui était pourtant autoritaire. Il en avait parlé à deux copines de classe qui ne l'avaient pas cru. A partir de ce jour-là, il se dit que personne ne va le croire et se tait. Mais une fois, lors d'une réunion de famille, « ça sort » devant ses cousins, qui le poussent à en parler immédiatement à ses parents. Ses parents rencontrent alors le prêtre, surtout ils téléphonent à l'évêque et obtiennent la mutation du prêtre. Ses parents n'ont jamais cherché à porter plainte, et depuis, ils n'en ont jamais reparlé.

Dans les classes populaires, la circulation de la parole à propos des situations d'abus tend sans doute plus qu'ailleurs à se limiter au cercle familial (ou villageois en milieu rural) et à prendre la forme d'un « commérage ». Le « commérage » - entendu ici au sens d'Howard Becker - peut bien évidemment précéder et engendrer la dénonciation publique d'un scandale, mais ce passage requiert chez celles et ceux qui s'y adonneraient de prendre le risque de rompre un certain équilibre local²⁵³ et nécessite de mobiliser certaines ressources matérielles et sociales qui font souvent défaut. Dès lors, pour que l'objet du commérage se convertisse en « proposition d'engagement²⁵⁴ » soutenable, il faut redoubler de motivation au sein des classes populaires, surtout rurales, d'où sans doute un recours rare et plutôt tardif, combinant Église (mais au niveau local) et justice, quand il y a recours.

Dans le cas d'André, les non-réactions de sa mère, de sa femme et de ses anciens camarades de classe, illustrent bien tout à la fois la révérence sociale toute particulière de ces personnes abusées issues des classes populaires rurales à l'institution ecclésiale²⁵⁵ et une forme d'auto-censure freinant toute dénonciation publique, au-delà du commérage local. Dans le cas d'André, ce sont finalement, et paradoxalement, les représentants de l'institution ecclésiale eux-mêmes en la personne du nouveau curé puis de son évêque, qui le poussent à parler au-delà du cercle de l'entre-soi villageois et à témoigner aujourd'hui dans le contexte que l'on connaît :

²⁵³ « Le caractère déviant ou non d'un acte dépend de la manière dont les autres réagissent. Vous pouvez commettre un inceste clanique et n'avoir à subir que des commérages tant que personne ne porte une accusation publique ; mais si cette accusation est portée, vous serez conduit à la mort » écrit H.S. Becker dans *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance, op. cit.* p.35. Pour Becker, le commérage ne se transforme que rarement en accusation publique dans les communautés isolées ou relativement fermées, car celui-ci y opère une double fonction. Le commérage participe au contrôle social interne : il sert de rappel à la norme en suscitant une peur d'être soi-même l'objet de ragots. Il a également une fonction d'exclusion à usage externe, renforçant la cohésion du groupe face à tout intrus : "L'étranger [outsider] ne peut pas se joindre aux commérages", *Ibidem*.

²⁵⁴ Luc Boltanski, *La Souffrance à distance : Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993.

²⁵⁵ Yves Lambert, « Les agriculteurs, les classes sociales et la religion catholique », *Économie rurale*, 1978, vol. 125, n° 1, p. 3-11.

André, abusé en 1967 à 8 ans par son enseignant

André, 60 ans, est catholique fervent, fils de petits agriculteurs. Il a commencé des études pour reprendre la ferme familiale, mais de gros soucis de mémoire le contraignent à renoncer. Il est finalement chauffeur de bus toute sa carrière, tout en vivant toujours dans la maison de son enfance. Pendant 30 ans, chaque matin, il a des envies de suicides, jusqu'au jour où « *il en a marre* » et fait un pèlerinage à Međugorje en Bosnie-Herzégovine, où tout remonte à sa conscience. Sur le chemin du retour en France, l'accompagnateur du pèlerinage – laïc membre d'une communauté nouvelle - lui propose d'aller en parler en confession à un prêtre. Ce qu'il fait. Pour lui, cette confession est une délivrance. Le confesseur reçoit sa parole, mais ne lui dit pas d'aller en parler à un évêque ou à la justice. Il ne fait aucune démarche en ce sens. Suite à cette confession il y a 20 ans, il n'a plus jamais eu d'envies suicidaires. Mais il a mis des années à se reconstruire.

Son instituteur et vicaire de la paroisse faisait des attouchements sexuels en classe aux garçons et même aux filles (sa dernière année de primaire, l'école était devenue mixte), André évoque avec émotion le fait qu'il ait touché son amoureuse de l'époque. Selon lui, les trois quarts des enfants ont subi des attouchements de sa part, en plus de violences pédagogiques. Quand il entrait en classe, « *on entrait en enfer* » dit-il. L'instituteur venait à la maison et le prenait sur ses genoux. André pense avoir parlé de ses actes à sa mère quand il était jeune, mais elle était dépressive, et puis, prêtre et instituteur, « *il était un Dieu* » à ses yeux. Ce prêtre a finalement été muté ailleurs à la fin du cycle primaire d'André. *A priori*, le curé de l'époque « avait eu vent de certaines choses » et aurait demandé son déplacement. Récemment, André a retrouvé ses anciens camarades de classe à l'occasion des 60 ans de l'école. Les choses se sont dites à demi-mots pendant ces festivités. Mais la plupart de ses anciens camarades ne vont plus à l'Église ; ils ne sont pas au courant de l'existence de la CIASE et refusent de toutes les façons de témoigner hors de ce cercle, malgré l'insistance d'André. La femme d'André, elle-même, ne comprend pas très bien la volonté de témoigner de son mari. Elle dit avoir elle aussi subi des « *choses* ». Pour autant, « *ce n'est pas parce que l'électricien fait n'importe quoi, qu'il faut couper le courant.* » Il garde dès lors sa foi en Dieu qui « l'a sauvé ».

Cinquante ans après les faits, l'actuel curé de sa paroisse l'enjoint à répondre à l'appel de la CIASE. André lui avait évoqué son histoire. Le prêtre a même contacté l'évêque à son propos, évêque qui a essayé d'appeler André, mais celui-ci n'a pas pu répondre sur le moment et n'ose pas le rappeler. André pourtant a un souhait très concret : il voudrait que l'évêque vienne faire une messe de réparation.

*

Nous avons analysé jusqu'ici la sortie du silence et les conditions de possibilité des prises de parole des personnes abusées, il s'agit maintenant de décrire les réactions de leurs interlocuteurs et les « conditions de félicité » des interpellations qui leur sont destinées. En effet, il ne s'agit pas de penser que la « libération » de la parole des personnes abusées suffit à déclencher une réelle prise en charge de leurs problèmes. Encore faut-il une écoute « libérée » face à elles, une écoute libérée elle aussi du poids du silence.

4.3. ENTENDRE LA PAROLE

Cette troisième sous-section interroge les réactions des principaux interlocuteurs : la famille et l'Église (le recours à la justice est trop faible pour que ses réactions soient analysées). Elle esquissera autant que faire se peut les conditions de félicité de ces prises de parole. Rappelons qu'on entend ici par conditions de félicité, les conditions pour que cette prise de parole soit prise au sérieux et produise une réponse effective de la part de la personne ou de l'institution à laquelle elle s'adresse.

4.3.1. LES REACTIONS DES PARENTS

La prise de parole des personnes abusées, immédiate ou tardive, quand elle a lieu en famille, suscite des réactions diverses, listées ci-dessous. On peut noter que 28,1% des hommes qui ont parlé à leur mère tout de suite n'ont pas été crus contre 32,5% des femmes. De plus, elles ne sont que 16,3% à avoir vu leur mère contacter l'Église, contre 34,2% des hommes. Les mères croient donc plus et se mobilisent davantage pour leurs garçons que pour leurs filles. En revanche, les pères sont 27,7% à ne pas avoir cru leur garçon immédiatement, contre 13,9% pour les filles. Les pères croient donc plus leurs filles. Ainsi, les pères sont plus prompts à contacter l'Église si c'est leur fille qui leur parle que s'il s'agit de leur garçon. Ces différences genrées s'estompent lorsque l'on observe les réactions des parents mis au courant plus tard.

Tableau 20 : Réactions des parents selon le sexe de l'enquêté et le moment de la prise de parole

| Il ou elle... | Hommes | | | | | | | | Femmes | | | | | | | | Total | | | | | | | |
|--|---------------|------|---------------------|------|---------------|------|---------------------|------|---------------|------|---------------------|------|---------------|------|---------------------|------|---------------|------|---------------------|------|-----|------|-----|------|
| | Mère | | | | Père | | | | Mère | | | | Père | | | | Mère | | Père | | | | | |
| | Tout de suite | | Seulement plus tard | | Tout de suite | | Seulement plus tard | | Tout de suite | | Seulement plus tard | | Tout de suite | | Seulement plus tard | | Tout de suite | | Seulement plus tard | | | | | |
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Ne vous a pas cru | 32 | 28,1 | 64 | 24,5 | 18 | 27,7 | 32 | 20 | 26 | 32,5 | 42 | 25,6 | 5 | 13,9 | 13 | 15,9 | 58 | 29,9 | 106 | 24,9 | 23 | 22,8 | 45 | 18,6 |
| Vous a cru mais ne savait pas quoi faire | 28 | 24,6 | 130 | 49,8 | 17 | 26,2 | 77 | 48,1 | 25 | 31,3 | 84 | 51,2 | 13 | 36,1 | 44 | 53,7 | 53 | 27,3 | 214 | 50,4 | 30 | 29,7 | 121 | 50 |
| Vous a cru mais n'a pas voulu que cela se sache | 37 | 32,5 | 59 | 22,6 | 16 | 24,6 | 29 | 18,1 | 26 | 32,5 | 36 | 22 | 7 | 19,4 | 14 | 17,1 | 63 | 32,5 | 95 | 22,4 | 23 | 22,8 | 43 | 17,8 |
| Vous a cru mais a pensé que vous étiez responsable | 6 | 5,3 | 14 | 5,4 | 4 | 6,2 | 11 | 6,9 | 6 | 7,5 | 6 | 3,7 | 1 | 2,8 | 2 | 2,4 | 12 | 6,2 | 20 | 4,7 | 5 | 5 | 13 | 5,4 |
| A contacté l'Église | 39 | 34,2 | 47 | 18 | 22 | 33,8 | 25 | 15,6 | 13 | 16,3 | 16 | 9,8 | 10 | 27,8 | 12 | 14,6 | 52 | 26,8 | 63 | 14,8 | 32 | 31,7 | 37 | 15,3 |
| A contacté un avocat ou la justice | 5 | 4,4 | 8 | 3,1 | 5 | 7,7 | 8 | 5 | 1 | 1,3 | 4 | 2,4 | 1 | 2,8 | 3 | 3,7 | 6 | 3,1 | 12 | 2,8 | 6 | 5,9 | 11 | 4,5 |
| Vous a emmené voir un professionnel de santé | 5 | 4,4 | 12 | 4,6 | 3 | 4,6 | 7 | 4,4 | 2 | 2,5 | 5 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 3,6 | 17 | 4 | 3 | 3 | 7 | 2,9 |
| Total | 114 | | 261 | | 65 | | 160 | | 80 | | 164 | | 36 | | 82 | | 194 | | 425 | | 101 | | 242 | |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Nombre de personnes ayant parlé à leurs parents des violences qu'ils ont subies.

Lecture : 28,1% des hommes qui ont parlé à leur mère tout de suite n'ont pas été crus contre 32,5% des femmes dans la même situation.

Si on regroupe toutes ces réactions sous les trois catégories : « écoute et action », « écoute mais absence d'action » et « refus ou rejet »²⁵⁶, comme dans le tableau qui suit, on se rend compte que cette prise de parole intrafamiliale n'a le plus souvent engendré aucune réaction quand bien même elle a été crue : 32,1% des hommes ayant parlé à leur mère tout de suite ont été écoutés et ont vu une action découler de leurs révélations. Ce chiffre tombe à 10,4% dans le cas des femmes dans la même situation. Les hommes qui s'adressent à leur père tout de suite sont 54% à se voir opposer un refus ou un rejet contre 37,5% des femmes (au profit de l'écoute non action).

²⁵⁶ Dans le cas des réactions des parents :

- Ecoute non action : *Vous a cru(e) mais ne savait pas quoi faire*
- Ecoute action : *A contacté l'Église / A contacté un avocat ou la justice / Vous a emmené(e) voir un professionnel de santé (psychologue, médecin)*
- Refus ou rejet : *Ne vous a pas cru(e) / Vous a cru(e) mais n'a pas voulu que ça se sache / Vous a cru(e) mais a pensé que vous étiez responsable*

Tableau 21 : Réaction des parents simplifiée selon le sexe de l'enquêté et le moment de la prise de parole

| Réaction simplifiée parmi ceux qui ont parlé | Hommes | | | | | | | | Femmes | | | | | | | | Total | | | | | | | |
|--|---------------|------|-----------|------|---------------|------|-----------|------|---------------|------|-----------|------|---------------|------|-----------|------|---------------|------|-----------|------|----|------|-----|------|
| | Mère | | | | Père | | | | Mère | | | | Père | | | | Mère | | Père | | | | | |
| | Tout de suite | | Plus tard | | Tout de suite | | Plus tard | | Tout de suite | | Plus tard | | Tout de suite | | Plus tard | | Tout de suite | | Plus tard | | | | | |
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | | |
| Ecoute suivie d'une action | 36 | 32,1 | 20 | 11,8 | 21 | 33,3 | 12 | 11,7 | 8 | 10,4 | 7 | 7,8 | 10 | 31,3 | 6 | 12,5 | 45 | 23,7 | 27 | 10,4 | 32 | 33,3 | 18 | 11,9 |
| Ecoute sans action | 15 | 13,4 | 84 | 49,4 | 8 | 12,7 | 52 | 50,5 | 15 | 19,5 | 49 | 54,4 | 10 | 31,3 | 24 | 50 | 30 | 15,8 | 133 | 51,2 | 18 | 18,8 | 76 | 50,3 |
| Refus ou rejet | 61 | 54,5 | 66 | 38,8 | 34 | 54 | 39 | 37,9 | 54 | 70,1 | 34 | 37,8 | 12 | 37,5 | 18 | 37,5 | 115 | 60,5 | 100 | 38,5 | 46 | 47,9 | 57 | 37,7 |
| Total | 112 | | 170 | | 63 | | 103 | | 77 | | 90 | | 32 | | 48 | | 190 | | 260 | | 96 | | 151 | |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Nombre de personnes ayant parlé à leurs parents des violences qu'elles ont subies.

Lecture : 32,1% des hommes ayant parlé à leur mère tout de suite ont été écoutés et ont vu une action découler de leurs révélations.

Quelles sont les caractéristiques des abus qui jouent en faveur de l'action des parents ? Les effectifs étant faibles, seules quelques données sont significatives : d'abord le fait de parler tout de suite, plutôt que tardivement influe sur la réaction des parents. Ensuite, l'âge de l'enfant intervient : plus l'enfant est jeune et plus l'évocation de violences subies suscite de réactions de la part des parents. Enfin, les résultats montrent que les mères écoutent et réagissent moins que les pères aux révélations de violences sexuelles commises sur leurs filles.

Tableau 22 : Déterminants de l'écoute et de l'action de la mère et du père

| | Ecoute et action de la mère | | Total mère | Ecoute et action du père | | Total père |
|--|-----------------------------|-------------|------------|--------------------------|-------------|------------|
| | Nb | % | Nb | Nb | % | Nb |
| TOTAL | 94 | 20,9 | 450 | 59 | 23,9 | 247 |
| Sexe | ** | | | | | |
| Homme | 70 | 24,8 | 282 | 41 | 24,7 | 166 |
| Femme | 23 | 13,8 | 167 | 17 | 21,3 | 80 |
| Diplôme le plus élevé | | | | | | |
| Inférieur au bac | 13 | 23,0 | 57 | 5 | - | 20 |
| Bac | 7 | 14,3 | 49 | 4 | - | 24 |
| Bac+2 | 16 | 19,0 | 84 | 3 | 8,1 | 37 |
| Diplôme supérieur à Bac+2 | 49 | 21,4 | 229 | 42 | 27,8 | 151 |
| Autre diplôme | 7 | - | 28 | 5 | - | 14 |
| Dernière profession de l'enquêté(e) | | | | | | |
| Agriculteurs | 2 | - | 7 | 1 | - | 4 |
| Artisans | 7 | - | 22 | 3 | - | 12 |
| Cadres supérieurs | 48 | 21,6 | 222 | 34 | 25,8 | 132 |
| Employés | 9 | 19,6 | 46 | 5 | - | 18 |
| Intermédiaires | 15 | 16,7 | 90 | 10 | 22,7 | 44 |
| Ouvriers | 0 | - | 10 | 1 | - | 7 |
| Jamais travaillé ou autre situation | 9 | 24,3 | 37 | 3 | - | 20 |
| Âge au premier abus | | | | | | |
| Moins de 10 ans | 25 | 18,7 | 134 | 16 | 22,9 | 70 |
| Entre 10 et 13 ans | 55 | 23,2 | 237 | 35 | 27,8 | 126 |
| Entre 14 et 17 ans | 11 | 15,9 | 69 | 6 | 14,0 | 43 |
| Entre 18 et 20 ans | 3 | - | 10 | 2 | - | 8 |
| Année au premier abus | | | | | | |
| 1940-1969 | 42 | 19,1 | 220 | 26 | 24,5 | 106 |
| 1970-1989 | 36 | 19,7 | 183 | 21 | 19,8 | 106 |
| 1990-2000+ | 13 | 31,7 | 41 | 11 | 33,3 | 33 |
| Identité du premier abuseur religieux | | | | | | |
| Un prêtre de votre paroisse | 31 | 19,7 | 157 | 20 | 23,8 | 84 |
| Un autre prêtre | 26 | 26,5 | 98 | 17 | 29,8 | 57 |

| | | | | | | |
|--|-----|------|-----|-----|------|-----|
| Un religieux | 6 | - | 29 | 5 | - | 16 |
| Un enseignant membre du clergé | 18 | 18,9 | 95 | 13 | 23,2 | 56 |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 10 | 16,1 | 62 | 4 | 12,5 | 32 |
| Circonstances des violences | | | | | | |
| Paroisse | 43 | 21,8 | 197 | 26 | 24,1 | 108 |
| Église hors les murs | 31 | 24,0 | 129 | 15 | 20,3 | 74 |
| École internat | 23 | 20,7 | 111 | 17 | 26,6 | 64 |
| Famille | 14 | 17,9 | 78 | 14 | 26,4 | 53 |
| Type de violences | | | | | | |
| Viol | 27 | 20,6 | 131 | 17 | 21,0 | 81 |
| Attouchements | 85 | 21,2 | 401 | 54 | 24,2 | 223 |
| Autre atteinte | 27 | 22,9 | 118 | 19 | 25,0 | 76 |
| Âge pour parler à son parent | | | | | | |
| | *** | | | *** | | |
| Moins de 13 ans | 55 | 31,6 | 174 | 30 | 42,3 | 71 |
| Entre 14 et 17 ans | 12 | 30,8 | 39 | 6 | - | 22 |
| Entre 18 et 20 ans | 4 | - | 23 | 3 | - | 15 |
| Plus de 20 ans | 16 | 18,7 | 192 | 14 | 24,1 | 126 |
| Moment de la prise de parole | | | | | | |
| | ** | | | ** | | |
| Tout de suite | 53 | 31,4 | 169 | 32 | 44,4 | 72 |
| Plus tard | 49 | 15,2 | 322 | 30 | 16,0 | 187 |

Source : *Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019*

Les étoiles représentent les significativités des tests Khi2 :

[] différences non significatives * p<0.05 ** p<0.01 *** p<0.001

Champ : Pour la mère : les personnes qui ont parlé à leur mère (N=450). Pour le père : les personnes qui ont parlé à leur père (N=247).

Lecture : 24,8% des hommes ayant parlé à leur mère ont pu être écoutés et ont vu une action de sa part. C'est le cas de 13,8% des femmes dans la même situation.

Cette moindre réaction maternelle s'explique peut-être par le fait que les femmes ont par expérience largement intériorisé la possibilité des violences de genre comme une fatalité. "Les femmes savent et font avec" selon le propos adressé à Gwendoline par sa mère alors que celle-ci lui révèle qu'elle a été abusée par un prêtre, ami de la famille, et au moins une fois en sa présence. Les mères ont sans doute aussi intériorisé une forme de renonciation au regard de la faible probabilité pour une femme d'être reconnue comme victime et son agresseur masculin coupable au sein d'une société encore largement imprégnée par des pratiques et des représentations patriarcales. Les filles - ainsi désincitées à réagir par leurs mères possiblement elles-mêmes victimes ou se sachant possiblement victimes de violences de genre - se retrouveraient alors prises dans ce qu'on pourrait appeler un "piège" ou une "trappe de genre" - comme on parle de trappes à pauvreté en économie.

Les entretiens confirment que de nombreuses femmes abusées attribuent le peu de réaction, voire le déni, de leurs mères au fait qu'elles ont elles-mêmes subi des violences sexuelles, et que la faiblesse de cette réaction les a désincitées à parler. C'est le cas de Gwendoline :

Inconsciemment, pour ma mère [présente au moment des faits], ce qui s'est passé, c'est autorisé. Ça lui est arrivé à elle. Elle a été violée, ma mère, à l'âge de 16 ans. Et alors moi, elle m'a dit, ma mère... Alors elle ...en fait elle a été violée, il semblerait que ce soit son petit ami. Et elle m'a dit "Bah, j'ai tout fait pour le cacher à mes parents parce que je voulais les protéger." Donc, ça c'est ce qu'elle souhaitait que je fasse. Et en fait, ce n'est pas ça qui s'est passé, c'est qu'elle en a parlé à son père, et son père n'a rien fait. Voilà donc moi, c'est ça qui s'est reproduit."

Certaines essaient de briser cette spirale auprès de leurs enfants comme Isabelle (abusée en 1975 à 10 ans par son curé) :

Isabelle : Ce que je sais, c'est que j'ai réussi à dire à ma mère ça. J'ai raconté - alors, pas qu'il se collait - mais qu'il me caressait la poitrine et tout ça. Et ma mère m'a dit, "s'il recommence tu me diras". Moi je viens d'une famille où ma mère, elle avait subi des trucs, enfin, je vous passe les détails, mais enfin bref, elle a pas pu me protéger [...] Et du coup, je sais qu'il a recommencé et j'ai rien dit. [...]

Enquêteur : Et à vos enfants vous leur en avez parlé ?

Isabelle : Ah oui, très tôt, Ah oui, très tôt parce que leur grand-mère aussi, qui allait quand même pas trop bien, donc très vite je leur ai donné le sens que si mamie était comme ça, c'était parce que y'avait un monsieur qui lui avait fait du mal, enfin voilà, et puis j'ai une fille, je trouvais que c'était bien que ça continue pas ce truc-là, quand même."

C'est d'ailleurs en partie la crainte que cela se reproduise avec sa propre fille qui déclenche, chez Gwendoline, son parcours de victimation qui la conduira à se confronter à sa mère :

"En fait, le déclencheur, c'est une violente dispute avec ma mère parce que je voulais plus jamais de sa vie, qu'elle me parle comme ça, et l'intuition que c'était peut-être arrivé à ma fille aussi, d'être victime d'abus sexuels... elle a pas parlé... C'est une intuition, mais je... J'ai pas du tout de certitude, elle n'a jamais rien dit de tel, elle s'en défend même et... Et j'ai bien conscience que ça peut être des projections. N'empêche que c'est quand même ça qui m'a mise en route. Et voilà. Et en fait, je culpabilisais un peu parce que dans la manière dont je l'ai vécu toutes les années avant... Et j'ai rencontré une victime, je ne sais plus dans quel cadre, avec qui on a parlé de ça et l'idée que c'est pas.... Que c'est là, qu'on sait que c'est arrivé, que c'est pas oublié, que c'est pas inconscient. Mais moi, je me disais "Bah oui, c'est là", mais à la fois ma vie est belle. Et puis, avec presque la conscience que si je le disais en fait, ça allait tout foutre en l'air. Donc de ré-enfouir, mais ça revenait... ça revenait de temps en temps."

4.3.2. LES REACTIONS DE L'ÉGLISE

Face aux interpellations des personnes abusées, l'institution ecclésiale a eu des réactions diverses listées dans le tableau suivant :

Tableau 23 : Réactions de la personne de l'Église en fonction du sexe de l'enquêté et du moment de la prise de parole

| La personne de l'Église... | Hommes | | | | Femmes | | | | Total | | | |
|---|---------------|------|------------|------|---------------|------|------------|------|---------------|------|------------|------|
| | Tout de suite | | Plus tard | | Tout de suite | | Plus tard | | Tout de suite | | Plus tard | |
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Vous a invité à venir en parler | 19 | 26,4 | 97 | 43,9 | 16 | 37,2 | 78 | 53,8 | 35 | 30,4 | 175 | 47,8 |
| N'a donné aucune suite à votre demande | 16 | 22,2 | 50 | 22,6 | 15 | 34,9 | 40 | 27,6 | 31 | 27 | 90 | 24,6 |
| Vous a dit qu'elle allait agir | 17 | 23,6 | 40 | 18,1 | 5 | 11,6 | 14 | 9,7 | 22 | 19,1 | 54 | 14,8 |
| Vous ne savez pas ce qu'a fait l'Église | 17 | 23,6 | 37 | 16,7 | 4 | 9,3 | 13 | 9 | 21 | 18,3 | 50 | 13,7 |
| Vous a opposé une fin de non-recevoir | 7 | 9,7 | 21 | 9,5 | 6 | 14 | 17 | 11,7 | 13 | 11,3 | 38 | 10,4 |
| A contacté un supérieur hiérarchique | 8 | 11,1 | 19 | 8,6 | 5 | 11,6 | 7 | 4,8 | 13 | 11,3 | 26 | 7,1 |
| A estimé que vous étiez responsable | 5 | 6,9 | 14 | 6,3 | 6 | 14 | 9 | 6,2 | 11 | 9,6 | 23 | 6,3 |
| Vous a fait subir des intimidations si vous parliez des abus | 10 | 13,9 | 13 | 5,9 | 4 | 9,3 | 8 | 5,5 | 14 | 12,2 | 21 | 5,7 |
| A écrit ou fait répondre par autrui qu'elle ne pouvait rien faire | 3 | 4,2 | 12 | 5,4 | 4 | 9,3 | 6 | 4,1 | 7 | 6,1 | 18 | 4,9 |
| A contacté un avocat ou la justice | 1 | 1,4 | 11 | 5 | 1 | 2,3 | 6 | 4,1 | 2 | 1,7 | 17 | 4,6 |
| Total | 72 | | 221 | | 43 | | 145 | | 115 | | 366 | |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Personnes ayant répondu qu'elles avaient parlé à l'Église ayant également répondu à la question de la réaction de leur interlocuteur.

Lecture : 26,4% des hommes ayant parlé tout de suite à l'Église ont été invités à venir en parler contre 37,2% des femmes dans la même situation. En revanche, 23,6% des hommes ayant parlé tout de suite se sont vus répondre que l'Église allait agir contre 11,6% des femmes.

Si on regroupe toutes ces réactions sous les trois catégories suivantes : « écoute et action », « écoute mais absence d'action » et « refus ou rejet²⁵⁷ », comme dans le tableau qui suit, on se rend compte que cette prise de parole auprès de l'Église a surtout suscité un rejet (pour 46,3% de celles et ceux qui l'ont interpellée), ou une écoute non suivie de réactions (pour 43,5% de celles et ceux qui l'ont interpellée). L'Église n'a réagi positivement que dans 10,2% des interpellations qui lui sont parvenues. Mais il s'agit ici de comprendre quelles sont les

²⁵⁷ Dans le cas des réactions de l'Église :

- Ecoute sans action : A invité(e) à venir en parler / A dit qu'elle allait agir mais ne l'a pas fait
- Ecoute + action : A contacté un(e) supérieur(e) hiérarchique / A contacté un avocat ou a saisi la justice
- Refus ou rejet : N'a donné aucune suite à votre demande / Vous a opposé une fin de non-recevoir / A écrit ou fait répondre par autrui qu'elle ne pouvait rien faire / Vous a fait subir des intimidations si vous parliez de ce qui s'était passé / A estimé que vous étiez responsable

conditions de félicité de cette interpellation. Qui l'Église écoute-t-elle vraiment et pour qui réagit-elle effectivement ? Au contraire, qui entend-t-elle sans écouter et pour qui ne réagit-elle pas ?

Hors du contexte ecclésial, comme tend à le montrer, parmi d'autres études, celle de Wendy Parkin et Lorraine Green sur des foyers de soins pour enfants au Royaume-Uni, de nombreux cas détectés de violences sexuelles sur des enfants ne déclenchent pas de réponses institutionnelles effectives notamment parce qu'ils sont observés par des femmes et communiqués à des hommes, dans des institutions où les femmes occupent principalement des postes subalternes et les hommes des postes de direction²⁵⁸. On peut faire l'hypothèse que ce phénomène existe aussi en Église. Mieux, on peut penser qu'il est encore plus marqué au sein d'une institution comme l'Église catholique où, d'une part, les femmes sont explicitement et de droit exclues des postes de pouvoir et, d'autre part, la culture de ceux qui les occupent à longtemps été marquée par une misogynie largement intériorisée²⁵⁹. A ce titre, on peut imaginer que si la personne qui interpelle l'institution ecclésiale est une femme, qu'il s'agisse de la personne abusée ou de sa mère, celle-ci aura moins d'impact que si elle est un homme. Si les données statistiques recueillies donnent à voir effectivement une différence, elles ne permettent cependant pas de l'affirmer, faute d'effectifs suffisants. Cette différence constatée n'est pas significative. Les entretiens laissent néanmoins penser qu'un mépris plus grand s'exprime à l'égard des victimes femmes abusées adolescentes ou jeunes adultes de la part des autorités ecclésiastiques qu'à l'égard des victimes, hommes ou femmes, abusés enfants ou pré-adolescents. Se rejouerait-il ici la peur et la détestation de "la" femme post-pubère forcément "tentatrice" longtemps inculquées dans les séminaires et les noviciats religieux ?

Si les effectifs sont trop faibles pour démêler le poids spécifique de certaines variables telles que le sexe, l'âge ou la classe sociale de l'interpellant pour expliquer la variance des réponses ecclésiales, on peut néanmoins faire un certain nombre de constats : d'abord avec le temps l'Église répond de mieux en mieux aux personnes révélant des violences. Ainsi parmi les personnes interpellant l'institution ecclésiale, celles abusées après 1990 ont beaucoup plus de chances d'obtenir une réponse effective de l'Église que celles abusées avant 1970. Néanmoins, l'Église semble ne prendre en compte que certains types d'abus : elle réagit mieux quand l'abuseur dénoncé est un prêtre de paroisse ou un enseignant que quand c'est un aumônier de mouvement ou un religieux. Deux explications sont possibles : une cognitive et une organisationnelle. Soit dans les deux premiers cas, il s'agit de configurations d'abus plus acceptées et donc plus acceptables, soit dans ces deux derniers cas, l'organisation de

²⁵⁸ Wendy Parkin et Lorraine Green, « Cultures of Abuse Within Residential Child Care », *Early Child Development and Care*, 1 janvier 1997, vol. 133, n° 1, p. 73-86; Lorraine Green, « Analysing the sexual abuse of children by workers in residential care homes: Characteristics, dynamics and contributory factors », *Journal of Sexual Aggression*, 1 juillet 2001, vol. 7, n° 2, p. 5-24.

²⁵⁹ Pierre Bourdieu, *La domination masculine : Suivi de Quelques questions sur le mouvement gay et lesbien*, Paris, Le Seuil, 1998.

l'institution (la relative autonomie des mouvements et des congrégations) fait qu'il apparaît au clerc destinataire de la parole plus compliqué d'agir et qu'il tend à ignorer l'interpellation.

Il faut également envisager ces réactions ecclésiales dans une perspective relationnelle : à savoir que les identités de l'émetteur de la parole et de son destinataire au sein de l'institution jouent, ainsi que leur proximité sociale. De fait, on constate un taux de réponse effective (d'écoute et d'action) plus important quand c'est une autorité ecclésiale légitime (au sens où nous l'avons entendu plus haut) qui est interpellée plutôt qu'un simple clerc. C'est même le facteur le plus déterminant toutes choses égales par ailleurs selon la régression logistique (cf. tableau 28). Quant à la proximité sociale entre émetteur et récepteur, n'ayant pas la classe sociale d'origine des clercs écoutant, on ne peut que constater qu'au regard de la profession exercée par les personnes abusées, les membres actuels du clergé abusés étant enfant obtiennent le meilleur taux de réponses effectives de la part de l'institution. Les clercs écoutent le plus les clercs.

Il faut enfin penser ces réactions ecclésiales dans une perspective processuelle : à savoir que, pour les personnes abusées pendant l'enfance, l'institution arrive bien souvent après d'autres interlocuteurs dans un parcours de victimation et de « libération de la parole », et qu'elle ne réagit sans doute pas de la même manière en fonction de sa place dans un tel parcours, en fonction de qui a été mis au courant avant elle. Effectivement, l'Église réagit plus quand un recours auprès de la justice séculière est enclenché avant sa propre interpellation. Si la différence est significative, on s'appuie néanmoins là sur des effectifs extrêmement faibles : seuls 5 personnes ont recouru à la justice avant d'interpeller l'Église.

Tableau 24 : Déterminants de l'écoute et de l'action de l'Église

| | Écoute et action de l'Église | | Total |
|--|------------------------------|-------------|------------|
| | Nb | % | Nb |
| TOTAL | 44 | 14,0 | 315 |
| Sexe | | | |
| Homme | 30 | 16,0 | 188 |
| Femme | 14 | 11,1 | 126 |
| Diplôme le plus élevé | | | |
| Sans diplôme | 1 | - | 9 |
| Inférieur au bac | 3 | 8,8 | 34 |
| Bac | 2 | - | 27 |
| Bac+2 | 11 | 21,2 | 52 |
| Diplôme supérieur à Bac+2 | 22 | 13,3 | 166 |
| Autre diplôme | 4 | - | 26 |
| Dernière profession de l'enquêté | | | |
| Agriculteurs | 1 | - | 3 |
| Artisans | 0 | - | 15 |
| Cadres supérieurs | 18 | 12,9 | 139 |
| Employés | 5 | 13,9 | 36 |
| Intermédiaires | 12 | 16,4 | 73 |
| Ouvriers | 1 | - | 9 |
| Jamais travaillé ou autres situations | 5 | 16,1 | 31 |
| Age au premier abus | | | |
| Moins de 10 ans | 7 | 11,7 | 60 |
| Entre 10 et 13 ans | 17 | 11,9 | 143 |
| Entre 14 et 17 ans | 15 | 16,9 | 89 |
| Entre 18 et 20 ans | 5 | - | 23 |
| Année au premier abus ** | | | |
| 1940-1969 | 15 | 9,8 | 153 |
| 1970-1989 | 16 | 13,8 | 116 |
| 1990-2000+ | 13 | 30,2 | 43 |
| Identité du premier abuseur religieux * | | | |
| Un prêtre de votre paroisse | 16 | 16,7 | 96 |
| Un autre prêtre | 12 | 15,0 | 80 |
| Un religieux | 2 | 6,3 | 32 |
| Un enseignant membre du clergé | 9 | 15,5 | 58 |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 2 | 4,5 | 44 |
| Circonstances des violences | | | |
| Paroisse | 18 | 14,6 | 123 |
| Église hors les murs | 15 | 14,6 | 103 |

| | | | |
|---|----|------|-----|
| Ecole internat | 8 | 9,8 | 82 |
| Famille | 12 | 18,2 | 66 |
| Type de violences | | | |
| Viol | 17 | 16,5 | 103 |
| Attouchements | 40 | 15,1 | 265 |
| Autre atteinte | 15 | 17,0 | 88 |
| Age pour parler à l'Église | | | |
| Moins de 14 ans | 3 | 9,7 | 31 |
| Entre 14 et 17 ans | 4 | - | 27 |
| Entre 18 et 20 ans | 7 | 26,9 | 26 |
| Entre 21 et 35 ans | 8 | 13,8 | 58 |
| Entre 35 et 60 ans | 13 | 12,3 | 106 |
| Plus de 60 ans | 4 | - | 24 |
| Année pour parler à l'Église | | | |
| 1940-1969 | 6 | 15,8 | 38 |
| 1970-1989 | 3 | 5,6 | 54 |
| 1990-2000+ | 30 | 17,0 | 176 |
| Moment de prise de parole d'ego | | | |
| Tout de suite | 9 | 20,5 | 44 |
| Plus tard | 35 | 13,1 | 268 |
| Parents ont contacté l'Église | | | |
| Mère a contacté l'Église | 7 | 17,5 | 40 |
| Père a contacté l'Église | 4 | 19,0 | 21 |
| Recours en justice avant d'avoir contacté l'Église *** | | | |
| Pas de recours en justice avant | 37 | 12,7 | 291 |
| Oui | 5 | - | 16 |
| Interlocuteur Église | | | |
| Autorité légitime (Vatican, évêque, supérieur hiérarchique, cellule d'écoute) | 34 | 17,6 | 193 |
| Clerc (prêtre, aumônier, accompagnateur spirituel, religieux) | 10 | 8,3 | 120 |
| Ne sait pas | 0 | - | 2 |

Source : *Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019*

Les étoiles représentent les significativités des tests Khi2 :

[] différences non significatives * p<0.05 ** p<0.01 *** p<0.001

Champ : Personnes ayant parlé à l'Église ayant également répondu à la question de leur interlocuteur.

Lecture : 16,0% des hommes ont été écoutés et ont vu une réaction de la part de l'Église contre 11,1% des femmes.

Tableau 25 : Les déterminants de l'écoute-action de l'Église (modèle de régression logistique)

| | Odds Ratio | Significativité 95% | IC 95% |
|---|------------|---------------------|-------------|
| Sexe | | | |
| Homme | | ref | |
| Femme | 0,60 | | [0,29;1,24] |
| Age au premier abus | | | |
| Moins de 10 ans | 1,08 | | [0,4;2,89] |
| Entre 10 et 13 ans | | ref | |
| Entre 14 et 17 ans | 1,31 | | [0,57;3] |
| Entre 18 et 20 ans | 1,34 | | [0,36;4,98] |
| Année du premier abus | | | |
| 1940-1969 | | ref | |
| 1970-1989 | 1,27 | | [0,58;2,75] |
| 1990-2000+ | 3,39 | * | [1,32;8,71] |
| Viol | | | |
| Non | | ref | |
| Oui | 1,23 | | [0,6;2,5] |
| Moment de la prise de parole | | | |
| Tout de suite | | ref | |
| Plus tard | 0,72 | | [0,34;1,49] |
| Interlocuteur dans l'Église | | | |
| Autorité légitime (Vatican, évêque, supérieur hiérarchique, cellule d'écoute) | | ref | |
| Simple clerc (prêtre, aumônier, accompagnateur spirituel, religieux) | 0,43 | * | [0,2;0,95] |
| Personne / Ne sait pas | 0,00 | | [0;0] |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Personnes ayant parlé à l'Église

Lecture de la régression logistique : Toutes choses égales par ailleurs, le sexe de l'enquêté n'a pas d'influence sur l'écoute et l'action de l'Église, de même que l'âge au premier abus. En revanche, une personne abusée après 1990 a une probabilité plus grande de voir l'Église agir, qu'une personne abusée avant 1970. Parler à une autorité légitime augmente la probabilité de voir une action se produire qu'une parole à un simple clerc.

Si nous comparons ces conditions de félicité des prises de parole en fonction de ces trois interlocuteurs : père, mère et Église, on peut en souligner les points communs et les

différences. Étant donnés les effectifs, on ne peut prendre en compte ici que les prises de parole en général sans distinguer celles immédiates et celles plus tardives.

En termes de similitudes, la prise de parole immédiate augmente les chances de réactions auprès de l'ensemble de ces interlocuteurs. Si les prises de parole tardives suscitent moins de réactions quel que soit l'interlocuteur, c'est sans doute du fait que les leviers d'actions s'amenuisent avec le temps du fait de la prescription juridique, de l'éventuel décès de l'abuseur, etc.

En termes de différences, le sexe de l'abusé semble ne jouer que dans la réaction des parents, révélant le caractère genré de la gestion intra-familiale des violences sexuelles : la prise de parole des garçons ou des hommes abusés enfants semble, en effet, susciter plus de réactions que celle des filles ou femmes abusées enfants en famille (cette différence n'apparaît pas statistiquement significative pour l'Église au regard de la faiblesse de l'effectif). L'âge de la personne abusée au moment de la prise de parole n'influence également que la réaction des parents, pas celle de l'Église. En effet, avec le temps, les parents réagissent de moins en moins (sans doute parce que la personne concernée devenue adulte peut agir par elle-même, que les parents se sentent moins concernés). L'année de l'abus conditionne la réaction uniquement de l'Église : le taux de réaction augmente régulièrement sur toute la période étudiée alors que chez les parents, même si l'on constate des différences dans le temps, celles-ci ne sont pas significatives.

Au-delà de la mise au jour des facteurs historiques, sociaux et contextuels qui facilitent ou freinent le parcours de victimation de nos enquêtés, il s'agit maintenant d'interroger leur « condition de victime²⁶⁰ ». On entend par là, leur propre rapport à cette nouvelle identité de victime construite au cours et à l'issue de ce parcours. C'est donc toujours dans une perspective non-essentialisante mais, au contraire, constructiviste, qu'il faut lire le mot "victime" dans le développement qui va suivre.

4.4. LES AMBIVALENCES DU STATUT DE VICTIME

Dans des sociétés où règne l'idée que la normalité est de ne pas être victime, la condition de victime de violences sexuelles tend à se rapprocher de l'expérience d'individus marqués par un « stigmat invisible » telle que l'a décrite Erving Goffman²⁶¹. Si être victime est constitué en stigmat, (si le stigmatisé est celui qui se demande « pourquoi moi »²⁶², plutôt que celui

²⁶⁰ D. Fassin et R. Rechtman, *L'empire du traumatisme*, op. cit.

²⁶¹ Erving Goffman, *Stigmat*, traduit par Alain Kihm, Paris, Minuit, 1975. Voir aussi Christophe Dargère et Stéphane Héas, *Les porteurs de stigmates : Entre expériences intimes, contraintes institutionnelles et expressions collectives*, Paris, L'Harmattan, 2014.

²⁶² Marinella Malacrea, *Trauma e riparazione. La cura nell'abuso sessuale all'infanzia*, Milano, Raffaello Cortina, 1998.

qui s'interrogerait sur le fait d'avoir échappé à des agissements, somme toute, « ordinaires²⁶³ »), l'invisibilité du stigmat renvoie à la possibilité pour celui qui l'endosse de cacher l'existence de cette « part infamante²⁶⁴ » de sa personnalité. Cette spécificité du stigmat invisible est souvent perçue comme un atout pour les membres de groupes stigmatisés car elle permet, lors d'interactions sociales, d'échapper aux remarques vexatoires, aux regards méprisants ou, au contraire, aux comportements condescendants de la part des membres de groupes non-stigmatisés. Mais, outre le fait qu'elle empêche toute dynamique de groupe – alors que les rencontres avec des personnes au vécu similaire sont bénéfiques car elles offrent une possibilité de soutien social et permettent l'avènement d'une conscience de groupe –, l'invisibilité du stigmat constitue une charge importante pour les individus en raison du poids du secret qui y est associé. Sur ce fond, toute victimation est prise dans un cycle d'affirmation de soi en tant que victime et de repli sur soi, voire de déni – certains événements extérieurs pouvant provoquer le flux comme le reflux –, autrement dit d'exposition de son stigmat vs de dissimulation, l'une comme l'autre pouvant apparaître coûteuse ou sécurisante selon les moments aux yeux des personnes abusées, et selon un certain nombre d'injonctions contradictoires qui pèsent sur elles de manière plus ou moins intense.

Ce faisant, s'affirmer et être reconnu victime sont bien le produit d'une construction progressive. Pour autant, un parcours de victimation n'est pas de l'ordre d'une simple « carrière » pour reprendre le concept classique développé par Howard Becker²⁶⁵, ce qui supposerait une entrée dans la carrière et un aboutissement, des passages de seuils et des effets de cliquet irréversibles. Au contraire, les parcours de victimation de nos enquêtés se construisent comme des séries d'épreuves réversibles. Des retours en arrière sont, de fait, constatés dans la majorité d'entre eux et les épreuves semblent se prolonger au-delà même du parcours de victimation proprement dit, l'appel à témoignage de la CIASE pouvant apparaître pour certains comme une épreuve supplémentaire. En témoigne cette réponse à la question ouverte au sein du questionnaire : « Pouvez-vous nous dire ce qui, à votre avis, vous a conduit(e) à prendre conscience de ces abus, ce qui vous a poussé(e) à en parler ? » d'une religieuse abusée enfant :

« Des périodes de fragilisation (noviciat, dépression...) ont fait remonter les souvenirs. La médiatisation débutante vers 2002 [sic] m'a encouragée à écrire au prêtre qui m'avait abusée. Mais sa réponse m'a ré-enfermée dans le silence et la culpabilité pendant plusieurs années. La rencontre de personnes (accompagnateur spirituel, psychologue, maîtresse des novices) à l'écoute ; un accompagnateur religieux m'avait encouragée vers 2005 ou 2006 à porter plainte ou au moins le signaler au responsable de l'Église, mais je n'ai pas réussi, prise par l'angoisse. Les paroles libérées

²⁶³ Léonore Le Caisne, *Un inceste ordinaire - Et pourtant tout le monde savait*, Paris, Belin, 2014.

²⁶⁴ Erving Goffman, *Stigmat*, op. cit.

²⁶⁵ H.S. Becker, *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*, op. cit.

ces derniers mois, les appels à témoignage lancés par l'Église et relayés par les médias, l'encouragement d'amies, et la traversée d'un moment de crise personnelle, m'ont encouragée en 2019 à écrire aux responsables d'Église desquelles le prêtre abuseur aurait dépendu de son vivant (il est décédé vers 2008 ou 2009). La prieure de ma communauté m'a transmis ce questionnaire reçu par le SDM [Service des moniales] et la CORREF [Conférence des Religieux et Religieuses en France], j'ai décidé d'y répondre aussi pour les autres victimes, celles d'hier et d'aujourd'hui, et pour apporter ma pierre au travail de vérité de l'Église » (anonyme)

Mieux, si le parcours de victimation se construit comme une série d'épreuves réversibles, il apparaît également non-linéaire du fait de la pluralité des scènes d'énonciation et de qualification des violences subies. Ainsi, l'individu violenté par un clerc peut s'affirmer victime sur une scène – la scène conjugale par exemple – et se taire sur une autre – la scène familiale par exemple. La famille apparaît de manière récurrente comme un lieu de mutisme, avec des conséquences parfois douloureuses comme celle de se résigner à laisser ses enfants être baptisés par son agresseur pour ne pas décevoir l'entourage familial dont il est l'ami de toujours. De la même manière, l'individu peut être reconnu comme victime sur une scène – par exemple médiatique – et sa condition de victime être, si ce n'est ignorée, minimisée voire déniée sur une autre – par exemple la scène ecclésiale. La stratégie de médiatisation adoptée par le collectif *La Parole Libérée* témoigne précisément de la capacité des personnes abusées à retourner cette pluralité de scènes, perçue *a priori* comme un frein à la victimation, en un puissant levier d'action.

Prenant en compte ces deux dimensions – la réversibilité des épreuves de reconnaissance et la pluralité des scènes où se jouent ces épreuves –, toute prise de parole en tant que victime de la part d'une personne abusée, y compris au-delà d'un parcours de victimation qu'on pourrait juger « complet », peut s'apparenter au « coming out ». Il faut entendre par là cette « sortie du placard²⁶⁶ » imposée aux minorités sexuelles, constituées en stigmatisées invisibles par les sociétés christianisées (et post-chrétiennes) où prévaut l'idée que c'est dans la sexualité que réside la vérité de qui nous sommes²⁶⁷ et hétéronormatives où règne la présomption d'hétérosexualité. On imagine souvent ce rituel comme un moment unique marquant un avant et un après irréversible dans la vie des individus concernés. Or, comme l'écrit Sébastien Chauvin, il n'en est rien :

« Le coming-out sépare rarement de manière univoque un avant et un après, et en définitive, on n'en a jamais vraiment fini avec son coming-out. Il faut perpétuellement décider de répéter ou non le rituel de coming-out à chaque fois qu'on se trouve dans de nouvelles situations lors desquelles un statut erroné est assigné. [...] nombreux sont les membres des minorités sexuelles à faire le choix de ne pas se soumettre

²⁶⁶ Eve Kosofsky Sedgwick, *Épistémologie du placard*, Paris, Amsterdam, 2008.

²⁶⁷ Michel Foucault, *Histoire de la sexualité. 4: Les aveux de la chair*, Paris, Gallimard, 2018.

éternellement au rituel, soit en portant sur elles et eux les signes visibles de leur statut, soit en laissant se maintenir le malentendu par omission et non-correction, dans un geste qui mêle pragmatisme et fatigue éthique.²⁶⁸ »

La prise de parole des personnes abusées en tant que victimes s’y apparente au quotidien, comme en témoigne cet extrait d’entretien mené auprès de Gwendoline, abusée en 1981 à 8 ans par un prêtre ami de la famille. Son propos témoigne d’une tension persistante entre « pragmatisme et fatigue éthique » - comme l’écrit Chauvin – qui pousse à faire le choix du silence, et une impérieuse nécessité de prendre la parole face à d’autres prises de paroles jugées “insupportables” car défendant l’institution et/ou déniaient la « victimité » - si on peut dire - des victimes :

Gwendoline : C'est insupportable d'en entendre parler. Les mots ne sont jamais justes, c'est toujours de travers, c'est toujours maladroit. C'est de la souffrance. [...] mais j'ai besoin d'en faire quelque chose. Je me suis sentie un peu engagée tout au long de l'année-là, par des réactions de gens où je n'ai pas pu ne rien dire. Alors sur le moment, je ne peux rien dire tellement je suis meurtrie par ce que j'entends. Mais après, je réponds, par écrit entre autres, en disant "Je ne comprends pas pourquoi tu réagis comme ça !" et puis, ben du coup, je dis ce qui m'est arrivé."

Enquêteur : C'est des réactions de quel genre qui vous meurtrissent ?

Gwendoline : Alors, j'en ai trois en tête. Une, pour laquelle je n'ai pas pu... Moi, j'ai réagi intérieurement, mais je ne connaissais pas assez la personne et surtout, je n'avais pas envie du tout de lui confier ça... Qui plaignait les pauvres prêtres qui étaient tous mis dans le même sac, et voilà, c'est insupportable. Une autre réaction, alors là des bons amis, alors on était très nombreux autour de la table et qui... qui plaidaient la cause de Barbarin en disant qu'on ne pouvait pas l'accuser comme ça, que c'était de la maladresse. Voilà, donc j'ai laissé passer la conversation et quand on est rentrés chez nous, j'ai envoyé un petit mail pour expliquer mon point de vue sur Barbarin et sur le fait que l'on ne pouvait pas parler de maladresse, qu'il était juste au moins complice et donc coupable. Et puis une réaction, pareil de très bons amis, dont une amie qui est âgée, qui est très engagée dans l'Église catholique, et qui a dit d'un ton assez ironique "Ah bah non on ne va pas encore nous la faire avec les pédophiles dans l'Église", c'était très cynique. Et pareil, c'était insupportable. Mais c'est des personnes à qui je n'avais pas du tout, je n'avais jamais parlé de ça en fait. Et les réactions des gens, par contre, quand j'envoyais un mail, c'était très chouette... Et puis, c'est aussi de dire mais en fait, les victimes elles existent quoi ! Ce n'est pas seulement... Ce n'est pas seulement des chiffres ou une vue de l'esprit, quoi. Elles sont là, et quand on parle, il faut vraiment

²⁶⁸ Sébastien Chauvin, « Les placards de l’ethnologue » dans Pierre Leroux et Erik Neveu (dir.), *En immersion. Approches ethnographiques en journalisme, littérature et sciences sociales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, p. 16.

faire attention. Et ça, c'est hyper dur, parce que [...] Il y a vraiment une culture de prendre la défense de l'Église et sans avoir de considération pour les personnes qui sont blessées par l'Église. Et ça c'est vraiment difficile. Et moi, je ne vois pas pourquoi je devrais systématiquement justifier cette blessure en racontant ce qui m'est arrivé. Je trouve que les gens devraient être sensibles à ça sans qu'on ait besoin de dire "Bah tu vois moi..."

Sous cet aspect, se reconnaître et être reconnu pleinement victime n'est finalement un processus jamais totalement accompli, y compris pour soi-même. En témoigne le cas de Joël. Prêtre, il refuse toute « langue de buis bénit » (la version ecclésiale de la langue de bois). Il est considéré comme un intellectuel incisif au sein du clergé de son diocèse. Certes, toutes les victimes n'ont pas les ressources discursives dont il dispose pour énoncer avec précision leur parcours de victimation. Il reste que le début d'entretien avec lui illustre tout particulièrement que la condition de victime n'est pas un état de fait, mais bien le résultat toujours instable d'un processus, un processus jamais totalement accompli, y compris pour soi-même :

Joël, abusé en 1979 à 14 ans par un prêtre ami de la famille

Joël n'a pas vécu sur le moment même ses agressions sexuelles comme des « abus » mais comme des « relations ». Le gamin qu'il était les a gardées secrètes, sans doute parce que les « mots pour le dire ne [lui] étaient pas disponibles », mais aussi, et peut-être surtout, selon lui, car il y a « pris du plaisir ». Peut-être qu'il en a eu honte, il ne le sait pas. Il a d'abord pris conscience, adulte, « qu'un mal-être y avait sa source ». C'est cette prise de conscience qui déclenche chez lui un certain nombre « d'opérations herméneutiques » le conduisant à plus de 40 ans à parler d'« abus » le concernant, mais ajoute-t-il immédiatement : « parce que la littérature appelle ça des abus », comme pour remettre à distance cette qualification qu'il n'a que partiellement fait sienne.

Si la condition de victime reste toujours ambivalente, c'est parce que, même quand elles ont fait état des violences sexuelles qu'elles ont subies auprès de leur famille, de l'Église et de la justice civile, l'affirmation des personnes abusées en tant que victime achoppe sans cesse contre un certain nombre de dissonances socio-cognitives qui mine leur rapport subjectif à leur propre victimation. Ces dissonances socio-cognitives renvoient à des normes contradictoires intériorisées. Si elles peuvent être conscientisées par les personnes abusées elles-mêmes, leurs effets de sape n'en demeurent pas moins lancinants au cœur de l'expérience des enquêtés et déterminants pour comprendre les hésitations qu'on retrouve chez nombreuses personnes abusées à se dire victime pour elles-mêmes comme vis-à-vis d'autrui. L'enquête a permis de mettre en lumière six types de dissonances socio-cognitives qui rendent la condition de victime toujours vacillante :

4.4.1. L'IMPOSSIBLE REDUCTION AU « TRAUMA »

« Le XX^e siècle est marqué par une profonde conversion morale se traduisant par le passage de la suspicion à la reconnaissance à l'égard des victimes » analysent Didier Fassin et Richard Rechtman²⁶⁹. Pour Fassin, « Désormais, [le traumatisme] atteste la parole des victimes, la réalité de la violence à laquelle elles ont été exposées et la vérité de la souffrance dont elles se plaignent. Il signe la nouvelle condition de victime. Dans les tribunaux, face aux compagnies d'assurance, devant les commissions de réparation, et plus largement dans l'espace public, parler de traumatisme c'est reconnaître la victime.²⁷⁰ » Si le statut social des victimes se modifie peu à peu dans sa représentation médiatique, il n'en reste pas moins qu'elles sont confrontées à une sorte de retour de bâton, de *backlash*²⁷¹, qui passe par un dénigrement de la plainte des « fragiles », mais surtout la dénonciation d'une soi-disant dérive victimaire de la société et d'une tendance générale à la victimisation infondée²⁷². Le statut de victime reste encore un stigmate et nécessite toujours un travail de retournement du stigmate. Ce faisant, les personnes abusées rencontrées sont loin de se couler dans le moule d'une figure désormais consacrée mais toujours ambivalente.

Tout en affirmant ouvertement leur « trauma²⁷³ », en revendiquant qu'il soit reconnu comme tel tant par la société que par l'Église, voire en exigeant réparation pour le préjudice subi, nombre de personnes abusées refusent de s'y laisser réduire dans le regard d'autrui. Certaines se montrent très conscientes de l'impossibilité logique et éthique d'y réduire elles-mêmes leur existence post-abus. Ainsi Sylvain, sodomisé par surprise en 1974 à 13 ans une nuit en colonie de vacances par le prêtre directeur remarque :

« Des fois, je fais une fixation sur cet événement traumatisant. Mais après, et avec le travail que je fais là, je me rends compte qu'il y a peut-être d'autres causes aussi, familiales [à mes difficultés actuelles], dans la structure familiale. Mon père était aussi quelqu'un de très, très autoritaire. On ne parlait pas beaucoup. C'était... On était un peu... C'était une famille... Pas beaucoup de, comme je vous ai dit, la parole n'était pas très, très libérée. »

²⁶⁹ Didier Fassin et Richard Rechtman, *L'empire du traumatisme*, op. cit.

²⁷⁰ Didier Fassin, « De l'invention du traumatisme à la reconnaissance des victimes », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 8 août 2014, N° 123, n° 3, p. 161-171.

²⁷¹ Susan Faludi, *Backlash : La guerre froide contre les femmes*, traduit par Lise-Eliane Pomier, traduit par Evelyne Châtelain et traduit par Thérèse Reveillé, Paris, Editions des Femmes, 1993.

²⁷² Pour des exemples de cette dénonciation voire : Pascal Bruckner, *La Tentation de l'innocence*, Paris, Le Livre de Poche, 1996 ; Guillaume Erner, *La société des victimes*, Paris, La Découverte, 2006 ; Caroline Eliacheff et Daniel Soulez-Larivière, *Le temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007.

²⁷³ « L'emploi du terme "trauma" vient, aujourd'hui, le plus souvent désigner l'action *négative* et *désorganisatrice* du "traumatisme" ». Thierry Bokanowski, « Du traumatisme au trauma : Les déclinaisons cliniques du traumatisme en psychanalyse », *Psychologie clinique et projective*, 31 décembre 2010, n° 16, n° 1, p. 9-27.

Tout rapporter à la situation d'abus subie apparaît comme une “facilité” à bon nombre de personnes abusées, même si par ailleurs un certain discours psychologisant peut les y pousser, celui-là même qui a permis à beaucoup d'entre elles une mise en récit plus ou moins apaisée de ces événements traumatisants²⁷⁴. Le cas de Gonzague dont la mise en récit de son histoire relève d'un fort cadrage psychanalytique, témoigne de cette difficulté qui l'amène à douter et même à tenir des propos contradictoires, quant à l'impact des violences sexuelles subies sur la suite de sa vie :

Gonzague abusé en 1971 à 9 ans par un frère enseignant

Gonzague témoigne – dit-il en début d'entretien - car l'abus dont il a fait l'objet a « *orienté toute sa vie dans des directions qui ne sont pas des voies heureuses* ». Il a toujours eu le souvenir de l'événement, mais n'a compris que très tard qu'il avait été « *fondateur* » dans sa vie grâce à la psychanalyse. Autour de la trentaine, il éprouve un profond mal-être et commence effectivement une analyse. Il a alors beaucoup d'agressivité vis-à-vis de son thérapeute. Il est mû par une volonté de le mettre en échec, qu'il relie au fait qu'il était physiquement déplaisant et qu'il voyait sur sa figure les traits de son agresseur. Cette psychanalyse tournant à l'échec, son thérapeute l'envoie vers une collègue. Avec cette nouvelle thérapeute, une « *femme maternante* », il réalise que cette agression s'est produite sur un petit garçon qui était en fait déjà en souffrance. Au moment des faits, il est effectivement déjà l'aîné d'une famille de 4 enfants et vit très mal l'arrivée de ses petits frères et petites sœurs. Ses parents n'ont pas su le consoler. Or, pour lui, « *c'est tout le problème* » que de ne pas savoir d'où vient exactement son mal-être – de son agression ou d'avant – car il ne veut pas être « *totalemt injuste avec son agresseur* ».

Ce faisant, si les personnes abusées ne peuvent pas rattacher toutes les difficultés ultérieures de leurs trajectoires aux violences sexuelles subies durant leur jeunesse ou y voir la cause de toutes les inflexions non-désirées de leur vie, elles ne le veulent pas toujours non plus. Car ce serait prendre le risque de tomber dans un récit “victimaire” de soi, qu'il s'agit visiblement de mettre à distance. Ainsi Joël s'interroge :

« Les conséquences ? Bien sûr c'est un petit peu compliqué de faire des liens de cause à effet. Et pour moi, c'est une des questions mystérieuses. Comment on le sait que c'est la source du mal-être, puisque de fait il y a un mal-être, comment on le sait ? Comment je le sais que ça vient de ça ? Après tout, ça peut être une croyance commune dont les grands prêtres sont la presse et... La presse et l'ethos contemporain qui a décidé de faire [...] de ce crime, le crime par excellence. [...] Comment on le sait que ces gestes

²⁷⁴ L'accompagnement psychologique apparaît, en effet, parmi les modalités d'aides aux victimes disponibles au sein de la société - la mieux identifiée, du fait de sa démocratisation. Cf. Robert Castel et Jean-François Le Cerf, « Le phénomène “psy” et la société française, 1, 2 & 3 », *Le Débat*, 1980, vol. 3, p. 22-45 ; Olivier Schwartz, « La pénétration de la « culture psychologique de masse » dans un groupe populaire : paroles de conducteurs de bus », *Sociologie*, 2011, Vol. 2, n° 4, p. 345-361. Le recours au vocabulaire psychologique pour mettre en récit les faits de violence sexuelles subies est de plus renforcé par le fait que la clinique psychologique cadre fortement aujourd'hui la victimologie savante.

nous ont... nous ont abîmés ? Alors moi je... Je me suis fait mon film. C'est ma mythologie. Elle est vraie, elle est pas vraie, j'en sais rien. Mon film, c'est que j'ai été et donc je suis handicapé par la faute de ces agressions. »

Le cas de Marc témoigne de cette nécessité contradictoire d'endosser son traumatisme, voire de le porter fièrement (afin d'en renverser l'aspect stigmatisant) tout en mettant à distance un discours qui apparaît victimaire. Un tel exercice d'équilibriste peut être mené durant l'entretien « sur le dos » - si l'on peut dire – d'autres personnes abusées connues, en les utilisant comme autant de figures-repoussoirs pour se construire une image de « bonne victime », qui ne se réduit pas à son « trauma ». Né en 1955 au cœur d'une zone rurale du grand-Ouest, Marc a d'abord été abusé par son frère aîné après que ce dernier ait été lui-même agressé par un prêtre au petit séminaire. Il a connu ensuite une seconde situation d'abus alors qu'il était interne dans un collège catholique - « cet autre nid de pédophiles » comme il le nomme en le comparant au petit séminaire où a été son frère. Commis par son confesseur à qui il a raconté cette histoire d'abus de son frère, ce deuxième abus est suivi par un troisième. Il a, enfin, été violenté par un troisième abuseur, le directeur de ce même collège, sous prétexte de le punir pour décrochage scolaire, mise en échec au niveau des études que Marc relie aux violences commises par son confesseur. Son emportement au moment précis de l'entretien où il opère cette distinction entre « bonnes » et « mauvaises victimes », la rapidité de son élocution, et les précautions oratoires relativisant son propos, répétées régulièrement tout au long de son discours, témoignent de cette tension interne :

Si mon frère n'avait pas été violé - qui lui, est dans le déni mais c'est son problème, moi, ça ne me regarde pas –, si mon frère n'était pas allé à [nom du petit séminaire], j'aurais eu une vie différente. Et je pense que je ne serais pas homosexuel, je pense que... Après, bon, j'assume plein de choses. Mais il y a des limites. Car ça a été une vie de souffrances, même si ça ne se voit pas extérieurement, même si je me fais violence, énormément. Heu... C'est des vies gâchées, bousillées et il n'y a rien qui puisse réparer ça ! Rien ! C'est des nuits à vous empêcher de dormir, à vous dire : pourquoi ? Et pourquoi, moi ? Après, ça a été ça pendant longtemps, longtemps : pourquoi moi ? Et au début, je croyais être le seul. On est toujours persuadé d'être le seul et quand on rencontre les autres, on se dit : ben non en fait, ça paraît... Ça paraît normal, façon de parler.

Enquêteur : Vous avez pu rencontrer les autres victimes dont les...

Marc : *Oui, dans lesquelles je ne me retrouve pas ! Comment vous dire ? (Soupir) Je pars du principe que moi j'en ai 64, tous ces hommes-là ont eu toute leur vie pour régler leurs problèmes. Vous allez me dire, tout le monde réagit à sa manière ou autre... Mais on ne peut pas... La haine ne nourrit pas. On ne peut pas non plus vivre qu'à travers ça, il faut bien essayer de vivre, de se reconstruire, même si c'est des souffrances tout ça. Mais on ne peut pas heu... On ne peut pas rendre toujours l'autre responsable. Je ne sais pas comment vous dire ça... Et quand j'ai vu les autres victimes, comme hier vous*

avez vu, comment il s'appelle ? [Nom de l'autre victime], je me dis au secours, quoi ! Pourvu que je ne ressemble pas à ça... J'espère que je ne donne pas ce reflet-là, quoi. Ça serait trop leur faire plaisir aux violeurs. Et je ne veux pas donner raison à... comment vous dire ? ... Moi, je me suis bagarré toute ma vie pour pas donner raison justement à mon frère qui voulait que je me mette en échec et que justement, on dise "ça vient de lui". Ça, c'est une chose que je ne supporterais pas. J'estime que je veux mourir, je veux partir et je veux être digne toute ma vie, même si ma vie n'a pas été, on est bien d'accord, parfaite. Mais je ne veux pas leur donner raison. Ça certainement pas. Je me bagarrerai jusqu'au bout pour ça, enfin je ne sais pas si je m'exprime bien par rapport à ça. Mais non. Et quand j'ai vu les victimes (soupir), y'en a, on voit qu'ils ont réussi à avoir un équilibre. Il y en a d'autres... Moi, je suis clair, j'annonce la couleur en disant "Voilà, je vis..."... [...] Et on ne peut pas... comment vous dire ça ? C'était un problème de vie au départ, soit on se reconstruit soit on ne se reconstruit pas, mais souvent, il y a d'autres problèmes qui vont avec, qui ne sont pas réglés, quoi... enfin, qu'ils n'ont jamais eu le courage ou l'envie de régler aussi. Tout le monde n'a pas la niaque de vivre et de le dire. Après ça, je le comprends, ce n'est pas... Ce n'est pas facile à assumer auprès des voisins, auprès des amis, tout ça. Mais ou on va jusqu'au bout, ou on ne fait rien. [...] mais comment vous dire ? Comment on peut dire ça ? Je ne sais pas moi, quand on se réunit tous, on est une quinzaine dans le collectif. Tout le monde s'explique, mais il y en a ils disent - entre parenthèses, hein ! - il dit "J'ai jamais eu de rapports sexuels, ni avec des femmes et des hommes, ni la moindre... la moindre intimité avec un homme ou avec une femme." Et à 62 ans, je me dis, ben au secours quoi ! Alors il passe sa vie à aller voir... Il va voir les psys une à deux fois par semaine. Soit le psy n'est pas performant, il faut en changer, soit il vous donne les clés, et vous ne voulez pas les prendre ! Oui ou non ? Non, je me trompe ?

Enquêteur : ...

Marc : Le problème, il est aussi ailleurs, ce n'est pas que... En plus, ces personnes-là, c'est que des attouchements. On ne peut pas... enfin je ne sais pas, ça peut peut-être vous paraître dur, mais y'a d'autres problèmes qui se greffent, et on ne peut pas les voir. C'est ça que je veux dire. Tous ces problèmes-là, ont changé ma vie. Mais ce n'est pas pour ça que... je me suis mis en échec obligatoirement pour dire...je les rends responsables. On a aussi une part de responsabilité face à soi-même.

Enquêteur : De ce qu'on fait de ça ?

Marc : Ben oui ! Vous voyez ce que je veux dire, soit vous êtes... Je me suis vengé sur le boulot, je me suis vengé sur la... Ce n'est pas des références, je suis d'accord, mais vous essayez de vous en sortir. Quand vous voyez que... ben, c'est trop facile d'attendre, quoi ! (Tout bas et plus lentement) ben, peut-être pas pour tout le monde, je ne sais pas...

De manière moins virulente, Jean, (abusé en 1989 à partir de 7 ans par un prêtre ami de la famille) n'en affirme pas moins la nécessité de bien présenter quand on est victime. Il dessine ce faisant les contours de ce que serait une « bonne victime », là aussi, en s'appuyant sur une figure repoussoir, constituée en figure de la « mauvaise victime », tout en s'excusant de le faire :

« Ouais et je pense qu'il faut que les gens ne voient pas la victime comme étant quelqu'un de malheureux, de triste, quelqu'un de perdu. Souvent c'est ce qu'on montre à la télé. La première victime de [mon agresseur], justement, est quelqu'un qui est passé à la télé. Cette personne-là, alors je suis désolé pour elle, mais elle est très triste, elle est... On voit que physiquement, il en a pris plein la gueule, qu'il est à bout le bonhomme. Il est dans une situation très précaire et en plus, son histoire est prescrite. Bref, il a vraiment le... Il n'a rien, le pauvre c'est terrible ! Et à côté de ça, vous avez d'autres victimes comme mes frères et moi. C'est terrible mais je le vis bien, enfin ça va, c'est pas... J'ai ma vie de famille qui continue, mon travail qui continue, ma situation qui est très correcte, je n'ai pas à me plaindre, ma vie de couple d'homosexuel se passe très bien. Je fais la fête, je m'amuse. Bon il y a des moments où, effectivement, tu te prends un coup dans la gueule parce que ça te revient comme ça. Moi, c'est tous les soirs avant de m'endormir. Les soirs, ça revient. Mais bon, voilà je suis pas... Je suis pas une victime qui est triste. Voilà. Chacun a sa manière de réagir encore une fois, mais je trouve qu'on a trop tendance à montrer ces victimes-là. Il faut. Il faut savoir qu'il y en a, c'est vrai, mais on devrait montrer un autre visage aussi de gens qui ont réussi à avancer, qui ont réussi à... Leur affaire est en cours, mais qui arrivent à avancer, qui arrivent à avoir une vie de famille. »

4.4.2. PLAISIR, RESISTANCE ET CULPABILITE

La plupart des personnes interviewées disent avoir ressenti de la honte et de la culpabilité, cause principale qu'elles avancent pour expliquer leur silence. Mais cette honte ressentie apparaît redoublée par la difficulté chez certaines personnes à envisager et à expliciter qu'elles ont pu ressentir du plaisir, et/ou vivre les actes de violences comme un temps d'initiation sexuelle et/ou, encore, comme une manifestation de forte considération de leur personne par un adulte à un moment de vulnérabilité dans leur existence. Si ce trouble est éprouvé de manière persistante tant par des hommes que par des femmes, le plaisir ressenti à l'origine de ce trouble, couplé à l'absence de résistance, n'apparaît pas perçu et exprimé de la même manière selon le sexe de la personne abusée.

Ainsi, quelques hommes témoignent que les actes de violences sexuelles subis ont effectivement produit chez eux une découverte paradoxale du plaisir sexuel à travers la première éjaculation ou ont constitué une sorte d'initiation au plaisir sexuel. Mais ce trouble est aussitôt relié au fait que ce plaisir a été prodigué par un homme dans un climat social de

condamnation morale de l'homosexualité par l'institution ecclésiale, et un climat de confusion entretenue entre pédophilie et homosexualité. Or, un tel climat social est largement intériorisé par les abusés, comme en témoigne Gérard multi-abusé à partir de 1968 à 8 ans, devenu prêtre : « *Au petit séminaire, on ne parlait pas de pédophiles entre nous mais de pédés* », ou encore Marcel abusé en 1960 à 11 ans par un frère enseignant. Subissant des pénétrations anales derrière le bureau du maître en pleine classe, Marcel dit s'être approprié sur le moment le geste de son agresseur comme si ça venait de lui et pas du frère. « *Ça [l]e soulageait* ». Mais finalement s'est installée chez lui de la culpabilité car « *on ne parlait pas de pédophilie* », dit-il, et pendant 40 ans il a mis ce qui lui est arrivé sur le compte d'une sorte d'homosexualité passagère qu'il vit encore avec honte. On était en pleine terre de chrétienté où « *on enseignait le dieu méchant* » et où le curé invitait « *à dénoncer les homosexuels* » rationalise-t-il pourtant. On retrouve cette crainte chez Paul (abusé en 1963 à 8 ans par son curé) qui s'inquiète durant toutes ses années de collège de son orientation sexuelle du fait des pratiques qu'il a subies, jusqu'au moment où, en classe de 3^e, il est « *rassuré de tomber amoureux d'une fille* ». De même Yvon abusé en 1971 à 20 ans par son accompagnateur spirituel s'interroge durant un an : « *suis-je homosexuel pour qu'il me propose cela ?* » et pense que son mariage tardif avec sa femme est lié au trouble induit par ses interrogations.

Dès lors, qu'ils s'identifient adultes comme hétéro-, bi- ou bien homosexuels, cette homophobie ambiante fait que ces hommes abusés « *en ont retiré une culpabilité qui, toute leur vie, leur a fait dire que ce n'était pas bien d'accepter ça* » généralise Jean-Charles (abusé en 1961 à 9 ans) à partir de son propre cas et de celui de ses camarades d'école, tous abusés « *en bande organisée* » par deux prêtres directeurs et un laïc enseignant, qu'il qualifie de « *mafieux* ». Mais une ambivalence, plus indicible encore, peut persister. Jean-Charles qui s'identifie comme hétérosexuel, dit ainsi que :

« Moi, je pense qu'il y a une chose quand même, c'est que nous avons tous une part d'ambiguïté sexuelle. Tous, c'est-à-dire qu'on a tous une part homo, on a tous une part hétérosexuelle. Une fois qu'on a admis ça, on choisit d'agir l'hétérosexualité ou l'homosexualité, voire la bisexualité pour ceux qui le veulent, et ça ne regarde que les adultes qui font ça. Cependant, quand on est hétérosexuel, on perd ou on enfouit la part homosexuelle [entre-découverte au moment des abus] et c'est là où se situe quelque chose d'assez extraordinaire, je trouve, c'est qu'il y a certaines personnes qui regrettent d'avoir fait ce choix ».

Pour la seule femme dans l'enquête par entretien qui s'interroge explicitement sur l'éventualité d'avoir ressenti du plaisir, celui-ci n'est pas du tout lié à une forme d'homophobie intériorisée comme chez ces hommes. Cette interrogation, mêlée à un effarement *a posteriori* face à l'étalement sur un temps long des violences - se perpétuant jusqu'à sa majorité - est plutôt reliée de sa part à la question du consentement. Temps long et possible plaisir ressenti instillent chez elle un doute, comme si l'absence de résistance et la possibilité du plaisir impliquaient malgré elle son consentement à la relation forcée, au risque de ne plus se

considérer ou de craindre de ne plus être considérée comme une véritable victime. Son témoignage donne pourtant à voir à plusieurs moments des actes de résistance explicites :

Germaine abusée en 1977 à 12 ans par un frère enseignant :

Jusqu'en février dernier, Germaine se sent fautive. C'est son confesseur, à qui elle raconte son histoire, qui la convainc qu'elle est en fait victime. Cette révélation déclenche alors des prises de parole en cascade : elle parle de ce qui lui est arrivé au vicaire épiscopal de son diocèse actuel. Celui-ci la renvoie vers la déléguée épiscopale au service « Vie Spirituelle et Prière », en charge également des questions de pédophilie, qui la renvoie vers la CIASE et vers un psychologue qui l'accompagne désormais. En juillet, poussée par un ancien professeur du collège où se sont passés les faits, Germaine rencontre le provincial de la congrégation de son agresseur et lui transmet son témoignage. Elle envoie aussi un signalement à l'évêque du lieu.

Aujourd'hui éducatrice spécialisée, mariée avec un surveillant de nuit du foyer d'accueil où elle travaille, Germaine est une enfant confiée à l'aide sociale. Elle est placée en 1976 chez un couple d'agriculteurs, avec trois autres enfants qui les adopteront tous adultes. C'est une famille très catholique. Son oncle d'adoption est prêtre. Enfant, sa sœur aînée malvoyante accapare l'attention de ses parents adoptifs. De plus, sa mère biologique, habitant dans le même village, cherchait à la revoir. Elle en est malheureuse et se montre timide à l'extérieur. Inscrite comme externe dans un pensionnat tenu par une congrégation enseignante masculine, elle se retrouve seule, sans ami dans la cour. Un frère enseignant la remarque. Germaine apprécie l'attention qu'il lui porte. Au premier trimestre 1977, le frère l'emmène visiter le château qui sert d'internat pour le collège. Là, dans un dortoir, il la couche sur un lit et lui met la main dans sa culotte, Germaine l'arrête et rejoint sa classe sans rien dire. Mais ce frère ne s'arrête pas à ce refus. Germaine est très pieuse. Elle a demandé le baptême à la fin de son primaire et est désireuse d'aller plus loin. Le frère obtient donc facilement l'aval de sa famille adoptive pour l'emmener en voiture régulièrement participer à un groupe vocationnel dans la ville voisine. Un jour, il prétexte une panne au milieu d'une forêt et lui inflige des attouchements. Une autre fois, il l'emmène voir des religieuses dans une ville plus éloignée, loue deux chambres dans un hôtel mais la fait coucher dans sa chambre et la viole durant la nuit. Germaine s'inquiète du fait que les femmes de ménage voient la tache de sang. Il lui dit qu'ils diront qu'elle a eu ses premières règles. Une autre fois, il la sodomise. Ces voyages et les séjours de vacances avec lui se répètent. Le frère l'emmène dans sa propre famille, se présentant « *un peu comme un père avec sa fille* ». Germaine « *s'attache* » même à ses parents « *très gentils* ». L'été 1982, Germaine est monitrice dans une colonie de vacances avec ce frère, et tombe amoureuse d'un moniteur. Le frère lui fait « *une crise de jalousie* ». Germaine se rebiffe, lui demande s'il y en a eu d'autres avant elle et lui dit que « *c'est terminé* ». Elle fera quand même encore des colonies avec lui, mais il ne la « *touchera plus* ». Il lui offre « *pour se faire pardonner* » à ses 18 ans une photo encadrée de Jean-Paul II qu'elle a toujours. Elle se dit qu'elle a peut-être pris du plaisir sexuel avec ce frère, mais elle a vraiment du mal à l'envisager car, à ses yeux cela impliquerait qu'elle ait consenti et remettrait en cause son statut de victime.

Si un nouvel ordre sexuel se redéfinit depuis peu autour du consentement, si le consentement est devenu le point nodal du scénario sexuel séculier²⁷⁵, le défaut d'éducation au consentement sexuel, surtout chez les filles, et l'apprentissage de la révérence à l'égard du clergé, qui est lui aussi genré, produisent chez certaines femmes abusées mineures ou jeunes adultes, une sorte de vertige rétrospectif. Leur absence de refus ou de résistance explicite vis-à-vis de leur agresseur vient comme miner de l'intérieur leur affirmation comme victime. Il leur faut déployer beaucoup d'énergie pour prendre acte que « céder n'est pas consentir²⁷⁶ » selon l'expression de l'anthropologue Nicole-Claude Mathieu, comme en témoigne l'entretien réalisé avec Colombe, abusée en 1993 à 20 ans par un prêtre de paroisse animant une chorale:

On aurait pu se poser la question du consentement pour tout... pour tout ce qui m'est arrivé, en fait... Et là, clairement, je l'étais pas... enfin... heureusement, je me suis souvenue de ce que je me disais dans la voiture : je me disais "Mais non, je ne veux pas de ça. Je veux juste quelqu'un avec qui je puisse parler, avec qui je puisse avancer dans ma vie". Et puis voilà. Et puis après, le..., j'allais dire, la bienséance a pris le dessus, en me disant "Bah non. Tu rêves c'est pas du tout... Tu interprètes complètement, c'est... c'est sans doute bienveillant. C'est pas ça. Ça ne peut pas arriver, ça ne peut pas arriver. Ça ne peut pas arriver un truc comme ça..."

Enquêteur : de la part d'un prêtre ?

Oui, de la part d'un prêtre, de la part d'un prêtre. Donc j'ai été élevée dans un milieu où on... où c'est le respect total qu'on doit au représentant de Dieu, à... C'est inconcevable, c'est inconcevable dans le sens le plus... Je vous dis, le mot est pas assez fort pour moi, je sais pas quoi trouver, ça dépasse l'entendement. Et donc, comme le chauffage était toujours pareil [pas réparé chez elle], j'ai dû revenir [au presbytère réviser son examen] et puis... Et puis après, la chronologie est compliquée. Enfin, je sais... je sais plus trop. Il a refait ça une autre fois [...].

Enquêteur : Dans la voiture, quand vous discutez, il ne met jamais de mots, ou vous, sur ces bisous ?

Jamais.

Enquêteur : Dans la maison, chez lui, non plus ?

²⁷⁵ « Cette notion trouve son origine dans la sociologie de la sexualité des chercheurs américains John Gagnon et William Simon : ils écrivent en 1973 que la sexualité humaine doit être considérée comme un « scripted behavior » (Gagnon, 2005). Le terme, difficilement traduisible, implique plusieurs sens : un comportement appris, codifié, inscrit dans la conscience, structuré par un ou plusieurs référentiels culturels, et construit comme un scénario ou un récit. » *Ibid.*

²⁷⁶ Nicole-Claude Mathieu, « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », art cit.

Jamais.

Enquêteur : Il vous embrasse sur le cou, sur la bouche, et il s'en va. Et vous, vous partez dans le bureau ?

Ouais. Et après coup enfin... Je vois maintenant avec les yeux que j'ai actuellement, à l'âge que j'ai, je me dis mais... Je ne comprends pas moi-même, je ne me comprends pas moi-même.

L'absence du consentement dans le scénario sexuel catholique - où prime le devoir conjugal - et son télescopage actuel avec un scénario sexuel séculier qui, au contraire, se focalise dessus, mais de manière totalement genrée, puisque ce sont les femmes qui sont censées consentir aux avances des hommes - rarement l'inverse - est sans doute le moteur de cette dissonance socio-cognitive éprouvée par les quelques femmes de notre corpus abusées sur un temps long et/ou tardivement durant leur jeunesse. Certaines campagnes de prévention actuelles, bâties autour de l'idée que « non, c'est non » - qui supposent donc qu'on puisse dire explicitement « non » -, renforcent sans doute paradoxalement le trouble éprouvé et la culpabilité persistante chez celles qui n'en n'ont pas été capables sur le moment, parce que trop jeunes, parce que sous emprise, et/ou pas éduquées au consentement.

4.4.3. LA LOYAUTÉ FAMILIALE A L'ÉPREUVE

Dans les cas d'abus familiaux, c'est-à-dire par un prêtre ami de la famille ou membre de la famille, un « tonton l'abbé » ou un « abbé tonton », mais aussi d'abus paroissiaux où la famille et le prêtre se côtoient sur la durée, se pose la question des conflits de loyauté engendrés par les violences à l'égard de sa propre famille. Ces conflits internes rapprochent, ce faisant, le parcours de victimation des victimes de l'Église de celles d'inceste. Un tel rapprochement est systématiquement fait par les personnes abusées elles-mêmes en entretien dans le cas d'abus commis par un prêtre ami de la famille. Comme le dit Sœur Josiane (1968, 16 ans), agressée par un prêtre, ami de la famille alors qu'il dormait chez eux : « *il a été en hôpital psychiatrique. Il était malade. J'avais l'impression de dénoncer mon tonton.* ». Elle n'a de fait jamais rien raconté à sa mère, ni à personne avant d'en parler à son accompagnateur spirituel lorsqu'elle avait entre 45 et 50 ans, qui a écouté mais qui n'a pas agi. « *Mon seul confident, c'était le Christ.* » dit-elle. Pour Gwendoline, abusée en 1981 à 10 ans par un prêtre ami de la famille, le fait que sa mère soit présente lors d'un des trois événements de violences qu'elle a subis, l'a mise pendant des années en difficulté à l'égard de l'ensemble de sa famille :

“Moi, je sais pas si ma mère a vu ou pas, mais n'empêche qu'elle était là. Elle est là, il n'y a rien qui se passe et il n'y a pas eu d'adultes pour dire : "Mais non mais ça tu... ça ne doit pas arriver, t'as le droit de dire non, c'est normal". Et puis à la fois, on sent bien que ça nous fait du mal et que la situation n'est pas normale. En tous les cas, on finit par se dire que... d'être à la merci des hommes et d'assouvir leurs désirs c'était normal quoi ! Même si je n'étais pas en âge ou dans des situations d'être consentante selon...

J'étais juste une victime. [...] j'étais contrainte en continu à le voir après ça. Parce que je n'avais rien dit et que pour mes parents, il s'était rien passé. Et je me souviens qu'il était en maison de retraite, ma mère m'avait emmenée et j'avais passé une journée toute seule avec lui. Pourquoi, à ce moment-là, il a rien fait ? Je sais pas, peut-être parce que j'avais grandi. J'étais ado, je sais pas. Je sais qu'il avait des photos de moi aussi, c'était insupportable. Et je culpabilisais comme une malade en me disant "Ohlala quand il va mourir, les gens vont ranger ses affaires et vont tomber sur les photos de moi et ça va être horrible." Et puis il est mort et j'ai été obligée d'aller à son enterrement. Obligée, mais parce que, parce que ça allait de soi pour mes parents, que... vu le lien qu'on avait eu... Je devais y être, quoi.

Unique cas d'abus à caractère incestueux, soit par un « abbé tonton » et non un « tonton l'abbé », Brigitte utilise à ce propos des événements subis dans son enfance, l'expression « secrets de familles » :

Brigitte abusée en 1965 à 11 ans par son oncle prêtre

Brigitte, 65 ans, évoque facilement son histoire dont elle a déjà parlé à de multiples reprises à son mari, à une psychologue, à ses frères et sœurs, à ses enfants et à des membres de l'Église. Elle témoigne aujourd'hui pour que l'Église cesse d'enterrer les affaires dont elle a connaissance.

Membre d'une fratrie de 10 enfants (elle est la 8^{ème}), elle est issue du milieu de la grande bourgeoisie catholique, très ouvert selon elle. Son père était ingénieur et sa mère élevait les enfants. Toute son enfance, elle a passé ses vacances avec ses grands-parents, parents, oncles et tantes, cousins et cousines dans une grande maison familiale.

Elle est abusée la première fois par son cousin pendant les vacances alors qu'elle a 11 ans et lui 18 ans. Elle est choquée par la vue de son sexe en érection, image qu'elle évoque encore aujourd'hui avec dégoût, et s'oppose aux caresses qu'il tente de lui imposer le jour même puis le lendemain. Elle pense alors que ce n'est pas normal mais n'a pas les mots pour en parler et se comporte comme si rien ne s'était passé. Elle apprendra adulte que ce cousin paternel devenu prêtre qui a exercé son ministère en Afrique jusqu'à son décès aurait eu des comportements similaires avec d'autres enfants.

Dans toutes les familles catholiques il y a presque toujours un prêtre ou une religieuse souligne-t-elle en généralisant son cas. Son oncle maternel prêtre lui impose des attouchements l'année suivante alors qu'elle passe l'après-midi chez lui avec certains de ses frères et sœurs. Elle s'y oppose et lui parle alors des abus de son cousin. Les deux auteurs se connaissent bien, les deux familles étant très liées, et elle se demande d'ailleurs si l'oncle maternel n'aurait pas abusé du cousin maternel. L'oncle cesse immédiatement ses attouchements et lui demande de ne pas en parler, ce qu'elle fait ayant alors l'impression que « si [elle] le dénonce, [elle] le tue ». La confusion des genres, entre frère de sa mère et prêtre, est d'emblée présente dans son esprit.

Les années passent et Brigitte construit sa vie, se marie avec un cadre supérieur, obtient une licence de psychologie, exerce comme inspectrice de l'aide sociale à l'enfance et a 4 enfants. Elle a tout de suite parlé de ses abus avec son mari mais considère qu'ils n'ont eu aucun impact sur sa vie.

Elle rencontre une psychologue il y a quelques années alors qu'elle vit une relation très conflictuelle avec une de ses filles qui fume beaucoup de "substances illicites" mais n'aborde pas les abus dont elle a été victime. C'est la mort accidentelle d'un de ses fils il y a 6 ans qui la conduit à en parler avec la psychologue. Elle prend alors conscience de la difficulté qu'elle a à gérer ces « *secrets de famille* » qu'elle ne veut pas transmettre à ses propres enfants et de la nécessité d'en parler à ses frères et sœurs et à l'Église pour que cela ne se reproduise pas. Mais elle reconnaît aujourd'hui qu'elle a aussi attendu "qu'ils soient tous morts" (ses parents et les deux abuseurs) pour parler. La famille et la foi chrétienne sont deux des valeurs centrales de l'éducation catholique qu'elle a reçue, valeurs que son témoignage remettait fortement en cause. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle pense que beaucoup de personnes de son milieu ne témoigneront jamais.

Elle entame alors des démarches qui dureront de très longs mois auprès de ses frères et sœurs et de l'Église. Elle apprend qu'une de ses sœurs a été abusée par l'oncle, sans doute deux de ses frères, voire des cousins et de nombreux enfants avec lesquels l'oncle, aumônier à l'hôpital, était en contact. Elle apprend aussi qu'un signalement avait été fait à l'Église avant sa naissance qui avait alors conduit à ce que son oncle soit muté dans une aumônerie hospitalière.

La réaction actuelle de l'Église, compréhensive et réactive est aux antipodes de l'omerta de l'époque, qui a conduit à laisser cet oncle abuser de nombreux enfants, juge-t-elle.

Or, dans les cas d'inceste, comme l'écrivent de manière imagée les anthropologues Dorothee Dussy et Léonore Le Caisne :

« Pour pouvoir y penser et en parler, être connecté à la douleur occasionnée par des années d'abus sexuels, observer le décalage entre le discours moral dominant et la réalité expérimentée, prendre ses distances avec et s'extraire de l'ordre social incestueux – c'est-à-dire de la double injonction de ne pas transgresser les interdits, mais de subir et/ou d'accepter la perpétration d'un crime sexuel au sein même de la famille, dans le silence de tous –, il faut croiser la route d'un marteau-pilon suffisamment puissant pour briser le socle de cet ordre social²⁷⁷ ».

Les deux autrices reprennent alors la figure de « l'annonciateur » décrite par Jeanne Favret-Saada dans le contexte de la sorcellerie²⁷⁸ pour expliciter le rôle susmentionné de « marteau-pilon » capable de briser « l'ordre social incestueux » :

²⁷⁷ Dorothee Dussy et Léonore Le Caisne, « Des maux pour le taire. De l'impensé de l'inceste à sa révélation », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 9 février 2007, n° 48, p. 13-30.

²⁷⁸ Jeanne Favret-Saada, *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard, 1977.

En ligaturant les possibilités d'appréhender seul et à sa juste mesure l'expérience vécue, la socialisation par l'inceste empêche la révélation à soi-même des faits incestueux. C'est pourquoi seul un autre que soi, extérieur à la famille, peut mettre les mots de viols et/ou d'inceste sur l'indicible expérience et signifier à l'incesté son statut de victime d'inceste. Le fait de nommer les viols fait de cet annonciateur le rouage essentiel dans la mise en forme de l'inceste comme fait social. Sa parole se situe d'ailleurs moins dans le registre de la communication qu'elle ne participe de la redéfinition du monde de l'incesté²⁷⁹.

Analysant un corpus d'affaires de violences sexuelles sur mineurs déférées devant les tribunaux, la sociologue Marie Romero évoque elle aussi cette figure de « l'annonciateur » pour désigner « la personne qui a recueilli les confidences de l'enfant (professeur, éducateur, psychologue, assistante sociale scolaire, infirmière, médecin ...) [...] : elle va permettre de nommer les faits, rappeler la loi sans jugement et saisir la justice²⁸⁰ ».

Mais avant même de croiser sur sa route un tel « annonciateur », agent extérieur aux familiers capable de provoquer et faciliter la qualification de la violence subie, les personnes abusées, tout particulièrement celles dont l'agresseur est un « tonton l'abbé » ou un « curé tout puissant » (configurations-types de l'abus familial et de l'abus paroissial), acceptent plus que dans d'autres logiques de revoir régulièrement leur agresseur, voire lui concèdent une place de choix dans leurs existences post-abus. Les cas les plus dramatiques relevant de l'abus familial, les conduisent à, adulte, se laisser marier par lui, pire à laisser baptiser leurs propres enfants par celui-là même qui les a attouchés enfant. Un cas paroxystique est celui de Colombe évoqué plus haut, où elle concède que son agresseur oriente le choix même de son époux en lui payant une agence matrimoniale puis en célébrant le mariage du couple. Or, étant là aussi dans l'incapacité de distinguer concéder et consentir²⁸¹, ce laisser-faire est recodé *a posteriori* par les victimes comme autant de « choix » de leur part, pour lesquels elles culpabilisent et éprouvent une honte qui s'ajoute à celle liée à l'abus proprement dit.

L'exemple de Clément (abusé en 1990 à 9 ans par un prêtre ami de la famille) montre en réalité une certaine marge de négociation face à la présence post-abus de l'agresseur dans sa vie. Mais cette capacité d'agir, même limitée, plutôt que de subir une telle présence, est sans doute liée à des ressources sociales et matérielles qui n'est pas le lot commun de l'ensemble des enquêtés : Clément est un garçon, issu d'une famille bourgeoise et doté individuellement d'un important capital scolaire. Et il insiste sur la liberté d'expression sur ces sujets dans sa famille :

²⁷⁹ D. Dussy et L.L. Caisne, « Des maux pour le taire. De l'impenser de l'inceste à sa révélation », art cit.

²⁸⁰ Marie Romero, « La parole de l'enfant victime de violences sexuelles : Une enquête au sein de tribunaux correctionnels français en 2010 », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 30 mars 2020.

²⁸¹ N.-C. Mathieu, « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », art cit.

Clément, abusé en 1990 à 9 ans par un ami de la famille :

38 ans, Clément est issu d'une famille bourgeoise de province. Il est l'aîné de trois garçons. Son agresseur venait déjeuner chez eux et dormait parfois chez eux, le prêtre est un ami de la famille. Les agressions ont duré de ses 9 ans à ses 13-14 ans. Il est victime de nombreuses agressions sexuelles et également d'un viol. Ce prêtre a également demandé aux parents de Clément de s'occuper avec lui d'un centre de vacances. Avec ses frères, ils y sont allés en tant que colons.

Aujourd'hui Clément est marié, a une fille de 10 ans et est commercial dans une entreprise de transport. Clément est engagé avec son plus jeune frère, Jean, qui a subi des viols, ainsi que des "actes de torture" de la part de leur agresseur, dans des démarches juridiques à son encontre. Ils ne sont pas à l'origine de la procédure. « *Je pense que je n'aurais pas fait la démarche s'il n'y avait pas déjà eu quelque chose en cours en fait. Parce que vous avez toujours l'impression d'être... d'être seul en fait, la seule victime.* » Ensemble ils peuvent se soutenir. Leur autre frère a déposé plainte lui aussi et s'est porté partie civile mais aujourd'hui il ne veut pas entendre parler de procès ou de thérapie. Il minimise les faits et dit qu'il n'a subi qu'une ou deux agressions.

Leurs parents sont au courant de l'histoire et vont entamer une thérapie familiale avec lui pour l'aider à se reconstruire.

Pour Clément, il était insupportable que ce prêtre continue à faire partie de sa vie. Il a donc réussi à faire en sorte que sa préparation au mariage se fasse avec un autre prêtre qu'il appréciait davantage, de même pour le baptême de sa fille. « *Je ne voulais absolument pas que ce soit... qu'il touche à ma fille. Enfin, pour moi ce n'était même pas envisageable.* ». Néanmoins, son agresseur l'a tout de même marié « *Il m'a marié parce que... Je me voyais mal dire à mes parents "Bah non, je ne veux pas que ce soit lui qui me marie" pour telle ou telle raison. Je ne me sentais pas... Je ne me sentais pas prêt en fait.* »

Clément assure cependant qu'il a été élevé dans une famille équilibrée où la parole était ouverte : « *je me souviens, plusieurs fois mon père il avait dit "Si un jour je vois un animateur ou quoi que ce soit toucher un.. tripoter un enfant ou quoi... Il se fait éclater." Mes parents, ils ont toujours été par rapport à ça hyper, hyper, hyper clairs. On en parlait librement.* » Il se demande encore aujourd'hui pourquoi il n'a pas parlé plus tôt alors que le contexte familial semblait s'y prêter. Dans ses souvenirs, son agresseur ne lui a jamais demandé de se taire.

Jean, le frère de Clément, celui qui a subi un "acte de torture"²⁸² de la part du même prêtre, insiste néanmoins sur la puissance de l'injonction à la loyauté familiale, qui expliquerait la lenteur de leurs réactions :

« Comme c'était un ami de la famille de mes parents, qui était pleinement intégré dans la famille... c'était quelque part, c'était presque un oncle, quoi ! Et il a quand même marié mes frères, enfin [Clément], mon grand frère. Il a baptisé mes nièces [mais pas

²⁸² Une pénétration anale avec un objet liturgique.

celle de Clément qui a fini par refuser et parlé à ce moment-là]. Il a marié certains de mes cousins. Il a enterré mes grands-parents. Donc, il était vraiment inscrit dans la famille. Et c'est pour ça que ça a duré si longtemps. On partait en vacances ensemble, on faisait tout ensemble. Tout. Donc j'ai commencé à vraiment à me dire "il y a un problème" réellement... et j'ai voulu passer à l'action dans l'autre sens, je pense que vers mes... mes 26-27 ans où, là, j'ai pris conscience qu'il y avait un grave problème. Donc tardivement. »

4.4.4. A LA RECHERCHE D'AUTRES VICTIMES

C'est très tardivement, il y a seulement quatre ans, en entendant un prêtre parler d'une autre victime du même agresseur, que Constance prend conscience que ce qu'elle a vécu est un abus. Comme pour Constance, l'existence d'autres victimes du même agresseur aide les personnes abusées à s'affirmer victimes. Au contraire, la crainte d'être la seule victime et, en conséquence, de ne pas être crue, voire d'être « *traité de fou* » (Éric, 1975, 8 ans), est forte chez toutes les personnes interviewées. Ce faisant, elles sont nombreuses à avoir eu recours au site *coabuse.fr*, l'application de « matching » entre victimes potentielles d'un même agresseur, créée par Franck Favre, le webmaster du site de *La Parole Libérée*. C'est par exemple sur *coabuse.fr* qu'Emmeline a pu rencontrer une autre victime de son second agresseur et porter plainte contre ce prêtre. C'est aussi grâce à cette application que Jean-Michel (1973, 12 ans) a retrouvé un de ses camarades abusés « *qui lui, a été très très marqué, beaucoup plus profondément touché que [lui]* ». Il explique alors l'avoir revu, occasion de se remémorer ensemble qu'au camp :

« Il y avait des adultes parfaitement au courant de ce qui se passait, mais qui ont fait un mur de silence : on n'en parle pas aux enfants. Et donc alors là aussi, y avait le cercle des enfants où on n'était pas dupes, et alors dans les tentes entre nous : "Ouais, ça y est, il a récidivé ! Y en a encore un qui s'est fait... qui est passé à la trappe". Mais on n'en parlait pas aux adultes parce que les adultes eux-mêmes n'en parlaient pas aux enfants »

La rencontre les a rassérénés, même si Jean-Michel précise :

« Donc vous voyez, en fait finalement, moi j'ai été, je dirais, abusé une fois, on dira que ce n'est pas beaucoup. Je peux vous dire que ça suffit amplement. Je n'ose pas imaginer dans quel état peuvent être les autres qui ont été abusés plusieurs fois pendant des années. Ça doit être une horreur absolue parce que je peux vous dire que moi, une seule fois, j'en ai encore la voix qui vibre là ».

Isabelle, abusée à l'âge de 10 ans par le curé de son village, a également tenté un « matching » sur le site de *La Parole Libérée*, avec d'éventuelles autres victimes de ce prêtre. Mais personne n'a répondu. Elle a accepté, mais avec amertume, le fait d'être seule à sentir toute sa vie « *ses mains sur sa peau, comme une empreinte dans du plâtre mou* ». Or il est difficile

d'espérer que ces « co-victimes » existent sans culpabiliser. « *C'est vrai qu'on ne souhaite pas qu'il y ait d'autres victimes, mais on se sentirait moins seul* » dit Murielle (abusée en 1982, à 20 ans par son curé). Cet espoir génère en effet de la honte, honte d'espérer que d'autres aient également souffert de leur agresseur. Colombe déclare ainsi à la fin de l'entretien :

« Je ne sais pas s'il y a d'autres victimes et si la CIASE peut voir s'il y a d'autres victimes qui se sont manifestées ça... ça me permettrait de... de me sentir un peu moins bête. Peut-être tout simplement parce que c'est... D'un autre côté, je souhaite vraiment profondément qu'il n'y ait pas d'autres victimes. Mais s'il y en a eu d'autres ça veut dire que je ne suis pas folle quoi. Et... que je suis pas aussi bête, aussi idiote, aussi inconséquente, aussi vide aussi... Ce que je me sens actuellement, en fait. Mais je voudrais tellement pas qu'il y ait d'autres victimes non plus quoi. »

4.4.5. MENAGER L'INSTITUTION ?

On l'a vu, les personnes issues des classes moyennes tendent sans doute à recourir plus que les autres à la seule justice civile pour régler l'affaire qui les oppose à l'Église suite aux violences sexuelles subies. Elles ne témoignent ce faisant d'aucune attente à l'égard de l'institution ecclésiale si ce n'est celle que l'Etat lui imposera au terme du processus judiciaire. Au contraire, de nombreuses personnes abusées issues surtout des classes populaires et des classes supérieures cherchent activement à être entendues par l'institution ecclésiale et attendent d'être considérées comme telles par ses représentants légitimes. Un éventuel règlement par voie judiciaire leur apparaît secondaire. On peut s'étonner de telles attentes, qui prennent souvent une tournure affective quand elles s'expriment en entretien.

Ces attentes peuvent relever de plusieurs interprétations non exclusives les unes des autres : d'abord, il faut dire que beaucoup des actes de violences sexuelles rapportés par l'enquête seraient, de toutes les façons, considérés par la justice civile comme prescrits si celle-ci était saisie. La reconnaissance de l'institution est donc la seule que peuvent espérer certaines victimes. Il y a, ensuite, en jeu au cœur de ces attentes des considérations financières importantes mais contrariées. Si ces attentes n'ont rien de déshonorant de la part des victimes – les thérapies engagées pour gérer leurs traumatismes coûtent cher et sont rarement prises en charge par la Sécurité sociale –, elles sont marquées par une forme d'auto-censure ou de dénégation et rencontrent une certaine réprobation du côté de l'institution, du fait d'un tabou catholique – articulé au dispositif d'emprise charitable décrit plus haut – concernant l'argent²⁸³. Enfin, ces attentes semblent témoigner chez nombre de victimes d'un attachement au catholicisme en dépit des violences subies et du silence de ses autorités. Elles sont alors prises dans une forme de fidélité paradoxale à l'égard de l'institution. Cet

²⁸³ Antoine Kerhuel, « L'argent dans la tradition catholique », *Autres Temps*, 2002, vol. 75, n° 1, p. 65-71 ; François Mayaux, « L'Église et l'argent », *Etudes*, 2003, Tome 399, n° 12, p. 643-652.

attachement n'est pas sans similitude avec la fidélité paradoxale des couples de même sexe catholiques qui se sont mariés après la légalisation du « mariage pour tous » mais refusent de quitter l'institution malgré l'expression d'une homophobie catholique décuplée au moment de sa discussion parlementaire²⁸⁴. Ou encore, elles s'approchent des dissonances sociocognitives, toute proportion gardée, éprouvées par les catholiques « progressistes », « essayant de tenir ensemble une critique interne des positions de l'institution ecclésiale [...], tout en affichant le désir de ne pas rompre avec elle. » A l'instar de ces catholiques progressistes, nombre de personnes abusées interrogées, des femmes surtout, se révèlent être des « *désobéissantes obéissantes*²⁸⁵ », à la fois très critiques à l'égard de l'institution sans la rejeter pour autant. Cette fidélité paradoxale peut prendre un aspect stratégique, voire politique. Certaines femmes affirment ainsi en entretien qu'il est hors de question que leur abus soit le prétexte pour « *ces hommes* » de leur confisquer la pratique de leur foi, tout comme un certain nombre de « progressistes » distinguent la foi et l'Église pour mieux maintenir leur appartenance au catholicisme malgré leur désillusion à l'égard de l'institution. Pour le dire autrement – en utilisant le triptyque proposé par Albert Hirschman face à toute épreuve : défection, prise de parole ou loyauté silencieuse – ces victimes refusent la première option, l'« *exit* »²⁸⁶. Reste à savoir quel répertoire d'action adopter entre « *loyalty* » et « *voice* » afin d'obtenir le plus efficacement une réponse à leurs attentes de réparation et de reconnaissance ecclésiales. Face à l'inertie des autorités ecclésiales et, parfois à de la mauvaise volonté, l'équilibre entre « *loyalty* » et « *voice* » est loin d'être facile à trouver comme le donne à voir cette anecdote vécue par Marc :

Marc : j'ai voulu contacter l'évêque, un pourri de première, vous pouvez le noter, je m'en fous, qui lui, a refusé de me voir. J'ai été obligé de téléphoner x fois. Je ne demandais pas grand-chose, qu'il me rencontre, c'est quand même pas énorme. Il a tout le temps refusé. Il m'ignorait complètement. J'ai réussi à avoir un entretien avec [le vicaire général] à l'époque, je ne sais pas ce qu'il est devenu. Il est parti, enfin bref, qui a accepté de me voir [...], j'étais en compagnie de mon frère. Donc [l'évêque] est parti. J'ai rencontré... entre temps, je ne sais plus trop ce qu'il y a eu... mais donc j'ai rencontré [le nouvel évêque] en 2018, après X demandes.

Enquêteur : Il a fallu insister ?

Marc : oui, pareil. Alors là, c'est quelqu'un - comment vous dire ? qui est à l'écoute mais qui... Il écoute, basta. Moi, c'est mon ressenti. Ça bougera pas. Ça bouge pas. Jamais.

²⁸⁴ Céline Béraud, « De la reconnaissance à la mise en forme rituelle des unions de même sexe en France. Enquête auprès de catholiques gays et lesbiennes », *Papeles del CEIC, International Journal on Collective Identity Research*, 2016, 2 (Septiembre), p. 5-23.

²⁸⁵ Catégorie construite par opposition idéal-typique aux « catholiques d'identité [qui] apparaissent comme des *obéissants désobéissants*, proclamant haut et fort le devoir d'obéissance à toute autorité ecclésiale, mais [se révèlent] prêts à la dénoncer quand elle ne va pas dans leur sens intégraliste. ».

²⁸⁶ A. Hirschman, *Exit, Voice and Loyalty*, op. cit.

Il n'y aura jamais rien. Alors, en plus, on vous fait attendre. J'estime que quand on vous donne une heure - à cinq, dix minutes près je veux bien - mais une demi-heure d'attente, pour moi, c'était trop. Voyez ce que je veux dire ? Je me tape [le trajet], les frais d'essence, les péages. J'ai autre chose à faire que perdre du temps avec leurs conneries. Et quand je suis arrivé, tout le monde était mal à l'aise. J'ai demandé à ce que [le vicaire général] soit là. Je ne veux pas ! je ne veux pas me retrouver seul face à un curé, moi ça me fout mal à l'aise, je ne sais pas comment vous dire. Alors que je suis homosexuel, ce n'est pas un truc... Vous, vous ne me gênez pas. Mais là, c'est différent. Je ne voulais pas voilà. Il m'a... Il m'a pas reçu derrière son bureau parce que je me suis dit... Alors j'ai prévenu [le vicaire général] en bas, je lui ai dit : je vous préviens, s'il doit me prendre de haut, je ne le connais pas, ça va pas le faire. Donc, il a dit non, non, non, non. Donc il y avait une table. On s'est mis autour de la table et personne ne parlait. C'est pas à moi, là aussi, de lancer le débat. Et bien si ! Alors mes premières paroles, ça va vous choquer. Mais je m'en fous. Je leur ai dit : "Tous les deux, vous êtes pédés ?" ... Alors ça jette un froid ! (rire) Ils se sont regardés, J'ai dit, "Vous êtes pédés tous les deux ou quoi ?" Alors il a dit : "Non, bien sûr que non." Et là, pendant la première demi-heure de l'entretien, j'étais agressif, oui je reconnais. Il l'a dit, mais je reconnais, j'avais... Je ne supportais pas. Je me suis dit ça y est, c'est encore... C'est pesant. Au lieu d'essayer de me mettre à l'aise, non !

Enquêteur : Qu'est-ce que vous vouliez tester en leur posant la question « vous êtes pédés » ?

Marc : c'était exprès pour les faire chier. Je suis désolé pour cette violence, parce qu'il fallait bien parler à un moment. Ils ne savaient pas comment m'aborder, parce que je pense qu'ils devaient voir... Je ne sais pas quel reflet je donne, moi ! On se voit pas. Mais ils devaient penser à quelqu'un de timide, introverti, comme j'étais peut-être avant ou je ne sais pas... Non, si vous voulez, c'est... Toutes ces souffrances m'ont donné une niaque, un putain de caractère que je pense que j'aurais peut-être pas eu autrement (rire) et un côté cru que j'aurais certainement pas non plus. Quand vous voyez mon frère qui va à la chasse à courre, vous voyez le genre à la con, je ne corresponds pas du tout, du tout au style. On n'écoute pas le même genre de musique. C'est pas du tout pareil. Donc, ce n'est pas... Ma vie est totalement différente. Après, inconsciemment, ça joue sur vos choix, sur votre équilibre, c'est obligatoire. Et lui, il m'a écouté, à la fin, au bout de deux heures d'entretien, je lui ai demandé "Est-ce que vous me croyez ?" Il m'a dit "Oui, je vous crois. Je vais envoyer..." - c'était en novembre, je crois - "Je vais envoyer votre... je vais envoyer votre dossier au pape." Je lui dis "Pour quoi faire ?" Je lui dis : "Je vous préviens, vous n'allez pas avoir une parole de pute ! Parce que vous me dites ça pour me calmer là aujourd'hui, mais vous ferez rien." Il m'a dit "Si, je vous promets." Je dis "Je vous préviens, vous ne le faites pas, je reviens et je vous préviens que je suis capable - et je le ferai - d'aller pendant votre messe brandir une pancarte en

vous accusant également de laxiste"... Et tout ça, de laxisme, et tout ça. Il a dit "Non, non, je vous promets" et tout. Décembre est passé, janvier, j'ai relancé X fois [le vicaire général], également lui-même, pour avoir, je voulais qu'il y ait une reconnaissance écrite. J'ai fini par l'avoir. Je vous l'ai apportée là. Parce qu'il y en a marre du du... Du côté, voilà, on ne dit rien, il ne faut pas dire, il ne faut pas faire ça. »

Marc refuse d'emblée de porter la charge émotionnelle de la rencontre, c'est-à-dire, de porter le souci de mettre ses interlocuteurs à l'aise aux dépens de son propre confort. Il estime, en tant que victime de l'Église, que ce devrait être précisément à eux en tant qu'ecclésiastiques d'avoir un tel souci. Du coup, il crée les conditions de l'inconfort des deux clercs. Il se sait reconnaissable comme gay, même si dans cet extrait il ne va pas jusqu'à le dire. Il le précise ailleurs dans l'entretien : il sait jouer des stéréotypes en adoptant des postures affectées, et en jouant de sa garde-robe. Il sait peut-être par ailleurs ou pressent en tout cas que c'est un sujet sensible au sein du clergé. Il a trouvé là, dans le flux de l'action, un levier pour renverser la situation.

Comme Marc, nombreuses sont les personnes abusées à rapporter des faits témoignant d'une "incompétence émotionnelle" chez leurs interlocuteurs ecclésiaux, qui, pour certains ne veulent pas, mais pour d'autres ne savent pas comment les accueillir. Constance, à la fois victime et en charge de la prévention des violences sexuelles au sein de sa communauté, se dit bien placée pour témoigner de cette incompetence et consciente de la difficulté d'y remédier :

« Je vous donne un exemple, aujourd'hui moi dans les séminaires que j'organise, ou justement que je fais faire par d'autres, pour que les gouvernants actuels [de ma communauté] soient formés sur ces questions-là : si je leur dis "Petit quizz victimes : qui est-ce qu'il faut privilégier, la victime ou l'institution ?" Normalement, ils ont tous compris qu'il faut répondre "victime". Mais après, j'ai dix situations précises où, sur 8 sur 10, bah ils ont raté, quoi ! [...] Et puis surtout, je découvre, un peu atterrée, comment s'est passé un entretien avec une personne. Je me dis "Bon... pfiou" ou bien leurs premières réactions : où on appelle quelqu'un qui est soupçonné d'avoir frappé un membre [de la communauté] et on l'appelle directement en lui disant "Alors il paraît que t'as frappé machin." (Rire) Je ris nerveusement parce que j'ai l'impression de voir, il y a 50 ans, dans des villages, quand un homme battait sa femme et qu'on allait voir directement le gars... bah il la tapait encore plus fort le lendemain ! Enfin, c'est un peu logique ces trucs-là, mais, en fait non. Il faut du temps pour intégrer soi-même les réflexes, et que ce ne soit pas juste une bonne réponse à un quizz, mais qu'on l'intègre vraiment. »

Paul (abusé en 1963 à 8 ans par le curé du village) écrit à la Conférence des Évêques de France en novembre 2018. L'évêque de son diocèse d'origine entre alors en contact avec lui par mail.

Ils finissent par se rencontrer en 2019. Celui-ci lui propose de le rencontrer accompagné des « deux dames » de la cellule d'écoute du diocèse pour ne pas être confronté seul à un homme d'Église. Mais Paul se méfie de leur possible incompetence. Lui qui a été appelé à de nombreuses responsabilités au sein de l'Enseignement catholique, dit connaître l'incompétence de l'Église catholique en matière de ressources humaines : « *L'Église est une amatrice en matière de ressources humaines* » répète-il pendant l'entretien. Dans le cadre de ses responsabilités, il a été témoin de nombreux déficits de bienveillance, notamment entre évêchés et congrégations religieuses. « *Le célibat les rend autistes* » dit-il. Il décide de rencontrer l'évêque seul. Celui-ci l'écoute mais lui propose tout de suite de témoigner de son abus publiquement lors d'un cycle de formation proposé au sein du diocèse, le plongeant, lui qui est resté très catholique, dans un abîme de doutes : doit-il et se sent-il capable de répondre à la demande de l'évêque ?

Alors que l'enquêteur vient de couper l'enregistrement, Paul reste avec sa question finale qu'il se repose à voix haute : doit-il et se sent-il capable de répondre à la demande de l'évêque ? La tristesse l'envahit. Il ne sait pas s'il en est capable, capable d'assumer « ça » face à tout un tas de gens qui le connaissent, y compris devant ses enfants. L'enquêteur réalise alors qu'il ne leur en a pas parlé et lui demande pourquoi. Paul insiste sur l'anonymat. Et alors qu'il n'a cessé de répéter durant l'entretien que pour lui tout allait bien, et qu'il n'avait plus de culpabilité, il raconte soudainement, tout en précisant que ça n'avait rien à voir, qu'il a catéchisé ses trois enfants « *malgré tout ça* », que ses enfants sont même partis en colonie de vacances avec un prêtre, et que celui-ci a été condamné récemment pour pédocriminalité. « *On n'a rien vu venir* » dit-il. Même le président de l'aumônerie qui a accueilli ce prêtre, un ami proche de Paul, n'a pas su dans quelles circonstances il était arrivé dans leur diocèse vers les années 1990. Or, il s'agissait d'un « *déplacé* ». Paul a vérifié auprès de ses enfants - ses deux garçons surtout dit-il - s'ils n'avaient pas été touchés par ce prêtre. « *C'est terrible, conclut-il, si moi j'ai été piégé enfant, j'ai aussi été piégé parent* ».

Les entretiens, et plus généralement, les interactions avec les autorités ecclésiales exigent bien souvent de la part de victimes demandeuses du rendez-vous une « surcharge de travail émotionnel²⁸⁷ » afin de gérer leurs propres émotions au moment de parler. On comprend à entendre les questionnements contenus jusqu'à la fin de l'entretien par Paul que ce n'est pas évident, y compris face à une personne à l'écoute bienveillante et qui n'incarne pas l'institution. Les personnes abusées ont d'ailleurs souvent préparé l'entrevue pour qu'elle se passe au mieux – comme elles ont souvent préparé les entretiens avec les chercheurs venant avec des notes, des chronologies, des dossiers et, certains, avec des mouchoirs. Mais cette surcharge de travail émotionnel provient aussi de la nécessité de gérer le déficit d'empathie, de tact ou de savoir-faire de celui ou de celle qu'elles ont en face, car ça peut être aussi les

²⁸⁷ Angelo Soares, « Interactions et violences dans les supermarchés : une comparaison Brésil - Québec », *Les Cahiers du Genre*, 2000, vol. 28, n° 1, p. 97-115.

« *dames* » – comme dit Paul avec un peu de condescendance – de la cellule d'écoute du diocèse.

Ainsi, Geneviève (abusée en 1963 à 6 ans par son curé) rencontre en 2019 l'évêque de son diocèse d'origine après de longues années de fin de non-recevoir de sa part et de la part de son prédécesseur. Elle a joué l'échelon national contre l'échelon local pour obtenir ce rendez-vous. Mais la rencontre se fait en présence d'une personne présentée comme une bénévole apte à aider Geneviève, qui se révélera 6 mois plus tard n'être ni psychologue ni victime, et surtout n'avoir rien à proposer à Geneviève. C'est une de ces fameuses « *dames* » bénévoles et « *de bonne volonté* » que les évêques ont sollicitées au tout début de la mise en place des cellules d'écoute. Comme le dit devant Geneviève une autre de ces « *dames* » mais, cette fois-ci, psychologue : « *le dossier de Geneviève est arrivé trop tôt pour l'Église* ». Il se trouve que dès 2012, Geneviève parle de son abus à une voisine, membre de la paroisse de son village. Celle-ci l'invite à écrire au curé. Celui-ci répond à Geneviève que ça ne concerne pas son diocèse actuel mais la met en relation avec le vicaire général du diocèse où ont eu lieu les faits, le diocèse voisin. Ce vicaire général lui propose de venir l'interroger chez elle. Geneviève refuse. La rencontre se fera finalement au presbytère. Le fait qu'il vienne avec son col romain la choque. Il propose de mener l'enquête. Mais la belle-sœur de Geneviève, qui lui est proche, dit au vicaire général qu'elle ment. Du coup, l'enquête s'arrête. Geneviève écrit alors à l'évêque de son diocèse d'origine, mais sa lettre reste sans réponse. Elle lui envoie alors une demande d'annulation de baptême. Il répond que ça l'attriste mais sans lui proposer de rendez-vous. Elle écrit alors à l'archevêque de son diocèse actuel (responsable de l'ensemble de la province ecclésiastique) qui la confie aux bons soins de la docteure X, psychiatre, membre de l'organisme, chargée de mettre en place l'aide aux victimes et la formation des prêtres sur la question de la pédophilie au sein de l'archidiocèse. En septembre 2016, la docteure X propose à Geneviève d'œuvrer ensemble en ce sens. Mais la docteure X change d'attitude et impose à Geneviève une thérapie avec elle. Geneviève la rencontre trois fois dans ce cadre et finalement renonce. Geneviève contacte alors Monseigneur Z, évêque chargé de la question au niveau national, qui fait l'intermédiaire auprès de l'évêque de son diocèse d'origine. Après 5 ans de non-recevoir, celui-ci accepte de la rencontrer en présence de la docteure X. Celle-ci choisit la date du vendredi saint 2017 pour son symbole, et, surtout, profite de la rencontre pour venir avec une collègue et proposer ses services à l'évêque. « *Elle est venue faire sa pub !* » dit Geneviève amère. C'est là, pendant la rencontre, que la docteure X se permet de dire : « *le dossier de Geneviève est arrivé trop tôt pour l'Église* ». Geneviève est stressée et n'arrive pas à réagir. Mais cet évêque décède et tout semble à reprendre. Geneviève demande alors à rencontrer son successeur sans succès, jusqu'à refaire intervenir Monseigneur Z en 2019.

Robert (abusé en 1970 à 9 ans par son curé) a lui aussi interpellé trop tôt les autorités ecclésiastiques de son diocèse, au sens où elles n'étaient pas prêtes selon lui à faire face aux victimes. En 2010, il écrit à son évêque qui le reçoit. Robert, fidèle actif au sein de son diocèse et connu des autorités, suggère de créer des cellules d'écoute permanentes pour les victimes

comme lui. L'évêque lui répond à l'époque « *le risque c'est que les personnes deviennent revendicatives, et je ne veux pas* ». Robert parle de financer ses soins. L'évêque est contre. Il veut consulter le dossier de son agresseur, parce qu'il est sûr qu'il n'est pas la seule victime du prêtre, mais l'évêque répond que c'est impossible. L'évêque, enfin, lui déconseille d'aller voir le procureur étant donné que son cas est prescrit, et le remercie de se taire. En 2016 se crée *la Parole Libérée*, Robert se dit que le sujet décidément le poursuit. Il reprend contact avec l'évêque, qui « a mis de l'eau dans son » vin et lui annonce qu'il va créer une cellule d'écoute. Il invitera même Robert à témoigner lors d'une messe de réparation devant l'ensemble des personnels du diocèse. Mais si cet évêque a évolué sur la question - il parle maintenant de « *problème systémique* » – Robert regrette qu'il ne se soit jamais excusé en tant qu'évêque et a pu constater que la cellule d'écoute mise en place n'était pas à la hauteur :

« Dès que j'ai su que la cellule d'écoute était créée, je me suis dit "je vais voir ce que c'est que cette cellule d'écoute et vérifier que ce n'est pas une sorte de d'écran de fumée pour protéger l'église, l'évêque, le machin". Donc j'étais le premier à me présenter et j'ai essayé un petit peu les plâtres. [...] : J'ai rencontré un psychanalyste et un médecin, qui a été très peu bavard mais qui a été le plus efficace, un prêtre et un... il était président du tribunal d'instance, un juriste. Et le prêtre, que je connaissais bien, que j'avais rencontré bien des années avant, à l'époque, c'était l'époque où je suivais [une formation de théologie], je l'interroge un peu. Je lui demande quelle formation ou comment il a par rapport à la pédophilie. Et voilà qu'il me dit "la pédophilie, je sais pas ce que c'est, c'est pas un sujet que j'ai travaillé".... Alors par respect, je n'ai pas répondu, mais au fond, je me suis dit, y'a un problème ! Bon, j'ai beaucoup d'estime pour lui, c'est quelqu'un, une très bonne personne, qui est réputé pour, et c'est pour ça qu'il a été choisi, pour ses qualités d'écoute. Mais ça ne fait pas tout. Et puis surtout, j'ai discuté cette fois-là avec le médecin et avec le juriste-là, l'ancien juge. Et cet ancien juge a pris un petit peu les rênes de la conversation et il commence à me demander qui je suis, ma situation personnelle, mes études, ma situation familiale, etc. etc. ma sexualité : est-ce que je suis hétérosexuel, est ce que je suis homosexuel. Puis il me demande de lui raconter l'histoire de mes agressions avec ce prêtre. Et je lui raconte ce que je vous ai dit là : qu'il a commencé par me déshabiller pour vérifier ma croissance. Et puis, progressivement, comment il faut faire pour cela et comment il faut faire pour se masturber, comment, etc. etc., etc. je dis tout ça et il revient et me dit : "Mais c'est vous qui baissiez votre pantalon devant lui".... Et là j'ai éclaté de rire, "mais c'est tout à fait l'inverse de ce que je viens de vous dire". Et le médecin qui était là, heureusement, a interrompu la conversation en disant simplement : "à ce moment-là, qu'avez-vous ressenti ?" et je lui dis : " j'ai ressenti l'impression que tout m'échappait du pourquoi j'étais là", et ça l'a arrêté.... Et je suis parti ce jour-là, en me disant "ben dis donc si c'est ça l'interrogatoire de"/ moi, j'ai fait un travail sur moi, donc je comprends aussi que... Mais je me suis dit, que son attitude c'était, - c'est comme ça que je l'ai vécu - que c'était un interrogatoire à charge, avec visée de défendre l'évêque... de faire tomber mon témoignage et de faire tomber l'évêque, heu...protéger l'évêque ! c'est comme ça que je l'ai vécu en tous cas. [...] mais sur le coup il m'a fait hésiter, et j'ai failli rentrer dans son jeu, j'ai lu beaucoup de choses avant, mais si je n'avais pas été aussi solide, j'aurais pu lui dire, "ben peut-être" ou "oui, peut-être" et c'était pas du tout le cas. »

Autre situation : celle occasionnée par la mort de l'abuseur. Celle-ci peut constituer un coup de frein brutal à un parcours de victimation jugé inachevé par les personnes abusées. Un tel décès rend, en effet, impossible l'éventuelle confrontation – souhaitée parfois par les personnes abusées – avec l'abuseur, ou bien l'ouverture (ou la poursuite) d'une procédure judiciaire à son encontre. Il peut aussi venir troubler une condition de victime relativement assumée ou stabilisée. A cette occasion, une double peine est en effet souvent infligée aux personnes abusées par les autorités ecclésiastiques ou leur entourage catholique, par choix ou par négligence, parce qu'elles font ou laissent faire le panégyrique public de l'abuseur défunt sans évoquer les actes pédo-criminels. Une telle double-peine avait ainsi été infligée en 2006 aux victimes du père Marie-Dominique Philippe lors de ses obsèques retransmises en direct sur la chaîne catholique KTO depuis la cathédrale Saint-Jean de Lyon. Le Cardinal Barbarin qui présidait la célébration, pourtant au courant d'une partie des agissements du fondateur de la communauté nouvelle *Saint Jean* l'avait désigné comme un « saint homme » dans son homélie²⁸⁸. Difficile ici de ne pas évoquer la « *malchance* » d'Émeline et de sa co-victime : cette dernière a longtemps cherché d'autres victimes de son agresseur pour porter plainte contre lui. En juin 2019, Émeline et sa co-victime, rencontrées grâce à *co-abuse.fr* déposent plainte, mais elles apprennent que leur abuseur est malade et risque de décéder avant que la plainte ne soit prise en compte. Elles demandent alors au supérieur de ce prêtre de pouvoir le rencontrer. Un cardinal, ami d'enfance de la mère d'Émeline, fait l'entremetteur. Elles le voient agonisant sur son lit d'hôpital, une semaine avant qu'il ne décède. Étonnée que le magazine *Famille Chrétienne*, ne fasse aucun communiqué s'agissant de ce prêtre, Émeline écrit à une amie journaliste en lui racontant son histoire. Celle-ci lui répond que c'est un choix de la rédaction. Difficile ici de ne pas citer également le cas de Joël dont l'abuseur est décédé pendant l'enquête : s'il n'attendait pas forcément que les violences sexuelles commises soient mentionnées dans la notice nécrologique déposée sur le site officiel du diocèse de son abuseur, celle-ci « *manque quand même de retenue* » dit-il. D'autre part, la notice nécrologique annonce que ses obsèques seront présidées par l'archevêque, ce qui le choque, même si ça semble la tradition dans ce diocèse. Joël a écrit à l'évêque en ce sens. Ici l'épreuve est tout à la fois un test à l'issue incertaine - *a priori* il y a peu de chances que le défunt soit présenté comme pédo-criminel lors de ses obsèques – qu'un événement particulièrement éprouvant pour sa victime.

La répétition de telles situations perçues comme mal anticipées et mal gérées du point de vue des personnes abusées tend à provoquer chez certaines d'entre elles des réactions exaspérées. Les personnes abusées réclament justice mais s'estiment aussi autorisées à demander de la justesse dans l'accueil qui leur est fait. En face, certains évêques estiment qu'ils n'en feront de toutes les façons jamais assez aux yeux des victimes. Pour couper court à l'expression exaspérée de certaines personnes abusées ou masquer leur incompétence, les autorités ecclésiastiques recourent assez facilement à la stratégie du « Tout ce qui est excessif est

²⁸⁸ Cf. Philippe Bette et Sylvie Cozzolino, « *Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église* » : *le troublant éloge funèbre du cardinal Barbarin sur Arte*, France 3 Auvergne-Rhône Alpes, 4 mars 2019.

insignifiant ». De quoi s'agit-il ? Cette citation de Talleyrand est aujourd'hui régulièrement utilisée de manière plus ou moins stratégique ou routinisée sur les réseaux sociaux, particulièrement sur la « cathosphère », pour neutraliser l'expression d'opinions contraires, dérangeantes ou dénonciatrices d'injustice, en s'arrêtant et critiquant sa forme plutôt que de discuter de son contenu. A cet égard, cette phrase est devenue emblématique de toute stratégie d'évitement consistant à dénoncer à son tour un dénonciateur en prétendant que sa prise de parole excède le « bon sens », les bonnes mœurs (la *common decency*), la bonne façon de parler, etc. Son expression sera alors jugée disproportionnée, provocatrice, incivile, pathologique, caricaturale, irrationnelle ou hors de contrôle, sous le coup de la colère ou de l'émotion. Cette stratégie repose le plus souvent sur un classisme - un mépris de classe - plus ou moins conscient ou sur un sexisme qui se veut souvent bienveillant. Plus généralement, elle peut être le fait de dominants face aux revendications légitimes de dominés, quel que soit le rapport social de domination en jeu : classe mais aussi genre, race, sexualité, âge, génération, handicap.

Les personnes abusées restées fidèles ont intériorisé cette contrainte. Elles sont alors traversées par une tension quant aux modalités à donner à leur revendication de justice et de reconnaissance. Lassées de ne pas être entendues, certaines tendent à durcir leur prise de parole ou à contourner la fin de non-recevoir des autorités ecclésiales. Ce faisant, elles s'exposent à des rappels à l'ordre de la civilité catholique ou à des tentatives de neutralisation. C'est le cas d'une personne abusée qui, à l'instar de *La Parole libérée*, a auto-médiatisé son cas *via* les réseaux sociaux pour faire pression sur l'institution. Elle s'est ainsi vu « interdite » de témoignages dans certains réseaux affiliés à l'Église. Au contraire, certaines personnes abusées décident d'accepter les règles de la civilité catholique et s'engagent au cœur de l'institution pour « *changer les choses de l'intérieur* » comme le dit Sylviane. Nommée responsable diocésaine de la lutte contre les violences sexuelles par son évêque, Sylviane a accepté d'être mal payée pour cette mission. Elle est même en partie dédommée en étant logée à titre gratuit dans un presbytère vide, ce qui peut paraître choquant eu égard au fait qu'elle ait été abusée par un prêtre. Elle entend mener cette mission aussi en tant que victime. Elle ne compte pas son temps ni son énergie :

« Parce que je veux qu'ils comprennent, ce n'est pas seulement la formation, un petit truc, un petit module sur la sexualité qu'il faut faire. Non ! non ! non ! non ! C'est apprendre autre chose ! c'est la théologie qui est fausse qui est... L'image de Dieu qui est fausse ! et l'eucharistie qui est pervertie aussi. »

Or, sa présence même au sein de l'organigramme diocésien, et, *a fortiori*, ses interventions produisent des résistances dans le clergé de son diocèse. Dans ce cadre, elle a également témoigné à Lourdes devant l'ensemble des évêques de France, sans être dupe des stratégies d'évitement de certains d'entre eux. Elle se dit aujourd'hui partagée quant à l'efficacité d'une

telle modalité d'intervention et se dit prête à tout quitter, mais veut encore y croire. Laissons-lui la parole pour conclure sur ce point :

« C'est dur, mais... et en effet, je pense que dans la société, c'est la même chose. Mais de toute façon, qui brise le silence ? C'est les victimes ! Qui est ce qui fait bouger les choses en ce moment ? C'est les victimes ! Autant des femmes battues ou abusées, que des religieuses abusées aussi jeunes adultes, ou les enfants. C'est pareil, c'est les victimes qui font bouger ! C'est pas... Si l'Église n'avait pas été acculée, acculée, obligée, il n'y avait pas de raison que ça change. »

Ce que pointe Sylviane, c'est ce que les sociologues Nicolas Dodier et Janine Barbot nomment « le travail normatif des victimes²⁸⁹ », désignant par-là, à rebours de l'image de passivité qui leur est souvent attribuée, au contraire leur capacité d'agir, et même d'agir en profondeur sur les institutions comme sur les mentalités. Car les « actions en réparation²⁹⁰ » menées par les personnes abusées, qui dépassent le plus souvent la défense de leurs seuls intérêts particuliers, opèrent à plusieurs niveaux : d'abord, elles s'appuient sur certains dispositifs institutionnels pour se légitimer. Ce faisant, elles les contraignent à agir en cohérence. Mais elles en suscitent de nouveaux : certains pour contrer les résistances institutionnelles et d'autres, au cœur de l'institution, pour répondre à leurs demandes inédites. Enfin, elles participent à l'évaluation du bien-fondé des dispositifs existants. Ainsi les victimes « problématisent » l'institution et les mentalités qui lui sont afférentes. Elles produisent du trouble dans l'institution qui vient brouiller l'évidence, jusqu'à de micro-pratiques. Certaines pratiques routinières ou rituelles prennent ainsi une tout autre signification au prisme des témoignages des personnes abusées, comme le signale le propos de Sylviane. Un exemple, l'image paternelle de Dieu et celle du prêtre sont bousculées par la symbolique incestueuse des violences sexuelles²⁹¹. Un autre exemple, certains catholiques n'arrivent plus aujourd'hui à prononcer certaines parties du *Credo* – la charte du catholicisme romain sur laquelle s'engagent les croyants. L'expression « sainte » dans la phrase : « Je crois en l'Église une, sainte, catholique et apostolique » tout particulièrement apparaît largement démonétisée et résonne mal au regard de la crise que traverse l'institution pour certains fidèles qui préfèrent se taire quand celle-ci est prononcée solennellement au cours de l'eucharistie.

Au-delà de ces micro-pratiques individuelles, c'est bien la présence et l'action des victimes comme telles, et parmi elles beaucoup des femmes, qui ont conduit l'institution toute entière, mandatée par sa plus haute autorité, le Pape, à s'interroger sur ce qu'elle appelle le « cléricalisme ». C'est leur « travail éthique » qui a créé une brèche dans le principe du « secret

²⁸⁹ Nicolas Dodier et Janine Barbot, « Les raisons des victimes » dans Michèle Lamont et Bruno Cousin (dir.), *La morale des sociologues*, Paris, Presses Universitaires de France, 2020, p. 36-37.

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ O. Bobineau, J. Merlet et C. Lalo, *Le sacré incestueux*, *op. cit.*

pontifical » qui rendait opaque toute procédure de justice interne. C'est toujours ce travail qui, plus subtilement, conduit l'institution à mener un travail de modification du dispositif ecclésial qui, s'il ne s'affiche pas toujours ou pas encore comme tel, et si la doctrine patriarcale du pouvoir se maintient dans les discours officiels, est peut-être en train de « dépatricariser » de fait l'institution. Le récit des personnes abusées et l'analyse de leurs parcours de victimation montrent en effet qu'un « bricolage institutionnel » est en train de se faire sous la contrainte de leurs prises de parole successives. « Il y a là la transformation diffuse d'une gouvernementalité due à l'émergence d'un intolérable social » comme le dirait Dominique Memmi²⁹². L'institution, qui prétendait jusque-là avoir « l'éternité devant elle » - selon un idiomatisme clérical - et qui se jouait de cette extra-mondanéité supposée pour refuser tout changement, pourrait bien changer de visage assez rapidement sous le coup de ce travail normatif²⁹³.

Alors que les victimes étaient déconsidérées jusqu'à il y a peu, car perçues comme fauteuses de scandales, quelques responsables ecclésiaux les promeuvent désormais. Certaines comme Sylviane ou Constance se retrouvent donc placées à des postes stratégiques en matière de témoignage, de prévention et de formation, notamment auprès des futurs prêtres. Mais, outre que cette « survalorisation compensatoire²⁹⁴ » n'est peut-être que passagère, le travail normatif qu'elles réalisent a un coût social, émotionnel et cognitif pour elles, qui s'ajoute au coût des violences sexuelles elles-mêmes et à celui de leurs « réparations ». Il s'agit bien souvent pour ces personnes de porter la charge émotionnelle de fidèles et de clercs déboussolés ou bouleversés par les révélations de violences sexuelles dans leurs rangs. Bref, il s'agit là d'effectuer un travail de *care* qu'elles acceptent en conscience car elles anticipent que c'est le bon moment d'agir, le « *kairos*²⁹⁵ ». Mais les responsables ecclésiaux qui les missionnent, malgré cette bonne volonté, mesurent mal ce coût. Ils font parfois reposer trop fortement sur elles le changement attendu, un changement qu'ils n'osent pas toujours proposer d'eux-mêmes par peur des réactions. Comme si les "victimes" étaient de « nouveaux prophètes », comme si elles devaient, en plus de s'en sortir elles-mêmes, réparer aussi l'institution qui a facilité leurs agressions et couvert leurs agresseurs. Les quelques personnes abusées en responsabilité ecclésiale rencontrées en entretien –uniquement des femmes –

²⁹² Dominique Memmi, « Sortir de la domination rapprochée », *Vacarme*, 2008, n° 43, n° 2, p. 22-24.

²⁹³ Sur la problématique du changement dans l'Église, cf. Emile Poulat, « La société religieuse et le problème du changement », *Revue française de sociologie*, 1966, vol. 7, n° 3, p. 291-305 ; Guillaume Cuchet, « "Thèse" doctrinale et "hypothèse" pastorale », *Recherches de Science Religieuse*, 11 décembre 2015, Tome 103, n° 4, p. 541-565 .

²⁹⁴ Colette Guillaumin, *L'Idéologie raciste : genèse et langage actuel*, Berlin, Walter de Gruyter, 1972.

²⁹⁵ A ce propos, le sociologue Marc Bessin propose une approche genrée des usages sociaux du temps distinguant un *chronos* masculin et un *kairos* féminin dans « Présences sociales : une approche phénoménologique des temporalités sexuées du care », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 18 décembre 2014, n° 20.

semblaient pour certaines à la limite du *burn out*. Comme euphémise Constance, après avoir évoqué sa mission :

« C'est pour ça qu'il y a une petite fatigue aussi au bout d'un moment. (Rire) [...] et je dis en souriant : Je peux partir en paix (rire²⁹⁶). Mais dans le sens où je ne sais pas si pour moi ce serait bon – enfin, j'ai déjà des réponses – de rester très longtemps encore dans les missions que j'ai en ce moment. Parce qu'on ne peut pas être toute seule tout le temps. Il faut forcément travailler avec d'autres. Et puis à des moments il faut aussi... – enfin, pas à des moments – il faut toujours prendre soin de soi aussi. »

Prendre soin d'elle, c'est effectivement ce que Constance fera, en prenant une année sabbatique quelques temps après l'entretien, suite à une opération chirurgicale. On voit donc que l'identification à la figure de victime implique un véritable travail, travail émotionnel sur soi et ses proches, travail normatif à l'égard de l'institution et des mentalités. Et ces différentes formes de travail ne sont pas sans conséquence sur l'existence de ces personnes engagées en termes de disponibilité et de santé.

CONCLUSION

Pour analyser les parcours de victimation de nos enquêtés dans leurs dimensions processuelle et structurelle, nous avons interprété leurs tentatives d'énonciation et de dénonciation des violences sexuelles comme autant d'« épreuves » au sens où l'entend la sociologie pragmatique²⁹⁷. Ce faisant, nous avons mis au jour les conditions de possibilité de sortie du silence – soit les circonstances et les facteurs favorisant leur engagement dans des épreuves de parole, et les conditions de félicité de ces épreuves de parole, soit les circonstances et les facteurs favorisant une réponse effective de la part de la personne ou de l'institution à laquelle elles s'adressent.

Nous avons pu montrer que les facteurs les plus explicatifs de la prise de parole immédiatement après les faits sont liés à l'identité des personnes prises dans la relation d'abus : le sexe même de l'enquêté (les filles parlent plus que les garçons), son âge au premier abus (les enfants et les jeunes adultes parlent plus que les adolescents) et la fonction de l'abuseur (les personnes abusées parlent moins quand leur abuseur est un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse qu'un autre clerc). Concernant la prise de parole en général, les facteurs les plus déterminants sont différents : ils sont essentiellement liés à

²⁹⁶ Référence à une parole évangélique, plus précisément au dit « cantique de Syméon » : « Maintenant, Seigneur, tu peux laisser ton serviteur s'en aller en paix, selon ta parole. » (Luc, 2, 29) récité tous les jours dans la « prière de heures » par les personnes consacrées. Constance rit mais « nerveusement » comme elle le dit un peu après dans l'entretien. Le départ de Syméon renvoie, certes avec un sentiment d'un accomplissement, mais à sa propre mort et non pas à un repos bien mérité.

²⁹⁷ Mohamed Nachi, *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin, 2006.

l'étalement des abus dans le temps et l'année du premier abus. La prise de parole immédiate augmente les chances de réactions de tous les interlocuteurs : la mère, le père ou l'Église. Si les prises de parole tardives suscitent moins de réactions quel que soit l'interlocuteur, c'est sans doute du fait que les leviers d'actions s'amenuisent avec le temps du fait de la prescription juridique et de l'éventuel décès de l'abuseur. Surtout, le caractère genré de la gestion du fait abus est marqué : la prise de parole des garçons ou des hommes abusés enfants semble susciter plus de réactions de la part des parents.

S'agissant des réactions de l'Église, les données de l'enquête "Appel à témoignages" et des entretiens auprès des personnes abusées montrent en effet que ces réactions sont extrêmement faibles même si, plus les abus sont récents et plus l'Église propose une réponse effective aux personnes lui révélant des violences. Néanmoins, le taux de réponses effectives est plus important quand c'est une autorité ecclésiastique légitime (évêque ou supérieur religieux) qui est interpellée plutôt qu'un simple clerc. D'autre part, l'Église semble ne prendre en compte que certains types d'abus : elle réagit mieux quand l'abuseur dénoncé est un prêtre de paroisse ou un clerc enseignant que quand c'est un aumônier de mouvement ou un religieux. La proximité sociale entre émetteur et récepteur joue également. Le sexe de l'interpellant, d'abord, semble joué même si les données statistiques ne permettent pas de le confirmer faute d'effectif suffisant : les entretiens laissent, en effet, penser qu'une indifférence plus grande s'exprime à l'égard des femmes abusées adolescentes ou jeunes adultes qu'à l'égard des victimes hommes abusés enfants ou pré-adolescents. Se rejouerait-il ici la peur et la détestation de "la" femme post-pubère, forcément "tentatrice", longtemps inculquées dans les séminaires et les noviciats religieux ? Bien que ne connaissant pas la classe sociale d'origine des clercs interpellés, on peut néanmoins constater que les membres actuels du clergé abusés enfant obtiennent le meilleur taux de réponses effectives de la part de l'institution. Les clercs écouteront donc le plus les clercs. Enfin, d'un point de vue processuel, on constate que l'Église réagit davantage quand un recours auprès de la justice séculière a été enclenché avant sa propre interpellation. La peur du scandale public fait donc sans doute plus réagir.

Au-delà de la mise au jour des grands effets structurels qui construisent le parcours de victimation de nos enquêtés, il s'est agi aussi d'interroger leur « condition de victime », soit leur propre rapport vacillant à l'identification comme victime et à la reconnaissance de ce statut au cours et à l'issue de ce parcours. Si la condition de victime reste toujours « vacillante », c'est parce que, même quand elles ont fait état des violences qu'elles ont subies auprès de leur famille, de l'Église et de la justice civile, l'affirmation des personnes abusées en tant que victime achoppe sans cesse contre un certain nombre de dissonances socio-cognitives qui minent leur rapport subjectif à leur propre victimation. Ces dissonances socio-cognitives renvoient à des tensions normatives contradictoires internalisées. Si elles peuvent être conscientisées par les personnes abusées elles-mêmes, leurs effets de sape n'en demeurent pas moins lancinants au cœur de l'expérience des enquêtés et déterminants pour mieux comprendre les hésitations permanentes des personnes abusées à se dire victime pour elles-mêmes comme vis-à-vis d'autrui. c La condition de victime de violences sexuelles tend à

se rapprocher de l'expérience d'individus marqués par un « stigmat invisible » telle que l'a décrite Erving Goffman²⁹⁸, et toute prise de parole représente un risque d'être stigmatisé.

²⁹⁸ Erving Goffman, *Stigmat*, traduit par Alain Kihm, Paris, Minuit, 1975.

5. LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES²⁹⁹

« Sans doute que pour certains, ça été sans conséquence, mais moi ça m'a grillé le cerveau [...] C'est idiot, il ne s'est pas passé grand-chose, mais ça a suffi ». (Éric abusé en 1975 à 8 ans par le surveillant d'internat avec la complicité du frère directeur)

Longtemps les conséquences sanitaires et sociales des abus sexuels durant l'enfance ont été minimisées, autant par ignorance que par déni (cf. supra). Au sein de la hiérarchie de l'Église catholique, cette minimisation a perduré jusqu'à très récemment, au-delà même de la reconnaissance des abus eux-mêmes. En 2004, Monseigneur O'Malley, transféré à Boston pour remplacer le cardinal Bernard Law démissionnaire face à l'immense scandale soulevé par sa gestion désastreuse des cas d'abus sexuels sur des mineurs au sein de ce diocèse, concède lors d'une conférence que seule la rencontre avec des victimes l'avait aidé à « commencer de comprendre les dommages et l'ampleur des effets de tels abus »³⁰⁰. L'épiscopat français n'est pas en reste : alors même qu'en 2000, l'ensemble des évêques de France s'engageaient, dans une déclaration solennelle de l'Assemblée plénière, « à mettre tout en œuvre pour lutter contre la pédophilie et à briser le silence qui entourait ces actes », en 2018 Monseigneur Ravel, évêque de Strasbourg, reconnaissait au journal *La Croix* « n'avoir eu pendant longtemps qu'une vision intellectuelle et théorique de ces choses »³⁰¹. Et d'ajouter tout de suite : « Mais ces cinq dernières années, au fur et à mesure des révélations, et grâce aux 15-20 victimes que j'ai entendues depuis 14 mois dans mon diocèse, la naïveté qui m'habitait a été entièrement déconstruite³⁰² ». En 2020 dans un livre publié suite à l'affaire « Preynat », le Cardinal Barbarin, signataire de la déclaration de 2000, admet, lui aussi :

« Je me suis rendu compte que je n'avais pas mesuré l'immensité de la blessure vécue par ces personnes (...) Je ne pensais pas suffisamment à l'enfant et à son avenir. Je croyais que la blessure disparaîtrait, que l'enfant rebondirait et trouverait son chemin sans trop de mal. La force de la jeunesse devait reprendre le dessus et ce désastre disparaître dans le passé » L'archevêque déchu poursuit : « Je n'avais pas encore compris l'ampleur du désastre et à quel point le chemin de la reconstruction serait difficile. Et maintenant, lorsque j'écoute ces femmes, ces hommes adultes qui témoignent de ce qu'ils ont subi, je mesure à quel point leur

²⁹⁹ Cette partie a été rédigée par Josselin Tricou

³⁰⁰ [Impact plus grave que les abus similaires n'impliquant pas le clergé](#), *Cath.ch - portail catholique suisse*, 03 fév.2004

³⁰¹ A propos de ce temps de latence entre déclaration officielle et prise de conscience réelle, cf Claude Langlois : « La surprise est grande de voir, après 2001/2002 et l'alerte Pican, l'Église de France entrer dans une sorte de léthargie, comme si les mesures prises aussitôt avaient jugulé l'épidémie qui couvait, avant de découvrir, treize ans plus tard, qu'il n'en était rien et que celle-ci avait repris de plus belle, à partir d'un autre foyer, celui-ci lyonnais. » C. Langlois, *On savait, mais quoi ?*, op. cit., p. 160.

³⁰² Mgr Luc Ravel, [« Se taire pour protéger l'Église est une erreur théologique »](#), interview par Céline Hoyeau, *La Croix*, 10 sept. 2018

blesseure reste ouverte, comme une marque violente, à vif (...). J'ai compris que les atteintes sexuelles sur des enfants ne sont pas des blessures comme les autres³⁰³. »

Les conséquences des abus sexuels durant l'enfance sont pourtant un objet travaillé depuis longtemps dans le champ de la psycho-traumatologie. Il reste que leur analyse est délicate à mener, au-delà du constat de leur existence, parce que de multiples facteurs sociaux et psychologiques entrent en jeu et ce, sur un temps long. De fait, une revue de la littérature psychologique menée par Arthur Green en 1993, à partir d'une centaine d'articles portant sur les « effets immédiats et de long terme » des abus sexuels subis durant l'enfance, démontre surtout leur extrême variabilité en fonction des individus³⁰⁴. A ce sujet, le psychologue Stefano Cirillo, en charge du suivi des familles maltraitantes au Centre pour enfants maltraités de Milan, invite à la prudence : « la clinique nous donne de bien maigres indications, et elles sont loin d'avoir la force d'un syllogisme (vu telles prémisses, il s'ensuit que...)³⁰⁵ ». « Certains facteurs [...], bien entendu, pas de façon directe, influencent l'impact de l'abus » ajoute-t-il, avant de proposer une liste de ces facteurs³⁰⁶ mais sans grande assertivité néanmoins, tant des contre-exemples existent. Par exemple, cet auteur avance que « plus le trauma se prolonge dans le temps, pires en seront les conséquences. Mais un simple geste peut aussi avoir des retombées dramatiques ». Il semble dès lors impossible de penser un lien de causalité direct et mécanique entre les faits, leur gravité (mesurée possiblement au regard de leur matérialité ou bien au regard de ce qu'en dit et de ce qu'en fait le droit³⁰⁷) et l'impact de leurs conséquences sur les trajectoires biographiques. « Il n'y a pas de causalité linéaire simple³⁰⁸ » écrit, quant à lui, Jean-Yves Hayez, psychiatre infanto-juvénile belge, auteur de nombreux articles et livres sur le sujet.

Pour ne donner qu'un exemple issu de notre enquête, le cas de Monique, parmi d'autres, montre que des actes de violence sexuelle subis, si minimes puissent-ils paraître au regard de leur matérialité ou de leur degré d'infraction juridique, peuvent avoir des conséquences profondes et durables sur le reste de la vie des personnes abusées devenues adultes :

³⁰³ Cardinal Philippe Barbarin, *En mon âme et conscience*, Paris, Plon, 2020.

³⁰⁴ Arthur H. Green, « Child Sexual Abuse: Immediate and Long-Term Effects and Intervention », *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 1 septembre 1993, vol. 32, n° 5, p. 890-902.

³⁰⁵ Stefano Cirillo, « L'enfant abusé devient adulte : réflexions à partir de plusieurs situations traitées », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2 juin 2011, n° 46, n° 1, p. 139-163.

³⁰⁶ Il s'appuie pour se faire sur la « Déclaration consensuelle concernant l'abus sexuel à l'enfance » ratifiée par la Coordination Italienne des Services contre la Maltraitance et l'Abus à l'Enfance, disponible en appendice de Marinella Malacrea et Silvia Lorenzini, *Bambini abusati. Linee-guida nel dibattito internazionale*, Milano, 2006.

³⁰⁷ On l'a vu dans l'introduction de ce rapport, le droit, en tant qu'idéologie sédimentée, tend à mieux prendre en compte les faits de violence sexuelle sur mineurs à mesure que ceux-ci sont inscrits à l'agenda public et que leur réprobation sociale augmente. Cette évolution du droit peu se mesurer à l'aune de deux processus différents même s'ils sont en partie liés : la juridicisation des faits de violence sexuelle sur mineurs et leur judiciarisation. Par juridicisation on entend la prise en compte de nouveaux faits par le droit jusque-là non pris en charge ou sous-qualifiés juridiquement, soit l'extension du domaine du droit et de son acuité ; par judiciarisation on entend l'usage accru du judiciaire pour régler les cas et qualifier les faits, soit l'intensification du recours au droit.

³⁰⁸ Jean-Yves Hayez, « Le devenir à long terme des enfants et des adolescents victimes d'agression sexuelle », *Perspectives Psy*, 2009, Vol. 48, n° 2, p. 166-175.

Monique, abusée en 1977 à 14 ans par le prêtre de la paroisse :

Monique est née en 1963. Elle se décrit comme une adolescente très engagée dans sa paroisse natale depuis sa confirmation en tant que catéchiste et lectrice. L'année de ses 14 ans, un nouveau prêtre est nommé curé de la paroisse. L'abbé B. lui adresse régulièrement des compliments sur son engagement et lui propose en cadeau des livres qu'elle ne peut pas s'offrir alors qu'elle est avide de connaissances. Elle doit donc le retrouver dans son bureau au presbytère pour recevoir ces présents. Au moment de sortir du bureau, elle le remerciait et c'est là que l'abbé la serrait très fort contre lui et lui embrassait les lèvres. Monique se sentait « souillée », « salie », « perdue » après ces étreintes dont elle n'ose parler à personne et qui ont lieu une fois par mois. L'abbé B. est bien vu de tous les paroissiens, et notamment de sa mère, également très engagée. Le prêtre s'assure d'ailleurs que tout est sous contrôle : il suggère souvent à Monique qu'il peut être un père de substitution pour elle qui souffre particulièrement de ne pas beaucoup voir son père, absent pour son travail d'ouvrier du lundi au vendredi. Il lui pose des questions intrusives sur sa vie sentimentale et sexuelle, évoquant la masturbation. Il lui écrit une fois pendant ses vacances, alors qu'elle passe l'été à travailler comme monitrice au bord de la mer. Il exerce aussi une sorte de surveillance en passant à l'improviste chez ses parents pour prendre un café, rapidement, ce que Monique perçoit comme une façon de s'assurer qu'elle n'a rien dit des attouchements et de laisser « son empreinte ». Pendant la confession, il lui impose de s'asseoir sur un petit banc derrière un pilier tout près de lui, où il peut mettre sa main sur sa cuisse et lui caresser la main. Les faits en restent au stade des attouchements mais provoquent très vite chez Monique une répulsion telle qu'elle doit progressivement se désengager de ses activités : elle éprouve des vertiges dès qu'elle s'approche de l'ambon (le pupitre d'où sont lues les saintes écritures), impossibilité de lire. Elle décrit cette relation comme une emprise psychologique « au point que j'ai même fini par croire que c'était quelque part mon père ». L'abbé lui reproche aussi souvent d'être orgueilleuse, jalouse ce qui l'affecte énormément et lui fait perdre progressivement toute estime de soi. Il se plaint également de sa santé, dit qu'il va mourir jeune ce qui a pour effet de renforcer l'attachement de Monique pour lui.

En 1999, Monique dénonce les faits dans un rapport qu'elle adresse à l'évêque de N. On lui demande de dire que le prêtre concerné est décédé et de ne pas donner son nom si elle en témoigne à l'avenir. Monique décrit sa vie comme brisée par les faits subis à l'adolescence : de nombreux problèmes de santé qui lui imposent la prise quotidienne d'anti-douleurs, pas de vie sentimentale ou sexuelle, un grand isolement, quinze ans de thérapie, deux tentatives de suicide.

Même Joël (abusé en 1979 à 14 ans par un prêtre ami de la famille), qui questionne pourtant « *la part de mythologie personnelle que recouvre la question des conséquences de ces actes sur [s]a vie* » (cf. section précédente), pense que « *la compulsivité de la drague dissociée du reste de [s]a vie vient de là* ». Il se dit aujourd'hui, « *handicapé dans sa capacité à entrer en relation et à faire confiance à cause des deux "relations" faussées* » qu'il a subies enfant et adolescent, dont la seconde par un prêtre. Depuis, il « *paie cher [s]a capacité à se rendre odieux au regard de certaines personnes* », même s'il ne croit pas l'être. Il se dit « *incapable d'accueillir le moindre compliment pour ne pas être pris en otage et en même temps s'il n'est*

pas fait, [il] en [est] blessé ». Il affirme néanmoins que ces abus lui ont aussi permis de « développer un type d'intelligence ». Son rapport au corps ayant été « *massacré* », précise-t-il à ce sujet, l'intellect a été « *une manière alternative d'exister* ».

Si l'on adopte une perspective sociologique, tout se passe comme si les abus sur mineurs prenaient, à l'échelle individuelle, l'aspect de « ruptures biographiques », ou encore des « bifurcations³⁰⁹ » plus ou moins brutales, mais bien souvent invisibles immédiatement, précisément du fait de leur minorité et le manque afférent d'autonomie. Les personnes abusées se retrouvent alors le plus souvent isolées au sein de leurs propres groupes d'appartenance. On peut parler à leur propos d'un isolement de positions au sens où, pour continuer d'appartenir à différents groupes : « catholiques », « paroissiens », « membre de telle famille », « de telle communauté », etc., ces personnes n'en occupent pas moins, suite aux violences subies, une position subjectivement marginalisée à l'intérieur de ces groupes socialisateurs. Parfois elles ne s'y maintiennent objectivement qu'au prix d'un travail d'occultation des abus ou de leur mal-être extrêmement coûteux. Comme l'exprime Jean-Michel (abusé en 1973 à 12 ans par son curé) :

« Le calvaire, c'est qu'il a fallu continuer malgré tout à vivre auprès de cet homme comme s'il ne s'était rien passé, notamment en tant qu'enfant de chœur. Il fallait aller dans le vestiaire se déshabiller puis mettre la tenue liturgique, et le prêtre venait aider les enfants ».

Cette situation d'isolement relatif peut revêtir différentes formes selon les personnes : du « combat intérieur » invisible aux autres membres de la famille, de la paroisse ou du groupe, jusqu'au retranchement plus ou moins prononcé des rapports ordinaires de sociabilité rendus impossibles ou conflictuels. A cet enclavement subjectif et parfois objectif s'ajoutent bien souvent des désajustements durables et à terme socialement handicapants – l'amointrissement des ressources individuelles engendrées par les abus portant d'autant plus à conséquences négatives et durables sur le long terme que celles-ci étaient limitées au départ ou que d'autres ruptures se sont enchaînées. On peut alors mobiliser le concept de « socialisation ratée » proposé par Peter Berger et Thomas Luckmann et défini comme une « asymétrie forte entre réalité objective et subjective ». Ces auteurs la déclinent en trois cas comme le rappelle la sociologue Emmanuelle Zolesio :

« Classiquement, [une socialisation ratée] peut survenir suite à un accident biographique (qu'il soit biologique ou social). Autre cas de figure : lorsque l'enfant rencontre plusieurs mondes hautement contradictoires pendant sa socialisation primaire, celle-ci a de fortes chances d'être

³⁰⁹ Marc Bessin, Claire Bidart et Michel Grossetti, dans *Bifurcations : les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2010, définissent la bifurcation comme « un changement important et brutal dans l'orientation de la trajectoire, dont à la fois le moment et l'issue étaient imprévisibles, pour l'acteur comme pour le sociologue ». Cela ne signifie pas pour autant que les abus sexuels en tant que tels sont des événements sociologiquement contingents. Le section 2 de cette partie a justement montré le contraire. Leur survenue n'est pas distribuée au hasard au sein de la société comme de l'institution ecclésiale.

« ratée » dans certains domaines au moins. C'est typiquement le cas d'un enfant des classes supérieures éduqué par une nounou des classes populaires. Ces injonctions contradictoires dans la socialisation primaire ont souvent été étudiées. Enfin, elle peut résulter d'une trop grande différence entre socialisations primaire et secondaire.³¹⁰ »

Parler de processus de socialisation mis en échec, de ratages de socialisation, ou – comme nous préférons le faire – de socialisation perturbée³¹¹ pour interpréter sociologiquement les conséquences des abus, c'est convoquer des dispositions, des compétences ou des aptitudes jugées manquantes ou désajustées par les individus concernés ou par leurs entourages. C'est dès lors pointer, en creux, ce que des existences auraient dû/pu être au regard d'attentes socialement situées, intériorisées par ailleurs. Le psychologue Stefano Cirillo cité plus haut évoque des « histoires qui ont dévié de leur cours naturel du fait de cet événement tragique »³¹². De fait, la majorité des récits de personnes abusées évoquent ouvertement des attentes insatisfaites et des impuissances douloureuses qu'ils relient aux abus. Ces récits thématisent ainsi les conséquences des abus subis comme autant de perturbations ou d'empêchements à vivre de manière ajustée l'aujourd'hui, s'originant dans un passé qui peine à passer à leurs yeux.

Ces empêchements ou désajustements tendent à perturber à terme toute l'existence des victimes jusqu'à s'inscrire durablement dans les corps et les psychés (1^{ère} sous-section). Sexuels, les abus touchent tout particulièrement l'apprentissage de la sexualité et de l'affectivité (2^{ème} sous-section). Commis dans l'Église, ils ont aussi des effets spécifiques en termes de désaffiliation religieuse (3^{ème} sous-section). Nous interrogerons, pour finir, les dispositifs d'aide auxquels recourent les personnes abusées, en montrant que ces recours restent faibles et sont limités par des obstacles sociaux, culturels, symboliques mais aussi financiers (4^{ème} sous-section).

³¹⁰ Emmanuelle Zolesio, « Marie Laborie, un cas de socialisation chirurgicale ratée », *Sociétés contemporaines*, 3 juillet 2009, n° 74, n° 2, p. 147-165.

³¹¹ On préfère ici traduire le concept forgé par Peter Berger et Thomas Luckmann de « failed socialization » par « socialisation perturbée » plutôt que par « socialisation ratée » car, en français le qualificatif « raté » comprend une tonalité morale dépréciative et dénote une vision absolutiste des choses qu'on ne retrouve pas chez ces auteurs. Berger et Luckmann précisent, en effet, qu'aucun processus de socialisation ne réussit ni n'échoue totalement, ce qui fait dire à Emmanuelle Zolesio que « les cas de ratage complet sont extrêmement rares ». *Ibid.* On peut même penser qu'ils sont inexistantes, tant la socialisation n'est pas un processus monolithique, surtout dans des sociétés pluralistes où les instances de socialisation sont multiples et entrent souvent en concurrence.

³¹² S. Cirillo, « L'enfant abusé devient adulte », art cit.

5.1. DES VIES BOULEVERSEES

Les perturbations engendrées par les abus sexuels en Église ne touchent pas que l'apprentissage de la sexualité ou l'attachement à la religion catholique, même si ces deux dimensions sont perçues par les personnes abusées comme fortement impactées - nous y reviendrons. Comme le dit un enquêté, elles « *contaminent* » l'ensemble de l'existence, se diffractent dans toutes ses dimensions.

5.1.1. DES PERTURBATIONS MULTIDIMENSIONNELLES

Cinq dimensions de l'existence étaient explorées dans le questionnaire de l'appel à témoignages : les dimensions affective, sexuelle, familiale, professionnelle et sociale. Pour chacune, les enquêtés étaient invités à déterminer le degré de perturbation perçu dans leur vie sur une échelle à quatre degrés :

Q41 : Diriez-vous que ces abus sexuels ont perturbé...

Très fortement / Fortement / Peu / Pas du tout / Vous ne savez pas

1. Votre vie affective
2. Votre vie sexuelle
3. Votre vie familiale
4. Votre vie professionnelle
5. Votre vie sociale

(Voir [QUESTIONNAIRE DE L'APPEL A TEMOIGNAGES](#) en Annexe 6.5).

Or, dans la majorité des cas, toutes ces dimensions apparaissent perturbées par les abus, la vie professionnelle étant la moins touchée en général. Mais quand elle l'est, cela peut être compliqué à gérer comme pour Murielle, devenue éducatrice spécialisée dans un centre fermé. Après, une expérience d'accompagnement avec un jeune agresseur sexuel qui l'a mise face à sa propre vulnérabilité et sa propre difficulté à gérer les conséquences de son abus, elle a demandé à ne plus être référente de garçons placés pour agression sexuelle. Ce faisant, elle a dû se justifier en racontant son histoire auprès de sa hiérarchie.

Des différences apparaissent néanmoins au prisme du genre, de l'âge au premier abus, du niveau d'études, des circonstances de l'abus et du type d'atteinte mais aussi de l'année au premier abus. Ainsi, quelles que soient les dimensions de l'existence considérées, les femmes perçoivent leur vie comme plus perturbée par les abus que les hommes (Tableau 29). Les personnes sans diplôme le sont plus que les autres en matière de vie sociale³¹³. L'âge au

³¹³ À ce sujet, le film *Grâce à Dieu* » (Ozon, 2018) montre assez finement de telles divergences, à travers la mise en scène des trajectoires de vie post-abus de deux victimes du père Preynat, rapportées à leurs milieux sociaux contrastés. Alexandre Guérin (joué par Melvil Poupaud), apparaît au début du film comme un père de famille, un cadre de banque et un croyant, issu d'une famille bourgeoise de centre-ville, relativement épanoui. Si une conversation avec un ancien camarade scout fait rejaillir des souvenirs douloureux, sa réussite sociale, professionnelle et familiale semble avoir largement atténué les effets de l'abus subi dans toutes les dimensions de son existence, à la manière d'un matelas de réception amortissant la chute d'un athlète. Seule sa foi se fissure

premier abus joue aux deux extrémités : pour les hommes, les perturbations sont plus fortes quand ils ont été abusés soit très jeunes (moins de 9 ans) soit plus âgés (entre 18 et 20 ans). On peut expliquer cette différence par le fait que ce sont souvent les femmes qui sont abusées plus jeunes, or ce sont elles qui déclarent le plus de perturbations.

L'année au premier abus est un facteur aggravant. Plus les abus sont récents (1990-2000+), plus les conséquences sur la vie des personnes abusées sont importantes. Sans doute que la plaie reste vive, et que les jeunes générations osent plus que toutes les autres dire leur mal-être. Les personnes abusées entre 1940 et 1970 sont celles qui déclarent le moins de perturbations, soit que celles-ci se sont apaisées avec le temps, soit qu'elles les aient relativisées, d'autant qu'en proportion ce sont surtout des hommes, socialisés sans doute à ne pas faire état de faiblesses. En termes de configuration de la relation de pouvoir entre l'abuseur et l'abusé, le cas de l'abus familial, celui où le prêtre est un ami de la famille, un « tonton l'abbé » ou un « abbé tonton », génère plus de perturbations que les autres dans toutes les dimensions de l'existence observées (vie affective, vie sexuelle, vie familiale, vie professionnelle, vie sociale). L'existence de viols par rapport aux autres atteintes augmente les perturbations, quelles que soient les dimensions de l'existence considérées. Enfin, de la même manière, plus les abus s'étalent dans le temps, plus les personnes abusées subissent de fortes perturbations dans tous les pôles de leurs vies. Par exemple, les personnes s'étant fait abuser une seule fois sont 49,7% à déclarer des fortes perturbations dans leur vie affective alors que les personnes pour qui les abus se sont étalés sur plus de 5 ans sont 81,3% à déclarer ces mêmes perturbations. A noter que ces résultats concordent avec les propos du psychologue Stefano Cirillo déjà évoqués en introduction de cette section : « plus le trauma se prolonge dans le temps, pires en seront les conséquences »³¹⁴.

Tableau 26 : Très fortes ou fortes perturbations selon le pôle de la vie concernée (% lignes)

| | Vie affective | | Vie sexuelle | | Vie familiale | | Vie professionnelle | | Vie sociale | | Total |
|------------------------------|---------------|-------------|--------------|-------------|---------------|-------------|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | |
| TOTAL | 890 | 61,5 | 845 | 58,4 | 637 | 44,0 | 397 | 27,4 | 584 | 40,3 | 1448 |
| Sexe | *** | | *** | | *** | | * | | *** | | |
| Homme | 536 | 57,3 | 498 | 53,2 | 380 | 40,6 | 242 | 25,9 | 359 | 38,4 | 936 |
| Femme | 353 | 69,6 | 345 | 68,0 | 256 | 50,5 | 155 | 30,6 | 224 | 44,2 | 507 |
| Diplôme le plus élevé | | | | | | | | | * | | |
| Sans diplôme | 21 | 70,0 | 23 | 76,7 | 11 | 36,7 | 12 | 40,0 | 19 | 63,3 | 30 |

à l'issue du film. Au contraire, la trajectoire d'Emmanuel Thomassin (joué par Swann Arlaud), issu d'un milieu populaire, doté d'un faible capital scolaire de départ, et marquée par une précarité professionnelle, conjugale et résidentielle, témoigne d'effets beaucoup plus perturbant, s'inscrivant jusque dans son corps et sa psyché : sa verge est tordue et il apparaît très instable émotionnellement, voire violent vis-à-vis de sa compagne au moment du film.

³¹⁴ Stefano Cirillo, « L'enfant abusé devient adulte : réflexions à partir de plusieurs situations traitées », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2 juin 2011, n° 46, n° 1, p. 139-163.

| | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|------|
| Inférieur au bac | 133 | 61,0 | 129 | 59,2 | 92 | 42,2 | 60 | 27,5 | 94 | 43,1 | 218 |
| Bac | 82 | 60,3 | 79 | 58,1 | 57 | 41,9 | 41 | 30,1 | 58 | 42,6 | 136 |
| Bac+2 | 168 | 65,4 | 152 | 59,1 | 129 | 50,2 | 80 | 31,1 | 110 | 42,8 | 257 |
| Diplôme supérieur à Bac+2 | 426 | 60,0 | 400 | 56,3 | 305 | 43,0 | 176 | 24,8 | 264 | 37,2 | 710 |
| Autre diplôme | 57 | 62,0 | 59 | 64,1 | 40 | 43,5 | 26 | 28,3 | 36 | 39,1 | 92 |
| Âge au premier abus | * | | * | | | | * | | | | |
| Moins de 10 ans | 238 | 64,7 | 238 | 64,7 | 188 | 51,1 | 127 | 34,5 | 172 | 46,7 | 368 |
| Entre 10 et 13 ans | 437 | 58,5 | 414 | 55,4 | 308 | 41,2 | 174 | 23,3 | 284 | 38,0 | 747 |
| Entre 14 et 17 ans | 173 | 62,2 | 159 | 57,2 | 117 | 42,1 | 74 | 26,6 | 102 | 36,7 | 278 |
| Entre 18 et 20 ans | 42 | 76,4 | 34 | 61,8 | 24 | 43,6 | 22 | 40,0 | 26 | 47,3 | 55 |
| Année au premier abus | *** | | *** | | *** | | *** | | *** | | |
| 1940-1969 | 495 | 55,9 | 453 | 51,2 | 332 | 37,5 | 174 | 19,7 | 294 | 33,2 | 885 |
| 1970-1989 | 314 | 68,7 | 316 | 69,1 | 249 | 54,5 | 174 | 38,1 | 232 | 50,8 | 457 |
| 1990-2000+ | 71 | 78,9 | 66 | 73,3 | 49 | 54,4 | 41 | 45,6 | 49 | 54,4 | 90 |
| Circonstances de l'abus | | | | | | | | | | | |
| Paroisse | 366 | 64,4 | 357 | 62,9 | 268 | 47,2 | 168 | 29,6 | 251 | 44,2 | 568 |
| | * | | ** | | | | | | * | | |
| Église hors les murs | 254 | 63,3 | 240 | 59,9 | 189 | 47,1 | 124 | 30,9 | 175 | 43,6 | 401 |
| | | | | | ** | | | | | | |
| Ecole ou Internat | 258 | 58,9 | 235 | 53,7 | 176 | 40,2 | 104 | 23,7 | 158 | 36,1 | 438 |
| | | | | | ** | | | | * | | |
| Cadre familial | 146 | 72,3 | 138 | 68,3 | 116 | 57,4 | 75 | 37,1 | 99 | 49,0 | 202 |
| | * | | * | | *** | | ** | | * | | |
| Type d'atteinte | | | | | | | | | | | |
| Viol | 322 | 81,5 | 296 | 74,9 | 243 | 61,5 | 166 | 42,0 | 231 | 58,5 | 395 |
| | *** | | *** | | *** | | *** | | *** | | |
| Attouchements | 771 | 62,0 | 732 | 58,9 | 558 | 44,9 | 336 | 27,0 | 502 | 40,4 | 1243 |
| Autres atteintes | 213 | 63,8 | 208 | 62,3 | 162 | 48,5 | 101 | 30,2 | 147 | 44,0 | 334 |
| | | | | | | | ** | | | | |
| Durée des abus | *** | | *** | | *** | | ** | | ** | | |
| Une seule fois | 198 | 49,7 | 181 | 45,5 | 142 | 35,7 | 83 | 20,9 | 132 | 33,2 | 398 |
| Moins d'un an | 264 | 57,5 | 254 | 55,3 | 173 | 37,7 | 113 | 24,6 | 166 | 36,2 | 459 |
| Entre 1 et 5 ans | 293 | 70,4 | 284 | 68,3 | 217 | 52,2 | 127 | 30,5 | 189 | 45,4 | 416 |
| Plus de 5 ans | 78 | 81,3 | 72 | 75,0 | 61 | 63,5 | 46 | 47,9 | 56 | 58,3 | 96 |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Les étoiles représentent les significativités des tests χ^2 :

[] différences non significatives * $p < 0.05$ ** $p < 0.01$ *** $p < 0.001$

Champ : Échantillon total

Lecture : 61,5% des personnes ont été affectées fortement dans leur vie affective, 27,4% dans leur vie professionnelle. 57,3% des hommes et 69,6% des femmes ont vu leur vie affective fortement perturbée suite aux abus.

5.1.2. L'HOMOLOGIE DES PERTURBATIONS

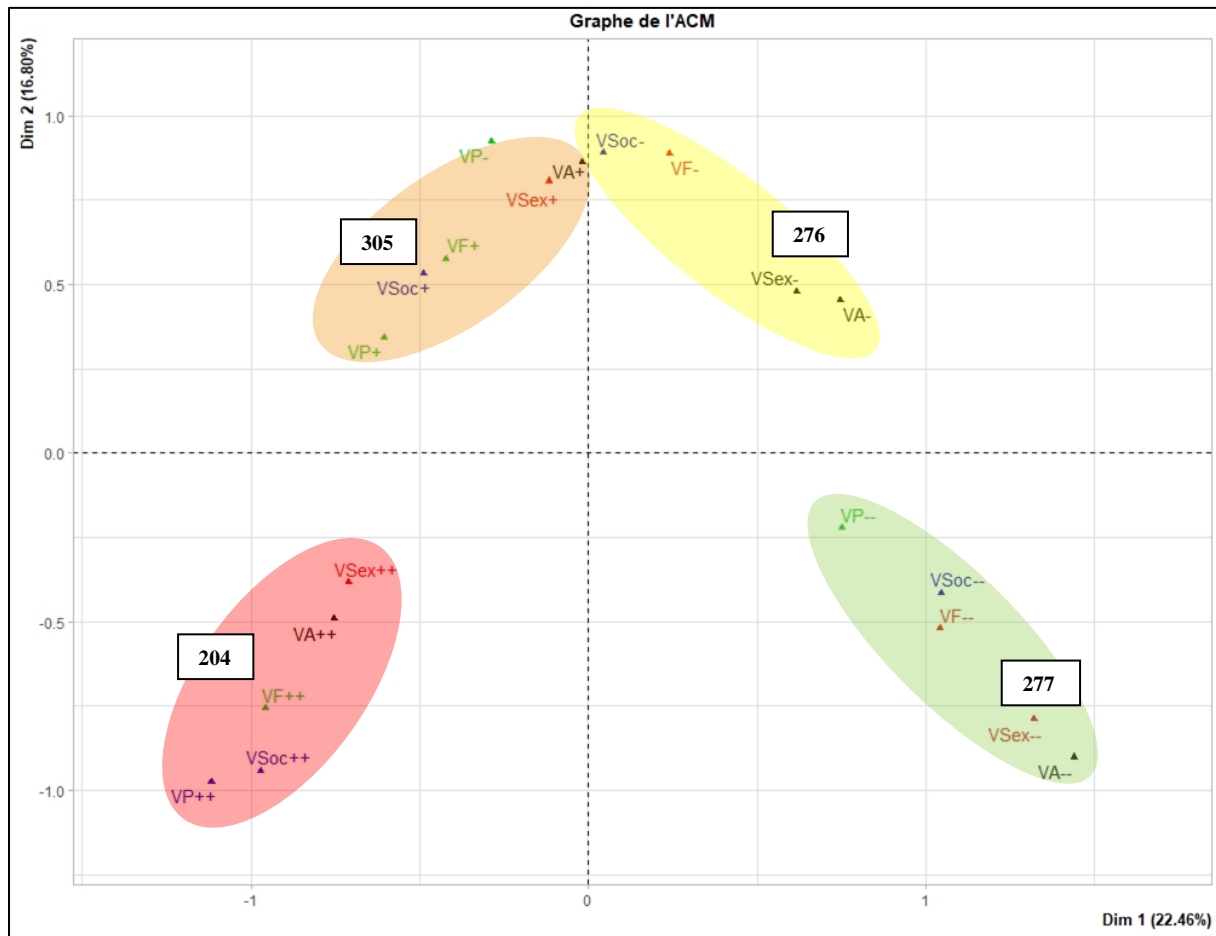
Au-delà du constat de cette multi-dimensionnalité des perturbations engendrées par les abus dans l'existence des personnes abusées, une analyse factorielle des réponses au questionnaire puis une classification ascendante hiérarchique permettent d'objectiver l'importante corrélation entre ces cinq types de perturbations³¹⁵. Les entretiens en montrent l'homologie.

Quatre classes-types de profils se dégagent nettement : une première classe se définit par une absence de perturbations dans presque toutes les dimensions de l'existence (*groupe vert*). Elle est constituée de 277 individus, soit 26,1% de l'échantillon (sur 1062 personnes ayant répondu à toutes les questions sur les perturbations). Parmi ces 277 personnes ne déclarant quasiment aucune perturbation, on trouve 75% d'hommes (66% dans la population étudiée car certaines personnes n'ont pas répondu à la question sur les perturbations). Ces personnes ne déclarent pas des âges à l'abus ou des niveaux de diplôme différents de la moyenne. En revanche, elles sont beaucoup plus nombreuses à ne pas avoir subi de viols (85% contre 70% dans la population étudiée)³¹⁶; une deuxième est caractérisée par la présence de perturbations « très fortes » dans presque toutes les dimensions de l'existence (*groupe rouge*). Elle est constituée de 204 individus, soit 19,2% de l'échantillon ; une troisième par la présence de perturbations « faibles » dans presque toutes les dimensions de l'existence (*groupe jaune*). Elle est constituée de 276 individus, soit 26,0% de l'échantillon ; une quatrième par la présence de perturbations « fortes » dans presque toutes les dimensions de l'existence sauf la vie professionnelle « faiblement » perturbée (*groupe orange*). Elle est constituée de 305 individus, soit 28,7% de l'échantillon. On peut en conclure qu'une forte perturbation dans une dimension de l'existence des personnes abusées enfants est très souvent reliée à une forte perturbation dans les autres. Au contraire, les personnes qui déclarent de faibles perturbations ont tendance à le faire pour toutes les dimensions.

³¹⁵ La méthodologie utilisée pour faire l'Analyse en Composantes Multiples ainsi que la classification par la suite est la même que celle utilisée pour la classification présentée en Section 2 (Voir [MÉTHODOLOGIE DE LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIERARCHIQUE](#) en Annexe 6.3)

³¹⁶ En tout, 8,1% des personnes déclarent n'avoir été aucunement perturbées dans toutes les dimensions de l'existence.

Figure 12 : Analyse en composantes multiples réalisée sur les perturbations engendrées par les violences sexuelles



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Personnes ayant répondu sur les perturbations engendrées par les abus. (N=1062)

Lecture :

- VSoc-- : Vie sociale pas du tout perturbée
- VP- : Vie professionnelle peu perturbée
- VA+ : Vie affective fortement perturbée
- VF++ : Vie familiale très fortement perturbée
- VSex++ : Vie sexuelle très fortement perturbée

Les entretiens donnent de la chair à ce constat statistique. Pour l'illustrer, on peut évoquer le cas d'Éric, cité en exergue de cette section. Son témoignage donne d'abord à voir le cas d'une déconnexion forte entre apparente benignité des actes posés – dans son cas, il n'y a eu ni attouchement ni viol - et gravité des effets de l'abus sur sa vie. Son témoignage illustre ensuite la corrélation forte entre les perturbations du processus de socialisation dans toutes les dimensions de son existence avec des effets de transfert ou de rétroactions de ces perturbations d'un domaine à l'autre sur le temps long. Enfin, Éric thématise lui-même le désajustement produit par les abus sur sa propre socialisation (entendue ici dans son sens restreint d'éducation), en disqualifiant l'instance de socialisation à l'origine de cette

perturbation, l'Église, puisqu'elle ne s'applique pas les principes qu'elle inculque par ailleurs à ses fidèles :

Eric, abusé en 1975 à 8 ans par le surveillant d'internat avec la complicité du frère directeur :

Né en 1967, Éric est fils de petits restaurateurs. Son père et sa mère tiennent ensemble un restaurant de type « routier » d'une ville du grand ouest. Très pris par leur travail, ses parents le placent dès l'âge de 6 ans, comme son frère aîné et sa sœur, en pension catholique. Ses deux dernières années de primaire, il prend conscience qu'il y est désormais seul, son frère ayant rejoint le collège. A l'internat, il assiste tous les soirs à des scènes étranges « comme un spectacle d'ombres chinoises » : des enfants sont conduits par le frère directeur tout sourire du dortoir à la chambre du surveillant. Éric, lui, y est conduit un matin, sous prétexte qu'il s'habille trop lentement. Il se retrouve en slip devant le surveillant allongé sur son lit avec la main plongée dans l'entre-jambe. Il lui ordonne de prendre un gant de toilette, de se placer devant le lavabo et de se frotter le sexe. Éric s'exécute, mais prend vite peur et fuit. Choqué, il reste prostré sur son lit. Dans le dortoir, un autre enfant est encore là, conduit lui aussi un peu plus tôt chez le surveillant. Le Frère directeur lui dit « habille ça ! ». L'autre enfant s'exécute et aide Éric à s'habiller. Éric est encore en état de sidération. A la rentrée de janvier, Éric se souvient qu'il manquait la moitié de l'effectif dans le dortoir. Le surveillant était parti. Puis le frère directeur a lui aussi été remplacé à la rentrée de septembre. Il lui faudra 40 ans pour se souvenir de ces faits. Une rencontre avec un ancien surveillant qui a travaillé avec ce frère dans un autre pensionnat a aidé. Cet ancien surveillant lui évoque le fait qu'il regardait les jeunes dans la douche. Éric évoque un de ses anciens camarades, lui aussi conduit dans la chambre du surveillant par ce frère directeur, qui depuis s'est suicidé.

Enfant, son comportement change après l'événement : il se met à manger beaucoup de sucreries et est taxé de « petit gros » par ses frère et sœur. Il prend ses distances vis-à-vis de ses parents qui se demandent s'il les aime encore. Des troubles de la mémoire le handicapent notamment lors de ses tentatives d'études universitaires. Adulte, Éric surinvestit le travail en tant qu'aide à domicile auprès de personnes âgées et employé d'un supermarché. Il s'y « *abrutit pour ne pas penser* » comme il dit, jusqu'au *burn out*. Aujourd'hui, il se sent épuisé, et a fait une demande d'allocation aux adultes handicapés (AAH). Il a fait un long travail avec une psychiatre. Il avait trouvé un thérapeute EMDR³¹⁷ mais celui-ci l'a touché alors qu'il lui a dit ne plus supporter le contact. « *Je ne suis plus l'enfant de 8 ans, je peux me défendre* » s'est-il dit. Il n'a pas poursuivi. En termes de vie sexuelle, il n'a jamais réussi à construire une relation stable. Il a des relations homosexuelles furtives dans les parcs de sa ville, en backrooms, mais peu sont plaisantes. C'est comme si elles ne lui appartenaient pas. Il se sent à chaque fois « *transformé en objet, en poupée* » comme il s'est senti ce matin-là. Impossible de sortir de ce sentiment. Il a écrit au Vatican, qui lui a répondu qu'il avait été victime de la pédagogie rigoriste de l'époque, sans plus. Bien sûr les coups de règles n'étaient pas rares. Le fait de rester à genou

³¹⁷ Les initiales EMDR (qui signifient *eye movement desensitization and reprocessing*) renvoie à un type de thérapie très prisées par nos enquêtés. Cette thérapie se fonde essentiellement sur une stimulation sensorielle bi-alternée (droite-gauche) qui se pratique par stimuli oculaires, auditifs ou tactiles. Cf. <https://www.emdr-france.org/web/quest-therapie-emdr/>

sur la règle en guise de punition aussi. On voit là le continuum des violences s'exerçant dans ces internats. Mais Éric remarque : « *j'admets pas, quoi ! Moi, on m'y a enseigné qu'il fallait prendre ses responsabilités, qu'ils prennent les leurs, quoi ! Juste au moins ça. Au moins ça. C'est pas une réponse en nous disant... en me disant que j'ai été victime de la pédagogie, quoi !* ».

Le cas de Gonzague déjà évoqué plus haut, donne à voir, plus encore, l'homologie des effets dans l'ensemble de ces dimensions de l'existence :

Gonzague abusé en 1971 à 9 ans par son instituteur :

En 1971, Gonzague a 9 ans. Son nouvel instituteur est un frère d'une congrégation enseignante, petit, « *très laid* », le nez tordu, mais craint car « *assez colérique* ». Gonzague le craint d'autant plus qu'il n'a eu que des maîtresses jusque-là. Un jour Gonzague a mal au ventre. Il va voir ce maître en pleine classe pour le lui dire. Là, derrière son bureau, ce frère lui fait ouvrir sa braguette et, dans le souvenir de Gonzague, il pose sa main sur son sexe et le malaxe. Toujours dans son souvenir, le geste du frère enseignant a levé le mal de ventre, mais en même temps il lui a procuré une sensation physique de plaisir. Ça s'est arrêté là ce jour-là. Mais Gonzague pense sans en être sûr qu'il lui est arrivé de retourner le voir pour retrouver cette sensation de plaisir. C'était aussi - dit-il - une manière « *d'apprivoiser la bête* », d'obtenir de bonnes notes qu'il n'aurait peut-être pas pu obtenir sans - élabore-t-il *a posteriori*. Il constate aujourd'hui que l'abus commis par son frère enseignant de primaire, a faussé l'ensemble de ses relations avec ses maîtres dans le cadre scolaire puis universitaire, mais aussi avec ses supérieurs dans le cadre du travail, en le conduisant à adopter une attitude à la fois plaintive et séductrice avec eux afin d'obtenir de bonnes notes, une promotion professionnelle, etc. Cet « *histrionisme exacerbé* » – comme il qualifie lui-même ce pli de sa personnalité – a touché sa vie sexuelle de manière similaire : il constate qu'il a toujours cherché à séduire des hommes plus âgés, qui ne lui plaisaient pas, mais en position de pouvoir vis-à-vis de lui. Il dit être ainsi allé jusqu'à une sorte de « *prostitution* », même s'il n'a jamais monnayé ces relations sous forme d'argent, la culpabilité étant trop forte.

De la même manière, le récit de Gisèle (abusée en 1987 à 16 ans par un prêtre ami de la famille) montre que, même sans être forcément handicapants, les effets des abus se répercutent dans les différentes sphères de la vie, d'où l'homologie :

« Globalement, cette notion d'être considérée comme un objet, car en fait, mes parents me considéraient plus comme un objet que comme un sujet, et le fait que ce prêtre se permette de me tripoter comme si on était des objets, eh bien ça a renforcé cette considération. Qu'on était en fait, je dis « on » parce que c'est un syndrome, que je suis un objet et que, du coup, je suis là pour m'adapter aux autres. Donc globalement, ce n'est pas que cet élément mais c'est cet élément combiné à une mode d'éducation que j'avais en fait, qui a fait que je me suis considérée beaucoup comme un objet et que j'ai un gros manque de confiance en moi et que je me suis fait beaucoup exploiter après dans ma vie, notamment dans ma vie professionnelle, quoi ! Dans ma vie professionnelle je bossais comme une dingue, en conscience sans jamais oser

demander d'augmentation. Voilà, moi j'explique les conséquences comme ça. En tout cas c'est difficile de dire c'est un élément qui fait que, mais ce que je me dis aussi après coup, c'est de me dire pour avoir pensé pendant aussi longtemps alors que je suis quelqu'un d'intelligente - je suis ingénieure de formation - avoir pensé pendant aussi longtemps que tout ça c'était normal, je me dis que je ne devais quand même pas être très bien très équilibrée, d'un point de vue... »

5.1.3. CONSEQUENCES PSYCHIQUES ET PHYSIQUES

Les entretiens montrent que beaucoup des personnes abusées, ont connu à un moment ou à un autre de leur trajectoire post-abus des envies suicidaires, certains ont même scénarisé leur suicide. Quelques-uns sont passés à l'acte. C'est le cas notamment de Marc, évoqué dans la section 2 de cette partie, en tant que victime indirecte des « petits séminaire » et dans la section 3 pour sa difficulté à garder son calme face aux autorités ecclésiales récalcitrantes.

Marc abusé en 1966 à 11 ans par son confesseur et le directeur des études en internat

Marc est né en 1955 dans une famille de 5 enfants. Son père est employé dans une laiterie, et sa mère issue de la petite noblesse rurale déclassée, est mère au foyer. Très catholique, celle-ci fait tout pour avoir un fils prêtre et une fille religieuse. Pour ce faire, sa grande sœur est envoyée dans un pensionnat de religieuses et son frère aîné dans un petit séminaire. Il le quittera en 3ème car « un prêtre était amoureux de lui » selon ce qu'en a compris Marc à l'époque. En réalité, son frère a été abusé sexuellement par un prêtre formateur. Pendant ses « permissions » puis à son retour définitif du petit séminaire, alors qu'ils partagent la même chambre, ce frère viole régulièrement Marc, de l'âge de 9 ans à 15 ans. En 6ème, Marc est lui-même envoyé dans un pensionnat catholique. Là, il est violé par son confesseur à qui il évoquait ce que lui faisait son frère. Il se met en échec scolaire. Le prêtre directeur lui impose comme punition de lui faire des fellations. En 4ème il fait une tentative de fugue, mais a peur que la police l'attrape et lui fasse la même chose. Il fait demi-tour. Marc vit dans la peur. En 3ème le confesseur arrête de l'agresser, sans doute parce qu'il était devenu post-pubère et qu'il commence à se rebiffer. Mais son frère, lui, continue. Pour fuir sa famille, Marc part faire un CAP coiffure dans la petite ville la plus proche. A 18 ans, il devient coiffeur dans la métropole régionale, loin de sa famille. C'est à l'armée qu'il prend conscience que la sexualité est autre chose que les viols. N'ayant connu que des rapports homosexuels par les viols, il essaie avec des femmes et découvre qu'il est bisexuel. Mais sa santé psychique est mauvaise. Il pratique l'automutilation. Il fait de l'anorexie et est atteint de trichotillomanie – le fait de s'arracher les poils. Il passe également son temps à se laver parce qu'il se sent sale. A 24 ans, il n'en peut plus de ne pas savoir qui il est. Il fait une tentative de suicide. Il se retrouve en hôpital psychiatrique. C'est là qu'il parle de ses agressions pour la première fois : au psychiatre qui doit signer son autorisation de sortie, puis à sa sœur qui est venue le chercher, et enfin à ses parents. Ses parents exigent qu'il n'en parle pas pour ne pas faire divorcer son frère. Pire, ils font venir un médecin qui leur propose non pas de traiter les conséquences de ses abus mais une thérapie de conversion pour ses tendances homosexuelles. « Vous allez le prendre chez

vous pendant un bon moment. Vous savez, c'est comme les alcooliques et il va falloir le sevrer. Il a des tendances homosexuelles. Donc en le renfermant chez vous. S'il n'a pas de contacts avec des hommes ou autres, ça peut se passer... » aurait-il dit à ses parents. Marc fuit mais recommence à sombrer : sa trichotillomanie s'aggrave, il se drogue et se prostitue. Un jour, son frère aîné l'appelle au téléphone « *Bonjour, tu t'es raté ? Tu n'as plus qu'à recommencer* ». C'est le déclic pour Marc. Au lieu de sombrer, sa haine le pousse à vivre. Il décide de ne plus voir ses parents et se tourne sexuellement exclusivement vers les hommes. Il renoue néanmoins avec sa famille au moment où il apprend que son père est atteint d'un cancer. Aux funérailles de ce dernier, il découvre que les gens ignorent son existence et sa sœur l'accuse d'avoir tué son père. Son petit frère tente une médiation entre Marc et son grand-frère. Ils se rencontrent : son frère reconnaît les faits et lui déclare : « *je n'ai jamais voulu te faire de mal, mais je t'aimais trop* ». Son frère avoue donc devant lui mais se rétracte devant le reste de sa famille. Marc demande également à rencontrer l'évêque qui refuse de le voir. C'est finalement son vicaire qui rencontre Marc, qui lui explique que les prêtres se sont engagés au célibat, pas à la chasteté, et lui refuse une confrontation avec le dernier agresseur encore vivant. Marc dépose alors plainte contre lui et ses deux autres agresseurs. Son frère avoue devant la police. Grâce à la police, Marc découvre également que son ancien pensionnat était en fait un « nid » de pédocriminels, à l'instar du petit séminaire où est passé son frère. D'autres anciens élèves ont porté plainte contre trois prêtres de ce pensionnat. En novembre 2018, après plusieurs demandes, Marc rencontre enfin le nouvel évêque qui lui promet d'envoyer son dossier à Rome et fait, enfin, interdire de célébrer le dernier agresseur encore vivant. À aucun moment cet évêque ou son vicaire – le même que celui de son prédécesseur – ne l'accueillent avec un café ou quand ils le font témoigner devant une assemblée ne lui proposent de rembourser ses aller-retours. Ce manque d'attention choque Marc qui reste malgré tout croyant.

Le cas de Marc donne à voir une forte corrélation entre des faits lourds (trois agresseurs, deux ayant pratiqué des viols à répétition, dont son frère de sang, des faits qui l'ont mis en porte à faux avec sa famille) une dégradation forte de la santé psychique et physique. On ne saurait pour autant en faire une généralité : les personnes abusées ne déclarent pas toute une santé dégradée. Plus de la moitié des personnes qui ont répondu à l'enquête affirment avoir une santé psychique et physique bonne ou très bonne, respectivement 51,2% concernant la santé psychique, et 61,3 % la santé physique. Elles ne sont que 14,7% à déclarer une santé psychique mauvaise ou très mauvaise et 11% une santé physique mauvaise ou très mauvaise. Mais on constate, que la santé psychique est systématiquement plus dégradée que la santé physique. De plus, les femmes déclarent une santé physique ou psychique systématiquement plus dégradée que les hommes : 19,1% des hommes estiment avoir une très bonne santé psychique contre 12,4% des femmes. De même, 19,9% des hommes estiment avoir une très bonne santé physique contre 13,4% des femmes.

Tableau 27 : Les conséquences physiques et psychiques des abus en fonction du sexe de l'enquêté

| | Hommes | | Femmes | | Total | |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|--------------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| TOTAL | 936 | 100 | 507 | 100 | 1443 | 100,0 |
| Estimation santé psychique | | | | | | |
| *** | | | | | | |
| Très mauvaise | 25 | 2,7 | 19 | 3,8 | 44 | 3,1 |
| Mauvaise | 118 | 12,8 | 48 | 9,6 | 166 | 11,6 |
| Moyenne | 248 | 26,8 | 172 | 34,4 | 420 | 29,5 |
| Bonne | 316 | 34,2 | 174 | 34,8 | 490 | 34,4 |
| Très bonne | 177 | 19,1 | 62 | 12,4 | 239 | 16,8 |
| Vous ne savez pas | 41 | 4,4 | 25 | 5,0 | 66 | 4,6 |
| Estimation santé physique | | | | | | |
| *** | | | | | | |
| Très mauvaise | 17 | 1,8 | 14 | 2,8 | 31 | 2,2 |
| Mauvaise | 74 | 8,0 | 51 | 10,4 | 125 | 8,8 |
| Moyenne | 220 | 23,8 | 158 | 32,1 | 378 | 26,7 |
| Bonne | 427 | 46,1 | 193 | 39,2 | 620 | 43,7 |
| Très bonne | 184 | 19,9 | 66 | 13,4 | 250 | 17,6 |
| Vous ne savez pas | 4 | 0,4 | 10 | 2,0 | 14 | 1,0 |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Les étoiles représentent les significativités des tests χ^2 :

[] différences non significatives * $p < 0.05$ ** $p < 0.01$ *** $p < 0.001$

Champ : Toutes les personnes ayant répondu à la question du sexe (N=1443=1448–5 non-réponses à la question du sexe)

Lecture : 19,1% des hommes estiment avoir une très bonne santé psychique contre 12,4% des femmes. Au total, 2,2% des enquêtés estiment leur santé physique comme très mauvaise.

Certains épidémiologistes considèrent que « l'évaluation subjective de la santé est un bon indicateur de la santé tant au niveau individuel qu'au niveau de la population. Elle reflète de manière assez fiable l'impact des problèmes dont souffre la personne interrogée ; elle a en outre une relation étroite avec la mortalité, la morbidité, le niveau des capacités fonctionnelles et la consommation de soins³¹⁸ ». Or, comme le souligne un rapport de la DREES la perception qu'a un individu de son état de santé dépend de ses caractéristiques sociales, qui influencent d'une part la perception des symptômes, d'autre part leur interprétation en termes de pathologies, la tolérance aux écarts par rapport à une santé excellente étant socialement différenciée³¹⁹. Pour aller plus loin dans l'analyse, il faudrait pouvoir distinguer ce qui relève d'états de santé différents, d'une part, de ce qui relève d'un rapport au corps et à la santé différent, d'autre part.

³¹⁸ J. Van der Heyden et al., *Enquête de santé par interview, Belgique 2008*, Bruxelles, Institut Scientifique de Santé Publique, 2010.

³¹⁹ Nathalie Fourcade et al., *La santé des femmes en France*, Paris, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, 2013.

Nos résultats permettent néanmoins de souligner que les personnes déclarant de mauvais états de santé sont aussi celles qui déclarent avoir été les plus perturbées dans les différentes dimensions de leur existence (cf. supra). Par ailleurs, la commission d'un ou plusieurs viols lors des abus est fortement corrélée avec des états de santé physique et psychique très fortement dégradés. Il existe certes des cas où des personnes violées ne sont pas fortement perturbées ou en mauvais état de santé comme Jean évoqué plus haut, violé régulièrement pendant plusieurs années, y compris avec des objets. Mais 39% des personnes en mauvais état de santé psychique et 39,1% en mauvais état de santé physique déclarent avoir subi un viol contre 27,3% en moyenne. L'aspect pénétratif et intrusif du viol est donc bien un facteur qui aggrave fortement l'impact de l'abus sur l'existence des personnes violentées sexuellement³²⁰.

5.2. UNE SOCIALISATION SEXUELLE PERTURBÉE

« On est handicapés toute notre vie avec ça. Même si on fait des thérapies, même si... Alors il y a ceux qui se suicident, il y a ceux qui ne se marient pas. Plein ne se marient pas, sont soit curés, soit bonnes sœurs, soit rien du tout, mais ils se marient pas. Parce que pour certains, devenir curé, ou religieux ou je ne sais pas quoi, c'est aussi une fuite parce qu'on est abîmé dans sa sexualité, et c'est un bon endroit pour pas vivre sa sexualité. Justement, c'est l'erreur. » (Sylviane abusée en 1970 à 10 ans par le vicaire de sa paroisse.)

« J'ai eu très peur de tomber à mon tour malade, mais enfin j'ai 46 ans, je le saurais déjà si j'étais pédophile ! ». (Amaury abusé en 1984 à 11 ans par un prêtre ami de la famille)

L'enquête par questionnaire confirme que les perturbations engendrées par les abus touchent davantage la vie affective et sexuelle. A écouter les témoignages des personnes interviewées, c'est effectivement dans le domaine sexuel et affectif que les perturbations liées aux abus sont perçues comme les plus immédiates et/ou les plus durables³²¹. Rien d'étonnant à cela

³²⁰ Des études médicales tendent à montrer que les violences sexuelles, surtout avec viols, augmenteraient les risques de cancer du col de l'utérus chez les femmes. Voir, par exemple, Ann L. Coker et al., « Violence against Women Raises Risk of Cervical Cancer », *Journal of Women's Health* (2002), août 2009, vol. 18, n° 8, p. 1179-1185.

³²¹ Sauf quand la victime arrive à se déprendre par elle-même immédiatement de son abuseur, comme c'est le cas de Robert (1962, 14 ans, agressé par le préfet des études). Ainsi déclare-t-il : « *Ma vie sexuelle privée, on va en parler aussi. Je ne pense pas avoir. Je ne pense pas qu'il y ait eu traumatisme, honnêtement, je pense avoir eu une vie sexuelle normale. Je mets plus le traumatisme sur le niveau social. Alors pourquoi il n'y a pas eu de traumatisme sexuel ? Je pense que ma réaction a été immédiate. Ce qui est peut-être à l'origine de mon licenciement [sic, il veut parler de son renvoi du pensionnat mais sans doute fait-il ce lapsus car celui-ci a eu des conséquences professionnelles lourdes dont on vient de parler], mais tant mieux, parce quand j'entends [l'autre victime connue du même abuseur] qui me dit qu'il a subi ça jusqu'à la terminale... Je ne sais pas si je... Quelqu'un qui a subi ça pendant quand même 5 ou 6 ans... Alors ma réaction a été violente. J'ai payé cash, mais tant mieux. Sexuellement, donc, je ne pense pas. Honnêtement. Socialement, oui.* » Juste avant, au cours de l'entretien, il

puisque les abus sexuels sont, comme nous l'avons posé en introduction de ce rapport, des prises de pouvoir qui se matérialisent précisément dans ces domaines, et que le contexte catholique de ces abus, où la sexualité est décrite de manière récurrente par nos enquêtés comme taboue, n'aide sans doute pas à formuler les choses³²². En ce sens, au regard de la trajectoire des personnes abusées, les abus apparaissent comme des facteurs de perturbations de leur socialisation à la fois à et *par* la sexualité, c'est-à-dire qu'ils constituent des événements biographiques qui ont des effets socialisateurs en termes de sexualité, à court et à long termes, directs et indirects – *i.e.* sur les personnes concernées mais aussi sur leurs proches –, mais aussi que cette sexualité perturbée par les abus peut devenir « un cadre socialisant à des pratiques et des visions du monde qui la dépassent³²³ ».

« J'ai demandé à aller [...], sur les lieux où se sont passés les viols pour... Sans passer par l'évêque. Je suis allé à l'école directement, j'ai rencontré le directeur en disant : "voilà ce qui se passe, je veux aller sur les lieux, pour moi". Et ça a été... Ouais, ça a été l'horreur ! Je ne préfère même pas trop en parler parce que j'ai revu des images que j'avais oubliées. Et j'ai... (émotion) - désolé. J'ai revu des... des scènes que j'avais complètement oubliées. Par exemple, les slips blancs. Je ne comprenais pas pourquoi

s'interrogeait néanmoins : « Alors d'autres conséquences oui. Après j'ai... Je suis incapable de... d'embrasser un homme. À part mon fils c'est tout. Mon frère non. Est-ce que c'est lié ? Je pense. Parce que j'ai une répulsion à contact avec un homme. J'ai toujours eu une répulsion. Alors je n'avais jamais analysé et je me pose la question. Est-ce que c'est une conséquence ? Il est arrivé d'avoir... Encore, j'ai été chez des amis corses, et en Corse on embrasse très, très facilement. Je ne peux pas. C'est une appréhension à chaque fois. Ça, ça date... Alors, est ce qu'il y a un lien ? Je n'en sais rien. »

³²² Il ne faut pas pour autant, imaginer l'abus comme le « point zéro » d'une socialisation sexuelle. L'association d'idées produite par Pierre (1959, 11 ans, abusé par un prêtre enseignant en petit séminaire) lors de la première violence subie en tant que « *petit saint* » d'un de ses professeurs du petit séminaire, le révèle : « *Il y a [ce prêtre], donc mon premier agresseur, professeur de français, qui nous avait donné un devoir à faire, et pour ce devoir, on devait utiliser aucun document. Donc moi, j'étais en train de faire mon devoir sans documents. Mais j'avais le Petit Larousse qui était posé sur le bureau. [...] Et puis là, machinalement. Moi, j'ai posé la main sur le Larousse. Et puis là il y a le surveillant qui est arrivé vers moi, je l'ai pas vu venir. Et puis il m'a puni. Il fallait que j'aille m'expliquer avec [le prêtre], donc, moi, j'y suis allé. C'était, bien sûr, dans sa chambre. Je dis "Voilà, j'ai été puni", donc je ne sais pas, j'ai dû bredouiller ou bafouiller quelques mots. Et puis je me suis mis à pleurer. Et puis là, il m'a pris dans ses bras et puis il m'a serré très, très fort dans ses bras. J'avais le nez écrasé sous les boutons de sa soutane, [...] Comme il m'écrasait le nez dessus, je pense qu'il devait avoir une érection d'après ce que je sentais. Moi, j'ai pensé à la truie qui était avec ses grosses tétines avec ses gros mamelons gonflés... J'ai balancé mon porc il y a longtemps, je peux vous l'assurer ! (Sourire). Donc voilà. Et puis il était là, à me caresser partout et tout. En j'ai de la chance, parce que bon, ça a duré longtemps, mais après, il m'a demandé de partir. Ça s'est arrêté là pour cette fois ..., voilà, ça s'est arrêté là, ça s'est arrêté là, mais c'est déjà beaucoup trop.* » Le fait que Pierre associe au cours de l'abus, mamelles gonflées de la truie de la ferme familiale et sexe turgescents de son agresseur témoigne que l'observation de la sexualité animale dans le cadre d'une proximité quotidienne entre humains et animaux domestiqués pour la production alimentaire, fut sans doute pour beaucoup d'enfants du monde populaire et rurale jusque dans les années 1960 un premier agent de la socialisation sexuelle enfantine, avant même que des normes et des mots soient posés sur les pratiques humaines par des instances de socialisation plus classiques telle que la famille, l'école ou l'Église. S'il semble qu'aucune étude sociologique ne traite de ce sujet, Flaubert l'évoque au détour d'une de ses nouvelles "Un cœur simple". A propos de la servante sollicitée par un prétendant, il précise "Elle n'était pas innocente à la manière des demoiselles, les animaux l'avaient instruite". Voir *Trois contes*, Bordas, 1965, p. 51.

³²³ selon la formule proposée par Marie Bergström et al., [Socialisations sexuelles](#), 5 octobre 2020.

je refusais de mettre des slips blancs, et dès que quelqu'un a un slip blanc, c'est un truc que je ne supporte pas. Je sais maintenant pourquoi. ... Les odeurs, il y a des odeurs que je ne supporte vraiment pas. Vous devinez lesquelles ? Et puis, comment vous dire ? Son odeur, à [ce prêtre], c'est une chose, je pensais, qu'on oublie. Ça et le grain de peau. Parce que quand vous êtes jeune, et qu'on vous oblige à faire une fellation, vous avez l'impression que la bite, elle est énorme, enfin vous voyez ce que je veux dire ? Je suis vulgaire, mais ça veut dire ce que ça veut dire : tout est démesuré. Et le grain de peau est démesuré aussi. Vous voyez le grain de peau énorme, enfin, tout est comme ça ! Alors il y a une partie de [l'école] qui a été rasée. Mais là, j'ai été pris d'angoisses, et je ne pensais pas que ça allait déclencher chez moi tout ça. Donc, il a fallu le gérer. » (Marc abusé en 1966 à 11 ans par son confesseur et par le directeur des études de son pensionnat)

On l'entrevoit dans les propos de Marc, différentes dimensions de l'affectivité et de sexualité peuvent avoir été perturbées par les abus aux regards des normes et attentes sociales dans ces domaines. Cela peut être l'apprentissage des normes et pratiques de séduction (comment apprend-on à séduire, à accepter de l'être quand on a été abusé ?), celui des normes et pratiques érotiques. Comment s'intériorisent les goûts ou les dégoûts pour des gestes, pour des parties du corps, pour des types de corps, des situations, des techniques ou des images érotiques, quand on a subi enfant des pratiques érotiques imposées par un ou des corps adultes et masculins ? Les morales sexuelles promues par la société ou par l'Église peuvent également apparaître désajustées au regard de ce qui a été vécu lors des abus.

« La conséquence première des abus, si vous voulez, ça a été dans mes relations avec les femmes, et notamment l'appréhension de la relation sexuelle qui pour moi, était un interdit... C'était la question, quoi ! J'avais cette appréhension moi, l'appréhension de la relation sexuelle, c'était la panique : "mais est ce que je suis pas en train de faire quelque chose de mal ?" [...] Parce que je savais que j'étais dans l'interdit avec le curé, et ça, a formaté un truc qui a fait que derrière, la relation sexuelle, c'était... c'était potentiellement pas accepté. Donc, à chaque fois, je n'étais pas sûr que ma partenaire était bien d'accord. Même si elle l'était beaucoup... Pour moi, j'avais toujours cette appréhension-là. J'attendais des signes qui me permettent... C'est bon le feu est vert. On peut y aller. Vous voyez, c'est un peu ça l'histoire. [...] Et, aujourd'hui, je sens encore que ce n'est pas... que c'est pas évacué, ce truc. » (Philippe, abusé à en 1977 à 8 ans par l'aumônier de son école).

De même, Charles-Antoine (abusé en 1979 à 8 ans par un prêtre ami de la famille) n'a pas pu avoir sa première relation sexuelle avec sa petite amie lorsqu'il avait 20 ans : « *c'est quand ça peut devenir concret, quand j'aurais pu avoir une relation sexuelle, que tout s'est écroulé. Mon corps disait non* ». Il a compris après coup que c'était à cause de l'abus subi durant son enfance. « *Ça m'a complètement bloqué. Je pense que quand j'ai dit stop [au prêtre], quand*

j'ai arrêté ces jeux avec [lui], j'ai arrêté toute sexualité, en fait. » Il a finalement eu sa première relation sexuelle à 42 ans, ce qu'il juge trop tardif.

La question des émotions et des sentiments ressentis lors de tout acte sexuel ou de tout engagement affectif post-abus est importante puisque ceux-ci peuvent constituer autant de rappels douloureux de ces expériences passées. Isabelle (abusée en 1975 à 10 ans par son curé), évoque à ce propos des gestes posés par le prêtre qui a abusé d'elle une empreinte indélébile :

“Ce qu’il faisait alors, moi je me rappelle très bien de ça, mais alors à l’époque j’avais pas les codes pour comprendre ça. Il se collait à moi, derrière moi, et il se collait vraiment quoi, et j’ai encore, je peux encore vous parler de comment il se collait quoi, donc je veux dire, c’est pas un viol, c’est pas tout ça, c’est juste pas à sa place et c’est juste, ça t’apprend du dégoût, quoi. Enfin, y’a quelque chose, je pense qu’on ne peut pas comprendre quand on l’a pas vécu, y’a un truc comme ça, tu peux dire bah c’est pas si grave, juste il s’est collé dans ton dos, enfin voilà, et je me dis bah il devait juste être en train de faire du frottement quoi, sauf qu’à l’époque on mettait pas ces mots-là, et moi j’avais 10 ans et puis on parlait pas de sexualité enfin voilà. Donc c’est les faits. Les faits c’est qu’il passait sa main, et puis il me caressait ce qui me servait de poitrine à l’époque, et puis il se collait à moi. [...] C’est pas un viol, mais en même temps c’est pas juste, c’est dégueulasse, voilà ! Et puis en même temps je vois bien comment tous les gestes qu’il a fait ils sont, je sais pas comment dire, vous savez c’est comme une main dans du plâtre mou. Ça reste quoi. Donc ses mains, je les sens, je les sentirai toute ma vie, c’est quand même pas rien non plus”.

Les abus obligent donc à une forme de resocialisation sexuelle ou socialisation secondaire pour s'ajuster ou faire avec : les personnes abusées apprennent alors à gérer les goûts et les dégoûts sexuels provoqués par les abus. Ainsi, c'est seulement lors de son service militaire, que Marc - cité longuement ci-dessus - prend conscience que « *la sexualité est autre chose que les viols* ». N'ayant connu que « *des rapports homosexuels par les viols* » jusque-là, il « *essaie alors avec des femmes* », se définit un temps comme bisexuel, avant de se débarrasser de cette association ancrée en lui entre homosexualité et violence et de reprendre des pratiques homosexuelles. « *Je peux coucher avec des femmes, je suis même sexuellement plus hétéro, mais j'ai fait... à un moment donné, il faut bien choisir. On ne peut pas passer sa vie, enfin pour moi, je ne peux pas passer ma vie avec ce déséquilibre* » Ce processus de réappropriation d'une pratique homosexuelle dépourvue d'affects liées à la violence n'a pas été facile pour autant, car après donc avoir été en couple avec des femmes, il est tombé amoureux d'un homme « *pas un homo, un hétéro. Un hétéro, baraqué, pas l'homo cliché que vous pouvez avoir à la Gay Pride* » dit-il – non sans témoigner de son goût homonormatif pour des corps masculins virils. Ils sont restés vingt-trois ans ensemble et se sont même mariés. Or cet homme s'est révélé être violent avec ses propres enfants puis vis-à-vis de Marc. C'était un « *narcissique pervers* » conclut Marc « *parce que mon problème en*

profondeur n'était pas réglé. J'avais un côté aussi vulnérable [...] On a une part de responsabilité aussi. Je suis allé vers lui, ce n'est pas anodin non plus. Et c'est pas flatteur pour moi. ». Après cet épisode douloureux, il est « *revenu avec une femme, parce que [il] avai[t] trop souffert* » avant de se remettre avec un homme, son compagnon actuel, avec qui tout semble désormais apaisé. Toujours s'agissant de la question des émotions et des sentiments ressentis lors de tout acte sexuel post-abus, Marc a toujours eu peur d'avoir des rapports sexuels non-protégés avec des femmes, il était terrifié à l'idée de concevoir à cette occasion un enfant. Il a également refusé d'avoir un enfant « *à la cuillère* » en coparentalité avec un couple d'amies lesbiennes. Le dégoût de l'enfance engendré par les abus en était la cause. Il a néanmoins fini par adopter les enfants de son ex-mari avant de le quitter.

Pour nombre de personnes abusées, il faut surtout apprendre à gérer la dissociation sexualité/amours que les abus ont pu induire, alors que ces deux dimensions sont indissociablement liées dans la morale sexuelle catholique sauf à pécher « *contre la chasteté*³²⁴ » et qu'une telle association a été profondément intériorisée au cours de leur socialisation sexuelle primaire par les personnes abusées élevées dans un milieu catholique. Ainsi Joël (abusé en 1979 à 14 ans par un prêtre ami de la famille) devenu prêtre, pense que « *la compulsivité de la drague dissociée du reste de [s]a vie vient de là* », des abus. De même, Jérôme (abusé en 1981 à 10 ans par un frère enseignant), marié et père de famille, se dit du point de vue sexuel « *addict et perturbé dans sa tête* » à cause des abus. Il se demande souvent s'il ne pourrait pas avoir goût à une relation avec un homme ou à faire du libertinage, même s'il n'a jamais trompé sa femme. La morale sexuelle catholique pèse effectivement de tout son poids sur cette gestion des perturbations sexuelles post-abus. Pour André (abusé en 1968 à 8 ans par un prêtre enseignant), « *la sexualité est devenue la lutte de toute [s]a vie* » suite aux abus. Pétri par le scrupule, il se sent sans cesse coupable et parle en confession de masturbation, de consultation de films pornographiques, même s'il remet aujourd'hui en question le fait que ce soit « *vraiment des péchés* ». Ce n'est pas un trop plein de sexualité qu'Isabelle (abusée en 1975 à 10 ans par son curé), constate et redoute depuis l'abus, mais, au contraire, un trop peu : « *C'est toujours très compliqué la tendresse* » dit-elle 44 ans après. « *C'est des empêchements corporels dans de la tendresse ou dans de la sexualité* » qu'elle déplore chez elle, alors que tendresse et sexualité lui apparaissent essentielles pour exprimer son amour, notamment à l'égard son mari.

La gestion d'une telle dissonance peut ainsi conduire au rejet explicite de l'autorité de l'Église catholique en matière de sexualité si ce n'est de certaines normes qu'elle promeut. Si Jean-Charles (abusé en 1961 à 9 ans par son curé), devenu parent, a mis ses enfants dans des écoles catholiques, il a toujours été « *hypervigilant* » à ce que leur sexualité soit « *désirée, consentie* ». Membre de la famille du secrétaire de l'évêque de son diocèse, il a beaucoup discuté avec lui. Il pense qu'au fond, « *les autorités ecclésiastiques ne croient pas à la*

³²⁴ *Catéchisme de l'Église catholique*, §2337 sqq. Voir aussi Bazantay, Christian. « Les prescriptions sexuelles dans le Catéchisme de l'Église catholique aujourd'hui », *Topique*, vol. 134, n° 1, 2016, pp. 37-48.

pédophilie ». Le mariage des prêtres et la réévaluation de la place des femmes devraient, selon lui, être des évidences mais « *on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif* ». Il continue aujourd'hui à être intéressé par la foi et les spiritualités mais il prend « *à la rigolade* » la morale sexuelle catholique. Il ne s'est pas marié avec sa compagne. Un tel rejet peut prendre des contours plus dramatiques. Pendant longtemps, Yves (abusé en 1984 à 18 ans par un aumônier scout) a désiré être prêtre. Sa mère plus exactement le voulait explicitement. Or il se dit aujourd'hui que c'était de sa part, « *une attitude de pompier pyromane* », au sens où « *elle avait senti* » qu'Yves « *avait un problème affectif et que c'était un moyen de le régler alors même que pour être prêtre, ça devrait être l'inverse* ». Depuis son premier abus par un copain de son frère, en effet, Yves est perturbé sexuellement et mû par un « *appétit sexuel très fort* ». Son deuxième abus sexuel infligé par un prêtre à 18 ans, même s'il ne l'a pas vécu comme tel sur le moment, a renforcé cette tendance. Alors qu'il attendait de son thérapeute une aide justement pour gérer cet appétit sexuel, son second abus ecclésiastique, commis dans un cadre thérapeutique donc, « *n'a pas bousillé [s]a vie* », mais « *n'a pas permis qu'elle se construise* ». Au regard de ces trois expériences, il rejette aujourd'hui la vision catholique de la sexualité, « *totalelement hypocrite* » à ses yeux. Quant à Gwendoline (abusé en 1981 à 8 ans), aujourd'hui mariée et mère de deux enfants, abusée par un prêtre ami de la famille avec -selon elle - la complicité d'une mère adulant le clergé, elle ne voit pas « *comment l'Église peut être un lieu de parole crédible* » sur les abus sexuels. Toute proposition émanant de l'institution en ce sens lui est « *insupportable* », « *un jour peut-être mais pas maintenant, un jour peut-être quand elle aura tout reconnu et sera au clair sur la sexualité. Mais là non, clairement* ». Elle est également angoissée à l'idée que sa fille ait subi la même chose, et l'interroge souvent à ce sujet.

A ce titre, une dimension contextuelle accroît sans doute l'importance des désajustements engendrés dans la socialisation sexuelle des personnes abusées au sein de l'Église catholique et les phénomènes de rejet sus-décrits : la crispation ou le redoublement de la « focalisation religieuse sur la sexualité en catholicisme³²⁵ » dans un contexte de sécularisation où la morale sexuelle catholique ne parle plus au plus grand nombre. Les catholiques, en effet, pratiquent volontiers une forme de discrétion sur-ostentatoire en France : ils ne valorisent aucune pratique vestimentaire ou alimentaire distinctive contrairement à d'autres confessions religieuses présentes sur le territoire français. Trois raisons l'expliquent : la tendance du catholicisme à se présenter comme une orthodoxie plus qu'une orthopraxie, son fort capital d'autochtonie en tant que religion anciennement implantée qui reste majoritaire, et tout à la fois sa très forte sécularisation interne notamment chez celles et ceux que Yann Raison du Cleuziou appelle « les émancipés » et les « conciliaires » (cf. section 1). Du point de vue du genre et de la sexualité, en revanche, le catholicisme

³²⁵ Jean-Pascal Gay, « Sexualité et régime de normativité à l'âge confessionnel. Jalons et hypothèses pour une histoire de la focalisation religieuse sur la sexualité en catholicisme », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 1 décembre 2020, n° 147, p. 33-52.

revendique depuis la fin du XIX^e siècle³²⁶, et surtout depuis les années 1970, “un savoir-faire en matière familiale ainsi que des valeurs et des normes de portée universelles³²⁷” devenus aujourd’hui une forme de virtuosité religieuse au même titre que l’ascétisme monacal³²⁸ et une performance atypique, consciente d’elle-même³²⁹, au sein d’une “société postchrétienne” - un contexte qui laisse place à un « catholicisme ostensible³³⁰ ». On peut penser par exemple à la revendication de l’absence de pratiques sexuelles avant le mariage dans un contexte de banalisation de la sexualité juvénile³³¹. On peut évoquer l’indissolubilité du mariage dans un contexte de facilitation et de banalisation du divorce, mais aussi la très forte valorisation de l’engagement militant en couple³³². On peut enfin se référer à la réprobation de la contraception et de l’avortement dans un contexte d’accès facilité à ces méthodes et de célébration du contrôle de leur sexualité et de la natalité par les femmes elles-mêmes. Autant de pratiques ou de revendications de pratiques contre-typiques qui assurent aux catholiques une forme de distinction et d’assurance d’être dans le juste au sein d’une société française sécularisée qu’ils jugent laxiste en la matière. Or, pour accompagner et maintenir cette virtuosité chez ses fidèles, pour tutorer des catholiques appelés à vivre une morale sexuelle perçue comme inutilement exigeante, impossible à accomplir voire dangereuse par la société environnante, l’Église a multiplié les dispositifs d’étayage éthique³³³.

³²⁶ Cf. Agnès Walch et Jean-Pierre Bardet, *La Spiritualité conjugale dans le catholicisme français : XVIe-XXe siècle*, Paris, Le Cerf, 2002 ; Claude Langlois, *Le Crime d’Onan: Le Discours catholique sur la limitation des naissances*, Paris, Les Belles Lettres, 2005.

³²⁷ Séverine Mathieu, *Faire famille aujourd’hui. PMA, bioéthique et religion*, Paris, Le Cavalier bleu, 2020, p. 117.

³²⁸ Pour rappel, Max Weber emprunte cette expression au domaine musical pour désigner la compétence experte en ce qui concerne le religieux, classiquement attribuée à l’ascète ou au mystique. On leur reconnaît alors l’oreille pour les choses religieuses comme le musicien virtuose a l’oreille musicale. Fruit d’un travail méthodique sur soi réservé au départ à quelques élus – la compétence acquise venant confirmer leur élection –, la virtuosité religieuse est attendue dans le modèle “Eglise”, selon une logique du double standard, des seuls clercs (et encore pas de tous), mais certainement pas des fidèles. Au contraire, elle est attendue de tous les membres dans le modèle “secte”. Cf. Max Weber, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971. Ainsi la politiste Christine Pina conclue que « nous pouvons en effet, comme nous le ferions pour les moines, les ermites et les consacrées, considérer les engagés en communauté [nouvelle] comme des virtuoses du religieux, donnant leur vie, consacrant leur temps et leur énergie à élaborer méthodiquement leur salut. » dans *Voyage au pays des charismatiques*, Paris, Editions de l’Atelier, 2001, p. 247.

³²⁹ Sophie Rétif, « Ringards, hypocrites et frustrés ? Les militants des associations familiales catholiques face à la réprobation », *Politix*, n°106, 2014, p. 85-108.

³³⁰ Danièle Hervieu-Léger, *Le temps des moines. Clôture et hospitalité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.

³³¹ Signe de la conscience par les catholiques eux-mêmes de son actuelle exceptionnalité, la multiplication sur les réseaux sociaux catholique de “memes” et autres blagues auto-ironiques au sujet des “PAM”, les “pas avant le mariage”.

³³² Sophie Rétif, *Logiques de genre dans l’engagement associatif*, Paris, Dalloz, 2013.

³³³ On emprunte ici la notion d’étayage au discours éducatif. Par étayage, Jérôme Seymour Bruner, psychologue américain, désigne « l’ensemble des interactions d’assistance de l’adulte permettant à l’enfant d’apprendre à organiser ses conduites afin de pouvoir résoudre seul un problème qu’il ne savait pas résoudre au départ ». Selon lui, l’étayage peut prendre alors en charge certaines « fonctions » telles que l’enrôlement dans la tâche, le rappel des objectifs, la gestion de la frustration, la présentation de modèles de réussites, etc. qui sont autant de fonctions que l’enfant ne peut pas toujours assurer de lui-même et qui sont pourtant indispensables pour qu’il réalise et réussisse la tâche par lui-même. Par analogie, on peut dire que l’institution ecclésiale se propose un tel rôle auprès de ses fidèles tout particulièrement en ce qui concerne la morale sexuelle, aux vues de son exigence

Ainsi, dès avant la Seconde Guerre mondiale, l'institution a non seulement inventé la préparation au mariage³³⁴, mais s'est également investie dans la professionnalisation du conseil conjugal et familial³³⁵. Les sessions pour couples à différents âges de la vie, pour couples en difficulté ou divorcés se sont également multipliées et ont su adopter un cadre moins austère que les traditionnelles retraites en silence et en solitude. Dans la même veine, des catholiques investissent aujourd'hui la sexologie professionnelle³³⁶. Se sont également multipliés les collectifs d'intervention en milieu scolaire et auprès de jeunes sur ces questions³³⁷. Dernièrement, des sessions pour hommes et femmes en non-mixité choisie dans le but de réfléchir à leur identité de genre ont été créés pour contrer le "trouble dans le genre" suscité par les revendications féministes et LGBTQI³³⁸. Des collectifs d'aide, enfin se sont spécialisés dans l'étayage éthique des personnes considérées comme « déviantes » au regard des prescriptions catholiques : personnes divorcées-remariées, femmes voulant avorter ou ayant avorté, personnes homosexuelles ou "homosensibles", etc. dont les méthodes sont parfois contestées. Pour l'institution, en réalité, ces dispositifs pastoraux relaient et adaptent avec souplesse pour chacune de ces catégories de personnes son discours familialiste et différentialiste tout en maintenant la fiction de son intangibilité. Au sein de la « démocratie sexuelle », ces dispositifs proposent également des contre-discours sécularisés face aux revendications de libéralisation et/ou de légalisation des sexualités minoritaires, qui fait exister et ramène la morale catholique au cœur du débat public alors même qu'elle n'est vécue que par une minorité au sein de la société comme au sein de l'Église elle-même. Rappelons ici, que la sexualité selon la morale sexuelle catholique « doit être limitée à l'étreinte conjugale dans le cadre d'un unique mariage sans moyen de contraception autre que le choix des périodes non-fécondes³³⁹ » pour les laïcs, et se doit d'être résolument inactive pour les clercs. Or, non seulement, ces deux normes sont contestées au cœur même de l'institution même si c'est à bas bruit, mais les enquêtes sur la sexualité en France, menées régulièrement depuis les années 1970 (enquête Simon 1972, Spira Bajos 1992, Bajos Bozon 2006), ou celles de l'historienne Martine Sevegrand sur l'usage des contraceptifs par les

redoublée dans un contexte de minorisation du catholicisme. Cf. Jérôme Seymour Bruner, *Le développement de l'enfant : Savoir-faire, savoir dire*, 8e édition., Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

³³⁴ Bruno Dumons, « L'invention de la « préparation au mariage » dans l'Église catholique en France (1930-1960) », *Annales de démographie historique*, 2017, n° 134, n° 2, p. 173-192.

³³⁵ Claudine Philippe, « Le conseil conjugal et familial : une profession à la recherche de reconnaissance et d'unité », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2007, vol. 89, n° 1, p. 64-71.

³³⁶ Pour un exemple médiatisé, voir Thérèse Jacob-Hargot, *Pour une libération sexuelle véritable*, Paris, Francois-Xavier de Guibert, 2010.

³³⁷ Gauthier Fradois, « De la cure des âmes à l'évangélisation des corps. Le CLER Amour et Famille : classes dominantes et morale sexuelle », *Genre, sexualité & société*, 1^{er} décembre 2017, n° 18.

³³⁸ J. Tricou, « Le catholicisme d'identité contre la mixité », art cit.

³³⁹ Christine Pedotti, « Pédophilie dans l'Église : « La conséquence de l'inadéquation de la forme actuelle du catholicisme avec nos sociétés » Entretien avec Cécile Chambaud », *Le Monde*, 11 janv. 2019.

femmes catholiques³⁴⁰, montrent une tendance très claire à la réduction de l'écart entre les pratiques des catholiques déclarés et des sans-religion. Seul se maintient un décalage quant aux représentations, notamment une défense plus ferme chez les catholiques de l'hétéronormativité³⁴¹. L'hétéronormativité désigne – comme le rappelle la philosophe Cynthia Kraus, « le système, asymétrique et binaire, de genre, qui tolère deux et seulement deux sexes, où le genre concorde parfaitement avec le sexe (au genre masculin le sexe mâle, au genre féminin le sexe femelle) et où l'hétérosexualité (reproductive) est obligatoire, en tout cas désirable et convenable³⁴² ». Or, c'est précisément l'hétéronormativité qui semble faire que les abus ont des effets socialisateurs différenciés selon les préférences sexuelles et le régime sexuel adopté par les individus devenus adultes.

5.2.1. VIOLENCES ET HETEROCONJUGALITE

A ce titre, la vie conjugale hétérosexuelle (situation actuelle de la majorité de nos enquêtés) apparaît comme un lieu majeur de révélation pour les enquêtés des empêchements et désajustements engendrés par les abus dans le domaine sexuel et affectif. La psychologue praticienne Clémentine Gérard écrit ainsi que « s'intéresser à l'impact du traumatisme sur la vie conjugale des victimes est un angle d'approche intéressant car c'est souvent pour des questionnements relatifs à ce sujet que les patients adultes consultent.³⁴³ ». En couple hétérosexuel, ces empêchements et désajustements apparaissent redoublés pour les femmes, du fait des injonctions au « devoir conjugal » qu'elles ont largement intériorisées, et des rappels à l'ordre du devoir conjugal qu'émettent leurs maris ou compagnons. Les effets des abus entrent également en tension avec l'injonction faites aux femmes à la maternité et au soin des enfants :

Ainsi, le mari d'Isabelle (1975, 10 ans par son curé), évoquée plus haut, comprend mais souffre de ce que certains gestes lui sont impossibles : notamment toucher sa poitrine, précisément là où le prêtre passait sa main. Germaine (1977, 12 ans par un frère enseignant), constate que sa vie sexuelle a toujours été difficile. « *On a eu notre fille avec, on va dire, l'aide entre guillemets de cachets pour me permettre d'avoir un peu plus de plaisir, mais sans ça, c'était..., c'était..., et même aujourd'hui, c'est compliqué. [Mon mari] en souffre encore, puisqu'il dit toujours de manière assez crue : "j'ai été, j'ai été trompé sur la marchandise". C'est cru, je l'avoue, mais bon, c'est son parler.* » Ses récentes révélations publiques augmentent encore le malaise de son mari. Elle consulte aujourd'hui, en plus de sa psychologue pour elle, une

³⁴⁰ Martine Sevegrand, *Les Enfants du Bon Dieu : Les catholiques français et la procréation au XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1995.

³⁴¹ Marion Maudet, « Religion et sexualité en France des années 1970 aux années 2000. Évolution des pratiques et attachement à la famille hétérosexuelle », *Population*, 2017, vol. 72, n° 4, p. 701-728.

³⁴² Judith Butler, *Trouble dans le genre*, traduit par Cynthia Kraus, Paris, La Découverte, 2006, p. 24. NdT

³⁴³ Clémentine Gérard, « Conséquences d'un abus sexuel vécu dans l'enfance sur la vie conjugale des victimes à l'âge adulte », *Carnet de notes sur les maltraitances infantiles*, 9 mai 2014, N° 3, n° 1, p. 42-48.

sexologue pour « *retrouver l'amour entre elle et son mari* ». Elle évoque auprès de l'enquêteur une rééducation possible pour détendre son périnée. Aujourd'hui, son mari comprend mieux mais estime avoir été trompé. Il estime que l'Église lui doit à lui-aussi une réparation financière car il n'a pas pu avoir une activité sexuelle normale avec sa femme. Germaine espère, quant à elle, plutôt une aide de la congrégation de son agresseur pour organiser un voyage avec ses élèves de yoga à l'étranger. Ce n'est pas à l'Église qu'elle en veut - Église qui lui a toujours été d'une grande aide - mais au frère qui a abusé d'elle. Colombe (1993, 20 ans, par un prêtre animateur de chorale) a eu 3 enfants « *comme c'est socialement convenable* » dit-elle. Mais les relations sexuelles sont toujours difficiles. Avec son mari, ils ont eu des difficultés de compréhension. Colombe se sentait toujours accusée quoi que son mari dît. Aujourd'hui, elle se rend compte qu'elle prenait tout de travers. Son mari a très mal pris la révélation de son abus 10 ans après les faits, il s'est senti « le dindon de la farce » et ce d'autant plus, que c'est l'abuseur de Colombe qui est à l'origine de leur rencontre (c'est lui qui lui a payé une agence matrimoniale) et qui les a mariés à l'Église. Émeline (1990, 13 ans, par le père de la communauté nouvelle de ses parents), dit avoir « *du mal avec l'homme...masculin* ». Son mari, mis au courant des abus qu'elle a subis, a toujours du mal à comprendre ses difficultés sexuelles. *A posteriori*, elle se dit qu'elle ne s'est pas mariée librement alors même qu'elle et son mari ont fait une préparation au mariage. Or, c'est précisément lors de cette préparation au mariage qu'elle réalise que ce qu'elle a vécu n'était pas normal. « *Je n'en avais pas conscience. En fait, c'est le fait d'être en contact avec mon mari. Je me suis dit il y a des choses qui ne vont pas.* » S'ils n'avaient pas fait 5 enfants, elle partirait. « *Mais on a cinq enfants, donc... voilà.* »

Néanmoins, pour Gwendoline, et quelques-autres, plutôt socialement inscrites dans le pôle intellectuel des classes intermédiaires³⁴⁴ et dont le statut professionnel est proche de celui de leurs maris (Gwendoline et son mari sont tous deux enseignants du secondaire), ceux-ci ont pu être des aides décisives pour gérer leurs perturbations affectives et sexuelles et dans leur parcours de victimation :

Gwendoline : « Les quelques fois où j'ai eu un copain, c'était catastrophique, quoi. J'étais complètement... Notamment un, quand j'étais étudiante, j'étais... comment dire ?... Complètement passive... Il m'avait dit "Tiens fais semblant de le draguer, ou je ne sais quoi". Il me disait ça, et moi j'étais encore complètement victime, sous l'emprise. Enquêteur : attendez, votre propre copain vous dit : "Fais semblant de le draguer" mais qui ?

Gwendoline : son super copain. Il me dit "Vas-y, fais semblant, vas-y drague le pour voir ce que ça donne, fais-lui du pied"... Et je le faisais, donc j'étais complètement... à la merci de... Donc c'était complètement foireux et puis... Et puis moi, j'étais éternellement insatisfaite. J'étais toujours malheureuse. Voilà, puis là il y a eu la rencontre avec [mon futur mari] et... Bah je... Je ne sais pas, je ne sais pas s'il y a un

³⁴⁴ Pierre Bourdieu propose d'analyser les distinctions sociales dans un espace bi-dimensionnel plutôt que sur une échelle unidimensionnelle. On peut dès lors distinguer à tous les niveaux de l'échelle sociale (distinguant les personnes dont le volume de capitaux est plus ou moins important) des fractions plutôt économiques (plus fortement dotées en capital économique) et des fractions plutôt intellectuelles (plus fortement dotées en capital culturel). Or, à cet espace des "conditions sociales" correspond un espace des "styles de vie", des pratiques culturelles et politiques comme il le montre dans *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.

autre homme qui aurait pu être... Avec qui j'aurais pu construire ma vie en fait, ma vie affective, sexuelle, conjugale et maternelle. Non il est vraiment... C'est difficile pour lui, je pense. Voilà... A la fois il est hyper compréhensif, hyper doux, hyper patient, et c'est compliqué.

5.2.2. VIOLENCES ET SEXUALITES MINORITAIRES

Si les pratiques de la majorité de nos enquêtés correspondent à la norme hétéroconjugale, ils sont un certain nombre à être des « autrement sexualisés³⁴⁵ », c'est-à-dire des individus ayant des préférences ou des pratiques correspondant à une ou des sexualités minoritaires. Par sexualités minoritaires, on entend toutes les sexualités numériquement minoritaires et atypiques au regard de la norme hétérosexuelle dans le cadre d'un couple stable. Cela comprend les bi- et homosexualités, largement minorisées au sein de la société et, plus encore au sein de l'Église sur l'ensemble de la période étudiée. Pour autant toute sexualité minoritaire (au sens numérique) n'est pas forcément minorisée (i.e. socialement et institutionnellement dépréciée). Ceci est d'autant plus vrai au sein du catholicisme où la condition principale d'entrée dans le clergé (entendu tant au sens sociologique, donc comprenant les prêtres et les religieux, mais aussi les religieuses et les laïques consacrées qu'institutionnel, excluant les « sœurs » et les « frères » non-ordonnés), et donc de l'exercice légitime du pouvoir au sein de l'Église, repose sur l'adoption d'une sexualité minoritaire à travers la continence ou l'abstinence sexuelle. Or, une telle forme de sexualité, si elle est effectivement atypique au regard des normes sexuelles hégémoniques, et tend de plus en plus à être questionnée par la société, est loin d'être minorisée au sein du champ catholique, bien au contraire. Elle fut même jusqu'au Concile Vatican II (1962-1965) considérée comme supérieure à l'hétéroconjugalité et décrite comme "l'état de perfection".

5.2.2.1. VIOLENCES ET BI-HOMOSEXUALITES MASCULINES

Pour les hommes laïcs abusés mineurs, qui s'assument aujourd'hui bi- ou homosexuels, (aucune femme ne s'est dite bi- ou homosexuelle en entretien) les abus ont souvent compliqué et parfois paradoxalement facilité, l'acceptation de leurs préférences sexuelles minoritaires et, pour le coup, minorisées, d'autant plus dans un contexte catholique hétéronormatif et homophobe. Donnons la parole à Jean (1989, 7 ans) abusé par un prêtre, ami de la famille chez qui Jean allait dormir, et directeur d'une colonie de vacances dans laquelle il avait enrôlé toute sa famille. Les parents contribuaient à la logistique et les enfants étaient « colons » :

³⁴⁵ J. Tricou, « Des soutanes et des hommes. Subjectivation genrée et politiques de la masculinité au sein du clergé catholique français depuis les années 1980. Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 8, 2019.

Enquêteur : Donc vos parents vous laissent dormir chez lui. Il n'y a jamais un moment où vos parents trouvent ça bizarre ou ont des doutes ?

Jean : *Bah... [...] Je pense qu'ils ont eu des doutes une fois que... ben, après quand on a commencé à avoir 27-28 ans, qu'on était plus grands, quoi. Je pense que... Surtout vis-à-vis de moi, quand je leur ai annoncé, Maman a dit "J'étais sûre qu'avec toi, il y avait quelque chose. Depuis des années, tu me dis 'Non non non"'. Parce que ça faisait très longtemps qu'ils me questionnaient, et à chaque fois, c'était "Non non non". Elle me dit "Et la manière dont tu répondais, j'étais presque sûre qu'il y avait quelque chose". Mais elle ne s'imaginait absolument pas que... que ce soit aussi fort, qu'il y ait mes deux autres frères qui soient également victimes. Mais c'est comme si vous invitiez votre meilleur ami à dormir à la maison, et puis, pendant que vous êtes en train de dormir, ce meilleur ami est un train de toucher vos enfants. C'est la même situation. Et donc jamais, jamais, ils ont imaginé qu'il y aurait pu y avoir de tels actes aussi réguliers, aussi longtemps. Le doute est arrivé une fois qu'ils ont pris des distances avec [le prêtre].*

Enquêteur : Pourquoi ils ont pris des distances ?

Jean : *Parce qu'il y a eu des événements qui ont fait que... Par exemple, à la colonie de vacances, une fois, mon père a ouvert l'ordinateur portable [du prêtre] et il a vu... Il a dit : "J'ai vu quelqu'un... J'ai vu un homme nu, et j'ai fermé comme ça". J'ai pris [le prêtre] entre quatre yeux, j'ai dit "T'arrêtes tes conneries, parce que ça commence à bien faire". Et de ce jour-là, ils ont arrêté la colonie. [...] De ce temps-là, mon père a commencé à avoir des doutes en disant "C'est peut-être juste un homosexuel refoulé" [...].*

Enquêteur : Et du coup, à partir de ce moment-là, votre père vous pose la question régulièrement de savoir s'il s'est passé quelque chose avec ce prêtre ?

Jean : *Alors ma mère... Ma mère me pose la question, elle me dit "Mais, au fait j'ai eu la mère de ton cousin, puis elle me dit que [le cousin] a vu [le prêtre] tout nu sous la douche, et puis il racontait qu'ils s'amusaient à poil sous les douches à la colonie, je voulais savoir si, toi, il s'est passé quelque chose ?" "Non, non, il ne s'est jamais rien passé." "Mais t'es sûr ? Tu nous dirais s'il s'était passé quelque chose ?" "Oui, oui, je vous le dirais mais il ne s'est jamais rien passé." Il faut savoir aussi que moi pendant ce temps-là, je suis en train de faire un cheminement personnel, parce que j'ai avoué... J'ai accepté mon homosexualité à l'âge de 25 ans. Je me suis quand même posé des questions pendant toutes ces années de savoir si c'était pas dû à cette relation que j'ai eue avec ce prêtre. Et je me pose encore la question d'ailleurs. Donc pendant toutes ces années moi je n'ai jamais rien dit à mes parents, parce que j'en avais pas le courage, j'en avais pas l'envie. Et puis parce que je savais pertinemment que si demain j'annonçais ça, ça allait être - et c'est ce qui s'est passé d'ailleurs - ça allait être... Et je n'avais pas envie de faire ça. J'avais pas envie de le dire.*

Enquêteur : Est-ce que, ce qui a été compliqué aussi, c'était que du coup c'était deux « coming out » simultanés ? Vous étiez obligé de révéler et l'abus et votre homosexualité à vos parents ?

Jean : *Je n'ai pas fait les deux au même moment... J'ai annoncé mon homosexualité à mes parents vers l'âge de 25-26 ans. Et, en gros, on a annoncé ce qui s'était passé... enfin quand j'ai annoncé ouvertement à mes parents ce qui s'est passé avec ce prêtre, c'était vers l'âge de... bah il y a deux ans, vous vous rendez compte ? Ce n'étais pas simultanément mais... Mais, oui, c'était compliqué parce que dans ma tête, je suis homosexuel parce que j'ai eu des relations homosexuelles avec cet homme-là depuis ma plus jeune enfance. Ce qui est totalement faux, aujourd'hui je le sais. Mais à l'époque je ne le savais pas. Déjà le fait de dire à vos parents que vous êtes homosexuel, qui sont des parents plutôt bien cathos, à l'époque assez cathos... Enfin, c'était très bien chez les autres, mais jamais à la maison. Et là, de devoir annoncer que je... que je suis homosexuel. (il bafouille). En plus je leur en ai fait baver à mes parents au point de vue religion, au point de vue travail... etc. Je dirais pas que j'ai déconné, mais je me suis cherché pendant très longtemps, dans tous ces domaines-là. Et donc là, j'en rajoute une couche. Donc, ce n'était pas évident, évident. [...] Quant à lui [le prêtre], il dit dans sa déclaration, [...] il balance tout en disant que c'est son homosexualité refoulée. Et je suis désolé, tous les homosexuels refoulés – et je peux vous dire que j'en connais un rayon là-dessus – ne sont pas des pédophiles en puissance. C'est l'excuse qu'on trouve, l'homosexualité : "Parce que j'ai pas pu être homosexuel bien ouvert et le dire à ma famille, bah je me suis orienté vers les petits enfants." Non, bah il y a un fossé quand même ! Après, il nous balance ça sur le dos en disant "Mais oui, Jean, j'ai l'impression que quand il est venu sur le lit, il en redemandait." Voilà. Donc "J'ai eu l'impression qu'il aimait ça et qu'il en redemandait." Alors, jusqu'à preuve du contraire, je suis un enfant c'est un adulte, il y a une frontière à mettre.*

A travers le témoignage de Jean, on discerne le poids d'un agrégat de croyances, encore particulièrement présentes chez les catholiques, qui se nouent autour de l'idée, si ce n'est d'une identification pure et simple, d'un lien étroit entre pédophilie et homosexualité masculine. Souvent cette croyance prend la forme de l'affirmation d'un lien de causalité entre les deux, qui se révèle circulaire : les pédophiles seraient des homosexuels empêchés qui se rabattraient sur les garçons, et les actes pédophiles sur garçons engendreraient leurs propres homosexualités, ce qui les rendraient suspects, en retour, de pédophilie. Cette *doxa*, défendue encore récemment au plus haut niveau de la hiérarchie catholique, comme en 2010 par le cardinal Tarcisio Bertone, « numéro 2 du Vatican »³⁴⁶, s'inscrit dans un discours naturalisant l'hétérosexualité tenu par le magistère romain pour s'opposer à toute reconnaissance sociale et juridique des couples de même sexe et de l'homoparentalité. Ainsi, « les milieux catholiques n'hésitent pas à prendre appui sur la proportion importante de garçons parmi les

³⁴⁶ Charlotte Menegaux, [Le numéro 2 du Vatican lie homosexuels et pédophiles](#), *Le Figaro*, 13 avril 2010.

victimes d'abus sexuels de la part de prêtres, alors que ce sont les filles qui sont, dans la population générale, majoritairement victimes d'actes pédophiles, pour légitimer cette thèse naturaliste d'un lien entre homosexualité et pédophilie, faisant ainsi l'impasse sur les facteurs sociaux (poids des abus perpétrés dans des institutions scolaires non mixtes) d'une telle particularité...³⁴⁷ ». Encore en 2016, à la sortie du film « Spotlight », l'hebdomadaire *Famille Chrétienne* faisait un lien entre affaires de pédocriminalité au sein du clergé de l'Église catholique et homosexualité. Sa critique du film concluait, en effet, en affirmant : « il sera temps alors d'évaluer le scandale en se rappelant la place de l'homosexualité dans la pédophilie ». Cette phrase n'a pas manqué de déclencher un « buzz » avant qu'elle ne soit retirée sous une pluie de critiques, signe d'une transformation de l'opinion publique³⁴⁸. Il n'empêche que cette croyance pèse de tout son poids sur les parcours de victimation résumés ci-dessous. Il reste que ceux-ci offrent à voir une multitude de manières de faire avec ou de dénouer ce lien supposé :

Si Robert (1970, 9 ans), n'est finalement pas entré au séminaire comme l'y poussait son abuseur, il affirme encore maintenant que pour lui « la sexualité n'existe pas ». Il est resté célibataire, incapable de se laisser approcher, « *notamment par les hommes* » dit-il avec délicatesse mais aussi avec mélancolie à l'enquêteur, sans en dire plus explicitement sur ses préférences sexuelles comme si c'était entendu. Robert est resté extrêmement engagé au sein de sa paroisse et de son diocèse. Roger, (1968, 9 ans), marié et père de 6 enfants, affirme qu'il reste des « *turbulences* » de l'abus dans sa vie. Il s'interroge si celui-ci a contribué à sa bisexualité (qu'il ne nomme pas ainsi, il parle d'abord du fait « *qu'[il] ne sai[t] plus s'[il est] une femme ou un homme* » avant, qu'à la demande de l'enquêteur, il précise qu'il est attiré par les hommes et les femmes). C'est seulement depuis l'âge de 50 ans qu'il s'autorise régulièrement à coucher avec des hommes sans culpabiliser. Ça fait du bien à son couple, dit-il, lui qui est marié avec une femme et a eu des enfants avec elle. Il lui a fallu « *tout ce temps-là* » pour ne plus avoir l'impression de pêcher, déclare-t-il. Alors qu'il est très engagé au sein de l'Église, il remet aujourd'hui en cause l'engagement de l'institution contre les droits des homosexuels à former des couples et à des familles. Pour lui, « *on est plus en danger avec des prêtres qui n'ont pas l'expérience de la paternité ou de la vie en couple, qu'avec deux hommes ou deux femmes ensemble qui ont des enfants* ». Jusqu'à 20 ans Gonzague (1971, 9 ans) issue de la vieille aristocratie catholique est sexuellement « *totalemment coincé* ». A 30 ans, il est « *totalemment clivé* ». Il se dit alors qu'il faut qu'il se marie et si possible avec une jeune femme de l'aristocratie. Il en fréquente une, mais il ne supporte pas qu'elle le touche. Il « *voit* » au même moment un garçon. Il en parle à un prêtre pour qu'il la convainque de patienter. Celui-ci accepte de la rencontrer, mais dit, au contraire, à la jeune femme de fuir, ayant bien compris la source des difficultés de Gonzague. Entre temps Gonzague s'est « *dégouté du corps de son amant* » qu'il « *jette comme un malpropre* ». Il refusera définitivement de le revoir le jour où

³⁴⁷ C. Lalo et J. Tricou, « Crise de la pédophilie dans l'Église catholique », art cit.

³⁴⁸ Cf. Anthony Favier, [Spotlight un film nuancé et pertinent sur la pédophilie dans le catholicisme](#), *Le blog d'Anthony Favier*, 3 Février 2016

celui-ci lui annonce être atteint du sida. Son homophobie intériorisée l'a fait « *passer à côté du seul amour stable de sa vie* » dit-il amèrement. Il reste que ce double échec permet à Gonzague de faire comprendre à ses parents qu'il est homosexuel. Son père s'en doutait, sa mère entre en crise. Il parle alors à ses parents de l'abus subi durant son enfance. La chose semble crédible pour son père qui n'est pas dupe de la sacralisation des prêtres, même s'il est ultra-catholique. Sa mère se calme. Selon Gonzague elle en était même « *ravie* », car cela la déculpabilisait du fait de n'avoir pas été une bonne mère. L'homosexualité de son fils n'était donc pas de sa faute. Gonzague, a donc utilisé stratégiquement la croyance selon laquelle l'homosexualité est l'effet de la pédophilie pour faire accepter son homosexualité auprès de ses parents.

5.2.2.2. VIOLENCES ET ABSTINENCE SEXUELLE

On soulignera que 41 personnes abusées mineures sur 1 448 individus au sein de notre échantillon « mineurs » sont devenus prêtres, religieux ou religieuses, sans compter les laïques consacrées. Or, de la même manière qu'Emmeline à l'égard de son mariage religieux, certains d'entre eux, surtout des hommes prêtres, s'interrogent sur le degré de liberté qu'ils avaient au moment de leur consécration ou de leur ordination, à l'aune de ce qu'ils savent aujourd'hui des abus subis et de leurs conséquences, notamment en matière de sexualité. Ainsi Sylvain (abusé en 1974 à 13 ans par un prêtre directeur de colonie de vacances) devenu prêtre au sein d'une communauté nouvelle reconnaît que depuis sa prise de conscience des abus subis, « *je suis plus perturbé affectivement et au niveau... depuis que ça m'est remonté à la figure, tout ça. Parce que ça remet en cause mon identité de prêtre et ça remet en cause ma vie. Voilà : Pourquoi je suis prêtre ? Pourquoi je suis célibataire ? Pourquoi dans l'Eglise ? Pourquoi ?* » De même Gérard (abusé à partir de 1968 à 8 ans par plusieurs prêtres), s'interroge aujourd'hui, ayant recouvré la mémoire des violences subies :

« Je sentais que je pouvais aller vers là [la prêtrise], mais à ce moment-là, je ne pouvais pas mettre des mots. Il y avait une part de mon existence, tout ce qui touchait autour de la sexualité, j'avais de la culpabilité, je n'arrivais pas à mettre des mots là. Ce n'était pas complètement disparu. Et puis je suis entré, donc j'ai fait les six ans de séminaire, et puis... Je me souviens que les premiers mois au séminaire [...], je me suis retrouvé dans une ambiance d'internat, j'ai mal vécu ça. C'était une ambiance très infantilisante. Heureusement que j'avais... Parce que moi, j'avais quand même travaillé avant, j'avais laissé un appartement. On s'était retrouvé une petite équipe de gens... On a travaillé avec le supérieur, on partageait, ça nous a aidés. Et puis moi, j'avais une équipe d'ACO, l'Action Catholique Ouvrière. Mais bon, je crois que c'était des moments... les années de séminaire ont été des moments paisibles. [...] Voilà, a priori à ce moment-là [l'ordination], moi j'étais bien.... Je n'avais pas conscience de tout ce qu'il m'était arrivé, mais là... Parce que là, j'ai... Ma situation aujourd'hui, depuis le 1er septembre, j'habite plus dans un presbytère. Il me fallait acheter des meubles et j'ai été retrouver des

meubles chez une personne avec qui j'avais travaillé. Alors elle était à ce moment-là permanente de l'enseignement public. C'est une copine [...]. Et puis quand j'ai été acheter, j'ai été chercher les meubles au mois de septembre, j'ai parlé avec elle et elle me dit "Je comprends mieux tes réactions maintenant que tu m'as dit ton histoire". Donc elle avait senti des choses dès cette époque-là. Moi, je n'avais pas les mots. C'est clair, je dis maintenant, que si j'avais... si ce traumatisme, si cette amnésie n'avait pas eu lieu, je ne serais... Je ne serais pas prêtre aujourd'hui, ce n'est pas possible. J'ai vécu un ministère, vraiment que ce soit... Donc j'étais six ans [en France], je suis parti un peu plus de trois ans [à l'étranger], pour moi, c'est une expérience quand même qui me marque puisque j'ai toujours voulu, moi, ça. C'était un désir, aller vers d'autres cultures. C'était ça qui m'a motivé. Mais... Après, j'étais six ans curé de la paroisse où était le petit séminaire. (Rires) Et puis, j'ai été curé là où une des victimes de [mon agresseur] était aussi prêtre (Rires) C'est une histoire vraie. Et puis, [à l'étranger], il y a des trucs, hein. [Là-bas], j'avais un prêtre qui était le prêtre, c'était un prêtre [autochtone] qui m'avait... qui était avant moi. Ce prêtre-là, il avait divisé la communauté complètement. Certains l'aimaient beaucoup, d'autres ne l'aimaient pas. Il était très immature. Bon, j'ai très vite compris qu'il était homosexuel, puis à la fin de mon séjour, les sœurs me disent qu'en fait, il avait eu des relations avec des mineurs. Oooouf ! Moi, je ne peux pas me taire, c'est pas possible. [...] Parce que ça atteint à la fois, moi je crois qu'il y a de ça, tout le sens de ce qu'est d'être prêtre. [...] Et des enfants et des adolescents peuvent continuer d'être non-protégés. Ce n'est pas que du passé, les risques sont toujours là. Moi, je vois bien dans mon diocèse le nombre de prêtres que [l'ancien évêque] a fait venir, qui ont été deux ans dans un endroit, deux ans dans un autre. Dans un monde du travail, quand quelqu'un a une telle instabilité d'emploi, ça veut dire quelque chose. Et souvent, ces prêtres présentent de l'immaturité sexuelle, ils sont à risque. »

A propos de cette immaturité sexuelle chez les clercs dénoncée par Gérard - et par tant d'autres personnes abusées - et de sa non prise en compte institutionnelle, on ne peut qu'évoquer à nouveau ici l'hypothèse déjà évoquée dans la section 1, reprise par la journaliste et personnalité influente du « catholicisme d'ouverture », Christine Pedotti³⁴⁹, d'une « glaciation » du développement sexuel chez les futurs prêtres à l'âge où a émergé leur désir vocationnel, celui-ci inhibant celle-là. Effectivement, selon Robert (abusé en 1970 à 9 ans par son curé), le prêtre qui l'a abusé et voulait absolument le faire entrer ensuite au séminaire « se comportait finalement comme un gamin en matière de sexualité ». On peut faire l'hypothèse que, si une telle "glaciation" a effectivement lieu pour l'ensemble des candidats à la prêtrise ou à la vie religieuse, celle-ci a pu être redoublée chez celles et ceux qui, de surcroît, ont subi des violences sexuelles précisément à ce moment-là. De fait, il semble bien qu'il y ait eu des chaînes intergénérationnelles de prêtres abusés/abuseurs, au moins au sein des petits séminaires, comme en témoigne le récit de Gérard (cf. section 2). Ce phénomène,

³⁴⁹ Christine Pedotti, *Qu'avez-vous fait de Jésus ? Le silence coupable de l'Église*, Paris, Albin Michel, 2019.

si marginal soit-il, ne laisse pas indifférents les clercs actuels ayant subi des violences sexuelles enfants. Ainsi Sylvain (abusé en 1974 à 13 ans par un prêtre directeur de colonie de vacances) s'est interrogé pour s'assurer qu'il n'avait pas des tendances pédophiles.

Il faut également évoquer ici, pour mieux contextualiser les effets des violences subies enfants chez les actuels clercs, la thèse d'un « biais de sexualité » dans les parcours de socialisation à la vocation religieuse ou sacerdotale. Ce filtre de sexualité implicite (l'obligation du célibat ecclésiastique favoriserait l'exclusion des candidats non-hétérosexuels, et, au contraire, induirait un "effet de trappe à hétérosexuels"), redoublerait le filtre explicite de genre (l'exclusion officielle des femmes et des hommes en couple). Si évident au regard de la surreprésentation des personnes homosexuelles au sein du clergé, il apparaît doublement impossible à verbaliser au sein de l'institution. D'abord, parce que, comme l'écrivait le sociologue Charles Suaud : « le processus d'inculcation de la vocation vise à imposer, en même temps que la vocation, la méconnaissance des déterminismes qui la rendent possible³⁵⁰ », ce qui signifie que croire à sa propre vocation consiste justement à ne pas pouvoir reconnaître que celle-ci est déterminée. Ensuite, parce que la question de la surreprésentation de l'homosexualité chez les religieux et les prêtres apparaît plus que jamais comme le dernier tabou au sein de l'institution catholique. Les récentes crispations du Magistère romain sur la question à l'heure de la libéralisation de la conjugalité gay en témoignent. En 2005, le cardinal Ratzinger, en tant que préfet pour la doctrine de la foi, faisait expliciter l'interdiction d'ordonner des candidats au sacerdoce homosexuels et/ou soutenant la « culture homosexuelle³⁵¹ ». Cinq ans plus tard, en 2010, devenu Benoît XVI, le même réaffirmait dans un livre-entretien sa crainte que « le célibat des prêtres soit pour ainsi dire assimilé à la tendance à l'homosexualité³⁵² ».

Or, ce biais peut avoir des conséquences indirectes sur l'impunité des prêtres abuseurs au-delà d'un effet sans doute marginal d'attrait de candidats "pédophiles". En effet, le tabou institutionnel quant à l'homosexualité cléricale a largement participé à accroître la confusion entre homosexualité et pédocriminalité, et finalement à empêcher toute verbalisation des violences pédocriminelles au sein de l'institution. Par peur du *outing* - devenu une arme politique parmi le haut-clergé - nombre de prêtres homosexuels se sont effectivement tus à propos des déviances de leurs confrères pédocriminelles ou des violences qu'ils ont eux-mêmes pu subir enfants – au moins jusqu'à il y a peu – alors même que leur propre "déviance" au regard des normes ecclésiastiques n'est pas du même ordre aux yeux de la loi et des mœurs séculières : des désirs ou même des pratiques consentantes entre adultes de même sexe n'ont rien à voir avec des violences sexuelles infligées à des enfants ou des femmes.

³⁵⁰ C. Suaud, « Splendeur et misère d'un petit séminaire », art cit.

³⁵¹ Congrégation pour l'éducation catholique, « Instruction de la Congrégation pour l'Éducation catholique sur les critères de discernement vocationnel au sujet des personnes présentant des tendances homosexuelles en vue de l'admission au séminaire et aux Ordres sacrés ».

³⁵² Benoît XVI, *Lumière du monde. Le pape, l'Église et les signes du temps. Un entretien avec Peter Seewald*, op. cit.

Le cas de Joël montre comment ce silence imposé chez les clercs concernant l'homosexualité se noue avec la problématique des violences sexuelles dans un parcours de prêtre à la fois homosexuel et abusé par un clerc durant son adolescence :

Joël : « A partir du moment où ça devient véritablement de l'homosexualité, à partir du moment où la chasteté officiellement requise, surtout comme on peut la comprendre quand on rentre au séminaire, est mise en danger, ce n'est absolument pas possible de parler. [...] C'est une impossibilité totale de parler de cela. Y compris dans l'accompagnement spirituel au séminaire, et même avant dès qu'on s'y prépare. Ce qui veut dire que toute une partie de l'entretien est faussée et mensonger et tricherie, mais parce que ce n'est pas possible. Qui plus est, le problème n'est pas tant, à l'époque, par rapport au directeur, la pédophilie, le problème, c'est l'homosexualité, dont il est impossible de parler. Donc la première fois que j'ai réussi à parler, c'est après mon ordination. Et donc avant même l'analyse. Et donc, c'est [X] qui était mon accompagnateur et j'ai réussi à commencer à parler un peu, et j'étais parfaitement conscient que j'amenais le sujet de la pédocriminalité parce que le sujet de l'homosexualité était impossible. La pédocriminalité m'a permis d'ouvrir une porte. Après, avec [X], nous avons aussi parlé d'homosexualité. Mais c'est avec [lui]. Et c'est après mon ordination »

Enquêteur : mais ce que vous êtes en train de dire, vous me dites si je me trompe, c'est que c'était plus facile de parler de la pédocriminalité que vous aviez subi que d'homosexualité dans le cadre clérical ?

Joël : Oui parce que... Parce que quand tu parles de pédocriminalité t'es victime, c'est beaucoup plus facile de parler de cela. Enfin c'est comme ça que moi je l'ai vécu.

Les femmes abusées devenues religieuses, vierges ou laïques consacrées, sont moins disertes que les hommes prêtres ou religieux sur les effets des violences subies en matière de sexualité. Constance déclare ainsi que les abus n'ont pas eu d'effets sur sa sexualité « *parce que [elle] en [a] pas eu d'active* ». Les violences semblent avoir néanmoins chez certaines, à l'instar d'autres femmes, contribué à bloquer par somatisation certaines fonctions reproductives ou sexuelles liées à l'appareil génital. Mais ces blocages ne sont évoqués qu'en passant et avec pudeur, le vocabulaire technique utilisé le plus souvent met les affects qui peuvent y être associés à distance. Une telle pudeur s'explique sans doute par la socialisation de ces femmes qui, outre une « moindre socialisation à la composante désirante de la sexualité³⁵³ », ont été des jeunes filles pieuses avant d'être abusées, c'est-à-dire invitées à convertir leur ignorance - toutes disent qu'on ne parlait pas de sexualité en famille – en « *pureté* » (Constance). Cette conversion a sans doute été renforcée par leur apprentissage de la vie consacrée où la discrétion, l'humilité, voire l'humiliation personnelle, et bien sûr le tabou sexuel sous couvert

³⁵³ Emmanuelle Santelli, « De la jeunesse sexuelle à la sexualité conjugale, des femmes en retrait. L'expérience de jeunes couples », *Genre, sexualité & société*, 15 décembre 2018, n° 20.

de spiritualité sont mises en avant, et ce, d'autant plus au sein des ordres religieux féminins que masculins³⁵⁴. Peut-être, enfin, sont-elles d'autant plus pudiques que l'enquêteur est un homme. Le parcours de Michelle (abusée en 1984 à 16 ans par son accompagnateur spirituel), rencontré par un enquêteur homme, correspond typiquement au cas d'un désir de consécration religieuse chez une jeune fille pieuse qui tourne à l'abus par son curé, devenu son accompagnateur spirituel et un ami de la famille. Elle évoque de telles conséquences mais justement en passant et sur un mode médical :

Après une première année d'études profanes loin de son abuseur, Michelle entre dans une congrégation religieuse enseignante. Au noviciat, elle fait de l'anorexie. « *Comme on cesse toute activité, on reçoit sa vie en pleine figure* » me dit-elle en citant Claudel. La maîtresse des novices voit bien qu'elle est tendue, qu'elle maigrit et ne tient pas debout le temps d'une messe. Elle lui propose d'aller se reposer avant de reprendre le noviciat. L'année suivante, elle recommence donc cette année préparatoire aux premiers vœux, mais l'anorexie reprend. Elle parle enfin des violences commises par le prêtre à cette responsable. Celle-ci essaye de la reconforter mais sans jamais lui dire de porter plainte. Sa provinciale qui ne sait rien, sauf pour l'anorexie, l'oriente vers un psychiatre en 1996. Michelle a le sentiment d'être infantilisée mais commence une thérapie. Le psychiatre qui l'accompagne, l'invite à porter plainte, mais elle a peur que son père use de son arme soit pour se suicider soit pour tuer son agresseur.

La première fois que Michelle en parle à un membre de sa famille, c'est à sa sœur en 1998. Lors d'une randonnée de 15 jours, celle-ci l'interpelle sur son renfermement. Tout s'accélère après cette prise de parole. Elle en parle également à la carmélite de 80 ans qui l'accompagne, qui l'envoie à l'évêque du lieu (qui pourtant a été dans une posture de non-dénonciation dans un autre cas), qui la renvoie à son tour à l'évêque de son diocèse d'origine. En décembre de la même année, il la rencontre. Puis, celui-ci organise à sa demande une confrontation avec son agresseur. Là, elle lui liste toutes les conséquences que ses actes ont eu sur sa vie : jeunesse troublée, tristesse de fond, anorexie, l'impression de vivre en surface et de ne pas être elle-même, double échec au noviciat. Car finalement Michelle ne fera pas son engagement dans cette communauté religieuse, à cause de son incapacité physique à tenir le rythme de la vie communautaire. Mais elle deviendra « vierge consacrée »³⁵⁵. Elle est toujours dans l'enseignement, en tant que cheffe d'un établissement scolaire catholique. Lors de cette rencontre, ce prêtre a imploré son pardon à genou. Cette rencontre lui a

³⁵⁴ Isabelle Jonveaux, « Les moniales et l'emprise du genre. Enquête dans des monastères catholiques de femmes », *Sociologie*, 8 juillet 2015, N°2, vol. 6 ; Isabelle Jonveaux, *Moines, corps et âmes*, Paris, Cerf, 2018.

³⁵⁵ Les vierges consacrées sont en quelque sorte des religieuses hors les murs. À la différence des ordres religieux classiques, l'*ordo virginum* n'impose ni règle ni vie communautaire. Si elles s'engagent à la chasteté dans le célibat, participent à la prière continue de l'Église et vivent seules, elles ne sont pas non plus des ermites. Elles sont consacrées à Dieu par l'Évêque diocésain et choisissent de vivre « dans le monde sans être du monde », selon l'antique formule. Elles ne sont pas pour autant des laïques consacrées.

débloqué son aménorrhée. L'abus avait « verrouillé [s]a féminité » dit-elle. Mais ce prêtre est toujours ami de la famille à ce moment-là, et va même passer des vacances chez ses parents. Elle lui écrit pour qu'il cesse ses contacts avec eux, ce qu'il fait.

En 2017, ce qui s'est passé dans le diocèse de Lyon réactive chez elle la nécessité de parler. Elle écrit alors au procureur et elle en parle aux autres membres de sa famille. Le prêtre a alors 93 ans et son père est décédé depuis 2014. Elle a également demandé au nouvel évêque de ce diocèse de le dire publiquement. Le prêtre ayant reconnu les faits, celui-ci a écrit à tous les prêtres de son diocèse et au membre de la paroisse où il avait officié.

La socialisation à la vocation consistant essentiellement à développer « des dispositions à tout retraduire religieusement³⁵⁶ », il n'est dès lors pas étonnant que le déblocage de certaines de ces fonctions sexuelles ou reproductives – comme dans le cas de Michelle, l'aménorrhée – puissent être déclenché par – ou, à tout le moins, relié dans le récit à – une action codée positivement comme religieuse et à forte intensité émotionnelle comme ici la demande de pardon d'un agresseur sur la fin de sa vie.

5.3. UNE DÉSAFFILIATION RELIGIEUSE

Le 3 février 2004, s'adressant à une conférence nationale sur le sujet, l'archevêque de Boston déjà cité en introduction de cette section, Monseigneur O'Malley, considérait que les crimes sexuels sur enfants en Église ont un « impact particulier sur la spiritualité de la victime, qui n'existe pas chez les autres victimes d'abus sexuels ». Effectivement, une conséquence des abus en Église semble bien être une déstabilisation spirituelle, conduisant à un isolement de position au sein du groupe religieux d'appartenance, nécessitant une restructuration de ce qui a été reçu par la prime socialisation religieuse. Or cette restructuration peut conduire à terme à une désaffiliation religieuse.

³⁵⁶ C. Suaud, *La Vocation*, op. cit., p. 29. « Dans la mesure où [comme l'écrit ailleurs Charles Suaud] le processus d'inculcation de la vocation vise à imposer, en même temps que la vocation, la méconnaissance des déterminismes qui la rendent possible, la sociologie de la vocation doit à la fois mettre au jour le système des déterminants sociaux qui expliquent la production de vocations (comme l'origine sociale, le taux de scolarisation, le rang dans la fratrie, ou comme les stratégies de reproduction sociale des différentes catégories de laïcs, etc.) et prendre en compte le fait de la croyance religieuse, sans lequel on ne pourrait comprendre comment ces conditions objectives peuvent être l'instrument et l'objet d'un processus de conversion, processus de transformation subjective (au terme duquel la recrue, convaincue de répondre à "l'appel" de Dieu, se perçoit comme "un autre Christ") qui accompagne et qui conditionne une transformation du statut social objectif. » C. Suaud, « Splendeur et misère d'un petit séminaire », art cit.

La sociologue des religions Caroline Gachet considère que la désaffiliation religieuse comporte trois degrés ou étapes :

« le désengagement (participation dans l'Église, activités, responsabilités, liens sociaux), la reformulation voire le rejet du "système de représentations [ici catholique]" (croyances, pratiques, vision du monde) ou encore la désidentification au groupe [ici catholique]³⁵⁷ ».

Ces trois degrés ou étapes - désengagement, reformulation et désidentification - peuvent être en réalité tout autant trois formes en soi de désaffiliation. « Il s'agit [surtout] de percevoir les dimensions comportementales, sociales, cognitives et affectives engagées dans les processus de désaffiliation³⁵⁸ ».

Les données recueillies permettaient d'appréhender les trois dimensions de cette désaffiliation : en termes de désidentification et de reformulation dans les réponses aux questionnaires ; en termes de désengagement par les entretiens.

Tableau 28 : Les conséquences spirituelles des abus en fonction du sexe de l'enquêté

| | Hommes | | Femmes | | Total | |
|--|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| TOTAL | 936 | 100 | 507 | 100 | 1443 | 100 |
| Êtes-vous encore catholique ? | | | | | | |
| Oui | 425 | 46,3 | 255 | 51,7 | 680 | 48,2 |
| Non je ne le suis plus et je n'ai pas d'autre religion | 437 | 47,6 | 205 | 41,6 | 642 | 45,5 |
| Non je ne l'ai jamais été | 17 | 1,9 | 15 | 3 | 32 | 2,3 |
| Non j'ai une autre religion | 39 | 4,2 | 18 | 3,7 | 57 | 4 |
| Foi suite aux abus * | | | | | | |
| Vous avez gardé la foi | 383 | 41,7 | 227 | 45,7 | 610 | 43,1 |
| Vous avez perdu la foi | 282 | 30,7 | 152 | 30,6 | 434 | 30,7 |
| Vous ne savez pas | 166 | 18,1 | 92 | 18,5 | 258 | 18,2 |
| Non concerné | 87 | 9,5 | 26 | 5,2 | 113 | 8 |
| Pensez-vous que... | | | | | | |
| Les prêtres sont des personnes de confiance ** | 271 | 29 | 98 | 19,3 | 369 | 25,6 |
| Les religieux sont des personnes de confiance ** | 281 | 30 | 104 | 20,5 | 385 | 26,7 |
| Les religieuses sont des personnes de confiance *** | 448 | 47,9 | 172 | 33,9 | 620 | 43 |

³⁵⁷ Gachet Caroline, « Quitter le milieu » Une étude sociologique des processus de désaffiliation religieuse du milieu évangélique suisse, Université de Lausanne, Lausanne, 2013.

³⁵⁸ Ibid.

| | | | | | | |
|---|-----|------|-----|------|------|------|
| <i>L'Église a longtemps dissimulé les abus sexuels des prêtres</i> | 778 | 83,1 | 381 | 75,1 | 1159 | 80,3 |
| <i>L'Église prend les mesures nécessaires pour protéger les fidèles en cas d'abus sexuels</i> | 203 | 21,7 | 100 | 19,7 | 303 | 21 |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Les étoiles représentent les significativités des tests χ^2 :

[] différences non significatives * $p < 0.05$ ** $p < 0.01$ *** $p < 0.001$

Champ : Toutes les personnes ayant répondu à la question du sexe (N=1443=1448–5 non-réponses à la question du sexe)

Lecture : 46,3% des hommes affirment être restés catholiques contre 51,7% des femmes. 25,6% des enquêtés pensent à la date du questionnaire que les prêtres sont des personnes de confiance. Ils sont 43% à penser que les religieuses sont des personnes de confiance.

5.3.1. DESIDENTIFICATION AU CATHOLICISME

En ce qui concerne la désidentification, il apparaît que celle-ci touche la moitié des personnes interrogées. Si 49% des personnes abusées interrogées déclarent être encore catholiques, 4% ont changé de religion et les 47 autres % ont abandonné toute identification religieuse. Il reste que cette désidentification est à replacer dans un contexte plus large de décatholicisation massive de la société. Comme le rappellent Céline Béraud, Denis Pelletier et Philippe Portier, plus aucune statistique religieuse d'État n'existe en France depuis 1876, mais l'on peut estimer la réalité chiffrée du catholicisme en France grâce aux enquêtes, notamment celles sur les valeurs des Européens (*European Values Study*)³⁵⁹. Celles-ci montrent une baisse constante depuis trente ans du nombre de catholiques déclarés. La barre symbolique de la moitié de la population française a été franchie au tournant des années 2000. Ainsi, en 1981, 70 % des Français se déclaraient encore catholiques, contre 53 % en 1999 et 42 % seulement en 2008. Cette baisse continue depuis trente ans s'est largement faite au profit de l'indifférence plus que de la pluralité religieuse. Les démarches de conversions d'individus catholiques revendiqués vers d'autres confessions religieuses, si spectaculaires puissent-elles paraître, restent marginales et constituent un phénomène récent³⁶⁰. Au contraire, si « 20 % de la population vivant en France a appartenu à un moment de son existence au catholicisme puis l'a quitté », c'est « pour devenir à 94 % sans-religion » et si cette baisse concerne tendanciellement les jeunes, elle apparaît suffisamment ancienne « pour qu'une part importante des jeunes générations échappent à toute forme de socialisation religieuse³⁶¹ ». Il est dès lors difficile d'évaluer le poids des abus dans cette désidentification chez les victimes.

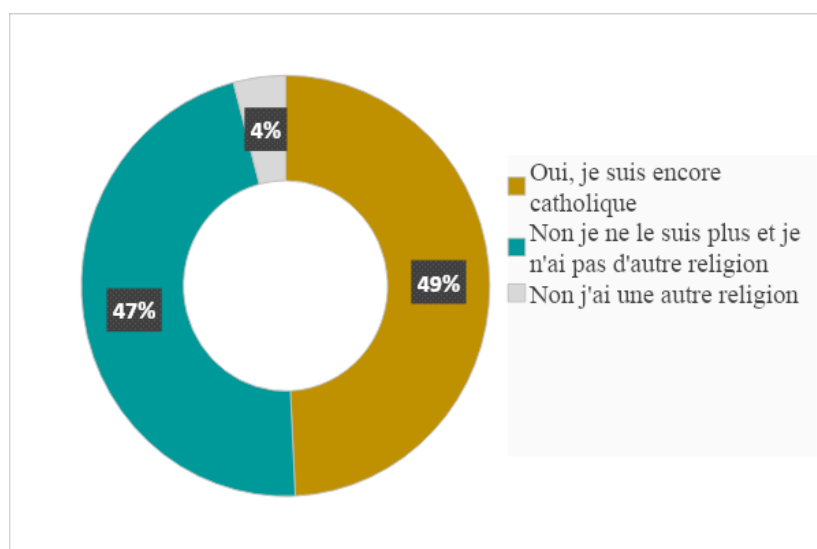
³⁵⁹ Céline Béraud, Denis Pelletier et Philippe Portier, « Portrait du catholicisme français » dans Alfonso Perez-Agote (ed.), *Portraits du catholicisme : Une comparaison européenne*, Rennes, Presses Universitaires Rennes, 2012, p.

³⁶⁰ Loïc Le Pape, *Une autre foi : Itinéraires de conversions en France : juifs, chrétiens, musulmans*, Aix-en-Provence, Publications de L'Université de Provence, 2015, 198 p.

³⁶¹ Précisions appuyées sur l'enquête EVS de 2008 par C. Béraud, D. Pelletier et P. Portier, « Portrait du catholicisme français », art cit.

Autrement dit, on peut s'interroger ; n'aurait-elle pas eu lieu pour ces personnes, même sans les abus ? Autre question sans réponse : quelle part les abus même ont-ils pris, entre autres causes, dans la désidentification massive des français à l'égard du catholicisme depuis les années 1960³⁶² ?

Figure 13 : (Des)identification au catholicisme après les abus subis



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Personnes ayant répondu à la question sur leur religion actuelle et qui ont déclaré avoir été catholiques un jour (N=1379)

Lecture : Parmi les 95,5% de l'échantillon total (hors personnes déclarant ne jamais avoir été catholiques)

Tableau 29 : Identification au catholicisme après les abus subis

| | Est resté catholique | | Total (concernés) |
|---|----------------------|-------------|-------------------|
| | Nb | % | Nb |
| TOTAL | 680 | 49,3 | 1379 |
| Sexe* | | | |
| Homme | 425 | 47,2 | 901 |
| Femme | 255 | 53,3 | 478 |
| Diplôme le plus élevé | | | |
| Sans diplôme | 17 | 56,7 | 30 |
| Inférieur au bac | 111 | 54,1 | 205 |
| Bac | 56 | 43,1 | 130 |
| Bac+2 | 115 | 47,3 | 243 |
| Diplôme supérieur à Bac+2 | 328 | 48,4 | 678 |
| Autre diplôme | 53 | 57,0 | 93 |
| Dernière profession de l'enquête | | | |

³⁶² Guillaume Cuchet, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien*, Seuil, 2018.

| | | | |
|--|-----|------|------|
| Agriculteurs | 10 | - | 18 |
| Artisans | 41 | 49,4 | 83 |
| Cadres ou professions intellectuelles supérieures | 302 | 46,0 | 656 |
| Employés | 67 | 47,9 | 140 |
| Intermédiaires | 163 | 54,2 | 301 |
| Ouvriers | 19 | 59,4 | 32 |
| Jamais travaillé ou autres situations | 44 | 45,4 | 97 |
| Âge au premier abus*** | | | |
| Moins de 10 ans | 157 | 44,5 | 353 |
| Entre 10 et 13 ans | 333 | 47,0 | 709 |
| Entre 14 et 17 ans | 153 | 57,7 | 265 |
| Entre 18 et 20 ans | 37 | 71,2 | 52 |
| Année au premier abus*** | | | |
| 1940-1969 | 414 | 48,8 | 848 |
| 1970-1989 | 198 | 45,5 | 435 |
| 1990-2000+ | 60 | 74,1 | 81 |
| Identité de l'abuseur*** | | | |
| Un prêtre de votre paroisse | 180 | 44,8 | 402 |
| Un autre prêtre | 162 | 57,7 | 281 |
| Une religieuse | 6 | - | 15 |
| Un religieux | 69 | 64,5 | 107 |
| Un enseignant membre du clergé | 148 | 44,2 | 335 |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 92 | 46,9 | 196 |
| Une autre personne | 12 | - | 21 |
| Prêtre avec lien familial | 11 | - | 21 |
| Type d'atteinte | | | |
| Viol** | 162 | 43,2 | 375 |
| Attouchements | 574 | 48,4 | 1187 |
| Autres atteintes | 157 | 48,9 | 321 |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Les étoiles représentent les significativités des tests χ^2 :

[] différences non significatives * $p < 0.05$ ** $p < 0.01$ *** $p < 0.001$

Champ : Personnes ayant répondu à la question sur leur religion actuelle et qui ont déclaré avoir été catholiques un jour (N=1379)

Lecture : 49,3% des enquêtés concernés déclarent être restés catholiques (53,3% des femmes contre 47,2% des hommes).

5.3.2. REFORMULATION DE LEUR FOI

Les entretiens montrent que la force de rappel et l'emprise du catholicisme restent puissantes. Beaucoup d'enquêtés ne se désidentifient pas au catholicisme, mais ils usent d'opérations cognitives de disjonction foi/Église, catholicisme/christianisme etc. pour prendre leurs distances en douceur et/ou pour conserver de leur socialisation religieuse ce qu'ils jugent essentiel tout en mettant à distance l'institution qui a soutenu et parfois couvert leur agresseur. Ainsi, Jean-Michel (abusé en 1973 à 12 ans par le curé du quartier), qui ne veut pas faire tourner « toute sa vie autour de cette histoire », reste attaché « *au message d'amour de l'Évangile* », mais il a « *protégé [s]es enfants de l'Église* ». Si lui a gardé une certaine pratique paroissiale, il a tout fait pour que ses enfants ne s'engagent pas dans des activités ecclésiales. A ce titre, il regrette que leurs vies spirituelles soient peut-être moins riches qu'elles auraient pu être. Sylviane (abusée en 1979 à 10 ans par le vicaire, ami de la famille), quant à elle, alors même qu'elle reste engagée dans l'institution puisqu'elle en est salariée, affirme que si elle est toujours « *chrétienne* », elle se sent « *de moins en moins catholique* ». Dans cette logique, un certain nombre d'enquêtés distinguent explicitement catholicisme et foi, pour ne conserver que l'un ou l'autre. Ainsi, 11% de ceux qui ont gardé la foi ne se disent plus catholiques sans pour autant avoir adopté une nouvelle religion ; et 11% de ceux qui déclarent avoir perdu la foi se disent encore catholiques. C'est le cas de Clément (abusé en 1990 à 9 ans par un prêtre ami de la famille). Il affirme qu'il continue d'aller occasionnellement dans les églises pour les mariages et les enterrements, mais sa foi est remise en cause par les abus qu'il a subis et, dit-il, il va être « *difficile à rattraper* »

Tableau 30 : Lien entre l'identification au catholicisme et le rapport à la foi

| | N'a jamais été catholique | Est resté catholique | N'est plus catholique et n'a pas changé de religion | A trouvé une autre religion | Total |
|------------------------|---------------------------|----------------------|---|-----------------------------|-------|
| N'a jamais eu la foi | 21% | 10% | 65% | 4% | 100% |
| Vous avez gardé la foi | - | 85% | 11% | 4% | 100% |
| Vous avez perdu la foi | 1% | 11% | 86% | 3% | 100% |
| Vous ne savez pas | 2% | 41% | 52% | 4% | 100% |
| TOTAL | 2% | 48% | 46% | 4% | 100% |

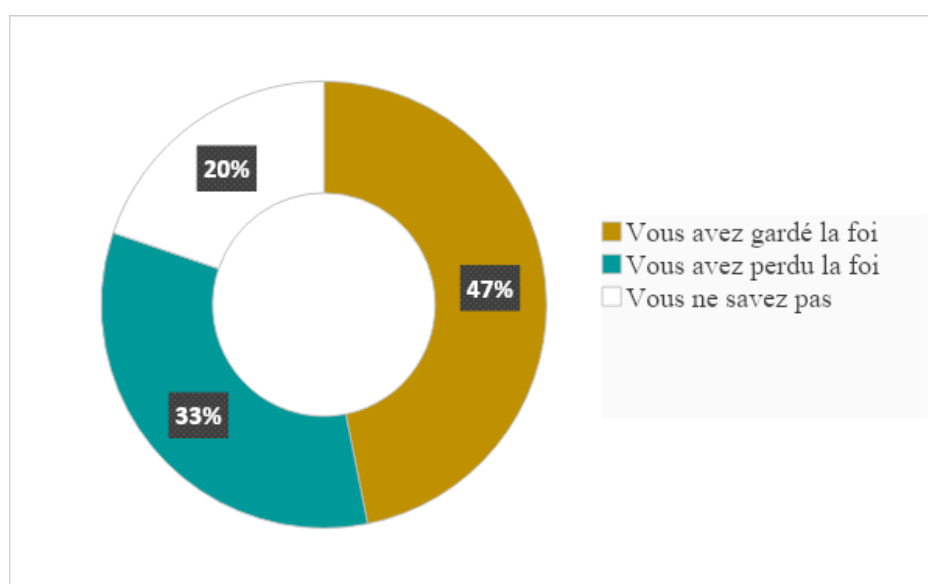
Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Personnes ayant répondu à la question sur leur religion actuelle

Lecture : 85% des personnes qui ont gardé la foi sont également restés catholiques. 86% des personnes qui ont perdu la foi ne sont plus catholiques et n'ont pas changé de religion.

Plus généralement, parmi les personnes qui étaient catholiques, 33% déclarent avoir perdu la foi et nombreux sont ceux à ne pas savoir s'ils l'ont encore ou pas (20%). Seuls 47% ont gardé la foi.

Figure 14 : Etat de la foi des personnes abusées au moment de l'enquête



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Personnes ayant répondu à la question sur l'état de leur foi, qui ont déclaré l'avoir eue un jour (N=1302)

Lecture : 90,1% de l'échantillon total (hors personnes se déclarant non concernées)

Qu'est-ce qui fait conserver la foi malgré les abus ? Parmi les concernés, les hommes sont aussi enclins que les femmes à conserver leur foi à la date de l'enquête, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre au regard du dimorphisme sexuel constaté au sein du catholicisme depuis le XIX^e siècle, c'est-à-dire à la plus grande proportion de femmes au sein des fidèles catholiques. Mais comme l'ont montré nombre de travaux, celui-ci concerne plus les pratiques que la foi elle-même³⁶³. Les classes supérieures apparaissent plus susceptibles de garder la foi malgré les violences subies que les classes populaires. L'âge au premier abus apparaît également comme un facteur influant sur la foi des enquêtés. Plus l'abus survient à un âge avancé, plus les personnes abusées conservent leur foi. De plus, avoir subi un viol diminue les chances de garder la foi. Enfin, les personnes abusées par des religieux sont plus susceptibles de conserver leur foi, à l'inverse des personnes abusées par des prêtres de leur paroisse ou des enseignants membres du clergé.

Tableau 31 : État de la foi des personnes abusées au moment de l'enquête

| | A gardé la foi | | Total (concernés) |
|--------------|----------------|-------------|----------------------|
| | Nb | % | Nb |
| TOTAL | 610 | 46,9 | 1302 |
| Sexe | | | |
| Homme | 383 | 46,1 | 832 |
| Femme | 227 | 48,2 | 471 |

³⁶³ Claude Langlois, « « Toujours plus pratiquantes ». La permanence du dimorphisme sexuel dans le catholicisme français contemporain », art cit.

| | | | |
|--|-----|------|------|
| Diplôme le plus élevé* | | | |
| Sans diplôme | 11 | 42,3 | 26 |
| Inférieur au bac | 99 | 50 | 198 |
| Bac | 53 | 44,9 | 118 |
| Bac+2 | 97 | 42,7 | 227 |
| Diplôme supérieur à Bac+2 | 305 | 46,9 | 650 |
| Autre diplôme | 45 | 54,2 | 83 |
| Dernière profession de l'enquêté | | | |
| Agriculteurs | 9 | - | 16 |
| Artisans | 32 | 43,8 | 73 |
| Cadres ou professions intellectuelles supérieures | 281 | 45 | 625 |
| Employés | 69 | 52,3 | 132 |
| Intermédiaires | 135 | 47,7 | 283 |
| Ouvriers | 14 | 45,2 | 31 |
| Jamais travaillé ou autres situations | 43 | 47,3 | 91 |
| Âge au premier abus** | | | |
| Moins de 10 ans | 140 | 42,2 | 332 |
| Entre 10 et 13 ans | 295 | 44,7 | 660 |
| Entre 14 et 17 ans | 143 | 55,4 | 258 |
| Entre 18 et 20 ans | 32 | 61,5 | 52 |
| Année au premier abus | | | |
| 1940-1969 | 374 | 46,9 | 797 |
| 1970-1989 | 180 | 44,3 | 406 |
| 1990-2000+ | 47 | 56 | 84 |
| Identité de l'abuseur*** | | | |
| Un prêtre de votre paroisse | 154 | 40,3 | 382 |
| Un autre prêtre | 155 | 56,6 | 274 |
| Une religieuse | 7 | - | 14 |
| Un religieux | 61 | 65,6 | 93 |
| Un enseignant membre du clergé | 125 | 39,8 | 314 |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 87 | 47,3 | 184 |
| Une autre personne | 11 | - | 19 |
| Prêtre avec lien familial | 10 | - | 21 |
| Type d'atteinte | | | |
| Viol* | 148 | 41,1 | 360 |
| Attouchements | 514 | 45,9 | 1121 |
| Autres atteintes | 131 | 44,4 | 295 |

Source : *Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019*

Les étoiles représentent les significativités des tests χ^2 :

[] différences non significatives * $p < 0.05$ ** $p < 0.01$ *** $p < 0.001$

Champ : Personnes ayant répondu à la question sur l'état de leur foi, qui ont déclaré l'avoir eue un jour (N=1302)

Lecture : 46,9% des enquêtés concernés déclarent avoir gardé la foi (48,2% des femmes contre 46,1% des hommes, différence non significative).

5.3.3. DESENGAGEMENT ET SUR-ENGAGEMENT MILITANT

« Par rapport à la foi, je dirais que jusqu'à il y a un an, ça n'a pas eu d'influence et depuis les affaires qui sont montées, là, par contre, j'ai pris de la distance. Ce n'est pas par rapport à ma foi par contre, ma foi elle est inébranlable. Jusqu'à présent, elle a été inébranlée, pas ébranlée du tout. La foi en Jésus-Christ m'habite. En revanche, ma relation avec l'Église catholique a beaucoup évolué, j'allais à la messe régulièrement, j'y vais plus ». Gisèle (1987, 16 ans)

Les entretiens permettent de montrer que le désengagement est massif chez nos enquêtés, sans être une règle générale. L'abus a pu susciter au contraire une volonté d'engagement redoublée, voire, pour une minorité, un sur-engagement militant en vue de réformer l'institution « de l'intérieur ». Dans un ouvrage sur le désengagement religieux, Meredith McGuire avance que si l'engagement religieux a constitué une grande partie de l'activité sociale et l'appartenance religieuse une dimension essentielle de l'identité d'un « sortant », alors la désaffiliation peut-être une expérience si déchirante qu'une façon de la gérer consiste d'abord à vouloir changer le groupe « de l'intérieur » avant de partir définitivement³⁶⁴. Déjà, dans son étude devenue classique sur les trajectoires de sortie de la vie consacrée d'ex-religieuses, Helen Rose Fuchs Ebaugh, montrait qu'un processus de désaffiliation religieuse, pour aboutir, nécessitait de s'inscrire positivement dans la recherche et l'évaluation préalable d'alternatives au rôle d'affilié précédemment endossé, et prendre appui sur la construction progressive d'une identité d'ancien, ou d'« ex », sans cela, il avait toutes les chances de s'arrêter en chemin³⁶⁵. Mais on peut tout autant imaginer cette sorte de sur-engagement militant chez nos enquêtés non pas comme une simple étape dans un processus téléologique de désaffiliation totale, mais comme l'adoption d'une posture « prophétique ». Encore faut-il que le « sortant » trouve à temps, au cours de sa trajectoire de désaffiliation, un groupe pour vivre avec d'autres une telle posture « prophétique » et sortir de son isolement de position. Or, la création de certains dispositifs de prévention des abus au sein de l'institution elle-même, ou de certains collectifs de victimes a pu représenter pour certains de tels lieux « prophétiques ». De ce point de vue, le surcroît d'engagement de certains de nos enquêtés apparaît assez analogue à celui du « petit reste » - selon l'expression biblique - des catholiques « progressistes ». Face aux nombreux départs « sur la pointe des pieds » dans leurs rangs et au « schisme silencieux » - selon l'expression de Jacques Duquesne - de ceux qui se sont résignés face la reprise en main de l'institution post-68, ceux-ci ne veulent « ni partir ni se taire³⁶⁶ ». Mais, le point de rupture engendré par les abus chez nos enquêtés en termes de désengagement est sans doute à chercher au-delà l'alternative entre désengagement et sur-

³⁶⁴ Meredith B. McGuire, *Lived Religion: Faith and Practice in Everyday Life*, New York, OUP USA, 2008.

³⁶⁵ Helen Rose Fuchs Ebaugh, *Becoming an Ex*, 2nd ed., Chicago, University of Chicago Press, 1988.

³⁶⁶ Slogan de l'association actuellement phare de cette mouvance : la *Conférence Catholique des Baptisé-e-s Francophones*.

engagement militant. Il se situe dans ce qu'il y a de commun et de fondamental à ces deux attitudes : la perte de confiance à l'égard du clergé. Comme l'exprime Constance, pourtant aujourd'hui en responsabilité ecclésiale et sur-engagée :

« Oui, clairement, je suis dans une très grande méfiance par rapport aux prêtres. Ça, c'est évident. [...] j'ai une vraie méfiance par rapport aux prêtres... Une méfiance au sens de, ce n'est plus parce que c'est un prêtre que je fais confiance. J'ai besoin de vérifier auprès de la personne qu'elle est fiable, que c'est ok. Et ça m'avait beaucoup marquée de voir [une victime] dans une émission sur [une chaîne de télévision], qui disait qu'elle avait besoin d'être en bout de rang. Pas à côté d'un homme et pas à côté d'un prêtre alors que c'était un plateau de télévision. Et en fait, je commence à être comme ça. [...] Je pense que ça a développé un petit côté rebelle (rire), mais que pour l'instant, en tout cas, je vis au cœur de l'institution. Et donc y compris quand... si tel ou tel évêque s'exprime et qu'on me dit "Mais quand même, c'est un évêque". Je dis : "Mais c'est pas parce que c'est un évêque qu'il a la science infuse", ce que je n'aurais pas dit il y a 10 ans, quoi. »

Alors que traditionnellement,

*« au nom du service rendu à une communauté à laquelle il est envoyé comme le Christ lui-même (et non pas que cette communauté se serait donnée d'elle-même comme dans le cadre d'un processus démocratique), le pouvoir du prêtre au sein de l'Église est organisé en silo, sans aucun réel contre-pouvoir local. Le prêtre n'a pas de comptes à rendre à ses "frères" et "sœurs" fidèles qu'il est censé servir (comme le voudrait le principe d'*accountability*), mais seulement à l'évêque qui l'envoie et qui lui est un semblable, un "père" comme lui³⁶⁷ »*

Les abus changent radicalement cette donne. On l'a vu, notamment avec l'affaire « Preynat-Barbarin », une société civile catholique, qui demande des comptes à l'Église, est en train de se créer. Lassés ou en colère, des fidèles et des personnes abusées ne font plus confiance aveuglément et prennent appui sur le principe démocratique de l'obligation de reddition des comptes par les gouvernants pour exiger des responsables ecclésiaux explications et changements. D'ailleurs, à la faveur de la « crise pédophile » - à entendre en termes de révélations et non de pratiques - qui mine l'Église, la mouvance réformatrice évoquée ci-dessus connaît un retour sur le devant de la scène catholique alors que la séquence précédente dont l'acmé fut « La Manif pour tous », avait consacré son invisibilisation face à la montée d'un catholicisme conservateur et identitaire³⁶⁸. Plus encore, à cette occasion le combat de longue

³⁶⁷ C. Lalo et J. Tricou, « « Si cet homme n'avait pas été prêtre... ». Patriarcalité du pouvoir, script catholique et pédocriminalité dans l'Église », art cit.

³⁶⁸ C. Béraud et P. Portier, *Métamorphoses catholiques*, op. cit. ; Michael Stambolis-Ruhstorfer et Josselin Tricou, « Resisting 'gender theory' in France: A fulcrum for religious action in a secular society » dans Roman Kuhar et David Paternotte (eds.), *Anti-Gender Campaigns in Europe: Mobilizing against Equality*, London ; New York, Rowman & Littlefield International, 2017, p.

date porté par ce courant réformiste contre le « cléricisme » s'est vu remis à l'agenda au sein du catholicisme français et validé par le Pape alors même qu'il est la clé de voûte du système cléricale. Chez les personnes abusées, cette perte de confiance est massive, qu'elle se traduise par des pratiques de désengagement ou de sur-engagement militant. C'est l'image mais surtout l'autorité même de l'institution qui est atteinte. Ainsi, parmi nos enquêtés, seuls un quart d'entre eux considère les prêtres ou les religieux, seuls dépositaires légitimes de l'autorité ecclésiale, comme des personnes de confiance.

Les religieuses quant à elles conservent une meilleure image aux yeux des personnes abusées avec un taux de confiance atteignant 43%, (et même 47,9% chez les hommes). Ce score s'explique sans doute par le fait que les religieuses sont ultra-minoritaires parmi les abuseurs sexuels (15 cas recensés *via* l'appel à témoignage). Mais les religieuses bénéficient sans doute également de l'image inoffensive des femmes dans l'imaginaire collectif (et surtout le regard masculin), qui veut que les femmes soient incapables de violences ou alors que celle-ci serait contre-nature³⁶⁹. On sait pourtant que de nombreuses religieuses ont eu un rôle actif dans une part de la maltraitance infantile dont s'est rendue coupable l'institution ecclésiale³⁷⁰. Mais celle-ci reste aujourd'hui largement peu traitée par les historiens, les médias et ses victimes sont invisibilisées. Cette maltraitance a, en effet, touché essentiellement des filles de milieu populaire placées par l'Etat ou au nom du « droit de correction paternelle » en institutions religieuses, parce que « filles-mères », « mauvaises filles », « rebelles » ou, encore « vicieuses »³⁷¹. Ce sont là autant de victimes discréditées tant pour leur appartenance de classe, de genre que leurs sexualités réelles ou supposés. A ce titre, le début de mobilisation collective des anciennes pensionnaires de la congrégation religieuse du Bon Pasteur en France peine à émerger au-dessus du seuil de visibilité médiatique malgré un contexte de dénonciation des violences faites aux femmes *a priori* favorable³⁷². Si en Irlande, un scandale a bel et bien éclaté à propos des violences institutionnalisées sur les jeunes filles placées dans des institutions similaires, poussant l'Etat jusqu'à faire son *mea culpa*, ça n'a été qu'à l'occasion d'une découverte macabre « lorsque des religieuses de Dublin vendent en 1993 une partie de leur couvent à un promoteur immobilier qui lors des travaux exhume les corps de cent trente-trois pensionnaires, enterrées dans le secret et l'anonymat³⁷³ ».

³⁶⁹ Coline Cardi et Geneviève Pruvost, « Penser la violence des femmes : enjeux politiques et épistémologiques » dans Coline Cardi et Geneviève Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012, p. 13-64.

³⁷⁰ Voir à ce sujet, Ramono Libero, [Histoire d'une maltraitance : Les filles du Bon Pasteur](#), Golias-Hebdo, 29 juin 2018.

³⁷¹ Françoise Tétard et Claire Dumas, *Filles de Justice : Du Bon-Pasteur à l'éducation surveillée*, Paris, Editions Beauchesne, 2009 ; Véronique Blanchard et David Niget, *Mauvaises filles : Incorrigibles et rebelles*, Paris, Textuel, 2016 ; Véronique Blanchard et Frédéric Chauvaud, *Vagabondes, voleuses, vicieuses : Adolescentes sous contrôle, de la Libération à la libération sexuelle*, Paris, François Bourin, 2020.

³⁷² Véronique Blanchard, « Devenir victime : Quand des femmes témoignent pour la reconnaissance et la réparation des souffrances subies au Bon Pasteur. », *Genre, sexualité et société*, à paraître.

³⁷³ *Ibid.*

Enfin, si en proportion, les hommes ont plus que les femmes perdu la foi, ils maintiennent plus leur confiance en ces trois figures : prêtre, religieux et religieuses incarnant l'institution ecclésiale. Presque la moitié d'entre eux considèrent les religieuses comme des personnes dignes de confiance et presque un tiers d'entre eux continuent d'accorder leur confiance aux prêtres et aux religieux. Il est possible qu'une connivence sociale ou une complicité de genre fait que les hommes, même abusés, continuent de soutenir l'institution parce qu'elle est patriarcale, et donc, participent au maintien de leurs privilèges en tant que groupe social de sexe. Il est également possible que ce meilleur score s'explique par l'intériorisation d'une hyperactivité sexuelle masculine et l'acceptation des violences intra-masculines comme autant de faits naturalisés – des faits de culture pris pour naturels -, ce qui les conduit à euphémiser la responsabilité individuelle d'agresseurs supposés mus par des pulsions irrépessibles³⁷⁴.

Mais la très grande majorité des enquêtés n'a pas confiance dans la gestion des abus par l'Église. En effet, 80,2% des personnes considèrent qu'elle a longtemps dissimulé les violences sexuelles commises par des prêtres. Et les hommes sont plus sévères que les femmes avec un score de 83,1% contre 75,1% chez les femmes. De plus, les personnes abusées ne sont que 21% à penser que l'Église prend les mesures nécessaires pour protéger les fidèles de violences sexuelles. On comprend dès lors qu'elles aillent chercher de l'aide ailleurs.

5.4. AIDES SPÉCIALISÉES ET PARCOURS DE SOINS

La question de l'aide reçue par les personnes abusées apparaît fondamentale au regard des fortes perturbations que la grande majorité des personnes abusées a connues. L'enquête a cherché à identifier les différentes ressources dont ont bénéficié les personnes abusées. Quelles sont les différentes formes d'aides reçues ? Qui sont précisément les professionnels ou les associations qui procurent ces aides ? Notre questionnement s'est essentiellement centré sur les aides reçues de la part de professionnels de santé.

Aujourd'hui, plusieurs acteurs institutionnels et associatifs se donnent mission d'aider les personnes abusées sexuellement tant sur les aspects judiciaires, sociaux et sanitaires. Cela n'a pas toujours été le cas sur l'ensemble de la période étudiée. Par ailleurs, les personnes abusées ont elles-mêmes créé des collectifs d'auto-support, par et pour les victimes de violences sexuelles au sein de l'Église, comme *La Parole libérée*, *Parler et revivre* ou encore le collectif *Foi et Résilience*. Il s'agit ici d'analyser, au sein de ce paysage des aides disponibles, les types d'aides obtenues par les personnes abusées, sans qu'il ne soit toutefois possible de repérer dans le cadre de cette enquête les sollicitations qui n'ont pas été honorées.

³⁷⁴ Cf. Nathalie Bajos et Michel Bozon (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, 2008.

5.4.1. UNE AUGMENTATION DES AIDES

Près d'une personne sur deux (42,3%) a reçu une aide, quelle qu'elle soit. Cette proportion varie sensiblement selon l'année à laquelle se sont produites les violences (voir tableau 34).

Ainsi, elle est de 33,3% pour les personnes abusées entre 1940 et 1969, période durant laquelle la majorité des abus rapportés par l'appel à témoignage ont eu lieu, de 52,7% pour les personnes abusées entre 1970 et 1989 et atteint 75,6% des personnes abusées depuis 1990. Si les données de l'enquête appel à témoignages ne permettent pas de savoir en quelle année l'aide a été sollicitée, les témoignages recueillis conduisent à penser que cette aide est récente, y compris pour les personnes abusées il y a longtemps.

L'augmentation du recours à une aide juridique est également patente sur l'ensemble de la période étudiée puisqu'on passe de 1,8% pour les personnes abusées entre 1940 et 1969 à 11,1% pour les personnes abusées entre 1990 et aujourd'hui. Il reste que le taux de recours à un avocat pour l'ensemble de l'échantillon reste extrêmement faible : 3,9%.

Si, seules 34,2% des personnes abusées déclarent avoir reçu une aide par un ou plusieurs professionnels du soin (médecin et/ou psychologue), là aussi, cette proportion est en augmentation constante entre les trois périodes : Il est de 26,3% des personnes abusées entre 1940 et 1969 mais atteint 66,7% pour les personnes abusées entre 1990 et aujourd'hui. Cette évolution s'inscrit dans un processus de démocratisation du recours à la santé psychique et de plus grande sensibilité sociale à la nécessité de soins post-traumatiques.

Tableau 32 : Aides reçues en fonction de variables sociodémographiques ainsi que des circonstances des abus

| | A été aidé | | Psychologue | | Médecin | | Avocat | | Association de victimes | | Total |
|----------------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-----------|------------|-------------------------|------------|-------------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | |
| TOTAL | 612 | 42,3 | 426 | 29,4 | 169 | 11,7 | 57 | 3,9 | 52 | 3,6 | 1448 |
| Sexe | *** | | *** | | * | | | | | | |
| Homme | 359 | 38,4 | 234 | 25 | 99 | 10,6 | 34 | 3,6 | 33 | 3,5 | 936 |
| Femme | 252 | 49,7 | 192 | 37,9 | 70 | 13,8 | 23 | 4,5 | 18 | 3,6 | 507 |
| Diplôme le plus élevé | * | | | | | | | | | | |
| Sans diplôme ou Inférieur au bac | 82 | 33,1 | 55 | 22,2 | 28 | 11,3 | 8 | 3,2 | 8 | 3,2 | 248 |
| Bac | 48 | 35,3 | 29 | 21,3 | 10 | 7,4 | 6 | 4,4 | 8 | 5,9 | 136 |
| Bac+2 | 110 | 42,8 | 84 | 32,7 | 34 | 13,2 | 11 | 4,3 | 8 | 3,1 | 257 |
| Diplôme supérieur à Bac+2 | 327 | 46,1 | 227 | 32 | 88 | 12,4 | 28 | 3,9 | 24 | 3,4 | 710 |
| Autre diplôme | 41 | 44,6 | 28 | 30,4 | 7 | 7,6 | 3 | 3,3 | 3 | 3,3 | 92 |
| Âge au premier abus | *** | | *** | | ** | | | | | | |
| Moins de 10 ans | 185 | 50,3 | 141 | 38,3 | 44 | 12 | 18 | 4,9 | 15 | 4,1 | 368 |
| Entre 10 et 13 ans | 261 | 34,9 | 174 | 23,3 | 71 | 9,5 | 22 | 2,9 | 21 | 2,8 | 747 |
| Entre 14 et 17 ans | 130 | 46,8 | 83 | 29,9 | 42 | 15,1 | 15 | 5,4 | 13 | 4,7 | 278 |
| Entre 18 et 20 ans | 36 | 65,5 | 28 | 50,9 | 12 | 21,8 | 2 | 3,6 | 3 | 5,5 | 55 |
| Année au premier abus | *** | | *** | | *** | | *** | | *** | | |
| 1940-1969 | 295 | 33,3 | 193 | 21,8 | 79 | 8,9 | 16 | 1,8 | 5 | 0,6 | 885 |
| 1970-1989 | 241 | 52,7 | 174 | 38,1 | 63 | 13,8 | 29 | 6,3 | 26 | 5,7 | 457 |
| 1990-2000+ | 68 | 75,6 | 53 | 58,9 | 25 | 27,8 | 10 | 11,1 | 20 | 22,2 | 90 |
| Type d'atteinte | | | | | | | | | | | |
| Viol | 210 | 53,2 | 151 | 38,2 | 65 | 16,5 | 20 | 5,1 | 29 | 7,3 | 395 |
| | *** | | *** | | *** | | | | *** | | |
| Attouchements | 526 | 42,3 | 367 | 29,5 | 145 | 11,7 | 48 | 3,9 | 45 | 3,6 | 1243 |
| Autres atteintes | 150 | 44,9 | 112 | 33,5 | 38 | 11,4 | 16 | 4,8 | 20 | 6 | 334 |
| | | | | | | | | | * | | |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Les étoiles représentent les significativités des tests Khi2 :

[] différences non significatives * p<0.05 ** p<0.01 *** p<0.001

Champ : Échantillon total

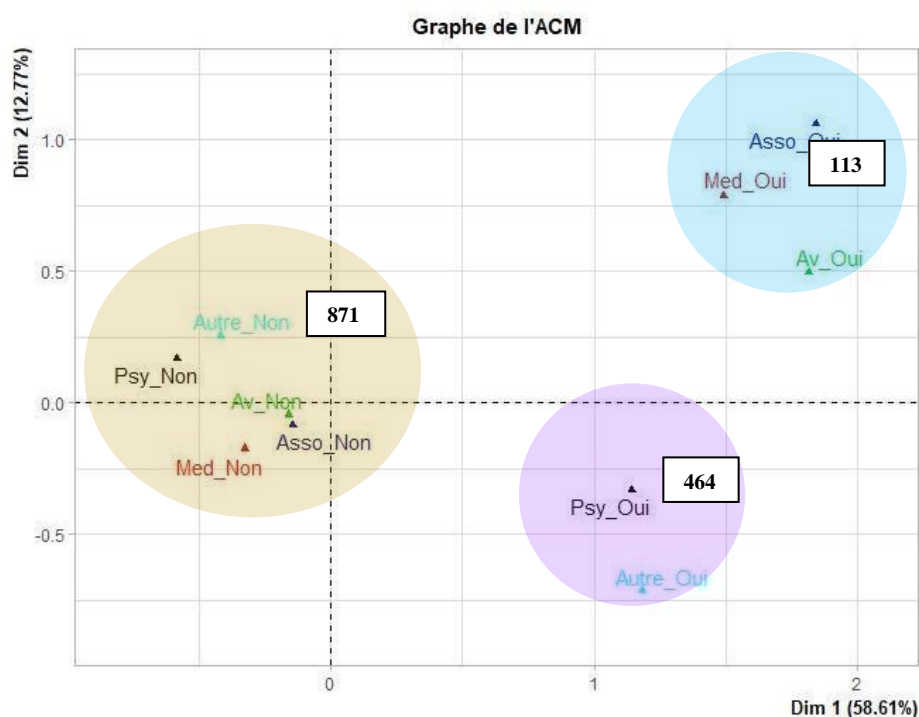
Lecture : 42,3% des enquêtés ont été aidés (que ce soit par un psychologue, un médecin, un avocat, une association de victimes ou une autre personne). 29,4% ont été aidés par un psychologue, 11,7% par un médecin, 3,9% par un avocat, 3,6% par une association de victimes. 25% des hommes se sont fait aider par un psychologue contre 37,9% des femmes.

5.4.2. DES AIDES MULTIPLES

Une analyse factorielle³⁷⁵ permet de dégager trois profils-type distincts : un premier profil correspond aux personnes qui n'ont reçu aucune aide (871 individus). Un deuxième groupe regroupe celles qui n'ont recouru qu'à l'aide d'un psychologue et à des aides informelles d'amis ou de proches (464 individus). Le troisième profil correspond à celles qui recourent à l'ensemble du répertoire des aides institutionnelles : une aide juridique à travers un avocat, de l'auto-support à travers une association de victimes et une aide de santé, en privilégiant plutôt l'aide d'un médecin que d'un psychologue. Ce profil-type, minoritaire, correspond à 113 individus.

L'analyse factorielle montre une première opposition (axe horizontal) entre les personnes qui n'ont pas reçu d'aide et les autres et une seconde (axe vertical) entre celles qui ont consulté un médecin et/ou un avocat et/ou une association de victimes et celles qui ont principalement consulté un psychologue.

Figure 15 : Analyse en composantes multiples réalisée sur les aides reçues par les enquêtés



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Échantillon total

Lecture :

- Asso_Oui : Aide par une association de victimes
- Med_Oui : Aide par un médecin

³⁷⁵ La méthodologie utilisée pour faire l'Analyse en Composantes Multiples ainsi que la classification par la suite est la même que celle utilisée pour la classification présentée en Section 2. (Voir [MÉTHODOLOGIE DE LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIERARCHIQUE](#) en Annexe 6.3)

- Av_Oui : Aide par un avocat
- Autre_Non : N'a pas reçu d'aide venant d'une autre personne / autre professionnel
- Psy_Non : N'a pas reçu de l'aide d'un psychologue

Le recours à une association de victimes apparaît fortement lié au fait d'avoir sollicité un médecin ou un avocat. Deux hypothèses semblent envisageables pour expliquer cette corrélation sans que nous ayons les moyens de trancher. Soit les associations ont un rôle déterminant dans le parcours de soin et le parcours judiciaire de celles et ceux qui y ont recours, un rôle de « porte d'entrée », soit ceux qui ont recours à une association de victimes, sont ceux qui ont déjà épuisé les aides juridiques et médicales disponibles.

Par ailleurs, la proportion de personnes ayant été violées parmi celles qui ont été aidées par les associations de victimes est bien au-dessus de la moyenne (55,8% contre 25,6% pour les autres). Ce résultat peut traduire un sentiment de légitimité ou de nécessité à rejoindre une association d'aides aux victimes : quand on a subi un acte « moins grave », on se sent peut-être moins autorisé à solliciter une association de victimes.

Il reste que le recours à l'aide d'une association de victimes est extrêmement faible : il ne concerne que 3,6% de notre échantillon.

5.4.3. LES FACTEURS SOCIAUX DES PARCOURS DE SOIN

Au-delà des combinaisons possibles entre types d'aides disponibles, le recours aux aides en général apparaît fortement genré. La comparaison entre les recours à toute forme d'aide par les hommes et les femmes abusé(e)s durant l'enfance, et aux soins tout particulièrement, livre un tableau contrasté. La socialisation différenciée selon le sexe joue sans doute un rôle important dans ces différences de genre : elle induit « des comportements de santé plus tempérants et une plus grande proximité avec le système de soins pour les femmes³⁷⁶ ». Au contraire, l'injonction à se conformer à l'idéal masculin de virilité suppose, pour les hommes, de rejeter les signes de faiblesse et de dépendance à autrui, dont la maladie, et tout particulièrement la maladie mentale. Comme le dit Jérôme (abusé en 1981 à 10 ans par un frère enseignant) qui commence à consulter un psychologue pour traiter son alcoolisme à la demande de sa femme : « *au début en tant que mec, c'est la honte.* ». La thérapie l'a pourtant « *sauvé* », en lui permettant de parler de son abus, sinon il se serait suicidé, dit-il.

³⁷⁶ Nathalie Fourcade et al., *La santé des femmes en France*, op. cit.

Tableau 33 : Les aides reçues en fonction du sexe de l'enquêté

| | Hommes | | Femmes | | Total | |
|---|------------|-------------|------------|-------------|------------|--------------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| N'A PAS RECU D'AIDE (sur total H/F)*** | 577 | 61,6 | 255 | 50,3 | 832 | 57,5 |
| TOTAL aidés | 359 | 58,8 | 252 | 41,2 | 611 | 100,0 |
| Aide par... | | | | | | |
| un psychologue** | 234 | 65,2 | 192 | 76,2 | 426 | 69,7 |
| un médecin | 99 | 27,6 | 70 | 27,8 | 169 | 27,7 |
| un avocat | 34 | 9,5 | 23 | 9,1 | 57 | 9,3 |
| une association de victimes | 33 | 9,2 | 18 | 7,1 | 51 | 8,3 |
| une autre personne | 157 | 43,7 | 100 | 39,7 | 257 | 42,1 |
| Traitement suite aux abus | | | | | | |
| Pas de traitement | 125 | 34,8 | 59 | 23,4 | 184 | 30,1 |
| Oui un traitement médicamenteux | 96 | 26,7 | 86 | 34,1 | 182 | 29,8 |
| Oui une thérapie | 216 | 60,2 | 185 | 73,4 | 401 | 65,6 |
| Durée du traitement médicamenteux (parmi ceux qui ont eu un traitement)* | | | | | | |
| Moins d'un an | 12 | 12,8 | 10 | 11,6 | 22 | 12,2 |
| Plusieurs années | 27 | 28,7 | 41 | 47,7 | 68 | 37,8 |
| Ce traitement continue aujourd'hui | 55 | 58,5 | 35 | 40,7 | 90 | 50,0 |
| Durée de la thérapie (parmi ceux qui ont suivi une thérapie) | | | | | | |
| Moins d'un an | 15 | 7,0 | 18 | 9,8 | 33 | 8,3 |
| Plusieurs années | 101 | 47,0 | 85 | 46,2 | 186 | 46,6 |
| Ce traitement continue aujourd'hui | 99 | 46,0 | 81 | 44,0 | 180 | 45,1 |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Les étoiles représentent les significativités des tests χ^2 :

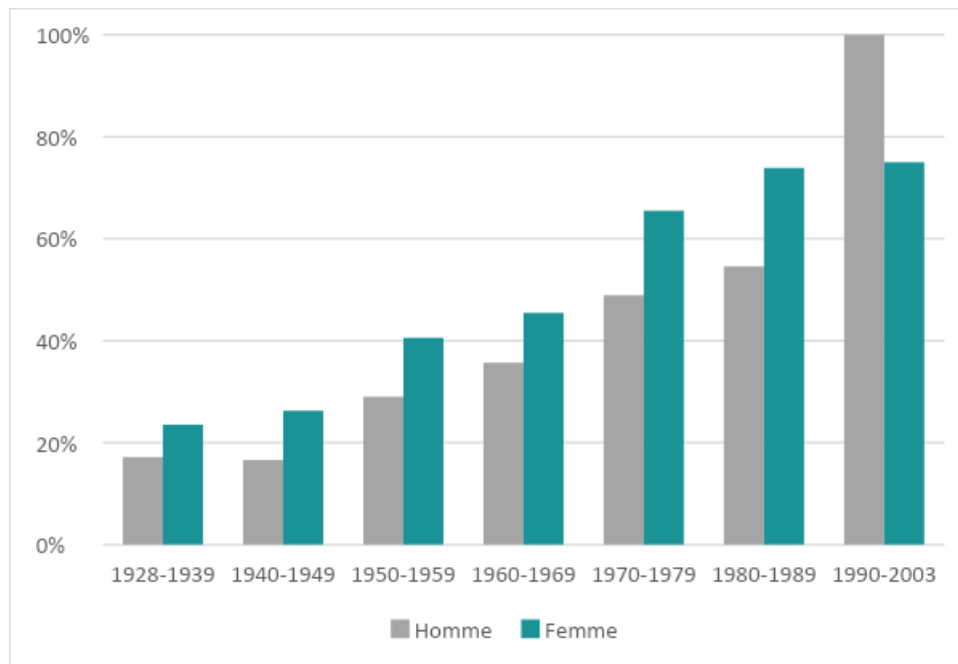
[] différences non significatives * $p < 0.05$ ** $p < 0.01$ *** $p < 0.001$

Champ : Personnes déclarant avoir été aidées au cours de leur vie à la suite d'un abus.

Lecture : 61,6% des hommes n'ont pas reçu d'aide contre 50,3% des femmes. 65,2% des hommes qui ont été aidés, l'ont été par un psychologue, contre 76,2% des femmes.

Ainsi, parmi notre échantillon, les femmes se font plus aider en général que les hommes (49,7% des femmes contre 38,4% des hommes). Si l'on concentre notre attention sur l'aide par des professionnels du soin, les écarts sont encore plus marqués. Ainsi, seuls 29,5% des hommes déclarent avoir reçu de l'aide d'un médecin ou d'un psychologue contre 43,2% des femmes. Néanmoins, le taux de recours augmente en fonction du jeune âge des enquêtés rapporté à l'ensemble de la période étudiée. Mieux, le différentiel entre les femmes et les hommes s'inverse de manière significative chez les enquêtés les plus jeunes, ceux abusés entre 1990 et 2003.

Figure 16 : Le recours à un professionnel de santé (médecin ou psychologue) en fonction du sexe et de l'année de naissance



Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Significatif ** $p < 0.01$

Champ : Personnes déclarant avoir été aidées au cours de leur vie, ainsi qu'ayant répondu à la question de leur sexe et de leur année de naissance.

Lecture : 24% des femmes n'ont pas reçu d'aide d'un professionnel de santé contre 17% des hommes nés avant 1940.

Au-delà du sexe, trois autres facteurs apparaissent liés au recours spécifique à un professionnel de santé : l'âge au premier abus, l'année du premier abus et le fait d'avoir ou non été violé. Les personnes ayant subi un premier abus très jeune (moins de 9 ans) ont une probabilité plus grande d'avoir recours à un professionnel de santé que celles abusées entre 10 et 13 ans et que les personnes abusées plus âgées (entre 18 et 20 ans). Les personnes abusées entre 1940 et 1969 ont aussi moins de chances de recourir à un professionnel de santé que les personnes abusées entre 1970 et 1989. Avoir été abusé après 1990 augmente aussi drastiquement la probabilité de recourir à un de ces professionnels, signant là sans doute tout à la fois un effet générationnel et une démocratisation de l'incitation à recourir à une aide psychologique. Enfin, les personnes violées ont aussi une probabilité augmentée de demander l'aide d'un médecin ou d'un psychologue que celles qui ne l'ont pas été.

Tableau 34 : Recours à un professionnel de santé (médecin ou psychologue) (modèle de régression logistique)

| | Odds Ratio | Significativité 95% | IC 95% |
|---|------------|---------------------|-------------|
| Sexe | | | |
| <i>Homme</i> | | <i>ref</i> | |
| Femme | 1,58 | *** | [1,23;2,03] |
| Classe sociale de l'enquête | | | |
| <i>Classe populaire</i> | | <i>ref</i> | |
| Classe intermédiaire | 1,18 | | [0,69;2,03] |
| Classe supérieure | 1,22 | | [0,72;2,08] |
| Agriculteurs ou Artisans commerçants et assimilés moins 10 salariés | 1,11 | | [0,52;2,34] |
| Jamais travaillé ou autre situation | 1,31 | | [0,69;2,52] |
| Age au premier abus | | | |
| Moins de 10 ans | 1,60 | *** | [1,21;2,12] |
| <i>Entre 10 et 13 ans</i> | | <i>ref</i> | |
| Entre 14 et 17 ans | 1,06 | | [0,77;1,45] |
| Entre 18 et 20 ans | 2,07 | * | [1,12;3,84] |
| Année du premier abus | | | |
| <i>1940-1969</i> | | <i>ref</i> | |
| 1970-1989 | 1,98 | *** | [1,54;2,55] |
| 1990-2000+ | 5,14 | *** | [3,13;8,46] |
| Identité abuseur | | | |
| <i>Un prêtre de votre paroisse</i> | | <i>ref</i> | |
| Un autre prêtre | 1,09 | | [0,79;1,49] |
| Un religieux | 0,86 | | [0,54;1,39] |
| Un enseignant membre du clergé | 1,09 | | [0,78;1,53] |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 1,04 | | [0,71;1,51] |
| Viol | | | |
| <i>Non</i> | | <i>ref</i> | |
| Oui | 1,67 | *** | [1,29;2,15] |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

NB : La classe sociale est une catégorie reconstruite à partir des professions détaillées déclarées par l'enquête.

Champ : Personnes ayant répondu à la question de l'aide reçue.

Lecture : En grises les modalités de référence, en bleues les modalités pour lesquelles les différences sont significatives avec la modalité de référence. Une femme a plus de chances d'avoir recours à un professionnel de santé qu'un homme, toutes choses égales par ailleurs.

5.4.4. DES THERAPIES LONGUES ET COUTEUSES

Parmi les personnes ayant reçu une aide, 31,5% déclarent avoir suivi une thérapie et 15,3% un traitement médicamenteux. On aurait pu s'attendre à ce que toutes les personnes qui ont vu un psychologue aient aussi déclaré avoir subi une thérapie, mais ce n'est pas le cas (cela peut être dû au fait que certains n'y recourent que pour une aide ponctuelle). Comme elles sont plus nombreuses à s'être fait soigner, les femmes sont aussi plus nombreuses à déclarer avoir suivi une thérapie ou un traitement médicamenteux.

Tableau 35 : La prescription de traitement médicamenteux et le traitement par thérapie en fonction de l'aide médicale ou psychologique

| | Aide par un psychologue | | Aide par un médecin | | Total | |
|---------------------------------|-------------------------|------|---------------------|------|-------|------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Thérapie | 333 | 78,2 | 141 | 83,4 | 456 | 31,5 |
| Traitement médicamenteux | 142 | 33,3 | 101 | 59,8 | 222 | 15,3 |
| Total | 426 | | 169 | | 1448 | |

Source : Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Champ : Échantillon total

Lecture : 78,2% des personnes qui sont allées voir un psychologue déclarent avoir suivi une thérapie, 33,3% un traitement médicamenteux. 83,4% des personnes ayant été aidées par un médecin déclarent avoir suivi une thérapie. 59,8% déclarent avoir eu un traitement médicamenteux. On voit donc que les traitements médicamenteux sont le plus souvent prescrits par les médecins.

Rappel : Une même personne a pu aller voir un psychologue ET un médecin, on ne peut pas déterminer quel professionnel a été le prescripteur de traitements médicamenteux.

Concernant la durée des thérapies (456 personnes), on n'observe pas de différence entre les sexes. Les abus entraînent un suivi de longue durée. Ainsi, seuls 7,3% des enquêtés ont suivi une thérapie courte (moins d'un an). Les thérapies longues concernent 91,9% de ceux qui sont ou ont été suivis. La moitié d'entre eux a poursuivi la thérapie sur de nombreuses années avant d'y mettre fin, tandis que 44,5% déclarent être encore suivis en thérapie au moment de l'enquête.

De même, parmi les personnes qui ont suivi un traitement médicamenteux (222 personnes), peu nombreuses sont celles à avoir eu un traitement de courte durée (10,1%). Plus de la moitié d'entre elles déclarent continuer au moment de l'enquête leur traitement. 36,9% ont suivi leur traitement médicamenteux pendant de nombreuses années.

Ces thérapies (et les traitements qui vont avec) peuvent être essentielles. Elles apparaissent dans nombre d'entretiens comme un moment pivot du parcours de victimation. La thérapie est ainsi un lieu de « libération » de la parole, surtout parce que c'est un lieu de « libération de l'écoute ». Elle favorise l'élaboration et la mise en récit de l'abus. Celui-ci devient alors

dicible. Les personnes abusées peuvent dès lors l'interroger, l'intégrer à leur vie, ou au contraire, le mettre à distance. Comme le dit, Murielle, abusée par le curé de sa paroisse en 1982 :

« On se construit un sens à ces événements qui puisse être tenable, entendable, pour ne pas... pour ne pas s'écrouler. Du coup dans mon scénario, c'est, j'étais également très coupable de ce qui s'était passé, tel que je comprenais les événements. [...] Et c'est tout le travail de thérapie, les sessions que j'ai pu faire, qui m'ont aidée à voir que j'étais bien sous l'emprise affective de cet homme. Voilà, mais c'était... Je voyais absolument tout ça et encore maintenant euh... et encore maintenant, même en thérapie, des fois j'avance bien, puis d'autres fois je dis : Ouais mais ça... C'est moi qui ai été largement co-responsable de tout ça quoi. »

Ou encore, comme le dit, Mathieu abusé à l'âge de 8 ans par un prêtre en institution scolaire en 1961 :

« Donc, après une ou deux séances, euh périodes, de psychothérapie qui m'ont aidé à éteindre le feu, à un moment où j'étais un peu plus calme, j'ai choisi de faire une analyse... et qui a duré cinq ans. Et voilà. Et c'est cette analyse qui m'a permis d'extirper, même s'il m'en reste encore un peu, cette colère qu'était en moi. Alors, anecdote, c'est pas une anecdote d'ailleurs, donc, je vais voir le psy et j'ai dit euh... avec lequel j'ai fait plusieurs périodes... ces quelques mois de psychothérapie, c'était pas de l'analyse au sens freudien du terme. Et j'ai dit : "mais je comprends pas, docteur, je suis en bonne santé, je vis avec une femme qui a des défauts comme tout le monde, mais est juste quand même plein de qualité. Mes enfants vont bien, je m'entends... Avec ses enfants ça va bien, mon boulot, ça va bien, tout va bien... Et pourtant, ça va pas ! Y a un problème quoi ! [Rire] Et ça va pas, ça va pas, quoi." J'étais vraiment pas bien, Y a des périodes où c'était vraiment la merde. Et voilà. Et cette analyse... J'me pose devant le psy et je lui dit, "voilà ce qui m'est arrivé, c'est ma mère est morte et donc, c'est à cause de ça, quoi". Et alors qu'on était au tout début d'analyse, donc il savait peu de choses de moi... avec.... Les séances de... Psycho... Il en savait un peu. Ils me regardent en se marrant, en disant "ouais, ouais, on verra". Et il est en train de m'expliquer mais c'est que... Le fait que je dise c'est à cause de ma mère, que... C'était pas possible que ce soit la seule explication. Je lui dis "mais attendez, je sais de quoi je parle, c'est de moi dont il s'agit". Il me dit "ouais, ouais, cause toujours mon lapin". Et avec... Au cours de l'analyse... Je me suis rendu compte à quel point ces sévices, dont j'avais été l'objet en tant qu'enfant, avaient façonné ma personnalité, que j'avais... enfin une partie de ma personnalité ou mon caractère. C'est difficile de différencier l'un de l'autre. D'une certaine façon, et que... Ça contribuait de façon substantielle à mon mal être du moment, ma colère, 50 ans après. »

Parfois même, la thérapie est le lieu de prise de conscience de l'abus, comme c'est le cas pour Geneviève. Dans son cas, comme dans quelques autres, la conscience d'un mal-être enclenche

une quête thérapeutique qui crée les conditions de possibilité de la conscientisation de l'abus et de son caractère matriciel pour les troubles ressentis :

Geneviève abusée en 1963 à 6 ans par l'aumônier de son école

Adolescente, Geneviève a des problèmes d'aménorrhée, ne supporte pas les tampons hygiéniques et prend du poids. Adulte, elle a des envies suicidaires et des problèmes avec sa sexualité. Elle consulte « *tous azimuts* » pour comprendre ce qui lui arrive. C'est en 2001, à 44 ans, dans le cadre d'une thérapie collective qu'elle reprend conscience de l'abus qu'elle a subi et fait le lien avec ses problèmes.

A l'âge de 6 ans, Geneviève est élevée dans une école tenue par des religieuses. Dans le cadre de la préparation à la première communion, elle doit se confesser à l'aumônier. Timide, elle attend sur le banc devant le confessionnal et passe finalement la dernière de sa classe. Quand le prêtre l'interroge, elle ne parle pas. Le prêtre l'emmène alors à la sacristie. Geneviève se tait toujours. Le prêtre l'emmène au presbytère. Là il la met sur ses genoux puis « *c'est le trou noir* ». Quand il la ramène en classe, le prêtre justifie un retour tardif auprès de la sœur enseignante par le fait que Geneviève ne voulait pas se confesser. Il appelle sa mère pour le lui dire. Sa mère, très croyante mais dépressive, ne réagit pas - Geneviève pense qu'elle aussi a été violée plus jeune. Le prêtre a gardé sa médaille de baptême. Geneviève pense que c'était pour la contraindre à revenir le voir. Sur le moment, elle dit à sa mère qu'elle l'a perdue. Elle n'y retourne pas.

Elle évoque un phénomène « *d'amnésie traumatique* ». Au départ, son mari a du mal à y croire et sa famille, qu'elle qualifie de « *bourgeoise et machiste* », refuse qu'elle en parle.

Ces thérapies et traitements ont un coût, humain mais aussi financier qui peut être prohibitif. Ainsi, Émeline explique qu'elle a commencé une thérapie l'an dernier, mais qu'elle a dû la mettre en pause faute de moyens. Geneviève, quant à elle, s'est battue de longues années pour que le diocèse de son agresseur lui finance une thérapie d'EMDR. Ce n'est que récemment, grâce à la CIASE (France Victime au téléphone) qu'elle a obtenu le contact d'une spécialiste de cette méthode thérapeutique qu'elle cherchait, et grâce à l'intervention de la déléguée pour la prévention et la lutte contre la pédophilie de la Cellule permanente de prévention et de lutte contre la pédophilie de la conférence des Évêques de France, que l'évêché a enfin accepté enfin de financer sa prise en charge. On constate ici que les résistances locales sont parfois bien plus fortes qu'à l'échelle nationale. Pour autant l'une comme l'autre, alors qu'elles sont toutes deux en difficulté financière pour payer leurs thérapies respectives, se révèlent très critiques à l'encontre de la décision des évêques de France de poser un « geste financier » pour les victimes, y compris celles dont l'affaire est prescrite au niveau juridique.

Une partie des entretiens ayant été réalisée après l'assemblée d'automne de la conférence des évêques de France de 2019, c'est assez spontanément que les enquêtés ont évoqué aux enquêteurs cette mesure. Les enquêtés sont unanimes pour la condamner. Trois raisons ressortent pour justifier cette condamnation : d'abord le calendrier. Tous s'interrogent sur la

nécessité pour les évêques de décider avant la sortie du rapport de la CIASE, en sachant qu'un groupe de travail en son sein s'occupe précisément de la question des réparations. Ils soupçonnent les évêques de vouloir aller plus vite que la CIASE pour ne pas perdre la face ni la main, ou pour éviter d'avoir à se soumettre à ses futures recommandations. Deuxième raison avancée : le vocable même utilisé pour désigner la mesure. « Geste symbolique » ou « financier » sonne aux oreilles des personnes abusées comme misérabiliste et condescendant. Les enquêtés ont le sentiment, que l'Église concède à leur faire la charité, ou cherche plus cyniquement à acheter leur silence, alors que pour eux, la réparation, y compris financière, relève d'un dû. C'est une mesure de justice qui s'impose. Troisième raison : les enquêtés sont choqués par le choix des évêques de financer la mesure sur appel à dons auprès des fidèles. Ils ont l'impression qu'il s'agit de faire payer pour les victimes directes des victimes collatérales des abus, et non par les responsables : le clergé. Certains vont même jusqu'à proposer des manières alternatives de financer cette mesure. Un enquêté suggère de vendre un des nombreux biens immobiliers possédés par l'Église, « *un immeuble parisien suffirait* » avance-t-il. Un autre suggère que l'ensemble des évêques fondent leurs anneaux épiscopaux, symbole d'une forme de pouvoir surannée et coupables dans les affaires d'abus, et revendent la quantité d'or et d'argent obtenu au profit des victimes. Ce qui est certain, c'est que l'annonce n'a pas été bien reçue par les personnes abusées. Celles-ci n'ont pas eu l'impression que les évêques répondaient à leurs attentes de reconnaissance et de réparations, y compris celles qui pourtant exigent qu'on finance leurs thérapies et traitements.

CONCLUSION

Longtemps les conséquences affectives, sociales et sur la santé des violences sexuelles subies durant l'enfance ont été minimisées socialement et politiquement. Au sein de la hiérarchie de l'Église catholique, cette minimisation a perduré jusqu'à très récemment, au-delà même de la reconnaissance de l'importance des violences elles-mêmes. Les conséquences des violences sexuelles durant l'enfance sont pourtant un objet travaillé depuis longtemps dans le champ de la psycho-traumatologie. Il reste que leur analyse est délicate à mener, au-delà du constat de leur existence, parce que de multiples facteurs sociaux et psychologiques entrent en jeu et ce, sur un temps long.

Adoptant une perspective sociologique, notre choix a été de considérer les situations d'abus sexuels sur mineurs, à l'échelle individuelle, comme autant de « ruptures biographiques » plus ou moins brutales mais bien souvent invisibles immédiatement. Les personnes abusées se retrouvent alors isolées au sein de leurs propres groupes d'appartenance. A cet enclavement subjectif et parfois objectif, s'ajoutent bien souvent des désajustements durables et à terme « socialement handicapants » (pour reprendre la métaphore utilisée par un de nos enquêtés). Nous avons alors mobilisé le concept de « socialisation perturbée » pour interpréter sociologiquement l'existence de ces désajustements. Les analyses montrent que ceux-ci tendaient à toucher à terme toutes les sphères de l'existence des personnes abusées jusqu'à

s'inscrire durablement dans leurs corps et leurs psychés, ceci d'autant plus s'il y avait eu viol. Mais sexuels, les abus touchent tout particulièrement les apprentissages de la sexualité. Commis dans l'Église, ils ont aussi des effets spécifiques en termes de désaffiliation religieuse. Aujourd'hui, plusieurs acteurs institutionnels et associatifs se donnent comme mission d'aider les personnes abusées sexuellement tant sur les aspects judiciaires, sociaux et sanitaires. Des collectifs de victimes se sont aussi constitués pour proposer une forme d'auto-support. Alors que les trois quarts des personnes interrogées déclarent que les violences subies ont perturbé leur existence, sur le plan sexuel, affectif ou professionnel, moins d'une personne sur deux a reçu une aide effective de la part d'un ou une spécialiste. Ce recours à l'aide est genré : les femmes sont plus demandeuses que les hommes. Les personnes violées sont également plus demandeuses. Ce recours à une aide externe apparaît néanmoins en augmentation constante sur la période étudiée, et les pratiques des hommes tendent à rejoindre celles des femmes, notamment en ce qui concerne le recours aux soins médicaux et psychologiques.

Parmi les aides, les thérapies sont essentielles pour les personnes qui y ont eu accès. Or ces thérapies sont coûteuses. Les enquêtés interrogés attendent de l'Église une prise en charge qui ne soit pas symbolique.

6. ANNEXES

6.1. CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES INTERVIEWEES

| Prénom* | Sexe | Âge à l'enquête | Année du premier abus | Âge au premier abus | Premier abuseur |
|-----------------|-------|-----------------|-----------------------|---------------------|------------------------------------|
| Alexis | Homme | 38 | 1993 | 12 | Directeur de colonie de vacances |
| Amaury | Homme | 46 | 1984 | 11 | Ami de la famille |
| André | Homme | 60 | 1968 | 8 | Vicaire - Prêtre enseignant |
| Antoine | Homme | 52 | 1984 | 17 | Préfet des études |
| Bernard | Homme | 73 | 1958 | 11 | Vicaire |
| Brigitte | Femme | 65 | 1965 | 11 | Oncle prêtre |
| Charles-Antoine | Homme | 48 | 1979 | 8 | Ami de la famille |
| Clément | Homme | 38 | 1990 | 9 | Ami de la famille |
| Colombe | Femme | 46 | 1993 | 20 | Curé |
| Constance | Femme | 37 | 2001 | 18 | Responsable de communauté nouvelle |
| Émeline | Femme | 47 | 1990 | 13 | Responsable de communauté nouvelle |
| Éric | Homme | 52 | 1975 | 8 | Surveillant d'internat |
| Geneviève | Femme | 62 | 1963 | 6 | Aumônier de l'école |
| Gérard | Homme | 60 | 1968 | 8 | Prêtre animateur de colonie |
| Germaine | Femme | 54 | 1977 | 12 | Frère enseignant |
| Gisèle | Femme | 48 | 1987 | 16 | Ami de la famille |
| Gonzague | Homme | 56 | 1971 | 8 | Frère enseignant |
| Gwendoline | Femme | 48 | 1981 | 10 | Ami de la famille |
| Isabelle | Femme | 54 | 1975 | 10 | Curé |
| Jacques | Homme | 70 | 1961 | 12 | Frère enseignant |
| Jean | Homme | 37 | 1989 | 7 | Ami de la famille |
| Jean-Charles | Homme | 67 | 1961 | 9 | Préfet des études |
| Jean-Michel | Homme | 58 | 1973 | 12 | Vicaire |
| Jérôme | Homme | 51 | 1981 | 10 | Frère enseignant |
| Joël | Homme | 64 | 1970 | 14 | Ami de la famille |
| Josiane | Femme | 67 | 1968 | 16 | Ami de la famille |
| Marc | Homme | 64 | 1966 | 11 | Prêtre enseignant |
| Marcel | Homme | 70 | 1960 | 11 | Frère enseignant |
| Mathieu | Homme | 58 | 1961 | 8 | Préfet des études |
| Maurice | Homme | 65 | 1967 | 13 | Religieux, |
| Micheline | Femme | 70 | 1963 | 14 | Curé |
| Michelle | Femme | 51 | 1984 | 16 | Curé |
| Monique | Femme | 56 | 1977 | 14 | Curé |
| Murielle | Femme | 57 | 1982 | 20 | Curé |
| Paul | Homme | 64 | 1963 | 8 | Curé |
| Philippe | Homme | 50 | 1977 | 8 | Aumônier de l'école |
| Pierre | Homme | 71 | 1959 | 11 | Prêtre enseignant |
| Robert | Homme | 58 | 1970 | 9 | Curé |
| Robert | Homme | 73 | 1962 | 14 | Préfet des études |

| | | | | | |
|----------|-------|----|------|----|----------------------------------|
| Roger | Homme | 58 | 1968 | 9 | Prêtre enseignant |
| Romain | Homme | 35 | 1995 | 11 | Ami de la famille |
| Sylvain | Homme | 60 | 1974 | 13 | Directeur de colonie de vacances |
| Sylviane | Femme | 64 | 1970 | 15 | Ami de la famille |
| Yves | Homme | 45 | 1994 | 18 | Aumônier scout |
| Yvon | Homme | 68 | 1971 | 20 | Accompagnateur spirituel |

**Tous les prénoms ont été remplacés pour préserver l'anonymat des enquêté(e)s*

6.2. COMPARAISON DES DONNÉES DE L'APPEL À TÉMOIGNAGES ET DE L'ENQUÊTE EN POPULATION GÉNÉRALE

D'après le tableau ci-dessous, les femmes apparaissent légèrement surreprésentées dans les témoignages recueillis (35,1% vs 24,4%). Des différences marquées se font jour quant à l'âge des personnes et, par voie de conséquence, quant à la période de survenue des abus. Ainsi, les personnes les plus jeunes, nées après 1969 sont sous-représentées dans l'appel à témoignages tandis que celles nées entre 1949 et 1968 sont surreprésentées. L'âge moyen au premier abus n'ayant pas sensiblement évolué au cours de la période considérée (appel à témoignages : 11,4 ans pour les garçons et 11,2 ans pour les filles ; enquête en population générale : 11,5 ans pour les garçons et 9,8 ans pour les filles), on retrouve plus d'abus datant des décennies 1960 à 1980 dans l'appel à témoignages.

Les résultats montrent également que les personnes les plus diplômées et appartenant aux classes supérieures ont été sensiblement plus enclines à participer à l'appel à témoignages. Il en est de même pour les personnes ayant reçu une éducation catholique. De tels résultats traduisent sans doute la plus grande proximité sociale des répondants de l'appel à témoignages avec une commission comme la CIASE, présidée par un haut fonctionnaire de l'État.

C'est donc une population plus féminine et surtout plus éduquée qui s'est confiée spontanément à la CIASE. C'est aussi une population plus proche de l'Institution ecclésiale.

Quant aux caractéristiques des abus eux-mêmes, il est intéressant de noter que la répartition des âges au premier abus et les circonstances des abus sont les mêmes dans les deux enquêtes. La proportion d'abus où un viol a eu lieu est en revanche moins élevée dans l'appel à témoignages (27,3% contre 32,1%). Globalement, ces résultats valident donc *a posteriori* les analyses présentées dans la section 2 de la partie 1 sur les logiques sociales et institutionnelles qui favorisent la survenue d'abus au sein de l'Église catholique.

Tableau 36 : Comparaison des caractéristiques des premiers abus dans l'appel à témoignages et dans l'enquête en population générale

| | Appel à témoignages (Mineurs -21 ans) | | Enquête population générale : agressés (Mineurs -21 ans) par un membre du clergé (prêtre, religieux, ...) | | |
|--------------|--|------------|--|------------|---------------|
| | Nb | % | Nb | % | IC 95% |
| Total | 1443 | 100 | 118 | 100 | |
| Sexe | | | | | |
| Homme | 936 | 64,9 | 93 | 78,6 | [71,2 ; 86,0] |
| Femme | 507 | 35,1 | 25 | 21,4 | [14,0 ; 28,8] |

| | | | | | |
|---|------|------|----|------|---------------|
| Année de naissance | | | | | |
| [1928-1948] | 363 | 25,4 | 35 | 29,8 | [21,5 ; 38,0] |
| [1949-1968] | 833 | 58,4 | 44 | 36,9 | [28,2 ; 45,6] |
| [1969-2003] | 231 | 16,2 | 39 | 33,4 | [24,9 ; 41,9] |
| Groupe d'âge | | | | | |
| De 15 à 17 ans | 2 | 0,1 | 0 | 0,0 | [0 ; 0] |
| De 18 à 24 ans | 2 | 0,1 | 7 | 6,2 | [1,9 ; 10,6] |
| De 25 à 34 ans | 24 | 1,7 | 11 | 9,1 | [3,9 ; 14,3] |
| De 35 à 49 ans | 188 | 13,4 | 20 | 16,9 | [10,1 ; 23,6] |
| De 50 à 64 ans | 495 | 35,2 | 22 | 18,8 | [11,8 ; 25,9] |
| De 65 à 74 ans | 550 | 39,1 | 26 | 21,9 | [14,4 ; 29,4] |
| 75 ans et plus | 145 | 10,3 | 32 | 27,1 | [19,1 ; 35,1] |
| Dernière profession | | | | | |
| Agriculteurs | 19 | 1,4 | 0 | 0 | [0 ; 0] |
| Artisans | 89 | 6,4 | 12 | 9,8 | [4,5 ; 15,2] |
| Cadres supérieurs | 682 | 49,1 | 38 | 32,4 | [24 ; 40,9] |
| Intermédiaires | 314 | 22,6 | 15 | 13,0 | [6,9 ; 19,0] |
| Employés | 146 | 10,5 | 11 | 9,6 | [4,3 ; 14,9] |
| Ouvriers | 36 | 2,6 | 31 | 26,1 | [18,2 ; 34,0] |
| Étudiants | 7 | 0,5 | 9 | 7,4 | [2,7 ; 12,1] |
| Jamais Travaillé / Autres situations | 96 | 6,9 | 2 | 1,6 | [0 ; 3,9] |
| Diplôme le plus élevé | | | | | |
| Inférieur au bac | 246 | 17,1 | 41 | 35,1 | [26,5 ; 43,7] |
| Niveau Bac | 135 | 9,4 | 22 | 18,8 | [11,7 ; 25,8] |
| Bac+2 | 255 | 17,7 | 25 | 20,8 | [13,5 ; 28,1] |
| Supérieur à Bac+2 | 710 | 49,3 | 30 | 25,4 | [17,5 ; 33,2] |
| Autre | 94 | 6,5 | 0 | 0,0 | [0 ; 0] |
| A reçu une éducation catholique | 1347 | 94,7 | 95 | 80,1 | [72,9 ; 87,3] |
| A été scolarisé en internat catholique | 678 | 47,6 | 52 | 43,6 | [34,7 ; 52,6] |
| Est catholique aujourd'hui | 680 | 49,3 | 30 | 25,0 | [17,2 ; 32,8] |
| Importance de la religion | 738 | 52,2 | 12 | 9,9 | [4,5 ; 15,3] |
| Année du premier abus | | | | | |
| 1940-1969 | 882 | 56,1 | 54 | 56,1 | [47,2 ; 65,1] |
| 1970-1989 | 600 | 38,2 | 21 | 22,0 | [14,5 ; 29,4] |
| 1990-1999 | 66 | 4,2 | 13 | 13,2 | [7,1 ; 19,3] |
| 2000+ | 24 | 1,5 | 8 | 8,7 | [3,6 ; 13,8] |
| Age au premier abus | | | | | |
| Moins de 10 ans | 368 | 25,5 | 21 | 22,4 | [14,9 ; 30,0] |
| Entre 10 et 13 ans | 743 | 51,5 | 52 | 54,6 | [45,7 ; 63,6] |
| Entre 14 et 17 ans | 277 | 19,2 | 21 | 22,4 | [14,9 ; 29,9] |
| Entre 18 et 21 ans | 55 | 3,8 | 1 | 0,5 | [0 ; 1,8] |
| Circonstances abus | | | | | |
| Catéchisme, aumônerie, lieu de culte | 307 | 21,3 | 27 | 23,2 | [15,6 ; 30,8] |

| | | | | | |
|---|------|------|----|------|---------------|
| Mouvement de jeunesse, vacances, camps, sorties, pèlerinage | | 20,2 | 27 | 22,5 | [15,0 ; 30,0] |
| Etablissement scolaire, internat | 433 | 30,0 | 38 | 32,1 | [23,7 ; 40,5] |
| Congrégation, communauté, retraite spirituelle | 113 | 7,8 | 4 | 3,3 | [0,09 ; 6,5] |
| Cadre familial, sortie individuelle, voiture | 199 | 14,6 | 20 | 16,7 | [10,0 ; 23,4] |
| Domicile/bureau abuseur, cours particulier | 304 | 34,8 | 26 | 21,6 | [14,2 ; 29,0] |
| Proportion de viols | 394 | 27,3 | 38 | 32,1 | [23,7 ; 40,5] |
| A parlé des abus | 1201 | 83,5 | 50 | 42,2 | [33,3 ; 51,1] |
| A parlé des abus à l'Eglise | 413 | 28,6 | 5 | 4,0 | [0,47 ; 7,5] |
| A connaissance d'autres victimes | 832 | 58,6 | 53 | 44,6 | [35,6 ; 53,6] |
| A porté plainte | 172 | 12,0 | 25 | 20,9 | [13,6 ; 28,2] |

Sources : Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE et Enquête Appel à témoignages Inserm-CIASE 2019

Lecture : 64,9% des personnes qui ont répondu à l'appel à témoignages sont des hommes contre 78,6% des personnes abusées pour la première fois par un membre du clergé qui ont répondu à l'enquête en population générale.

6.3. MÉTHODOLOGIE DE LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIÉRARCHIQUE

La classification en statistiques est une méthode inductive d'exploration de données de la famille des analyses géométriques popularisées par Pierre Bourdieu. Elle consiste à regrouper l'ensemble des individus d'un échantillon selon la proximité de leur profil, lui-même produit en fonction d'un certains nombres de variables considérées comme « actives ». Le nombre de classes obtenu peut être prédéfini par le chercheur ou induit de par la quantité d'informations pertinentes gardée par le logiciel en fonction de la partition. Plus on constitue de classes, plus l'information sera riche, mais moins on aura de configurations types qui empêchent d'y voir clair dans la multitude de réponses données par les enquêtés.

Au préalable, il faut donc définir les variables dites « actives », c'est-à-dire celles qui, intégrées au modèle, agissent pour distinguer et construire les classes. Il faut également définir des variables dites « descriptives » qui seront utilisées pour décrire et interpréter les classes ainsi constituées. Dans cet objectif, et en s'appuyant sur les apports de la typologie qualitative, l'équipe INSERM a retenu, à partir des questions posées dans le questionnaire, certaines variables.

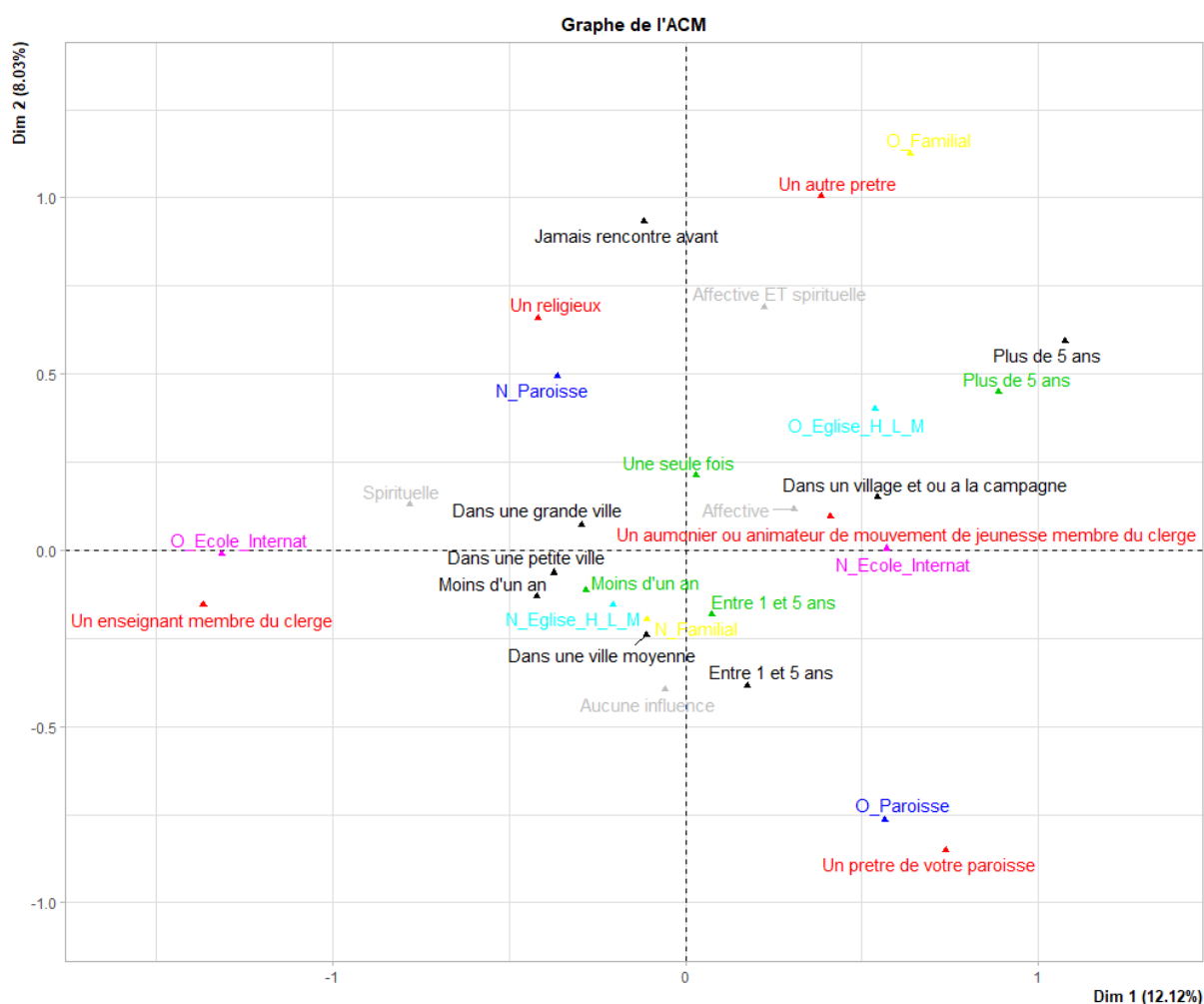
Toutes ces opérations ont été réalisées sur le logiciel R via les packages *FactoMineR* et *FactoShiny*³⁷⁷.

La classification statistique ne peut être réalisée que sur des données numériques, c'est pourquoi pour cet échantillon nous avons d'abord procédé à une Analyse des Correspondances Multiples (ACM). L'ACM est la version qualitative de sa cousine l'ACP (Analyse en Composantes Principales). Toutes deux permettent de représenter les modalités des différentes variables ainsi que les individus sur des plans factoriels qui vont servir à établir des liens entre individus et/ou modalités. Elles permettent également de recoder des données en format numériques sur lesquelles nous allons pouvoir opérer un algorithme de classification. Que peut-on dire à partir de la classification ?

On peut d'abord préciser les variables « actives » qui jouent le plus dans la dispersion des individus rapportée à un espace à deux dimensions, soit les modalités qui créent le plus d'opposition entre les cas :

³⁷⁷ François Husson, Julie Josse, Sébastien Lê, *FactoMineR* http://factominer.free.fr/index_fr.html

Figure 17 : Graphique de l'Analyse des Correspondances Multiples



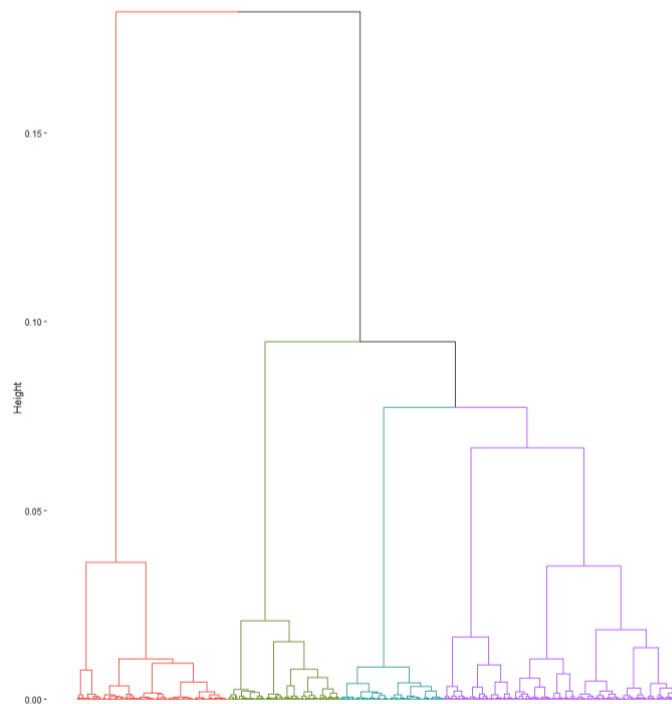
Source : Enquête Inserm/CIASE 2019-2020

L'axe horizontal se construit sur une opposition d'abord entre lieux des abus : à gauche « école, internat » vs à droite « paroisse », « Église hors les murs » et « cadre familial ». Entre en compte ensuite une opposition entre identités des abuseurs : à gauche « enseignant, religieux » vs à droite « prêtre de votre paroisse », « aumônier » et « autre prêtre ». Dans une moindre mesure, jouent également deux oppositions : celle entre à gauche « abuseur jamais rencontré » ou « connu depuis moins d'un an avant les faits » et abuseur « connu depuis plus de 5 ans avant les faits » et celle entre le milieu urbain à gauche et milieu rural à droite.

L'axe vertical se construit sur une opposition d'abord entre identités de l'abuseur : en haut « religieux » et « autre prêtre » vs en bas « prêtre de votre paroisse », puis, dans une moindre mesure sur une opposition de lieux d'abus : en haut « l'Église hors les murs » et « cadre familial » vs en bas « la paroisse ». Notons que joue aussi une opposition en termes d'influence ressentie par l'abusé : en haut « influence » vs en bas « aucune influence »

Une fois l'ACM construite, a été réalisée une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) dont les résultats sont présentés dans le rapport. La CAH a pour objectif de regrouper des individus d'un échantillon de sorte à ce que les classes soient les plus homogènes mais aussi les plus hétérogènes possible entre elles. Un individu ne peut pas entrer dans deux classes différentes et tous les individus se trouvent classés. L'algorithme commence par créer autant de classes que d'individus, puis regroupe ces derniers en fonction des variables actives choisies par le chercheur. Les individus les plus proches sont donc rassemblés pour former des classes, pour arriver n-1 classes, n-2 classes, jusqu'à deux classes, et enfin une unique classe composée de tout l'échantillon. C'est pourquoi l'on parle de classification ascendante. La représentation usuelle de la CAH est l'arbre hiérarchisé qui montre le découpage des classes. Le rôle du chercheur est de déterminer où le découpage lui semble le plus pertinent. Ici, chaque rectangle de couleur représente une classe.

Figure 18 : Arbre hiérarchique



6.4. TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 37 : Composition de l'échantillon mineurs et majeurs

| Âge au premier abus | Hommes | Femmes | Non réponse | Total général |
|----------------------|------------|------------|-------------|---------------|
| Moins de 10 ans | 195 | 173 | | 368 |
| Entre 10 et 13 ans | 558 | 185 | 4 | 747 |
| Entre 14 et 17 ans | 161 | 116 | 1 | 278 |
| Entre 18 et 20 ans | 22 | 33 | | 55 |
| Plus de 21 ans | 30 | 121 | | 151 |
| Non réponse | 11 | 12 | 5 | 28 |
| Total général | 977 | 640 | 10 | 1627 |

Source : Enquête Inserm/CIASE 2019-2020

Champ : Échantillon mineurs + majeurs (N=1627=1448 mineurs + 151 majeurs + 28 NR)

Tableau 38 : Géographie des abus selon l'année du premier abus

| | 1940-1969 | | 1970-1989 | | 1990-2000+ | | Total | |
|----------------------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|-------------|------------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| TOTAL | 885 | 61,8 | 457 | 31,9 | 90 | 6,3 | 1432 | 100 |
| <i>Région de l'abus</i> | | | | | | | | |
| Auvergne Rhône Alpes | 120 | 13,7 | 73 | 16,2 | 12 | - | 205 | 14,5 |
| Bourgogne Franche Comté | 40 | 4,6 | 22 | - | 5 | - | 67 | 4,7 |
| Bretagne | 77 | 8,8 | 45 | 10 | 8 | - | 130 | 9,2 |
| Centre Val De Loire | 17 | - | 10 | - | 5 | - | 32 | 2,3 |
| Corse | 2 | - | 0 | - | 0 | - | 2 | - |
| Grand Est | 60 | 6,9 | 37 | 8,2 | 5 | - | 102 | 7,2 |
| Hauts De France | 92 | 10,5 | 34 | 7,5 | 6 | - | 132 | 9,3 |
| Ile de France | 161 | 18,4 | 74 | 16,4 | 11 | - | 246 | 17,4 |
| Normandie | 32 | 3,7 | 28 | 6,2 | 1 | - | 61 | 4,3 |
| Nouvelle Aquitaine | 58 | 6,6 | 20 | - | 10 | - | 88 | 6,2 |
| Occitanie | 49 | 5,6 | 36 | 8 | 4 | - | 89 | 6,3 |
| Pays De La Loire | 103 | 11,8 | 35 | 7,8 | 3 | - | 141 | 10 |
| Provence Alpes Côte d'Azur | 38 | 4,3 | 23 | - | 13 | - | 74 | 5,2 |
| Guadeloupe | 1 | - | 0 | - | 0 | - | 1 | - |
| Guyane | 1 | - | 0 | - | 0 | - | 1 | - |

| | | | | | | | | | | |
|-----------------------|----|---|----|---|---|---|----|-----|---|---|
| La Réunion | 0 | - | 0 | - | 0 | - | 0 | - | 0 | - |
| Martinique | 0 | - | 2 | - | 2 | - | 4 | - | | |
| Mayotte | 0 | - | 0 | - | 0 | - | 0 | - | | |
| Afrique Du Nord | 6 | - | 0 | - | 0 | - | 6 | - | | |
| Afrique Subsaharienne | 1 | - | 1 | - | 0 | - | 2 | - | | |
| Europe (hors France) | 15 | - | 11 | - | 5 | - | 31 | 2,2 | | |
| Asie | 0 | - | 0 | - | 0 | - | 0 | - | | |
| Amérique Du Nord | 1 | - | 0 | - | 0 | - | 1 | - | | |
| Amérique Du Sud | 1 | - | 0 | - | 0 | - | 1 | - | | |

Source : Enquête Inserm/CIASE 2019-2020

Champ : Échantillon total

Tableau 39 : Prise de parole après l'abus (tous interlocuteurs confondus) en fonction de l'année au premier abus

| | 1940-1949 | | 1950-1959 | | 1960-1969 | | 1970-1979 | | 1980-1989 | | 1990-1999 | | 2000-2009 | | 2010-2019 | | TOTAL | |
|--------------------|-----------|---|------------|------|------------|------|------------|------|------------|------|-----------|------|-----------|---|-----------|---|-------------|------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Tout de suite | 7 | - | 58 | 25,1 | 102 | 23,5 | 65 | 24,4 | 29 | 21,5 | 15 | 25 | 5 | - | 2 | - | 283 | 24,1 |
| Moins d'un an | 0 | - | 3 | 1,3 | 3 | 0,7 | 3 | 1,1 | 6 | 4,4 | 0 | 0 | 0 | - | 0 | - | 15 | 1,3 |
| Entre 1 et 5 ans | 6 | - | 21 | 9,1 | 33 | 7,6 | 24 | 9 | 14 | 10,4 | 6 | 10 | 5 | - | 3 | - | 112 | 9,5 |
| Entre 6 et 10 ans | 1 | - | 12 | 5,2 | 41 | 9,4 | 24 | 9 | 18 | 13,3 | 11 | 18,3 | 4 | - | 0 | - | 111 | 9,5 |
| Entre 11 et 20 ans | 2 | - | 26 | 11,3 | 68 | 15,7 | 34 | 12,8 | 19 | 14,1 | 15 | 25 | 3 | - | 0 | - | 167 | 14,2 |
| Entre 21 et 40 ans | 4 | - | 51 | 22,1 | 97 | 22,4 | 74 | 27,8 | 47 | 34,8 | 13 | 21,7 | 0 | - | 0 | - | 286 | 24,4 |
| Plus de 40 ans | 5 | - | 60 | 26 | 90 | 20,7 | 42 | 15,8 | 2 | 1,5 | 0 | 0 | 0 | - | 0 | - | 199 | 17 |
| Total | 25 | | 231 | | 434 | | 266 | | 135 | | 60 | | 17 | | 5 | | 1173 | |

Source : Enquête Inserm/CIASE 2019-2020

Champ : Personnes ayant parlé des abus qu'elles avaient subis (que ce soit tout de suite ou plus tard)

Tableau 40 : Les déterminants de la prise de parole en général (modèle de régression logistique)

| | Parole | | Régression logistique | | |
|--|--------------|------------|-----------------------|-----------------|-------------|
| | % (effectif) | Total | Odds Ratio | Significativité | IC 95% |
| Sexe | | | | | |
| Homme | 81,4 (759) | 100 (933) | ref | | |
| Femme | 87,5 (442) | 100 (505) | 1,22 | | [0,81;1,84] |
| Viol | | | | | |
| Non | 83,1 (846) | 100 (1018) | | | |
| Oui | 86 (339) | 100 (394) | | | |
| Type d'atteinte | | | | | |
| Attouchements | 83,2 (770) | 100 (926) | | | |
| Autre atteinte | 80 (64) | 100 (80) | | | |
| Viol | 86 (339) | 100 (394) | | | |
| Age au premier abus | | | | | |
| Moins de 10 ans | 85,8 (314) | 100 (366) | 1,08 | | [0,69;1,68] |
| Entre 10 et 13 ans | 81,1 (604) | 100 (745) | ref | | |
| Entre 14 et 17 ans | 86 (239) | 100 (278) | 1,38 | | [0,83;2,3] |
| Entre 18 et 20 ans | 88,9 (48) | 100 (54) | 1,37 | | [0,46;4,09] |
| Type de ville abus | | | | | |
| Dans un village et ou à la campagne | 83 (382) | 100 (460) | | | |
| Dans une petite ville | 87,2 (260) | 100 (298) | | | |
| Dans une ville moyenne | 82,4 (257) | 100 (312) | | | |
| Dans une grande ville | 81,9 (289) | 100 (353) | | | |
| Quelle personne de l'Eglise a abuse | | | | | |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 86,5 (179) | 100 (207) | | | |
| Un enseignant membre du clergé | 80,2 (275) | 100 (343) | | | |
| Un prêtre | 84,4 (628) | 100 (744) | | | |
| Un religieux | 87,3 (96) | 100 (110) | | | |
| Etalement des abus dans le temps | | | | | |
| Une seule fois | 84,8 (336) | 100 (396) | 1,18 | | [0,87;1,62] |
| Moins d'un an | 79,9 (365) | 100 (457) | ref | | |
| Entre 1 et 5 ans | 83,9 (349) | 100 (416) | 0,94 | | [0,67;1,3] |
| Plus de 5 ans | 93,8 (90) | 100 (96) | 2,44 | * | [1,21;4,92] |
| Temps depuis lequel on connaît l'abuseur | | | | | |
| Jamais rencontré avant | 79,2 (175) | 100 (221) | | | |
| Moins d'un an | 82,4 (420) | 100 (510) | | | |
| Entre 1 et 5 ans | 84,5 (478) | 100 (566) | | | |

| | | | | | |
|--|--------------------|-------------------|-------------|----|-------------|
| Plus de 5 ans | 90,8 (119) | 100 (131) | | | |
| <i>Circonstances des abus (4 var)</i> | | | | | |
| Paroisse | 85,9 (487) | 100 (567) | 1,51 | | [0,93;2,45] |
| Eglise hors les murs | 85 (340) | 100 (400) | 1,11 | | [0,68;1,81] |
| Ecole internat | 79,4 (346) | 100 (436) | 1,3 | | [0,75;2,23] |
| Famille | 89,1 (179) | 100 (201) | 1,85 | | [0,96;3,57] |
| <i>Influence</i> | | | | | |
| Aucune influence | 82,2 (456) | 100 (555) | | | |
| Affective | 84,6 (412) | 100 (487) | | | |
| Spirituelle | 82,1 (170) | 100 (207) | | | |
| Affective ET spirituelle | 86,1 (167) | 100 (194) | | | |
| <i>Autre abus</i> | | | | | |
| Abus après personne Eglise | 84,9 (253) | 100 (298) | | | |
| Abus avant personne Eglise | 83,1 (98) | 100 (118) | | | |
| Non | 83,2 (825) | 100 (992) | | | |
| <i>Année premier abus</i> | | | | | |
| 1940-1969 | 80,7 (712) | 100 (882) | ref | | |
| 1970+ | 85,7 (391) | 100 (456) | 1,75 | ** | [1,16;2,64] |
| Total | 83,5 (1205) | 100 (1443) | | | |

Source : *Enquête Inserm/CIASE 2019-2020*

Note : En bleu sont notées les variables utilisées pour la régression logistique.

Champ : Echantillon total

Lecture de la régression logistique : Une personne abusée pour la première fois après 1970 a 1,75 fois plus de chances de parler à quelqu'un de ce qu'elle a vécu qu'une personne abusée avant 1970.

Tableau 41 : Les déterminants de la parole immédiate (modèle de régression logistique)

| | Parole | | Régression logistique | | |
|--|-----------------|------------|-----------------------|-----------------|-------------|
| | % (effectif) | Total | Odds Ratio | Significativité | IC 95% |
| Sexe | | | | | |
| Homme | 18,4 (172) | 100 (933) | ref | | |
| Femme | 24,8 (125) | 100 (505) | 1,45 | ** | [1,1;1,92] |
| Viol | | | | | |
| Non | 21,2 (216) | 100 (1018) | | | |
| Oui | 19,3 (76) | 100 (394) | | | |
| Type d'atteinte | | | | | |
| Attouchements | 21,4 (198) | 100 (926) | | | |
| Autre atteinte | 21,3 (17) | 100 (80) | | | |
| Viol | 19,3 (76) | 100 (394) | | | |
| Age au premier abus | | | | | |
| Moins de 10 ans | 20,8 (76) | 100 (366) | 0,85 | | [0,62;1,16] |
| Entre 10 et 13 ans | 21,6 (161) | 100 (745) | ref | | |
| Entre 14 et 17 ans | 15,1 (42) | 100 (278) | 0,62 | * | [0,42;0,91] |
| Entre 18 et 20 ans | 35,2 (19) | 100 (54) | 1,63 | | [0,89;2,98] |
| Type de ville abus | | | | | |
| Dans un village et ou à la campagne | 20,7 (95) | 100 (460) | | | |
| Dans une petite ville | 18,8 (56) | 100 (298) | | | |
| Dans une ville moyenne | 19,6 (61) | 100 (312) | | | |
| Dans une grande ville | 23,8 (84) | 100 (353) | | | |
| Quelle personne de l'Eglise a abuse | | | | | |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 14,5 (30) | 100 (207) | 0,64 | * | [0,41;0,98] |
| Un enseignant membre du clergé | 18,1 (62) | 100 (343) | 0,86 | | [0,61;1,21] |
| Un prêtre | 22,6 (168) | 100 (744) | ref | | |
| Un religieux | 28,2 (31) | 100 (110) | 1,38 | | [0,87;2,18] |
| Etalement des abus dans le temps | | | | | |
| Une seule fois | 22,2 (88) | 100 (396) | | | |
| Moins d'un an | 22,3 (102) | 100 (457) | | | |
| Entre 1 et 5 ans | 18 (75) | 100 (416) | | | |
| Plus de 5 ans | 17,7 (17) | 100 (96) | | | |
| Temps depuis lequel on connaît l'abuseur | | | | | |
| Jamais rencontré avant | 22,6 (50) | 100 (221) | | | |
| Moins d'un an | 22,5 (115) | 100 (510) | | | |
| Entre 1 et 5 ans | 18,9 (107) | 100 (566) | | | |
| Plus de 5 ans | 19,1 (25) | 100 (131) | | | |
| Circonstances des abus (4 var) | | | | | |
| Paroisse | 22,8 (129) | 100 (567) | | | |

| | | |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Eglise hors les murs | 20,3 (81) | 100 (400) |
| Ecole internat | 18,3 (80) | 100 (436) |
| Famille | 19,4 (39) | 100 (201) |
| Influence | | |
| Aucune influence | 21,8 (121) | 100 (555) |
| Affective | 18,1 (88) | 100 (487) |
| Spirituelle | 23,7 (49) | 100 (207) |
| Affective ET spirituelle | 20,6 (40) | 100 (194) |
| Autre abus | | |
| Abus après personne Eglise | 23,2 (69) | 100 (298) |
| Abus avant personne Eglise | 20,3 (24) | 100 (118) |
| Non | 20,5 (203) | 100 (992) |
| Année premier abus | | |
| 1940-1969 | 19,4 (171) | 100 (882) |
| 1970+ | 21,5 (98) | 100 (456) |
| Total | 20,7 (298) | 100 (1443) |

Source : Enquête Inserm/CIASE 2019-2020

Note : En vert sont notées les variables utilisées pour la régression logistique.

Champ : Échantillon total

Lecture de la régression logistique : Une personne abusée entre ses 14 et 17 ans a 1,62 fois moins de chances de parler immédiatement des abus qu'elle a subis qu'une personne abusée entre ses 10 et 13 ans.

Tableau 42 : Les déterminants de la prise de parole auprès des parents

| | Tout de suite | | Seulement plus tard | | Jamais | | Total Nb |
|--|---------------|-------------|---------------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | |
| TOTAL | 326 | 22,5 | 187 | 12,9 | 935 | 64,6 | 1448 |
| Sexe | | | | | | | |
| Homme | 207 | 22,1 | 113 | 12,1 | 616 | 65,8 | 936 |
| Femme | 118 | 23,3 | 74 | 14,6 | 315 | 62,1 | 507 |
| Diplôme le plus élevé | | | | | | | |
| Sans diplôme | 8 | 26,7 | 2 | 6,7 | 20 | 66,7 | 30 |
| Inférieur au bac | 33 | 15,1 | 22 | 10,1 | 163 | 74,8 | 218 |
| Bac | 36 | 26,5 | 18 | 13,2 | 82 | 60,3 | 136 |
| Bac+2 | 56 | 21,8 | 37 | 14,4 | 164 | 63,8 | 257 |
| Diplôme supérieur à Bac+2 | 169 | 23,8 | 96 | 13,5 | 445 | 62,7 | 710 |
| Autre diplôme | 22 | 23,9 | 11 | 12 | 59 | 64,1 | 92 |
| Age au premier abus*** | | | | | | | |
| Moins de 10 ans | 93 | 25,3 | 56 | 15,2 | 219 | 59,5 | 368 |
| Entre 10 et 13 ans | 164 | 22 | 107 | 14,3 | 476 | 63,7 | 747 |
| Entre 14 et 17 ans | 61 | 21,9 | 19 | 6,8 | 198 | 71,2 | 278 |
| Entre 18 et 20 ans | 8 | 14,5 | 5 | 9,1 | 42 | 76,4 | 55 |
| Année au premier abus*** | | | | | | | |
| 1940-1969 | 143 | 16,2 | 110 | 12,4 | 632 | 71,4 | 885 |
| 1970-1989 | 140 | 30,6 | 63 | 13,8 | 254 | 55,6 | 457 |
| 1990-2000+ | 38 | 42,2 | 12 | 13,3 | 40 | 44,4 | 90 |
| Identité du premier abuseur religieux | | | | | | | |
| Un prêtre de votre paroisse | 111 | 24,8 | 69 | 15,4 | 268 | 59,8 | 448 |
| Un autre prêtre | 67 | 22,6 | 43 | 14,5 | 187 | 63 | 297 |
| Un religieux | 20 | 15,6 | 16 | 12,5 | 92 | 71,9 | 128 |
| Un enseignant membre du clergé | 69 | 20,1 | 41 | 11,9 | 234 | 68 | 344 |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 51 | 24,5 | 16 | 7,7 | 141 | 67,8 | 208 |
| Circonstances de l'abus | | | | | | | |
| Abus Paroisse | 134 | 23,6 | 86 | 15,1 | 348 | 61,3 | 568 |
| Abus Eglise hors les murs | 97 | 24,2 | 48 | 12 | 256 | 63,8 | 401 |
| Abus Ecole internat* | 85 | 19,4 | 47 | 10,7 | 306 | 69,9 | 438 |
| Abus Famille* | 63 | 31,2 | 27 | 13,4 | 112 | 55,4 | 202 |
| Type d'abus | | | | | | | |
| Viol | 105 | 26,6 | 43 | 10,9 | 247 | 62,5 | 395 |
| Attouchements* | 292 | 23,5 | 167 | 13,4 | 784 | 63,1 | 1243 |
| Autre atteinte | 85 | 25,4 | 46 | 13,8 | 203 | 60,8 | 334 |

Source : Enquête Inserm/CIASE 2019-2020

Champ : Échantillon total

Lecture : 65,8% des hommes n'ont jamais parlé à leurs parents contre 62,1% des femmes.

Les étoiles représentent les significativités des tests Khi2 :

[] différences non significatives * p<0.05 ** p<0.01 *** p<0.001

Tableau 43 : Les déterminants de la prise de parole auprès de l'Église

| | Tout de suite | | Seulement plus tard | | Jamais | | Total Nb |
|--|---------------|------------|---------------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | |
| TOTAL | 110 | 7,6 | 342 | 23,6 | 996 | 68,8 | 1448 |
| Sexe* | | | | | | | |
| Homme | 78 | 8,3 | 204 | 21,8 | 654 | 69,9 | 936 |
| Femme | 31 | 6,1 | 138 | 27,2 | 338 | 66,7 | 507 |
| Diplôme le plus élevé | | | | | | | |
| Sans diplôme | 4 | 13,3 | 8 | 26,7 | 18 | 60 | 30 |
| Inférieur au bac | 13 | 6 | 38 | 17,4 | 167 | 76,6 | 218 |
| Bac | 9 | 6,6 | 27 | 19,9 | 100 | 73,5 | 136 |
| Bac+2 | 7 | 7 | 21 | 21 | 72 | 72 | 100 |
| Diplôme supérieur à Bac+2 | 62 | 8,7 | 176 | 24,8 | 472 | 66,5 | 710 |
| Autre diplôme | 8 | 8,7 | 31 | 33,7 | 53 | 57,6 | 92 |
| Age au premier abus*** | | | | | | | |
| Moins de 10 ans | 16 | 4,3 | 71 | 19,3 | 281 | 76,4 | 368 |
| Entre 10 et 13 ans | 62 | 8,3 | 162 | 21,7 | 523 | 70 | 747 |
| Entre 14 et 17 ans | 20 | 7,2 | 93 | 33,5 | 165 | 59,4 | 278 |
| Entre 18 et 20 ans | 12 | 21,8 | 16 | 29,1 | 27 | 49,1 | 55 |
| Année au premier abus*** | | | | | | | |
| 1940-1969 | 66 | 7,5 | 180 | 20,3 | 639 | 72,2 | 885 |
| 1970-1989 | 27 | 5,9 | 123 | 26,9 | 307 | 67,2 | 457 |
| 1990-2000+ | 13 | 14,4 | 35 | 38,9 | 42 | 46,7 | 90 |
| Identité du premier abuseur religieux** | | | | | | | |
| Un prêtre de votre paroisse | 29 | 6,5 | 108 | 24,1 | 311 | 69,4 | 448 |
| Un autre prêtre | 22 | 7,4 | 85 | 28,6 | 190 | 64 | 297 |
| Un religieux | 20 | 15,6 | 26 | 20,3 | 82 | 64,1 | 128 |
| Un enseignant membre du clergé | 27 | 7,8 | 64 | 18,6 | 253 | 73,5 | 344 |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 10 | 4,8 | 54 | 26 | 144 | 69,2 | 208 |
| Circonstances de l'abus | | | | | | | |
| Abus Paroisse | 48 | 8,5 | 130 | 22,9 | 390 | 68,7 | 568 |
| Abus Eglise hors les murs | 31 | 7,7 | 109 | 27,2 | 261 | 65,1 | 401 |
| Abus Ecole internat | 32 | 7,3 | 91 | 20,8 | 315 | 71,9 | 438 |
| Abus Famille** | 12 | 5,9 | 69 | 34,2 | 121 | 59,9 | 202 |
| Type d'abus | | | | | | | |
| Viol* | 29 | 7,3 | 111 | 28,1 | 255 | 64,6 | 395 |
| Attouchements | 96 | 7,7 | 289 | 23,3 | 858 | 69 | 1243 |
| Autre atteinte** | 35 | 10,5 | 91 | 27,2 | 208 | 62,3 | 334 |

Source : Enquête Inserm/CIASE 2019-2020

Les étoiles représentent les significativités des tests Khi2 :

[] différences non significatives * p<0.05 ** p<0.01 *** p<0.001

Champ : Echantillon total

Tableau 44 : Les déterminants de la prise de parole auprès de la justice

| | Parlé à la justice | | Jamais | | Total Nb |
|--|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Nb | % | Nb | % | |
| TOTAL | 205 | 14,2 | 1243 | 85,8 | 1448 |
| Sexe | | | | | |
| Homme | 142 | 15,2 | 794 | 84,8 | 936 |
| Femme | 62 | 12,2 | 445 | 87,8 | 507 |
| Diplôme le plus élevé | | | | | |
| Sans diplôme | 5 | 16,7 | 25 | 83,3 | 30 |
| Inférieur au bac | 30 | 13,8 | 188 | 86,2 | 218 |
| Bac | 15 | 11 | 121 | 89 | 136 |
| Bac+2 | 40 | 15,6 | 217 | 84,4 | 257 |
| Diplôme supérieur à Bac+2 | 101 | 14,2 | 609 | 85,8 | 710 |
| Autre diplôme | 12 | 13 | 80 | 87 | 92 |
| Age au premier abus | | | | | |
| Moins de 10 ans | 43 | 11,7 | 325 | 88,3 | 368 |
| Entre 10 et 13 ans | 102 | 13,7 | 645 | 86,3 | 747 |
| Entre 14 et 17 ans | 49 | 17,6 | 229 | 82,4 | 278 |
| Entre 18 et 20 ans | 11 | 20 | 44 | 80 | 55 |
| Année au premier abus*** | | | | | |
| 1940-1969 | 45 | 5,1 | 840 | 94,9 | 885 |
| 1970-1989 | 116 | 25,4 | 341 | 74,6 | 457 |
| 1990-2000+ | 41 | 45,6 | 49 | 54,4 | 90 |
| Identité du premier abuseur religieux*** | | | | | |
| Un prêtre de votre paroisse | 66 | 14,7 | 382 | 85,3 | 448 |
| Un autre prêtre | 47 | 15,8 | 250 | 84,2 | 297 |
| Un religieux | 19 | 14,8 | 109 | 85,2 | 128 |
| Un enseignant membre du clergé | 20 | 5,8 | 324 | 94,2 | 344 |
| Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse membre du clergé | 47 | 22,6 | 161 | 77,4 | 208 |
| Circonstances de l'abus | | | | | |
| Abus Paroisse | 84 | 14,8 | 484 | 85,2 | 568 |
| Abus Eglise hors les murs*** | 92 | 22,9 | 309 | 77,1 | 401 |
| Abus Ecole internat*** | 36 | 8,2 | 402 | 91,8 | 438 |
| Abus Famille** | 42 | 20,8 | 160 | 79,2 | 202 |
| Type d'abus | | | | | |
| Viol*** | 88 | 22,3 | 307 | 77,7 | 395 |
| Attouchements* | 188 | 15,1 | 1055 | 84,9 | 1243 |
| Autre atteinte | 55 | 16,5 | 279 | 83,5 | 334 |

Source : Enquête Inserm/CIASE 2019-2020

Les étoiles représentent les significativités des tests Khi2 :

[] différences non significatives * $p < 0.05$ ** $p < 0.01$ *** $p < 0.001$

Champ : Échantillon total

Tableau 45 : A qui parle-t-on lorsque l'on s'exprime au moment des abus ?

| Tout de suite | Hommes | | Femmes | | Total | |
|------------------------|--------|------|--------|------|-------|------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Mère | 105 | 61 | 70 | 56 | 175 | 58,9 |
| Père | 53 | 30,8 | 22 | 17,6 | 75 | 25,3 |
| Autre personne famille | 23 | 13,4 | 27 | 21,6 | 50 | 16,8 |
| Personne entourage | 10 | 5,8 | 12 | 9,6 | 22 | 7,4 |
| Ami(e) | 33 | 19,2 | 23 | 18,4 | 56 | 18,9 |
| Personne de l'Eglise | 35 | 20,3 | 16 | 12,8 | 51 | 17,2 |
| Professionnel de santé | 4 | 2,3 | 5 | 4 | 9 | 3 |

Source : Enquête Inserm/CIASE 2019-2020

Champ : Personnes ayant parlé tout de suite des abus qu'elles avaient subis

Tableau 46 : A qui parle-t-on lorsque l'on s'exprime des années après les abus ?

| Plus tard | Hommes | | Femmes | | Total | |
|-------------------------------|--------|------|--------|------|-------|------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Mère | 209 | 29,2 | 130 | 31,1 | 339 | 29,9 |
| Père | 130 | 18,2 | 71 | 17 | 201 | 17,7 |
| Compagne/Compagnon | 440 | 61,5 | 189 | 45,2 | 629 | 55,5 |
| Autre personne famille | 203 | 28,4 | 152 | 36,4 | 355 | 31,3 |
| Personne entourage | 159 | 22,2 | 108 | 25,8 | 267 | 23,5 |
| Ami(e) | 164 | 22,9 | 102 | 24,4 | 266 | 23,5 |
| Personne de l'Eglise | 209 | 29,2 | 144 | 34,4 | 353 | 31,1 |
| Professionnel de santé | 36 | 5 | 17 | 4,1 | 53 | 4,7 |
| Association aide aux victimes | 247 | 34,5 | 208 | 49,8 | 455 | 40,1 |
| Avocat | 59 | 8,2 | 30 | 7,2 | 89 | 7,8 |

Source : Enquête Inserm/CIASE 2019-2020

Champ : Personnes ayant parlé plus tard des abus qu'elles avaient subis

6.5. QUESTIONNAIRE DE L'APPEL À TÉMOIGNAGES

La CIASE (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église) est une commission indépendante qui mène une étude nationale approfondie sur les abus sexuels dans l'Église catholique de France de 1950 à aujourd'hui, auprès de personnes mineures ou de personnes adultes qui ont été engagées dans une relation sexuelle non librement consentie dans le cadre d'une relation de hiérarchie, d'accompagnement spirituel ou d'emprise: Elle est présidée par Jean-Marc Sauvé, ancien vice-président du Conseil d'État et elle est composée de 22 personnes : chercheurs en sciences sociales, médecins, psychiatres, psychanalyste et psychologue, spécialistes des questions de santé et juristes.

Cette étude comprend une partie par questionnaire, que nous vous proposons ici. Nous avons bien conscience du caractère limité et difficile de ce questionnaire mais cette méthode est nécessaire pour caractériser l'ampleur de ces abus. Les membres de la commission rencontreront également des personnes qui ont subi des abus pour recueillir leur témoignage détaillé ainsi que des responsables de l'Église pour étudier les réactions de cette institution. Toutes ces données nous permettront d'aider à formuler des recommandations afin de lutter le plus efficacement possible contre les abus sexuels dans l'Église.

Nous vous remercions vivement d'avoir accepté aujourd'hui de répondre à nos questions. Au total, le questionnaire dure entre 10 et 20 minutes selon les situations. Vous pouvez, si vous le souhaitez, remplir ce questionnaire en plusieurs fois, en cliquant sur le lien qui vous a été donné. Vos réponses sont très importantes pour la commission. **Cette étude est strictement anonyme** : vos réponses seront analysées uniquement par les membres de la commission et les personnes mandatées par elle qui sont astreints à la plus stricte confidentialité. Vous êtes libre de répondre aux questions que vous voulez.

Si vous le souhaitez, nous vous enverrons les résultats de cette étude. Nous vous indiquerons à la fin de ce questionnaire des liens pour contacter éventuellement des aides juridiques et de soutien psychologique.

Nous allons commencer par quelques questions générales qui nous permettront de mieux caractériser l'ampleur des abus sexuels dans l'Église catholique en France.

RS 1. Vous êtes... ?

- Une femme
- Un homme

RS 2. En quelle année êtes-vous né/née ?

/ _____ /

RS 3. Etes-vous aujourd'hui ?

- Marié.e
- Pacsé.e
- Célibataire
- Divorcé.e

- Veuf/veuve
- Autres précisez

RS 4. Avez-vous des enfants ?

- Oui
- Non

RS 5. Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu ?

(Une seule réponse)

- Pas de diplôme
- Certificat d'études (primaires)
- CAP (certificat d'aptitude professionnelle)
- Brevet simple ; BEPC, brevet des collèges
- BEP (Brevet d'Enseignement Professionnel)
- Baccalauréat d'enseignement technique
- Baccalauréat d'enseignement général
- BAC + 2 (BTS, DUT, instituteur, DEUG)
- Diplôme de l'enseignement supérieur 2e cycle (master...)
- Diplôme de l'enseignement supérieur 3e cycle, grandes écoles
- Autre diplôme
- Vous ne savez pas

RS 6. Quelle est votre situation ... ?

(Une seule réponse)

1. Vous êtes religieuse/religieux
2. Vous êtes prêtre
3. Vous avez un emploi
4. Vous êtes au chômage
5. Vous êtes à la retraite
6. Vous n'avez jamais travaillé
7. Vous poursuivez des études
8. Vous êtes en congé parental
9. Vous êtes en congé maladie
10. Autre

Filtre : si RS6 = 1,2

RS 7. Depuis combien de temps êtes-vous [religieux/religieuse] / [prêtre] ?

/ _____ / années

Filtre : si RS6 = 3, 4, 5, 8, 9

RS 8. Quelle est ou quelle était votre dernière profession ?

Liste précodée des professions en 8 postes

- 1 "Agriculteur"
- 2 "Artisan ou commerçant"
- 3 "Profession libérale, cadre supérieur"
- 4 "Profession intermédiaire"
- 5 "Employé"
- 6 "Ouvrier"
- 7 "Retraité"
- 8 "Autre inactif"

Quelle était la profession de votre père lorsque vous aviez 15 ans ?

Liste précodée des professions en 8 postes

- 1 "Agriculteur"
- 2 "Artisan ou commerçant"
- 3 "Profession libérale, cadre supérieur"
- 4 "Profession intermédiaire"
- 5 "Employé"
- 6 "Ouvrier"
- 7 "Retraité"
- 8 "Autre inactif"
- 9 Père inconnu
- 10 Père décédé

RS 9. Avez-vous travaillé ou avez-vous été bénévole dans l'Église catholique dans le passé ?

- Non
- Oui comme religieuse
- Oui comme religieux
- Oui comme prêtre
- Oui comme personne missionnée
- Oui comme laïc

Nous allons maintenant parler des abus dont vous avez été victime par un membre de l'Église catholique. Il s'agit de tous les actes touchant votre corps que vous n'avez pas voulu avoir. Nous sommes bien conscients de la difficulté de parler de ce sujet et de la souffrance que cela peut occasionner. Vos réponses nous permettront de qualifier les abus sexuels dans l'Église catholique. Nous vous rappelons que vos réponses sont anonymes et confidentielles.

Q1. Quel âge aviez-vous la première fois que vous avez été abusé par un membre de l'église catholique ?

/ _____ /

Q2. Quelle est la personne membre de l'Église catholique qui vous a abusé.e , la première fois ?

- Un prêtre de votre paroisse
- Un autre prêtre
- Une religieuse
- Un religieux
- Un enseignant membre du clergé (prêtre, religieux, religieuse)
- Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse (scout, action catholique, patronage) membre du clergé
- Une autre personne (*merci de préciser*)

Q3. Depuis combien de temps connaissiez-vous cette personne ?

- Vous ne l'aviez jamais rencontrée avant les abus
- Moins de 3 mois
- Entre 3 mois et un an
- Entre 1 et 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- Plus de 10 ans

Q4. Vous diriez que vous lui faisiez ?

- Complètement confiance
- Plutôt confiance
- Plutôt pas confiance
- Pas du tout confiance
- Vous ne savez pas

Q5. Diriez-vous que l'influence que cette personne avait sur vous était ...?

- Très importante
- Importante
- Pas très importante
- Pas du tout importante
- Vous ne savez pas

Q6. Vous diriez que cette influence était plutôt ... ?

Faire du Oui / Non

1. Affective
2. Spirituelle
3. Intellectuelle

Q7. Dans quelles circonstances ces abus ont-ils eu lieu ?

1. Lors du catéchisme ou de l'aumônerie
2. Dans un mouvement de jeunesse (scout, action catholique, patronage)
3. Dans un établissement scolaire, internat
4. Lors d'une retraite spirituelle
5. Dans le cadre de votre congrégation religieuse ou communauté
6. Au domicile familial
7. Dans un autre cadre (préciser)

Filtre : si Q7=5 (si communauté)

Q8. Pouvez-vous préciser de quelle communauté il s'agissait ?

- / _____ /

Q9. Ces abus ont eu lieu... ?

- Dans une grande ville
- Dans une ville moyenne
- Dans une petite ville
- Dans un village, à la campagne
- Vous ne savez plus

Q10. Dans quel département ou dans quel pays ces abus se sont-ils passés ?

- / _____ /
- Hors de France (préciser)

Q11. 12. Pendant combien de temps ces abus ont-ils duré ?

- Il n'y a eu qu'une seule fois
- Ils ont duré moins d'un mois
- Entre un mois et un an
- Entre 1 an et 5 ans
- Entre 5 ans et 10 ans
- Ils ont duré plus de 10 ans
- Vous ne savez plus

Q12. 11. Lors de ces abus y-a-t-il eu ... ?

(Plusieurs réponses possibles)

1. Des attouchements
2. Une fellation / un cunnilingus
3. Une pénétration
4. Une autre atteinte (proposition sexuelle, exhibitionnisme, voyeurisme, photos, sms ...)
5. Vous ne souhaitez pas parler de qui s'est passé *(réponse exclusive)*

Q13. Avez-vous parlé de ces abus à quelqu'un ?

1. Non, jamais avant l'appel à France Victimes
2. Oui, mais seulement au moment des abus
3. Oui, mais seulement plus tard (quelques mois / années plus tard)
4. Oui, à la fois au moment des abus, mais également par la suite (des mois ou des années plus tard)

Filtre : si Q13=1 (Si n'en a parlé à personne)

Q14. Vous diriez que vous n'en avez jamais parlé parce que ... ?

(Plusieurs réponses possibles)

- La personne qui vous a abusé vous a dit de ne pas en parler
- Vous pensiez alors que c'était normal
- C'était trop douloureux
- Vous ne connaissiez pas les mots pour en parler
- Vous pensiez qu'on ne vous croirait pas
- Vous pensiez que ça ne servirait à rien
- Vous aviez peur d'être renvoyé(e), exclue
- Vous pensiez que cela pourrait être gênant pour des personnes de votre famille
- Vous vouliez protéger les autres personnes de votre communauté
- Vous aviez honte de ce qui vous était arrivé
- Pour une autre raison (précisez)

Filtre : si Q13=2,4 (Si en a parlé tout de suite)

Q15. Vous en avez parlé tout de suite, à qui en avez-vous parlé ?

(Plusieurs réponses possibles)

1. A votre mère/belle-mère
2. A votre père/beau-père
3. A une autre personne de votre famille
4. A une autre personne de votre entourage
5. A un copain/une amie qui avait votre âge
6. A une personne de l'Église
7. A un professionnel de santé (psychologue, médecin)
8. A une association d'aide aux victimes
9. A un avocat
10. A une autre personne (précisez)

Filtre : si Q13=3,4 (Si en a parlé plus tard)

Q16. Vous en avez parlé plus tard, à qui (d'autre) en avez-vous parlé ?

(Plusieurs réponses possibles)

1. A votre mère/belle-mère
2. A votre père/beau-père

3. A votre femme/mari, compagne/compagnon
4. A une autre personne de votre famille
5. A une autre personne de votre entourage
6. A un copain une amie qui avait votre âge
7. A une personne de l'Église
8. A un avocat
9. A un professionnel de santé (psychologue, médecin)
10. A une association d'aide aux victimes
11. A une autre personne (précisez)

Filtre : si Q13=3,4 (Si en a parlé plus tard)

Q17. Combien d'années plus tard en avez-vous parlé à ... ?

_____ *Vous ne savez plus*

Filtre : si Q13 ≠ 1 (A ceux qui en ont déjà parlé)

Q18. Pouvez-vous nous dire ce qui, à votre avis, vous a conduit(e) à prendre conscience de ces abus, ce qui vous a poussé(e) à en parler ?

Question ouverte

Nous allons maintenant aborder quelques questions sur la manière dont les personnes qui ont été informées ont réagi

Filtre : si Q15=1 ou Q16=1 (Si en a parlé à sa mère / belle-mère)

Q19. Comment votre mère / belle-mère a réagi ?

(Plusieurs réponses possibles)

1. Elle ne vous a pas cru.e
2. Elle vous a cru.e mais ne savait pas quoi faire
3. Elle vous a cru.e mais n'a pas voulu que cela se sache
4. Elle vous a cru.e mais a pensé que vous étiez responsable
5. Elle a contacté l'Église
6. Elle a contacté un avocat ou la justice
7. Elle vous a emmené.e voir un professionnel de santé (psychologue, médecin)
8. Autre (précisez)

Filtre : si Q15=2 ou Q16=2 (Si en a parlé à son père/beau-père)

Q20. Comment père/beau-père a réagi ?

(Plusieurs réponses possibles)

1. Il ne vous a pas cru.e
2. Il vous a cru.e mais ne savait pas quoi faire
3. Il vous a cru.e mais n'a pas voulu que cela se sache
4. Il vous a cru.e mais a pensé que vous étiez responsable
5. Il a contacté l'Église
6. Il a contacté un avocat ou la justice
7. Il vous a emmené.e voir un professionnel de santé (psychologue, médecin)
8. Autre (précisez)

Filtre : si Q15=6 ou Q16=7 ou Q19=5 ou Q20=5 (Si la personne ou sa famille en a parlé à une personne de l'Église)

Q21. Qui a été mis au courant dans l'Église ?

(Plusieurs réponses possibles)

- L'évêque du diocèse
- Un autre évêque
- Un vicaire général
- Un prêtre du diocèse
- Une cellule d'écoute diocésaine
- Un ou une religieuse
- [à ne poser qu'aux personnes majeures lors de l'abus ; Q1 > 18 ans] Un ou une supérieur.e hiérarchique
- Une autre personne (*merci de préciser*)
- Vous ne savez pas

Filtrer sur Q15 et Q16 : n'apparaît que si a coché l'item "A une personne de l'Église" de l'un ou l'autre ou les deux et pas Q21_9

Q22. Comment cette ou ces personnes de l'Église ont-elles réagi ?

(Plusieurs réponses possibles)

PAS de rotation

- Elle vous a invité.e à venir en parler
- Elle n'a donné aucune suite à votre demande
- Elle vous a opposé une fin de non-recevoir
- Elle a écrit ou fait répondre par une autre personne qu'elle ne pouvait rien faire
- Elle vous a fait subir des intimidations si vous parliez de ce qui s'était passé
- Elle vous a dit qu'elle allait agir
- Elle a estimé que vous étiez responsable

- Elle a contacté un.e supérieur.e hiérarchique
- Elle a contacté un avocat ou a saisi la justice
- Vous ne savez pas

Q23. A votre connaissance, la personne qui vous abusé.e a-t-elle été sanctionnée par l'Église ?

(Une seule réponse)

1. Non, vous ne pensez pas
2. Elle a été changée de poste dans le même diocèse pour ne plus être en contact avec des enfants ou adolescents
3. Elle est toujours en poste auprès d'enfants ou d'adolescents dans le même diocèse
4. Elle a été envoyée dans un autre diocèse mais a toujours des contacts avec des enfants ou des adolescents
5. Elle a été envoyée dans un autre diocèse mais sans contact avec des enfants ou des adolescents
6. Elle a été renvoyée de son institut religieux ou déchu de la qualité de prêtre
7. Elle a eu une autre sanction (Précisez laquelle)
8. Vous ne savez pas ce qui s'est passé

Q24. A votre connaissance, y-a-t-il eu un procès canonique, c'est-à-dire à l'intérieur de l'Eglise catholique ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

Q25. Savez-vous si une plainte a été déposée devant la justice ?

(Une seule réponse)

- Oui une plainte a été déposée
- Non aucune plainte n'a été déposée
- Vous ne savez pas

Filtre : si aucune plainte n'a été déposée (Q25=Non)

Q26. Vous diriez qu'il n'y a pas eu de plainte devant la justice car ... ?

(Une seule réponse)

1. Vous, ou des membres de votre famille, vouliez essayer d'oublier cette histoire douloureuse
2. Vous, ou des membres de votre famille, n'y avez pas pensé
3. Vous, ou des membres de votre famille, ne saviez pas que vous pouviez porter plainte
4. Vous, ou des membres de votre famille, avez choisi de ne pas porter plainte
5. Vous ou votre famille pensiez qu'il y avait prescription

Filtre : si Q25 = oui (si plainte déposée)

Q27. En quelle année cette plainte a-t-elle été déposée ?

- / _____ /
- Vous ne savez pas

Filtre : si Q25 = oui (si plainte déposée)

Q28. A votre connaissance, la procédure est-elle en cours ou terminée ?

(Une seule réponse)

- Elle est en cours
- Elle a été classée sans suite, car il y avait prescription
- Elle est terminée et la personne a été condamnée par la justice
- Elle est terminée et la personne n'a pas été condamnée par la justice
- Vous ne savez pas

Filtre : si Q15=6 ou Q16=7 ou Q19=5 ou Q20=5 (Si la personne ou sa famille en a parlé à une personne de l'Église)

Q29. Au final, estimez-vous que les réponses connues de vous qui ont été apportées par l'Église ont été... ?

- Pas du tout satisfaisantes
- Pas satisfaisantes
- Plutôt satisfaisantes
- Tout à fait satisfaisantes
- Vous ne savez pas

Q30. Parmi les propositions suivantes, pouvez-vous indiquer celles qui vous concernent ... ?

Oui / Non

1. Vous auriez voulu obtenir des informations complètes sur la procédure mise en œuvre par l'Église
2. Vous auriez voulu que l'auteur ou l'Église s'excuse officiellement
3. Vous auriez voulu recevoir une réparation financière
4. Vous auriez voulu que l'auteur soit sanctionné par l'Église
5. Vous auriez voulu que l'auteur soit sanctionné par la justice

Q30bis. A votre connaissance, cette personne a-t-elle abusé d'autres personnes que vous ?

- Oui
- Non
- Vous ne savez pas

Q31. Avez-vous été abusé.e par une autre personne, qu'elle soit membre ou non de l'Eglise catholique, que celle dont vous venez de parler ?

1. Oui
2. Non

Filtre : Q31 = 1

Q32. Quel âge aviez-vous quand ça s'est passé pour la première fois avec une autre personne ?

- / _____ /

Filtre : Q31 = 1

Q33. Qui était cette autre personne ?

(Une seule réponse)

- Un prêtre de votre paroisse
- Un autre prêtre
- Un religieux
- Une religieuse
- Un enseignant membre du clergé (prêtre, religieux, religieuse)
- Un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse (scout, action catholique, patronage) membre du clergé
- Une personne de votre entourage [merci de préciser]
- Un inconnu
- Une autre personne précisez

Nous allons maintenant parler du soutien que vous avez éventuellement reçu et des conséquences de ces abus sur votre vie

Q34. A la suite de ces abus avez-vous été aidé.e par un professionnel de santé ou par une association ? (oui/non)

1. Par un psychologue
2. Par un médecin
3. Par une association d'aide aux victimes
4. Par un avocat
5. Par une autre personne

Q35. Suite à ces abus, avez-vous suivi un traitement ?

1. Non
2. Oui, un traitement médicamenteux
3. Oui, une thérapie
4. Oui, les deux

Filtre : si Q36 = 2 ou 4 (si traitement médicamenteux)

Q36. Pendant combien de temps environ ce traitement médicamenteux a-t-il duré ?

- Moins d'un an
- Plusieurs années
- Ce traitement continue aujourd'hui

Filtre : si Q36 = 3 ou 4 (si thérapie)

Q37. Pendant combien de temps environ cette thérapie a-t-elle duré ?

- Moins d'un an
- Plusieurs années
- Cette thérapie continue aujourd'hui

Q38. Comment estimez-vous votre état de santé psychique aujourd'hui ?

- Très mauvais
- Mauvais
- Moyen
- Bon
- Très bon
- Vous ne savez pas

Q39. Et comment estimez-vous votre état de santé physique ?

- Très mauvais
- Mauvais
- Moyen
- Bon
- Très bon
- Vous ne savez pas

Q40. Diriez-vous que ces abus sexuels ont perturbé ...

Très fortement / Fortement / Peu / Pas du tout / Vous ne savez pas

1. Votre vie affective
2. Votre vie sexuelle
3. Votre vie familiale
4. Votre vie professionnelle
5. Votre vie sociale

| |
|--|
| Pour terminer nous allons aborder quelques questions sur la religion |
|--|

Q41. Avez-vous reçu dans votre famille une éducation catholique ?

- Oui

- Non

Q42. Êtes-vous baptisé.e ?

- Oui
- Non

Q43. Avez-vous effectué tout ou partie de votre scolarité dans une institution religieuse catholique (école, collège ou lycée) ?

(Plusieurs réponses possibles sur le OUI)

- Non
- Oui, à l'école primaire
- Oui, au collège
- Oui, au lycée

Q44. Avez-vous été scolarisé.e dans un internat ?

- Oui
- Non

Q45. Avez-vous été au catéchisme ou à l'aumônerie ?

- Non
- Oui, au catéchisme
- Oui, à l'aumônerie
- Oui, au catéchisme et à l'aumônerie

Q46. Avez-vous appartenu à un mouvement de jeunesse catholique (scoutisme, chorale, patronage, action catholique...) ?

- Oui, un mouvement non mixte filles/garçons
- Oui, un mouvement mixte filles/garçons
- Non

Q47. Aujourd'hui diriez-vous que vous êtes catholique ?

- Oui
- Non, je ne le suis plus et je n'ai pas d'autre religion
- Non, je ne l'ai jamais été
- Non, j'ai une autre religion, précisez :

Q48. A la suite de ces abus diriez-vous que ... ?

(Une seule réponse)

- Vous avez perdu la foi
- Vous avez gardé la foi

- Vous ne savez pas
- Non concerné

Q49. Êtes-vous d'accord ou non avec les opinions suivantes ? (pas de rotation)

Tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord

1. Les prêtres sont des personnes de toute confiance
2. Les religieux sont des personnes de toute confiance
3. Les religieuses sont des personnes de toute confiance
4. L'Église a longtemps dissimulé les abus sexuels des prêtres
5. L'Église prend les mesures nécessaires pour protéger les fidèles en cas d'abus sexuels

Q50. Souhaitez-vous apporter d'autres informations à la commission ?

- Oui
- Non

Filtre : si Oui en Q51

Q51. Vous pouvez vous exprimer librement ci-dessous, livrer plus en détail votre témoignage et évoquer les conséquences que cela a pu avoir dans votre vie.

Toutes vos remarques seront lues avec la plus grande attention.

Q52. Souhaitez-vous proposer des recommandations à la commission ?

- Oui
- Non

Filtre : si Oui en Q45

Q53. Vous pouvez vous exprimer librement ci-dessous, délivrer vos recommandations à la commission.

Toutes vos remarques seront lues avec la plus grande attention.

Cette étude est maintenant terminée

Nous vous remercions infiniment d'y avoir participé

Si vous souhaitez obtenir un soutien ou l'adresse d'une association ou de professionnels de santé qui aident gratuitement les personnes victimes d'abus sexuels ou si vous souhaitez connaître les démarches à entreprendre pour déposer une plainte, vous pouvez contacter le **01.80.52.33.55**

Si vous souhaitez rencontrer des membres de la commission, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : temoignages@ciase.fr

Si vous souhaitez recevoir les résultats de cette étude, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante

resultats@ciase.fr. Ces résultats seront disponibles d'ici 18 mois

1. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

1.1. INTRODUCTION

Les violences sexuelles commises par le clergé sont un phénomène aujourd'hui suffisamment connu pour être pris en considération par les autorités de l'Église catholique romaine. Néanmoins depuis l'enquête « Spotlight » du Boston Globe en 2002 conduisant à la révélation de plusieurs milliers de victimes sur plusieurs décennies, l'attention médiatique comme celle de l'institution ecclésiale s'est principalement portée sur les abus sexuels commis contre des mineurs. La publication en juillet dernier d'un vade-mecum de 30 pages par la Congrégation pour la doctrine de la foi détaillant les procédures à observer en cas d'abus sur mineurs est un exemple supplémentaire de cette reconnaissance.

La question des violences sexuelles commises contre des religieuses a en revanche été longtemps passée sous silence. Entre 1994 et 1998, plusieurs rapports confidentiels rédigés par des cadres d'ordres religieux dont Sœur Maura O'Donohue, une missionnaire irlandaise présente sur le continent africain pendant plus de 45 ans, faisaient état de nombreux cas d'abus sexuels contre des religieuses commis par des prêtres et des évêques dans vingt-trois pays³⁷⁹. Ces faits, incluant des viols, des avortements forcés, des religieuses africaines contraintes de quitter leur communauté enceintes et tombant dans la prostitution, sont restés secrets jusqu'à leur révélation en 2001 par le *National Catholic Reporter*. Le porte-parole du Vatican, Joaquin Navarro-Valls, répondit alors au journal que les faits étaient connus et qu'ils ne concernaient qu'une zone géographique limitée. Ce phénomène est pourtant resté peu investigué, aussi bien par l'Église catholique ou les médias que par la recherche scientifique.

Il a fallu attendre près de 25 ans et le mouvement #MeToo pour que ce sujet puisse arriver dans le débat public. Interrogé en février 2019, le Pape François a reconnu publiquement pour la première fois le problème des abus sexuels commis contre des religieuses par des membres du clergé catholique et annoncé son intention de faire davantage pour lutter contre. En France, la diffusion télévisuelle d'un documentaire en mars 2019³⁸⁰ et la médiatisation de témoignages d'ex-religieuses³⁸¹, ont contribué à sortir le problème de l'indifférence générale.

³⁷⁸ Cette partie a été rédigée par Julie Ancian.

³⁷⁹ ALLEN John L., SCHAEFFER Pamela, "Reports of abuse", National Catholic Reporter online, publié le 16 mars 2001. Accessible sur: www.natcath.com/NCR_Online/documents/index.htm

³⁸⁰ « Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église » réalisé par Eric Quintin et Marie-Pierre Raimbault.

³⁸¹ Comme celui de MAXIMOVA Claire, *La tyrannie du silence. J'étais carmélite et un prêtre m'a violée*, Ed. Cherche-Midi, Paris, publié en janvier 2019.

La question des violences et abus sexuels par des clercs ou des religieux contre des personnes majeures autres que des religieuses est en revanche totalement absente des débats publics à l'heure actuelle. L'enquête menée par l'Inserm, centrée sur la question des religieuses et personnes vulnérables, met au jour la nécessité de les prendre en compte pour analyser aussi finement que possible les violences et abus sexuels commis par des personnes en lien avec l'Église catholique romaine en France.

La lettre de mission adressée le 20 novembre 2018 par le président de la CEF et la présidente de la CORREF à M. Jean-Marc Sauv , pr sident de la CIASE, formulait ainsi la demande de cr ation d'une commission d'investigation :

*« (...) Pour faire la v rit  sur les abus sexuels sur mineurs commis par des clercs et des religieux dans notre pays, il a sembl    la Conf rence des  v ques de France et   la Conf rence des religieux et religieuses de France qu'il  tait indispensable et n cessaire qu'une commission ind pendante puisse faire la lumi re sur ce qui s'est pass  et donne un avis et des pr conisations par rapport aux mesures prises. »*³⁸²

La question des religieuses abus es est incluse dans la formule retenue pour l'appel   t moignage :

*« (...) les victimes sont les mineurs au moment des faits, les majeurs prot g s, et les personnes qui, dans le cadre d'une relation de hi rarchie, d'autorit , d'accompagnement spirituel ou d'emprise, se sont trouv es engag es dans une relation   caract re sexuel non librement consentie. »*³⁸³

La CIASE a ensuite confi    l'Inserm la r alisation d'une enqu te devant permettre, en interrogeant les victimes, « de mesurer et de caract riser les abus sexuels commis au sein de l' glise sur des mineurs et des personnes vuln rables par des clercs et des religieux depuis 1950 et d' tudier la mani re dont ces affaires ont  t  trait es afin d'aider   formuler des recommandations pour que de tels crimes et d lits ne se reproduisent pas et que les victimes fassent l'objet d'une prise en charge appropri e ». L' tude comprend un volet quantitatif et un volet qualitatif qui vise plus sp cifiquement   identifier les logiques sociales et institutionnelles favorisant la survenue des violences sexuelles et   explorer les relations de la personne abus e avec l'auteur, les r ticences   parler, les r actions des personnes inform es (famille, membres de l' glise) et les raisons du non-recours au droit (voir l'introduction g n rale du rapport).

³⁸² Lettre de mission adress e par la CEF et la CORREF   M. Jean-Marc Sauv . Document accessible ici : <https://www.ciase.fr/wordpress/wp-content/uploads/2019/02/Lettre-de-Mission-CEF-CORREF.pdf>

³⁸³ Communiqu  de la CIASE pour l'appel   t moignage accessible ici : <https://www.ciase.fr/wordpress/wp-content/uploads/2019/06/CIASE-Communiqu -Appel- -t moignages.pdf>

1.2. PRECISIONS TERMINOLOGIQUES

Nous avons adopté les mêmes règles terminologiques que dans les autres parties du rapport (cf. introduction générale du rapport).

1.2.1. « ABUS SEXUELS » / « VIOLENCES SEXUELLES »

Quelle différence entre violence sexuelle et abus sexuel ? Les violences sexuelles recouvrent les situations dans lesquelles une personne impose à une autre des actes ou des propos à caractère sexuel qui n'ont pas été sollicités. Cette expression regroupe notamment les rapports ou tentatives de rapports sexuels forcés, mais aussi les attouchements des parties intimes ou baisers imposés, le fait de s'exhiber nu ou encore le harcèlement sexuel. L'abus sexuel précise dans quel cadre se produisent ces violences.

Nous avons fait le choix de recourir aux deux expressions dans ce rapport. L'enquête conduite par l'Inserm porte sur les actes de violence sexuelle commis contre des mineurs ou des religieuses dans l'Église catholique romaine. Parce que ces violences sexuelles prennent place dans un cadre relationnel établi, dans lequel une personne, en situation de pouvoir institutionnalisé par rapport à une autre, abuse de ce pouvoir en l'étendant au champ sexuel, nous adoptons dans ce rapport l'expression *abus sexuel* lorsque nous traitons spécifiquement du contexte relationnel dans lequel les violences sexuelles sont commises.

Le concept d'abus sexuel repose sur l'idée que l'asymétrie de la relation et l'exploitation d'une situation de dépendance d'une personne vis-à-vis d'une autre constituent un obstacle intrinsèque à l'expression d'un consentement libre et éclairé ; il peut être appliqué à toute relation où une personne – même majeure, placée sous l'autorité de fait ou de droit d'une autre, subit des violences sexuelles. Il permet également de penser des gestes à caractère sexuel commis sans violence, menace ou surprise. Les religieuses rencontrées pour cette enquête relatent des faits parfois commis sans aucune violence et même avec leur consentement – du moins en apparence car leur position dans une relation de pouvoir asymétrique ne leur a pas permis de l'exercer librement ou de manière « éclairée ». L'expression abus sexuel permet ici de penser des situations de contrainte morale ou de pression psychologique qui invisibilisent la violence, parfois aux yeux même des personnes concernées.

Néanmoins, dans certains échanges avec les religieuses interviewées, l'expression d'abus sexuel est apparue parfois problématique : quelques-unes ont partagé une incertitude sur le sens de cette expression. Elles ne savaient pas si les faits dont elles souhaitaient témoigner entraient effectivement dans la définition d'un abus sexuel, par exemple lorsqu'il s'est agi d'effleurements, de caresses, de baisers ou d'étreintes et ont exprimé leurs doutes à ce sujet. Une religieuse s'est interrogée également sur la traduction juridique d'un abus sexuel : est-ce une atteinte, une agression, ou un viol que l'on peut légitimement rapporter à la justice ?

Par ailleurs, des religieuses ont contacté la CIASE pour témoigner d'abus qui n'étaient pas d'ordre sexuel, mais relevaient plutôt d'abus de pouvoir ou de maltraitances commises par des supérieurs hiérarchiques hommes ou femmes. Ces maltraitances ont été rapportées par la quasi-totalité des religieuses interviewées et bien qu'elles ne soient pas l'objet central de l'enquête confiée à l'Inserm, il nous paraît important de souligner que les abus sexuels s'inscrivent dans un *continuum* de violences ou de maltraitances individuelles et institutionnelles.

1.2.2. « PERSONNE ABUSEE » / « ABUSEUR »

Nous avons fait le choix de recourir aux termes de « personne abusée » plutôt que « victime » qui présente à nos yeux plusieurs inconvénients, dont celui d'être un qualificatif essentialisant : quand peut-on être reconnu comme victime ? quand cesse-t-on d'être une victime ? est-ce fondé sur une catégorie juridique ou une appréciation personnelle ? Toutes les personnes abusées sexuellement ne se reconnaissent pas toujours dans le statut de « victime » qu'elles jugent parfois dépréciatif et ne rendant pas justice aux efforts qu'elles ont accomplis pour se remettre de leurs blessures et/ou traumatismes. De même que nous avons fait le choix d'utiliser principalement le terme d'abus plutôt que d'employer les catégories juridiques de viol ou agression sexuelle, nous privilégions l'expression « personne abusée » pour souligner la problématique relationnelle qui est au cœur de l'analyse sociologique présentée ici. De manière symétrique, le terme d'« abuseur » est privilégié pour désigner les membres du clergé qui ont commis des abus sexuels, sans préjuger de leur statut aux yeux de la loi, mais en s'en tenant à la parole des personnes qui nous ont confié leur témoignage.

1.2.3. « RELIGIEUSES », « SEMINARISTES » ET « COMMUNAUTÉS NOUVELLES »

Les personnes interviewées pour ce volet d'enquête étaient au moment des entretiens des religieuses, des ex-religieuses, des laïques consacrées et des ex-séminaristes, ayant appartenu à des ordres, des congrégations ou des communautés nouvelles de l'Église catholique romaine. Leur point commun est d'avoir fait le choix de se préparer à une vie de célibat et de chasteté en suivant une formation sous l'autorité institutionnelle de l'Église catholique, vécue au moins partiellement, en retrait du monde séculier. Par commodité, nous employons donc le terme de « religieuses » pour désigner les femmes rencontrées pour cette enquête (et plus ponctuellement de « séminaristes » pour les hommes), même si la plupart d'entre elles et eux ont quitté la vie religieuse depuis plusieurs années.

Nous employons l'expression de « communauté nouvelle » pour évoquer diverses communautés religieuses nées dans les années 1970, inspirées par le mouvement du « Renouveau charismatique » qui recherche un rapport plus étroit au divin. Ces communautés

fonctionnent souvent avec un chef spirituel à la présence très charismatique et peuvent présenter des dérives sectaires.

1.3. REVUE DE LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

1.3.1. LES VIOLENCES ET ABUS SEXUELS CONTRE DES RELIGIEUSES

Dans le domaine des abus sexuels en contexte religieux, la recherche scientifique s'est d'abord et principalement intéressée à la question des abus commis contre des enfants. On dénombre très peu de travaux de recherche sur les abus sexuels commis contre des religieuses et on ne dispose à l'heure actuelle d'aucune estimation du phénomène pour la France.

La seule étude de prévalence connue est celle réalisée par une équipe de l'université de Saint Louis aux États-Unis, menée par John Chibnall en 1998³⁸⁴ : cette étude vise à estimer la prévalence du « trauma sexuel » de religieuses catholiques aux États-Unis, le trauma sexuel étant entendu par les auteurs comme l'expérience des conduites sexuelles, le harcèlement sexuel ou toute autre forme d'interaction sexuelle incluant de la violence, de la coercition, une blessure ou un stress mental ou physique. Un échantillon représentatif de 2 500 religieuses apostoliques présentes dans 538 communautés dans tous les États des États-Unis ont reçu un questionnaire par courrier. Après analyse des 1210 réponses reçues, les chercheurs estiment que près de 30% des 89 000 religieuses catholiques alors comptabilisées aux États-Unis ont fait l'expérience d'un trauma sexuel à la suite d'agressions ou de harcèlement sexuel commis par un membre de l'Église catholique au cours de leur vie religieuse. Il est fort probable que ce chiffre soit une sous-estimation du phénomène car de nombreuses femmes ayant subi des abus sexuels dans leur communauté religieuse l'avaient probablement quittée au moment de l'enquête et n'ont donc pas été comptabilisées.

Concernant les études qualitatives sur les abus sexuels commis contre des religieuses, on peut citer la recherche de Gloria Durà-Vilà *et al.* (2013)³⁸⁵ qui explore les processus de guérison de cinq religieuses contemplatives et comment leur cheminement spirituel s'articule avec leur effort pour surmonter leur traumatisme. En 2019, une religieuse togolaise, Sœur Makamatine Lembo, a conduit une recherche auprès de neuf religieuses d'Afrique Sub-saharienne abusées sexuellement en s'intéressant particulièrement aux conséquences psychologiques des abus et aux dynamiques relationnelles avec les prêtres incriminés³⁸⁶. Enfin, Rocio Figueroa et David

³⁸⁴ CHIBNALL John T., WOLF Ann et DUCKRO Paul N., « A national survey of the sexual trauma experiences of Catholic nuns », *Review of Religious Research*, 1998, p. 142-167.

³⁸⁵ DURÀ-VILÀ, G., LITTLEWOOD, R., & LEAVEY, G. (2013). Integration of sexual trauma in a religious narrative: Transformation, resolution and growth among contemplative nuns. *Transcultural psychiatry*, 50 (1), 21-46.

³⁸⁶ Sœur Mary MAKAMATINE LEMBO, *Relations pastorales saines et mûres entre femmes consacrées et prêtres. Une analyse qualitative de cas d'abus de femmes consacrées par des prêtres*. 2019, Thèse de psychologie (non publiée), Université pontificale grégorienne.

Tombs (2020) ont interviewé cinq religieuses ou ex-religieuses pour étudier les manières dont elles ont vécu leur expérience d'abus sexuel sur le plan spirituel³⁸⁷.

1.3.2. LES VIOLENCES ET ABUS SEXUELS PAR LE CLERGE CONTRE DES PERSONNES MAJEURES NON CONSACREES

En plus de ces travaux qui traitent spécifiquement d'abus sexuels commis par des clercs ou des religieux contre des religieuses, des recherches sur les expériences d'abus sexuels vécus par des fidèles, des disciples ou des paroissiennes en contexte religieux (catholique ou non) peuvent apporter des éclairages utiles : Margaret Kennedy, victime à 26 ans d'un prêtre anglican, a fondé l'association MACSAS (*Minister & Clergy Sexual Abuse Survivors group*) à la fin des années 1990 au Royaume-Uni afin de proposer de l'aide aux victimes adultes de religieux ou de clercs ; elle analyse également des témoignages d'hommes et de femmes. Dans un article publié en 2003, elle s'appuie sur 59 témoignages reçus par l'association (dont 56 de femmes) pour mettre en évidence les processus et effets propres aux abus en explorant les notions de consentement et de « vulnérabilité »³⁸⁸.

Katherine van Wormer et Lois Berns ont effectué des entretiens approfondis avec 9 femmes abusées par des prêtres pour explorer les conséquences psychologiques des abus ; elles mettent en évidence leur ressenti d'une perte d'innocence, une période de culpabilisation, la perte de leur foi religieuse, une pression énorme pour garder le silence sur ces abus, puis la reconnaissance d'une asymétrie dans la relation et un processus de guérison rendu possible par une aide extérieure³⁸⁹.

L'étude qualitative de Kathryn Flynn avec 25 femmes abusées par des religieux (dont 18 alors qu'elles étaient adultes et 7 enfants) explore leur vécu, en particulier les différentes modalités d'expression du traumatisme (récurrences, somatisation, altération de la confiance en autrui, isolement social, déni etc.) mais également les facteurs « de protection » qui atténuent le traumatisme : les propos qu'elle a recueillis confirment l'importance pour les femmes ayant été abusées de la reconnaissance de ces violences par d'autres personnes. Être crues et être soutenues par leur communauté ou leur famille peut avoir des effets positifs sur leur état psychologique et, à l'inverse, ne pas être crues aggrave leur détresse.³⁹⁰

Mark Chaves et Diana Garland (2009) proposent de mesurer la prévalence des abus sexuels aux États-Unis commis contre des adultes par des responsables religieux, catholiques ou non,

³⁸⁷ FIGUEROA, R., & TOMBS, D., (2020), "Seeing His Innocence, I See My Innocence", Discussion Paper, Centre for Theology and Public Issues.

³⁸⁸ KENNEDY, M. (2003), Sexual Abuse of Women by Priests and Ministers to Whom They Go for Pastoral Care and Support, *Feminist Theology*, 11(2), p. 226–235

³⁸⁹ VAN WORMER Katherine and BERNIS Lois, The impact of Priest Sexual Abuse: Femal Survivors' Narratives, *Affilia*, Vol.19 n°1, 2004, 53-67

³⁹⁰ FLYNN Kathryn A. (2008) In Their Own Voices: Women Who Were Sexually Abused by Members of the Clergy, *Journal of Child Sexual Abuse*, 17:3-4, 216-237

à partir de la General Social Survey de 2008. Cette enquête fournit un échantillon national représentatif de la population générale, auquel ont été ajoutées des questions auto-administrées sur des inconduites sexuelles commises par le clergé. Les auteurs ont interrogé 3559 personnes avec un taux de réponse de 74%. Ils se sont penchés sur les avances sexuelles formulées par des clercs auprès de leurs paroissiens et paroissiennes.³⁹¹ Diana Garland a ensuite publié avec Christen Argueta une étude qualitative basée sur des entretiens avec 46 personnes abusées sexuellement en contexte religieux (2010)³⁹² qui vise à documenter les conditions sociales systémiques qui rendent possibles les abus sexuels par des responsables religieux. Les autrices mettent en lumière cinq thèmes relatifs au contexte dans lesquels les abus sexuels par le clergé prennent place parmi lesquels l'absence de redevabilité des responsables religieux ou la difficulté pour les personnes abusées ou la communauté religieuse à identifier les interactions sexuelles comme inappropriées.

Enfin, l'étude de Stephen de Weger et Jodi Death (2017) discute des intersections entre « position de pouvoir » et « position de vulnérabilité », à la fois sur les plans personnel et relationnel pour explorer les abus sexuels vécus par 23 femmes et 6 hommes de la part de membres du clergé catholique³⁹³.

Ces études cherchent à comprendre les violences et abus sexuels en contexte religieux du point de vue des personnes agressées. Elles ont en commun de qualifier de 'faute professionnelle' les interactions verbales ou physiques, de nature sexuelle ou romantique, initiées par des clercs ou des religieux, même si elles sont consenties, car elles constituent des transgressions du cadre professionnel dans lequel s'inscrit la relation pastorale. Elles recommandent que la notion d'abus sexuel dans l'Église soit appréhendée en incluant les adultes, religieuses ou non, qui subissent également des inconduites sexuelles, c'est-à-dire des propos ou gestes à caractère sexuel, non sollicité, et particulièrement déplacés de la part de religieux ou de prêtres catholiques.

1.4. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Ce volet de l'enquête de l'Inserm visait à recueillir la parole de religieuses en parallèle du volet d'entretiens qualitatifs conduits auprès de personnes abusées alors qu'elles étaient mineures, de l'appel à témoignages auquel ont répondu près de 1 500 personnes et de l'enquête en population générale conduite par l'IFOP auprès de plus de 28 000 personnes.

³⁹¹ CHAVES Mark et GARLAND Diana, The prevalence of Clergy Sexual Advances Toward Adults in their Congregations, *Journal for the Scientific Study of Religion* (2009) 48(4):817–824

³⁹² GARLAND Diana et ARGUETA Christen, How Clergy Sexual Misconduct Happens: A Qualitative Study of First-Hand Accounts, *Social Work & Christianity*, 2010, 37 (1), p.1-27

³⁹³ DE WEGER Stephen et DEATH Jodi, Clergy Sexual Misconduct Against Adults in the Roman Catholic Church: The Misuse of Professional and Spiritual Power in the Sexual Abuse of Adults, *Journal for the Academic Study of Religion* 30.2 (2017): 129-159

Le cas des religieuses abusées sexuellement par des prêtres a été peu documenté par la recherche scientifique et, en France, aucune étude n'a encore été menée sur ce sujet alors qu'on dénombre en 2020 plus de 23 000 religieuses et moniales³⁹⁴. Après la médiatisation des travaux de la CIASE et la diffusion de son appel à témoignage, des religieuses qui avaient contacté soit la CORREF, soit la ligne téléphonique dédiée au recueil des témoignages, ont été orientées vers notre équipe de recherche à l'Inserm pour leur proposer de participer à une enquête sur les violences et abus sexuels. Des entretiens semi-directifs ont été conduits afin d'explorer les processus sociaux à l'œuvre dans les cas de violences sexuelles commises par des clercs ou des religieux.

Plus spécifiquement, l'enquête visait à :

- Caractériser les violences sexuelles commises par des prêtres ou clercs catholiques contre des religieuses et préciser les logiques sociales et institutionnelles sous-jacentes aux situations d'abus sexuel en détaillant les situations de dépendance des religieuses liées à la vie en communauté.
- Analyser le rapport à la parole des religieuses abusées en explorant les freins et leviers à la dénonciation, y compris les réactions de l'Église et de l'entourage des victimes.
- Documenter les effets des violences et abus sexuels sur les religieuses.

1.5. L'ENQUETE

L'enquête a reçu l'approbation du Comité d'Évaluation Éthique de l'Inserm (CEEI). Nous avons interviewé au total 19 personnes majeures religieuses ou ex-religieuses, parmi lesquelles il faut distinguer :

- 12 religieuses (ou ex-religieuses, ou laïques consacrées vivant dans des communautés religieuses) et 2 ex-séminaristes ayant subi des violences sexuelles, des conduites sexuelles ou des abus sexuels de la part de prêtres ou de religieux à l'âge de 18 ans ou plus³⁹⁵ ;
- 5 religieuses n'ayant pas vécu d'abus sexuel mais ayant souhaité témoigner d'autres formes d'abus vécus dans l'Église (abus spirituel, abus de pouvoir, abus de confiance).

Nous distinguerons dans ce rapport, les éléments d'analyse portant sur les cas de violences et abus sexuels – qui constituent le cœur de l'enquête – des éléments d'analyse portant sur d'autres formes d'abus au sein de l'Église.

³⁹⁴ Source (citée par le site Église catholique en France édité par la Conférence des Évêques de France) : Conférence des supérieures majeures de France, puis Conférence des religieux et religieuses de France et Service des moniales, accessible à : <https://eglise.catholique.fr/guide-eglise-catholique-france/statistiques-de-leglise-catholique-france-monde/statistiques-de-leglise-catholique-france/ministres-ordonnes-religieux/>

³⁹⁵ Dans les tournures génériques désignant ensemble les 12 religieuses et les 2 séminaristes, nous employons la forme féminine qui reflète mieux le genre des personnes principalement concernées par les analyses.

Les entretiens d'une durée de deux à quatre heures ont été menés en face-à-face dans plusieurs régions françaises entre décembre 2019 et mars 2020, à l'exception d'un entretien qui – en raison du début de l'épidémie de Covid-19 a été réalisé au téléphone. Ils ont été enregistrés et intégralement retranscrits, puis anonymisés conformément aux directives du CEEI: les noms de toutes les personnes mentionnées, ainsi que les détails personnels (noms des villes, des communautés religieuses, professions des parents etc.) ont été modifiés ou retirés des retranscriptions. Celles-ci ont ensuite été analysées qualitativement de manière thématique avec le logiciel NVivo. Les thèmes abordés pendant les entretiens visaient à faire décrire : la démarche de témoignage des participantes, la prise de conscience de l'abus, la relation avec l'abuseur, le rapport à la parole et les conséquences des abus sur leur vie, ainsi que les recommandations formulées par les participantes pour prévenir ou gérer les situations d'abus sexuel.

Les religieuses et séminaristes rencontrées étaient âgées de 35 à 75 ans au moment de l'entretien et toutes d'origine française sauf une. La plupart ont été abusées par une seule personne, deux religieuses ont subi des inconduites ou des violences de la part de deux prêtres différents. Au total, 16 hommes (prêtres, diacres ou religieux) et une femme (religieuse) ont abusé sexuellement 12 religieuses et 2 séminaristes. Les violences et abus sexuels ont été commis principalement dans des communautés nouvelles (pour 9 religieuses) mais les ordres traditionnels ne sont pas épargnés (3 religieuses), pas plus que le clergé diocésain (2 séminaristes). Hormis sœur Dominique, dont la vocation s'est faite sentir plus tardivement et qui a été abusée alors qu'elle avait près de 35 ans, les religieuses et séminaristes ont été abusées jeunes, autour de 20-25 ans, généralement par des hommes beaucoup plus âgés, de vingt à cinquante ans selon les cas. Les abus les plus anciens ont commencé au début des années 1970, les plus récents ont débuté au milieu des années 2000. Les modalités de ces abus apparaissent être les mêmes tout au long de cette période de plus de trente ans dans les entretiens que nous avons réalisés.

Tableau 47 : Caractéristiques des personnes interviewées abusées sexuellement

| CARACTÉRISTIQUES | TOTAL (N=14) |
|--|-------------------------|
| Sexe | |
| Femme (religieuses) | 12 |
| Homme (séminaristes) | 2 |
| Niveau d'études | |
| Bac | 2 |
| Bac +2/Bac +3 | 5 |
| Bac +4 /Bac+5 | 6 |
| Bac +8 | 1 |
| A quitté la vie religieuse depuis les abus | |
| Oui | 10 |
| Non | 4 |
| Situation maritale aujourd'hui | |
| Célibataire | 12 |
| En couple marié ou concubin | 2 |
| Nombre d'abuseurs (clercs ou religieux catholiques) | |
| 1 abuseur | 12 |
| 2 abuseurs | 2 |
| Cadre de la vie religieuse au moment des abus | |
| Communauté nouvelle | 9 |
| Ordre traditionnel (Carmélites, Dominicaines) | 3 |
| Petit séminaire (clergé diocésain) | 2 |

Cette seconde partie du rapport, consacrée aux violences sexuelles commises contre les religieuses par des membres du clergé catholique développera trois analyses portant sur : les caractéristiques des violences sexuelles et les logiques sociales qui favorisent les situations d'abus sexuel (1) ; les modalités des prises de parole des personnes abusées (2) ; et enfin, les conséquences des abus sur la vie sociale, affective, matérielle et la santé des religieuses et séminaristes interviewés (3). Des portraits des personnes que nous avons interviewées pour ce volet sont également dispersés dans le texte sous forme d'encadrés, afin de restituer dans des expériences de vie les modalités des violences et abus sexuels analysés ici.

Nous souhaitons encore remercier très chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de nous rencontrer et qui nous ont confié le récit d'événements parfois récents et souvent encore très douloureux. Cette démarche est une aide précieuse pour la réflexion qu'il est aujourd'hui plus que nécessaire de développer à propos des abus sexuels dans l'Église catholique.

2. LOGIQUES SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES DES SITUATIONS D'ABUS

Après avoir précisé les caractéristiques des violences sexuelles subies par les religieuses et séminaristes rencontrés et esquissé une typologie des configurations dans lesquelles elles se produisent (1), nous reviendrons sur les rapports de pouvoir qui sont au cœur des relations d'abus et qui sont favorisés par des logiques sociales et institutionnelles propres à l'Église (2). Puis nous verrons que l'abus sexuel s'inscrit également dans une logique interactionnelle : il est rendu possible par la rencontre entre une personne à un moment particulier de sa trajectoire et un contexte social dans lequel un prêtre, grâce aux rôles et statuts que l'Église lui permet d'endosser, peut manipuler et attaquer sexuellement (3).

2.1. CARACTERISTIQUES DES VIOLENCES SEXUELLES

2.1.1. UNE GRANDE DIVERSITE DE SITUATIONS

2.1.1.1. LES ACTES COMMIS

Dans le contexte de l'abus sexuel, c'est-à-dire de la relation de pouvoir qui s'exerce dans le domaine de la sexualité, différentes interactions à caractère sexuel ou romantique peuvent être distinguées. Au-delà des violences sexuelles caractérisées, les religieuses rencontrées ont rapporté des gestes qui peuvent paraître anodins car ils ne constituent pas des infractions aux yeux de la loi, comme le fait de presser longuement une main ou d'effleurer une épaule, mais dont le caractère répété ou insistant peut constituer ce que nous désignerons comme une *inconduite sexuelle*. Il s'agit de propos ou, le plus souvent, de gestes, à caractère sexuel, imposés par un prêtre ou un religieux à une autre personne. Rappelons que ces gestes ou propos, qui peuvent relever de la simple tentative de séduction, constituent une violence symbolique forte vis-à-vis de personnes déjà engagées dans la chasteté et le célibat, ou s'y préparant, ce que les abuseurs ne peuvent pas ignorer. Les inconduites et les violences sexuelles se répartissent sur un spectre allant des caresses (sur la main, les cheveux, le bas du dos) ou des étreintes sans caractère explicitement sexuel, aux gestes de nature sexuelle tels que caresses des seins, de la zone génitale, baisers (sur le visage, sur la bouche, avec langue), cunnilingus, fellations, pénétrations vaginales, pénétrations anales. Huit des douze religieuses ont subi des viols ou des tentatives de viol, ainsi que les deux séminaristes. Les quatre autres religieuses ont décrit avoir reçu des baisers, des étreintes, des caresses du visage ou constaté des masturbations du prêtre en séance de confession. Il peut y avoir une seule agression, ou des violences répétées sur des décennies. Il est important de souligner ici que la gravité des répercussions sur la vie professionnelle, psychique, sociale de la victime n'est pas toujours liée à la gravité juridique de l'acte comme on pourra le détailler plus loin et comme l'illustre le cas

de sœur Thérèse qui a longuement hésité à qualifier ces violences faites à son engagement religieux comme des abus sexuels :

Sœur Thérèse, abusée à 20 ans (vers 2005) par un religieux d'une communauté nouvelle

Sœur Thérèse débute l'entretien en exprimant ses doutes quant au fait que les gestes qu'elle a subis pourraient relever de la catégorie d'« abus sexuel », bien qu'ils l'aient profondément blessée. Les mots lui manquent et elle a donc beaucoup hésité à témoigner. Mais elle était aussi convaincue qu'il fallait qu'on sache que sa communauté aussi était concernée par ces abus et elle s'en est ouverte à sa supérieure en février 2019.

Sœur Thérèse entre à l'âge de 19 ans dans une communauté nouvelle avec une grande soif intellectuelle. Elle est autorisée à travailler régulièrement avec un frère de la communauté (« C. »). Il la convainc d'abord que le tutoiement facilitera une plus grande communion entre eux. Puis il adopte un vocabulaire romantique « tu me manques », « je t'aime », « je t'embrasse ». Il la convainc également qu'ils peuvent se tenir la main. Il lui caresse la main ce qui met sœur Thérèse en émoi, il lui parle enfin d'aventures qu'il a eues avec d'autres religieuses. Elle est dans le trouble et se confie régulièrement à la fois à son père spirituel et au père spirituel de frère C. qui la rassurent sur l'innocence de ces gestes ou invitent éventuellement à plus de prudence mais sans jamais formuler de critique sur ces comportements. Sœur Thérèse traverse au moment de ses vœux perpétuels une période très difficile, elle doute de sa vocation, elle est très déprimée. Frère C. est son seul ami « c'était ma bouée de sauvetage (...) on avait de bons débats intellectuels. Et ça, ça me faisait vivre ».

Les choses en restent à ces quelques gestes pendant plusieurs années. Ils ne se voient qu'au gré de rencontres rares, espacées, car ils travaillent chacun dans des pays différents, mais les retrouvailles sont toujours placées sous le signe de ce trouble de sœur Thérèse sagement entretenu par frère C. Elle lui écrit un jour un mail lui demandant d'arrêter les gestes et le vocabulaire romantique qui la culpabilisent trop, lui donnent un « grand dégoût [d'elle]-même ». Ils se retrouvent lors d'une formation et malgré ses demandes à elle, il insiste toujours pour aller plus loin. A l'issue de ce séjour, avant de se quitter à nouveau pour une longue période, il lui envoie un sms « Est-ce que tu ne voudrais pas quand même une communion plus physique ? ». En colère, elle lui répond qu'elle n'en peut plus de son chantage affectif. Il est très vexé et le jour du départ se montre très froid. Cela la bouleverse donc elle prend l'initiative de lui prendre le bras et de le passer autour de sa taille. Il lui demande s'il peut l'embrasser, elle n'ose pas dire non et se laisse faire mais cela la dégoûte. Il la renverse sur le canapé, elle ne réagit pas, pétrifiée. Puis sentant qu'elle ne maîtrise plus la situation, elle quitte rapidement la pièce. Elle se sent très mal, pense au suicide. Finalement elle en parle au père spirituel de C. qui la rassure en lui disant que ce n'est pas trop grave. Un an après, elle en parle à un prêtre extérieur à la communauté qui lui dit au contraire qu'il n'y a rien de normal dans cette relation.

Sœur Thérèse aimerait que le frère C. lui demande pardon, ils ont échangé par écrit ou au téléphone sur ces faits : il semble à sœur Thérèse qu'il minimise les faits, qu'il ne voit pas vraiment où est le mal. Aujourd'hui, le dialogue est rompu et sœur Thérèse a entrepris des démarches auprès de sa communauté pour dénoncer la conduite de frère C. Elle a le sentiment de ne pas être vraiment entendue, que ses démarches se heurtent à une certaine inertie. Elle estime que cette agression a été principalement rendue possible par « une culture communautaire », qui ne l'a pas aidée à comprendre que ce n'est pas possible de vivre ce type de relation dans la vie religieuse.

Une seule religieuse a vécu un acte de violence sexuelle ponctuel par un prêtre de passage. Pour les autres, il s'est agi de gestes répétés, parfois sur quelques mois ou sur plusieurs années, jusqu'à plus de vingt ans, par une même personne ou par deux personnes successivement. A chaque fois, les actes ont été commis dans le cadre d'une relation spirituelle : l'abuseur pouvait être le père spirituel, le prêtre confesseur, le responsable ou fondateur de la communauté, ou encore un frère avec un ascendant hiérarchique. Les abuseurs étaient majoritairement des prêtres, mais dans un cas des violences sexuelles ont été également commises par une religieuse contre une novice. C'est la seule occurrence d'abus commis par une femme dans notre échantillon, pour lequel nous ne ferons pas d'analyse spécifique : en effet, dans la plupart de ses caractéristiques, cet abus ne se distingue pas de ceux commis par des hommes prêtres ou religieux. Voici le portrait de sœur Dominique, abusée par sa prieure :

Sœur Dominique, abusée à 35 ans (vers 1992) par une religieuse dans une communauté nouvelle

Sœur Dominique a ressenti l'appel à la vie religieuse dans l'enfance. Mais elle s'est engagée dans la profession religieuse sur le tard. À 35 ans, elle quitte son emploi d'infirmière et entre comme regardante dans une communauté nouvelle après quelques hésitations. Là, très rapidement, une religieuse, qui deviendra prieure, sœur « MD », lui demande si elle peut « avoir un lien plus personnel » avec elle, parce qu'elle a une affection particulière pour elle. Sœur Dominique trouve ça étrange et agacée, élude plusieurs fois ces avances qu'elle vit comme du harcèlement. Elle en parle à la maîtresse des postulantes qui la met en confiance. Sœur Dominique observe rapidement qu'elle a un traitement de faveur car la prieure fait en sorte de lui faire rencontrer le fondateur quasiment chaque semaine pour discuter et se confesser - ce qui est un privilège énorme car les autres religieuses peuvent attendre parfois deux mois sans le voir. Ceci conduit sœur Dominique à voir de moins en moins son père spirituel.

Un jour sœur Dominique lui parle des demandes de MD d'avoir un lien particulier avec elle. A quoi le père K. (qui sera ultérieurement mis en cause dans des affaires d'abus sexuel) lui répond qu'elle n'a pas à s'inquiéter « vous avez beaucoup de chance. Elle va vous faire du bien ». La stature de saint du fondateur la met à nouveau en confiance et elle finit par dire à MD qu'elle accepte un lien plus personnel. MD vient parfois dans la cellule de sœur Dominique le soir « ce qui n'était pas du tout normal » et commence à avoir des caresses, des gestes tendres.

Un jour, MD tombe malade, sœur Dominique est appelée pour la veiller dans sa cellule la nuit entière en raison de sa qualité d'infirmière (alors qu'il y avait deux autres infirmières parmi les religieuses, dont une dans le groupe des professes). Pendant la nuit, MD l'embrasse et la caresse pendant quelques minutes, sœur Dominique n'ose rien dire et finit par s'endormir. MD pour des raisons de santé doit aller se reposer trois semaines dans une propriété inhabitée des frères de la communauté. Elle demande à ce que sœur Dominique l'accompagne. Celle-ci hésite, elle est novice et ne veut pas manquer ses cours ; mais elle sent qu'elle n'a pas vraiment le choix.

Il y a deux chambres, dès la première nuit MD s'invite dans sa chambre et quelques nuits plus tard, dans son lit. Elle commence à la caresser, lui dit qu'elle a une « affectivité blessée » en raison des tensions familiales de l'enfance et « qu'il fallait guérir » puis l'embrasse sur la

bouche ; s'ensuivent alors des caresses mutuelles, sœur Dominique se décrivant comme en recherche de tendresse.

A la fin de ce séjour, sœur Dominique se confie au père K. qui lui répond de faire confiance, ce qui la rassure, mais de ne pas parler de ces caresses à un autre confesseur que lui. Un deuxième séjour a lieu peu après dans la même maison et les choses vont plus loin : MD embrasse avec la langue ce qui fait penser à sœur Dominique que ce n'est plus de la tendresse et que c'est sale. Un soir, MD masturbe sœur Dominique et glisse ses doigts dans son vagin, ce que Dominique refuse catégoriquement en se détournant et en repoussant son bras et qu'elle dénonce aujourd'hui comme un viol. A la suite de ce séjour, MD s'éloigne, Dominique lui dit qu'elle souhaite « réparer la relation » car elle ne supporte pas sa mise à l'écart et se croit responsable des gestes de MD, qu'elle aurait encouragés. Mais c'est une « persécution » qui commence : vexations, dénigrement, menaces de non renouvellement de son oblature... sœur Dominique se désagrège intérieurement. Finalement, au bout de quelques années, sœur Dominique fait sa profession solennelle et se rend dans une autre maison de la communauté ; là, elle révèle les faits à la prieure qui lui enjoint de raconter l'histoire à l'évêque du lieu. Celui-ci fait immédiatement relever MD de son prieurat pour « lesbienneries ».

2.1.1.3. LIEUX DES VIOLENCES

Les violences et abus sexuels se sont déroulés au parloir, au domicile de l'abuseur (chambre, bureau), au domicile de la personne abusée lorsque celle-ci ne vivait plus en communauté, dans les couloirs ou la lingerie d'une communauté, ou encore en déplacement avec l'abuseur (trajet en voiture, promenade, voyage...). Les attouchements non sexuels sont perçus par les enquêtées comme des impulsions irrésistibles de la part de leur abuseur, qu'elles ont parfois pu repousser, parfois non. En revanche, les actes à caractère sexuel ont été, selon elles, préparés ou planifiés par l'abuseur selon des modalités très proches d'un abuseur à l'autre, notamment par la mise en place d'une relation de manipulation psychologique. Les violences sexuelles décrites par nos enquêtées prennent place dans trois types de relations, mais d'autres configurations sont possibles. Elles varient selon le rapport qu'entretient l'abuseur avec la personne abusée :

- Les violences sexuelles par un responsable ou un fondateur (cas de Tanya, Laëtitia, Claire, Joanna, Elisabeth, Solène et sœur Marie-Caroline) : doté d'importants pouvoirs de décision sur l'ensemble de la communauté, ce prêtre abuseur en est généralement le fondateur ou le responsable. Personnage charismatique, vu comme quasi saint, il exerce son autorité dans plusieurs aspects de la vie de la personne abusée, profitant d'une confusion entre for interne et externe par exemple³⁹⁶. Ce sont les relations qui ont conduit aux violences les plus graves juridiquement (viols) et les plus longues dans le temps. Dans ces cas, qui concernent particulièrement les communautés nouvelles à dérive sectaire, il s'agit bien

³⁹⁶ L'Église catholique distingue for interne qui concerne la vie privée, la vie intérieure et n'est révélé que sous le sceau de la confiance à son accompagnateur spirituel ou à son confesseur, et for externe, qui concerne les actions et les conduites qu'on tient en public.

d'un abus qui s'exerce dans de nombreux domaines : sexuel et spirituel, il s'agit aussi d'un abus de confiance et de pouvoir.

- Les violences sexuelles par un ami ou un confident (cas d'Agnès, sœur Thérèse et sœur Dominique) : ici, il s'agit d'une relation supposément équilibrée, entre deux personnes qui peuvent nouer d'abord des liens d'amitié évoluant vers une relation de dépendance affective. Elle se révèle finalement inégale et donc abusive puisque l'abuseur (ou l'abuseuse pour Sœur Dominique, soit la prieure de sa communauté) est hiérarchiquement situé au-dessus de la personne abusée ; toutefois l'ascendant de l'abuseur est moins fort que dans la configuration précédente, il n'a pas les moyens de régir totalement le quotidien de sa victime.
- Les violences sexuelles de la part d'un agresseur ponctuel qui agit par surprise (cas de sœur Christine et Delphine) : dans ces deux cas, la religieuse n'a noué aucune relation particulière avec le frère ou le prêtre abuseur qui est peu présent dans la communauté ou seulement de passage. Aucun discours justificatoire, aucune stratégie de manipulation n'accompagne l'assaut, ni avant, ni après. L'abuseur surprend la religieuse, par exemple en confession ou pendant qu'elle travaille seule dans la lingerie, par un geste à caractère sexuel (masturbation) ou un contact physique non sollicité (enlacer, embrasser, déshabiller).

Dans leurs travaux consacrés aux abus sexuels commis par des clercs, Marie Fortune³⁹⁷ et Margaret Kennedy³⁹⁸ identifient deux types d'agresseur proches de ces situations : le « vagabond » (ou « l'agresseur ») qui attaque ponctuellement, sans préparatifs et le « prédateur » (ou « fiancé ») qui recherche l'attachement de ses cibles et peut même leur faire croire qu'il s'agit d'une relation amoureuse.

Enfin, on peut mentionner également le type « abus par un thérapeute » qui a concerné les deux séminaristes interviewés alors en quête d'une aide thérapeutique pour surmonter un mal-être lié à leur orientation sexuelle : Fabio a été abusé par un prêtre exerçant une activité de psychothérapeute, tandis que Philippe était abusé par son supérieur lors de séances corporelles soi-disant à visée thérapeutique³⁹⁹.

Philippe, ex-séminariste, abusé à 25 ans (vers 1992) par le père supérieur

Né d'un père fermier et d'une mère au foyer diagnostiquée bipolaire, Philippe a d'abord subi des violences sexuelles de la part d'enfants du village plus âgés que lui, ce qu'il décrit comme « des jeux de gosses de la campagne » qui dérapent (il devait « faire jouir les grands »). Ces faits durent quelques mois autour de l'été, pendant un à deux ans, il n'en parle à personne

³⁹⁷ FORTUNE Marie, « Is Nothing Sacred? The Betrayal of the Ministerial or Teaching Relationship », *Journal of Feminist Studies in Religion*, 1994, vol. 10, n° 1, p. 17-26.

³⁹⁸ KENNEDY Margaret, « Sexual Abuse of Women by Priests and Ministers to Whom They Go for Pastoral Care and Support », *Feminist Theology*, 2003, vol. 11, n° 2, p. 226-235.

³⁹⁹ On retrouve dans cette rapide typologie les abus « prophétique » (abus par un fondateur) et « thérapeutique » décrits dans la partie du rapport consacrée aux personnes mineures.

mais en est traumatisé. Il se définit aujourd'hui et depuis peu (2 ans environ) comme homosexuel et avec une identité de genre « fluide ».

Engagé dans le mouvement rural de jeunesse chrétienne, il est « repéré » par des prêtres d'une congrégation dans l'Est de la France et invité à rejoindre le séminaire. Ils font connaissance avec ses parents pour s'assurer de leur accord ; le père supérieur est aussi un fils de paysan, on lui fait confiance. Philippe commence alors sa formation en 1979, financée par son diocèse ; là, son comportement (humeur instable, isolement) trahit son mal-être mais il n'arrive pas à se confier aux prêtres comme le lui recommande le père supérieur « A. ». Celui-ci le remarque, gagne la confiance de Philippe et l'enjoint à lui révéler les raisons de ses difficultés. Philippe lui parle alors des violences sexuelles vécues enfant, de sa honte et de sa culpabilité, pensant que le supérieur lui demandera de partir pour se faire soigner – ce qui n'arrive pas. Après plusieurs discussions sur ce sujet, A. lui propose finalement de « soigner cette obsession » en refaisant avec lui les gestes. A force d'insistance, Philippe d'abord hésitant, se laisse convaincre : les « séances de thérapie » commencent lors d'une retraite en février 1982, se poursuivent parfois à l'hôtel sur la route des vacances car le supérieur emmène régulièrement Philippe dans sa famille, ou à l'institut de formation. Après quelque temps, le plaisir s'installe et la relation devient réciproquement « consentie » et « attendue » selon les mots de Philippe qui se dit très « attaché » à cet homme qui représentait « tous les pères ». Cette relation prend fin vers 1990 sans mot, parce que les deux hommes ont moins d'occasions de se voir et que le supérieur semble craindre une dénonciation de Philippe. Une amie de Philippe à qui il s'est confié lui parle alors d'abus, sa confiance commence à s'étioler. Puis, en 1997 lors d'une psychanalyse, il prend conscience qu'il a en fait revécu un abus sexuel mêlé d'abus de pouvoir. Révolté, il décide de quitter l'Église, demande à être défait de son statut de prêtre, ce qui s'avère impossible. En 1998, il révèle les faits à l'évêque du lieu dans un rapport circonstancié qui a vraisemblablement été occulté par les responsables de la congrégation. Confronté, l'agresseur a reconnu à demi-mot une partie des faits mais n'a jamais été sanctionné. Philippe s'est senti doublement trahi par le silence de l'Église et de ses anciens compagnons de séminaire. Il exprime un fort besoin d'être cru et réhabilité.

Fabio, ex-séminariste, abusé à 23 ans (vers 1987) par un prêtre « thérapeute »

Fabio a pris conscience de ce qu'il avait vécu dans les années 90 dans le cadre d'une psychothérapie. Il en a référé à la hiérarchie du prêtre incriminé en 2001 (« Y. »), puis a participé à des actions collectives menées contre lui pendant plusieurs années tout en essayant de garder de la distance pour se reconstruire. L'inaction et le silence des autorités ecclésiastiques pendant de longues années malgré sa dénonciation le mettent hors de lui car il y a eu d'autres victimes par la suite.

En 1987, Fabio entre au séminaire, il a 23 ans. Assez rapidement il se débat avec la question de son homosexualité. Sur le conseil de son accompagnateur spirituel, il contacte Y., un prêtre présenté comme thérapeute, spécialiste des questions d'homosexualité. Y. rassure Fabio en lui disant qu'il s'agit juste d'attirances, qu'il n'est pas homosexuel et qu'avec une thérapie il va s'en sortir. Fabio, qui souffre énormément, le voit alors « comme son sauveur » : à cette époque, l'homosexualité est encore perçue comme une maladie dans la société et l'Église la condamne très durement. « Quelque part il me sauve la vie ». Fabio est prêt à tout, il croit à la thérapie par le corps et accepte bien l'idée d'exercices corporels. Au premier massage, Y. le masturbe, lui demande s'il veut jouir. Fabio ne veut pas mais est émerveillé de « l'engagement » du thérapeute. Par la suite il y a des fellations et des rapports sexuels, la force de l'habitude s'installe, ainsi qu'un « transfert psy ». Fabio est persuadé que son salut passe par là et se sent protégé de son propre désir puisque Y. ne lui plaît pas du tout. Y. lui demande de ne pas en parler, ce que fait Fabio, convaincu qu'ils ont une relation privilégiée.

Cependant, en juin 1992 il quitte le séminaire, peu à peu persuadé que ce n'est pas sa place, il s'intéresse à d'autres spiritualités. Les rendez-vous hebdomadaires continuent encore pendant un an, dans une alternance entre séances sans contact et séances corporelles qui créent chez Fabio de la frustration et de l'attente. En 1993 Fabio déménage plus loin pour suivre une formation et les séances s'arrêtent. En 1994, il est toujours très mal dans sa peau, consulte un psychiatre à qui il parle des séances de thérapie. Le médecin s'insurge, lui parle de déontologie, dénonce ces pratiques. C'est un choc pour Fabio. Il retourne voir Y. pour lui parler : celui-ci noie le poisson sous du verbiage pseudo-psychologico-spirituel. Fabio lui demande s'il a fait ça avec d'autres, Y. répond non. Fabio demande « alors pourquoi moi ? » Y. répond « parce que vous me l'avez demandé ». Ces violences ont eu un impact énorme sur Fabio, sa santé, sa sexualité, sa capacité à s'engager dans des relations sentimentales.

2.1.2. L'ABUS SEXUEL : UNE PRISE DE POUVOIR PROGRESSIVE

Les études qui se sont penchées sur les situations d'abus sexuels par des responsables religieux ont toutes constaté que la première étape consiste pour l'abuseur à développer une relation étroite avec la personne qu'il va abuser qui inclut des gestes d'affection, le fait de partager des informations personnelles ou parler d'un projet commun ; le clerc ou le religieux cherche l'attention de la personne en utilisant la flatterie, en lui offrant des cadeaux, en lui attribuant des responsabilités qui lui donnent le sentiment d'une relation privilégiée et peuvent aussi lui apporter un réconfort moral ou restaurer son estime de soi. L'abuseur peut aussi se poser en père de substitution pour les religieuses qui disent avoir effectivement recherché une figure paternelle, ou un ami pour celles qui cherchent un appui amical et montrer qu'il se soucie d'elles, de leur bien-être. Entre les religieuses ou séminaristes abusés et leur agresseur, l'écart d'âge est souvent important –c'est un des nombreux facteurs de vulnérabilité sur lesquels les abuseurs appuient leur domination. La personne qui allait mal va mieux, elle se sent moins seule. C'est ce que la littérature anglo-saxonne sur les abus sexuels désigne comme l'étape du *grooming* – littéralement le « toilettage », qui renvoie à une opération de séduction et jette les bases de la relation d'exclusivité qu'il aura avec sa cible en commençant à écarter ses soutiens potentiels, comme l'évoque Laëtitia :

Il mettait du temps à nous préparer. Moi il avait mis un an. Quand je dis préparation, c'est au sens où il fait tomber les barrières. Il rassure et il isole.

Enquêtrice : Et donc, au cours de cette préparation, il n'y a aucun geste ?

Un petit peu, mais c'est très, très graduel. Il y a beaucoup d'affection et des petits cadeaux. Il m'a offert du parfum. Il y a une valorisation très, très grande, il me mettait en avant dans la communauté. [Laëtitia, ex-religieuse, abusée à 20 ans (vers 1991) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Lorsque les religieuses se montrent réceptives et manifestent leur admiration ou leur gratitude au prêtre/religieux, celui-ci va ensuite introduire progressivement des contacts physiques non sexuels, par exemple lors de prières en commun. Sœur Thérèse décrit finement cette évolution de la relation :

Au début, c'était surtout me caresser les doigts, la main, l'épaule. Ce qui avait le don de me mettre dans des états pas possibles. Et je pense qu'il le sentait, le frère : il jouait un peu sur mes émotions... Mais soi-disant, tout ça allait me faire comprendre l'amour de Dieu pour moi concrètement. Et au fur et à mesure des années, il y a différentes barrières qui ont sauté. La première, c'est le tutoiement. La règle veut qu'entre frère et sœur on se vouvoie. Lui trouvait que ça gênait une plus grande communion, il m'a demandé si on pouvait se tutoyer. Au début, je n'étais pas très à l'aise, parce que c'est pas la règle, tout ça. Mais j'ai fini par céder devant ses arguments, et j'ai tout de suite vu effectivement que ses paroles me pénétraient plus directement. J'ai fait l'expérience que le tutoiement rend la personne plus proche. (...) Et petit à petit, à travers des gestes de plus en plus envahissants et puis des mots, du vocabulaire aussi, qui était au début juste un peu romantique. Que normalement, c'est impensable d'employer dans la vie religieuse. Mais bon, finalement, on peut bien dire « je t'embrasse » à notre frère de sang. Donc, pourquoi pas un frère en communauté ? Et même « je t'aime » ou « tu me manques », mais tout ce vocabulaire romantique a contribué à ce climat de confusion des genres. Et puis, après c'était du vocabulaire sexuel. Des insinuations verbales qui peuvent prendre une forme de contrainte verbale. Parler de masturbation, de choses comme ça. [Sœur Thérèse, religieuse, abusée à 20 ans (vers 2005) par un religieux d'une communauté nouvelle]

Pendant quatre ans nous avons eu des entretiens spirituels où il m'a appris à prier. Maintenant, quand j'y pense je me dis c'était quand même pas très net. Il avait un canapé, on se mettait à côté de lui, il mettait ses bras autour de mes épaules. Parfois, il me prenait la main. A l'époque, je n'avais pas conscience de quelque chose de pas correct, je n'étais pas encore dans cette phase-là de ma maturation. Disons que moi, je n'ai jamais été gênée. Et c'était un temps pour apprendre à prier contemplativement. [Joanna, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1975) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

Les gestes vont ensuite plus loin jusqu'à relever de l'infraction pénale : agression sexuelle, viol ou tentative de viol. La personne a une confiance totale, « absolue » et peine à identifier comme des gestes déplacés ou même des violences, les actes commis à son encontre, d'autant plus que l'abuseur s'appuie généralement sur des justifications spirituelles (« c'est ce que Dieu souhaite ») ou thérapeutiques (« c'est pour te guérir ») pour empiéter sur les limites de l'intégrité corporelle de sa victime.

Et il me dit « je veux te faire sentir... » - je crois qu'il est passé au tutoiement ce jour-là. Mais bon, vu la différence d'âge, ce n'était pas choquant. « Je veux te faire sentir l'amour de Jésus pour toi ». Et ça, ça me touchait, voilà. Quand on entre dans un monastère, c'est aussi avec le désir de devenir, en quelque sorte l'épouse de Jésus et donc de son prêtre. Parce que le prêtre est censé représenter le Christ et donc qu'il veuille me faire sentir l'amour de Jésus pour moi, c'était... Ça m'étonnait. C'était inattendu mais pourquoi pas ? Et puis, ça se passait dans le cadre de la direction

spirituelle ou du for « interne » donc ça ne me posait pas de questions. Et puis aussi, il me dit aussi pour que je ne m'inquiète pas des gestes qu'il pose à mon égard, qui vont se répéter les fois suivantes et même aller un petit peu plus loin. Chaque fois, il me dit "je prends tout, mais je ne garde rien, tout est pour Lui. Et dans sa parole, je vois le L majuscule de Lui. C'est Jésus, c'est Dieu. C'est toujours Jésus qui agit à travers ses mains. Et puis aussi, petit à petit, d'autres parties plus intimes de son corps. [Claire, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1970) par un fondateur puis un responsable de communauté nouvelle]

En même temps, l'aura, le charisme de l'abuseur, sa reconnaissance par une communauté entière rendent toute mise en doute de sa conduite impossible à penser. Les religieuses rencontrées décrivent toutes l'image très positive dont jouissait leur agresseur à leurs yeux et dans toute la communauté :

Et donc être prise dans les bras de son père spirituel, c'est une communion, c'était interprété comme quelque chose de spirituel. Je sais pas comment dire. Comme c'était des personnalités qui étaient assez charismatiques au sens humain, voilà, c'était une croissance, une reconnaissance. [Laëtitia, ex-religieuse, abusée à 20 ans (vers 1991) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Il avait des diplômes de philosophie et de théologie, il enseignait à l'Université de P., et il est considéré unanimement dans la communauté comme un très saint homme. Je n'avais aucune raison de me méfier et donc je me méfiais pas du tout. [Claire, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1970) par un fondateur puis un responsable de communauté nouvelle]

Ensuite, dans la majorité des cas, l'abuseur alterne marques d'affection et d'indifférence pour susciter une dépendance psychologique de la victime ; il lui fait des reproches sur des motifs futiles et fait en sorte qu'elle soit de plus en plus isolée, parfois en aiguisant la jalousie de l'entourage ou en la poussant à ne faire confiance à personne d'autre que lui-même et à ne se confier qu'à lui.

Il a aussi fait le vide autour de moi, ça, je m'en suis rendu compte après. Il était à la fois mon médecin, le responsable de la maison, mon accompagnateur, il était mon père spirituel. Il avait tous les rôles vis-à-vis de moi. (...) Lors d'un pèlerinage, y'avait un prêtre d'une autre congrégation et qui est assez fin et qui, je pense, s'est rendu compte qu'il y avait des relations pas très saines dans la communauté. Et on était assez proches, on rigolait bien ensemble, on parlait pas mal. Et très vite, [l'abuseur] m'a dit : « Ça suffit. Le père T., il n'est pas en place affectivement. Je ne veux plus que tu rigoles avec lui, méfie-toi ». Du coup j'ai tout verrouillé et je ne l'ai plus vu. [Tanya, ex-religieuse, abusée à 24 ans (vers 1993) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Les reproches de l'abuseur sont incompris et jettent la personne abusée dans un désarroi qui peut l'amener à se plier à toutes les exigences de l'abuseur pour regagner son affection. Cet

isolement est très important pour l'abuseur car il lui permet de s'assurer du silence de sa cible et du secret de la relation.

Enfin, l'abuseur peut aussi essayer de susciter la compassion de sa victime en lui exposant des faiblesses ou des traumatismes ; en lui confiant ses propres atermoiements, il produit chez la religieuse abusée un sentiment de responsabilité : elle estime qu'elle doit pardonner les faiblesses de l'abuseur, voire l'aider à surmonter ses difficultés intérieures, comme la honte qu'il éprouverait à nourrir des sentiments ambivalents. Il peut également retourner ses fautes contre sa victime : « c'est toi qui m'as demandé mon aide /mon affection ». Ce faisant, il amène la personne abusée à percevoir la relation d'abus comme une responsabilité partagée.

Je ne voulais pas dénoncer F. d'autant plus que sur l'oreiller, un jour, il a pleuré et m'a dit : «J'ai été violé par mon frère. Et j'ai eu des relations avec des hommes, donc tu es ma première femme. Jusqu'à maintenant, je n'ai eu que des hommes, il y avait aussi un diacre permanent ». Et voilà, d'après lui, ce qu'il me faisait, c'était normal et en plus je l'aidais à restaurer sa virilité. Donc, c'est Dieu qui m'a mise sur sa route pour que sa virilité soit restaurée. [Agnès, ex-religieuse, abusée à 31 ans (vers 2007) par un prêtre d'un ordre traditionnel]

2.1.3. LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNAUTES RELIGIEUSES : UN CADRE PROPICE AUX ABUS

L'analyse des entretiens réalisés révèle que les violences sexuelles contre des religieuses prennent place dans le cadre plus général d'abus de pouvoir de formes diverses, résultant de la structure patriarcale et sexiste de l'Église catholique romaine. Les entretiens avec cinq religieuses ou ex-religieuses qui n'ont pas été abusées sexuellement mais qui nous ont rapporté des abus spirituels, des abus de pouvoir et des abus de confiance, permettent de mettre en lumière un *continuum* d'abus. Les récits de leur expérience décrivent les spécificités du contexte de la vie religieuse dans lequel ont également vécu les religieuses qui ont été abusées sexuellement, les conditions de vie en communauté permettant en effet de nombreuses dérives. Lise a passé quatre ans dans une congrégation monastique :

Bien sûr, il n'y avait pas de journaux, très peu de livres, pas de contact avec l'extérieur ou alors toujours accompagné. Les papiers d'identité étaient gardés par la mère des novices et rendus pour les déplacements en voiture. Les visites chez le médecin sont autorisées mais il fallait être accompagnée pendant la consultation et c'est l'accompagnatrice qui parle, récupère l'ordonnance et distribue les médicaments sans qu'on ne sache rien de ce qui a été prescrit ou pas. Les trois quarts des sœurs étaient sous antidépresseurs et pas forcément à leur demande. Le courrier est lu et limité à un quart de page et de toute façon, on n'a pas le temps d'écrire ! J'ai vite compris qu'au-delà des règles officielles, il y avait un ensemble d'interdits tacites pour discipliner tout le monde. [Lise, 31 ans, ex-religieuse, ordre traditionnel, pas d'abus sexuel mais dénonce des abus de pouvoir par la supérieure]

Sœur Maria a quant à elle passé plus de vingt ans dans plusieurs communautés du même ordre religieux, retrouvant à chaque fois les mêmes dysfonctionnements. En plus des aspects décrits par Lise, elle veut souligner les abus liés aux personnalités des responsables de ces lieux, dont les excès ne sont pas contrôlés :

Parmi les dysfonctionnements, je veux dénoncer le pouvoir qui monte à la tête des prieures qui règnent sans qu'aucun contrôle ne soit exercé sur elles ; le fait que certaines soient des personnalités perverses/paranoïaques qui ont très bien identifié les points forts et les points faibles des autres religieuses et qui savent donc comment les manipuler. Et puis aussi ce verbiage incompréhensible et creux des prieures qui visent à assommer les religieuses et leur laissent croire que si elles ne comprennent pas leur charabia, c'est parce qu'elles ne sont pas assez intelligentes. [Sœur Maria, 68 ans, religieuse, ordre traditionnel, pas d'abus sexuel mais dénonce des abus de pouvoir par les prieures]

On retrouve dans ces récits de religieuses – qu'elles aient été abusées sexuellement ou non – des similitudes sur l'organisation de la vie en communauté qui constituent des facteurs de risques d'exposition aux abus car ils conduisent à priver les religieuses des ressources sociales, matérielles ou intellectuelles qui leur auraient permis de se défendre contre ces actes. On peut identifier plusieurs règles structurelles de l'organisation de la vie dans les communautés religieuses qui sont des facteurs de risques exposant à toutes sortes d'abus, en particulier l'isolement, la précarité et l'obéissance.

Selon les types de communautés, la réclusion est plus ou moins importante, mais d'une manière générale, la vie religieuse exige d'avoir pas ou peu de contact avec le monde extérieur à la communauté choisie. À cet isolement s'ajoute une surveillance parfois très étroite : limitation et contrôle des déplacements à l'extérieur, lecture des courriers, surveillance des discussions avec les autres membres de la communauté quand le silence n'est pas obligatoire. La méfiance vis-à-vis du monde extérieur concerne tout autant les distractions que les motifs sérieux, par exemple médicaux : les visites chez le médecin sont sciemment évitées et quand elles sont indispensables, elles sont souvent accompagnées. Dans certaines communautés, le médecin est un proche des responsables, sollicité pour sa discrétion. Plusieurs exemples indiquent que lorsque les religieuses vont mal et révèlent à leurs supérieurs les symptômes d'une mauvaise santé mentale qui justifieraient la consultation d'un psychologue ou d'un psychiatre, on leur recommande de se tenir à distance des professionnels de santé. Cette manière de ne jamais traiter sérieusement les états dépressifs ou suicidaires des religieuses peut être vue comme une véritable stratégie de manipulation mentale pour maintenir leur état de sujétion : comme s'il valait mieux conserver une religieuse avec un esprit faible et malade plutôt que de prendre le risque de l'exposer à la lucidité ou aux éventuelles mises en garde d'une personne extérieure. Solène explique ainsi :

La seule personne éventuellement qui nous était conseillée quand vraiment ça n'allait pas, c'était un ami de la communauté qui était psychiatre, qui était membre du conseil d'administration, qui était prédicateur à [la communauté] et qui récupérait les

quelques membres qui étaient pour le coup très, très mal. Et moi, je n'avais pas du tout envie d'aller voir cette personne-là. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle]

Le vœu de pauvreté des religieuses implique que dans la majorité des cas, elles se défont de tout ce qu'elles possèdent avant de prononcer leurs vœux définitifs, malgré les recommandations du droit canon. Bien souvent, si elles gagnent un peu d'argent en travaillant en parallèle, elles ont également l'obligation de le verser à la communauté. Les femmes que nous avons entendues ont ainsi souligné à quel point l'absence de ressources financières et matérielles propres, y compris une simple tenue civile, avait constitué un obstacle à toute perspective de changement de vie. Couplée à l'absence d'appuis familiaux ou amicaux, ce dénuement contribue à les maintenir dans un mode de vie sur lequel elles ont eu des doutes mais qu'elles n'ont pas les moyens matériels de remettre profondément en question.

Ça rendait l'engagement plus radical parce qu'on n'avait rien pour partir, il n'y avait pas de temps pour partir, mais pas d'argent non plus. Et moi, j'acceptais ça bien volontiers. À l'époque, ça ne me gênait pas, mais je me dis que pour quelqu'un comme moi qui n'avait pas de famille ou d'amis juste à côté, ça voulait dire que je restais beaucoup dans la communauté. [Joanna, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1975) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

Par ailleurs, quitter une communauté où l'on est en souffrance pour une autre est une décision très compliquée à prendre : ce choix peut faire apparaître la religieuse concernée comme une personne déloyale à sa famille religieuse ou encore réticente à la discipline qu'impose la vie en communauté. Un départ est une forme de trahison et les chances de recevoir un meilleur accueil ailleurs s'en trouvent réduites. Ces aspects contribuent à encourager les religieuses à accepter les restrictions et privations qu'elles endurent, comme l'explique Agnès qui a déjà changé une fois de communauté après avoir passé dix ans à effectuer seule les tâches domestiques (ménage, réparations, cuisine, jardinage, aide à la toilette et soins) de sa communauté composée exclusivement de femmes très âgées :

Je ne savais pas comment faire. J'étais très inquiète, surtout parce que pour moi, ça signifiait : « si tu pars, ta vie consacrée, tu peux faire une croix dessus ». Plus personne ne va te reprendre. Si tu pars d'une communauté, tu es déjà fichée comme une sœur difficile. Si tu pars de deux, c'est terminé. [Agnès, ex-religieuse, abusée à 31 ans (vers 2007) par un prêtre d'un ordre traditionnel]

Par leur engagement, les religieuses font l'apprentissage d'une obéissance parfois poussée à l'extrême. Elles doivent faire la preuve d'une « obéissance aveugle », en se soumettant silencieusement à diverses maltraitances quotidiennes : des vexations, des humiliations, des interdictions, des moqueries, du dénigrement, de la rétention d'information par exemple. Ces pratiques vécues comme « infantilisantes » par les religieuses entendues, peuvent être analysées comme des stratégies d'annihilation de tout esprit critique et de toute résistance. La soumission des religieuses s'obtient également par l'absence de formation qu'elles ont été

nombreuses à dénoncer, la soif de connaissances théologiques étant souvent présente dans leur vocation religieuse. L'absence de formation intellectuelle conduit également à un affaiblissement de l'esprit critique et à l'absence de questionnement ou de contestation. Conjugée à l'inexpérience de ces jeunes femmes (abusées dans les premières années de leur engagement), elle permet de faire perdurer une ignorance du droit canon et par conséquent des règles et des limites organisant la vie en communauté, qui favorise l'acceptation de conduites déviantes voire sectaires. Delphine évoque ainsi la visite des supérieurs d'un ordre traditionnel auquel sa communauté souhaiterait s'intégrer :

À un moment donné, la sœur supérieure a dit : « Mais, ce que vous vivez ce n'est pas sain. Vous ne dormez pas assez, vous ne mangez pas assez. Ça n'ira pas comme ça. Les jeunes communautés pensent toujours que c'est comme ça, mais ça ne va pas. Nous, on a l'expérience ». Mais nous on se disait aussi : « Oui, mais nous on est les vrais ! » [Delphine, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 2007) par un religieux d'une communauté nouvelle]

2.1.4. DES RISQUES ACCRUS DANS LES COMMUNAUTÉS NOUVELLES

La majorité des femmes abusées sexuellement appartenaient à des communautés nouvelles (9/12) ; apparues dans les années 1960-1970, ces nouveaux mouvements religieux inspirés par le courant du Renouveau charismatique promettent un rapport plus étroit au divin, répondent aussi à des besoins sociaux d'amitié, d'acceptation sociale et d'amour. Elles fonctionnent comme des familles choisies. Les analyses de la sociologue Janet Jacobs (1984) à propos des « nouveaux mouvements religieux » indiquent que des abus sexuels se retrouvent dans tous ces mouvements, petits ou grands, occidentaux ou orientaux. Le point commun de tous ces groupes est leur structure patriarcale et l'on y retrouve les mêmes caractéristiques propices aux abus :

- la présence d'un fort leader charismatique masculin,
- une structure de commandement hiérarchique qui repose sur un corps d'élite de disciples masculins,
- un ensemble de croyances qui renforce les notions traditionnelles de soumission féminine et de supériorité masculine,
- des pratiques disciplinaires et de dévotion qui adhèrent à des normes de genre rigides,
- dans de nombreux cas, une structure sociale basée sur la famille qui place le responsable de la communauté en figure paternelle dont l'autorité est absolue et ne peut être contestée⁴⁰⁰.

⁴⁰⁰ JACOBS Janet, The Economy of Love in Religious Commitment: The Deconversion of Women from Nontraditional Religious Movements, *Journal for the Scientific Study of Religion*, 1984, 23, (2), p. 234

Tanya, ex-religieuse, abusée à 24 ans (vers 1993) par le responsable d'une communauté nouvelle

Tanya a 12 ans quand sa sœur aînée, dont elle est très proche, rejoint une communauté nouvelle à 22 ans. Tanya est déjà très attirée par la religion, elle a soif de spiritualité et pendant l'adolescence, elle fait de courts séjours régulièrement dans cette communauté, où elle se sent bien, « comme dans un cocon ». Après avoir obtenu le bac, elle fait le projet d'y passer une année avant de commencer ses études. Elle y restera finalement 15 ans.

Tanya arrive à 18 ans dans la communauté initialement pour neuf mois comme regardante, ce qui témoignait déjà selon elle d'un grave manque de discernement des responsables qui ont autorisé une entrée trop rapide pour une personne aussi jeune et inexpérimentée. Son père est furieux de cette décision – sa fille aînée est quasiment perdue de vue – et il qualifie le responsable de « gourou » ; mais son avis ne compte pas aux yeux de Tanya. Au bout de trois mois, elle passe postulante et devient novice en moins d'un an. Cette première année se passe bien, elle a des contacts réguliers avec le responsable de la communauté (« V. ») qui deviendra son agresseur. Mais à cette époque, elle n'a rien à redire sur son attitude, tout est normal. Tanya remarque quand même avec le recul qu'il lui posait beaucoup de questions, qu'il cherchait à savoir comment elle fonctionnait, comment elle gérait ses émotions, qu'est-ce qu'elle disait et qu'est-ce qu'elle ne disait pas. Elle est ensuite envoyée deux ans en Afrique pour aider une petite mission de la communauté – c'est très dur, sa vocation est ébranlée. Elle insiste pour revenir en France et précise à V. qu'elle ne sait pas si elle reviendra à la communauté, elle veut d'abord se reposer chez ses parents. Elle y passe quinze jours pendant lesquels V. l'appelle régulièrement pour la convaincre de revenir. Elle accepte et s'installe dans une maison réservée à un petit groupe de sœurs qui ont une vie contemplative. Cette radicalité lui plaît.

V. devient son accompagnateur spirituel, ils se voient donc au moins une fois par semaine. Elle est exténuée, elle n'a pas eu le temps de se remettre de sa mission et le rythme est soutenu. On pratique les levers de nuit, une nuit sur deux, ce qui est épuisant. V. lui confie des responsabilités, elle organise des pèlerinages et accompagne les pèlerins dans le monde entier, elle a une vie très riche. Parallèlement, pendant presque cinq ans, il se rapproche d'elle progressivement à tous les sens du terme, puis les viols commencent « *sans que je me rende compte de ce qui s'est passé* ». Tanya évoque la fable de la grenouille plongée dans l'eau chaude qui ne se rend pas compte que la température monte et finit par en mourir, alors que si elle avait été placée directement dans une eau bouillante, elle aurait sauté hors de la marmite. Ces rapports sexuels sont inexistantes dans l'esprit de Tanya et ne feront jamais l'objet d'un mot ou d'une parole de la part de V. Il préfère évoquer « une relation privilégiée », « une communion spirituelle » ; il l'appelle « ma fille » (il a 19 ans de plus qu'elle) et Tanya reconnaît qu'elle cherchait une figure paternelle.

Petit à petit, Tanya s'enfoncé dans un profond mal-être : elle développe des conduites anorexiques, elle se scarifie, elle a des terreurs nocturnes, des idées suicidaires. Elle s'en ouvre à V. qui lui donne des antidépresseurs et des anxiolytiques ; il lui a prescrit aussi la pilule soi-disant pour calmer ses règles douloureuses. Pour la garder sous contrôle, il souffle le chaud et le froid, alterne valorisation et culpabilisation (« tu devrais t'occuper plus des autres et penser moins à toi »). Tanya ne voit sa famille qu'une semaine par an, elle n'a pas d'amis, les contacts avec l'extérieur sont très contrôlés. V. recommande le silence aux membres de la communauté à chaque visite de personnes extérieures, cultive la méfiance : « *on est en représentation* » dit Tanya. Il leur demande une obéissance totale, une confiance aveugle. « *En fait, ce n'était pas de l'accompagnement mais de la direction* ». Ce n'est pas une prison au sens physique mais un « *emmurement* » qui tient en partie parce qu'elle est en dépendance affective vis-à-vis de V. Cette situation dure sept ans puis V. décide de l'envoyer à l'étranger, pour s'occuper d'enfants des rues, initialement pour neuf mois, qui deviendront deux ans et demi. Pendant ce temps, la relation par mail et téléphone, s'étiole : Tanya rencontre du monde, dont des gens d'Église

qui ont une conduite saine, elle se dispute souvent avec V. qui tient des propos sur la mission déconnectés de la réalité. Quand elle revient, elle a beaucoup changé : elle a gagné de la confiance en elle et elle s'est libérée de son lien de dépendance affective à V.

Dès son retour à la communauté, V. reprend son jeu de yoyo émotionnel avec Tanya, alterne indifférence et marques d'affection. Mais le fait qu'il la viole à nouveau sans même prendre le temps de l'amadouer, la choque et cette fois, elle se dit qu'il y a un problème. Les quelques mois qui suivent son retour sont donc difficiles : Tanya s'interroge sur un départ. Elle demande à un prêtre, ami de V. si elle peut avoir un entretien avec lui pour discuter de sa réorientation possible. Il accepte et sans l'avoir prévu, elle lui raconte les viols et tout le reste. Il la croit, l'incite à déposer un témoignage auprès du modérateur général de la communauté et la convainc de partir. « *Sa réaction a été salutaire pour moi* » estime Tanya aujourd'hui.

V. essaie d'abord de faire passer Tanya pour une folle aux yeux de la communauté. Il sera finalement condamné par l'Église et exclu de la communauté huit ans après les révélations de Tanya. Un autre membre de cette communauté, moine, est également condamné pour des crimes sexuels sur des mineurs. Dans le cadre de cette affaire judiciaire, Tanya a été contactée par la police et invitée à poursuivre V. Au bout de dix ans d'instruction, le renvoi aux assises de V., demandé par le juge d'instruction est annulé par décision de la Cour de Cassation pour non-lieu fin 2019. Le dossier est clos malgré les poursuites également engagées par une autre victime et Tanya hésite aujourd'hui à tenter un recours.

Les communautés nouvelles sont des lieux particulièrement propices aux dérives : elles cultivent une plus grande radicalité dans les valeurs de sacrifice, d'obéissance ou de travail que ce qui est pratiqué dans les communautés plus traditionnelles ; cette radicalité serait la manifestation d'une spiritualité meilleure, plus grande ou plus intense, et trouve ainsi sa justification – plus on souffre, plus on se rapproche de Dieu.

C'était un environnement un peu : « Dieu nous donne à vivre quelque chose de très spécial ici, nous sommes différents dans cette communauté. Nous sommes meilleurs. » Les gens n'allaient pas jusqu'à le dire mais ils le pensaient. Nous faisons des choses que personne au monde ne veut faire. Le fondateur créait cette ambiance-là. Nous sommes en train de sauver le monde. En Afrique, en Inde, en Amérique centrale. [Joanna, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1975) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

On y recrute activement de nouveaux membres, en s'affranchissant peut-être plus que dans les ordres traditionnels des règles élémentaires concernant la maturité suffisante pour discerner, c'est-à-dire pour faire librement et de manière éclairée le choix de s'engager dans la voie difficile de la consécration à la vie religieuse :

Et c'est comme ça qu'un peu du jour au lendemain, j'ai débarqué pour m'installer et je suis restée quinze ans. Ce que je veux souligner, c'est qu'il n'y n'a pas eu de temps de discernement, qu'il y a eu un manque crucial de la part des responsables de la communauté : on ne laisse pas une gamine de dix-huit ans même avec les plus grands désirs de Dieu possible, commencer une vie de communauté et de vie religieuse à dix-huit ans, sans avoir rien vécu, sans avoir fait d'études ou de formation. Le minimum du bon sens, même spirituel, c'était de dire : « C'est très bien, on va t'accompagner dans ce désir mais tu retournes faire des études, tu fais des études et un métier, tu continues

d'être en lien avec nous, mais on verra plus tard. » [Tanya, ex-religieuse, abusée à 24 ans (vers 1993) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Les dysfonctionnements sont plus courants dans les communautés nouvelles dont plusieurs présentent les caractéristiques de dérives sectaires telles que présentées par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires⁴⁰¹ :

Il s'agit d'un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes. Elle se caractérise par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société⁴⁰².

En plus des divers dysfonctionnements déjà évoqués plus haut, Laëtitia et Tanya ont décrit dans leurs communautés, des pratiques qui relèvent totalement de ces techniques visant à créer un état de sujétion psychologique ou physique dénoncées par la Miviludes. Laëtitia a ainsi été abusée par le fondateur, qui était aussi le responsable du fonctionnement de la communauté, mais également son accompagnateur spirituel, son confesseur et son médecin généraliste, prescripteur de psychotropes et d'anxiolytiques :

Oui, il était médecin aussi, médecin généraliste. Il m'a même traitée pour une psychose, alors que j'étais en pleine dissociation, avec des médicaments antidépresseurs. C'est un truc hyper fort, pour les psychotiques, que j'aurais jamais dû avoir en fait. Et des hypnotiques pendant des mois pour dormir, qui déglissent le cerveau pour dormir. [Laëtitia, ex-religieuse, abusée à 20 ans (vers 1991) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Tanya évoque elle un travail très intense, peu de jours de repos, une alimentation carencée et la privation de sommeil avec les levers de nuit qui visent spécifiquement à épuiser les membres de la communauté :

On avait des levers de nuit aussi. Ça, c'est hyper intéressant aussi. J'en ai parlé à un psychiatre qui m'a fait détailler un peu le lever de nuit et qui m'a dit que c'était un pur processus de manipulation mentale. Oui, parce que le lever de nuit, quand tu te lèves toutes les nuits, c'est une habitude. Donc, ça ne crée pas de trouble. C'est une habitude. Toutes les nuits, à la même heure. Mais là, c'est une nuit sur deux. C'est le pire pour complètement déstructurer une vie de sommeil et fragiliser une personne. [Tanya, ex-

⁴⁰¹ En 1996, l'ouvrage de Thierry Baffroi *et al.*, *Les Naufragés de l'Esprit*, 1996, Paris, Seuil, alertait sur les dérives sectaires des communautés nouvelles du Renouveau charismatique. On peut lire, pour une enquête plus récente sur les abus notamment sexuels et les dérives des fondateurs de ces communautés, le livre de la journaliste Céline Hoyeau, *La trahison des pères*, Paris, Bayard.

⁴⁰² Site web de la Miviludes (Mission interministérielles de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) : <https://www.derives-sectes.gouv.fr/quest-ce-quune-derive-sectaire>

religieuse, abusée à 24 ans (vers 1993) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Un autre dysfonctionnement doit être souligné : le mélange des fors. La distinction entre for interne et for externe est nécessaire contre le risque de manipulation ou de prise de pouvoir par l'information confidentielle que détient le clerc qui dirige une personne au for interne et au for externe, un cas très fréquent dans les communautés nouvelles. Plusieurs de nos enquêtées estiment que leur abuseur s'est servi de leurs confessions pour les manipuler car elles étaient accompagnées spirituellement et/ou confessées par le responsable de la communauté, c'est-à-dire la personne qui décidait également de l'organisation de leur vie quotidienne. Le mélange des fors par la place disproportionnée qu'il offre aux abuseurs dans la vie des personnes abusées, favorise chez les personnes abusées le ressenti d'une proximité émotionnelle qui tient au fait de partager des choses très intimes ou douloureuses. Cette proximité émotionnelle est elle-même un facteur de vulnérabilité à l'influence ou à la manipulation :

Alors moi, c'est vrai qu'au départ, je voyais bien que ce n'était pas ajusté comme relation. Que ce n'était pas normal et je n'ai pas mesuré la gravité. Et j'ai pas vu à quel point ça m'emprisonnait, à quel point j'étais piégée dans cette relation qui était... Qui était évidemment dissymétrique. Et piégée dans ce mélange entre des sentiments amoureux de sa part à lui, amicaux de ma part à moi et puis cet accompagnement spirituel. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle]

Ça a été cinq ans d'apprivoisement. Une approche très, très lente en se basant énormément sur le fait que je n'ai jamais eu de père. Il s'est présenté à moi comme un père; il m'appelait sa fille, il était mon père. C'était une relation filiale. Tout était axé là-dessus. [Tanya, ex-religieuse, abusée à 24 ans (vers 1993) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Si les communautés nouvelles peuvent paraître plus propices aux dysfonctionnements, les communautés traditionnelles ne sont cependant pas épargnées. Les abus et leur dissimulation sont favorisés par les règles de fonctionnement de ces structures. Les multiples responsabilités et rôles occupés par les clercs les placent continuellement en position d'autorité ou de pouvoir vis-à-vis des religieuses ; nous allons maintenant examiner les soubassements institutionnels de ces rapports de domination qui permettent la perpétration des violences et abus sexuels.

2.2. LES LOGIQUES INSTITUTIONNELLES

Les analyses des violences sexuelles commises contre des femmes laïques ou des religieuses par le clergé s'accordent sur le fait qu'elles reposent sur une asymétrie de pouvoir dans les

relations entre les responsables religieux et les personnes qu'ils abusent. Ces rapports de pouvoir asymétriques sont ancrés dans des logiques propres à l'institution ecclésiastique et des normes sociales présentes dans l'ensemble de la société.

Pour décrire les modalités des rapports de domination des responsables religieux sur les personnes dont ils abusent, on peut s'appuyer sur trois cadres d'analyse relevés dans de nombreux travaux et identifiés en 1991 par Pamela Cooper-White, professeure de théologie à l'université de Columbia aux États-Unis : la domination masculine, l'autorité spirituelle et l'autorité mentorale.

2.2.1. LE POIDS DE LA DOMINATION MASCULINE

Il m'est arrivé d'entendre des prêtres de tous âges parler sur des religieuses en oubliant que j'étais là. Je peux vous dire que je n'étais pas fière. Tout y passe. Notre physique, notre façon de parler... Et là je dis non. Un homme de Dieu n'a pas à faire usage de sa parole pour dévaloriser et encore moins des religieuses. Parce que s'ils font ça, vous imaginez ce qu'ils font après ? Pour moi, le franchissement de la ligne rouge, il est là. S'ils font ça avec la parole, mais ils font ensuite autrement. Je peux vous dire que jamais vous n'entendrez parler mal d'un prêtre dans une communauté de religieuses. Jamais. On est vraiment sur deux planètes différentes. (...) C'est ça qu'il faut qu'ils arrivent à élucider : leur rapport à l'argent, leur rapport au pouvoir, leur rapport aux autres. Parce que l'abus sexuel, Je le répète, il ne vient qu'après. [Sœur Christine, religieuse, abusée vers 25 ans (vers 1985) par un prêtre d'un ordre traditionnel].

Depuis le début du XX^{ème} siècle, l'écart entre l'Église et la société française s'est creusé sur la question de la place des femmes qui demeurent écartées du sacerdoce et des responsabilités ecclésiastiques. Si le pape François a nommé trois femmes "consulteurs"⁴⁰³ de la Congrégation pour la doctrine de la foi en avril 2018, il n'est pas question pour le Vatican de clériciser les femmes. De ce fait, les fonctions et rôles les plus prestigieux restent réservés aux hommes ce qui entretient une culture institutionnelle du sexisme.

Il y a un machisme chez les hommes qui fait qu'ils sont assez méprisants spontanément de nous. Ça, oui, ça même de la part de ces frères, j'en ai l'expérience. Ils ont du mal à nous écouter, à nous prendre en compte. Ils ont dû aller dans la coopération imposée, on en a quotidiennement l'expérience. Dans les diocèses, dans les paroisses, c'est pareil. Les prêtres diocésains et tout, ils ont du mal à coopérer avec les femmes, parce qu'ils ne sont pas formés à ça, et ils ne sont pas mariés. Bon, alors, la solution pour moi, c'est pas que les prêtres se marient, ça ne résoudra rien. Mais par contre, dans la formation, il faut, il faut absolument que les prêtres soient formés à coopérer avec les femmes et à sortir de leur machisme. Mais comme ils sont entre eux, en communauté

⁴⁰³ Personnes appelées comme expertes auprès du Vatican

ou en diocèse... Il y a une espèce de complexe de supériorité chez eux et un complexe d'infériorité chez nous. [Sœur Thérèse, religieuse, abusée à 20 ans (vers 2005) par un religieux d'une communauté nouvelle]

Cet entre-soi masculin que dénonce sœur Thérèse est également visible dans la formation des futurs prêtres où la participation de femmes est marginale et restreinte aux disciplines sans enseignement théologique. La présidente de la Corref (Conférence des religieux et religieuses de France) Véronique Margron rappelait ainsi dans une interview au journal La Croix qu' « Il n'y a aucune raison pour qu'une quelconque discipline soit interdite aux femmes. Toutes les branches de la théologie devraient pouvoir être abordées à travers le double regard masculin et féminin, et de futurs prêtres ne sauraient être bien formés par le canal exclusif d'une parole sacerdotale »⁴⁰⁴. Exclues des trois pouvoirs de l'Église – le sacerdoce, l'enseignement et le gouvernement – les femmes subissent le poids de la domination masculine qui dévalue les expériences féminines et tolère le harcèlement sexuel tout en valorisant chez elles des attitudes dévotionnelles et de soumission. L'expérience de sœur Christine, qui a vécu de la part d'un laïc et d'un prêtre des gestes non sollicités à caractère sexuel, illustre cette mise en situation de vulnérabilité des femmes dans l'Église face aux violences sexuelles :

Sœur Christine, religieuse, abusée vers 25 ans (vers 1985) par un prêtre d'un ordre traditionnel

Christine ressent très jeune sa vocation religieuse. Une fois obtenue sa licence de psychologie, elle teste plusieurs communautés avant de se décider pour un ordre traditionnel à Paris. Elle prononce ses vœux tout en poursuivant des études de théologie.

Le premier abus est commis par un laïc, « O. ». La maison de prière où travaille sœur Christine accueille un groupe de retraitants dont un couple – lui est kinésithérapeute, elle médecin. A la suite de son séjour, il entretient des relations avec la communauté : offre des soins gratuitement à la prieure qui souffre de la hanche, appelle régulièrement sœur Christine pour s'entretenir de choses spirituelles. Il organise un weekend de parole charismatique avec l'évêque et invite sœur Christine, qui est hébergée chez le couple. Le soir après le dîner, les enfants sont dans leurs chambres et l'épouse est absente. O. tient longuement le bras de sœur Christine, la fait asseoir sur ses genoux et tout en lui parlant d'amour spirituel, lui demande de se déshabiller, ce qu'elle exécute dans un état second. Il la caresse mais ne va pas plus loin, sœur Christine va se coucher. « Je me demande ce qu'il s'est passé, je suis comme anesthésiée ». Elle en parle dès les jours suivants à son père spirituel qui s'insurge de la conduite de O., rassure sœur Christine sur le fait qu'elle n'a rien fait de mal et qu'elle ne doit plus y penser et surtout pas le revoir. Elle en parle également à la provinciale qui la croit mais ne semble pas faire grand cas de cette affaire puisqu'elle lui annoncera heureuse, quelques mois plus tard, que le couple sera à nouveau reçu pour une retraite l'été suivant. Sœur Christine part avant et ne le reverra pas. Elle a appris récemment via Google qu'il avait été condamné pour des abus sexuels sur plusieurs femmes et dénoncé par son épouse. Sœur Christine pense que cette agression a été rendue possible par les flatteries d'O. qui a su la mettre en valeur, par la manière dont il a tordu et retourné à son avantage un discours spirituel

⁴⁰⁴ « Contre le cléricisme, associer plus de femmes à la formation des prêtres », La Croix, 29/08/2018. Accès : <https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Contre-clericisme-associer-femmes-formation-pretres-2018-08-29-1200964809>

et par l'effet de surprise : elle ne s'attendait pas du tout à ce qu'un homme marié se comporte ainsi, chez lui, à proximité de ses enfants.

Un an après, elle fait une autre expérience d'abus, avec un prêtre, personnalité éminente, professeur de métaphysique, qui fait régulièrement des séjours dans sa communauté. Alors qu'elle assise à côté de lui, en situation de confession, elle relève la tête et voit le prêtre haletant, rouge, les yeux exorbités, prêt à se jeter sur elle. Elle se relève brusquement, l'attrape par les épaules et le fait rasseoir sur le fauteuil où il se trouvait initialement. Elle reprend sa confession comme si de rien n'était mais est profondément blessée de cette attitude. Elle s'est souvenue ensuite qu'il avait une fois posé sa main sur la sienne en voiture et pense qu'elle a échappé au pire. Elle raconte l'incident à son père spirituel qui, encore, la reconforte en lui disant que le prêtre s'est mal conduit et qu'elle doit l'éviter. La provinciale, informée également, croit sœur Christine mais préfère éviter tout scandale qui entacherait la réputation du prestigieux prêtre et recommande le silence. Enfin, un an plus tard, un dernier épisode : elle demande à un autre prêtre s'il peut la confesser, il accepte et la précède au parloir. Lorsqu'elle arrive, il ferme la porte à clef – ce qui met sœur Christine très mal à l'aise. Elle parvient à se rassurer et pendant qu'elle se confesse, elle est en pleurs ; le prêtre commence alors à lui caresser le visage. Elle retire sa main doucement et lui dit « Ouvre la porte », ce qu'il fait, elle sort. Sœur Christine est persuadée qu'elle a encore échappé à une agression plus grave.

Ces différentes expériences ont conduit sœur Christine à se méfier des prêtres. Elle a été fragilisée et suit une thérapie depuis plusieurs années. Elle estime qu'à part son père spirituel, elle n'a pas réussi à se faire entendre de sa communauté.

Les religieuses sont au service des prêtres et cette position subalterne, décuplée par le vœu d'obéissance qu'elles prononcent, les expose à toutes sortes d'abus. Des stéréotypes de genre perdurent, comme le mythe de la femme tentatrice qui nourrit le soupçon de séduction chez les religieuses abusées : comme nous l'ont rapporté plusieurs de nos interlocutrices, elles ont craint d'être accusées d'avoir initié la relation sentimentale ou sexuelle en ayant séduit un prêtre, vu par essence comme pur et innocent.

2.2.2. L'AUTORITE SPIRITUELLE OU CHARISMATIQUE

Le prêtre est l'*alter Christus*, soit le représentant de Dieu, ce qui lui confère un caractère sacré. Face à une figure aussi imposante, souvent décrite comme « sainte », les personnes abusées perdent tout repère, elles doutent de leur capacité à évaluer correctement des gestes ou des propos apparemment déplacés. En effet, les normes sociales et éthiques qui règlent habituellement les conduites s'effacent quand il s'agit d'apprécier celles des prêtres : celles-ci sont vues comme inspirées par Dieu, ou par un savoir qui par son caractère divin, ne saurait être questionné.

Cette autorité spirituelle de la figure du prêtre permet de comprendre la possibilité du glissement du rôle clérical vers d'autres activités ou types de relations : les prêtres invités aux repas dominicaux, chargés de la révision des examens des enfants ou auxquels les enfants peuvent être confiés pour les vacances, sans qu'aucun contrôle ne soit mis en place pour tous

ces rôles supplémentaires. L'autorité charismatique dont jouissent les prêtres les dispense en effet de toute redevabilité ou d'une supervision qui pourraient limiter leur marge de manœuvre et la possibilité de commettre des abus. Au près des religieuses et séminaristes également, les clercs abuseurs se caractérisent par la multiplicité des fonctions et rôles qu'ils exercent : tuteur, confesseur, directeur spirituel, fondateur et responsable de communauté, mais aussi ami de la famille, parent de substitution, psychologue, voire médecin prescripteur.

C'était mon père, ma mère, ma sœur, mon frère et mon autre moi. C'était tout. Il représentait tout. [Elisabeth, ex-religieuse, abusée à 26 ans (vers 1982) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

Pour moi il était tout. Il représentait tous les pères et toutes les autorités : celle du père paternel, qui était pour moi, à l'époque, déficient, conflictuel ou absent. Celle du Père des cieux, du père spirituel, du prof de théologie, du supérieur du séminaire. [Philippe, ex-séminariste, abusé à 25 ans (vers 1992) par le père supérieur]

Ce constat met en cause le cléricisme – terme aux définitions multiples, mais toujours en rapport avec les modes de gouvernance. Nous l'entendons ici comme la culture régnant dans l'Église catholique qui donne un pouvoir démesuré aux prêtres, à la fois dans l'institution ecclésiale, mais également dans la société. Selon la lettre du pape François du 20 août 2018 adressée aux catholiques pour réagir aux abus sexuels, de pouvoir et de conscience commis par des clercs et personnes consacrées, le cléricisme est « une manière déviante de concevoir l'autorité dans l'Église » et constitue l'une des sources principales des abus.

2.2.3. L'AUTORITE MENTORALE OU PROFESSIONNELLE

On désigne ainsi l'autorité du prêtre qui lui vient de sa relation de guide spirituel ou de conseil par la personne qui le sollicite. Dans le cadre d'une relation pastorale, cette autorité se nourrit des propos intimes que la personne abusée a livrés, parfois sous le sceau du secret de la confession. La Révérend Marie Fortune, théologienne et pasteure de l'Église Unie du Christ (États-Unis), a été la première, dans un livre paru en 1989, à alerter sur les abus sexuels commis par le clergé contre des femmes (non religieuses) et à avoir qualifié ces actes – alors généralement considérés comme des liaisons consenties – de graves « manquements professionnels » :

Il est contraire à l'éthique professionnelle que toute personne exerçant un rôle ministériel ou d'enseignant se livre à un comportement sexuel ou à un comportement sexualisé avec un paroissien, un client, un employé, un étudiant (adulte, adolescent ou enfant) dans le cadre de la relation professionnelle (pastorale, d'enseignement ou de supervision). Dans ce contexte, l'activité sexuelle est une activité d'exploitation et d'abus. (1994 : 20)⁴⁰⁵

⁴⁰⁵ FORTUNE Marie, 1994, *op. cit.*, notre traduction.

Elle précise que du point de vue de l'éthique, a) toute interaction sexuelle entre un membre du clergé et un ou une fidèle constitue une violation de son rôle professionnel (le contact sexuel ne fait pas partie des attentes légitimes de la personne qui sollicite le clerc en vue de son expertise ou de ses connaissances) ; b) le clerc concerné fait ainsi également un usage inapproprié de son autorité et de son pouvoir puisqu'il est, en raison de cette autorité, celui qui doit garantir que les limites de la relation professionnelle ne sont pas franchies ; c) ce faisant, il profite de la vulnérabilité de la personne qui le sollicite et transgresse ainsi le principe à la base de la relation professionnelle qui veut que cette relation profite à la personne sollicitante (client, fidèle, patient...) et non au professionnel. Enfin, d) l'interaction sexuelle est problématique car elle ne peut être garantie par un consentement mutuel valide, l'asymétrie même de la relation supprimant cette possibilité.

Cette approche s'oppose aux versions données par les abuseurs ou leur hiérarchie pour qualifier ces abus sexuels de liaisons impliquant des femmes adultes et consentantes. La recherche anglophone a documenté ces agressions sexuelles de la part de professionnels principalement dans le cas de relations de soin avec des thérapeutes, qu'ils soient médecins, psychologues ou psychanalystes. Quelques travaux ont proposé d'analyser les abus sexuels commis dans le cadre de relations pastorales sous ce prisme de l'autorité mentorale, c'est-à-dire comme la transgression d'une éthique professionnelle. D'après les propos de plusieurs de nos interlocutrices, les prêtres qui les ont abusées semblaient mal ajustés à l'obligation du célibat et manifestaient des désirs sexuels qu'ils peinaient à réprimer.

Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle

Solène livre deux histoires d'abus : l'une avec un prêtre diocésain, l'autre avec le Père G., fondateur d'une communauté nouvelle mixte où elle passera près de 20 ans. A l'âge de 18 ans, revenant d'un pèlerinage de jeunes à Lourdes, elle demande au prêtre de sa paroisse d'être son père spirituel car elle s'interroge sur une vocation consacrée. Le père « T. » a 10 ans de plus qu'elle et d'abord se noue « une relation fraternelle, d'amitié » qui évolue rapidement puisqu'il commence à « poser des gestes » qui relèvent de la relation amoureuse. Pendant les quatre années suivantes, T. effectue ces gestes par surprise, lorsqu'il est seul avec elle dans son bureau : il l'embrasse, la serre contre lui, la prend par le cou. Elle est très troublée car elle voit ces gestes comme des pulsions incontrôlées. Elle en est très mal à l'aise et espère à chaque fois qu'il puisse se reprendre. La relation se poursuit car il y avait par ailleurs « un vrai partage d'amitié spirituelle ». Elle pense avoir une relation privilégiée avec ce prêtre et se débat dans d'intenses dilemmes car elle se sent également responsable de cette situation. Elle éprouve de la honte, a peur du scandale si elle révèle quelque chose et se trouve incapable d'en parler. Au bout d'un an et demi, elle part en retraite pour discerner sur sa vocation dans une communauté nouvelle dont le Père G. est le fondateur. Solène lui confesse cette relation qu'elle voit comme un péché ; le Père G., qui a ce prêtre en grande estime puisqu'il espère en faire son successeur, ne lui conseille rien d'autre que de revenir lui en parler. Solène poursuit ses études, tout en conservant son accompagnement spirituel et en effectuant des séjours réguliers dans cette communauté. A 20 ans, elle confie à ses parents son projet d'y entrer. L'obstacle que représente son obligation de rembourser l'emprunt contracté pour ses études

a été levé par le Père G.: un arrangement est trouvé avec la complicité d'un retraitant, directeur d'un cabinet de communication. Solène est embauchée comme assistante pour un an, puis est licenciée afin de pouvoir toucher des indemnités. Elle rembourse donc son emprunt avec ses salaires puis ses allocations de chômage et entre dans la communauté à 23 ans.

Solène explique que cette dette a participé à la relation d'emprise avec le Père G. puisqu'elle se sentait redevable de cet arrangement. A côté du lien financier, il y a un lien affectif, (il est très chaleureux, perçu comme « miséricordieux », il est le seul à connaître son expérience d'abus) et bien sûr le lien spirituel puisqu'il accompagne toutes les personnes de la communauté. La règle du lieu énonce que « si quelque chose ne va pas, on doit d'abord en parler au père spirituel ». Elle a toujours un grand malaise vis-à-vis de ce qui lui est arrivé avec T. et en parle souvent au Père G. qui ne soulage pas ses souffrances mais l'invite constamment à revenir le voir, entretenant ainsi une dépendance affective. Elle découvrira avec sa psychologue, bien des années après, qu'elle était en dépression. Elle demande la possibilité d'avoir un accompagnement spécifique sur son traumatisme, ce que le Père G. accepte mais seulement quand elle aura fait son engagement définitif. Parallèlement, le Père G. a lui aussi avec elle des gestes, très furtifs, baisers au coin de la bouche, caresses sur la poitrine ou au bas du dos, dont elle se demande toujours s'ils sont faits exprès ou pas. Mais l'âge et l'âge du père (70-75 ans) empêchent Solène de penser que c'est sexuel.

Pour l'aider à tenir, on lui promet la possibilité de faire des études de théologie et le Père G. en fait également sa secrétaire ce qui rend de plus en plus difficile tout discernement. Le rythme de travail est intense, celui des prières également, il n'y a pas moyen de se former, de prendre du recul, de réfléchir. Enfin elle apprend un jour que T., le prêtre diocésain qui l'a traumatisée, a quitté le sacerdoce pour une femme. Elle en est dévastée, tant de prières et de sacrifices pour rien, car le Père G. lui demandait de « souffrir pour la sainteté de ce prêtre ». Cela ternit à ses yeux l'image de Dieu qui a rejeté l'offrande de ses souffrances et elle fait une deuxième dépression.

Solène, avant de devenir religieuse et d'être abusée par le fondateur de sa communauté, a été abusée par le prêtre de sa paroisse qui était son accompagnateur spirituel. Il a, comme d'autres, finalement quitté la vie religieuse pour se marier. La question du célibat des prêtres est complexe et y mettre un terme ne supprimera probablement pas les violences sexuelles qui peuvent tout autant être commises par des hommes mariés ; elle rappelle néanmoins qu'il revient aux prêtres et à leur institution de mieux accompagner les vocations et de détecter les signes de conflit ou d'inadaptation pour prévenir la commission d'abus.

2.3. LA LOGIQUE INTERACTIONNELLE DES ABUS

L'abus sexuel intervenant dans le cadre d'une relation asymétrique, il est utile d'analyser la dynamique relationnelle entre religieuses et auteurs des abus. Les religieuses et les séminaristes interviewés soulignent qu'elles et ils se trouvaient en situation de crise ou d'extrême « vulnérabilité » au moment de la rencontre avec leur abuseur, pour diverses raisons : interrogations sur leur orientation homosexuelle pour les séminaristes, doutes sur leur vocation religieuse ou sur le lieu où la vivre pour les religieuses et enfin souffrances liées à des conflits familiaux ou des deuils chez la plupart des personnes rencontrées.

Plusieurs religieuses ont en effet attribué au contexte familial de leur enfance un rôle important dans leur rapport avec l'abuseur : elles évoquent souvent un père absent (qui selon elles va les conduire à rechercher l'attention d'une figure paternelle), une mère autoritaire ou stricte et globalement un manque d'affection qui les conduit à apprécier et rechercher les gestes affectueux proposés par l'abuseur. L'absence de père (décédé, en dépression, ayant quitté le foyer) est un élément étonnamment récurrent dans les entretiens avec les religieuses abusées sexuellement, un résultat à rapprocher peut-être du constat de l'étude de van Wormer et Berns qui ont mené des entretiens approfondis avec neuf femmes sur leur expérience d'abus sexuel par un clerc à l'âge adulte. Elles rapportent en effet que :

Une constatation inattendue était que toutes les femmes avaient perdu leur propre père très tôt dans leur vie ou étaient émotionnellement éloignées de leur père. Des recherches plus approfondies avec un échantillon plus large sont nécessaires pour explorer la signification de cette découverte. Nous ne pouvons que supposer qu'une relation avec une figure paternelle sous la forme d'un prêtre aurait pu aider à combler un vide dans leur vie. (2004 : 58)⁴⁰⁶

Le cadre familial où sont valorisées les vocations religieuses, constitue également un espace de socialisation à l'obéissance, à la domination masculine et la soumission comme valeur chrétienne, espace qui peut favoriser la nature de la relation qui se nouera ensuite avec l'abuseur. Dans ces familles, généralement, on fait confiance aux prêtres, on n'a jamais entendu parler de prêtres qui abusent sexuellement d'enfants ou de jeunes gens, ce qui rend ces conduites difficilement reconnaissables quand elles se produisent.

Au-delà de ces difficultés familiales, les premières années de vie en communauté s'accompagnent souvent de doutes et de périodes de grand désarroi pour les religieuses interrogées ; avec le recul plusieurs d'entre elles disent qu'elles étaient en dépression au moment de la rencontre avec l'abuseur, avec parfois des pensées suicidaires. La relation d'abus se noue donc souvent dans ce contexte : les religieuses sont probablement repérées par l'abuseur parce qu'elles sont en situation de fragilité. Plusieurs d'entre elles ont décrit ces responsables religieux comme leur « bouée de sauvetage » ou leur unique soutien.

Oui j'aurais pu partir en courant, oui j'aurais pu arrêter de le voir. Oui... Mais d'abord, c'était ma seule bouée de sauvetage, entre guillemets, parce que j'avais tendance un peu à étouffer. Et donc, j'avais trouvé en lui une espèce de lieu où je pouvais vraiment dire tout ce que je pensais, puis on avait des bons débats intellectuels. Et donc ça me faisait vivre ça. Chose que je trouvais pas chez mes sœurs, que je trouvais pas ailleurs. Et je reconnais que j'étais quand même dépendante de lui, quoi. Il y a eu une période en tout cas où c'est lui qui me tenait en vie. Mais sinon, je n'allais pas bien du tout quoi. [Sœur Thérèse, religieuse, abusée à 20 ans (vers 2005) par un religieux d'une communauté nouvelle]

⁴⁰⁶ VAN WORMER Katherine and BERNIS Lois, 2004, *op.cit.*, notre traduction.

J'allais très mal, j'étais vraiment seule, pas d'accompagnement spirituel car les prêtres ne passaient pas par ce Carmel où j'étais la seule jeune. Je lui raconte que je n'arrive plus à vivre dans ce Carmel, que je n'en peux plus, que je ne vois plus aucun sens à ma vie, que je ne comprends pas. Je ne comprends pas pourquoi ma prière ne marche pas. Je ne comprends pas pourquoi. Mais voilà, il me dit : « Je vous prends en charge. Si vous voulez m'écrire, vous m'écrivez. Vous voulez m'appeler, vous avez mon numéro de téléphone. Vous avez mon numéro, mon adresse mail quand vous voulez. Aucun souci. Voilà, tout ira bien. » [Agnès, ex-religieuse, abusée à 31 ans (vers 2007) par un prêtre d'un ordre traditionnel]

Dans le contexte d'une relation pastorale avec une personne qui se présente comme vulnérable et recherche un soutien, un accompagnement, c'est au prêtre ou au religieux qu'il incombe de fixer les limites de la relation. La situation de vulnérabilité d'une personne ne devient un facteur de risque d'abus que lorsqu'elle est repérée et utilisée par une autre personne comme levier de pouvoir dans la relation. C'est un élément très important pour comprendre la spécificité des violences sexuelles commises par des membres du clergé contre des adultes : à l'exception de sœur Christine et de Delphine, toutes les religieuses et les séminaristes ont été abusées par des prêtres et des frères dont elles et ils avaient recherché l'aide (ou l'amitié) pour un soutien psycho-spirituel, parfois tacite, parfois explicite, alors qu'ils et elles traversaient des situations difficiles. Les clercs et religieux ont construit la relation d'abus sur cette demande de guidance pastorale en l'orientant délibérément vers une relation sexualisée.

2.4. LES ADULTES CATHOLIQUES NON CONSACRES

Par ailleurs, bien que ne faisant pas partie de l'enquête auprès des religieuses et séminaristes, il est important d'évoquer ici la situation des personnes non consacrées qui ont subi des violences sexuelles par des personnes en lien avec l'Église catholique à l'âge adulte. Cinq personnes catholiques laïques ayant subi des violences sexuelles de la part d'une personne membre du clergé ou en lien avec l'Église, à 18 ans ou plus (3 femmes et 2 hommes) ont également été entendues par notre équipe. Leurs témoignages nous invitent à rappeler que les violences sexuelles et abus commis au sein de l'Église catholique peuvent également concerner des personnes adultes qui ne vivent pas en communauté religieuse : le cas d'Henri relate des viols subis de la part d'un célèbre prêtre psychologue commis dans le contexte des séances de thérapie lorsqu'il avait 33 ans, tandis qu'Antoine a été abusé par des servants d'autel, des personnes certes laïques qui sont cependant missionnées par l'Église pour contribuer à l'organisation des cérémonies. Cécile était sous l'emprise de son accompagnateur spirituel entre ses 21 et 25 ans ; alors que l'avortement était encore interdit en France, il l'a accompagnée en Angleterre pour qu'elle puisse obtenir une interruption volontaire de la grossesse dont il était à l'origine. Murielle avait 26 ans quand elle a été abusée par un prêtre

qu'elle avait sollicité alors qu'elle traversait une crise personnelle. Enfin, Patricia était une mère de famille dans la trentaine au moment de son agression sexuelle par un prêtre de sa paroisse. Les données recueillies au Royaume-Uni ou aux États-Unis (voir la revue de littérature au début de cette partie) semblent indiquer que les personnes exposées sont surtout les femmes et que ces violences surviennent au cours de leurs activités bénévoles pour la paroisse, ou bien au cours de leur accompagnement spirituel, en confession par exemple. L'absence de données statistiques nous empêche d'évaluer l'ampleur de ces violences contre des personnes majeures par un membre du clergé. Afin de ne pas invisibiliser ces violences et abus sexuels commis contre des personnes adultes, qui restent encore trop peu investigués, nous restituons ci-dessous trois exemples, qui en illustrent quelques-unes des différentes modalités possibles et leurs redoutables effets.

Patricia, mère de famille, abusée à 33 ans (vers 1990) par un prêtre

Patricia a grandi dans une famille très chrétienne, très engagée où on fait confiance aux prêtres, on les reçoit à la maison. On ne lui a pas appris à s'en méfier. Le dimanche, on écoute des chants religieux, on ne parlait pas des « prêtres pédophiles ». Suite à des événements personnels difficiles, alors âgée de 30 ans, mariée et mère de deux enfants, elle recherche de l'apaisement et commence à fréquenter une école de prière. Le prêtre sur place, jésuite dans le mouvement du Renouveau, a le vent en poupe. Elle se sent en confiance, pense trouver un chemin de guérison.

Les faits se sont déroulés deux-trois ans plus tard, elle a des amnésies sur certains aspects. Elle se trouve alors dans la maison de retraite de Ste Z. pour deux nuits, mais elle n'est pas retraitante, c'est une halte sur un trajet, qu'elle fait seule. Elle dine sur place avec ce jésuite, qui est présent (il a alors une soixantaine d'années), qui lui dit « je viendrai te voir demain matin » sans que cela n'éveille le moindre soupçon chez elle. A 6h du matin, il débarque sans prévenir, il n'y a pas de clé sur la porte : elle est en pyjama, gênée, ne s'attendait pas à une visite si matinale. Il s'installe, lui dit « oh tu es en pyjama », s'approche et alors qu'elle est pétrifiée, il commence à la caresser ; puis s'allonge sur elle et l'embrasse avec la langue, lui touche le pubis. Elle est « déconnectée » d'elle-même et attend que ça passe. Il lui dit « c'est le Seigneur qui me donne cette tendresse pour toi, mais ne dis rien aux autres, ils ne pourraient pas comprendre » et « tu me dynamises pour les Frères ». Il part, elle se douche, elle est effarée. Son train n'est que le lendemain, elle ne sait pas comment partir. Elle le revoit à midi, il est jovial, normal, elle est très gênée. Le soir, elle panique à l'idée qu'il puisse revenir, ne dort presque pas. Elle se lève à 5h, s'habille. Il revient vers 6h et manifeste de la colère quand il la voit habillée : « Quoi, tu ne me fais pas confiance ? Si c'est ça va t'en ! » Elle en est très blessée, reprend son train à 9h et décide de ne rien dire, persuadée qu'on la prendra « pour une allumeuse ». Huit jours après elle lui écrit pour lui dire qu'elle ne comprend pas ce qu'il s'est passé, qu'elle souffre. Il ne répond pas, elle coupe les ponts. Elle le revoit deux ans après, à la demande du prêtre qui lui écrit en ce sens : elle pense qu'il y aura une demande de pardon mais aucun regret n'est exprimé, il dit juste que grâce à ce simple courrier, il a pu « guérir ».

Avec le recul, elle se souvient que dans les retraites, lors des embrassades le matin, il lui disait toujours « approchez de ma bouche » et que cela la mettait mal à l'aise. Elle juge aujourd'hui qu'il s'est laissé griser par son succès et est devenu une sorte de gourou. Le prêtre est décédé dans les années 2010. A-t-il été inquiété ? elle n'en sait rien mais le suppose car il a été quelque peu mis au silence à une période. Une amie de sa famille avait quitté une retraite avec ce

prêtre de manière précipitée, dans des conditions troubles. Enfin le fait qu'il parle de guérison lui fait penser qu'il s'agissait de comportements récurrents, pas d'un unique dérapage. Patricia explique aussi que cette agression va au-delà de l'abus physique car il s'est appuyé sur un abus spirituel : elle n'a plus pu faire confiance à des prêtres par la suite pendant une quinzaine d'années, elle les jugeait, elle était encombrée par cela et estime que c'est un grand préjudice. Elle s'est réengagée pour le parcours de ses enfants mais en restant méfiante. Aujourd'hui ça va mieux ; elle a pris du recul par rapport aux groupes charismatiques, elle s'est apaisée. Mais elle souffre d'amnésies : des pans entiers de sa vie ont disparu de ses souvenirs, ce qu'elle attribue à cet événement.

Antoine, servant d'autel majeur, abusé par des grands clercs

Dernier d'une fratrie de trois enfants, Antoine est issu d'un milieu bourgeois catholique de la région parisienne. Il devient servant d'autel à l'âge de 17 ans à ND-de-X [lieu de culte], milieu qu'il trouve très accueillant et amical, réputé dit-il « pour être très homosexuel ». Il y a une trentaine d'adultes servants d'autel. Il y rencontre des grands clercs avec lesquels il noue de véritables relations d'amitié. L'un deux, qu'il considère être son parrain et à qui il porte une grande admiration intellectuelle, mais pas spirituelle, le prend sous sa coupe, l'invite régulièrement à dîner chez lui ou dans de grands restaurants, lui offre des cadeaux.

Lors d'un séjour dans sa résidence secondaire dans le sud de la France, cet homme qui aide Antoine, alors majeur, à préparer son bac et qui veut l'aider à réussir dans la vie, procède à des attouchements, des masturbations et lui demande de le caresser. Antoine, qui se dit clairement hétérosexuel, ressent une gêne mais n'arrive pas à exprimer un refus. Ces actes continuent de retour à Paris et son agresseur fortuné propose qu'il soit son légataire universel. Antoine refuse cette proposition, les attouchements et les cadeaux. L'abuseur souhaite alors interrompre leur relation.

Un autre grand clerc avec lequel il a une relation d'amitié et qui l'invitait régulièrement chez lui procède aussi à des attouchements mais Antoine n'arrive pas à exprimer un refus. A chaque fois, il se sent « un peu coupable » de ne pas avoir exprimé clairement un refus.

De même avec un troisième clerc, secrétaire du recteur de ND-de-X. « ouvertement homosexuel », sacristain à Sainte-M. où Antoine habitait alors et avec lequel il partageait cuisine et salle de bains. Il a d'ailleurs « eu peur de devenir homosexuel, mais non » dit-il. Antoine parle de ces abus au curé qui lui trouve alors un logement chez un paroissien et demande à l'abuseur de ne plus servir la messe, ce qu'il aurait cependant continué à faire. Le curé aurait par ailleurs écrit une lettre au recteur de ND-de-X. dont il est alors écarté.

A son retour d'une mission humanitaire de 12 mois en Asie, Antoine souhaite réintégrer le service d'autel. Il sera alors réintégré quelques semaines avant que ne lui soit finalement signifié : « ne revenez pas pour dépasser les tristesses de votre passé » et qu'on lui demande de quitter définitivement son poste. Sur les conseils d'un prêtre, il décide de déposer une première main courante en 2018, puis une seconde et fait un signalement auprès de l'Église.

Sa mère prend connaissance « par hasard » de son témoignage devant l'archevêché de V. qui lui avait été envoyé pour qu'il en valide le contenu. Elle se montre très soutenante et l'incite à porter plainte. Il consulte alors un avocat qui accepte de le défendre mais Antoine ne souhaite pas se lancer dans cette procédure car il estime ne pas disposer de preuves suffisantes et il a peur d'être attaqué pour propos diffamatoires. Il s'interroge aujourd'hui sur l'opportunité de porter plainte devant la justice et envisage de consulter un service d'aide juridique.

Cécile, abusée à 18-21 ans (vers 1968), par son accompagnateur spirituel

Cécile est la troisième et dernière enfant d'une famille très aisée (château, domestiques, bonne d'enfant, institutrice privée jusqu'à la huitième etc.). Père très absent, mère très pieuse et très autoritaire. La mère supérieure de son école est une de rares personnes à lui témoigner

parfois de la tendresse, sinon de la bienveillance. Un nouveau prêtre de 31 ans arrive dans la paroisse, il est aussi aumônier de son école. Elle a un désir de vie religieuse et s'en ouvre à lui ; ils se voient donc régulièrement. Aucun incident pendant plusieurs années, mais elle nourrit une forme d'admiration et d'attachement pour cet homme, « J ». Vers 18 ans, elle part faire deux ans d'études dans une autre ville. Il est son accompagnateur spirituel donc ils continuent à se voir une fois par mois ou tous les deux mois. Il commence à lui manifester de la tendresse par de petits gestes, ce qui est pour Cécile une réponse à une attente intérieure, tout en étant mêlé à son chemin spirituel, donc pour elle « *c'est pour le meilleur* ». A 20 ans, la relation évolue rapidement : étreintes, enlacements, caresses, puis relations sexuelles. « *Ce n'était ni une relation sentimentale, ni purement spirituel, juste je laissais faire* ». Cela dure environ deux ans, ils se voient chez elle (elle commence à travailler comme assistante sociale) ou chez lui, une fois par mois environ. Débute alors une grossesse dont elle n'a pas conscience immédiatement. Au bout de quelques mois, sa poitrine est gonflée, elle a des nausées qu'elle attribue « à une crise de foie ». Elle se rend chez le médecin qui dit suspecter une grossesse, ce que des tests viennent rapidement confirmer. Elle en parle à « J » qui est très embêté. Il se renseigne et lui propose un avortement en Angleterre pour lequel il s'occupe de tout et l'accompagne. Elle dit « *malgré tout ce que ça représente, je n'ai pas regretté cette décision. J'avais l'impression d'échapper à une catastrophe* ».

Par la suite, ils continuent à se voir avec plus de prudence, mais pas totalement. Il l'initie à des jeux sexuels, à la masturbation. Puis elle prend conscience qu'elle veut poursuivre son chemin spirituel pour devenir religieuse et qu'il faut que cette relation s'arrête. Elle y met un terme, même s'ils restent en contact, notamment par la famille (le frère de J. est un ami de son frère à elle). Il se vante plus tard auprès d'elle d'avoir eu ce genre de rapports avec au moins deux autres sœurs mais d'après l'évêque qu'elle a rencontré en 2019, il n'y a jamais eu de plainte ou de poursuite. Elle s'est confessée de tout cela une fois. Aujourd'hui religieuse, sœur Cécile attribue l'abus dont elle a été victime à son immense besoin de tendresse, à son immaturité sexuelle et à la perversité de J. Elle explique n'en avoir pas parlé parce qu'elle pensait être un cas unique, être responsable de la situation et parce que cela lui paraissait inaudible jusqu'à récemment.

Tout comme les psychiatres, les avocats et dans une certaine mesure les médecins ou les enseignants, les membres du clergé sont régulièrement en contact avec des personnes qui recherchent leur aide ou leur expertise pour résoudre ou surmonter des difficultés souvent d'ordre moral ou émotionnel. Ces rencontres ont généralement lieu dans des espaces privés, à l'abri des regards. Des cas d'inconduites et de violences sexuelles ont été commis dans ces contextes par des prêtres contre leurs paroissiennes comme les documentent les recherches présentées dans la revue de littérature.

Toutefois, ce problème n'a encore fait l'objet de quasiment aucune étude scientifique pour quantifier ce phénomène. Il n'existe que quelques études, principalement aux États-Unis pour mesurer la prévalence des abus sexuels commis par le clergé contre des adultes mais leurs résultats ne sont pas concluants (faibles taux de réponse des congrégations enquêtées) ou pas comparables (définitions des interactions sexuelles étudiées variables).

L'étude de David Chaves et Diana Garland évoquée plus haut diffère quelque peu : elle interroge un échantillon de 3 559 personnes représentatif de la population générale (avec un taux de réponse de 74%) pour dénombrer les avances sexuelles formulées par des responsables, catholiques ou non, auprès de leurs paroissiens et paroissiennes. Les résultats indiquent qu'aux États-Unis, environ 3,1% des femmes fréquentant l'Église au moins une fois par mois ont reçu des avances sexuelles de la part de responsables religieux de leur congrégation⁴⁰⁷.

⁴⁰⁷ CHAVES Mark et GARLAND Diana, The prevalence of Clergy Sexual Advances Toward Adults in their Congregations, *Journal for the Scientific Study of Religion* (2009) 48(4):817–824

CONCLUSION

L'analyse des violences et abus sexuels et des conditions dans lesquelles ils prennent place a montré qu'ils suivent des étapes décrites par ailleurs pour des contextes non religieux : choix et « préparation » de la personne abusée, pour reprendre le terme utilisé par les personnes rencontrées, instrumentalisation de ses difficultés et de ses confidences, abus de pouvoir et stratégies de distorsion cognitive pour les maintenir dans un état de confusion permanent. Les entretiens ont mis en évidence la construction d'une relation de dépendance dans le cadre d'une rencontre entre un individu en quête d'exploitation sexuelle et une personne en recherche d'un soutien pastoral, psychologique ou amical. Toutefois, ces violences et abus sexuels peuvent être analysés comme des violences systémiques et non comme des conduites individuelles liées à des troubles psychologiques. Les techniques déployées par le prêtre ou le religieux abuseur trouvent en effet leur fondement dans le cléricalisme (au sens de culture régnant dans l'Église catholique qui donne un pouvoir démesuré aux prêtres) – mais ne s'y limitent pas comme le montre l'exemple d'une prieure ayant abusé sexuellement d'une religieuse.

Il faut également mentionner le sexisme institutionnel de l'Église et la faible attention portée à l'éthique professionnelle des responsables de communauté ou des clercs, autrement dit le fait que les prêtres ne soient pas suffisamment considérés comme des professionnels en exercice soumis à des règles de bonne conduite. Enfin, le fonctionnement des communautés, en particulier des communautés nouvelles, constitue un cadre propice aux abus en organisant la précarité, l'isolement, l'épuisement et la soumission totale des religieuses à leurs supérieurs, surtout masculins. Une différence majeure avec les abus commis en contexte non religieux est que les religieuses, les laïques consacrées et les religieux abusés, subissent également la manipulation de leur spiritualité par le dévoiement de la parole d'Évangile de la part de leurs abuseurs.

3. DES PAROLES SANS ECHO

Les abus sexuels sont des abus de pouvoir qui s'exercent dans le champ de la sexualité mais ont des effets multiples et profonds sur la personne abusée, dans sa vie privée, sa vie sociale, sa vie professionnelle et sa vie affective. Cette empreinte laissée dans le corps, les émotions et le psychisme les rend particulièrement difficiles à divulguer. Dans cette section, nous verrons que les personnes abusées sexuellement à l'âge adulte que nous avons rencontrées ont pourtant, dans leur majorité, révélé les faits d'abus sexuels avant d'en parler à la CIASE.

Pour analyser les processus de dévoilement des violences sexuelles, il faut préciser que ce que l'on désigne ici par « prise de parole » renvoie à des modalités différentes de divulgation des violences. Nous décrirons d'abord ces différents types : la confiance à un proche, la révélation aux supérieurs et la dénonciation publique (1). Ces degrés divers de prise de parole suivent généralement un processus individuel de prise de conscience, dont nous présenterons les freins et les leviers (2). Enfin nous analyserons les réactions que ces révélations ont pu susciter auprès de l'institution ecclésiale ou des familles des personnes abusées et les éventuelles suites judiciaires qui leur ont été données (3).

3.1. DENONCER LES VIOLENCES ET ABUS SEXUELS : UN LONG PROCESSUS

L'un des questionnements que soulève le phénomène des violences sexuelles commises en contexte catholique est celui de la prise de parole des personnes qui ont été abusées : pourquoi le silence sur ces faits a-t-il été si long à briser et pourquoi a-t-il été si puissant ? Les résultats de l'appel à témoignage présentés dans la partie 1 de ce rapport montrent au contraire que chez les personnes qui ont volontairement répondu à notre questionnaire, le silence n'a pas été total : la très grande majorité des personnes abusées (83%) a parlé de ce qui leur était arrivé avant de s'adresser à la CIASE, soit immédiatement après les faits, soit longtemps après. Il est vrai qu'il s'agit d'un échantillon de témoins volontaires, donc de personnes plus susceptibles d'avoir souhaité révéler les abus que d'autres personnes. Mais l'enquête en population générale présentée dans la partie 3 de ce rapport indique également que la proportion de personnes ayant parlé de ces violences apparaît très élevée au regard du silence social qui a entouré jusqu'à récemment les violences contre des personnes mineures : plus de 4 personnes sur 10 en avaient déjà parlé avant de répondre à l'enquête (41,9% pour les violences sexuelles commises dans l'Église, 48,3% pour les autres violences sexuelles). On notera enfin que, les données recueillies par l'étude de Chibnall *et al.* sur un échantillon représentatif de 2500 religieuses apostoliques aux États-Unis vont dans le même sens⁴⁰⁸ : en

⁴⁰⁸ CHIBNALL John T. *et al.* 1998, *op.cit.*

moyenne, plus des trois quarts des religieuses interrogées qui ont été abusées sexuellement au cours de leur vie religieuse ont parlé de ces abus à un tiers, avant de répondre à l'enquête.

Ce discours sur le silence des victimes permet aux autorités de l'Église de se dédouaner partiellement de leur inaction lorsqu'un nouveau scandale éclate, en rejetant sur les personnes abusées la responsabilité de ne pas avoir dénoncé les faits. Dans les données que nous avons recueillies auprès des religieuses et séminaristes, les personnes abusées ont dans la majorité confié à un tiers des éléments révélant des gestes suspects, des écarts de conduite, ou plus explicitement des agressions de la part de membres du clergé, qui auraient pu conduire à une investigation et à une dénonciation auprès des autorités compétentes de l'Église, comme on peut le lire dans le portrait de Delphine :

Delphine, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 2007) par un religieux d'une communauté nouvelle

Delphine est née dans une famille catholique « *un peu pratiquante* » de six enfants dont les trois plus jeunes sont adoptés, installée dans un petit village, près d'une frontière française. Le climat familial est étouffant, Delphine éprouve l'envie de partir dès qu'elle termine ses études de lettres classiques. Elle choisit d'aller étudier le droit romain à Rome ; elle est très attirée par l'adoration mais elle ne sait pas bien comment s'orienter - là où elle a grandi il n'y a pas de prêtres pour se confesser, l'accompagnement spirituel, ça n'existe pas. Lorsqu'elle rencontre un membre d'une communauté nouvelle, elle décide d'aller les voir. Ses parents n'approuvent pas du tout ce choix.

Elle travaille d'abord comme enseignante, puis entre au monastère de cette communauté à 24 ans. Delphine prend l'habit, elles sont quelques sœurs à y vivre en silence. Il y a beaucoup de travail physique avec l'accueil des retraitants pour les guérisons intérieures. Elle est ensuite envoyée dans un autre centre de la communauté, plus grand, avec plus de travail. On y apprend « *l'obéissance aveugle et bête* ». Le rythme de travail des sœurs n'est pas compatible selon Delphine avec la vie contemplative, il n'y a jamais de temps pour prier. Elle essaie de quitter la communauté mais on la convainc de rester. Épuisée, elle demande à être affectée à un autre centre pour pouvoir y préparer ses vœux définitifs. Là, elle rejoint les quatre ou cinq sœurs présentes qui cohabitent avec un prêtre, frère « G. ». Il a 10 ans de plus que Delphine, il est présent dans la communauté depuis longtemps, il prépare un doctorat de théologie. Les religieuses le voient aux repas et à l'office ; on croise souvent des frères sur ce site, on a l'habitude de vivre et travailler ensemble. Frère G. déroge cependant à plusieurs des règles du centre : il tutoie tout le monde par exemple, il est « *spécial mais sympa* ».

Un jour, il pose furtivement sa main dans le dos de Delphine qui est gênée et espère qu'il s'agira d'un acte isolé. Ce n'est pas le cas : il prend l'habitude de la coincer dans les couloirs du monastère pour l'embrasser. Elle ne se souvient pas de sa réaction à elle, juste d'avoir pensé : « *c'est quand même vrai !* » en repensant aux propos de sa mère qui lui avait dit « *le célibat consacré je n'y crois pas, ce sont soit des hypocrites, soit des pervers* ». L'agression qui la pousse à bout a lieu dans la lingerie où elle se trouve souvent pour repasser. Frère G. arrive pour déposer son linge, sort, revient, l'embrasse, sort et revient plusieurs fois, comme s'il hésitait sur la suite. Il entre à nouveau, prend soin de fermer la porte, se met derrière elle pour soulever son voile et commence à ouvrir son scapulaire. Il s'interrompt et ressort. Elle sort de sa tétanie et s'enfuit de la lingerie.

Le lendemain, lors d'une sortie, elle réclame et obtient de téléphoner à la mère Supérieure qui se trouve dans un autre centre. Elle lui explique ce qu'il s'est passé « Pourquoi tu ne t'es pas

défendue ? » lui répond-on. La Supérieure ajoute qu'elle doit venir le lendemain avec le Père Supérieur et qu'ils verront ça sur place. La journée suivante, elle espère un entretien, rien. Elle remarque néanmoins l'hostilité du frère G. à son égard. Elle va frapper à la porte du Père qui lui dit qu'il a envoyé un mail au frère G. et que tout va bien. Qu'elle est la troisième à qui ça arrive et que « *les autres n'ont pas fait un problème* ». Il ajoute : « *Je ne peux pas renvoyer frère G. parce que même si je le renvoie, il restera prêtre et en tant que prêtre séculier, il fera encore plus de mal.* »

Entre les premières confidences faites à un proche et la dénonciation publique d'abus, d'inconduites ou de violences sexuelles, le chemin à parcourir pour la personne abusée peut être très long. Le récit que Claire nous a confié met en lumière quelques-unes des difficultés de toute prise de parole après une expérience d'abus sexuel.

Claire, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1970) par un fondateur puis un responsable de communauté nouvelle

Claire témoigne après avoir pris la parole à de nombreuses reprises, y compris publiquement depuis 2007. C'est d'abord par solidarité avec une autre victime du même agresseur qu'elle s'est décidée à parler des viols subis pendant 20 ans. Puis, c'est la réaction de sa communauté, qui ne l'a pas crue, qui l'a mise en colère et l'a décidée à multiplier les témoignages.

Claire est l'aînée de quatre enfants, son père est décédé quand elle était jeune. Elle considère que le manque d'affection reçue dans l'enfance, et de figure paternelle, aura été un facteur de vulnérabilité face à ses prédateurs. La famille est catholique, traditionnelle. Après avoir obtenu son certificat de licence de philosophie, elle rejoint un ordre traditionnel à 21 ans. Quelques mois avant la fin de ses vœux temporaires, elle va très mal. La prieure lui conseille néanmoins de prononcer ses vœux solennels, ce qu'elle fait. Mais son état ne s'améliore pas et elle est submergée de pensées suicidaires. Pour l'aider, la prieure lui suggère un accompagnement par une personne extérieure et propose le père « K. » qui venait tous les deux mois donner des conférences et recevoir en entretien les religieuses qui le désiraient. Claire accepte.

Lors de la première rencontre, le père K. se montre écoutant, compatissant. La première année, tout se passe bien mais les choses changent : le père K. veut lui prendre la main au parler à travers la clôture. Elle est étonnée mais comme il est considéré comme un saint homme et qu'il a l'âge de sa mère, elle ne se méfie pas du tout. Il embrasse chacun de ses doigts, la tutoie, lui dit « je veux te faire sentir l'amour de Jésus pour toi », « il ne faut surtout pas essayer d'analyser ce qui se passe dans ta vie spirituelle » et « si tu as des doutes, tu dois m'en parler, et n'en parler qu'à moi ». Lors d'une autre entrevue, il lui caresse le visage, essaie de l'embrasser sur la bouche – elle a un mouvement de recul mais Claire n'a pas de doutes. Elle se sent en confiance, elle sait qu'il ne faut pas analyser même si elle a « vaguement conscience que c'est un peu transgressif ». Il lui dit aussi « Je prends tout mais je ne garde rien, tout est pour Lui ». Elle n'a de toute façon personne à qui en parler, ni les mots pour dire ce qui lui arrive.

Puis c'est la main sous le vêtement, elle ne s'inquiète pas non plus. Mais Claire va de nouveau mal ; sur une impulsion, elle quitte sa communauté, trouve un emploi de femme de ménage, s'installe dans une chambre de bonne. Elle revoit le père K. à ses conférences, qui lui donne son approbation sur ses nouveaux choix de vie. Il commence à lui rendre des visites le soir dans sa chambre pour « prier ensemble », « partager des grâces mystiques », étendus sur son lit. Progressivement, il lui fait faire des fellations. Claire décide de changer de vie et s'installe en ermite dans le grenier d'un petit prieuré. À la demande du père K., elle y reçoit le père L. qui

lors d'une visite demande à Claire « subjuguée, pétrifiée » de se déshabiller : il s'allonge sur elle et lui fait un cunnilingus.

Sur proposition du père L., Claire s'installe ensuite dans une communauté nouvelle, plus libre, où il est plus présent : elle subit avec lui des séances de « grâces mystiques », c'est-à-dire des viols, toutes les trois semaines environ. Elle y revoit également le père K. une fois par mois, pour qui elle a encore de l'affection et qui continue à abuser d'elle sexuellement. Mais la situation évolue : elle s'est rapprochée d'une femme qui souffre énormément, dépressive, alcoolique et victime du père L. Les liens d'emprise se distendent : le père L. meurt et elle se rend compte que le père K. ne tient pas vraiment à elle. Leurs rencontres s'espacent. En 2000, elle quitte l'Église catholique et interrompt toute pratique religieuse pendant 15 ans, même si elle n'a pas perdu la foi. Elle attend 2007, c'est-à-dire d'avoir atteint l'âge de la retraite pour parler ; elle craignait de perdre son travail si elle divulguait ces choses avant.

Claire est âgée d'une vingtaine d'années lorsque commencent les agressions sexuelles et les viols, qui dureront vingt ans. Très rapidement, pour ne pas être éloignée de ce prêtre, elle révèle à la prieure un attachement pour lui qui aurait pu ou dû susciter une réaction pour vérifier que la relation ne comportait aucun risque, ce qui n'a pas été le cas. Au contraire, c'est le prêtre, homme d'un certain âge, jouissant d'une aura importante, qui est soupçonné de naïveté par la prieure. Claire indique également qu'elle n'aurait pas pu parler des abus à ce moment-là si on l'avait interrogée : il faut en effet du temps pour prendre conscience de ces situations.

En déplacement, j'avais demandé à ma prieure l'autorisation de revenir dans la communauté pour revoir le père K. ; elle m'a répondu qu'elle n'était pas d'accord. Ça m'a plongée dans une grande détresse et j'ai essayé d'expliquer que j'avais un lien spirituel très fort avec le père K. Alors, bien sûr, je n'ai pas parlé des éléments sexuels, mais si elle avait été attentive, elle aurait pu subodorer quelque chose. Elle ne m'a pas dit grand-chose mais elle en a parlé au père K., lequel m'en a parlé. Le père K. m'a dit qu'elle pensait que j'étais trop attachée à lui et que lui était trop naïf par rapport à moi. Et donc, voilà, ça n'a pas eu de suite. Elle n'a pas eu de soupçons à l'égard du père K. Elle ne m'a pas interrogée davantage non plus. Je ne suis pas sûre que j'aurais parlé d'ailleurs. [Claire, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1970) par un fondateur puis un responsable de communauté nouvelle]

Dans son récit, Claire explique que cette prise de conscience s'est faite progressivement, des années plus tard, sous l'influence de plusieurs facteurs :

Puis j'ai commencé à prendre conscience que ce que j'avais vécu d'abord avec le père K., c'était des abus. C'était grâce à l'aide d'une religieuse plus ancienne, elle avait 20 ans de plus que moi et elle m'avait confié qu'elle avait été abusée sexuellement par le père K. Et à ce moment-là, ça avait entamé en moi une prise de conscience. Je ne lui en ai jamais parlé parce que je n'étais pas encore capable de parler, mais je commençais à me libérer. (...) A partir du moment où j'ai pris conscience que ce que j'avais vécu avec le père K., c'était des abus, j'étais certaine que je ne pouvais pas parler à un membre de la communauté, parce qu'on m'aurait fait taire. [Claire, ex-religieuse,

abusée à 25 ans (vers 1970) par un fondateur puis un responsable de communauté nouvelle]

Son amitié avec une ancienne religieuse abusée par le même prêtre, une femme souffrant d'une dépression et d'alcoolisme, conduit Claire à s'interroger sur sa relation avec le père K. Par ailleurs, elle réalise que malgré son attachement au père K., celui-ci ne lui manifeste plus vraiment d'intérêt. Sollicitée par un ami religieux auquel a été confié par l'Église la mission d'enquêter sur des suspicions d'abus sexuels commis par le père K., elle se livre pour la première fois, en lui demandant de garder le silence car elle craint de devoir quitter la communauté et de perdre ses ressources. Ce n'est que lorsqu'elle est à la retraite, qu'elle accepte de dénoncer son abuseur publiquement, par solidarité avec une autre femme abusée. Il a donc fallu près de quarante ans à l'ancienne religieuse, pour qu'opère chez elle une prise de conscience de ce qu'elle a vécu, pour que les conditions, notamment matérielles, rendant possible une prise de parole soient réunies et enfin pour que s'impose à elle la nécessité d'en témoigner.

On peut distinguer trois formes différentes de prise de parole qui peuvent se succéder et correspondent à l'expérience majoritaire chez les personnes que nous avons interviewées : la confiance à un proche sur une relation alors perçue comme singulière ou perturbante ; la révélation partielle aux responsables de la communauté ; la dénonciation publique, plus tardive, auprès des autorités de l'Église, d'avocats, des médias ou d'associations d'aide aux victimes.

3.1.1. LA CONFIDENCE A UNE PERSONNE PROCHE

Il s'agit d'un dévoilement partiel, souvent effectué sans réelle conscience de la situation d'abus, avec une forme de naïveté, de la part de la personne abusée à une connaissance proche, un ou une amie intime : la personne abusée dévoile des éléments de sa relation avec l'abuseur qui pourraient alerter son interlocuteur ou son interlocutrice sur les risques présents, à condition qu'il ou elle soit sensibilisé à la question des abus sexuels et qu'il ou elle n'ait pas des raisons de maintenir le secret sur l'existence des abus sexuels. Ces premières prises de parole sont souvent dénuées de toute intention de dénonciation comme le met en évidence l'expérience de Joanna :

Joanna, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1975) par le fondateur d'une communauté nouvelle

Joanna a commencé à parler des abus sexuels en 2015 car il lui a fallu du temps pour prendre conscience de ce qu'elle avait vécu et pour trouver le courage de les dénoncer. Joanna a grandi dans un milieu « modeste, avec pas beaucoup d'expérience de vie affective ». La famille est protestante, va au culte mais sans avoir vraiment la foi. Joanna arrive à 24 ans « un peu par hasard » dans cette communauté nouvelle où elle peut vivre sans partager la foi des membres ni participer à la liturgie, en travaillant au service de personnes en situation de handicap.

Les journées sont bien remplies mais au bout de quelques mois, elle commence à éprouver un mal-être. On la charge alors d'accompagner une personne handicapée qui assiste aux conférences d'un prêtre, haut responsable du lieu, deux fois par jour. Le père « M. » la remarque et demande à la voir. Il lui dit alors « j'ai beaucoup prié pour vous » et « je voulais vous dire que Jésus vous aime ». Ces propos la bouleversent ; Joanna retrouve la foi progressivement, recommence à aller à la messe. On lui propose de loger avec la mère du fondateur de la communauté ce qui lui permet de se former spirituellement. Pendant 5 ans, elle est accompagnée par le père M. qui ne commet pas d'abus mais a des gestes que Joanna reconnaît aujourd'hui comme déplacés (bras autour des épaules, caresses de la main...) qui alors, ne la gênent pas. Le prêtre se montre soucieux de son bien-être, attentif et les heures passées chez lui sont « comme un havre de paix » après des journées de travail éprouvantes. Elle s'engage davantage et ressent un appel au célibat dont elle s'ouvre au père M. A partir de ce moment le prêtre modifie sa proposition d'accompagnement : Joanna doit le retrouver le soir dans sa chambre car « le seigneur veut [lui] faire des grâces mystiques ». Très flattée parce qu'elle est persuadée de devenir quelqu'un de spécial pour Jésus, Joanna fait confiance au prêtre et subit des rapports sexuels tous les quinze jours environ. Ses souvenirs sont très vagues, elle pense aujourd'hui avoir fait l'expérience d'une dissociation de son corps et de son esprit.

Pendant les 15 mois suivants, un malaise intérieur croît lentement, mais elle ne l'associe pas aux violences sexuelles que lui inflige le prêtre car elle vit aussi en même temps des choses fortes et importantes au niveau spirituel. Puis elle rend visite à sa famille dans sa région d'origine, où elle croise une ancienne amie de la communauté. Celle-ci, en discutant du père M., devine rapidement ce que vit Joanna car elle a elle-même reçu des avances de ce prêtre qu'elle a su repousser. Elle explique à Joanna qu'il n'y a rien de mystique, que cet amour ne vient pas de Dieu. C'est un déclic, Joanna revient très humiliée et décide de cesser l'accompagnement du père M. Il ne cherche pas trop à renouer le contact et Joanna poursuit sa vie en mettant de côté cette expérience douloureuse. Au bout de dix ans, elle prend une année sabbatique qu'elle passe dans une autre communauté chrétienne où elle a la possibilité de développer son introspection. Le souvenir des viols lui revient à deux reprises « comme des déchets nucléaires enterrés ». Elle en parle avec une femme qui l'accompagne et la prend au sérieux. Le groupe lui propose un temps de prière qui lui fait du bien mais qui a probablement retardé « le travail de relecture que j'avais besoin de faire ». Elle revient « ressuscitée » dans sa communauté mais avec les années son mal-être revient, s'installe, sa santé se dégrade et elle se résout à quitter la communauté à l'âge de 57 ans. Pendant longtemps, même sollicitée pour les besoins d'une enquête, elle ne veut pas témoigner, par peur des réactions principalement. Une amie thérapeute lui fait comprendre qu'elle doit parler pour elle et pour aider les autres victimes ce qu'elle s'est résolue à faire en 2015.

Joanna relate ainsi le déclic qu'a permis cette visite à son amie, ancienne de la même communauté :

On s'était bien entendues. Pour moi c'était logique de passer la saluer ; donc elle me demande des nouvelles de la communauté. Puis elle me dit : « Le prêtre, comment il va ? » Et j'ai dû lui dire : « Je vis des belles choses avec lui, des choses très intimes ». Et elle me dit : « Tu veux dire tout nus ? ». D'après elle je suis devenue verte et rouge (rires). J'ai dû m'étouffer un peu et elle m'a dit : « Il m'a fait exactement les mêmes propositions ». Elle aussi avait vécu la même chose, mais elle a su lui dire qu'elle n'en voulait pas parce qu'elle était plus avertie que moi. Elle avait déjà eu des gens qui l'avaient agressée plus tôt dans sa vie. Du coup, elle a su lui dire « Foutez le camp ! ».

Mais elle m'a dit « Ça ne vient pas de Dieu » et c'était un peu comme un aveugle qui retrouve la vue. [Joanna, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1975) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

Dans cette situation, l'interlocutrice a entendu et relevé l'ambiguïté des propos de Joanna, probablement parce qu'elle-même était avertie des violences sexuelles que le prêtre était capable de commettre. En disant ouvertement qu'il ne s'agissait pas de gestes sacrés, elle a permis à Joanna de prendre (partiellement) conscience de l'anormalité de la relation et d'y mettre un terme :

Avec le prêtre on fixait un rendez-vous, j'allais le voir quand je voulais. Et quand je suis revenue dans la communauté après ce voyage, j'ai arrêté tout simplement d'aller le voir. Sans problème. Il ne m'a pas retenue. Juste une fois, il m'a arrêtée, peut-être un mois après que je sois rentrée. Il a dû se rendre compte que quelque chose s'était passé pour moi. Et il m'a interpellée. Il m'a juste dit : « Vous ne venez plus me voir ? ». J'ai dit « Non ». Je n'étais même pas agressive, mais je n'ai pas... je ne l'ai jamais confronté. [Joanna, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1975) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

Laëtitia n'a pas eu la même chance avec sa première tentative de divulgation, beaucoup plus tardive puisqu'elle a lieu quelques années après sa sortie de la communauté. Violée pendant des années par le fondateur de sa communauté, elle finit par quitter la vie religieuse à la suite d'expériences traumatisantes vécues à l'étranger (une catastrophe naturelle et une attaque armée) où elle avait été envoyée pour ouvrir une mission humanitaire.

Laëtitia, ex-religieuse, abusée à 20 ans (vers 1991) par le responsable d'une communauté nouvelle

Laëtitia est née au début des années 1970 dans une famille catholique pratiquante. Il y a huit enfants, dont 4, les plus jeunes, adoptés. Laëtitia baigne dès l'enfance dans une grande ferveur religieuse. Toute la famille participe activement au mouvement du Renouveau charismatique (camps de jeunes, assemblées...). Laëtitia sait dès l'adolescence qu'elle veut « vivre quelque chose avec Dieu », aussi pour pouvoir échapper à sa famille et « retrouver un peu de liberté » : après avoir obtenu son bac, elle entre à 19 ans dans une communauté nouvelle où elle passera 20 ans. C'est un choix très apprécié des parents, son frère aîné et sa sœur jumelle choisissent également la voie religieuse (mais en sortent bien avant elle).

Laëtitia passe huit ans dans un des sites de cette communauté. La vie y est dure, très fermée : quasiment aucun contact avec l'extérieur (les liens existants avec des amis, la famille se distendent inexorablement), un travail épuisant, elle se sent de plus en plus mal – ce qu'elle analyse avec le recul comme un *burn-out*. Tout contact non autorisé avec l'extérieur est perçu comme une désobéissance grave. Deux ans après ses vœux définitifs, elle exprime l'envie de quitter la communauté, on lui propose plutôt de changer de site « pour voir » et elle accepte de s'installer à F. où elle tombera progressivement sous l'emprise de « N. », diacre marié de 40 ans environ, responsable général. La communauté compte une soixantaine de personnes (hommes et femmes consacrées et laïcs associés).

On la remet aux bons soins de N. qui accompagne les membres simultanément au for interne et au for externe. C'est un honneur et un privilège car il jouit d'une grande aura, donne des conférences partout dans le monde. Laëtitia le rencontre chaque semaine ou tous les 15 jours

pour des entretiens et rapidement, il lui donne des responsabilités stimulantes : pour la première fois de sa vie, elle voyage en avion pour le remplacer lors de conférences. Elle est grisée par cette nouvelle vie qui tranche avec l'image très dépréciée d'elle-même que sa famille lui a toujours renvoyée. Elle va mieux mais tout change au bout d'un an.

Le premier viol a lieu à Lourdes, elle comprend que leur relation vient de franchir un pas de plus dans une direction qui l'effraie énormément. Les autres viols sont commis régulièrement, pendant les dix années suivantes, toutes les semaines ou toutes les quinzaines, elle ne sait plus. Il la fait venir dans son bureau, elle doit s'allonger, pas besoin de se déshabiller. Elle n'envisage pas d'en parler car elle n'a personne à qui parler : ses parents ne l'auraient pas crue, elle n'a plus d'amis à l'extérieur, elle n'a pas de lien de confiance avec les autres membres de la communauté.

Laëtitia refoule tout, essaie de ne pas y penser et continue sa vie de manière complètement dissociée dit-elle avec le recul. Elle commence à aller très mal, elle a des pensées de mort mais ne fait aucun lien avec ce qu'elle subit de la part de N. Elle lui en parle et il la met sous anti-dépresseurs, il lui fait prendre aussi des anti-psychotiques et elle consomme régulièrement des hypnotiques pour dormir. Toujours en souffrance, elle finit par vouloir sortir de la communauté mais accepte plutôt la proposition de N. de piloter une mission humanitaire dans un pays pauvre où il souhaite développer des activités. Là, la tâche est immense et elle réalise que les attentes de N. sont irréalistes, elle est quasiment livrée à elle-même, sans aucune aide, dans un pays dangereux. Au téléphone, leur relation devient très conflictuelle. Elle échappe de peu à la mort deux fois en quelques semaines. Les services consulaires français déployés pour les rescapés lui permettent de rentrer en France.

Elle passe quelques mois à se reposer dans sa famille en envisageant de revenir ensuite dans la communauté mais N. lui annonce son exclusion par email. Elle suppose qu'il a senti que le lien d'emprise était rompu et surtout qu'il avait trouvé une nouvelle proie. Laëtitia lui attribue au moins vingt ou trente victimes. Elle trouve du travail, reconstruit sa vie mais va toujours très mal, mélange alcool et médicaments. Elle voit un psychologue mais elle ne lui parle pas des agressions sexuelles. En 2016-2017, elle finit par faire confiance à un ami prêtre et essaie d'aborder le sujet avec lui. Mais celui-ci l'interrompt rapidement et lui dit qu'il ne peut pas l'écouter – probablement parce qu'il est lui-même fragile analyse-t-elle.; elle décide alors de ne plus jamais se confier à un prêtre. Elle se rapproche d'une communauté évangélique qui la met en contact avec une thérapeute à laquelle elle livre son histoire au bout d'un an. Dans la foulée, elle porte plainte et ne réalise qu'elle a été violée pendant dix ans qu'au moment où l'officier de police utilise ce terme. N. a été mis à l'écart quelque temps mais selon Laëtitia il est toujours membre de la communauté et susceptible de perpétuer d'autres crimes.

A son retour de mission humanitaire, elle tente de reconstruire sa vie mais elle est en grande souffrance, a des conduites suicidaires. Elle commence à voir un thérapeute mais elle est encore dans l'incapacité de parler des viols qu'elle a subis :

En fait j'avais pas forcément envie de mourir mais j'avais envie de ... de me déconnecter en fait. C'était un mécanisme parait-il normal. Je recherchais ça, donc en fait en faisant les mélanges alcools-médicaments, j'étais plus avec moi-même, ça allait. Et là, j'ai décidé d'en parler à une personne et j'ai cherché un contact dans l'Église catholique. J'ai demandé à parler à un ami prêtre. J'avais à peine commencé deux minutes qu'il m'a dit : « Excuse-moi, faut que j'aille manger, je peux pas t'écouter ». Je voulais déjà aborder la relation que j'avais à cet homme-là [l'abuseur]. Je pense que s'il m'avait écouté avec confiance, je lui aurais aussi parlé des viols. Parce qu'il y avait une

ouverture et une profondeur, je travaillais avec lui et je me disais qu'il pouvait peut-être comprendre. Et là, face à sa réaction, je me suis dit : « Je ne parlerai plus jamais à un prêtre ». Mais je ne me suis pas rendu compte que je m'étais fermée complètement à ce moment-là. [Laëtitia, ex-religieuse, abusée à 20 ans (vers 1991) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Les confidences que peuvent faire les personnes abusées sexuellement à un tiers sont un préalable essentiel à la prise de conscience des violences ou à la guérison. Dans le cas de Joanna, les quelques mots avec lesquels elle a décrit sa relation avec le prêtre abuseur et la réaction virulente de son amie, lui ont permis de mettre un terme définitif aux viols, même s'il lui a fallu encore des années avant d'être capable de les dénoncer. Dans le cas de Laëtitia, la première tentative de confiance s'est soldée par une réaction de rejet de la part de son interlocuteur, ce qui l'a convaincue de ne plus essayer d'en parler.

Le cadre de la première confiance peut également être celui d'une thérapie dans laquelle s'engage la personne abusée. Là aussi, l'échange avec un psychologue ou un médecin peut permettre de mettre des mots et de débiter une prise de conscience de ce qu'on a vécu, comme ce fut le cas pour Fabio, jeune séminariste violé pendant six ans par un prêtre que son supérieur lui a recommandé de consulter comme psychothérapeute :

À l'époque, je suis dans une grande confusion. Je vais voir un psychiatre. Je lui raconte voilà où j'en suis, ma thérapie avec ce prêtre. Et là, c'est lui qui m'ouvre les yeux « Mais qu'est-ce que vous me racontez là ? Comment vous avez pu penser que c'était de la thérapie ? » C'est lui, pour la première fois, qui me parle de déontologie, qui me parle de passage à l'acte. Qui me dit que ce n'est pas possible un truc pareil, que c'est grave. Et là, c'est la prise de conscience. [Fabio, ex-séminariste, abusé à 23 ans (vers 1987) par un prêtre « thérapeute »]

On remarque que pour les personnes abusées adultes, la famille n'est jamais destinataire de ces premières confidences, à l'inverse de ce qu'on peut observer avec les personnes abusées alors qu'elles sont mineures (voir partie 1 du rapport) et qui peuvent révéler à leurs parents des situations troublantes à leurs yeux vécues avec des membres du clergé. En effet, quand elle n'est pas précisément choisie pour rompre avec ses attaches familiales, la vie en communauté religieuse peut avoir pour conséquence de distendre les liens familiaux et d'accroître l'isolement.

3.1.2. LA REVELATION AUX RESPONSABLES DE LA COMMUNAUTE

Certaines personnes abusées n'ont aucun confident à qui parler de ce qui les trouble dans leur relation avec l'abuseur, ou des violences dont elles ont été victimes. Comme l'ont fait Delphine, sœur Dominique ou sœur Christine, elles se tournent alors vers leurs supérieurs hiérarchiques pour solliciter un conseil sur la conduite à tenir ou un soutien face à leur

agresseur. Dans ces cas, les gestes déplacés ou les violences sont révélés mais ils n'apparaissent pas nécessairement comme des violences aux yeux des personnes qui les ont subies :

J'étais ou postulante ou au début du noviciat. Dès que j'ai vu mon père spirituel, qui était le père fondateur de la communauté, je lui en ai parlé. Comme il venait toutes les semaines donner des cours, très vite je le lui ai dit. Alors je ne lui dis pas tous les détails, mais je lui dis qu'elle m'embrassait, qu'elle m'embrassait sur la bouche, qu'on était nue dans le lit, qu'on ne gardait que le slip, qu'elle me caressait, que j'avais des gestes de petit bébé vis à vis d'elle, gestes qu'elle avait beaucoup favorisés. Et bon, lui ne disait rien. Son discours, c'était de me dire « Mais faites confiance, elle va vous aider à vous guérir ». Ça me rassurait un peu. [Sœur Dominique, abusée à 35 ans (vers 1992) par une religieuse dans une communauté nouvelle]

Les entretiens indiquent que ces révélations auprès des responsables des communautés sont toujours restées sans effet, comme on verra plus loin.

3.1.3. LA DENONCIATION A UNE FIGURE D'AUTORITE

La dénonciation publique intervient généralement après un certain temps ; elle se fait au-delà du cercle de connaissances de la personne abusée qui souhaite faire circuler son témoignage auprès d'instances ayant la capacité d'agir pour empêcher l'abuseur de nuire à nouveau. C'est une prise de parole différente de la confiance faite à un ami ou de la révélation partielle faite aux responsables de la communauté : adressée à des autorités de l'Église, à des associations ou à des journalistes, elle vise à obtenir une reconnaissance des violences vécues, une réparation ou une sanction de l'abuseur. Elle ne peut avoir lieu qu'une fois que la personne abusée a pu prendre conscience qu'elle a vécu des violences sexuelles, qu'elle n'était pas consentante et qu'elle a été manipulée. Après avoir pris conscience de la situation et avoir mis fin aux violences, Fabio entreprend de dénoncer les faits. Il a alors quitté la vie religieuse, ne s'est encore confié à personne et explique ainsi sa démarche :

La seule référence que j'avais à ce moment-là, c'était le fait qu'il soit prêtre et donc d'en référer à sa supériorité hiérarchique. Donc j'ai demandé une audience sans préciser le nom de mon agresseur, parce que je voulais qu'on m'entende d'abord moi avant d'avoir sa version à lui. Donc j'ai demandé une audience à l'archevêque de X. C'était la première démarche. (...) Moi, ce qui m'intéressait, c'était de protéger les gens qui pouvaient être encore dans les mains de ce bonhomme-là et que les gens, l'Église, prennent leurs responsabilités. C'était ça ma démarche. [Fabio, ex-séminariste, abusé à 23 ans (vers 1987) par un prêtre « thérapeute »]

Cette dénonciation a lieu treize ans après le premier viol. Sous différentes formes, les personnes qui ont subi des violences sexuelles de la part de membres du clergé ont donc

parlé : parfois immédiatement, le plus souvent après plusieurs années, à des amis – membres ou non du clergé catholique –, à des responsables de leur communauté, ou encore à des représentants de la hiérarchie catholique (évêques, archevêques, cardinaux). Cette rapide typologie nous permet d’analyser à présent en détails les mécanismes qui favorisent ou empêchent les révélations de faits de violences sexuelles.

3.2. LES OBSTACLES A LA PRISE DE PAROLE

Les récits recueillis indiquent que la prise de conscience d'avoir subi des violences sexuelles est un processus long, qui peut se construire pendant des années, voire des décennies. Joanna comprend, à la réaction de son amie, que quelque chose ne va pas dans la relation qu'elle avait avec le prêtre. Mais il lui faut presque vingt ans pour réaliser qu'il s'agit de viols. La prise de conscience de Laëtitia progresse également par étapes successives et à la faveur de mots posés par d'autres :

En fait quand j'ai fini ma déposition, quand j'ai porté plainte, j'ai tout raconté, tout dans le détail à la fin, le commandant il clôt le truc il dit à son assistante. « Bon, ben voilà, tu mets ça, c'est des viols en fait ». Et là, là, je me suis mis à pleurer et j'ai compris ce qui est arrivé. Ce qui s'était passé. En fait je racontais tout, mais j'avais pas mis le mot dessus. Parce que le mot viol ça représente quelque chose... [Laëtitia, ex-religieuse, abusée à 20 ans (vers 1991) par le responsable d'une communauté nouvelle]

La dénonciation est certes la prise de parole des personnes abusées sexuellement la plus médiatisée, donc la plus connue. C'est aussi la plus tardive puisqu'elle nécessite d'avoir débuté un processus de prise de conscience. Mais ce n'est pas la seule forme de prise de parole sur les violences sexuelles, puisque souvent des confidences ou des révélations partielles l'ont précédée. Malgré le discours qui place la responsabilité de la prise de parole sur les seules personnes abusées, l'analyse sociologique rappelle que pouvoir parler engage des ressources multiples dont la vie en communauté religieuse et les membres du clergé abuseurs privent particulièrement les personnes abusées.

3.2.1. L'IGNORANCE CONSTRUITE

Dénoncer des violences sexuelles nécessite pour la personne abusée d'une part d'être en mesure d'identifier que ce qu'elle a subi sont des violences sexuelles et d'autre part d'avoir face à elle un interlocuteur pour recevoir sa parole. Ces deux aspects sont fortement influencés par les spécificités de la vie en communauté ou de l'engagement religieux des personnes que nous avons interrogées.

J'ai vaguement conscience que c'est un peu transgressif, mais je me dis qu'il sait ce qu'il fait. D'ailleurs, je pense qu'il savait ce qu'il faisait, mais je n'imaginai pas à quel point. Et d'autre part à qui aurais-je pu parler ? Et puis alors aussi, il faut dire aussi que je n'ai pas les mots pour en parler. Bon, quand je suis entrée dans ma communauté, je savais comment on fait les bébés, la théorie. Je ne m'étais jamais intéressée aux garçons puisque à 14 ans déjà, je voulais consacrer ma vie à Dieu et donc je n'avais jamais flirté. Le père K. est le premier homme qui m'ait embrassée sur la bouche. [Claire, ex-

religieuse, abusée à 25 ans (vers 1970) par un fondateur puis un responsable de communauté nouvelle]

L'inexpérience en matière sexuelle des personnes abusées au moment où commencent les violences et le fait qu'elles n'ont jamais entendu parler de ce sujet ou de prêtres abuseurs, s'ajoutent à l'absence de formation sur les questions de sexualité et de chasteté et sur la signification du vœu de célibat des prêtres pour obscurcir la nature réelle des gestes qui sont commis à leur encontre. Ceci est d'autant plus vrai dans les communautés nouvelles où peuvent cohabiter laïcs mariés, personnes consacrées et prêtres. Cette même inexpérience les prive des mots pour décrire ce qui leur est imposé.

Moi les mots me manquent. C'est difficile de parler d'une chose en n'ayant pas les mots. [Sœur Thérèse, religieuse, abusée à 20 ans (vers 2005) par un religieux d'une communauté nouvelle]

Les personnes que nous avons entendues ont aussi évoqué leurs doutes et leurs incertitudes sur l'évolution de leur relation avec leur abuseur. Leur confiance en leur abuseur était plus grande que leur confiance en leur propre jugement. En outre, l'absence de réaction de leur entourage semblait confirmer l'apparente normalité de ce qui était visible : les attentions, les responsabilités nouvelles, le temps passé ensemble. Solène qui s'est étonnée plusieurs fois des caresses du fondateur au bas de son dos ou sur la poitrine a fini par se rassurer en se disant que ces gestes devaient être anodins puisqu'ils avaient lieu en public. Ces difficultés à juger de la normalité ou non d'une conduite sont particulièrement marquées pour les personnes arrivées récemment dans la communauté : elles se sentent moins en droit de contester des pratiques, surtout si ces pratiques ne semblent pas être un problème pour les autres membres.

Les membres du clergé qui abusent sexuellement recourent souvent à diverses justifications (spirituelle, thérapeutique) pour déguiser les violences en expériences positives : « *je te fais des grâces mystiques* », « *je te réconcilie avec ton Être femme* ». Ils mobilisent aussi un discours de culpabilisation pour renvoyer à leurs victimes la responsabilité des actes de violence sexuelle et les contraignent ainsi au silence : « *c'est toi qui étais en demande* », « *tu es venue me trouver* » etc :

Et parfois, aussi, souvent, il me disait qu'il fallait que j'arrête de me regarder le nombril et que si je m'occupais plus des autres, je penserais moins à moi. C'est beaucoup de culpabilisation. Et de plus en plus, ça a été un jeu de yo-yo culpabilisation/valorisation. De s'occuper de moi puis de faire comme s'il me voyait plus. [Tanya, ex-religieuse, abusée à 24 ans (vers 1993) par le responsable d'une communauté nouvelle]

L'impossibilité de concevoir ou verbaliser les violences sexuelles tient donc aussi à l'état de confusion psychologique dans lequel sont placées les personnes abusées par leurs abuseurs : l'incompréhension de la situation résulte la dissonance entre ce qu'on ressent – souffrance, honte – et la justification qui en est donnée par l'abuseur. Cette difficulté à identifier les

situations d'abus sexuels est particulièrement flagrante chez les personnes violées pendant plusieurs années. Ce phénomène peut résulter d'un mécanisme d'adaptation fréquemment décrit comme un état de dissociation dans lesquelles se trouvent les personnes abusées :

Non, je ne mettais pas de mot sur ce qui se passait, c'était un truc que je ne comprenais pas, que je voulais oublier le plus vite possible. [Laëtitia, ex-religieuse, abusée à 20 ans (vers 1991) par le responsable d'une communauté nouvelle]

L'état de dissociation est tel que dans certains cas les personnes violées, qui souffrent physiquement et émotionnellement de ces violences sans en identifier la cause, confient à leur agresseur leur mal-être et recherchent son aide. Ces abuseurs ont alors la possibilité de renforcer l'aveuglement de leurs victimes en attribuant leurs souffrances à des causes diverses ou en les exhortant à accepter davantage séances de « thérapie ».

3.2.2. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE : SILENCE, SOLITUDE, SOUFFRANCE

Si la personne abusée sexuellement est en mesure d'identifier les violences et de les verbaliser, encore faut-il qu'elle puisse se confier à quelqu'un. Parmi les freins à toute forme de prise de parole, l'absence de confident est assurément un obstacle majeur pour les femmes vivant dans des communautés où le silence et la solitude sont érigées en règles de vie, comme le montrent les propos de sœur Marie-Caroline :

Et je cherchais à qui je pourrais en parler, à qui je pourrais, à qui je pourrais demander conseil, enfermée dans un lieu clos quand on a vingt-cinq ans, je ne sais pas. J'étais loin de chez moi. Enfin, je n'étais pas proche de ma famille et de là où j'avais grandi, et où il y avait un prêtre que j'aurais volontiers interrogé parce que lui m'avait... Enfin il avait été mon bon accompagnateur spirituel. Et lui, j'aurais été sûre de son jugement et j'aurais pu lui parler librement. Mais je ne pouvais pas aller trouver la prieure ou la maîtresse des novices en lui parlant de ce que me proposait ce père que tout le monde avait en vénération dans la communauté depuis des années. [Sœur Marie-Caroline, religieuse, abusée vers 25 ans (vers 1973) par un prêtre d'un ordre traditionnel]

L'isolement des victimes peut résulter des règles propres à une communauté, mais est également savamment mis en œuvre par les abuseurs. En raison de cet isolement, la personne abusée pense être un cas unique ou être responsable de la situation et imagine que si elle parlait, elle ne pourrait pas être crue ou entendue. Toutes les personnes entendues ont également souligné que la règle imposée par leur abuseur était de ne parler de leurs problèmes ou de leur mal-être qu'avec lui.

Le discours, c'était « C'est avec le père, qu'on en parle » ou éventuellement avec la responsable : s'il y a quelque chose qui ne va pas, on en parle d'abord au père de la communauté. En fait forcément, on allait toujours lui en parler à lui. Et il nous était demandé même, d'informer le père de la communauté si on voulait en parler avec

quelqu'un d'autre ou si on avait besoin de partager avec l'un ou l'autre, justement à cause de cette souffrance, ; on devait demander au père la permission, l'autorisation. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle]

Les abuseurs prennent également soin d'isoler leurs victimes et de les empêcher de discuter entre elles, en cultivant la méfiance mutuelle et la mise en concurrence :

C'était impensable d'en parler parce que déjà, je ne savais pas mais on était plusieurs à être agressées en même temps. Et ... comment dire ? En fait, on ne s'en parlait pas les unes aux autres parce que c'était hyper cloisonné ; il nous mettait un petit peu... y'avait plus une concurrence entre nous. [Laëtitia, ex-religieuse, abusée à 20 ans (vers 1991) par le responsable d'une communauté nouvelle]

De cette manière, les prêtres abuseurs peuvent à la fois contenir des révélations qui les compromettraient mais aussi influencer les représentations de leurs victimes sur les origines de leurs souffrances en suggérant des facteurs externes à la relation abusive. Les abuseurs vont ainsi normaliser, voire valoriser l'état de souffrance comme le chemin qu'il est attendu que leurs victimes empruntent vers la sanctification ; ils peuvent aussi attribuer les cauchemars, la dépression à un manque d'engagement dans leur vocation, à une fragilité de leur foi et les pousser à se remettre continuellement en question. Ces manipulations favorisent la confusion psychologique évoquée plus haut.

Enfin, la normalisation de la souffrance, comme une expérience à la fois intrinsèque à l'engagement définitif et sa valorisation comme une expérience censée rapprocher du Christ est un puissant facteur de diversion. Avec ce discours, les personnes abusées sont incitées à ne pas s'interroger sur ou à ne pas dénoncer les violences à l'origine de leur souffrance :

Il parlait de comment arriver à l'union avec Dieu, pas malgré les souffrances, mais par la souffrance. Je trouvais qu'il parlait très, très bien de ça. Je me suis dit « Tiens, voilà, donc tout va bien ». [Agnès, ex-religieuse, abusée à 31 ans (vers 2007) par un prêtre d'un ordre traditionnel]

3.2.3. LA DOMINATION DE L'ABUSEUR

La difficulté à identifier les violences ou à les dénoncer est également liée à la relation de domination avec l'abuseur. La domination réside généralement dans la relation hiérarchique (religieuses face à la prieure, face au père fondateur, face à un prêtre extérieur à la communauté ou séminaristes face à un prêtre), mais aussi par le statut sacré de la figure du prêtre. Encouragée par le vocabulaire romantique de l'abuseur (« ma chérie », « tu es belle », « je t'aime » etc.,) la personne abusée peut aussi interpréter la situation comme une relation élective, d'autant plus flatteuse qu'elle se croit choisie parmi les autres femmes. La personne abusée est convaincue de l'exclusivité de sa relation à l'abuseur et de la nécessité, pour la

préservé, de la dissimuler aux yeux des autres. À travers cette domination, l'abuseur cultive chez ses victimes une obligation de confiance qui le protège de toute dénonciation :

Ça se manifestait par une demande d'obéissance totale. De confiance totale, il est même allé jusqu'à me dire, mais à d'autres aussi, que s'il nous disait de se jeter par la fenêtre on devait le faire. Évidemment, il ne le ferait jamais, mais que la confiance totale allait jusque-là. Cette confiance totale, cette obéissance totale aussi. Et oui, en fait c'était pas de l'accompagnement, c'était de la direction, il nous demandait de faire des choses... Je n'ai jamais su ce que c'était que l'accompagnement spirituel avant d'être sortie de la communauté. Mais c'est exactement l'inverse de ce qu'on a vécu. Il dirigeait nos vies, nos âmes en fait. Et ça se joue – c'est la spécificité des religieuses – sur ce désir de Dieu. Tout ce processus d'exigence, d'obéissance, de confiance, c'est parce que t'as un désir de Dieu qui est fort. [Tanya, ex-religieuse, abusée à 24 ans (vers 1993) par le responsable d'une communauté nouvelle].

L'aura et l'image dont l'abuseur peut jouir dans la communauté renforcent l'image positive que la victime a de l'abuseur et il devient dès lors impossible d'imaginer qu'il puisse mal agir envers soi. Toute révélation devient très difficilement envisageable car elle se heurterait à la pression du groupe :

Dans ce qui favorise l'emprise, le rôle de la communauté dans laquelle ça se passe est très important. Il faut que le l'abuseur soit considéré comme un saint homme par la communauté, unanime ou presque unanime. Ce qui rend d'abord la prise de conscience très difficile. Et puis, même une fois qu'elle a eu lieu, c'est ce qui empêche la prise de parole. [Claire, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1970) par un fondateur puis un responsable de communauté nouvelle]

Parmi les différentes stratégies de contrôle déployées, l'abuseur peut également tenir un discours de culpabilisation qui entretient la honte de la personne abusée et le sentiment qu'elle est responsable ou en partie responsable de la situation et donc qu'elle n'aurait pas intérêt à s'en plaindre à un tiers. Susciter la honte ou la compassion de la personne abusée constitue un autre moyen de contrôler toute velléité de divulgation :

Et donc, alors là, j'hésitais à quitter la communauté tout de suite. Mais bon, j'avais l'habit, j'étais novice. Et donc, puis je me suis dit « Non, c'est dégueulasse. Moi aussi, je suis coupable. » Et puis je me sentais autant coupable qu'elle. Et puis, on va se dire bah alors attend, qu'est ce qui s'est passé avec la novice ? Elle quitte la congrégation. C'est quoi, ça ? Je me dis « Non, je ne veux pas lui faire ça ». C'est impossible. [Sœur Dominique, abusée à 35 ans (vers 1992) par une religieuse dans une communauté nouvelle]

Les difficultés de discernement que connaissent les personnes abusées sexuellement à propos de la vraie nature de leur relation avec l'abuseur sont accentuées par les liens multiples qu'elles peuvent avoir avec lui et la confusion savamment entretenue entre ce qui relève des domaines spirituel, affectif, professionnel et sexuel, du for interne et du for externe :

Et puis aussi, c'est vrai, le père m'avait demandé d'être une de ses secrétaires. Un autre lien. Donc, il avait besoin de moi. Je préparais aussi des fois ses conférences. Je rangeais ses dossiers. J'avais un lien privilégié avec lui. C'était d'autant plus difficile de prendre du recul et de me dire bon là, je vais prendre maintenant les moyens de discerner et d'y voir clair et c'était impossible de toute façon, c'était impossible de faire ça. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle].

Le portrait d'Elisabeth dévoile également les liens multiples qui entravent la personne abusée dans son discernement de la situation vécue et dans sa capacité à agir pour en sortir :

Elisabeth, ex-religieuse, abusée à 26 ans (vers 1982) par le fondateur d'une communauté nouvelle

Née dans une famille athée et anticléricale d'une petite ville de province, Elisabeth et sa sœur cadette assistent dans leur enfance aux incessantes disputes des parents, surtout Elisabeth qui fait l'école à la maison en raison de crises d'asthme. Au décès de son père, elle a 12 ans et « maman était absolument tout pour moi ». Cette relation très exclusive initiée par la mère – Elisabeth dort dans le lit de sa mère jusqu'à ses 17 ans – est difficilement vécue par Elisabeth qui « étouffe » et développe dès l'enfance des troubles des conduites alimentaires (anorexie).

Elle découvre la foi à 20 ans, se fait baptiser et après son bac fréquente assidûment un centre jésuite pour y réviser ses examens de médecine. Elle y tombe amoureuse d'un jésuite de 59 ans qui « faisait office de père » et avec qui elle a une liaison pendant environ 2 ans. Il la met enceinte dès le premier rapport sexuel et avec son accord et celui de l'évêque du lieu consulté, elle avorte. Quelques mois plus tard, un désir de changement la conduit à assister aux messes d'une communauté nouvelle fondée depuis deux-trois ans et recommandée par les Jésuites. Elle est fascinée par la liturgie et rapidement repérée par le fondateur, le père « E ». Celui-ci la convainc qu'elle a une vocation religieuse et se met à l'appeler « ma petite fille chérie », auquel elle répond par « mon papa chéri ». Pendant une année elle visite assidûment cette église tout en poursuivant études paramédicales et stages professionnels. Puis le rythme devient trop difficile et elle décide de rejoindre la communauté mais comme laïque, elle ne veut pas s'engager davantage. On lui prête une chambre et elle doit travailler à mi-temps, elle choisit des petits emplois alimentaires, du secrétariat. Jusqu'à ses 26 ans elle assiste aux offices et entretient avec E. une relation trouble « il représentait tout » : dans son bureau il la serre dans ses bras, lui caresse le corps par-dessus ses vêtements, il l'embrasse aussi avec la langue. Ces attouchements se répéteront à de nombreuses reprises.

Petit à petit, E. réussit à la convaincre de prendre l'habit, alors qu'elle y était fermement opposée. Mais il recourt au chantage affectif, la menace de ne plus la voir si elle ne veut pas. Sous la pression, elle accepte à contrecœur et dans un état de fatigue extrême, de prononcer ses vœux perpétuels. Immédiatement, elle est mal à l'aise dans son habit de religieuse, elle pense qu'elle n'est pas chaste, qu'elle est une imposteure et n'ose pas en parler aux autres religieuses qui lui paraissent quand même presque aussi désesparées qu'elle.

Une fois l'habit revêtu, Elisabeth et les autres religieuses emménagent dans des chambres de bonne vétustes, sans eau chaude, sans douche, sans cuisine « je me nourrissais de tomates, de thé et de biscottes beurrées. » Elle fait une dépression nerveuse et un psychiatre, ami de E. lui prescrit des neuroleptiques et des anti-dépresseurs qu'elle prendra pendant des années. Parce qu'elle s'oppose énergiquement à son désir de refonder une communauté avec une prieure, E. lui impose de se faire exorciser, l'envoie chez une magnétiseuse et lui laisse entendre qu'elle souffre d'une maladie mentale. Leurs disputes sont quotidiennes. Finalement, il lui enlève une à une toutes ses fonctions, de secrétariat, aux offices etc. Elisabeth se sent de plus en plus inutile, abandonnée. Un jour de 1987 une

dispute éclate encore entre elle et E. qui veut qu'elle aille passer un an dans un ermitage au Sahara. Avec l'aide d'un religieux et d'une religieuse elle s'enfuit, en très mauvaise santé et recommence très progressivement sa vie. Mais le chemin est difficile, elle renoue avec l'anorexie, fait quelques tentatives de suicide, voit s'éloigner ses rares amis. Elisabeth estime que cette histoire l'a marquée et lui a gâché la vie pendant 30 ans. Elle n'a aujourd'hui quasiment pas de revenus, pas de soutien familial. Elle pense qu'il y a d'autres victimes mais qu'elles ne se sont pas exprimées à ce sujet ; la communauté a lancé un appel à témoins en 2019.

Le rapport de force entre l'abuseur et la personne abusée s'avère le plus souvent très inégal et accentue les difficultés pour révéler les faits d'abus. Fabio a été abusé par un prêtre très en vue, avec des responsabilités dans la hiérarchie catholique. Lorsqu'il s'engage dans la dénonciation des faits, face à l'inertie de l'Église, il comprend qu'il est protégé et qu'il n'a pas les moyens de faire face à un tel adversaire.

Pendant cinq ans, il ne s'est rien passé. Pendant toutes ces années-là, moi, je ne voyais pas que ce que je pouvais faire d'autre. Rien du tout. Rien du tout. Et je ne vois pas qu'est-ce que je peux faire. En fait, le truc, c'est que tout témoignage public me met en risque d'un procès en diffamation. Et moi, je n'ai pas de moyens. Qu'est-ce que je peux faire face à ce bonhomme qui, visiblement, a les moyens de se payer des avocats ?
[Fabio, ex-séminariste, abusé à 23 ans (vers 1987) par un prêtre « thérapeute »]

Enfin, comme l'ont rappelé certaines des personnes interviewées, la difficulté d'identifier la situation d'abus est aussi attribuable au fait que la personne abusée perçoit aussi des choses positives comme les marques d'affection, la reconnaissance, les responsabilités, grâce auxquelles l'abuseur a réussi à gagner sa confiance et restaurer son estime de soi. Ou encore en raison des apprentissages sur le plan spirituel qui ont été des étapes importantes dans l'engagement spirituel des personnes abusées et qui contribuent à rendre sa situation illisible.

3.2.4. LA PEUR DE SE METTRE EN DANGER

Les personnes interviewées ont été conscientes que révéler les faits de violence sexuelle les exposerait et les mettrait en danger : la peur de s'exposer à des attaques de la part de leur communauté, la peur de raviver des souvenirs douloureux, d'être mêlé à un scandale, de faire de la peine à sa famille, la honte, le sentiment de culpabilité sont des obstacles parfaitement identifiés dans la littérature scientifique étudiant les processus de divulgation de violence sexuelle. Ils constituent des freins supplémentaires à la parole au point que, même sollicitée, la personne abusée puisse écarter la possibilité de dénoncer son abuseur :

Et pour vous dire combien j'ai poussé tout ça loin de moi : mon amie était quand même perturbée par ça et elle en a parlé avec un prêtre jésuite que nous avons connu dans cette communauté. Et lui, un jour, il est de passage et il me voit et me dit : "D. m'a raconté que tu avais eu des rapports sexuels avec le père X". Et je le regarde et je lui ai

dit "elle a dû se tromper, je ne sais pas ce qu'elle vous a raconté". [Joanna, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1975) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

Outre l'aura de l'abuseur, la peur de ne pas être crue met également en jeu des préjugés de genre classiques dans l'étude des violences sexuelles : les femmes interviewées évoquent régulièrement la crainte d'être considérée comme la séductrice, celle par qui le saint homme a péché.

Ce n'était pas pensable à cause de la place qu'il avait et y'a aussi une dimension féminité, ça veut dire : évidemment si j'en parlais, ce serait de ma faute. C'est pas lui. (...) Ça voulait dire aussi perdre le statut. Perdre de la valeur, la seule que j'avais eue pour l'instant c'était par lui. Et puis perdre le statut que j'avais un peu, je voyageais quand même à l'étranger, c'était cool quoi. C'était un peu perdre tout ça. En sachant que j'étais coupée de tout et que si j'en avais parlé à mes parents, ils ne m'auraient pas crue. [Laëtitia, ex-religieuse, abusée à 20 ans (vers 1991) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Laëtitia évoque ici aussi la peur de perdre des ressources. Celles-ci peuvent être affectives, sociales ou matérielles ; la dénonciation conduit la personne abusée à devoir se mettre à l'abri de la communauté où officie son abuseur pour se protéger d'éventuelles attaques, ou parce que cette présence lui rappelle des souvenirs douloureux. Parler implique pour toutes ces femmes vivant en communauté de devoir éventuellement reconstruire une toute nouvelle vie, voire revenir à la vie civile. Après des années, parfois des décennies passées dans des communautés religieuses, ce changement d'existence est loin d'être anodin ; c'est un bouleversement total, d'autant qu'ayant fait vœu de pauvreté, étant éloignées de leur famille ou de leurs amis, les religieuses se retrouvent souvent démunies, sans soutien social, sans ressources et parfois sans perspectives d'emploi, pour démarrer une nouvelle vie.

Les freins à la dénonciation des violences sont donc nombreux et présents à toutes les étapes d'un processus de dévoilement : il faut trouver un interlocuteur, surmonter des obstacles liés à l'abuseur, à la communauté, à sa propre famille ou à son état de santé. Cette analyse met en relief la situation particulière des religieuses : elles sont très isolées et démunies quand elles doivent faire face à des difficultés telles que des situations d'abus, et les ressources à mobiliser pour leur permettre d'en sortir sont considérables. L'exemple d'Agnès, religieuse sans famille en France et sans soutien de la part de sa communauté, met en lumière l'intrication de son isolement et de son mal-être comme des facteurs la surexposant aux inconduites et violences sexuelles de la part d'un prêtre :

Agnès, ex-religieuse, abusée à 31 ans (vers 2007) par un prêtre d'un ordre traditionnel

Agnès a grandi hors de France, dans une famille athée. Elle s'est convertie à 15 ans au catholicisme mais sa mère est très opposée à son désir de vie religieuse. Après avoir obtenu l'équivalent du bac, Agnès subit une première agression chez les pères d'un ordre traditionnel où elle suit des cours en parallèle de ses études : un prêtre polonais de passage l'enlace un jour par surprise, la touche, l'embrasse sans qu'elle puisse réagir. Très gênée, elle le dénonce quand même à son père spirituel qui n'exprime aucune condamnation. Elle finit ses études en évitant de croiser ce prêtre puis, à l'âge de

vingt-deux ans, elle s'installe en France pour se consacrer à sa vocation. Elle passe une première année dans une école d'évangélisation puis entre dans une communauté de religieuses qu'elle décrit aujourd'hui comme un mouvoir, les sœurs sont très âgées et hostiles, elles lui mènent la vie dure.

Agnès s'occupe seule de toutes les tâches pénibles. Elle y passera neuf années très difficiles car elle est en dépression, pleure tous les jours, s'interroge beaucoup sur sa vocation. Elle est très isolée et n'a aucun accompagnement spirituel. C'est là qu'elle fait la connaissance du père F., grand prédicateur, très en vue dans l'ordre, venu donner une retraite et qui sera plus tard son agresseur. Elle se confie à lui sur son mal être, elle lui demande d'être son frère spirituel ce qu'il accepte. F. lui propose de l'accompagner par téléphone ou mail. Ils commencent à échanger régulièrement, se voient de temps en temps, tout se passe bien. Agnès se sent en confiance et elle se livre totalement à lui, sur son histoire, ses traumatismes. Le soutien de F. lui est indispensable pour l'aider à tenir face aux autres religieuses. Quelques mois passent puis F. vient passer une nuit dans la communauté d'Agnès. Au moment de se quitter au parloir, il lui fait une bise qui dérape vers sa bouche ; il s'excuse, elle accepte de mettre cela sur le compte d'une erreur. À la suite de cet incident, il ne lui donne plus de nouvelles. Elle lui écrit qu'elle ne peut pas continuer sans son soutien, que ses intentions sont pures et qu'elle a besoin de cet accompagnement mais il prend ses distances.

L'ensemble des sœurs doit déménager dans une autre communauté. Elle y vit à nouveau « l'enfer », développe divers problèmes de santé. Elle obtient alors une année d'ex-claustration pendant laquelle elle reprend des études mais elle n'a toujours aucune protection, aucun accompagnement par un supérieur. Toutes ses démarches auprès de différents prêtres ou religieuses pour trouver un soutien et un lieu où vivre sa vocation sont des échecs, personne n'accepte de l'aider. Enfin, on lui trouve un emploi de jeune fille au pair dans le sud de la France. Elle vit seule dans un petit studio, travaille, se reconstruit.

Toujours en quête d'un accompagnement, d'une protection car sa situation est temporaire, elle reprend contact avec F. Celui-ci, cette fois s'empresse de répondre et prend l'initiative de venir régulièrement la voir chez elle. Il lui impose rapidement des attouchements, puis divers rapports sexuels ; elle dit aujourd'hui qu'elle a vécu cela dans un état de dissociation, sous emprise, car il est son seul soutien. De son côté, il lui explique qu'elle est « sa thérapie » car elle lui permet « de restaurer sa virilité » : il lui confie qu'il a été violé par son frère et qu'il n'a ensuite connu que des rapports avec des hommes. Elle estime n'être qu'un jouet pour lui, mais se décrit comme en état de dépendance affective totale. Il abuse d'elle pendant un an et demi puis part à l'étranger en lui disant qu'il a été « touché par la grâce », qu'il a compris « que leur relation était mauvaise » et qu'il va désormais la soutenir « par le silence et la prière ».

F. sera jugé par un procès canonique ; dans le jugement rendu, Agnès n'est pas reconnue comme victime mais paradoxalement l'ordre lui propose une somme forfaitaire en remboursement de ses frais de santé. Elle a fait appel de cette décision.

3.3. L'IMPORTANCE DU SOUTIEN SOCIAL

Les entretiens ont permis de mettre en évidence des facteurs favorisant la prise de conscience des personnes abusées.

3.3.1. LA DOMINATION DE L'ABUSEUR CESSE DE S'EXERCER

La fin de la relation de domination avec l'abuseur peut prendre la forme d'un éloignement physique : la personne abusée part ou est envoyée ailleurs, en mission à l'étranger, sur un

autre site de la communauté. Les retraites à l'extérieur, les années sabbatiques, les ex-claustrations, les missions à l'étranger, le fait pour celles qui le peuvent de changer de lieu de résidence, c'est-à-dire tout ce qui concourt à les soustraire même temporairement à l'influence de leur abuseur, ont été une étape importante dans ce qu'elles désignent comme leur « libération » puis dans leur décision de révéler les faits à un tiers : l'éloignement leur a permis de « relire son histoire », de « faire resurgir des souvenirs enfouis » et de mieux percevoir que la relation vécue était abusive.

L'éloignement peut aussi résulter d'une rupture, par exemple lorsque l'abuseur rejette, se débarrasse de sa victime, ou la remplace par une autre. Laëtitia par exemple, a été envoyée en mission à l'étranger mais elle n'avait pas l'intention de mettre un terme à sa relation (pourtant destructrice) avec le fondateur de sa communauté. A son retour, elle envisage de revenir dans la communauté mais elle explique :

C'est lui qui m'a virée. Je ne serais peut-être jamais partie sans ça. J'avais besoin qu'on me mette dehors, même si j'étais tout le temps en conflit en fait. [Laëtitia, ex-religieuse, abusée à 20 ans (vers 1991) par le responsable d'une communauté nouvelle]

C'est vraiment le fait d'avoir vécu à l'étranger. On s'appelait seulement. Ça m'a permis de prendre du recul et de réaliser que ça me faisait plus de mal que de bien, que j'avais besoin d'arrêter, quoi. [Sœur Thérèse, religieuse, abusée à 20 ans (vers 2005) par un religieux d'une communauté nouvelle]

Il m'a dit : « Y'a que toi qui peux faire ça, t'es la meilleure personne. Tout est à faire là-bas. » Et en fait, cette mission c'est vraiment ce qui m'a sauvée ; je pense que lui, il pensait que j'étais suffisamment ferrée pour pouvoir m'envoyer pendant deux ans loin sans qu'il ne se passe rien. Pendant ce temps, il s'est occupé d'une autre qu'il a bien mise dans ses ficelles. [Tanya, ex-religieuse, abusée à 24 ans (vers 1993) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Les personnes abusées peuvent également être rejetées par leur abuseur parce qu'elles commencent à échapper à son contrôle, alors que paradoxalement, elles n'ont pas encore pris conscience de la relation abusive et n'ont pas nécessairement envisagé d'y mettre un terme. Dans certains cas, l'abuseur se lasse de la personne abusée ou alors il sait que la victime a commencé à révéler les actes et s'en sépare pour éviter un scandale :

Et quelques semaines après en avoir parlé au père, la sœur avait vu que j'avais ouvert les yeux. Donc, elle avait plus envie de continuer. Mais moi, je lui en voulais pas du tout parce que je pensais que j'étais tout à fait demandante de ces gestes et que si je n'avais pas demandé, elle ne l'aurait pas fait. Et donc je lui ai dit aussitôt : « Non, ma sœur tout n'est pas cassé. Il faut juste qu'on rectifie le lien. » Parce que je pensais que notre lien était bon ! Que le lien était beau et qu'il fallait vraiment le garder... Complètement dingue. [Sœur Dominique, abusée à 35 ans (vers 1992) par une religieuse dans une communauté nouvelle]

L'abuseur devine que la personne abusée manifeste une résistance au contrôle qu'il essaie de lui imposer, le lien se distend. Craignant que sa victime ne finisse par parler, l'abuseur fait en sorte de mettre un terme à la relation.

Donc finalement, ça s'est terminé. À un moment, il m'a dit « Je ne sais plus quoi faire ». Et alors il a commencé à m'enlever une à une mes fonctions. J'existais plus. J'arrivais dans le chœur, y'avait quelqu'un au micro. J'arrivais pour faire son secrétariat, y'avait quelqu'un devant la machine à écrire. Je n'existais plus. Je ne comprenais pas ce qui se passait. J'étais seule dans ma cellule. Je venais plus aux Laudes, je ne pouvais plus me lever. (...) Et le soir, il m'a convoquée dans son bureau. Il était là, comme un PDG qui licencie. Il m'a dit : « Comme tu ne veux pas du tout obéir, demain, tu pars en ermitage un an ». [Élisabeth, ex-religieuse, abusée à 26 ans (vers 1982) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

On est bien dans un rapport de domination : si la personne abusée ne semble plus complètement sous son contrôle, l'abuseur la rejette. Enfin, le décès de l'abuseur est également décrit comme une étape dans la libération de la parole.

3.3.2. L'AIDE D'UN TIERS

Révéler les faits de violence sexuelle repose souvent sur les encouragements ou la sollicitation d'un tiers, qu'il s'agisse d'un ami ou d'un thérapeute ; cette personne va proposer des mots pour (re)formuler ce que lui décrit la personne abusée de manière euphémisée et ainsi l'aider dans sa prise de conscience que les faits relatés sont des violences sexuelles. Comme ce fut le cas pour Claire et Joanna, Tanya est ainsi aidée dans son cheminement par la clairvoyance d'une autre religieuse de la communauté :

Et il y a eu une sœur polonaise qui était là qui est psychologue de formation, extrêmement psychologue, qui est une fille qui tient la route et dont j'étais assez proche et qui plusieurs fois, à cette période me disait : « Mais qu'est-ce que t'as ? » Et moi, je disais simplement ça : « J'ai vu M., il m'a dit ça ». Elle me regardait sans comprendre : « Et alors ? ». Je lui disais : « Mais tu te rends compte ! » Elle disait : « Mais pourquoi ça te met dans cet état ? » Moi je me disais, mais elle comprend pas, c'est dingue ! Elle me disait : « C'est pas normal ton attitude ! Ta vie ne dépend pas de M. ! » Et moi je recevais ça en pleine gueule alors que ça faisait dix ans que ma vie dépendait de M. ! [Tanya, ex-religieuse, abusée à 24 ans (vers 1993) par le responsable d'une communauté nouvelle]

3.3.3. LE CONTEXTE DE « LIBERATION DE LA PAROLE » ET LA SOLIDARITE AVEC D'AUTRES VICTIMES

Le témoignage d'autres personnes abusées, et notamment le visionnage du documentaire d'Arte consacré aux religieuses abusées, peuvent constituer de puissants leviers dans le processus de prise de conscience en démontrant à la personne abusée que ce qu'elle vit n'est pas un cas isolé, puisqu'il y a d'autres personnes qui se disent victimes, et que le problème ne vient pas d'elles-mêmes mais du membre du clergé qui les manipule. L'expérience de sœur Marie-Caroline, abusée par un prêtre pendant plusieurs années prétextant une volonté divine, en fournit un exemple :

Sœur Marie-Caroline, religieuse, abusée vers 25 ans (vers 1973) par un prêtre d'un ordre traditionnel

Sœur Marie-Caroline s'est décidée à témoigner ayant entendu de nombreux témoignages dans les media et après avoir vu le documentaire d'Arte sur les religieuses abusées. « *Je suis #MeToo* » dit-elle. Cloîtrée, elle a demandé à ce que l'entretien se déroule dans sa congrégation et que l'enquêtrice se présente comme sa cousine éloignée, personne n'étant au courant de son histoire.

Fille d'un père médecin et d'une mère au foyer, elle est la seconde d'une fratrie de six enfants. La famille vit dans une petite ville au Sud de Paris et les enfants reçoivent une éducation très pieuse. Le père est très strict et autoritaire et la mère s'appuie beaucoup sur elle pour s'occuper des plus jeunes. Elle a d'autant plus envie de quitter le milieu familial que ses relations avec son père sont tendues, notamment depuis qu'il s'est glissé dans son lit quand elle avait 17 ans alors que sa mère et ses frères et sœurs étaient en vacances. Elle l'a immédiatement repoussé. Dès l'âge de 10 ans Marie-Caroline pense à la vie religieuse ; un de ses frères deviendra prêtre.

Elle entre en 1970 dans un ordre traditionnel où un prêtre, très réputé dans le milieu ecclésiastique, lui annonce qu'elle a été choisie pour être « une petite épouse d'un prêtre ». Elle comprend toute suite que cette proposition signifie la possibilité de relations charnelles avec lui. Elle est bouleversée, d'autant qu'elle avait déjà prononcé ses vœux de chasteté et qu'elle ne peut en parler à personne. Elle finit par accepter et des rencontres avec cet homme se déroulent au parloir, avec des grilles qu'il lui demande de franchir pour avoir des relations sous « emprise physique et spirituelle ». Cela a duré des années, jusque trois ans après sa profession solennelle.

Très troublée, elle finit, après beaucoup d'hésitations, par en parler à un père qui venait régulièrement dans sa congrégation. Celui-ci lui dit d'écrire immédiatement à l'agresseur pour mettre un terme définitif à cette relation mais n'en parle lui-même à personne et ne l'incite pas à en parler à quiconque. Elle change ensuite de communauté, déprime fortement, entame une psychothérapie à la demande de la prieure et est invitée à être exlastrée. Elle passe alors trois ans à Paris et travaille tout en voyant un psychiatre. Puis, elle réintègre une autre communauté.

Elle est aujourd'hui en charge des éditions et dispose d'un ordinateur et d'un accès à internet., ce qui lui a permis de suivre le mouvement #MeToo, de voir le documentaire d'Arte et de se signaler à la CIASE. Depuis qu'elle parle de ses abus, elle dit avoir retrouvé la liberté. D'après elle, ce prêtre aurait abusé plusieurs femmes, laïques et religieuses.

C'est en cela que ce qu'on appelle communément « la libération de la parole » joue un rôle très important ; toute affaire médiatisée, tout cas publicisé peut être à l'origine d'une prise de conscience chez une personne victime de violence sexuelle qui y retrouve les mêmes composantes que dans son expérience :

Pendant ces trois dernières années, je me suis formée sur la lutte contre les abus parce que j'étais responsable de la communication et que dans ce cadre-là, il y avait des dossiers qui commençaient à sortir. Et en fait, ma formation m'a aidée moi-même à comprendre ce qui s'était passé dans ma propre vie. Elle m'a aidée à comprendre toutes les déviations dans lesquelles on était installés. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle].

Le phénomène #MeToo, des scandales très médiatisés, les livres-témoignages publiés par d'anciennes religieuses, tout ceci contribue également à ce que les personnes abusées prennent la parole ; la dénonciation décrite par Sœur Thérèse va tout à fait dans ce sens d'une démarche de défense collective :

J'ai commencé à parler de manière officielle et on va dire ça comme ça en février 2019 à ma supérieure générale. On peut dire que ma démarche était motivée d'abord par le fait de leur faire prendre conscience qu'il fallait qu'on arrête de dire que nous, les sœurs apostoliques on n'était pas concernées par toutes les histoires que. Je voulais manifester, je me suis dit il faut que les sœurs qui ont vécu des choses parlent, parce que sinon on va continuer à croire qu'on n'est pas concernées. C'est la raison principale pour laquelle j'ai parlé au début. [Sœur Thérèse, religieuse, abusée à 20 ans (vers 2005) par un religieux d'une communauté nouvelle].

L'analyse des facteurs favorisant la prise de conscience, puis la prise de parole met en lumière le fait que la personne abusée n'est pas en mesure de sortir de la relation abusive sans une aide extérieure, un événement ou sans que l'abuseur lui-même mette un terme à la relation. C'est dire l'ampleur du phénomène de dépendance mais aussi le dénuement des personnes abusées. Il faut enfin rappeler que tout le monde n'est pas en mesure de parler ou ne souhaite pas parler. Nos interlocutrices représentent une catégorie de personnes engagées dans une démarche de témoignage, mais on ignore combien sont celles et ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas parler de leur expérience, comme nous le rappelait Joanna :

Moi, j'ai sollicité des personnes que je connais, qui ont été abusées par des prêtres, pour leur proposer de vous rencontrer. Il y en a une qui m'a envoyée paître, elle m'a dit « Tu n'as pas à te mêler de ma vie. Je n'ai pas besoin de ton aide ». Et il y en a deux autres, je les ai relancées, mais elles n'ont même pas répondu. Je crois qu'elles ne sont pas en mesure de vous contacter. [Joanna, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1975) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

3.4. DU BLAME A L'INDIFFERENCE, DES REVELATIONS PEU PRISES EN COMPTE

Au total, plusieurs dizaines de personnes dans l'Église ont été destinataires de courriers, d'emails, ou de témoignages oraux à propos des violences, inconduites et abus sexuels

rapportés par les 14 personnes que nous avons entendues. Pourtant, ces prises de parole sont restées quasiment sans effet. L'inaction est le principal reproche adressé à l'Église par les religieuses rencontrées et vise aussi bien les responsables des communautés que les autorités supérieures vers lesquelles elles ont pu se tourner, évêques et archevêques.

3.4.1. REACTIONS HORS L'ÉGLISE (FAMILLES, AMIS, THERAPEUTES)

Les familles sont rarement informées en premier lieu et quand elles le sont, elles offrent peu, voire pas, de soutien à leurs filles. Pour quelles raisons ? Les religieuses qui ont trouvé refuge quelques jours chez leurs proches après avoir quitté leur communauté évoquent tout d'abord un accueil glacial, qui ne les pousse pas à révéler les raisons de leur départ. Les parents semblent souvent déçus du choix de leur fille de quitter la vie consacrée ou inquiets pour son avenir hors de la vie religieuse et ils évitent de questionner leur fille sur les raisons de cet abandon. Le renoncement de leur fille à la vie consacrée peut être une déception, voire une source de honte qu'il faudra assumer aux yeux de leurs connaissances, comme la mère de Claire le lui dit brutalement : « *Qu'est-ce que tu m'as fait ?!* », ou les parents de Solène, moins durement :

Quand je leur ai annoncé que je quittais [la communauté], ils ont respecté, mais ça n'a pas été facile non plus. Ils étaient aussi tristes parce que finalement, ils s'y étaient aussi attachés. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle]

Ceci peut s'interpréter de plusieurs façons : soit, le lien familial est tellement distendu qu'il n'y a pas de dialogue, les parents ne se soucient pas de chercher à comprendre la décision de leur fille ; soit ils supposent qu'elle est responsable de ce départ, qu'elle a nécessairement commis une faute, comme la mère d'Élisabeth :

Je suis passée voir ma mère, qui vivait chez ma sœur. Je suis restée 15 jours. Personne n'a compris pourquoi j'étais partie et quand on m'a vue arriver, personne n'a posé de questions. Maman m'a dit « Finalement, je m'y suis très bien faite que tu sois religieuse. Demande-lui pardon et retournes-y ! » Elle ne savait pas ce qui s'était passé, je ne peux même pas lui en vouloir. Elle a pensé que c'était mieux parce que qu'est-ce que j'allais devenir à 34 ans ? [Élisabeth, ex-religieuse, abusée à 26 ans (vers 1982) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

Les familles sont généralement mises au courant quand des dénonciations ont été faites et que des rumeurs pourraient leur parvenir. Quand les proches sont informés, la réaction majoritaire est celle du rejet : ne pas croire la personne abusée, ou la blâmer pour ce qui lui est arrivé. Rares sont les parents, sœurs ou frères, qui soutiennent inconditionnellement leur proche abusée.

On n'en a pas beaucoup parlé. Et puis, ça les intéresse pas du tout en fait. Par exemple mon frère aîné ne veut pas en entendre parler, je pense qu'il était très fâché aussi de mon choix d'être consacrée, il n'est pas croyant. Pour ma mère, vu ce qu'elle pense du célibat consacré, que c'est une hypocrisie, ce qui m'est arrivé, ben c'est la conséquence des choix que j'ai faits. Donc, on n'en parle jamais. [Delphine, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 2007) par un religieux d'une communauté nouvelle]

J'ai ma sœur, il y a deux ans, elle m'a dit que si ça m'était arrivé, je l'avais cherché. Ma mère... c'est la catastrophe. Je pense qu'ils ont été problématiques mes parents. Mais c'est sûr que ça reste... Pour moi, cette sœur qui me dit ça, c'est odieux. [Laëtitia, ex-religieuse, abusée à 20 ans (vers 1991) par le responsable d'une communauté nouvelle].

On retrouve dans ces réactions de déni ou de culpabilisation des personnes abusées des stéréotypes de genre sur les femmes tentatrices. Pour les parents qui sont très croyants, il est le plus souvent particulièrement difficile d'admettre que la faute puisse être du côté du prêtre.

Les obligations légales pour les thérapeutes informés des abus (psychologues, psychiatres) : ont changé ces dernières années, de même que le contexte et le seuil de tolérance de la société vis-à-vis de ces crimes. Le respect du secret professionnel n'empêche plus un médecin de signaler une suspicion de violences sexuelles aux services concernés. Cependant, indépendamment de ces possibilités, d'après les propos que nous avons recueillis, les thérapeutes informés des abus sexuels n'ont pas pensé à suggérer à leurs patientes de dénoncer les faits à la police ou à la justice : il n'y a pas eu de conseils ou d'orientation vers des procédures formelles de révélations des violences sexuelles ou des situations d'abus.

3.4.2. REACTIONS DE L'ÉGLISE

Les réactions de rejet sont également présentes dans l'Église, chez les membres de la communauté concernée par des révélations – plusieurs personnes abusées ont évoqué les réactions très virulentes à leur égard de leurs anciens camarades, mais aussi chez les responsables ou la hiérarchie catholique. Les évêques en particulier ont fait l'objet de critiques unanimes de la part des personnes entendues dans cette enquête. Parmi la douzaine d'évêques contactés par les personnes entendues dans l'enquête, seuls un ou deux ont donné suite et entrepris des démarches, la majorité se limitant à les écouter mais sans qu'aucune action ne soit entreprise par la suite.

Mais il y a deux réactions chez les sœurs. La réaction, qui est une réaction de déni : on exagère. Et puis, il y a eu une réaction silencieuse, c'est-à-dire que je pense qu'il y a des sœurs qui savent très bien que c'est vrai, mais qui ne veulent pas s'exposer devant les autres sœurs. Parce qu'en parlant, on s'expose à ce que les sœurs disent « C'est toi qui es problématique. Tu n'avais qu'à pas. » C'est rare les communautés où on va trouver des personnes qui vont prendre leur défense. [Sœur Christine, religieuse, abusée vers 25 ans (vers 1985) par un prêtre d'un ordre traditionnel].

Quand j'étais en Afrique, j'étais harcelée par un prêtre, enfin y'a rien qui s'est passé, mais ça a été psychologiquement très difficile. J'en avais parlé à l'évêque. C'est limite s'il ne m'a pas ri au nez. Après, j'ai appris qu'il était rentré précipitamment en France, parce qu'il était accusé. Il faisait partie des noms donnés dans une émission. Moi, je l'ai appris par la radio, j'ai entendu son nom à la radio, je me suis arrêtée, j'étais en train de conduire et j'ai failli vomir. En fait ce que je pense c'est que ce que j'ai vécu, c'est pas n'importe quoi. Ce n'est pas moi qui délire. Parce que quand j'en ai parlé à ma supérieure, elle ne m'a pas crue. Elle a cru que c'était moi qui délirais. Mais je sais que son cas est sous prescription pour lui. [Sœur Thérèse, religieuse, abusée à 20 ans (vers 2005) par un religieux d'une communauté nouvelle]

Les entretiens révèlent que s'il peut être difficile pour une personne abusée de clairement identifier la situation, en revanche, pour un responsable alerté à plusieurs reprises des agissements problématiques d'un membre, il est plus difficile de s'abriter derrière l'excuse de l'ignorance pour ne pas avoir agi. Ainsi, l'exemple de Delphine montre que le problème de l'inaction du responsable de la communauté vis-à-vis des violences sexuelles ne tient pas à ce qu'il ne savait pas, mais à ce qu'il minimisait les faits commis par le frère, pourtant déjà désigné deux fois comme un agresseur sexuel par d'autres religieuses :

Dans l'après-midi, je pense, je suis allée frapper chez le père fondateur – normalement on n'allait pas le voir, c'est lui qui mettait une liste de qui il voulait voir. Donc je vais frapper, il dit « Mais qu'est-ce que tu viens faire ? Tu ne viens pas pour frère G. quand même ! » Je dis « ben si! », il me dit : « Mais je lui ai dit que ça ne se fait pas. Je lui ai envoyé un mail. Est-ce ce qu'il a encore fait quelque chose après ? j'ai envoyé mon mail

à telle heure ». Je dis « ben non », il répond « Ah donc ça va. » Je dis : « Mais quand même ! ». Il me répond « Tu sais, tu n'es pas la première, tu es déjà la troisième et les autres n'ont jamais fait un problème de rester sur le même lieu de vie que frère G. ». Longtemps après je me suis dit « Mais il est vraiment bête de dire "tu es déjà la troisième". Il aurait pu dire "je te crois", mais sans dire "tu es déjà la troisième" ». [Delphine, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 2007) par un religieux d'une communauté nouvelle]

Outre l'inaction, on observe aussi des réactions inadaptées chez les personnes qui ont été informées des abus sexuels. C'est également un reproche récurrent de la part des personnes abusées : l'offre de prières, au lieu de toute autre mesure visant à neutraliser l'agresseur ou à réparer les torts commis.

Elle a alerté les autres animateurs et ils ont proposé un temps de prière pour moi. Je pense que ça m'a fait du bien. Il y a cinq ans, je disais ça m'a guérie de ces mauvais souvenirs. Aujourd'hui, je ne dirais pas la même chose. C'était gentil, mais... (rires). Si vous voulez, ça ne m'a pas obligée à faire le travail que j'avais besoin de faire. En fait, j'avais besoin de faire un travail de relecture. Ça m'a peut-être même empêchée de le faire en spiritualisant les choses. [Joanna, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1975) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

Les réponses inadaptées se manifestent aussi par la désinvolture avec laquelle les personnes abusées peuvent être traitées, un manque d'empathie qui confine à l'hostilité pour ces femmes qui osent mettre en cause des prêtres :

Et quand je me suis rendu vraiment, vraiment, vraiment compte au niveau intellectuel que je ne valais rien pour eux, c'est quand j'ai parlé au provincial, quelques années plus tard, quand j'ai vu que mon agresseur était de nouveau élu prieur. C'était le même provincial que j'avais prévenu de ce que S. me faisait. Je me suis dit c'est pas possible. Et le provincial m'a dit : « Mais oui, s'il n'y avait pas de consentement, c'est une faute plus grave. Mais un frère peut commettre une faute grave et toujours avoir des responsabilités dans l'ordre. » (Rires). Je lui ai demandé de répéter. Il a répété sans sourciller. J'étais sidérée. Je me disais, j'ai pas bien compris, il ne m'a pas entendue. Et c'est là où j'ai commencé à vraiment me mettre en colère. [Agnès, ex-religieuse, abusée à 31 ans (vers 2007) par un prêtre d'un ordre traditionnel]

Après quand j'étais au noviciat, on allait à la messe. Et là, le curé de la paroisse aussi, à chaque fois qu'il prêchait il disait « Il faut être solidaire dans l'Église, c'est très difficile pour les prêtres aussi ». Et dans l'homélie, à chaque fois, il parlait aux gens qui étaient là, mais jamais il pensait qu'il pouvait y avoir là quelqu'un qui avait subi ça aussi. C'est comme si les victimes étaient toujours forcément en dehors de l'église. [Delphine, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 2007) par un religieux d'une communauté nouvelle]

Les religieuses sont écoutées mais elles ne comptent pas, puisque l'important est de préserver la réputation du prêtre. Elles sont donc enjointes à se taire ou à partir.

Et là j'en parle à la provinciale quelques semaines après et elle me répond : « Nous n'allons pas en parler, pour ne pas ruiner sa réputation ». Elle me croit. Elle n'a jamais remis en question ma parole, jamais. Elle me croit, mais elle me dit laisse tomber. [Sœur Christine, religieuse, abusée vers 25 ans (vers 1985) par un prêtre d'un ordre traditionnel]

D'une manière générale, les personnes abusées se plaignent qu'une fois informées des violences qu'elles ont subies, leurs responsables même s'ils et elles les croient, semblent ne pas se soucier de leur bien-être. On s'occupe éventuellement de l'abuseur mais pas des conséquences sur les personnes abusées, elles ne comptent pas. Le récit de Fabio met en évidence cette forme d'invisibilisation des victimes qui disparaissent derrière une procédure en cours et auxquelles on ne rend pas de comptes, qu'on ne tient pas au courant des développements et des suites données à leur dénonciation :

Donc voilà, ça a été ça. J'ai été entendu par l'archevêque X, j'ai été reçu longuement à ce qu'il paraît parce que les entretiens étaient plus rapides que ça normalement. Et puis, il était très surpris quand je lui ai annoncé de qu'il s'agissait. Et puis il m'a demandé si j'étais prêt au cas où on me le demanderait, à témoigner par écrit de ces faits-là. J'étais OK. Donc, je suis parti vraiment confiant. Et puis, plus rien. Rien du tout. L'archevêque, après, est parti en retraite et il n'y a plus rien eu.

(...) Quand j'envoie ma lettre, ma demande au tribunal ecclésiastique, j'en envoie copie à tout une liste d'évêques. En gros, c'est pour qu'ils me soutiennent quoi. Voilà. Et puis, pour qu'ils soient témoins en même temps. Donc je leur envoie mon témoignage, si jamais ils ne l'ont pas lu dans la presse. Et puis je leur envoie copie de ma demande au tribunal ecclésiastique. Et puis aussi parce qu'à ce moment-là, mon agresseur il est conseiller auprès de la Conférence épiscopale. Il faut arrêter avec le silence. Il faut que les gens soient au courant. C'est ça, la démarche. Et là, rien. J'ai eu deux réponses, une environ six mois après. Un petit mot gentil, de M^{sr} Q. qui m'assure de sa prière. Et un message téléphonique de M^{sr} Z. En fait, ils n'osaient pas se mouiller, même me répondre, c'était déjà risqué pour eux. C'est ce que j'ai compris. Mon évêque, aucun signe, alors que c'est quand même quelqu'un de son diocèse, il est censé être mon pasteur. Il y a bien une question de ... quelle considération on a pour ses fidèles ? C'est quand même étonnant. Étonnant. Et la lettre, la réponse de l'archevêché (lit un courrier) : « Nous avons bien reçu votre lettre adressée au juge ecclésiastique. Nous nous sommes entretenus avec [nom de l'abuseur] qui nous a confirmé qu'à la suite d'un signalement, il avait été invité par la police judiciaire à donner son sentiment. Ce qui a été fait en [date]. Les policiers chargés de l'enquête ont examiné l'ensemble du dossier, y compris les témoignages individuels et les articles de presse. Ils ont ensuite transmis le tout au procureur de la République. Le Parquet de Paris a décidé de classer l'affaire sans suite. Trouvez ci-joint un communiqué récent de l'AFP qui résume la situation. Après cela, nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir une procédure canonique. Nous vous prions de croire, monsieur en l'assurance, de nos sentiments distingués ». Alors

ça, cette procédure dont ils parlent, c'est au niveau judiciaire. C'est un truc de police. Mais moi, je m'adresse au tribunal ecclésiastique ! Moi, je prends ça dans la tronche. Je prends ça dans la tronche. C'est à dire, ça, ça veut dire allez vous faire foutre, ça veut dire ça quand même. Pas un mot d'empathie. Mais en plus, ça veut dire qu'il ne fait pas son boulot. Moi, j'ai pas compris : on me parle d'une autre plainte, qui a été déposée par une autre personne, à une autre instance. Et on reçoit l'accusé et on n'entend pas la victime. Qu'est-ce que c'est qu'un tribunal qui n'entend qu'une seule des parties ? Comment ? Comment ? On est renvoyé dans les cordes. Voilà comment ça se passe, comment ça se passe avec ces gens-là. C'est profondément insultant, c'est profondément insultant. Honnêtement, qu'est-ce que je pouvais faire ? C'est déjà le nonce apostolique-là qui me répond, donc, c'est l'envoyé du Vatican. Donc, le Vatican est au courant. Donc, à part me prendre ça dans la gueule et essayer de me reconstruire ailleurs, voilà et de m'occuper de moi, être accompagné par des psychothérapeutes compétents et de trouver un équilibre dans ma vie. Parce qu'il n'y a pas que ça quoi, je vais pas passer ma vie à m'occuper de ce bonhomme, quoi.

Et donc, c'est là où j'apprends qu'il y a une commission d'audition à l'archevêché de W. J'en suis informé par l'avocat d'une des autres victimes. Je ne sais plus comment. Mais d'après moi, c'est moi qui demande à être entendu par cette commission, car j'ai jamais su en fait comment les gens étaient contactés, comment les victimes étaient contactées. Moi, j'ai toujours eu l'impression que c'était toujours à la victime de faire la démarche. Là, j'ai été entendu, la commission a fait son travail. Et après ça, ça a été transmis aux autorités pour voir si on ouvrait un procès au tribunal ecclésiastique. Puis, l'affaire a été délocalisée parce que mon agresseur, il siégeait au tribunal ecclésiastique à cette époque-là. Donc ça a été délocalisé. Et puis là de nouveau plus rien. Ça a duré, je ne sais plus combien, ça a duré très longtemps, plus d'un an. Silence, donc. On savait qu'il y avait un truc en cours, mais là aussi, il a fallu qu'on écrive, nous les victimes, à l'archevêché, pour dire « Il y a quelque chose, on veut être entendus ». C'est toujours à nous de faire la démarche. C'est fou ! [Fabio, ex-séminariste, abusé à 23 ans (vers 1987) par un prêtre « thérapeute »]

Ce témoignage met en lumière les efforts immenses que les personnes abusées doivent faire au-delà de la dénonciation initiale : pour être prises en compte, entendues, pour avoir des informations sur ce qui est fait de leur témoignage, c'est encore aux personnes abusées de se signaler, d'insister, de financer et d'effectuer les déplacements dans diverses régions pour assister aux audiences, déposer des plaintes etc., tout en essayant en parallèle de reconstruire leur vie. Les personnes abusées sont donc souvent prisonnières d'une injonction paradoxale : elles doivent dépenser une énergie importante pour non seulement parler, mais surtout pour se faire entendre et en parallèle pour pouvoir se reconstruire, elles doivent ne pas trop investir ces procédures, faire en sorte de conserver de la disponibilité pour le reste – vie professionnelle, vie familiale etc.

Elisabeth, ex-religieuse dans une communauté nouvelle, explique que lorsqu'elle a sollicité de hauts responsables de l'Église à propos de sa situation, elle n'a eu comme réponse que des aveux d'impuissance : « *je ne peux pas séparer le bon grain de l'ivraie* » lui a répondu une personnalité de l'épiscopat français. Mais lorsque son affaire a commencé à être médiatisée, les mêmes personnes ont rédigé un communiqué pour faire un appel à témoignages, démontrant à quel point la pression médiatique est un levier majeur d'action de la hiérarchie catholique. Des enquêtes internes peuvent donc être initiées, mais là encore, de forts effets d'inertie sont dénoncés par les personnes que nous avons interviewées : après plusieurs années d'investigation, les résultats ne sont toujours pas partagés avec les membres de la communauté ou alors leur restitution est indéfiniment reportée, de manière incompréhensible :

L'archevêque qui accompagne la communauté internationale a diligenté une enquête. Mais c'est curieux, il a demandé à quelqu'un de la même famille religieuse de faire l'enquête. Et puis les résultats sont restés... personne n'a eu le rapport. On avait l'impression que l'enquêteur allait mourir avec les résultats et que personne ne saurait jamais. [Joanna, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1975) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

Il y a eu des réactions de soutien aussi dans nos témoignages ; il peut s'agir simplement du fait d'écouter la personne et de lui dire qu'on la croit, voire de l'inciter à témoigner et dénoncer les faits, sans s'engager soi-même plus loin.

Donc, au début, rien, je l'avais dit au supérieur et c'est tout. Et après, je n'en ai pas parlé. Et donc, quand j'ai quitté la communauté, cinq ou six ans après, j'ai refait un essai de vie religieuse dans une autre communauté. Et là, c'est la maîtresse du postulat qui a dit « Mais il faut que tu écrives au moins à l'évêque responsable de cette communauté pour dire ce qui s'est passé... » Parce que quand on veut entrer dans une autre communauté religieuse, c'est très difficile parce qu'il faut expliquer pourquoi on quitte l'autre. Et donc, voilà, j'avais expliqué un peu et elle a dit d'écrire à l'évêque parce que ce religieux est toujours sur place et c'est une communauté mixte. [Delphine, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 2007) par un religieux d'une communauté nouvelle]

Dans le cas de Tanya, l'ami prêtre auquel elle se confie, fait beaucoup plus que l'écouter. Alors qu'elle est en plein désarroi, il la conduit chez le modérateur de la communauté pour qu'elle puisse dénoncer son agresseur ; il lui suggère aussi de s'éloigner de la communauté pour prendre du repos et du recul, il la guide. Ce soutien est très important car Tanya à ce moment est seule, sans ressources et très affectée, elle n'est pas en état de prendre les décisions adéquates :

J'avais simplement demandé à le rencontrer, pour des questions d'orientation. Je pensais même pas à balancer quoi que ce soit. Et je saurais pas vous dire pourquoi, mais la première chose que je lui ai dite, c'est ça. (...) Je ne sais même plus comment je

lui ai dit. Je lui ai dit ce qu'il se passait entre [mon agresseur] et moi. Il a été incroyablement psychologue. Mais moi, je lui ai balancé ça comme ça, comme si j'allais ramasser des fraises. Il aurait très bien pu me dire « Attends, tu délirés ». Surtout que c'était un ami de mon agresseur. Il m'a crue tout de suite, justement, il m'a dit parce que je le disais de cette manière-là. Et là, il m'a dit « On ne peut pas en rester là, il faut que tu me racontes ». Et ça a duré plus d'une semaine. (...) Il m'a dit « Je ne peux pas te laisser là », à partir de ce moment-là, moi j'étais dans un état... C'était une explosion intérieure. Je suis devenue claustrophobe, je dormais plus, j'étais angoissée. Je pleurais tout le temps. Ça a été une réaction, j'ai fait exploser une bombe. (...) Il a pleuré beaucoup. Je lui ai fait beaucoup de mal en lui racontant tout ça, mais en même temps, pour moi, sa réaction à lui a été vraiment salutaire et ça a été un début de reconstruction parce que c'est lui qui a mis des mots sur ce que j'avais vécu. Moi j'en mettais pas. Je lui ai dit « Mais attends, ça s'est passé pendant dix ans et j'ai jamais rien dit. » Et il m'a dit que non, que j'étais une victime et que je n'avais jamais voulu ce qui s'était passé. Puis là, il m'a dit « Faut que tu ailles voir le directeur général de la communauté ». J'ai fondu en larmes, je disais je peux pas, je peux pas. Il m'a dit « Si il faut! » [Tanya, ex-religieuse, abusée à 24 ans (vers 1993) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Parmi les personnes interviewées, très peu ont connaissance de mesures prises contre les personnes qui les ont abusées. En général, il semble qu'il ne se soit rien passé, ou alors, pas grand-chose : l'abuseur a pu être éventuellement déplacé sur un autre site. La plupart des prêtres agresseurs ou violeurs évoqués par nos enquêtées n'ont fait l'objet d'aucune mesure disciplinaire. La prieure qui a abusé sexuellement de sœur Dominique a en revanche été immédiatement relevée de ses fonctions.

Et donc, je vois l'évêque. L'évêque voit sœur L. et lui dit qu'elle est relevée tout de suite de son prieurat et bien sûr déchu de conseillère de la prieure générale. Et l'évêque a insisté pour que cela se sache : « Je veux que vous disiez au conseil de la prieure générale que c'est pour des questions de lesbienneries. » [Sœur Dominique, abusée à 35 ans (vers 1992) par une religieuse dans une communauté nouvelle].

Dans ce cas, l'abus sexuel est clairement identifié comme tel par l'autorité sollicitée, la réaction est immédiate, la désignation publique du crime (« des lesbienneries ») tranche avec le secret qui entoure généralement les déplacements de prêtres. Faut-il y voir un traitement différencié en fonction de l'identité de l'abuseur ? Les femmes sont-elles plus rapidement sanctionnées que les hommes ? Dans la même communauté, d'autres faits de violences sexuelles commises cette fois par des prêtres et révélés par des religieuses sont restés sans effet pendant des années.

Enfin, en réalité, en ayant, en ayant été trompée et en me croyant coupable, et c'est seulement il y a quelques mois, là, trois mois, j'ai eu le père A. au téléphone, donc le jésuite qui m'a... qui m'a soutenue pour faire la démarche. Parce que toute cette démarche avec... avec vous, enfin avec la CIASE. En me disant « Mais, vous êtes victime

! ». Mais il me l'a répété avec une force... « Il faut. Il faut ! ». Alors que, il y a 30 ans, il ne m'avait rien dit. Et là ça a été... Et là je me suis dit : mais... C'est étrange. [Sœur Marie-Caroline, religieuse, abusée vers 25 ans (vers 1973) par un prêtre d'un ordre traditionnel]

Ces réactions ou plutôt, cette inaction généralisée de la part de l'Église face aux délits et crimes qui lui sont pourtant révélés a des effets importants sur les personnes abusées et notamment sur leurs aptitudes à surmonter les traumatismes associés aux abus. Le fait de ne pas être cru par la personne à laquelle on s'est confié, incite à se replier dans le silence :

Quand j'ai vu que je n'étais pas écoutée par ma supérieure, je me suis dit, on passe à autre chose, j'ai tourné la page. La seule chose qui est restée, c'est « Méfie-toi des prêtres ». On n'en parlait pas à l'époque. Si vous n'êtes pas entendue par votre supérieure, on passe à autre chose. Si on en parle aujourd'hui, c'est parce que y'a #MeToo, enfin y'a des oreilles qui s'ouvrent. [Sœur Christine, religieuse, abusée vers 25 ans (vers 1985) par un prêtre d'un ordre traditionnel]

L'inertie peut aussi provoquer une colère, parfois salutaire, chez les personnes abusées, qui vont redoubler d'efforts pour contraindre les personnes ou autorités concernées à assumer leur part de responsabilités :

La manière dont la communauté où s'était déroulée une grande partie des abus, a réagi, m'a mise très en colère et donc j'ai essayé de témoigner de toutes les manières possibles. [Claire, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1970) par un fondateur puis un responsable de communauté nouvelle]

Enfin, les personnes abusées sexuellement soulignent l'importance de la reconnaissance des abus par les instances ecclésiales :

J'ai pu en parler avec mon accompagnatrice et elle a pris quand même la mesure de la gravité. Du coup, elle en a parlé, elle a demandé si elle pouvait en parler avec quelqu'un d'autre, et notamment un prêtre qui accompagnait aussi et parce qu'il nous proposait de prier aussi pour moi. Et pour le coup, ce prêtre-là, pour la première fois, m'a dit « Oui, ce que vous avez vécu, c'était très grave et au nom de l'Église catholique, je vous demande pardon » alors qu'il ne me connaissait pas, il ne connaissait pas ce prêtre. Mais il y a eu une reconnaissance de la gravité de ce que j'avais subi. Donc moi je me suis dit cette histoire n'est pas terminée, en effet, ce que j'ai vécu était très grave et ce que j'ai vécu a bien des conséquences. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle]

La reconnaissance officielle des violences sexuelles est également une étape cruciale pour empêcher d'autres délits et crimes. Elle renvoie directement à la responsabilité pénale des autorités de l'Église qui peuvent être poursuivies pour non dénonciation de crime ou complicité.

Mais par contre, ce qui est dramatique, c'est que pendant ce temps-là, il y a d'autres victimes. Ça veut dire que tout ça, tout ça, ça n'a pas permis qu'il n'y ait pas d'autres victimes postérieures à la publication de mon témoignage, postérieures à mon dépôt de plainte. Et ça, c'est dégueulasse. Ça, c'est dégueulasse parce que tous les gars-là, tous les gars, tous les évêques, là, toute la liste des gonzes, là, ils ont, ils n'ont rien fait pour protéger ces gens-là parce qu'ils savaient. Ils savaient et ils n'ont rien fait. [Fabio, ex-séminariste, abusé à 23 ans (vers 1987) par un prêtre « thérapeute »]

CONCLUSION

Nos résultats témoignent des spécificités des conditions de sortie du silence pour les religieuses par rapport à des personnes non religieuses, car elles sont liées à leurs agresseurs par des vœux (silence, chasteté, pauvreté, obéissance), des conditions de vie et des rapports de domination qui rendent tout refus ou toute dénonciation extrêmement compliquée à entreprendre. La divulgation des violences sexuelles n'est donc pas un événement ponctuel mais un processus itératif et continu, qui peut prendre plusieurs formes. Elle est tributaire de l'interaction de facteurs individuels, familiaux et contextuels : il faut pouvoir identifier ce qu'on a vécu, avoir une personne à qui se confier et pouvoir assumer les conséquences (matérielles notamment, mais aussi psychologiques, sociales etc.) d'une dénonciation publique.

Ces résultats nous invitent à compléter la question initiale : plutôt que « pourquoi les personnes qui ont été abusées n'ont-elles pas parlé ? », la question importante devrait être « pourquoi ceux qui savaient n'ont-ils rien fait ? ». Pour y répondre, il faudrait une enquête auprès de ces personnes et autorités qui ont été mises au courant par les personnes abusées. En l'état de nos connaissances, nous ne pouvons qu'avancer quelques hypothèses : du côté des responsables des communautés religieuses, on imagine aisément la volonté d'éviter tout scandale, pour se protéger soi ou sa communauté, ou les abuseurs. Du côté des autorités de l'Église – évêques, archevêques, cardinaux contactés – se trouve probablement la même logique : étouffer les affaires pour éviter que l'opprobre n'entache l'image de l'Église catholique. L'étude de ses archives (voir les analyses de Philippe Portier et ses collègues) renseigne sur le degré auquel des révélations ont été prises au sérieux et portées devant des instances de régulation, ou au contraire si les courriers envoyés par les religieuses et religieux abusés sexuellement ont été sciemment laissés sans suite.

Une autre hypothèse concerne davantage les personnes de confiance auxquelles les personnes abusées ont révélé des faits, mais qui n'ont rien dit ou fait : elles ont pu se trouver embarrassées sur la conduite à tenir : doivent-elles elles-mêmes porter ces révélations en haut lieu ? qui prévenir ? comment agir ? si la personne abusée n'entame pas elle-même des démarches, faut-il le faire à sa place ? Ces questions renvoient aux réflexions menées par des associations d'aide aux victimes sur le manque d'outils ou de services à disposition pour agir

face à la découverte d'abus sexuels. Le Vatican a très récemment (décembre 2019) renforcé les dispositions existantes pour lutter contre les infractions sexuelles, en imposant notamment à tous les clercs, religieux et religieuses une obligation de signalement et en levant le secret pontifical qui empêchait les victimes de connaître les procédures en cours et les sanctions prononcées. Le développement de « commissions abus sexuels » dans certaines communautés, de cellules d'écoute, de kits d'information et d'orientation est une des réponses possibles pour surmonter ces difficultés et donner une suite utile à toute révélation de faits de violences et d'abus sexuels. Mais d'après les entretiens que nous avons conduits, pour le moment, l'Église catholique paraît cruellement manquer des moyens facilitant la prise de parole et le traitement des dénonciations, tels que des procédures claires, des appareils et des personnels judiciaires formés à ces questions ; en particulier, le pouvoir discrétionnaire des évêques semble bien demeurer un obstacle de taille à toute évolution.

4. APRÈS LES VIOLENCES SEXUELLES : PARCOURS ET ATTENTES

Les violences et abus sexuels peuvent avoir des effets considérables sur le bien-être physique et psychique des personnes abusées : dépression, anxiété, conduites à risques, troubles des conduites alimentaires, perturbations de la vie affective ou sexuelle, tendances suicidaires et douleurs chroniques sont parmi les symptômes communément relevés par la littérature scientifique. Mais lorsque des violences sexuelles prennent place en contexte catholique, outre le fait que ces conséquences peuvent être majorées du fait du lien sacré entre la personne abusée et l'abuseur, il faut y ajouter le retentissement sur la foi ou la pratique religieuse qui peut fragiliser encore davantage les personnes abusées. Dans une étude conduite en 1995 auprès de 1 810 adultes aux États-Unis et au Canada tirés au sort parmi une liste d'abonnés à une revue catholique, dont une partie ont été abusés sexuellement pendant l'enfance, le théologien Stephen Rossetti rapporte que les personnes abusées par des prêtres faisaient significativement moins confiance à l'Église et aux prêtres et se sentaient moins soutenues par Dieu dans leur vie quotidienne que les personnes abusées par des laïcs⁴⁰⁹. En effet, endossant le double rôle de professionnels au service de l'Église catholique investis d'une mission pastorale et de représentants du Christ, les prêtres sont perçus par les fidèles catholiques comme des personnes de confiance. Les violences sexuelles vont non seulement détruire le lien de confiance de la personne abusée avec le prêtre abuseur, mais aussi abîmer son lien avec sa foi ou l'Église et la priver ainsi d'un secours important pour surmonter l'épreuve de l'abus.

Parmi nos enquêtées, les conséquences de ces abus sont généralement dévastatrices : la majorité des religieuses rapportent des problèmes de santé mentale et physique nécessitant des années de thérapie et de grandes difficultés pour réorganiser leur vie en dehors du cadre de la communauté religieuse. Les violences subies ont également eu des effets importants sur leur spiritualité et conduisent à une redéfinition de leur rapport à l'Église (1). Les ressources et les aides à leur disposition sont peu nombreuses et pourtant leur mobilisation est déterminante pour atténuer les effets des abus et favoriser le processus de « guérison » à laquelle elles aspirent (2). Enfin, afin de clore cette partie, nous rapporterons les attentes exprimées par les personnes que nous avons rencontrées (3).

4.1. LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SEXUELLES

Je voyais bien que je m'enfonçais dans la dépression. Même après avoir quitté la communauté ! C'était tellement dur de devoir faire face à cette précarité parce que je

⁴⁰⁹ ROSSETTI S. J., « The impact of child sexual abuse on attitudes toward God and the Catholic Church », *Child Abuse & Neglect*, décembre 1995, vol. 19, n° 12, p. 1469-1481.

dépendais de tout le monde, sans savoir combien [la communauté religieuse] me verserait d'argent. J'ai bien vu que la dépression était là et je sentais que si je n'avais pas eu d'accompagnement psychologique, de lieu de parole et de soutien, je pouvais penser au suicide. Je savais, je voyais bien, je sentais que j'allais sur cette pente-là, tellement c'était dur ; parce que j'étais aussi dans cette période de séparation de la communauté. C'est des personnes avec lesquelles j'ai vécu pendant quasiment vingt-cinq ans, et c'est aussi des liens d'affection. C'est dur de quitter une communauté au bout de vingt-cinq ans, mais j'y suis contrainte finalement. Je n'ai pas d'autre choix parce qu'il y va de ma survie. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle]

Cet extrait du témoignage de Solène évoque plusieurs aspects des conséquences directes et indirectes que les abus sexuels peuvent avoir sur les religieuses : avoir vécu des violences sexuelles a des effets sur leur santé notamment mentale ; pour surmonter ces problèmes, il leur est nécessaire de prendre leurs distances avec leur abuseur et donc, souvent, avec leur communauté religieuse. Cet éloignement, qui les conduit généralement vers la sortie définitive, confronte les religieuses à d'autres difficultés : la précarité et la solitude affective. De telles perturbations conduisent donc les personnes abusées à s'employer non seulement à guérir, mais également à reconstruire leur cadre de vie pour assurer leur subsistance et enfin à redéfinir leur rapport à leur foi ou leur pratique religieuse.

4.1.1. SANTE ET SITUATION MATERIELLE : UNE VIE A RECONSTRUIRE

L'étude de Chibnall *et al.* de 1998 auprès d'un échantillon représentatif de 2 500 religieuses apostoliques des États-Unis⁴¹⁰ retrouve chez elles les mêmes symptômes que ceux identifiés dans la littérature scientifique chez les personnes ayant subi des abus sexuels : dépression, troubles du sommeil, troubles des conduites alimentaires, anxiété, addictions, syndrome de stress post-traumatique, idées suicidaires, douleurs chroniques, mauvaise santé et difficultés relationnelles. Les religieuses et séminaristes que nous avons rencontrés ont décrit des troubles similaires. Les abus sexuels peuvent également réactiver des troubles anciens vécus pendant l'enfance ou l'adolescence comme chez Elisabeth qui a à nouveau souffert d'anorexie après avoir été abusée :

D'abord, j'ai commencé par des médicaments. Ensuite, je me suis ouvert les veines et c'est devenu un truc. Quand je souffrais, je faisais ça, je me retrouvais à l'hôpital. Hospitalisée une semaine, deux semaines, j'étais en clinique, en cure de sommeil. Et ça a duré, je ne sais pas, au moins cinq ans après ma sortie [de la communauté religieuse], même plus. J'en ai fait quatre ou cinq et puis j'ai arrêté les tentatives de suicide. [Elisabeth, ex-religieuse, abusée à 26 ans (vers 1982) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

⁴¹⁰ CHIBNALL John T. *et al.* 1998, *op.cit.*

Les effets des abus sexuels sur la santé peuvent être ressentis rapidement, bien avant toute prise de parole des personnes abusées ou même avant toute prise de conscience de l'existence de violences sexuelles. Le cas de Tanya illustre bien l'ampleur du traumatisme causé par des abus qu'elle n'identifie pas :

Moi, j'ai fait une anorexie, je me suis tailladée un peu partout, j'ai eu des angoisses terribles, des terreurs nocturnes, mais je ne me l'expliquais pas. Et tout ça, paradoxalement, me faisait encore plus aller voir [mon abuseur] en lui disant « Je ne vais pas bien. Je ne comprends pas. » Et lui entretenait mon mal-être en me disant « Tu es en train de vivre une vie spirituelle, offre ça pour l'Église. » [Tanya, ex-religieuse, abusée à 24 ans (vers 1993) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Son abuseur, qui est à la fois son accompagnateur spirituel et le fondateur de la communauté lui procure des médicaments anxiolytiques et des antidépresseurs pour « l'aider » à atténuer ces troubles. Ce faisant, il a favorisé l'aggravation de l'état de santé de Tanya, dont les maux n'étaient pas pris en charge et qui a eu par la suite des idées suicidaires. Lorsqu'elle a pris conscience de la nature abusive de leur relation et révélé les violences sexuelles qu'il lui imposait, elle a pu commencer un long travail de reconstruction.

L'exemple de Tanya invite à interroger la possibilité d'une corrélation entre la nature des abus et leurs effets sur la santé : les personnes qui ont été violées pendant des années ou par plusieurs abuseurs souffrent-elles davantage que les personnes qui n'ont par exemple connu des attouchements qu'une seule fois ? Chez les personnes interviewées, comme dans l'enquête auprès des mineurs, il semble que plus les abus sont graves au sens juridique (viol ou tentative de viol), plus les effets sur la santé sont importants – les conduites à risques et les tentatives de suicide y étant plus souvent associées. Néanmoins, cela n'exclut pas que dans certains cas, des gestes de gravité juridique moindre peuvent également avoir eu des effets très importants sur la santé des personnes abusées. Solène dont les propos reproduits plus haut décrivent une profonde dépression, la tentation du suicide et la lutte pour sa survie, a subi des caresses et des baisers si furtifs qu'elle a longtemps hésité à les considérer comme des abus :

À la fin de la confession, très souvent il m'attrapait contre lui donc je me retrouvais coincée contre lui entre ses jambes et là, il m'embrassait sur le coin de la bouche. Souvent, je me disais « Mais il a fait exprès ou pas ? » parce que c'était très furtif et très subtil. C'était pas un vrai baiser sur la bouche, c'était sur le coin de la bouche. Mais comme on le connaissait bien... et en plus il était quand même très tactile, même dans les couloirs, ça lui arrivait, il nous passait la main dans le dos et il nous tenait un peu comme ça... Mais voilà, il avait 70 ou 75 ans, bon, un peu comme un grand père. (...) J'étais pas à l'aise, je me disais « Mais zut, il le fait exprès ou pas ? ». Et puis en même temps, comme c'était des gestes dans un cadre de consolation... Je ne savais pas en fait. Je ne savais pas très bien si c'était... Si c'était pour me consoler ou s'il abusait de moi. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle]

Les résultats de l'étude de Chibnall *et al.* suggèrent que le ressenti de l'abus est plus violent quand l'agresseur est un religieux que lorsqu'il est un laïc : les données de cette vaste enquête permettent en effet de comparer la perception des religieuses confrontées à un abus sexuel au moment de l'abus avec leur perception au moment de l'enquête, soit une vingtaine d'années plus tard pour beaucoup. Lorsque l'abuseur était une personne laïque, les perceptions à l'époque des violences et au moment de l'enquête étaient unanimement négatives, tandis que lorsque l'abuseur était un membre du clergé, la perception de la relation « à l'époque » était généralement positive et est devenue négative avec le temps. L'hypothèse des auteurs pour expliquer cette importante différence est en rapport avec la spécificité de l'interdit catholique de toute activité sexuelle non procréative et hors mariage. Selon eux, dans le cas d'un abuseur laïc, la motivation de l'auteur des violences peut avoir été perçue d'emblée comme purement sexuelle, coercitive et unilatérale. Dans le cas du membre du clergé, la promesse d'une relation privilégiée, d'une amitié spéciale, avec une personne qui partage les risques de violation du vœu de célibat et de l'interdiction des relations sexuelles extraconjugales, aurait permis aux religieuses de se faire des illusions sur la motivation et les intentions de l'abuseur pendant une certaine période, avant de prendre conscience que l'intention de l'abuseur était en fait tout autre.

Nos données ne nous permettent pas de comparer la perception d'abus commis par des laïcs et par des clercs. Mais les propos recueillis auprès des religieuses révèlent que la spécificité de la relation avec leurs abuseurs a effectivement influencé leur ressenti : le lien de confiance, d'amitié, voire de dépendance affective et spirituelle, sur lequel s'est scellée la relation abusive dans la majorité des cas a contribué à aveugler les personnes abusées sur les intentions de l'abuseur. Ultérieurement, la prise de conscience de cette manipulation, qui peut en outre être interprétée comme une erreur de jugement par la personne abusée et nourrir leur sentiment de culpabilité, a ajouté une désillusion brutale aux effets des violences sexuelles.

Les conséquences des abus sexuels sur la vie affective et sexuelle des religieuses n'ont pas été spontanément abordées lors de nos entretiens. Les personnes qui ont quitté la vie religieuse depuis les abus ont néanmoins évoqué spontanément des difficultés, plus ou moins surmontées aujourd'hui selon les cas. Laëtitia évoque sa peur des hommes malgré son envie de rencontrer quelqu'un :

Ce qui est marrant, c'est qu'après avoir déposé plainte, j'ai une peur des hommes qui est apparue [rires] c'était un vrai cirque ! C'est un drôle de mécanisme. Le métro c'était un cirque ! (...) Il fallait pas qu'ils m'approchent de près parce que... j'étais agressive. Donc j'ai pas de copains. Aujourd'hui, j'ai un peu moins peur de parler aux hommes. Mais il y a deux ans, un homme voulait se mettre en face de moi dans un café, je l'ai écharpé devant tout le monde ! [Laëtitia, ex-religieuse, abusée à 20 ans (vers 1991) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Interrogé sur les conséquences que les abus sexuels ont eues sur lui, Fabio évoque l'impossibilité de lier vie sexuelle et vie amoureuse :

Une dissociation de la sexualité et du désir. Je ne l'ai pas fait pour des raisons éthiques et parce que je ne suis pas intéressé par l'argent, mais j'aurais très bien pu me prostituer. J'ai rencontré des gens qui ont été amoureux de moi. J'ai eu des relations sexuelles avec des gens qui disaient « Mais on ne peut jamais t'atteindre ». (...) Il y a bien un désert, un désert affectif, une solitude immense. [Fabio, ex-séminariste, abusé à 23 ans (vers 1987) par un prêtre « thérapeute »]

Tanya, qui, après avoir quitté sa communauté a rencontré un homme avec qui elle a par la suite eu trois enfants, décrit une vie de famille épanouie mais des obstacles pour « reconstruire son rapport à l'homme » dont seules la patience et la compréhension de son conjoint ont pu venir à bout.

Au-delà des difficultés à nouer des liens affectifs ou construire une sexualité sereine dans les années qui suivent la sortie de la relation abusive, un effet indirect supplémentaire des abus sexuels est la solitude immédiate causée par la rupture avec la communauté religieuse. Lorsque Delphine, hospitalisée dans une clinique psychiatrique à la suite des violences qu'elle a subies, annonce au fondateur de sa communauté qu'elle ne souhaite pas y revenir, celui-ci lui interdit immédiatement tout contact avec ses frères et sœurs de la communauté ; elle n'a pu ni leur expliquer sa situation, ni dire au revoir, ni revenir chercher ses affaires, se retrouvant soudainement comme ostracisée. Une règle tacite semble en effet avoir cours dans toutes ces communautés : les contacts avec la personne qui part sont prohibés, quelles que soient ses raisons, comme l'explique Solène.

J'ai écrit à la communauté en expliquant ce qui s'était passé, sans rentrer dans tous les détails, mais quand même en donnant des éléments assez précis parce que jusqu'ici, il y a assez peu de membres de la communauté qui ont parlé. Moi, je voulais que la communauté sache. J'ai aussi expliqué tout mon discernement de cette année et pourquoi j'en arrivais à quitter la communauté, parce que je ne voulais pas quitter en claquant la porte. C'est important que les membres du foyer comprennent. Je sais qu'ils ont compris, mais presque aucun ne s'est manifesté à moi pour me dire « On compatit, etc. », pris dans ce système de « celui qui quitte la communauté, c'est fini ». Alors que ce n'est pas ça qu'ils pensaient, mais parce que jusqu'ici, ça avait été ça : c'était « puisque cette personne quitte, on vous demande de garder une distance par rapport à elle. Elle a fait le choix ou il a fait le choix de quitter la communauté, donc ce n'est pas opportun de garder un lien avec cette personne ». Donc les membres du foyer, alors qu'ils comprenaient – je sais qu'ils ont compris mon cheminement et mon discernement – ne se sont même pas autorisés ou n'ont même pas eu ce réflexe de manifester leur empathie et leur compassion. Donc, moi, je leur ai annoncé ça fin novembre et je suis restée pendant pratiquement quinze jours, trois semaines avec pratiquement aucun signe d'affection fraternelle par rapport à ma décision. C'était très, très dur. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle]

Philippe nous a également fait part de son désarroi devant l'absence de sollicitude de la part de ses anciens frères ou pères du séminaire :

J'en ai eu très gros sur le cœur. J'ai ressenti vraiment de l'abandon total, de la lâcheté. (...) Il m'a semblé clair qu'à partir du moment où le prêtre quitte le ministère de prêtre, il est rayé définitivement des listes. Il est hors-jeu. Je trouve cela complètement non-fraternel, non-évangélique, non-chrétien. [Philippe, ex-séminariste, abusé à 25 ans (vers 1992) par le père supérieur]

Solène considère que les membres de sa communauté ont compris sa décision, mais ce n'est pas toujours le cas : Joanna et Claire ont rappelé que les membres des communautés peuvent également réagir avec hostilité aux révélations d'abus et blâmer les personnes abusées pour avoir mis en cause la sacro-sainte figure du prêtre.

Hors de l'« institution totale »⁴¹¹ que représentait leur communauté, les religieuses abusées doivent donc non seulement gérer leurs problèmes de santé, mais aussi affronter une solitude d'autant plus grande que, comme nous l'avons décrit, elles ont peu, voire pas de soutien social ou familial, leur engagement en religion ayant conduit à des ruptures familiales ou des éloignements durables et à l'impossibilité d'entretenir ou de créer des liens amicaux. Par ailleurs, elles doivent aussi organiser leur subsistance, trouver un logement et des revenus alors que la vie religieuse ne leur a - pour la plupart - pas donné l'occasion de développer des compétences professionnelles spécifiques et reconnues sur le marché du travail.

Les conséquences des violences sexuelles sur la sécurité matérielle et la vie professionnelle des religieuses est un aspect qui reste, à notre connaissance, inexploré par la recherche. On a pourtant vu précédemment que l'un des obstacles à la révélation des abus résidait dans la situation de précarité des religieuses qui, en l'absence de ressources financières, de logement et de réseau social, peuvent hésiter à s'engager dans un processus de dénonciation qui les conduirait à devoir quitter leur cadre de vie. Les entretiens avec les religieuses mettent tous en avant le défi qu'a constitué la sortie de leur communauté d'un point de vue matériel, alors que le droit canon prévoit normalement que la communauté religieuse se doit d'aider financièrement la personne sortante à s'installer. Avec en moyenne une vingtaine d'années de vie de réclusion, sans avoir pu faire d'études pour certaines, les religieuses que nous avons interviewées ont connu des moments très difficiles dans les semaines qui ont suivi leur sortie. Elisabeth relate ainsi qu'après avoir quitté soudainement son abuseur et sa communauté,

⁴¹¹ Le sociologue Erving Goffman appelle institution totale « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupé du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » dans GOFFMAN Erving, *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Les Éditions de Minuit, 1979, 448 p. Bien que la réclusion soit librement choisie par les religieuses (contrairement aux personnes enfermées dans des asiles, prisons et orphelinats), il nous semble que l'expression d'institution totale ne contrevient pas à la définition proposée par Goffman, qui insiste sur le mode de fonctionnement de l'institution et non sur le rapport de l'individu à cette institution.

c'est grâce à la générosité d'une ancienne connaissance, un laïc rencontré lors d'une retraite, qu'elle a pu commencer à reconstruire sa vie :

J'ai recommencé très progressivement à travailler ; en raison de mes problèmes de santé, je n'ai pu travailler qu'à mi-temps. En fait, il a fallu aussi trouver un logement au bout d'un moment. Ça, c'est un ancien laïc, il m'a trouvé un studio. Il a payé le premier mois, il a payé la caution et quand j'ai fait une tentative de suicide, il l'a su et m'a dit « Je te coupe complètement les vivres. Tu te rends compte de ce que tu fais aux gens qui s'occupent de toi !? » Et là, je me suis retrouvée complètement seule. [Elisabeth, ex-religieuse, abusée à 26 ans (vers 1982) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

Lorsqu'Agnès quitte sa communauté, elle en appelle aux responsables de son ordre pour l'aider à trouver un hébergement provisoire : on ne lui propose que d'aller travailler comme aide à domicile dans une famille catholique. Là, elle est violée par le père de famille à plusieurs reprises :

Il m'avait sous la main. Il savait que je ne lui échapperais pas, pendant un mois. Ma seule solution aurait été d'aller dormir sous les ponts. Pourquoi les frères ne m'ont pas accueillie ? S'ils m'avaient accueillie, ça ne serait pas arrivé. [Agnès, ex-religieuse, abusée à 31 ans (vers 2007) par un prêtre d'un ordre traditionnel].

Agnès qui n'avait en France aucune famille, aucune ressource et quasiment aucun soutien de la part de sa communauté, n'a pas pu échapper à ces nouvelles violences sexuelles car elle redoutait de se retrouver en plus grand danger encore si elle quittait l'emploi qui lui assurait un hébergement. Le dénuement dans lequel se retrouvent les religieuses qui doivent quitter leur communauté les place en effet dans des situations de dépendance extrême à l'égard de leurs amies, de l'Église ou de leur famille. Pour en sortir, elles doivent, si elles ne sont pas trop âgées, trouver rapidement un emploi en surmontant l'obstacle d'avoir une expérience professionnelle parfois limitée, voire inexistante. L'âge auquel on quitte la communauté est par conséquent un facteur favorisant plus ou moins les reconversions possibles. Joanna a plus de cinquante ans quand elle décide de quitter sa communauté, ses possibilités de trouver un emploi sont minces :

Moi, je voulais vivre. Je voulais vivre. Donc, du coup, j'étais soulagée de trouver quelque chose parce que je n'avais pas de compétences. J'ai un peu travaillé sur un projet professionnel avec un monsieur qui m'a aidée gratuitement. Il m'a dit « Vous avez trois handicaps. Vous êtes vieille. Vous êtes une femme. Vous êtes une étrangère » (rires). Du coup j'étais bien contente de trouver du travail à l'hôpital de T. [Joanna, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1975) par le fondateur d'une communauté nouvelle]

Solène est encore jeune, mais comme Elisabeth, son état de santé au sortir de sa communauté est si mauvais qu'elle n'est pas en capacité de travailler pour subvenir à ses besoins :

Psychologiquement, physiquement, je ne suis même pas encore complètement sortie de la dépression. Je ne suis même pas en capacité de prendre un poste. Et puis, je n'ai aucun capital devant moi, j'ai rien, rien, rien, rien. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18

ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle]

Comme on le verra plus loin, reconstruire sa vie hors d'une communauté religieuse nécessite de pouvoir mobiliser des ressources multiples : soutien social, aides financières, aides thérapeutiques. Mais les conséquences des abus sexuels se font également sentir sur la vie spirituelle.

4.1.2. CONSEQUENCES SUR LA FOI ET LE RAPPORT A L'ÉGLISE

Les violences sexuelles commises par des prêtres sont vécues, en raison du statut social des abuseurs, comme une violence multidimensionnelle : physique et psychique mais aussi morale et spirituelle. Sur les douze religieuses abusées sexuellement par un membre du clergé que nous avons rencontrées, seules quatre d'entre elles sont restées dans la vie religieuse. Les huit autres, ainsi que les deux séminaristes, ont quitté leur communauté et redéfini les contours de leur attachement à l'Église catholique.

Pour quelles raisons certaines restent-elles et d'autres quittent-elles la vie religieuse ? Il semble que les religieuses qui ont quitté leur communauté après les violences étaient celles qui avaient connu les actes les plus graves (d'un point de vue juridique) ou les plus longs (sur plusieurs années) ; ce sont principalement celles qui ont été abusées par les fondateurs ou les responsables de leur communauté et qui ne peuvent plus y vivre parce qu'elles y sont menacées par leur abuseur ou parce que leur dénonciation des abus les y a marginalisées.

Pour les quatre autres femmes, le maintien dans la vie religieuse peut s'expliquer soit par le fait que les liens avec leurs abuseurs étaient plus ténus, soit parce que les abuseurs ne jouissaient pas de la même image très charismatique : les violences qu'ils ont commis n'auraient ainsi pas entièrement entaché la relation qu'elles avaient avec Dieu ou avec l'Église catholique. À l'appui de cette hypothèse, on peut noter que l'abuseur de sœur Christine était un prêtre de passage qu'elle pouvait ne jamais revoir ; la religieuse qui a abusé de sœur Dominique avait certes un ascendant hiérarchique mais elle n'était pas dotée de la même aura qu'un fondateur et surtout elle a immédiatement été sanctionnée et éloignée par les responsables de la communauté. Quant à sœur Thérèse, son abuseur était également un simple frère vivant dans un autre pays ; elle a donc pu couper tout lien avec lui sans rompre ses engagements spirituels.

Seule Delphine, ex religieuse, après avoir décidé de quitter la communauté où elle avait subi des violences, a tenté de vivre dans une autre pendant quelques mois avant de finalement faire le choix de revenir à la vie civile. Les autres religieuses et séminaristes ont quitté non seulement leur communauté, mais aussi la vie religieuse. On peut le comprendre par le fait que dans la majorité des cas l'abuseur était vu comme une personne très sainte, si ce n'est comme l'incarnation de Dieu. On peut supposer que chez les religieuses abusées par les responsables de leurs communautés la confusion entre la figure de guide spirituel et celle

d'abuseur sexuel était plus profonde qu'ailleurs, et qu'à la suite des abus, elles éprouvent un rejet plus fort de toute vie religieuse. Leur rapport à l'Église en tant qu'institution, ou aux prêtres, est devenu différent. Sœur Christine pense que sa foi est intacte, parce qu'elle distingue beaucoup les responsabilités, mais elle précise qu'elle porte sur l'Église un regard critique, de l'intérieur. Presque toutes les personnes interviewées ont en revanche exprimé leur défiance vis-à-vis des prêtres en général depuis les abus.

Les dommages ne se limitent pas à la perte de confiance dans l'Église catholique, la foi des personnes abusées peut également avoir été altérée. Claire a ainsi décidé de quitter l'Église catholique et envisagé de se tourner vers le judaïsme et Philippe explique avoir renoncé à son statut de prêtre :

J'avais demandé à Rome d'être « dés-ordonné » comme des couples peuvent demander la nullité du mariage. Mais cela m'a été refusé. Seul un retour à l'état laïc m'a été accordé, ce qui m'a rendu fou de rage. Je voulais même me faire débaptiser. [Philippe, ex-séminariste, abusé à 25 ans (vers 1992) par le père supérieur]

On rappellera ici que dans l'enquête sur les personnes abusées par un clerc alors qu'elles étaient mineures, moins de la moitié des répondants (49%) sont restés catholiques, tandis que 47% déclarent ne plus l'être et 4% déclarent avoir changé de religion. De même 47% des personnes abusées mineures ont gardé la foi, mais 33% l'ont perdue et 20% ne savent pas (voir partie 1 du rapport). L'effet des abus sexuels sur la désaffiliation spirituelle est donc indéniable. On observe également une redéfinition de la spiritualité chez plusieurs religieuses abusées, qui se manifeste par le rejet de pratiques où interviennent trop d'intermédiaires et le désir d'un rapport plus personnel à la religion.

Je ne sens pas de remise en cause profonde de ma vocation, mais par contre de ma manière de prier, oui. Je n'arrive plus à vivre de sacrement de confession depuis des mois, alors que je le vivais tous les quinze jours au minimum. Oui, pendant une bonne période, je ne pouvais même plus me dire dans mon cœur "mon Dieu, je vous aime". Parce que mon amour de Dieu a été quasiment brouillé avec cet amour humain avec lequel je me battais. Ça crée de la confusion. Comment aujourd'hui, je peux continuer d'aimer Dieu en prenant conscience de cette confusion que j'ai vécue ? C'est compliqué pour moi. [Sœur Thérèse, religieuse, abusée à 20 ans (vers 2005) par un religieux d'une communauté nouvelle]

Alors en fait, la foi est bien abîmée. Je ne supporte plus les liturgies très fastueuses, les prières communautaires, les célébrations où il y a beaucoup d'expressions. Je préfère les liturgies et prières plus sobres. C'est vrai que j'ai eu et j'ai toujours beaucoup de mal dans la prière personnelle, dans mon lien avec Dieu. En fait, c'est un peu comme si Dieu était absent, comme si je n'avais plus le moyen d'être en relation avec lui. Ça, ça m'a beaucoup fait souffrir en fait les dernières années, parce que tout devenait très, très difficile, très dur. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle]

Les derniers mots de Solène évoquent une autre spécificité des abus sexuels commis par des clercs : le pilier que pouvaient constituer leur foi ou leur rapport à l'Église pour les soutenir en cas d'épreuve s'effondre ; en plus des effets sur leur santé, leur vie affective et leur situation matérielle, les religieuses abusées sexuellement sont également fragilisées par l'ébranlement de leur rapport à Dieu au moment même où elles ont besoin d'aide, alors qu'il s'agissait d'une ressource importante car constitutive de leur identité.

Les violences sexuelles commises par des membres du clergé sur des personnes majeures consacrées peuvent conduire à des bouleversements dans toutes les sphères de la vie des personnes concernées. Nos données ne nous permettent pas d'identifier dans des parcours divers, à la suite d'abus sexuels vécus différemment, ce qui détermine la sévérité des conséquences sur la vie sociale, affective, professionnelle des personnes abusées ou encore sur leur santé. Toutefois, il semble que certaines ressources puissent favoriser le processus de reconstruction de soi auquel toutes et tous aspirent.

4.2. TROP PEU D'AIDES POUR S'EN SORTIR

La dénonciation de l'abus sexuel déclenche un processus que les personnes interviewées qualifient de parcours de « guérison » ou de « reconstruction ». Ces parcours sont longs, éprouvants et plus ou moins facilités par les ressources à disposition ou progressivement mises en place par les personnes abusées. De quelles aides disposent les religieuses abusées sexuellement ? Quelles ressources ont été déterminantes pour les accompagner dans leur parcours ?

[Mon frère] m'a emmenée voir une assistante sociale qui m'a parlé de bilan de compétences. Une amie à Paris m'a proposé de me loger, je ne me sentais pas de rester chez ma maman. Donc j'ai fait un bilan à Paris, au bout de six mois tout ce qui ressortait c'était les métiers de la communication. Donc j'ai repris des études, j'ai passé deux ans à bosser comme une malade, ce qui m'a aidée à me sortir de ça aussi. En parallèle, j'ai vu un psychiatre. À la fin de mes études, j'ai rencontré V. par le biais d'une amie, on s'est marié, j'ai eu trois enfants. Et puis j'ai continué à voir encore un psychiatre pendant quelques années, puis c'est allé mieux et j'ai arrêté. Et là, à nouveau depuis septembre, je revois un psychiatre. Le processus de guérison, ça prend du temps.
[Tanya, ex-religieuse, abusée à 24 ans (vers 1993) par le responsable d'une communauté nouvelle]

Cet extrait rappelle que disposer d'un réseau de connaissances est un atout précieux : ce n'est qu'avec l'aide de proches que Tanya a pu envisager une formation professionnelle, qui a contribué à sa guérison. Les entretiens mettent en évidence le rôle important que peuvent jouer les proches des religieuses dans les temps qui suivent les dénonciations de violences sexuelles, en particulier pour celles qui ont quitté leur communauté. Il peut s'agir d'un soutien psychologique essentiel mais aussi d'un soutien matériel, d'un hébergement. Ainsi Laëtitia,

Elisabeth et Solène ont pu nouer quelques liens pendant leurs années en communauté avec des personnes rencontrées pendant des retraites, des pèlerinages ou des missions diverses. Agnès en revanche a passé près de vingt ans dans une communauté très fermée au monde extérieur ; elle précise que sans l'aide minimale que lui a apporté sa famille spirituelle (en l'envoyant comme aide à domicile dans une famille), elle se serait retrouvée à la rue. Les propos recueillis confirment que les familles, ou du moins les parents, sont rarement des pourvoyeurs d'aide au moment de ces ruptures biographiques, ce sont davantage vers des amis que les religieuses peuvent se tourner. On constate également l'interdépendance des soutiens : retrouver une bonne santé passe par le fait d'avoir un logement et un revenu, mais pour accéder à l'emploi il est également nécessaire d'être en bonne santé.

Le recours à des psychologues, psychanalystes ou psychiatres a été décrit comme incontournable par nos enquêtées qui ont toutes initié un suivi thérapeutique à un moment de leur parcours. C'est également l'aide professionnelle la plus sollicitée chez les victimes mineures, avant le recours à la justice et à des associations de victimes. Mais toutes ont souligné le coût élevé, parfois prohibitif de ces soins, évoquant des sommes qui atteignent facilement plusieurs milliers d'euros. La durée de ces thérapies et les situations de précarité des religieuses les ont parfois contraintes à les interrompre, y compris lorsque la médiatisation de certaines affaires ravivait des souffrances qui nécessitaient une aide psychologique. Pour certaines religieuses, à l'obstacle financier s'ajoute l'obstacle géographique : Sœur Dominique a exprimé son désarroi de n'avoir pas pu accéder à une aide thérapeutique dans le pays en développement où elle a été missionnaire pendant plusieurs années après les abus.

Le recours à des associations d'aide aux victimes n'a presque pas été mentionné par les religieuses que nous avons rencontrées, mais certaines étaient encore au tout début de leur nouvelle vie, ayant dénoncé les violences seulement quelques semaines ou mois avant notre rencontre. Elles étaient d'ailleurs en demande de contacts d'associations d'aide aux victimes. Le recours à des avocats, l'engagement dans des procédures judiciaires civiles n'ont été mentionnés que par quelques personnes : dans les cas de viols répétés, les religieuses et séminaristes ont toujours préféré solliciter d'abord la justice canonique. Plusieurs enquêtées rapportent également que dans leurs contacts avec les autorités ecclésiales ou les services de médiation sollicités, leurs interlocuteurs ne leur ont pas conseillé de porter leur affaire devant la justice civile. Les trois procédures au civil évoquées lors des entretiens résultent soit de l'inaction de l'Église lorsqu'elle a été informée des abus, soit d'une coïncidence : deux religieuses ont été invitées par la police judiciaire à déposer une plainte contre leur abuseur parce que leurs témoignages avaient été enregistrés dans l'ordinateur d'un médiateur de l'Église catholique, qui fut l'objet d'une saisie dans le cadre d'une affaire de violences sexuelles judiciairisée impliquant d'autres personnes. En revanche, comme on l'a vu dans la section précédente, les autorités de l'Église ont systématiquement été informées des abus et sollicitées pour apporter un soutien aux personnes abusées, un soutien rarement jugé satisfaisant par les personnes concernées comme nous verrons dans la sous-partie suivante.

Cette analyse nous amène à souligner le caractère extrêmement limité des ressources sur lesquelles les religieuses abusées sexuellement peuvent s'appuyer. Si la révélation des abus est bien un geste salvateur, de libération vis-à-vis de l'abuseur, elle ouvre également une période de confrontation à des défis importants qui affectent tous les pans de la vie des personnes concernées. Dans la perspective d'améliorer la prise en compte des violences sexuelles commises en son sein, il apparaît nécessaire que l'Église développe l'accompagnement des personnes abusées, particulièrement en ce qui concerne leur santé et leur situation matérielle et professionnelle.

4.3. LES ATTENTES DES RELIGIEUSES VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE

Face aux violences sexuelles commises par des clercs, le constat des personnes que nous avons rencontrées est sans équivoque : l'Église catholique peut et doit mieux faire. Les propos recueillis permettent d'identifier des attentes spécifiques qui concernent principalement l'aide à apporter aux personnes abusées et plus généralement le fonctionnement de l'Église.

4.3.1. UN SOUTIEN REEL, TOUT AU LONG DU PARCOURS POST-VIOLENCES

Le recours à la médiation ou l'intervention de l'Église avant toute procédure devant la justice civile peut être vu comme un témoignage de loyauté vis-à-vis de l'institution ecclésiale. Mais il confirme également l'idée, exprimée dans la majorité des entretiens, que la reconnaissance de l'abus par l'Église catholique est une étape essentielle pour recouvrer un meilleur état de santé.

Je pense qu'il est très important que les évêques, s'ils en sont capables, ce dont je ne suis pas du tout sûre, prennent la mesure de la souffrance des victimes, du mal qui leur a été fait, de la profondeur de ce mal et de leur part de responsabilité. [Claire, ex-religieuse, abusée à 25 ans (vers 1970) par un fondateur puis un responsable de communauté nouvelle]

Je dois quand même redémarrer complètement ma vie. Il y a vraiment quelque chose de l'ordre de l'injustice. C'est toujours une souffrance et ça me met en colère. Quand on demande un rendez-vous à un évêque, on n'a même pas de réponse. Il y a quand même une désinvolture profonde parfois, je ne dis pas de tout le monde, mais de certaines personnes. [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle]

Le silence de l'Église a pu être décrit comme une cause de détresse accentuant celle infligée par les violences elles-mêmes :

J'ai énormément souffert de ne pas avoir été soutenu à la mesure de la profondeur affective que j'avais pour ma famille spirituelle, au moment où j'en avais le plus besoin. Cette souffrance a été accentuée au cours des années qui ont suivi, quand, après m'être expliqué et avoir clairement exprimé que je lui restais très lié de cœur et spirituellement, je constate que la réponse est la sourde oreille, le silence, l'ignorance et l'oubli. [Philippe, ex-séminariste, abusé à 25 ans (vers 1992) par le père supérieur]

Lorsqu'elles ont été prises au sérieux, les personnes abusées ont reçu une demande de pardon au nom de l'Église et ont été invitées à pardonner leur abuseur. Ces demandes de pardon, de même que les offres de prières, ont été perçues par nos enquêtées comme une violence supplémentaire car elles représenteraient un déni des souffrances endurées et une réponse inadaptée à la situation.

Au-delà du réconfort moral et psychologique que l'action de l'Église pourrait apporter aux personnes abusées par des clercs, c'est une aide matérielle qui est attendue. Claire suggère ainsi que l'Église développe une réflexion sur « le prix de la douleur », c'est-à-dire la valeur accordée par l'Église à la prise en charge des traitements et des thérapies nécessitées par les personnes abusées. Joanna rappelle que la pauvreté des religieuses peut les conduire à devoir « mendier » pour se soigner, c'est-à-dire recourir à la générosité d'autrui.

Cet aspect renvoie à la question des ressources que les communautés mettent à disposition de leurs membres quand celles-ci quittent la vie religieuse. Un grand nombre de communautés a longtemps fonctionné sans garantir de protection sociale à leurs membres. Si la Cavimac, organisme unique en charge de la gestion des risques vieillesse, invalidité et maladie des ressortissants des cultes, est instituée depuis 2000, toutes les congrégations et communautés ne se sont pas immédiatement acquittées de leurs cotisations et n'ont pas fait bénéficier leurs membres des prestations proposées. La majorité des religieuses que nous avons interrogées a travaillé de manière informelle, sans recevoir de fiche de paie, sans être rémunérée à la hauteur des heures travaillées, sans cotiser pour sa retraite et sans avoir droit à l'assurance maladie. Une fois sorties de leur communauté, certaines ont tenté d'obtenir des dédommagements, mais elles ont rapporté des difficultés pour obtenir des aides financières correspondant aux trimestres travaillés non cotisés par leur communauté :

Dans la négociation, j'ai quand même posé que pendant plusieurs années, il n'y avait eu que deux trimestres cotisés et que ça avait un impact et je voulais régulariser aussi cet aspect-là. Et on m'a répondu : « Ça t'appartient de racheter des trimestres de retraite et ton niveau de retraite dépendra de ton travail futur. Tu avais fait le choix d'être en communauté et d'avoir ce statut-là. » Donc, en gros, rien à faire quoi. C'est comme ça qu'on me l'a écrit, mais en fait on n'était pas au courant quand on est rentré ; moi, à 21 ans, je ne me suis pas projetée en me disant un jour peut-être je quitterai la communauté, donc c'est pas grave. Et d'ailleurs, on ne savait même pas que la communauté ne cotisait qu'à deux trimestres de retraite. Moi, je l'ai su au moment où ça a changé, en 2011, on est passé à 4 trimestres. C'est là où on a eu un salaire plus élevé, justement, notamment parce que certains étaient partis et avaient négocié sur

cet aspect-là. Donc aujourd'hui, c'est en cours, mais je n'ai rien reçu pour l'instant. (...) De toute façon, je ne récupérerai pas tout et je ne demande pas de récupérer tout. Mais moi, j'ai besoin de voir venir pendant un an, parce que je sais que je vais pas forcément trouver du travail tout de suite. » [Solène, ex-religieuse, abusée à 18 ans (vers 1991) par un prêtre diocésain puis par le responsable d'une communauté nouvelle]

Enfin l'aide réclamée à l'Église par les personnes abusées peut aussi prendre la forme de ressources informatives. La mise à disposition d'un carnet d'adresses de psychologues ou d'une aide juridique formés aux problématiques des violences sexuelles en contexte religieux fait également partie des attentes exprimées sur l'accompagnement des personnes abusées.

4.3.2. FORMATION DES PRETRES ET REDEVABILITE

La question de la formation des prêtres est un sujet évoqué par la quasi-totalité de nos enquêtées. Les personnes abusées attendent de l'Église qu'elle revoie l'accompagnement spirituel de femmes par les prêtres. Par ailleurs, il leur semble souhaitable de briser l'entre-soi masculin clérical en développant la coopération avec des femmes et des laïcs. Elles souhaitent des mesures pour favoriser un meilleur discernement des vocations des prêtres et lutter contre les dérives du cléricalisme. Elles estiment également qu'il est nécessaire de revoir le rapport de l'Église à la sexualité et à la chasteté, notamment dans les formations existantes où ces sujets sont actuellement très peu abordés. Ces demandes vont dans le sens d'une professionnalisation de la fonction de prêtre, en particulier dans le domaine de l'accompagnement spirituel. La sociologue Céline Béraud observait dans son enquête publiée en 2006 que les prêtres rejetaient l'image d'un ministère exercé comme une profession pour souligner l'aspect principalement vocationnel du sacerdoce⁴¹². Néanmoins les nombreux cas de violences sexuelles, mais aussi d'abus spirituels, ou encore les abus de pouvoir et abus de confiance renforcent les demandes des catholiques y compris en interne, de rapprocher le mode d'exercice des prêtres des modèles profanes en développant des codes de bonne conduite sur le modèle de ce qui peut exister dans le monde de l'entreprise.

Une autre attente exprimée par nos enquêtées concerne la clarification des domaines de responsabilité face aux abus. La justice canonique s'exerce d'abord au niveau diocésain ; une religieuse entendue pour cette enquête demande : « Qu'en est-il des communautés qui sont transversales aux diocèses ? Quelle règle s'applique dans ces cas-là ? ». Ceci rejoint la question de la territorialisation des responsabilités : qui s'occupe d'un prêtre qui a commis des abus sexuels dans un diocèse X mais réside au moment de la dénonciation de ces abus dans un diocèse Y ? Plusieurs religieuses rapportent que, lorsqu'elles ont signalé les abus, les autorités ecclésiastiques auraient mis en avant ces problèmes de compétence territoriale pour justifier leur inaction vis-à-vis des abuseurs. Enfin, l'articulation entre justice étatique et justice canonique est un autre sujet sur lequel les personnes interviewées attendent des

⁴¹² BERAUD Céline, *Le métier de prêtre. Une approche sociologique*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2006, 157 p.

clarifications. Les exemples rapportés par les personnes que nous avons entendues au cours de cette enquête confirment que le droit canonique ne prend pas en compte les droits des victimes.

CONCLUSION

En plus des effets sur leur santé physique et psychique, souvent aggravés par le silence de l'Église, les religieuses rencontrées pour cette enquête ont eu à gérer le fait d'être ostracisées par leur communauté et ont dû s'engager dans un parcours de reconstruction de soi incluant leur vie spirituelle, leur situation professionnelle et matérielle et leur vie sociale et affective. Pour ce faire, elles ont reçu très peu d'aide et de soutien de leurs proches ou de l'Église, ce qui les maintient dans une situation de précarité et de fragilité, en particulier pour les religieuses qui ont quitté leur communauté. Ces difficultés sont anticipées par les personnes abusées et constituent dès lors des obstacles à la prise de décision de révéler les abus et de quitter la communauté où ils se sont déroulés. Enfin, un autre enjeu pèse sur les parcours post-violences : l'équilibre à trouver entre la prise de parole – jugée indispensable d'un point de vue thérapeutique – qui peut se concrétiser dans une démarche de témoignage public, voire une procédure judiciaire, et la mise à distance de l'expérience vécue et du traumatisme qui y est associé. Les personnes abusées doivent littéralement jongler entre l'impératif de « parler, pour soi ou pour les autres » – l'idée d'un devoir de témoignage pour celles et ceux qui n'osent pas ou ne peuvent pas le faire a été souvent rapportée – et la nécessité aussi de « tourner la page », de « passer à autre chose ». Cette dimension paradoxale des conséquences des abus reste encore trop peu prise en compte. Elle invite également à mettre à distance l'« injonction au traumatisme » à vie ⁴¹³ qui pèse sur les personnes reconnues comme victimes alors que les exemples des personnes que nous avons interviewées montrent aussi qu'elles veulent et peuvent retrouver une identité sociale non définie par leur expérience de violences.

L'enquête donne à lire les situations de personnes très engagées dans une démarche de témoignage, qui sont considérées comme les mieux à même de surmonter leur traumatisme : ne sont restituées ici ni les expériences, ni les parcours des personnes abusées qui n'ont pas réussi à parler, qui n'ont peut-être pas trouvé la force de dénoncer les abus, qui n'ont pas pu engager de thérapie faute de ressources, ou qui n'ont pas encore pu échapper aux violences de leur abuseur. Lors de nos entretiens, nous avons aussi été informés de plusieurs cas de religieuses qui se sont suicidées à la suite, selon nos interlocutrices, des violences qu'elles avaient subies. Il est donc crucial qu'au-delà des situations étudiées ici, qui ne reflètent pas tout l'éventail des possibles, la cause des religieuses dans l'Église soit davantage prise en

⁴¹³ FASSIN Didier., RECHTMAN Richard., *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007

compte, à propos des abus sexuels notamment mais aussi pour les autres abus de pouvoir auxquels elles sont particulièrement exposées dans et par leur institution

Les enquêtes scientifiques en population générale permettent, depuis le début des années 90, d'estimer l'ampleur des violences sexuelles, définies comme tout acte à caractère sexuel imposé à une personne. Ainsi, la première recherche scientifique ayant collecté des données sur le sujet est l'enquête ACSF de 1992 conduite sur un échantillon aléatoire de 20 000 personnes⁴¹⁵. La dernière enquête scientifique disponible sur ce sujet est l'enquête Baromètre santé de 2016 conduite auprès d'un échantillon aléatoire de 35 000 personnes⁴¹⁶. D'après cette enquête, 15,5% des femmes et 5,5% des hommes de 15-75 ans déclaraient avoir subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans⁴¹⁷. C'est donc environ 5 millions⁴¹⁸ de personnes en France métropolitaine (3 700 000 femmes et 1 300 000 hommes) qui ont subi de telles violences avant l'âge de 18 ans.

Les violences sexuelles sur personnes mineures représentent donc un fait social d'une ampleur considérable qu'il convient d'analyser finement, qu'il s'agisse de son évolution dans le temps, de son ampleur, notamment dans les départements et régions d'outre-mer absents des enquêtes, des caractéristiques des abuseurs et des personnes abusées, des contextes de survenue et des logiques sociales qui favorisent l'exercice de ces violences.

Les données disponibles ne permettent pas (i) d'identifier précisément les violences sexuelles commises par un membre de l'Église catholique sur personnes mineures, (ii) ni, *a fortiori*, de savoir si de tels abus sont plus fréquents que dans d'autres sphères de socialisation, telles que la famille, l'école, les colonies de vacances, les clubs de sports, le milieu artistique, ou d'autres institutions religieuses.

C'est pour répondre à ces deux questions que nous avons conduit une enquête en population générale.

Il s'agit donc d'explorer une question scientifique centrale, à savoir de confirmer ou d'infirmer que sont à l'œuvre au sein de l'institution catholique des logiques institutionnelles

⁴¹⁴ Nous remercions Henri Leridon, démographe, directeur de recherche émérite à l'INED et membre correspondant de l'Académie des sciences, pour ses remarques et conseils sur les analyses et pour sa relecture attentive de cette partie du rapport. Nous remercions également Jeanne-Eve Franck et Caroline Moreau, Rémy Slama, épidémiologistes à l'Inserm, et Alfred Spira, professeur de santé publique, membre de l'Académie de médecine, pour leur relecture attentive de ce texte.

⁴¹⁵ Spira Alfred, Bajos Nathalie. *Rapport sur les comportements sexuels en France*, La Documentation Française, Paris, 1992.

⁴¹⁶ Bajos Nathalie, Rahib Delphine, Lydié Nathalie, *Genre et sexualité : d'une décennie à l'autre*, Santé Publique France, 2018.

⁴¹⁷ Nous remercions Delphine Rahib, chargée d'étude à Santé Publique France, qui nous a fourni les résultats du Baromètre santé sur les violences sexuelles subies par des personnes mineures.

⁴¹⁸ La population de 15-75 ans en France métropolitaine était en 2016 de 23 802 621 femmes et de 22 931 407 hommes (source INSEE).

particulières qui favoriseraient une plus grande exposition aux violences sexuelles sur personnes mineures⁴¹⁹ que dans d'autres sphères de socialisation.

Précisions terminologiques

Nous avons adopté les mêmes règles terminologiques que dans les autres parties du rapport (voir introduction générale). Les violences sexuelles recouvrent les situations dans lesquelles une personne impose à une autre des actes ou des propos à caractère sexuel qui n'ont pas été sollicités. Cette expression regroupe notamment les rapports ou tentatives de rapports sexuels forcés, les attouchements des parties intimes ou baisers imposés. Le concept d'abus sexuel repose sur l'idée que l'asymétrie de la relation et l'exploitation d'une situation de dépendance d'une personne vis-à-vis d'une autre constituent un obstacle intrinsèque à l'expression d'un consentement libre et éclairé. Nous adoptons dans ce rapport l'expression abus sexuel lorsque nous traitons spécifiquement du contexte relationnel dans lequel les violences sexuelles sont commises.

Nous avons par ailleurs fait le choix de recourir aux termes de « personne abusée » plutôt que « victime ». Toutes les personnes abusées sexuellement ne se reconnaissent pas toujours dans le statut de « victime » qu'elles jugent parfois dépréciatif et ne rendant pas justice aux efforts qu'elles ont accomplis pour se remettre de leurs blessures et/ou traumatismes. Nous avons fait le choix d'utiliser l'expression « personne abusée » pour souligner la problématique relationnelle qui est au cœur de l'analyse sociologique présentée ici. De manière symétrique, le terme d'« abuseur » est privilégié pour désigner les auteurs des violences sexuelles, sans préjuger de leur statut aux yeux de la loi.

L'enquête est complètement anonyme : aucune information nominative n'a été recueillie. Elle a reçu la validation du comité d'éthique de l'Inserm en date du 13 octobre 2020 (n°20-667 bis). Elle s'est déroulée du 25 novembre 2020 au 28 janvier 2021 (avec une pause entre le 23/12/2020 et le 04/01/2021).

⁴¹⁹ L'enquête porte sur les personnes interrogées alors qu'elles avaient plus de 18 ans. Elle ne permet pas de fournir des estimations des agressions subies par les personnes alors qu'elles étaient majeures pour deux raisons. La première est liée au phénomène dit de « troncature des données », qui fait que la durée totale d'exposition au risque d'abus à l'âge adulte dépend de l'âge des personnes à l'entretien. Les personnes de 19 ans n'ont été exposées qu'un an au risque d'une agression en étant majeures alors que celles de 39 ans l'ont été pendant 21 ans. Leurs situations ne sont donc pas comparables et il n'est donc pas possible d'agrèger ces données pour fournir une estimation de la fréquence des abus à l'âge adulte. En revanche, une telle agrégation pour les personnes abusées avant 18 ans est légitime puisqu'elles ont toutes été exposées pendant l'entièreté de leur minorité au phénomène étudié.

La seconde limite renvoie au fait que le questionnaire ne renseigne que sur l'âge au premier abus. Nous n'aurions donc que les abus des personnes abusées pour la première fois à l'âge adulte, ce qui ne représente qu'un sous échantillon des abus sur personnes majeures dont on ne sait ce qu'il représente, ni statistiquement ni sociologiquement.

1.1. UN ÉCHANTILLON PAR TIRAGE SEMI-ALÉATOIRE DE PANÉLISTES

Pour qu'une enquête produise des estimateurs représentatifs des pratiques observées en population générale, il importe de constituer un échantillon dit aléatoire, où toutes les personnes de la population d'étude ont la même probabilité d'être sollicitées pour répondre à l'enquête (ou ont une probabilité d'inclusion connue à l'avance). Cette méthode dite probabiliste nécessite de tirer au sort dans la base de sondage initiale les personnes qui se verront proposer de répondre au questionnaire. Il est alors possible de calculer un taux de refus de participer à l'enquête.

Une autre méthode, dite des quotas, consiste à construire un échantillon dont la structure sociodémographique est la même que celle de la population visée. Le nombre de quotas peut varier ; plus il est élevé, plus l'échantillon sera réputé « représentatif » mais plus il sera difficile de trouver des personnes qui correspondent aux quotas définis.

Cette méthode ne permet pas de calculer de taux de refus, la personne ne souhaitant pas répondre ou ne correspondant pas aux quotas étant immédiatement remplacée par une autre, jusqu'à ce que les quotas définis soient atteints.

Dans cette enquête, des panélistes d'un institut de sondage ont été invités à répondre au questionnaire après avoir été sélectionnés de façon semi-aléatoire grâce à un algorithme. Ce dernier les a identifiés en fonction des quotas retenus et du nombre de sollicitations déjà reçues pour répondre à de précédentes enquêtes, de façon à ne pas sur-solliciter, ou au contraire sous-solliciter, certains panélistes.

1.2. DES PERSONNES INTERROGÉES PAR INTERNET

Les informations peuvent être collectées de différentes manières. Traditionnellement, les enquêtes étaient réalisées en face à face, l'enquêteur se déplaçant au domicile des personnes concernées. Ce mode de collecte est coûteux, surtout si l'on tient compte du fait que les personnes ne sont pas nécessairement présentes lors du rendez-vous fixé et que l'enquêteur doit parfois se déplacer plusieurs fois.

Depuis le début des années 90, le téléphone est privilégié. La très grande majorité de la population (plus de 95%) dispose d'un abonnement téléphonique et de plus en plus de personnes ont un abonnement personnel pour leur téléphone portable. Il est donc possible de constituer une base téléphonique de sondage qui soit représentative. Cette méthode permet d'obtenir à moindre coût un échantillon très diversifié et de favoriser la déclaration de pratiques socialement dévalorisées, comme par exemple avoir des rapports sexuels avec une personne de même sexe, ou illégaux, comme consommer des produits interdits.

La première enquête scientifique qui a adopté cette méthodologie, après en avoir testé l'efficacité par rapport à une enquête en face à face, a été l'enquête sur l'analyse des comportements sexuels en France (ACSF) conduite en 1992 auprès d'un échantillon probabiliste de 20 055 personnes âgées de 18 à 69 ans (Spira et Bajos, 1992).

Avec le développement d'internet ces dernières années, les instituts de sondage ont de plus en plus recours à ce mode de collecte. Les chercheurs sont plus circonspects car il n'existe pas d'annuaire des abonnés internet et il n'est donc pas possible de tirer au sort des participants dans une base de sondage. En outre, si la couverture internet s'est considérablement accrue ces dernières années, il reste que près d'un quart des personnes n'ont soit pas accès à internet, soit ont des difficultés à remplir un document en ligne ⁴²⁰.

A l'exception des recherches qui sélectionnent initialement les personnes par téléphone avant de leur proposer de répondre par internet, les enquêtes internet s'appuient donc sur des personnes qui ont accepté de participer à des panels constitués par les instituts de sondage. Ces personnes sont régulièrement sollicitées et leur participation est rétribuée par des « points cadeaux ». Le thème exact de l'enquête qui leur est proposée n'est pas annoncé à l'avance, si bien que la probabilité de répondre n'est pas influencée par la connaissance de ce thème, mais seulement par le fait que le panéliste est *a priori* mieux disposé à répondre à une enquête, quelle qu'elle soit.

Pour des raisons d'ordre financier et parce que le contexte sanitaire ne permettait pas aux instituts de sondage de mobiliser suffisamment d'enquêteurs pour réaliser une enquête téléphonique, notre enquête s'est déroulée par internet à partir des abonnés au panel d'une société travaillant avec l'Institut IFOP.

Au total, 243 601 panélistes qui ont été sollicités pour participer à l'enquête sans qu'à ce stade le commanditaire de l'enquête (l'INSERM) et le sujet ne soient annoncés. Comme à chaque tirage d'échantillon de ce type, un certain nombre de panélistes n'ont pas activé le lien envoyé (n=197 407), d'autres ne correspondaient plus aux quotas définis pour l'enquête (n=17 639), d'autres enfin n'ont pas continué l'enquête après avoir pris connaissance du sujet (n=180) et quelques personnes ont abandonné le questionnaire avant la fin (n=69). Enfin, 296 questionnaires ont été exclus de l'analyse, une lecture attentive des réponses ayant montré soit que certaines personnes avaient répondu deux fois (n=283), soit avaient répondu de manière "automatique" aux questions, cochant systématiquement le premier item proposé (n=13). Au total, 28 010 questionnaires sont donc exploités dans cette enquête. Cet échantillon final a été redressé selon l'âge, le sexe, la région d'habitation, la taille d'agglomération et la profession des enquêtés. Les estimateurs fournis peuvent ainsi être considérés comme approximativement représentatifs des pratiques de la population résidant en France métropolitaine.

La théorie des sondages, qui permet de calculer les intervalles de confiance des variables estimées, ne s'applique théoriquement pas à des estimations issues d'un échantillon par quotas. Ce point est toutefois discuté dans la littérature scientifique et nous avons choisi

⁴²⁰ Défenseur des droits. *Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France* (responsabilité scientifique Nathalie Bajos), Paris, 2019.

d'assortir nos résultats des intervalles de confiance (IC à 95%) correspondants pour présenter des fourchettes hautes et basses de nos estimations.

1.3. LE QUESTIONNAIRE

Pour des raisons d'ordre financier, le questionnaire de l'enquête devait être très court. Il devait aussi permettre des comparaisons avec d'autres enquêtes nationales sur les violences sexuelles et avec l'enquête « Appel à témoignages » de la CIASE (*Voir [QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE EN POPULATION GENERALE](#) en Annexe 3.1*).

Après avoir recueilli quelques informations sociodémographiques de base, telles que l'âge, le sexe, le niveau d'études, la profession, une question abordait les sphères de socialisation fréquentées par les personnes lorsqu'elles étaient jeunes.

Les questions sur les violences sexuelles ont été posées de sorte qu'il soit possible de calculer la prévalence globale des violences et celle des violences survenues avant l'âge de 18 ans et de caractériser le ou les auteurs des violences. Puis, pour mieux caractériser les violences qui surviennent en milieu catholique, des questions ont été posées sur le nombre d'agresseurs membres du clergé, ainsi que sur leur fonction. Enfin, pour tous les premiers abus, qu'ils soient commis par un clerc catholique ou non, ont été demandés la durée de ceux-ci, le statut du premier abuseur, l'âge au premier abus, le type de violences commises envers les personnes par le premier abuseur et, si la personne a parlé des violences à une tierce personne, l'identité de celle-ci et si une plainte a été déposée. Enfin, des questions sur le rapport à la religion ont été posées en fin de questionnaire telles que : l'éducation religieuse reçue dans l'enfance, la religion actuelle et son l'importance dans la vie des personnes.

Avant d'examiner les caractéristiques sociales des personnes abusées et celles des situations d'abus (type d'agresseur, lieu, année etc.), il importe de confronter les résultats à ceux produits par d'autres enquêtes nationales, en tenant compte des spécificités méthodologiques de chaque source. L'analyse détaillée présentée en annexe 2 montre que le nombre de personnes ayant été confrontées à une violence sexuelle que l'on peut estimer à partir de notre enquête représente la fourchette basse des estimations attendues par rapport aux derniers résultats scientifiques sur le sujet qui date de 2016. Cette sous-estimation probable renvoie pour partie à la méthode de constitution de l'échantillon par quotas à partir d'un panel d'internautes. Pour autant, en faisant l'hypothèse que cette sous-estimation n'est pas fortement différentielle selon les variables sociales utilisées dans nos analyses, il est possible d'étudier les caractéristiques de ces violences tant du point de vue des profils sociaux que des circonstances de survenue. Plus précisément, la comparaison des prévalences des violences sexuelles dans les différentes sphères sociales apparaît légitime.

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS

2.1. L'AMPLEUR DES VIOLENCES SEXUELLES SUR PERSONNES MINEURES EN FRANCE

Après le recueil de quelques données socio-démographiques, il était précisé aux participants que « *Dans cette enquête, on parle d'abus sexuel lorsqu'une personne impose à une autre un acte à caractère sexuel. Cela inclut les viols, les tentatives de viol et les attouchements sans consentement.* »

À la question « *Au cours de votre vie, avez-vous déjà subi un abus sexuel ?* », 19,2% des femmes et 7,9% des hommes de plus de 18 ans ont répondu par l'affirmative.

Au total, 77,0% des personnes rapportant des abus ont connu un premier acte de violence sexuelle avant l'âge de 18 ans : 75,6% pour les femmes et 80,9% pour les hommes. Les violences sexuelles perpétrées contre une personne mineure au moment des faits sont ainsi rapportées par 14,5% des femmes et 6,4% des hommes. Ces violences sont exercées dans la très grande majorité des cas par un homme (95.2%).

A tous les âges, les femmes rapportent plus de violences sexuelles subies avant l'âge de 18 ans que les hommes. Les femmes de 18-19 ans sont les plus nombreuses à déclarer avoir été abusées alors que ce sont les hommes de 20-24 ans qui déclarent le plus de violences sexuelles. Les personnes les plus âgées en déclarent quant à elles moins que les autres générations, aussi bien les femmes que les hommes.

La prévalence plus élevée de violences sexuelles des femmes les plus jeunes ne traduit sans doute pas une augmentation de l'intensité du phénomène dans les plus jeunes générations mais plus probablement une diminution marquée du seuil social de rejet des violences sexuelles au fil des dernières décennies, une écoute plus attentive de la parole, accentuées encore ces dernières années avec le mouvement #MeToo (voir *supra*) et un élargissement de la définition du vocable de violence.

Tableau 48 : Pourcentage de femmes et d'hommes rapportant avoir subi des violences sexuelles (viols, tentatives de viol et attouchements) avant l'âge de 18 ans

| | Femmes | | | Hommes | | |
|--|--------------|----------------------|---------------|-------------|--------------------|---------------|
| | Taux | IC 95% | Effectifs (%) | Taux | IC 95% | Effectifs (%) |
| Âge au moment de l'enquête | | | | | | |
| 18-19 | 22,6% | [19,0 ; 26,1] | 536 (3,6%) | 6,3% | [3,3 ; 9,4] | 249 (1,9%) |
| 20-24 | 16,4% | [14,5 ; 18,3] | 1481 (10,1%) | 9,0% | [6,7 ; 11,2] | 614 (4,6%) |
| 25-29 | 14,5% | [12,5 ; 16,5] | 1212 (8,3%) | 7,1% | [5,3 ; 9,0] | 756 (5,7%) |
| 30-39 | 15,1% | [13,7 ; 16,5] | 2612 (17,8%) | 6,5% | [5,4 ; 7,6] | 1955 (14,7%) |
| 40-49 | 13,4% | [12,0 ; 14,8] | 2269 (15,4%) | 6,2% | [5,3 ; 7,2] | 2416 (18,1%) |
| 50-59 | 15,9% | [14,4 ; 17,4] | 2309 (15,7%) | 6,1% | [5,2 ; 7,1] | 2436 (18,3%) |
| 60-69 | 14,1% | [12,6 ; 15,6] | 2064 (14,1%) | 6,3% | [5,3 ; 7,3] | 2312 (17,4%) |
| 70-74 | 10,4% | [8,1 ; 12,6] | 705 (4,8%) | 5,9% | [4,2 ; 7,6] | 736 (5,5%) |
| 75+ | 11,1% | [9,5 ; 12,7] | 1498 (10,2%) | 5,8% | [4,7 ; 6,9] | 1850 (13,9%) |
| Niveau de diplôme actuel de l'enquêté(e) | | | | | | |
| Inférieur au bac | 14,5% | [13,5 ; 15,6] | 4446 (30,3%) | 6,8% | [10,7 ; 7,5] | 4451 (33,4%) |
| Niveau bac | 15,4% | [14,4 ; 16,5] | 4301 (29,3%) | 6,1% | [11,5 ; 6,9] | 3199 (24,0%) |
| Bac+2 | 14,7% | [13,6 ; 16,0] | 3335 (22,7%) | 6,4% | [11,1 ; 7,3] | 2606 (19,6%) |
| Supérieur à bac+2 | 12,8% | [11,6 ; 14,1] | 2605 (17,7%) | 6,3% | [5,3 ; 7,1] | 3068 (23,0%) |
| Profession du père aux 15 ans de l'enquêté(e) | | | | | | |
| Agriculteurs | 10,6% | [7,9 ; 13,4] | 482 (3,3%) | 2,6% | [1,0 ; 4,1] | 402 (3,0%) |
| Artisans | 14,6% | [12,8 ; 16,4] | 1500 (10,2%) | 6,7% | [5,3 ; 8,0] | 1335 (10,0%) |
| Cadres supérieurs | 14,7% | [13,2 ; 16,3] | 2014 (13,7%) | 6,7% | [5,6 ; 7,8] | 1962 (14,7%) |
| Employés | 13,7% | [12,2 ; 15,2] | 2044 (13,9%) | 6,8% | [5,7 ; 7,9] | 1912 (14,4%) |
| Intermédiaires | 14,6% | [12,9 ; 16,4] | 1598 (10,9%) | 5,2% | [4,1 ; 6,3] | 1584 (11,9%) |
| Ouvriers | 13,3% | [12,4 ; 14,3] | 5317 (36,2%) | 5,9% | [5,2 ; 6,5] | 4648 (34,9%) |
| Sans emploi stable | 17,6% | [14,8 ; 20,4] | 707 (4,8%) | 12,0% | [9,5 ; 14,5] | 657 (4,9%) |
| Père inconnu, décédé | 21,9% | [19,4 ; 24,4] | 1024 (7,0%) | 7,5% | [5,7 ; 9,3] | 823 (6,2%) |
| Total général | 14,5% | [13,9 ; 15,1] | 100% | 6,4% | [5,9 ; 6,8] | 100% |

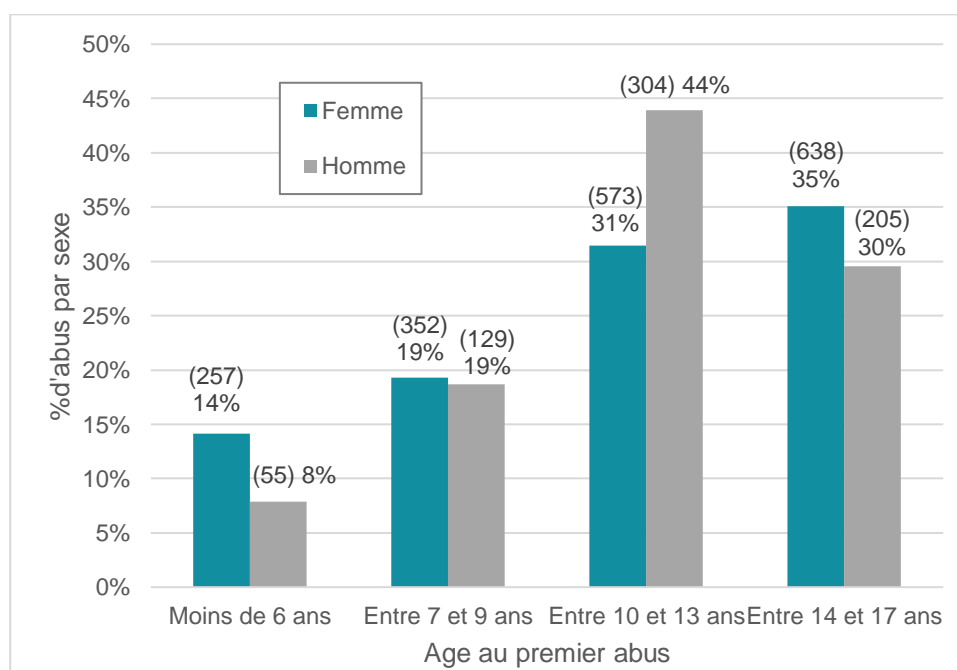
Source : Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE

Lecture : Dans l'échantillon, on compte 536 femmes de 18-19 ans, soit 3,6% des femmes.

Parmi les femmes de 18-19 ans, 22,6% déclarent avoir subi une violence sexuelle (avant l'âge de 18 ans. Cette proportion est de 14,7% pour les filles de cadres.

La distribution de l'âge à la première violence sexuelle présente un profil genré (figure 19) : les garçons sont majoritairement abusés au début de la puberté (10-13 ans), tandis que les filles sont surtout abusées à la fin de la puberté (14-17 ans). Quel que soit le sexe de la personne, les violences sont d'abord perpétrées par un membre de la famille (34,2% pour les filles et 18,4% pour les garçons), puis par un ami de la famille (17,1% pour les filles et 15,2% pour les garçons). Les violences qui impliquent un inconnu sont aussi fréquentes (14,0% pour les filles et 17,4% pour les garçons).

Figure 19 : Distribution de l'âge à la première violence sexuelle parmi les personnes rapportant des abus avant l'âge de 18 ans



Source : Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE

Lecture : 573 femmes ont subi leur première violence sexuelle entre 10 et 13 ans, cela représente 31% d'entre elles. C'est le cas de 304 hommes (44% d'entre eux).

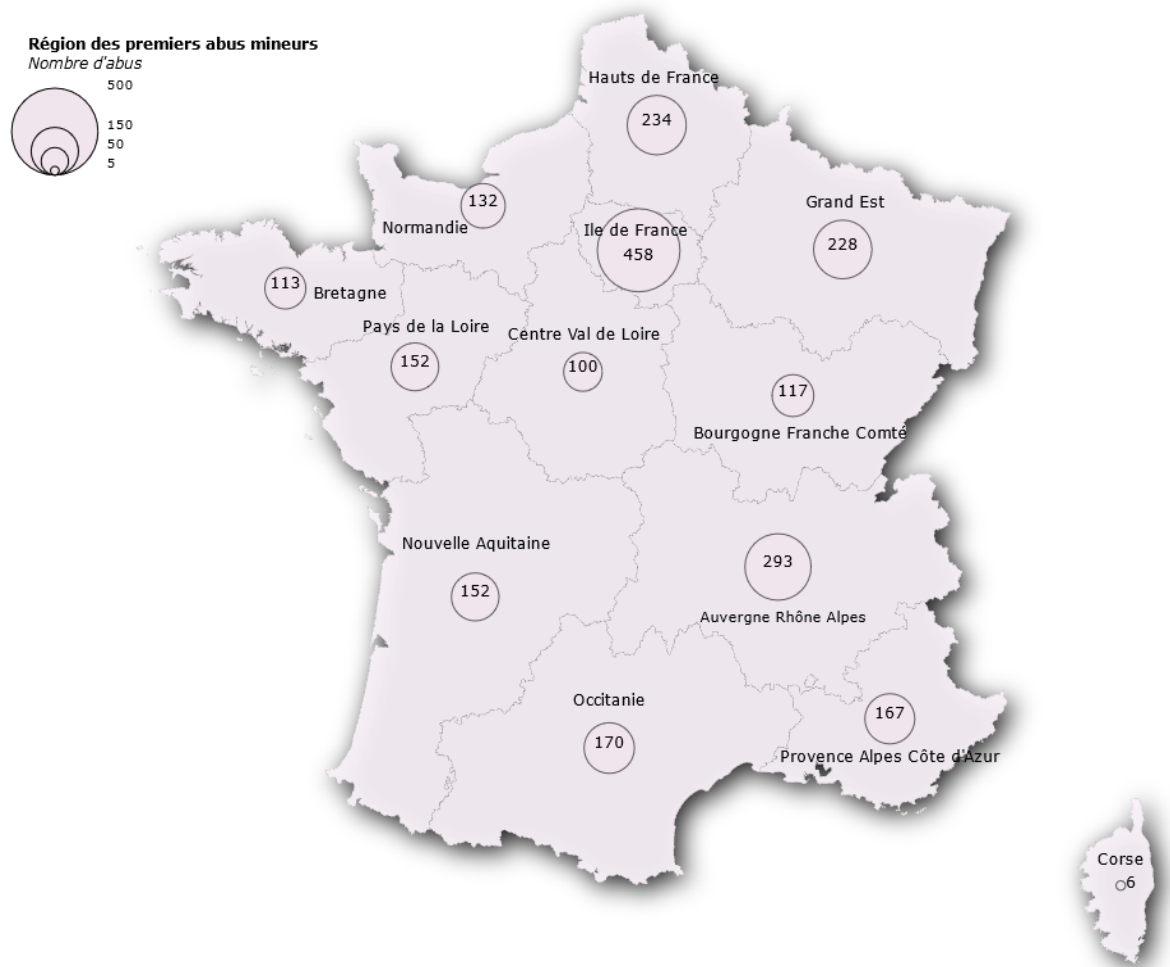
L'enquête confirme que les violences sexuelles sur personnes mineures concernent tous les milieux sociaux (tableau 48). Les différences sont ainsi très peu marquées selon le niveau d'étude des personnes, tant pour les femmes que pour les hommes. Ainsi par exemple, le taux de violence est de 14,5% pour les femmes ayant un niveau d'études inférieur au bac et de 12,8% pour celles qui ont obtenu un diplôme supérieur à Bac+2. Ces chiffres s'élèvent respectivement à 6,8% et 6,3% pour les hommes. Il en est de même si l'on se réfère à la profession du père quand la personne avait 15 ans. Les femmes dont le père était cadre supérieur lorsqu'elles avaient 15 ans sont 14,7% à rapporter de telles violences et les femmes ouvrières 13,3% (6,7% et 5,9% pour leurs homologues masculins).

On notera que les femmes et les hommes dont le père n'avait pas d'emploi stable, et plus encore les femmes dont le père était décédé ou inconnu, déclarent plus de violences que les

autres. De tels résultats illustrent l'importance du contexte de vie, qu'il s'agisse de la précarité sociale ou de la structure familiale, dans la survenue des violences sexuelles.

Les violences sexuelles sont déclarées sur l'ensemble du territoire national métropolitain. L'effectif plus important dans certaines régions, et notamment en Ile de France, ne préjuge pas d'une intensité plus importante de ce phénomène dans cette région. Si l'on souhaitait étudier des inégalités territoriales, il conviendrait de rapporter ces chiffres à la population présente dans les différentes régions à l'âge où les violences se sont produites.

Figure 1 : Nombre de premiers abus mineurs par région d'abus (France Métropolitaine)



Source : Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE

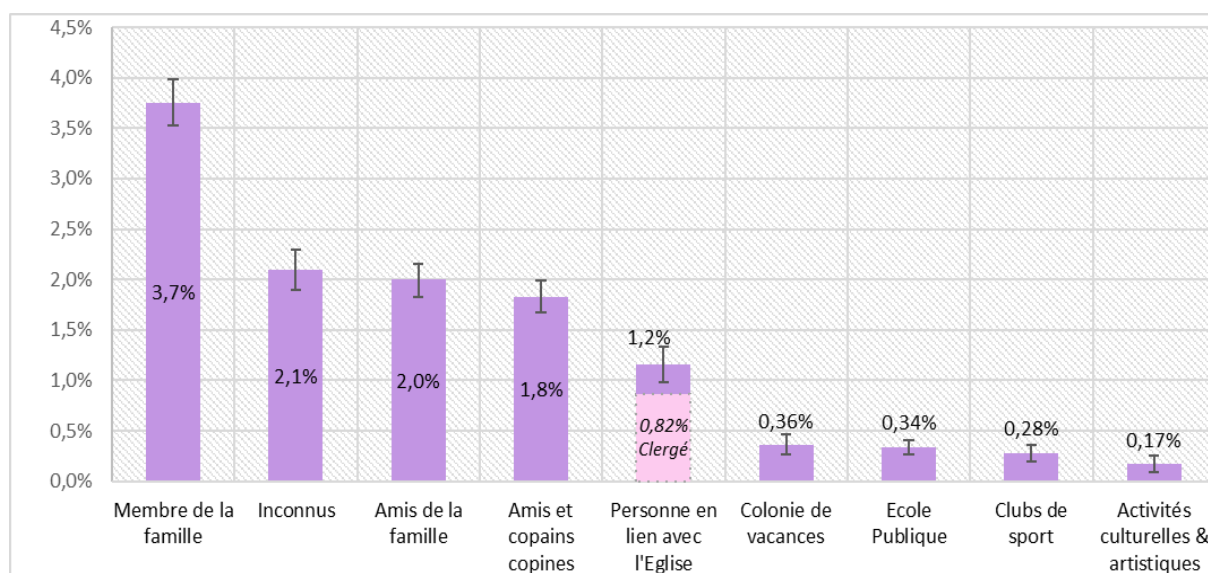
Nb : 21 premiers abus mineurs (-18) déclarés dans les DROM-COM

Lecture : 458 personnes déclarent que leur première violence sexuelle a eu lieu en Île de France.

2.2. LES VIOLENCES SEXUELLES DANS DIFFÉRENTES SPHÈRES DE SOCIALISATION

L'enquête permet, pour la première fois, de comparer la prévalence des violences sexuelles selon les sphères de socialisation puisque nous avons pu estimer le nombre de personnes concernées par ces différents environnements. Si les violences par un membre de la famille concernent potentiellement tout le monde, le nombre de personnes sans famille étant très faible, ce n'est pas le cas pour les personnes ayant été en contact avec un membre de l'Église catholique ou ayant été membre d'un club de sport dans leur jeunesse. Le questionnaire (voir annexe 1, question J) nous a permis d'estimer la taille de ces différentes sous-populations.

Figure 21 : Pourcentage de personnes déclarant avoir subi des violences sexuelles avant 18 ans selon les auteurs ou milieux de socialisation que les personnes ont fréquentés pendant l'enfance⁴²¹

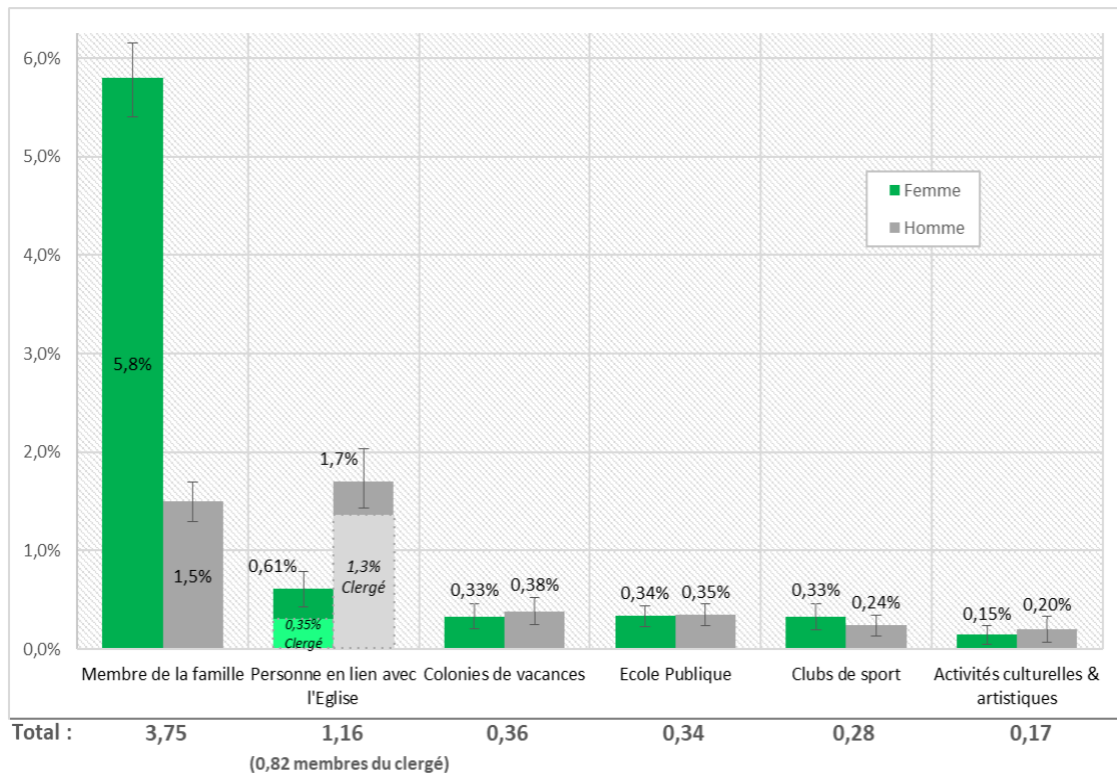


Source : Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE

Lecture : 3,7% des personnes de plus de 18 ans en France Métropolitaine ont été abusées mineures par un membre de leur famille. 1,2% des personnes ayant pratiqué des activités liées à l'Église catholique dans l'enfance (scoutisme catholique, mouvement de jeunesse catholique, catéchisme, aumônerie, internat catholique) déclarent avoir été abusées par une personne en lien avec l'Église catholique et ce pourcentage est de 0,8% s'agissant des violences perpétrées par un membre du clergé (prêtres, religieux, diacres).

⁴²¹ Pour estimer la population ayant fréquenté l'école publique, nous avons appliqué le taux public/privé observé l'année des 15 ans de la personne.

Figure 22 : Pourcentages de filles et de garçons déclarant avoir subi des violences sexuelles avant 18 ans selon les auteurs ou milieux de socialisation



Source : Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE

Lecture : 5,8% des femmes de plus de 18 ans en France métropolitaine ont été abusées mineures par un membre de leur famille.

La famille est clairement la sphère de socialisation où se produisent le plus de violences sexuelles sur personnes mineures, avec un taux de violences qui s'élève à 3,7% (figure 21). Les jeunes filles sont beaucoup plus touchées que les jeunes garçons : 5,8% des femmes ont subi une telle violence quand elles étaient mineures et 1,5% des hommes (figure 22).

Ces violences contre les jeunes filles sont commises dans 97% des cas par un homme membre de la famille ; ce chiffre est de 89,0% pour les jeunes garçons. Plus précisément, pour les femmes, un abus sur trois (34,0%) a été commis par le père ou le beau-père ; les agresseurs sont ensuite les oncles (17,0%), les cousins (15,0%) et les frères (14,0%). Pour les hommes, les frères sont les principaux abuseurs (27,0%). Les pères ou beaux-pères (18,0%), les cousins (18,0%) et les oncles (16,0%) sont aussi souvent impliqués.

La deuxième institution où s'exercent le plus, en proportion, les violences sexuelles sur personnes mineures apparaît être l'Église catholique : 1,2% des personnes ayant pratiqué dans l'enfance des activités liées à l'Église catholique (scoutisme catholique, mouvement de

jeunesse catholique, catéchisme, aumônerie ou internat catholique) déclarent ainsi avoir subi un abus avant l'âge de 18 ans de la part d'une personne en lien avec l'Église (membre du clergé catholique, personnes travaillant dans les internats catholiques, personnes s'occupant de catéchisme ou d'aumônerie catholique ou de mouvements de jeunesse catholique, personnes travaillant dans les établissements scolaires de l'Enseignement catholique). Cette proportion est de 0,8%⁴²² si l'on se restreint aux violences commises par un membre du clergé (prêtres, religieux, diacres). Les nombres absolus de personnes concernées se comptent en plusieurs dizaines de milliers, comme on le verra plus loin.

Les violences sont proportionnellement plus fréquentes dans le cadre de l'institution religieuse que dans d'autres instances de socialisation non familiales ou amicales comme l'Éducation nationale (0,3%), les clubs de sports (0,3%), dans le cadre d'activités culturelles et artistiques (0,2%) ou encore dans le cadre de colonies de vacances ou de centre aérés (0,4%). Le sex-ratio est d'ailleurs équilibré dans ces autres instances de socialisation. Les violences qui surviennent dans le contexte éducatif sont plus fréquentes lorsqu'il s'agit d'un internat catholique (0,6%) ou laïc (0,5%). Quant aux violences perpétrées par une personne qui avait des responsabilités religieuses dans une autre confession (rabbin, imam, pasteur ou autre), les données recueillies ne permettent pas de fournir des estimations.

Il est possible que certaines personnes n'aient pas déclaré avoir participé à certaines activités dans l'enfance. Cela sous-estimerait alors le dénominateur et induirait une surestimation des taux d'abus dans les sphères concernées. Il est également possible que les durées et les occasions d'exposition soient différentes d'une instance à une autre : on peut avoir participé au catéchisme pendant 10 ans et à des cours de musique pendant un an seulement, ou avoir rencontré l'agresseur tous les jours pendant un mois de camp de scoutisme et une heure par semaine pour un cours de musique. Les données présentées doivent donc être interprétées comme des estimations de violences dans telle ou telle sphère de socialisation. Il n'en demeure pas moins qu'elles traduisent des risques de violences qui sont significativement différents entre les sphères de socialisation : la famille en premier lieu, puis l'Église catholique, l'Éducation nationale, les activités sportives ou culturelles.

Les estimations du nombre de personnes abusées dans les différentes sphères de socialisation sont présentées en annexe (Tableau 56).

2.3. DES SPÉCIFICITÉS ECCLÉSIALES

Si l'Église catholique apparaît être la sphère de socialisation la plus concernée, après la famille, par les violences sexuelles sur personnes mineures, les abus qui surviennent en son sein présentent des spécificités sociales. L'analyse qui suit porte sur les premiers abus, événement pour lequel on dispose de données sur les caractéristiques sociales de la personne abusée

⁴²² Proportion de violences par un membre du clergé : Total = 0,82%, IC95%= 0,67-0,97 ; Femmes = 0,35% (0,21-0,48) ; Hommes 1,31% (1,04-1,57)

ainsi que sur les circonstances de l'abus. Parmi les premiers abus commis par des membres du clergé, 93,4% d'entre eux sont intervenus avant l'âge de 18 ans (contre 77,3% pour l'ensemble des premiers abus). Si ces actes sont toujours commis dans la très grande majorité des cas par un homme (93,2%), les violences sexuelles ecclésiales interviennent plus souvent à l'âge de la puberté, notamment quand il s'agit de violences contre des garçons, que dans les autres instances de socialisation.

Alors que les jeunes filles sont plus souvent exposées aux violences sexuelles dans le cadre de la famille comme on l'a vu précédemment, l'inverse est enregistré dans la sphère religieuse : 0,6% des filles contre 1,7% des garçons. Cette inversion du sexe-ratio entre l'institution familiale et l'institution religieuse résulte en grande partie d'un "effet d'opportunité". L'analyse proposée dans la partie 1 de ce rapport montre que les personnes abusées sont souvent des élèves en collège ou en internat non-mixtes, des enfants de chœur ou des scouts au sein de collectifs non-mixtes, sauf sur la fin de la période considérée.

L'enquête confirme également que les violences sexuelles qui surviennent dans la sphère religieuse catholique concernent tous les groupes sociaux (voir tableau 49).

Enfin, alors que les personnes abusées au sein de l'Église catholique ont "logiquement" reçu plus souvent une éducation religieuse que les autres, il est intéressant de noter qu'elles sont moins nombreuses à déclarer aujourd'hui une affiliation à la religion catholique que les personnes qui n'ont pas été abusées. Ce résultat traduit la perte de confiance dans l'institution religieuse et la perte de foi qui a pu résulter des violences subies (voir partie 1 - 5.3).

Les résultats de l'enquête donnent également à voir d'autres spécificités des violences sexuelles commises au sein de l'institution ecclésiale. Elles sont plus souvent répétées dans le temps (35,9% ne se sont produites qu'une seule fois contre 51,5% des violences en population générale, voir tableau 50). Par ailleurs, près d'une fois sur deux (44,8%), la personne avait connaissance d'autres violences perpétrées par son agresseur au sein de l'Église, soit deux fois plus souvent environ que pour les violences survenues dans d'autres cercles. Un tel résultat atteste d'une circulation de la parole entre les jeunes, notamment celles et ceux confrontés à ces violences, dont on peut penser que les adultes encadrants ont eu écho.

Tableau 49 : Caractéristiques sociales des personnes confrontées à des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

| | Population totale | | Premier abus par une personne non membre du clergé | | | Premier abus par un membre du clergé | | |
|--|-------------------|-------|--|-------|----------------|--------------------------------------|-------|----------------|
| | Nb | % | Nb | % | IC 95% | Nb | % | IC 95% |
| Total général | 28010 | 100% | 2438 | 100% | | 118 | 100% | |
| Sexe | | | | | | | | |
| Femme | 14687 | 52,4% | 1809 | 74,2% | [72,5 ; 75,9] | 25 | 21,5% | [14,1 ; 28,9] |
| Homme | 13324 | 47,6% | 629 | 25,8% | [24,1 ; 27,5] | 92 | 78,5% | [71,1 ; 85,9] |
| Âge | | | | | | | | |
| 18-29 | 4848 | 17,3% | 509 | 20,9% | [19,3 ; 22,5] | 12 | 10,0% | [4,6 ; 15,5] |
| 30-39 | 4567 | 16,3% | 411 | 16,8% | [15,4 ; 18,3] | 12 | 9,8% | [4,4 ; 15,2] |
| 40-49 | 4685 | 16,7% | 377 | 15,5% | [14,0 ; 16,9] | 15 | 12,5% | [6,5 ; 18,5] |
| 50-59 | 4745 | 16,9% | 441 | 18,1% | [16,6 ; 19,6] | 13 | 10,9% | [5,3 ; 16,5] |
| 60-69 | 4377 | 15,6% | 371 | 15,2% | [13,8 ; 16,7] | 28 | 23,5% | [15,8 ; 31,1] |
| 70+ | 4789 | 17,1% | 328 | 13,5% | [12,1 ; 14,8] | 39 | 33,3% | [24,8 ; 41,8] |
| Niveau de diplôme | | | | | | | | |
| Inférieur au bac | 8898 | 31,8% | 740 | 30,3% | [28,5 ; 32,2] | 41 | 34,8% | [26,2 ; 43,4] |
| Niveau bac | 7500 | 26,8% | 717 | 29,4% | [27,6 ; 31,2] | 22 | 18,8% | [11,8 ; 25,9] |
| Bac+2 | 5940 | 21,2% | 551 | 22,6% | [20,9 ; 24,2] | 25 | 20,9% | [13,5 ; 28,2] |
| Supérieur à bac+2 | 5672 | 20,3% | 431 | 17,7% | [16,1 ; 19,2] | 30 | 25,5% | [17,6 ; 33,4] |
| Dernière profession de l'enquêté | | | | | | | | |
| Agriculteurs | 283 | 1,0% | 10 | 0,4% | [0,15 ; 0,66] | 0 | 0,0% | [0,0 ; 0,0] |
| Artisans | 1420 | 5,1% | 133 | 5,4% | [4,5 ; 6,3] | 12 | 9,9% | [4,5 ; 15,3] |
| Ouvriers | 4824 | 17,2% | 344 | 14,1% | [12,7 ; 15,5] | 31 | 26,2% | [18,3 ; 34,2] |
| Employés | 8451 | 30,2% | 850 | 34,8% | [33,00 ; 36,7] | 11 | 9,7% | [4,33 ; 15,00] |
| Intermédiaires | 5451 | 19,5% | 449 | 18,4% | [16,9 ; 19,9] | 15 | 13,0% | [6,9 ; 19,1] |
| Cadres supérieurs | 4969 | 17,7% | 397 | 16,3% | [14,8 ; 17,7] | 38 | 32,1% | [23,7 ; 40,6] |
| Elèves, étudiants | 1646 | 5,9% | 181 | 7,4% | [6,4 ; 8,5] | 9 | 7,4% | [2,7 ; 12,1] |
| Inactif jamais travaillé | 966 | 3,4% | 76 | 3,1% | [2,4 ; 3,8] | 2 | 1,7% | [0,0 ; 4,0] |
| Profession du père aux 15 ans de l'enquêté(e) | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|---|-------|-------|------|-------|---------------|----|-------|---------------|
| Agriculteurs | 885 | 3,2% | 49 | 2,0% | [1,4 ; 2,5] | 1 | 0,8% | [0,0 ; 2,4] |
| Artisans | 2834 | 10,1% | 263 | 10,8% | [9,5 ; 12,0] | 12 | 10,4% | [4,9 ; 15,9] |
| Ouvriers | 9966 | 35,6% | 792 | 32,5% | [30,6 ; 34,4] | 40 | 33,7% | [25,2 ; 42,2] |
| Employés | 3956 | 14,1% | 322 | 13,2% | [11,8 ; 14,5] | 27 | 23,1% | [15,5 ; 30,7] |
| Intermédiaires | 3182 | 11,4% | 273 | 11,2% | [9,9 ; 12,4] | 10 | 8,1% | [3,2 ; 13,1] |
| Cadres supérieurs | 3976 | 14,2% | 380 | 15,6% | [14,1 ; 17,0] | 12 | 10,4% | [4,9 ; 15,9] |
| Sans emploi stable | 1364 | 4,9% | 133 | 5,4% | [4,5 ; 6,3] | 12 | 9,9% | [4,5 ; 15,3] |
| Père inconnu, décédé... | 1847 | 6,6% | 228 | 9,3% | [8,2 ; 10,5] | 4 | 3,6% | [0,21 ; 6,90] |
| Education religieuse | | | | | | | | |
| Vous n'avez pas reçu d'éducation religieuse | | | | | | | | |
| | 7879 | 28,1% | 791 | 32,4% | [30,6 ; 34,3] | 4 | 3,7% | [0,28 ; 7,07] |
| Catholique | 16625 | 59,4% | 1398 | 57,3% | [55,4 ; 59,3] | 95 | 80,5% | [73,3 ; 87,6] |
| Protestante | 581 | 2,1% | 48 | 2,0% | [1,4 ; 2,5] | 2 | 1,4% | [0,0 ; 3,4] |
| Juive | 232 | 0,8% | 21 | 0,9% | [0,5 ; 1,2] | 1 | 0,8% | [0,0 ; 2,4] |
| Musulmane | 1195 | 4,3% | 107 | 4,4% | [3,6 ; 5,2] | 4 | 3,3% | [0,06 ; 6,50] |
| Orthodoxe | 170 | 0,6% | 11 | 0,4% | [0,17 ; 0,69] | 6 | 5,1% | [1,1 ; 9,1] |
| Autre religion | 430 | 1,5% | 43 | 1,8% | [1,2 ; 2,3] | 5 | 4,1% | [0,52 ; 7,70] |
| Vous ne souhaitez pas répondre | | | | | | | | |
| | 1111 | 4,0% | 44 | 1,8% | [1,3 ; 2,3] | 3 | 2,2% | [0,0 ; 4,8] |
| Religion actuelle | | | | | | | | |
| Sans religion | | | | | | | | |
| | 11645 | 41,6% | 1236 | 50,7% | [48,7 ; 52,7] | 57 | 48,1% | [39,0 ; 57,1] |
| Catholique | 12285 | 43,9% | 864 | 35,4% | [33,5 ; 37,3] | 30 | 25,1% | [17,3 ; 32,9] |
| Protestante | 531 | 1,9% | 43 | 1,8% | [1,3 ; 2,3] | 9 | 7,2% | [2,6 ; 11,9] |
| Juive | 199 | 0,7% | 19 | 0,8% | [0,42 ; 1,10] | 2 | 1,9% | [0,0 ; 4,4] |
| Musulmane | 1323 | 4,7% | 128 | 5,3% | [4,4 ; 6,2] | 5 | 4,3% | [0,66 ; 8] |
| Orthodoxe | 173 | 0,6% | 11 | 0,4% | [0,18 ; 0,71] | 7 | 5,8% | [1,6 ; 10,1] |
| Autre religion | 599 | 2,1% | 75 | 3,1% | [2,4 ; 3,8] | 2 | 1,6% | [0,0 ; 3,9] |
| Vous ne souhaitez pas répondre | | | | | | | | |
| | 1256 | 4,5% | 62 | 2,5% | [1,9 ; 3,1] | 7 | 5,9% | [1,6 ; 10,1] |
| Importance de la religion aujourd'hui (parmi les | | | | | | | | |

| personnes religieuses aujourd'hui) | | | | | | | | |
|---|------|-------|-----|-------|---------------|----|-------|---------------|
| Très importante | 1906 | 12,6% | 185 | 16,2% | [14,7 ; 17,7] | 4 | 7,5% | [2,8 ; 12,3] |
| Importante | 4273 | 28,3% | 343 | 30,1% | [28,2 ; 31,9] | 8 | 14,1% | [7,8 ; 20,4] |
| Pas très importante | 5460 | 36,1% | 376 | 33,0% | [31,1 ; 34,8] | 30 | 55,6% | [46,7 ; 64,6] |
| Pas importante du tout | 3191 | 21,1% | 219 | 19,2% | [17,6 ; 20,7] | 10 | 19,1% | [12,0 ; 26,2] |
| Vous ne souhaitez pas répondre | 280 | 1,9% | 18 | 1,6% | [1,1 ; 2,1] | 2 | 3,7% | [0,29 ; 7,10] |

Source : Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE

Lecture : 33,7% des personnes abusées par un membre du clergé avaient un père ouvrier.

Quant aux pratiques sexuelles imposées par la violence, elles sont semblables dans les deux groupes. Plus d'une fois sur trois, ces violences ont impliqué un acte de pénétration ou une tentative de pénétration (anale, vaginale, fellation, cunnilingus) et constituent donc un crime.

Tableau 50 : Caractéristiques des premiers abus sur personnes mineures

| | Premier abus par une personne non membre du clergé | | | Premier abus par un membre du clergé | | |
|---|---|-------|---------------|---|-------|---------------|
| | Nb | % | IC 95% | Nb | % | IC 95% |
| Total général | 2 438 | 100% | | 118 | 100% | |
| Sexe du premier abuseur | | | | | | |
| Féminin | 118 | 4,8% | [4,0 ; 5,7] | 8 | 6,8% | [2,2 ; 11,3] |
| Masculin | 2 320 | 95,2% | [94,3 ; 96,0] | 110 | 93,2% | [88,7 ; 97,8] |
| Age au premier abus | | | | | | |
| Moins de 9 ans | 772 | 31,7% | [29,8 ; 33,5] | 21 | 22,6% | [15,0 ; 30,1] |
| Entre 10 et 13 ans | 836 | 34,3% | [32,4 ; 36,2] | 52 | 54,9% | [45,9 ; 63,9] |
| Entre 14 et 17 ans | 830 | 34,0% | [32,1 ; 35,9] | 21 | 22,5% | [15,0 ; 30,1] |
| Non précisé mais moins de 18 ans | | | | 24 | | |
| Année du premier abus | | | | | | |
| 1940-1969 | 619 | 25,4% | [23,6 ; 27,1] | 53 | 55,9% | [46,9 ; 64,9] |
| 1970-1989 | 830 | 34,0% | [32,2 ; 35,9] | 21 | 22,1% | [14,6 ; 29,6] |
| 1990-1999 | 376 | 15,4% | [14,0 ; 16,9] | 13 | 13,3% | [7,2 ; 19,4] |
| 2000+ | 613 | 25,2% | [23,4 ; 26,9] | 8 | 8,7% | [3,6 ; 13,8] |
| Non précisée | | | | 23 | | |
| Durée des abus avec le premier abuseur | | | | | | |
| Il n'y a eu qu'une seule fois | 1 256 | 51,5% | [49,5 ; 53,5] | 42 | 35,9% | [27,2 ; 44,5] |
| Ils ont duré moins d'un mois | 248 | 10,2% | [9,0 ; 11,4] | 13 | 10,9% | [5,3 ; 16,5] |
| Entre un mois et moins d'un an | 337 | 13,8% | [12,4 ; 15,2] | 23 | 19,6% | [12,4 ; 26,8] |
| Entre 1 an et 4 ans | 357 | 14,6% | [13,2 ; 16,0] | 17 | 14,4% | [8,1 ; 20,8] |
| Plus de 5 ans | 147 | 6,0% | [5,1 ; 7,0] | 16 | 13,6% | [7,4 ; 19,8] |
| Vous ne savez plus | 93 | 3,8% | [3,1 ; 4,6] | 7 | 5,6% | [1,5 ; 9,8] |
| Type d'atteinte | | | | | | |
| Attouchements de vos parties intimes | 1 748 | 71,7% | [69,9 ; 73,5] | 74 | 62,6% | [53,9 ; 71,4] |
| Autres attouchements | 489 | 20,1% | [18,5 ; 21,7] | 33 | 27,9% | [19,8 ; 36,0] |
| Fellation | 395 | 16,2% | [14,7 ; 17,6] | 20 | 16,9% | [10,1 ; 23,7] |
| Cunnilingus | 145 | 6,0% | [5,0 ; 6,9] | 11 | 9,4% | [4,1 ; 14,6] |
| Pénétration ou tentative de pénétration (anale ou vaginale) | 694 | 28,5% | [26,7 ; 30,2] | 18 | 15,3% | [8,8 ; 21,8] |
| Exhibition sexuelle, avec ou sans masturbation | 495 | 20,3% | [18,7 ; 21,9] | 15 | 12,7% | [6,7 ; 18,7] |
| Paroles, message ou photo à caractère sexuel/pornographique | 364 | 14,9% | [13,5 ; 16,3] | 18 | 15,7% | [9,1 ; 22,3] |
| Autres | 124 | 5,1% | [4,2 ; 6,0] | 8 | 6,6% | [2,1 ; 11,1] |
| Vous ne souhaitez pas répondre | 61 | 2,5% | [1,9 ; 3,1] | 3 | 2,5% | [0,0 ; 5,3] |

| | | | | | | |
|--|-------|-------|---------------|----|-------|----------------|
| Proportion de viol (tout type de pénétration) | 929 | 38,1% | [36,2 ; 40,0] | 38 | 32,2% | [23,8 ; 40,7] |
| Connaissance d'autres victimes du même abuseur | 581 | 23,8% | [22,1 ; 25,5] | 53 | 44,8% | [35,8 ; 53,8] |
| A parlé des abus | 1 178 | 48,3% | [46,4 ; 50,3] | 49 | 41,9% | [33,0 ; 50,8] |
| A qui a-t-on parlé des abus ? (parmi celles et ceux qui ont parlé ; plusieurs réponses possibles) | | | | | | |
| Parents | 485 | 41,2% | [38,4 ; 44,0] | 18 | 36,9% | [23,4 ; 50,4] |
| Partenaire, conjoint(e) | 406 | 34,4% | [31,7 ; 37,1] | 12 | 24,3% | [12,4 ; 36,3] |
| Ami(e) | 394 | 33,4% | [30,7 ; 36,1] | 9 | 18,4% | [7,6 ; 29,2] |
| Psychologue ou psychanalyste | 270 | 22,9% | [20,5 ; 25,3] | 9 | 18,6% | [7,8 ; 29,5] |
| Médecin | 120 | 10,2% | [8,5 ; 11,9] | 4 | 8,2% | [0,53 ; 15,80] |
| Personne de l'institution religieuse | 19 | 1,6% | [0,87 ; 2,30] | 5 | 9,6% | [1,37 ; 17,8] |
| Gendarmerie ou la police | 176 | 14,9% | [12,9 ; 16,9] | 6 | 13,0% | [3,6 ; 22,3] |
| Avocat(e) | 49 | 4,2% | [3,0 ; 5,3] | 2 | 4,6% | [0,0 ; 10,4] |
| Autre personne | 193 | 16,4% | [14,3 ; 18,5] | 5 | 10,7% | [2,1 ; 19,4] |
| A porté plainte | 316 | 13,0% | [11,6 ; 14,3] | 25 | 21,0% | [13,6 ; 28,3] |
| Suites de la plainte (pour ceux et celles qui ont porté plainte) | | | | | | |
| Une enquête est en cours | 29 | 9,0% | [5,9 ; 12,2] | 3 | 13,3% | [0,0 ; 26,7] |
| Une enquête judiciaire a été ouverte et l'auteur a été condamné | 109 | 34,6% | [29,4 ; 39,9] | 7 | 27,6% | [10,0 ; 45,2] |
| Une enquête judiciaire a été ouverte et l'auteur n'a pas été condamné | 23 | 7,4% | [4,5 ; 10,3] | 3 | 13,4% | [0,0 ; 26,9] |
| La plainte a été classée sans suite | 102 | 32,1% | [27,0 ; 37,3] | 5 | 19,0% | [3,5 ; 34,4] |
| Ne sait pas ce que cette plainte est devenue | 53 | 16,8% | [12,7 ; 20,9] | 7 | 26,7% | [9,3 ; 44,1] |
| Nombre d'abuseurs (tous abuseurs confondus) | | | | | | |
| 1 | 1 730 | 71,0% | [69,2 ; 72,8] | 56 | 47,2% | [38,2 ; 56,2] |
| 2 | 357 | 14,6% | [13,2 ; 16,0] | 26 | 22,2% | [14,7 ; 29,7] |
| 3 et plus | 351 | 14,4% | [13,0 ; 15,8] | 36 | 30,7% | [22,3 ; 39,0] |
| Circonstances des abus (abus membre du clergé) * | | | | | | |
| Catéchisme, aumônerie, lieu de culte | | | | 27 | 23,3% | [15,7 ; 30,9] |
| Mouvement de jeunesse, vacances, camps, sorties, pèlerinage | | | | 27 | 22,6% | [15,0 ; 30,1] |
| Établissement scolaire, internat | | | | 38 | 32,2% | [23,8 ; 40,7] |

| | | | |
|--|----|-------|---------------|
| Congrégation, communauté, retraite spirituelle | 4 | 3,3% | [0,09 ; 6,60] |
| Cadre familial, sortie individuelle, voiture | 20 | 16,8% | [10,0 ; 23,5] |
| Domicile/bureau abuseur, cours particulier | 26 | 21,7% | [14,2 ; 29,1] |
| Nombre d'abuseurs membres du clergé** | | | |
| 1 | 82 | 69,8% | [61,5 ; 78,1] |
| 2 | 13 | 10,5% | [5,0 ; 16,1] |
| 3 et plus | 23 | 19,7% | [12,5 ; 26,8] |

Source : Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE

Lecture : 95,2% des personnes abusées mineures par une personne non membre du clergé déclarent que leur premier abuseur était de sexe masculin.

**Cette question concerne l'ensemble des abus et les personnes pouvaient apporter plusieurs réponses. Le total est donc supérieur au nombre de personnes.*

*** Parmi les personnes ayant été abusées par différents agresseurs, certaines l'ont été par un membre du clergé et par une personne laïque. Le nombre de personnes rapportant un seul abuseur membre du clergé peut donc être supérieur à celui du nombre de personnes rapportant un seul agresseur.*

La proportion de personnes ayant parlé de ces violences apparaît élevée au regard du silence social qui a entouré jusqu'à récemment les violences contre des personnes mineures, même si la parole est plus fréquente aujourd'hui qu'auparavant. Ainsi, plus de 4 personnes sur 10 en avaient déjà parlé avant de répondre à l'enquête (41,9% pour les violences ecclésiastiques, 48,3% pour les autres violences). Les parents sont les premiers informés et les analyses plus fines conduites à partir des données de l'enquête à témoignage montrent qu'ils réagissent d'autant plus que leur enfant les alerte au moment des faits et non plus tard, voire des années après. Les analyses de l'appel à témoignages (voir partie 1) montrent également que les mères écoutent et réagissent moins que les pères aux révélations de violences sexuelles subies par leurs filles. Cette moindre réaction maternelle peut traduire le fait que les femmes - dont certaines ont elles-mêmes été abusées - tendent à normaliser l'existence de violences sexuelles commises contre leur sexe.

Si le pourcentage de personnes qui portent plainte reste peu élevé en population générale (13,0%), il est sensiblement plus élevé quand la violence a eu lieu au sein de l'institution ecclésiastique (21,0%), peut-être parce que certaines personnes ont pu être soutenues par des associations de victimes et/ou déposer des plaintes collectives. Le pourcentage de plaintes classées sans suite est élevé (de 19,0% parmi les plaintes pour premiers abus religieux à 32,1% en cas d'abus non religieux), sans que l'on puisse ici distinguer les classements liés au délai de prescription et ceux qui relèvent d'un "manque de preuve". La faiblesse des effectifs ne permet pas d'apprécier l'évolution récente des suites données aux plaintes.

2.4. COMPARAISON DES SITUATIONS FRANÇAISE ET NÉERLANDAISE

À notre connaissance, la seule enquête de grande ampleur en population générale qui mesure des faits similaires est celle réalisée en 2011 aux Pays-Bas⁴²³. L'enquête a porté sur un échantillon aléatoire de 34 234 personnes de plus de 40 ans mais seules 2 462 personnes ont répondu à un questionnaire approfondi qui permettait de caractériser les auteurs. Au total, 1,7% de la population générale âgée de plus de 40 ans (2,7% des hommes et 0,7% des femmes) ont été abusées avant l'âge de 18 ans par une personne en lien avec l'Église catholique. Dans cette enquête, le fait d'avoir été scolarisé dans un internat catholique augmente fortement le risque d'avoir été abusé par une personne en lien avec l'Église catholique : la prévalence des violences est de 7,8% pour les personnes de plus de 40 ans qui ont fréquenté un internat catholique contre 1,3% pour celles qui n'en ont pas fréquenté.

Dans l'enquête française, la prévalence des violences chez les plus de 40 ans est de 0,7% (1,1% des hommes et 0,3% des femmes). Ces prévalences ne sont pas statistiquement différentes de celles enregistrées aux Pays-Bas car les intervalles de confiance se recoupent (voir tableau 57 en annexe). En France également, le fait d'avoir été scolarisé dans un internat catholique augmente le risque d'avoir été abusé par une personne en lien avec l'Église catholique (voir tableau 58 en annexe).

2.5. LES VIOLENCES SEXUELLES AU SEIN DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE : UN PHÉNOMÈNE EN BAISSÉ ?

Le nombre des personnes qui déclarent avoir subi une violence au sein de l'Église baisse régulièrement dans le temps. Cette diminution des violences est à mettre en perspective avec la baisse continue du nombre de personnes ayant participé dans leur enfance à des activités en lien avec l'Église catholique. Ainsi, alors que plus des deux tiers des personnes de plus de 70 ans déclarent avoir participé à des camps de scoutisme catholique, des mouvements de jeunesse catholique, au catéchisme ou à l'aumônerie, ou encore avoir été scolarisé dans un internat catholique, cette proportion n'est plus que d'un tiers pour les personnes de moins de 25 ans (voir tableau 59 en annexe).

D'après les données de l'enquête, on passerait de 0,9% de violences commises par un membre du clergé chez les personnes ayant pratiqué dans l'enfance une activité en lien avec l'Église catholique dans la période 1940-69 à 0,3% dans la période 1970-89 et à 0,4% pour la période la plus récente. Les effectifs étant restreints et les intervalles de confiance se recoupant, les

⁴²³ Willemien Langeland, Adriaan W. Hoogendoorna, Daniel Magerb, Jan H. Smita, Nel Draijera, *Childhood sexual abuse by representatives of the Roman Catholic Church: A prevalence estimate among the Dutch population*. Child Abuse & Neglect 46 (2015) 67–77.

A noter qu'une enquête a aussi été réalisée en Allemagne auprès d'un échantillon représentatif de 2 510 personnes en 2019. Les résultats indiquent que 7 personnes (0,21% de la population) déclarent avoir subi des abus sexuels de la part d'un prêtre ou d'un pasteur (Witt *et al.* ; 2019)

données ne permettent pas de caractériser avec certitude la stabilité du phénomène mais attestent bien de l'actualité persistante du phénomène.

Tableau 51 : Évolution du pourcentage de violences sexuelles (premier événement) commises par membre du clergé au fil du temps

| Période | % de violences sexuelles | IC 95% |
|-------------|--------------------------|-----------|
| 1940-1969 | 0.89 % | 0.62-1.28 |
| 1970-1989 | 0.33 % | 0.23-0.49 |
| Depuis 1990 | 0.41 % | 0.26-0.63 |

Source : Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE

Lecture : Dans la période 1970-1989, 0.2% de personnes qui ont pratiqué dans l'enfance une activité en lien avec l'Église catholique déclarent avoir été abusées par un membre du clergé⁴²⁴.

L'évolution du nombre de violences est aussi à rapporter à la baisse de la population des membres du clergé au cours de la période considérée qui ne peut que réduire mécaniquement le nombre des opportunités de violences sexuelles. En 1946, on comptait 73 268 prêtres et religieux en France⁴²⁵. Pour administrer, animer et encadrer la pratique catholique, l'Église en France ne comptait plus que 13 331 prêtres diocésains en 2012⁴²⁶, 16 830 en comptant les religieux (moines et apostoliques), parmi lesquels seulement 14 000 étaient incardinés sur le territoire français, c'est-à-dire dédiés à vie à rester au service des diocèses français, auxquels il faut ajouter quelques 2 000 diacres permanents⁴²⁷. Avec un âge médian de plus de 75 ans et une stagnation du nombre d'entrants en formation autour d'une centaine par an⁴²⁸, la population des prêtres et religieux français semble aujourd'hui, à bien des égards, résiduelle.

⁴²⁴ Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux présentés précédemment dans la mesure où les dénominateurs ne sont pas les mêmes. Des personnes qui ont eu moins de 18 ans à cheval sur deux périodes sont ici comptées deux fois.

⁴²⁵ Conférence des Évêques de France, Recensement des prêtres et religieux de 1946 à nos jours, 5 mai 2021.

⁴²⁶ Secrétariat général de la Conférence des évêques de France, *L'Église catholique en France. Guide 2013*, Paris, 2014.

⁴²⁷ Le diaconat, premier degré du sacrement de l'ordre qui en compte trois (le diaconat, le presbytérat et l'épiscopat), peut être conféré de manière permanente à des hommes mariés depuis le Concile Vatican II dans l'Église latine. Dans le cas des candidats au sacerdoce, le diaconat reste une simple étape de la formation vers l'ordination dite presbytérale. Si la première ordination d'un diacre permanent date de 1970 en France, La figure du diacre permanent, homme marié mais ordonné, ne s'installe véritablement dans le paysage ecclésial français qu'à partir des années 1980 lors desquelles les ordinations dites diaconales passent de quelques unités par an à une centaine. Le diacre permanent est alors perçu à bien des égards comme une sorte de figure compensatoire en situation de pénurie de prêtres et, surtout, une figure hybride à mi-chemin entre laïc et clergé. Les diacres permanents sont d'ailleurs souvent renvoyés de manière paradoxale par leurs confrères prêtres ou par certains fidèles soit à la figure du « sous-prêtre » soit à celle du « super-laïc » selon les moments et les circonstances.

⁴²⁸ AB Hoffner et I de Gaulmy, La carte de France des prêtres, La Croix, 21 mai 2010.

Elle a surtout perdu de nombreuses possibilités d'être en contact avec des enfants en vertu d'une nouvelle division du travail pastoral corrélative à la « crise des vocations »⁴²⁹ mais aussi à un phénomène général de professionnalisation des métiers de l'enfance : le catéchisme est désormais assuré par des laïcs (essentiellement des femmes) ; l'enseignement dans les écoles catholiques sous contrat est contrôlé par l'Éducation Nationale ; l'encadrement des accueils collectifs de mineurs (colonies de vacances, scoutisme, centres de loisirs sans hébergement) est également aujourd'hui contrôlé par l'État et s'est professionnalisé *via* des formations diplômantes requises, même s'il reste en partie bénévole. La baisse du nombre de violences au sein de l'Église catholique est enfin à mettre en perspective avec la disparition progressive des internats dans lesquels surviennent nombre de violences sexuelles (voir tableau 50).

A l'inverse, l'accroissement de l'intolérance sociale aux violences sexuelles, qui se manifeste par l'abaissement du « seuil de résignation »⁴³⁰ des personnes abusées, plus incitées socialement à parler, peut rendre compte d'une augmentation des déclarations de violences sans que l'intensité du phénomène n'augmente nécessairement. Qui plus est, cette évolution des sensibilités a également induit des modifications à tous les niveaux de la société et à celui des organisations qui accueillent des mineurs : mise en place d'un fichier national des auteurs d'infractions sexuelles, de campagnes nationales de prévention, d'un numéro national d'écoute, de protocoles de signalements au sein de nombreuses organisations, de cellules d'écoutes, développement de productions culturelles et tout particulièrement d'une littérature jeunesse qui aborde la thématique, etc. Ces modifications d'ordre juridique, organisationnel, culturel et matériel contribuent à accroître la compétence individuelle des enfants, plus sensibilisés qu'autrefois aux enjeux sexuels et aux violences dans ce domaine, à résister et/ou à dénoncer toute situation d'abus⁴³¹.

Les données disponibles ne permettent donc pas de conclure à une stabilité ou à une baisse des violences sexuelles commises au sein de l'Église catholique sur la période récente. Elles témoignent en revanche de l'actualité de cet enjeu.

⁴²⁹ Céline Béraud, Prêtres, diacres, laïcs. Révolution silencieuse dans le catholicisme français, op. cit.

⁴³⁰ Nathalie Bajos et Michel Bozon, « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte », art cit, p. 394.

⁴³¹ On s'appuie ici sur les distinctions théoriques proposées par le sociologue David Finkelhor. Celui-ci modélisait en 1984 quatre conditions préalables à toute commission d'une violence sexuelle sur mineurs : (1) son auteur doit être motivé pour abuser d'enfants ou d'un enfant ; (2) il doit surmonter les obstacles internes qui l'empêchent de mettre en pratique sa motivation à abuser ; (3) il doit surmonter les obstacles externes qui l'empêchent de mettre en pratique sa motivation à abuser ; et (4) il doit surmonter la résistance de l'enfant qu'il tente d'abuser. Si Finkelhor suppose que ces quatre conditions préalables se succèdent dans un ordre logique, il semble évident qu'une modification de la sensibilité générale à l'égard des violences sexuelles peut influencer simultanément chacune d'elles. David Finkelhor, *Child Sexual Abuse: New Theory and Research*, New York, Macmillan USA, 1984.

2.6. ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES PERPÉTRÉES PAR UN MEMBRE DU CLERGÉ ET DU NOMBRE MOYEN DE PERSONNES ABUSÉES

En rapportant le nombre de violences commises par un membre du clergé à la population générale, on peut estimer le nombre de personnes concernées par ces agressions en France. En appliquant le pourcentage de femmes abusées avant 18 ans par un membre du clergé (0,17%) à la population des femmes en France métropolitaine de plus de 18 ans au 1er janvier 2021 (26 933 808), on estime que 46 000 ont été confrontées à une violence sexuelle. Pour les hommes, le pourcentage de violence est de 0,69% et celui de la population concernée de 24 469 124, soit 170 000 hommes confrontés à de telles violences.

On estime ainsi qu'environ 216 000 personnes auraient subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans de la part d'un membre du clergé (tableau 52).

Ce nombre est beaucoup plus élevé que celui que l'on peut établir d'après les données recueillies dans les archives de l'Église, qui serait de l'ordre de cinq mille de personnes (voir les travaux de l'équipe de l'EPHE).

Un tel écart traduit pour partie le fait que très peu de personnes ont informé un représentant de l'Église des violences qu'elles avaient subies (moins de 5% dans l'enquête).

Tableau 52 : Estimation du nombre de personnes abusées mineures

| | Femmes | Hommes | Total |
|---|---------------|----------------|----------------|
| par un membre du clergé* | 46 000 | 170 000 | 216 000 |
| Estimation basse | 30 000 | 135 000 | 165 000 |
| Estimation haute | 65 000 | 205 000 | 270 000 |
| par une personne en lien avec l'Église** | 90 000 | 240 000 | 330 000 |
| Estimation basse | 65 000 | 200 000 | 265 000 |
| Estimation haute | 116 000 | 280 000 | 396 000 |

Sources : Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE. Insee Population Totale France Métropolitaine (1/1/2021)

NB : Les hypothèses hautes et basses sont calculées à partir des intervalles de confiance de 95% des taux d'abus.

*On retient ici, à la suite des travaux de Max Weber, une définition sociologique et non canonique des membres du clergé : prêtres, religieux et diacres, y compris les femmes religieuses.

***Membres du clergé catholique, personnes travaillant dans les établissements scolaires de l'Enseignement catholique, dans les internats catholiques, personnes s'occupant de catéchisme ou d'aumônerie catholique ou de mouvements de jeunesse catholique, de camps de scoutisme catholique.*

Si l'on considère les violences perpétrées par une personne en lien avec l'Église, on aboutit à une estimation moyenne de 330 000 personnes concernées.

Un autre résultat, le nombre moyen de personnes abusées que l'on peut estimer à partir de nos résultats, conduit aussi à penser que les archives que l'Église catholique a constituées ne reflètent pas, loin s'en faut, l'ampleur du phénomène des violences sexuelles en son sein.

On ne connaît pas la proportion d'abuseurs au sein de la population des membres du clergé. Une proportion de 5% paraît plausible au regard des données recueillies par des commissions d'enquête à l'étranger. Ainsi, aux États-Unis, l'enquête du *John Jay College* publiée en 2004, qui repose sur les archives transmises par les diocèses et les communautés religieuses, estime que 4% des prêtres catholiques en exercice sur la période 1950-2002 ont été accusés d'avoir commis des abus sexuels contre des mineurs. De même, en Allemagne, l'étude réalisée d'après les archives de l'Église indique que 1670 prêtres ou religieux, soit 4,4% du clergé en exercice entre 1946 et 2014, ont été accusés d'avoir commis des abus sexuels contre des mineurs. En Australie, la Commission royale a calculé, d'après les témoignages de personnes abusées qu'elle a recueillis, que 2410 prêtres ou religieux, soit 7% du clergé en exercice (1950-2010), ont été accusés d'avoir commis des abus sexuels contre des mineurs.

Si l'on retient que 5% des membres du clergé en exercice au cours de la période d'étude, soit 116 000 prêtres et religieux d'après la Conférence des évêques de France⁴³² auxquels il convient d'ajouter 2 600 diacres, on peut alors estimer que 5 900 d'entre eux auraient commis des infractions sexuelles. Si l'on rapporte cette estimation au nombre de 216 000 personnes abusées, chaque abuseur aurait agressé en moyenne 36 personnes mineures tout au long de son activité sacerdotale (216 000/5 900)⁴³³. A noter que si la proportion d'abuseurs parmi les membres du clergé était de 2,5%, le nombre moyen de personnes abusées serait alors de 72 ; si elle était de 10% ce nombre serait de 18⁴³⁴.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, l'estimation est beaucoup plus élevée que celle qui ressort de l'analyse des archives qui conduit à établir entre 2 et 4 le nombre de personnes agressées par un même clerc (voir les analyses de l'EPHE).

⁴³² Conférence des Évêques de France, *Recensement des prêtres et religieux de 1946 à nos jours*, 5 mai 2021.

⁴³³ Si l'on tient compte du fait que 6,3% des violences sont perpétrées par des femmes, voir *supra*, on aurait alors 202 000 violences liées à des hommes abuseurs et un nombre moyen de personnes abusées de 34.

⁴³⁴ Il s'agit d'estimation du nombre moyen de personnes abusées dont on sait qu'il recouvre des situations fort différentes, entre l'abuseur qui a agressé quelques personnes et celui qui en a agressé plusieurs dizaines.

Soit les cas colligés dans les archives sont très spécifiques, au sens où ils portent essentiellement sur des dossiers de prêtres ayant commis peu d'abus, soit, ce qui est plus probable, un travail d'enquête à partir du dossier de la personne signalée n'a pas été mené par l'Église pour tenter de retrouver les différentes personnes qu'elle aurait pu abuser.

Ce résultat est à mettre en perspective avec les analyses des réactions de l'Église présentées précédemment. Les données de l'enquête "Appel à témoignages" montrent en effet que l'Église ne donne suite à l'interpellation qu'elle reçoit que dans 10% des cas, même si, avec le temps, l'Église répond de plus en plus aux personnes lui révélant avoir subi des violences sexuelles.

CONCLUSION

Les violences sexuelles sur personnes mineures représentent un phénomène massif en France, comme dans de nombreux pays. Si l'on dispose de données scientifiques depuis près de 30 ans qui permettent d'en caractériser l'ampleur, force est de constater que celle-ci a été largement occultée par les pouvoirs publics. Seuls les associations et les professionnels de la petite enfance n'ont eu de cesse, depuis des décennies, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur ces violences, sur leurs conséquences le plus souvent désastreuses pour les personnes abusées et sur l'absence de moyens et de politiques dédiées pour prendre en charge les personnes concernées et pour prévenir de telles situations.

Si le travail présenté ne permet pas d'analyser les raisons qui ont présidé à cette occultation sociale et politique, il permet d'en confirmer l'ampleur en 2021 et, pour la première fois, de distinguer les prévalences de ce phénomène dans différentes sphères de socialisation, en rapportant le nombre de personnes abusées au nombre de personnes ayant, dans leur enfance, été potentiellement exposées à un risque de violence. Comme toute enquête, celle-ci connaît des limites méthodologiques, liées notamment au mode de constitution de l'échantillon. Les estimations proposées n'en restent pas moins des estimations *minima*, non seulement parce que nombre de personnes ne peuvent ou ne souhaitent pas évoquer de tels événements dans le cadre d'une enquête. On soulignera également que les nombres de violences présentées dans ce rapport ne tiennent pas compte de la situation dans les départements et régions d'Outre-mer.

D'après nos résultats, 14,5% des femmes et 6,4% des hommes âgés de plus de 18 ans aujourd'hui ont été confrontés à des violences sexuelles quand elles et ils étaient mineures, qu'il s'agisse d'attouchements sexuels, de tentatives ou de rapports forcés ou d'autres actes sexuels réalisés sans le consentement de la personne. Ce sont donc au total plus de 5 millions de personnes concernées par ce phénomène (3 900 000 femmes et 1 500 000 hommes). L'enquête confirme que les violences sexuelles concernent tous les milieux sociaux et qu'elles sont commises dans plus de 95% des cas par un homme.

L'enquête montre que ces violences surviennent majoritairement au sein de la famille (3,7%) et qu'elles concernent principalement les filles (5,8% des jeunes filles contre 1,5% des jeunes garçons). L'Église catholique apparaît être, en proportion, la seconde institution au sein de laquelle se produisent les violences contre des personnes mineures : 1,2% des personnes ayant pratiqué dans leur enfance une activité en lien avec l'Église (mouvements de jeunesse catholiques, catéchisme, école et internat catholique etc.) ont été abusées par une personne en lien avec l'Église catholique (membres du clergé, personnes travaillant dans des établissements scolaires catholiques ou catéchisme etc.) ; ce sont ici les garçons qui sont le plus touchés (1,7% contre 0,6% des jeunes filles).

On soulignera que ces deux institutions fonctionnent sur un modèle patriarcal, revendiqué dans le cas de l'Église, qui favorise l'appropriation par les hommes des corps des personnes socialement infériorisées.

Les prévalences des abus au sein de l'Église sont supérieures à celles enregistrées dans d'autres sphères de socialisation comme l'école publique (0,3%) ou les clubs de sports (0,3%). De tels résultats montrent qu'au-delà des logiques sociales transversales à l'ensemble de la société, et notamment la domination masculine et celle des plus âgés sur les plus jeunes, les logiques qui sont à l'œuvre dans l'institution ecclésiale, et notamment son organisation patriarcale, sont propices à la survenue de ces violences.

L'enquête montre que le nombre de violences au sein de l'Église catholique baisse au fil du temps. Mais, ramenée à (i) l'évolution du nombre de personnes membres du clergé au cours de la période considérée, (ii) la disparition progressive des internats et (iii) la diminution de la population ayant participé dans l'enfance à une activité en lien avec l'Église catholique, cette baisse est en fait relative. Même s'il faut tenir compte du fait que les personnes abusées en parlent plus facilement aujourd'hui, les résultats de l'enquête montrent que la question des violences sexuelles au sein de l'Église reste assurément un enjeu d'actualité.

Le taux de violences sexuelles estimé au sein de l'Église catholique conduit à estimer que plus de 200 000 personnes ont été abusées alors qu'elles étaient mineures par un membre du clergé, un chiffre largement supérieur à celui qui peut être déduit des archives de l'Église catholique. Si nos résultats soulignent que seule une faible minorité des personnes abusées en a parlé à un membre de l'Institution et que l'Église catholique ne pouvait donc pas être informée du phénomène dans toute son ampleur, il n'en demeure pas moins que les cas colligés dans les archives sont loin de représenter toutes les situations dont elle a eu connaissance. Par ailleurs, les écarts observés entre les estimations basées sur les résultats de l'enquête en population générale et ceux fournies par l'analyse des archives montrent que les abuseurs ont répété leurs actes à de très nombreuses reprises, sans que les situations dont l'Église a eu connaissance suite aux signalements des personnes abusées ne fassent toujours l'objet d'investigations approfondies.

Enfin, nos données conduisent à interroger ce que l'on pourrait appeler le "paradoxe du silence". Même si la majorité des personnes n'en a jamais parlé, il n'en reste pas moins que plus de 4 personnes sur 10 ont déjà révélé ces faits, qu'ils aient été subis au sein de l'Église ou ailleurs. De tels résultats contrastent fortement avec l'occultation sociale et politique de ces violences, qui restent à étudier de manière beaucoup plus approfondie.

3. ANNEXES

2.1. QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE EN POPULATION GÉNÉRALE

L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) réalise une grande enquête nationale anonyme et confidentielle sur les abus sexuels commis contre des personnes mineures ou majeures vivant en France. Ce questionnaire vise à mieux cerner l'ampleur des abus sexuels dans notre pays.

Nous vous remercions vivement pour votre participation, celle-ci est très importante pour notre étude.

Nous vous rappelons que vos réponses seront analysées de manière totalement anonyme par les chercheurs de l'Inserm.

Cette enquête a reçu l'approbation du comité d'évaluation éthique de l'Inserm.

A - Vous êtes... ?

- Une femme
- Un homme

B - Quel âge avez-vous ?

C - Pouvez-vous indiquer le code postal de votre résidence principale et choisir la ville correspondante ?

D - Actuellement, quelle est votre situation ?

- Vous exercez une activité professionnelle (actifs, apprentis, stagiaires)
- Vous êtes chômeur ayant déjà travaillé
- Vous êtes à la recherche d'un premier emploi
- Vous êtes à la retraite ou en pré-retraite
- Vous êtes collégien, lycéen ou étudiant
- Vous êtes homme ou femme au foyer
- Vous êtes dans une autre situation (invalide, sans activité professionnelle...)

E - (si déjà travaillé) Plus précisément, quelle est votre profession principale ou, si vous ne travaillez pas actuellement, la dernière profession principale que vous avez exercée ?

Liste précodée des professions

+ Vous n'avez jamais travaillé autre qu'un petit boulot

F - Lorsque vous aviez 15 ans, quelle était la situation de votre père ?

- Il exerçait une activité professionnelle (actifs, apprentis, stagiaires)
- Il était chômeur ayant déjà travaillé

- Il était à la recherche d'un premier emploi
- Il était à la retraite ou en préretraite
- Il était étudiant
- Il était homme au foyer
- Il était dans une autre situation (invalide, sans activité professionnelle...)
- Vous ne savez pas (père inconnu, décédé, etc.)

G - Quelle était la profession de votre père lorsque vous aviez 15 ans ?

Liste précodée des professions

H - Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ? (Y compris apprentissage ou études supérieures.)

- oui
- non

I - Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu ?

(Une seule réponse)

- Pas de diplôme
- Certificat d'études (primaires)
- CAP (certificat d'aptitude professionnelle)
- Brevet simple ; BEPC, brevet des collèges
- BEP (Brevet d'Enseignement Professionnel)
- Baccalauréat d'enseignement technique
- Baccalauréat d'enseignement général
- BAC + 2 (BTS, DUT, instituteur, DEUG)
- Diplôme de l'enseignement supérieur 2e cycle (master...)
- Diplôme de l'enseignement supérieur 3e cycle, grandes écoles
- Autre diplôme
- Vous ne savez pas

J - Dans votre enfance avez-vous participé à : (oui/non)

- une association sportive
- des cours de musique, dessins, autres activités artistiques ou culturelles
- une colonie de vacances, un centre aéré
- du scoutisme catholique
- du scoutisme protestant, musulman ou juif
- du scoutisme laïque
- un mouvement de jeunesse catholique (autre que scoutisme)
- du catéchisme ou de l'aumônerie catholique
- un autre enseignement religieux (protestant, musulman, juif...)
- un internat catholique

- un internat public

Dans cette enquête, on parle d'abus sexuel lorsqu'une personne impose à une autre un acte à caractère sexuel. Cela inclut les viols, les tentatives de viol et les attouchements sans consentement.

Q1 - Au cours de votre vie, avez-vous déjà subi un abus sexuel ?

1. Non : **PASSER A LA QUESTION G**
2. Oui, par une personne
3. Oui, par différentes personnes

Par combien de personnes DIFFÉRENTES environ ? ____

Q2 - Pouvez-vous indiquer par qui cet ou ces abus ont été commis ? (vous pouvez cocher plusieurs réponses)

1. Votre partenaire, conjoint(e)
2. Un membre de votre famille ☐ Q2bis
3. Un(e) ami(e) de votre famille
4. Un(e) de vos ami(e)s, copains/copines
5. Un(e) personne avec qui vous travaillez
6. Un(e) membre du clergé catholique : prêtre, diacre, religieux, religieuse
7. Une personne qui a des responsabilités religieuses dans une autre confession : rabbin, imam, pasteur ou autre
8. Une personne travaillant dans un établissement scolaire public
9. Une personne travaillant dans un établissement scolaire de l'Enseignement catholique
10. Une personne travaillant dans un internat public
11. Une personne travaillant dans un internat catholique
12. Une personne s'occupant du catéchisme ou d'une aumônerie catholique
13. Une personne animant un mouvement de jeunesse catholique (autre que scoutisme)
14. Une personne animant un groupe scout
15. Une personne travaillant dans un centre aéré, une colonie ou camp de vacances
16. Une personne travaillant dans un club de sport
17. Une personne enseignant en milieu artistique ou culturel (musique, dessin, autres)
18. Un(e) inconnu(e) dans l'espace public (rue, transport)
19. Autre (Merci de préciser : _____)

**Q2bis- Cet ou ces abus ont été commis par un membre de votre famille. Merci de préciser.
(Vous pouvez sélectionner plusieurs réponses)**

- père ou beau-père
- mère ou belle-mère
- mon partenaire, conjoint(e), époux(se)
- frère(s)
- sœur(s)
- oncle(s)
- tante(s)
- cousin(s)
- cousine(s)
- grand(s)-père(s)
- grand(s)-mère(s)
- autre(s)

(Si Q2=7) Q3 - A propos de la (des) personne(s) qui a des responsabilités religieuses qui vous a (ont) agressé, pouvez-vous préciser quelle était sa (leur) religion ?

1. Musulmane
2. Juive
3. Protestante
4. Autres
5. Vous ne savez pas

(Si Q2=6) Q5 - Qui étai(en)t cette ou ces personnes membre(s) du clergé catholique ? (vous pouvez cocher plusieurs réponses)

1. Un prêtre de votre paroisse
2. Un autre prêtre,
3. un évêque
4. Un religieux
5. Une religieuse
6. Un diacre

(Si Q2=6) Q4 - Combien de membre(s) du clergé catholique (prêtre, évêque, diacre, religieux, religieuse) ont commis des abus sexuels contre vous ?

_____ personnes

(Si Q2=6) Q6 - Dans quelles circonstances ont eu lieu les abus commis par cette ou ces personnes (prêtre, évêque, diacre, religieux, religieuse) (plusieurs réponses possibles)

1. Au domicile familial (chez vous ou chez vos parents)

2. Au domicile ou au bureau de l'abuseur
3. Lors d'un déplacement avec l'abuseur (voiture, car, hôtel etc.)
4. Lors d'activités de jeunesse (camps, scoutisme, patronage, mouvement d'action catholique etc.)
5. Au catéchisme ou à l'aumônerie
6. Dans un établissement scolaire/internat catholique
7. Dans une église
8. Dans un petit séminaire, petit noviciat
9. Dans une communauté nouvelle
10. Dans une autre structure religieuse d'accueil ou de formation (gîte pour pèlerins, monastère, couvent etc.)
11. Dans un autre cadre

Description des abus

Si une seule personne membre du clergé : description du premier abus

Si une seule personne non membre du clergé : description du premier abus

Si plusieurs personnes toutes membre du clergé : description du premier abus

Si plusieurs personnes dont une au moins membre du clergé : description du premier abus avec un membre du clergé et du premier abus avec une personne non membre du clergé

Si plusieurs personnes non membres du clergé : description du premier abus

Nous allons maintenant parler de la première personne (membre du clergé catholique/non membre du clergé catholique) qui vous a agressé.

Q7 - Qui était cette personne ?

(si non membre du clergé) Q7_bis : Cette personne était-elle de sexe...

- masculin
- féminin

Q8 - Quel âge aviez-vous la première fois que CETTE PERSONNE vous a agressé ?

Saisissez votre réponse dans le cadre ci-dessous.

Merci d'indiquer un âge, même approximatif.

- ____ (*champ libre*)
- *Vous ne savez plus*

Q9 - Dans quel département *ou* dans quel pays si autre que la France cet/ces abus se sont-ils passés AVEC CETTE PERSONNE ?

Q10 - Pendant combien de temps cet/ces abus AVEC CETTE PERSONNE ont-ils duré ?

- Il n'y a eu qu'une seule fois
- Ils ont duré moins d'un mois
- Entre un mois et un an
- Entre 1 an et 5 ans
- Entre 5 ans et 10 ans
- Entre 10 et 20 ans
- Ils ont duré plus de 20 ans
- Vous ne savez plus

Q11 - Lors de cet/ces abus AVEC CETTE PERSONNE, y a-t-il eu ?

(Plusieurs réponses possibles, indiquez tous les actes que vous avez subis)

1. Attouchements de vos parties intimes
2. Autres attouchements
3. Fellation
4. Cunnilingus
5. Pénétration ou tentative de pénétration (anale ou vaginale)
6. Exhibition sexuelle, avec ou sans masturbation
7. Paroles, message ou photo à caractère sexuel/pornographique
8. Autres
9. Vous ne souhaitez pas répondre

Q12 - A votre connaissance, CETTE PERSONNE a-t-elle agressé d'autres personnes que vous ?

1. Oui
2. Non
3. Vous ne savez pas

Q13 - Avez-vous parlé à quelqu'un de cet/ces abus AVEC CETTE PERSONNE ? *(plusieurs réponses possibles)*

1. Non, jamais
2. Oui, à vos parents
3. Oui, à votre partenaire, conjoint(e)
4. Oui, à un(e) ami(e)
5. Oui, à un(e) psychologue ou psychanalyste
6. Oui, à un médecin
7. Oui, à une personne de votre institution religieuse
8. Oui, à la gendarmerie ou la police
9. Oui à un(e) avocat(e)
10. Oui, à une autre personne

Q14 –Avez-vous porté plainte auprès des services de police ou de gendarmerie ?

1. Non
2. Oui, et une enquête est en cours.
3. Oui, mais la plainte a été classée sans suite.
4. Oui, et une enquête judiciaire a été ouverte et l'auteur a été condamné.
5. Oui, et une enquête judiciaire a été ouverte et l'auteur n'a pas été condamné.
6. Oui, mais vous ne savez pas ce que cette plainte est devenue.
 - Si oui (items 2 à 6) Préciser l'année du dépôt : _____

A tous : Pour terminer pouvez-vous préciser si...

Q15 - Dans votre enfance, vous avez reçu une éducation religieuse ? (plusieurs réponses possibles)

1. Aucune
2. Catholique
3. Protestante
4. Juive
5. Musulmane
6. Orthodoxe
7. Autre religion
8. Ne souhaite pas répondre

Q16 - Quelle est votre religion aujourd'hui si vous en avez une ?

1. Sans religion
2. Catholique
3. Protestante
4. Juive
5. Musulmane
6. Orthodoxe
7. Autre religion
8. NR

Q17 - (Si H différent de 1 « sans religion ») I - Est-ce que la religion dans votre vie est aujourd'hui...

1. Très importante
2. Importante
3. Pas très importante

4. Pas importante du tout
5. NR

Nous vous remercions très sincèrement d'avoir accepté de répondre à ces questions. (En supplémentaire à tous ceux qui indiquent avoir subi des abus en Q1 (items 2 et 3)) Les actes que vous avez subis sont réprimés par la loi. Si vous le souhaitez, vous pouvez contacter France Victimes au numéro suivant 116 006, ou le numéro national 3919 pour avoir du soutien, de l'aide pour des démarches juridiques. Si vous souhaitez connaître les résultats de cette recherche, qui seront disponibles dans les prochains mois, vous pouvez laisser votre mail dans le cadre ci-dessous et nous vous les ferons parvenir.

2.2. COMPARAISON DES ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VIOLENCES SEXUELLES EN 2016 ET 2020

Depuis 1992, plusieurs grandes enquêtes scientifiques probabilistes en population générale renseignent sur l'ampleur des agressions sexuelles en France. L'enquête ACSF (Inserm-Ined) sur les comportements sexuels en France conduite en 1992 auprès de 20 055 personnes de 18-69 ans incluait quelques questions sur le sujet (Spira et Bajos 1992). L'enquête ENVEFF sur les violences envers les femmes réalisée en 2000 auprès d'un échantillon de 7 000 femmes de 20-59 ans a développé un module sur les violences sexuelles (Jaspard *et al.*; 2000). Les résultats de l'enquête CSF (Inserm-Ined) sur le contexte de la sexualité en France, actualisation de l'enquête ACSF de 1992, conduite en 2006 auprès de 12 000 personnes de 18-69 ans (Bajos et Bozon 2008) ont permis d'étudier l'évolution des déclarations de violence par rapport à l'enquête ACSF de 1992. Enfin, l'enquête Virage de l'Ined sur les violences de genre auprès d'un échantillon de 27 000 personnes de 20-69 ans, comprenait, à l'instar de l'enquête ENVEFF un module sur les violences sexuelles posées aux femmes mais également aux hommes. La dernière enquête nationale probabiliste comprenant quelques données sur les violences sexuelles est celle de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES devenue Santé publique France), dite « baromètre santé », réalisée en 2016 auprès de 15 000 personnes de 15 à 75 ans (Bajos *et al.*; 2018).

Toutes ces enquêtes s'appuient sur des échantillons probabilistes et ont été conduites par téléphone mais les tranches d'âges concernées diffèrent d'une enquête à l'autre. Surtout, les questions sur les violences sexuelles ne sont pas rigoureusement identiques. Or, la thématique des violences est particulièrement sensible aux enjeux de formulation. Les comparaisons des résultats sont donc à conduire avec beaucoup de prudence.

Une analyse comparative des enquêtes CSF de 2006 et de l'enquête ENVEFF de 2000, utilisant les mêmes formulations sur les violences sexuelles, avait montré que les niveaux de violence apparaissaient deux fois plus élevés en 2006 qu'en 2000, dans tous les groupes d'âges, que l'on considère les tentatives de rapports forcés (10 % contre 6 %) ou les rapports forcés (7 % contre 3 %). Cette augmentation ne traduisait pas forcément une augmentation des violences subies mais probablement (au moins en partie) une plus grande propension à en parler.

En effet, la reconnaissance sociale et politique des violences sexuelles à partir du début des années 2000 a en indéniablement contribué à une modification du *seuil de rejet* à l'égard des agressions sexuelles et le refus de sa banalisation. Les personnes appréhendent de plus en plus comme des agressions des événements qu'elles n'auraient pas considérés auparavant comme tels et elles ont plus de facilité à en parler (Bajos et Bozon 2008).

Ce mouvement dit de « libération de la parole » et d'écoute plus attentive s'est sans doute encore amplifié ces toutes dernières années avec le mouvement MeToo lancé en 2017.

On pourrait donc s'attendre à ce que les déclarations de violences sexuelles soient plus importantes aujourd'hui. L'enquête Inserm-Clase est la première enquête quantitative d'ampleur menée en France depuis l'avènement du mouvement MeToo.

Les données présentées dans le tableau 53 permettent de comparer la prévalence des violences sexuelles en 2020 à celle enregistrée en 2016, dernière enquête probabiliste disponible sur le sujet.

Tableau 53 : Prévalence des violences sexuelles par âge et sexe en 2016 et 2020

| Âge | Baromètre Santé 2016 | | Inserm-CIASE 2020 | | Baromètre Santé 2016 | | Inserm-CIASE 2020 | |
|--------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| | Femme | IC 95% | Femme | IC 95% | Homme | IC 95% | Homme | IC 95% |
| 18-19 | 15,8% | [11,2 ; 22,0] | 25,5% | [21,8 ; 29,2] | 7,0% | [4,0 ; 11,9] | 7,7% | [4,4 ; 11,1] |
| 20-24 | 24,1% | [19,9 ; 28,9] | 22,5% | [20,4 ; 24,6] | 5,8% | [3,9 ; 8,5] | 13,2% | [10,5 ; 15,9] |
| 25-29 | 28,4% | [24,0 ; 33,2] | 20,1% | [17,9 ; 22,4] | 8,2% | [5,7 ; 11,5] | 11,8% | [9,5 ; 14,2] |
| 30-39 | 26,4% | [23,5 ; 29,6] | 20,6% | [19,0 ; 22,1] | 9,4% | [7,4 ; 11,8] | 9,0% | [7,7 ; 10,3] |
| 40-49 | 25,8% | [23,1 ; 28,8] | 18,1% | [16,5 ; 19,7] | 9,1% | [7,4 ; 10,9] | 7,5% | [6,4 ; 8,5] |
| 50-59 | 27,4% | [24,6 ; 30,4] | 20,8% | [19,1 ; 22,4] | 8,8% | [7,1 ; 10,9] | 7,0% | [6,0 ; 8,0] |
| 60-69 | 17,9% | [15,8 ; 20,1] | 18,1% | [16,4 ; 19,7] | 5,5% | [4,3 ; 6,9] | 6,9% | [5,9 ; 8,0] |
| Total 18-69 | 24,0% | [22,8 ; 25,3] | 20,1% | [19,4 ; 20,8] | 7,7% | [6,9 ; 8,5] | 8,2% | [7,6 ; 8,7] |
| Effectifs | 1816 abusées | | 2 515 | | 487 abusés | | 877 | |
| | (Total : 7562) | | (Total : 12 484) | | (Total : 6320) | | (Total : 10 738) | |

Sources : Enquête Baromètre Santé 2016 et Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE
Lecture : Parmi les femmes âgées de 18 à 19 ans, 15,8% ont connu un abus sexuel en 2016 (Baromètre Santé) contre 25,5% en 2020 (Inserm-CIASE).

Au total, la prévalence des violences sexuelles déclarées par les femmes est moins élevée en 2020 qu'en 2016 (20,1% versus 24,0%) et la différence est statistiquement significative. Cette baisse est enregistrée à tous les âges, à l'exception des femmes de 18-19 ans pour lesquelles on enregistre une augmentation (à la limite de la significativité). La baisse est particulièrement importante entre 25 et 59 ans.

En revanche, la prévalence est plus importante pour les hommes en 2020 qu'en 2016 (8,2% versus 7,7%) mais cette augmentation n'est pas globalement statistiquement significative.

Théoriquement, les différences peuvent résulter soit d'une augmentation (ou baisse) effective des violences, soit d'une plus (ou moins forte) propension à en parler dans le cadre d'une enquête. Pour éclairer cet enjeu, nous avons reconstitué des générations fictives, en considérant que les personnes qui avaient 18-19 ans lors du Baromètre Santé 2016 correspondent à celles qui ont aujourd'hui 22-23 ans dans l'enquête Inserm-CIASE 2020.

Les résultats montrent une augmentation sensible, mais non significative, pour les femmes les plus jeunes : de 15,8% chez les 18-19 ans en 2016 à 22,1% chez les 22-23 ans en 2020, de et 7,0% à 10,2% chez leurs homologues masculins. Les données ne permettent pas de savoir si ces augmentations traduisent une augmentation effective des violences ou l'effet du mouvement #MeToo, très populaire chez les jeunes. La baisse des déclarations observée chez les femmes de 30 à 59 ans est en revanche très peu probable compte tenu du fait que la grande majorité des violences survient avant l'âge de 18 ans.

Tableau 54 : Comparaison Baromètre Santé 2016 par générations fictives

| Âge 2016 -2020 | Baromètre Santé 2016 | | Inserm-CIASE 2020 | | Baromètre Santé 2016 | | Inserm-CIASE 2020 | |
|--------------------------------|--|----------------------|-----------------------------------|----------------------|--------------------------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|
| | Femme | IC 95% | Femme | IC 95% | Homme | IC 95% | Homme | IC 95% |
| 18-19 (22-23) | 15,8% | [11,2 ; 22,0] | 22,1% | [18,6 ; 25,5] | 7,0% | [4,0 ; 11,9] | 10,2% | [6,2 ; 14,2] |
| 20-24 (24-28) | 24,1% | [19,9 ; 28,9] | 21,0% | [18,8 ; 23,2] | 5,8% | [3,9 ; 8,5] | 13,8% | [11,2 ; 16,3] |
| 25-29 (29-33) | 28,4% | [24,0 ; 33,2] | 21,1% | [18,9 ; 23,3] | 8,2% | [5,7 ; 11,5] | 10,0% | [8,1 ; 12,0] |
| 30-39 (34-43) | 26,4% | [23,5 ; 29,6] | 19,6% | [18,0 ; 21,1] | 9,4% | [7,4 ; 11,8] | 8,4% | [7,2 ; 9,6] |
| 40-49 (44-53) | 25,8% | [23,1 ; 28,8] | 19,3% | [17,7 ; 20,9] | 9,1% | [7,4 ; 10,9] | 6,9% | [5,9 ; 7,9] |
| 50-59 (54-63) | 27,4% | [24,6 ; 30,4] | 19,4% | [17,7 ; 21,1] | 8,8% | [7,1 ; 10,9] | 6,9% | [5,9 ; 7,9] |
| 60-69 (63-73) | 17,9% | [15,8 ; 20,1] | 16,8% | [15,1 ; 18,5] | 5,5% | [4,3 ; 6,9] | 6,6% | [5,4 ; 7,7] |
| Total 18-69 (22-73) | 24,0% | [22,8 ; 25,3] | 19,5% | [18,8 ; 20,2] | 7,7% | [6,9 ; 8,5] | 7,9% | [7,4 ; 8,4] |
| Effectifs | 1816 abusées (Total : 7562) | | 2 324 (Total : 11 929) | | 487 abusés (Total : 6320) | | 855 (Total : 10 801) | |

Sources : Enquête Baromètre Santé 2016 et Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE

Lecture : Parmi les femmes âgées de 18 à 19 ans en 2016 (Baromètre Santé), 15,85% ont connu un abus sexuel, c'est le cas de 22,06% des femmes âgées de 22 à 23 ans en 2020 (Inserm-CIASE).

Cette baisse de la prévalence des violences sexuelles subies, qui apparaît peu probable au regard des mouvements sociaux récents sur ce sujet, peut s'expliquer par plusieurs facteurs. En premier lieu, elle peut résulter de la méthode de constitution des échantillons : probabiliste dans un cas, par quotas à partir d'un panel dans l'autre. La méthode probabiliste est, en principe, statistiquement la plus fiable. Elle peut aussi être liée au mode de collecte des données : téléphone *versus* internet. Il est ici probable que la méthode internet favorise les déclarations d'événements traumatiques, d'autant qu'il est plus aisé de répondre par internet sans que d'autres personnes du foyer ne prennent connaissance des réponses.

Il faut aussi noter que les questions sur les violences sexuelles étaient posées en fin de questionnaire dans l'enquête de 2016 qui portait sur la santé en général tandis que l'enquête Inserm-CIASE entrait d'emblée dans le vif du sujet, laissant beaucoup moins de temps aux personnes interrogées pour se sentir en confiance.

Enfin, il faut préciser que les formulations n'étaient pas identiques, l'enquête de 2020 précisant que le terme abus "sexuel" incluait les viols et tentatives de viol (voir encadré).

Encadré : Formulation des questions sur les abus sexuels dans l'enquête Baromètre santé de 2012 et dans l'enquête Inserm-CIASE de 2020

Baromètre Santé 2016 : Volet sur les violences sexuelles

- Texte d'entrée en matière : "*La presse et la télévision parlent régulièrement des abus sexuels sur les adultes et les enfants. Chaque année, des personnes sont victimes de tels abus. Afin de mieux connaître ce problème, je vous remercie de bien vouloir répondre aux questions suivantes.*"
- 3 questions pour identifier les abus :
 - *Au cours de votre vie, quelqu'un vous a-t-il forcé(e) à des attouchements sexuels ? (Non jamais / Oui une fois / Oui plusieurs fois)*
 - *Et au cours de votre vie, quelqu'un vous a-t-il forcé(e) à avoir des rapport(s) sexuel(s) contre votre volonté ? (Non jamais / Oui une fois / Oui plusieurs fois)*
 - *Et quelqu'un a-t-il déjà essayé de vous forcer ? (Non jamais / Oui une fois / Oui plusieurs fois)*

Enquête population générale Inserm-CIASE 2020

- Texte de présentation du questionnaire : "*L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) réalise une grande enquête nationale anonyme et confidentielle sur les abus sexuels commis contre des personnes mineures ou majeures vivant en France. Ce questionnaire vise à mieux cerner l'ampleur des abus sexuels dans notre pays. Nous vous remercions vivement pour votre participation, celle-ci est très importante pour notre étude. Nous vous rappelons que vos réponses seront analysées de manière totalement anonyme par les chercheurs de l'Inserm. Cette enquête a reçu l'approbation du comité d'évaluation éthique de l'Inserm.*"
- Texte d'entrée en matière : "*Dans cette enquête, on parle d'abus sexuel lorsqu'une personne impose à une autre un acte à caractère sexuel. Cela inclut les viols, les tentatives de viol et les attouchements sans consentement.*"
 - *Au cours de votre vie, avez-vous déjà subi un abus sexuel ? (Non / Oui par une personne / Oui par différentes personnes)*

On peut penser que le fait d'avoir clairement évoqué les viols ou tentatives de viol dans l'enquête de 2020 a pu conduire certaines personnes à ne pas évoquer de telles expériences au regard du caractère explicitement criminel des actes.

Tous ces éléments nous conduisent à penser que le taux de violences sexuelles enregistré dans l'enquête de 2020 est sous-estimé pour des raisons méthodologiques. Et il faut aussi rappeler que, quel que soit le protocole utilisé, les violences sexuelles sont sous-estimées dans les enquêtes en population générale, non seulement parce que certaines personnes n'ont pas

véritablement conscience d'avoir subi de telles violences mais aussi parce qu'il peut être très douloureux pour nombre de personnes d'évoquer ces événements qu'elles cherchent à « mettre de côté » pour en surmonter les effets.

Au final, le nombre de personnes ayant été confrontées à une violence sexuelle que l'on peut estimer à partir de l'enquête représentent la fourchette basse de l'estimation. Pour autant, en faisant l'hypothèse que cette sous-estimation n'est pas différentielle selon certaines caractéristiques, il est possible d'étudier les caractéristiques de ces agressions tant du point de vue des profils sociaux que des circonstances de survenue. Plus précisément, la comparaison des prévalences des violences sexuelles dans les différentes sphères sociales apparaît légitime.

2.3. TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau 55 : Type d'abuseur au premier abus survenu avant l'âge de 18 ans

| Premiers abuseurs mineurs | Femmes | | Hommes | | Total | | |
|---|--------|-------|--------|-------|-------|-------|---------------|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | IC 95% |
| Un membre de votre famille | 630 | 34,2% | 136 | 18,4% | 766 | 29,7% | [27,9 ; 31,5] |
| Un(e) ami(e) de votre famille | 314 | 17,1% | 78 | 10,6% | 392 | 15,2% | [13,8 ; 16,6] |
| Un(e) inconnu(e) dans l'espace public (rue, transport) | 257 | 14,0% | 128 | 17,4% | 384 | 14,9% | [13,6 ; 16,3] |
| Un(e) de vos ami(e)s, copains/copines | 272 | 14,8% | 76 | 10,4% | 348 | 13,5% | [12,2 ; 14,9] |
| Autre | 122 | 6,6% | 50 | 6,8% | 172 | 6,7% | [5,7 ; 7,6] |
| Petit(e) ami(e), partenaire, conjoint(e) | 103 | 5,6% | 20 | 2,7% | 123 | 4,8% | [3,9 ; 5,6] |
| Un membre du clergé catholique | 26 | 1,4% | 92 | 12,7% | 118 | 4,6% | [3,8 ; 5,5] |
| Un(e) personne avec qui vous travaillez | 25 | 1,3% | 29 | 3,9% | 54 | 2,1% | [1,5 ; 2,6] |
| Une personne travaillant dans un établissement scolaire laïc | 24 | 1,3% | 28 | 3,9% | 52 | 2,0% | [1,5 ; 2,6] |
| Une personne travaillant dans un centre aéré, une colonie ou camp de vacances | 14 | 0,8% | 24 | 3,3% | 38 | 1,5% | [1,0 ; 1,9] |
| Une personne travaillant dans un club de sport | 16 | 0,9% | 12 | 1,6% | 28 | 1,1% | [0,68 ; 1,50] |
| Une personne s'occupant du catéchisme ou d'une aumônerie catholique | 8 | 0,4% | 12 | 1,7% | 20 | 0,8% | [0,45 ; 1,10] |
| Une personne travaillant dans un établissement scolaire de l'Enseignement catholique | 4 | 0,2% | 16 | 2,2% | 20 | 0,8% | [0,44 ; 1,10] |
| Une personne qui a des responsabilités religieuses dans une autre confession : rabbin, imam, pasteur ou autre | 4 | 0,2% | 12 | 1,6% | 16 | 0,6% | [0,31 ; 0,91] |
| Une personne travaillant dans un internat public | 7 | 0,4% | 8 | 1,1% | 16 | 0,6% | [0,31 ; 0,9] |
| Une personne enseignant en milieu artistique ou culturel (musique, dessin, autres) | 7 | 0,4% | 8 | 1,0% | 15 | 0,6% | [0,28 ; 0,87] |
| Une personne travaillant dans un internat catholique | 3 | 0,2% | 3 | 0,4% | 6 | 0,2% | [0,05 ; 0,42] |

| | | | | | | | |
|--|-------------|-------------|------------|---------------|-------------|-------------|---------------|
| Une personne animant un groupe scout | 3 | 0,1% | 2 | 0,2% | 5 | 0,2% | [0,01 ; 0,34] |
| Une personne animant un mouvement de jeunesse catholique (autre que scoutisme) | 1 | 0,0% | 1 | 0,2% | 2 | 0,1% | [0,0 ; 0,2] |
| Total des premiers abus | 1840 | 100% | 734 | 100,0% | 2573 | 100% | |

Source : *Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE*

Lecture : 29,7% des personnes abusées mineures l'ont été pour la première fois par un membre de leur famille, 15,2% par un ou une ami.e de leur famille.

L'effectif total de 2573 est supérieur de 18 aux tableaux précédents car il n'y a pas eu de non réponse à cette question sur le premier abuseur

Tableau 56 : Estimation du nombre de femmes et d'hommes abusés avant l'âge de 18 ans dans différentes sphères de socialisation

| | Femmes | Hommes | Total |
|--|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| Membre de la famille <i>IC 95%</i> | 1 550 000 1 450 000/1 660 000 | 360 000 316 000/416 00 | 1 910 000 1 766 000/2 076 000 |
| Membre du clergé (prêtre, religieux, diacres) <i>IC 95%</i> | 46 000 30 000/65 000 | 170 000 135 000/205 000 | 216 000 165 000/270 000 |
| École publique <i>IC 95%</i> | 75 000 51 000/97 000 | 71 000 46 000/93 000 | 141 000 97 000/190 000 |
| Clubs sport <i>IC 95%</i> | 54 000 35 000/73 000 | 49 000 32 000/69 000 | 103 000 67 000/142 000 |
| Activités culturelles <i>IC 95%</i> | 27 000 13 000/40 000 | 24 000 12 000/37 000 | 51 000 25 000/77 000 |
| Colonie de vacances <i>IC 95%</i> | 48 000 29 000/66 000 | 55 000 35 000/74 000 | 103 000 64 000/140 000 |

Lecture : D'après les réponses au questionnaire, on estime qu'environ 54 000 femmes ont été abusées dans le cadre d'une activité sportive avant l'âge de 18 ans (intervalle de confiance à 95% entre 35 000 à 37 000).

Note : ces estimations sont basées sur les fréquences enregistrées dans l'enquête et la taille de la population française au 1 janvier 2021 (26 933 808 femmes en France métropolitaine de plus de 18 et 24 469 124 hommes). D'un côté, l'effectif de la population a augmenté au fil des années ce qui conduit à surestimer les estimations présentées. De l'autre, les violences subies sont toujours sous-déclarées dans les enquêtes. En outre, l'offre et la pratique d'activités sportives et culturelles ont évolué au cours de la période d'étude.

Au final, on peut donc considérer qu'il s'agit d'estimations minimales de nombre de personnes ayant subi des violences sexuelles dans différentes sphères de socialisation.

Tableau 57 : Taux d’abus par une personne travaillant dans l’Église Catholique Romaine sur mineurs (parmi la population de plus de 40 ans) aux Pays-Bas (2014)

| (sub)group | CSA in the RCC | | |
|--|----------------|---------------|---------------------|
| | Prevalence | 95% CI | Test results |
| Total | 1.7% | (0.6%, 4.4%) | |
| Gender | | | |
| Male | 2.7% | (1.0%, 7.2%) | t(86.2) = -6.75 |
| Female | 0.7% | (0.3%, 1.7%) | p-value < 0.001 |
| Age | | | |
| Between 40 and 49 | 0.6% | (0.2%, 1.8%) | F(3, 287.3) = 10.43 |
| Between 50 and 59 | 1.8% | (0.7%, 4.6%) | p-value < 0.001 |
| Between 60 and 69 | 2.4% | (0.9%, 6.3%) | |
| 70 or older | 2.5% | (0.9%, 6.7%) | |
| Upbringing | | | |
| Catholic | 3.5% | (1.4%, 8.6%) | t(61.8) = 5.48 |
| Non-catholic | 0.7% | (0.2%, 2.2%) | p-value < 0.001 |
| Institutionalization | | | |
| Lived in institution | 7.8% | (3.8%, 15.4%) | t(60.9) = 6.33 |
| Did not live in institution | 1.3% | (0.4%, 3.7%) | p-value < 0.001 |
| Combinations of upbringing and institution | | | |
| Catholic and lived in institution | 12.5% | (6.2%, 23.7%) | F(3, 205.4) = 30.73 |
| Non-catholic and lived in institution | 1.9% | (0.7%, 5.2%) | p-value < 0.001 |
| Catholic and did not live in institution | 2.5% | (0.8%, 7.1%) | |
| Non-catholic and did not live in institution | 0.7% | (0.2%, 2.2%) | |

Source : Willemien Langelanda, Adriaan W. Hoogendoorna, Daniel Magerb, Jan H. Smita, Nel Draijera, Childhood sexual abuse by representatives of the Roman Catholic Church: A prevalence estimate among the Dutch population. Child Abuse & Neglect 46 (2015) 67–77.

Champ : Phase 2 de l’enquête aux Pays Bas (N=2 462)

Lecture : 1,7% des personnes de plus de 40 ans aux Pays-Bas

Note : RCC : Roman Catholic Church = Église Catholique Romaine / CSA : Child Sexual Abuse = Abus sexuels sur mineurs / Upbringing = éducation / Institutionalization=Institution : Fait d’avoir été en internat catholique

Tableau 58 : Pourcentages d'abus commis par une personne en lien avec l'Église catholique sur personnes mineures (parmi la population de plus de 40 ans en France en 2020)

| Personnes de + de 40 ans | Effectifs | Nombre de personnes abusées par une personne en lien avec l'Église | Taux abus par une personne en lien avec l'Église | IC 95% | p value |
|---|-----------|--|--|---------------|---------------|
| TOTAL | 18595 | 134 | 0,7% | [0,60 ; 0,84] | |
| Sexe | | | | | <0.001 *** |
| Homme | 9750 | 105 | 1,1% | [0,87 ; 1,28] | |
| Femme | 8845 | 28 | 0,3% | [0,20 ; 0,43] | |
| Age | | | | | <0.01 ** |
| Entre 40 et 49 | 4685 | 22 | 0,5% | [0,28 ; 0,67] | |
| Entre 50 et 59 | 4745 | 22 | 0,5% | [0,28 ; 0,67] | |
| Entre 60 et 69 | 4377 | 41 | 0,9% | [0,65 ; 1,22] | |
| 70 ou + | 4789 | 47 | 1,0% | [0,73 ; 1,26] | |
| Éducation religieuse | | | | | <0.001 *** |
| Catholique | 13113 | 115 | 0,9% | [0,72 ; 1,03] | |
| Non catholique | 5483 | 20 | 0,4% | [0,20 ; 0,52] | |
| Internat catholique | | | | | <0.001 *** |
| Oui | 1714 | 54 | 3,2% | [2,32 ; 3,98] | |
| Non | 16882 | 80 | 0,5% | [0,37 ; 0,58] | |
| Combinaison entre éducation religieuse et internat | | | | | <0.001 *** |
| Catholique et a vécu en internat catholique | 1593 | 48 | 3,0% | [2,15 ; 3,83] | |
| Non catholique et a vécu en internat catholique | 121 | 7 | 5,7% | [1,56 ; 9,82] | |

| | | | | |
|---|-------|----|------|---------------|
| Catholique et n'a pas vécu en internat catholique | 11520 | 67 | 0,6% | [0,44 ; 0,72] |
| Non catholique et n'a pas vécu en internat catholique | 5362 | 13 | 0,2% | [0,12 ; 0,38] |

Source : *Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE*

Champ : Personnes de plus de 40 ans (N=18 595)

Lecture : 134 personnes déclarent avoir été abusées par une personne en lien avec l'Église catholique à moins de 18 ans parmi les plus de 40 ans (0,7%). 115 personnes parmi les 13 113 personnes de plus de 40 ans ayant eu une éducation religieuse catholique déclarent de tels abus (0,9%).

Tableau 59 : Activités dans l'enfance en lien avec l'Église catholique (catéchisme, aumônerie, camps de scoutisme catholique, mouvement de jeunesse catholique, internat catholique)

| Age | % activité en lien avec l'Église catholique |
|--------------|--|
| 18-19 | 31% |
| 20-24 | 33% |
| 25-29 | 34% |
| 30-39 | 39% |
| 40-49 | 48% |
| 50-59 | 56% |
| 60-69 | 64% |
| 70-74 | 70% |
| 75 + | 69% |

Source : Enquête Population générale 2020 Inserm-CIASE

Lecture : 56% des personnes de 50-59 ans déclarent avoir pratiqué dans l'enfance une activité en lien avec l'Église catholique

Les violences sexuelles sur personnes mineures représentent un phénomène massif en France, comme dans de nombreux pays. Si l'on dispose de données scientifiques depuis près de 30 ans qui permettent d'en caractériser l'ampleur, force est de constater que celle-ci a été largement occultée par les pouvoirs publics mais aussi par les scientifiques. Seules les associations et les professionnel.les de la petite enfance n'ont eu de cesse, depuis des décennies, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur ces violences, sur leurs conséquences le plus souvent désastreuses pour les personnes abusées et sur l'absence de politiques dédiées pour prendre en charge les personnes concernées et prévenir de telles situations. Depuis le milieu des années 1980, les cas de violences sexuelles impliquant des représentants religieux sont de plus en plus médiatisés. Cette couverture médiatique croissante s'est principalement concentrée sur les violences sexuelles sur les jeunes garçons au sein de l'Église catholique romaine et sur leur dissimulation par sa hiérarchie. Avec le mouvement #MeToo, cette couverture s'est élargie dans les années 2020 aux religieuses.

Durant les années 1990-2000, on assiste à des vagues successives de publicisation d'abus commis par des membres du clergé à travers le monde. Ces révélations font bien souvent suite à des lancements d'alerte de l'intérieur même de l'Église catholique. L'Église catholique de France, déjà touchée par un mouvement profond de sécularisation interne et externe⁴³⁵, semble refuser le constat du caractère systémique des violences sexuelles et sexistes commises en son sein. Elle s'exprime par ailleurs sur les questions précisément de morales sexuelles et familiales, voire de protection de l'enfance en danger comme on l'a vu lors des débats autour de « La Manif pour tous ».

Il faut attendre les années 2010 pour que le rapport de force entre l'institution et les victimes bascule en leur faveur. La création du collectif *La Parole Libérée* en 2015 à Lyon, dont la médiatisation voulue par ses membres est à l'origine des révélations des violences sexuelles commises par le Père Bernard Preynat, et surtout du peu de mesures prises par les autorités ecclésiales le concernant, apparaît de fait comme un tournant pour beaucoup de victimes⁴³⁶. Dans le sillage de *La Parole Libérée*, de nombreuses personnes prennent la parole pour raconter l'agression ou le harcèlement sexuels dont elles ont été victimes de la part de membres du clergé catholique. Des collectifs similaires se créent, multipliant les liens entre personnes abusées et les plaintes collectives contre leurs agresseurs. Cette mobilisation conduit en 2018 la représentation nationale à se saisir de la question. Un groupe de sénateurs, suite à une pétition lancée par le magazine *Témoignage Chrétien*, demande la création d'une commission d'enquête parlementaire centrée sur l'Église. Celle-ci se transforme finalement en 2019 en mission d'information sur la prévention de la pédocriminalité dans les institutions

⁴³⁵ Danièle Hervieu-Léger, *Catholicisme, la fin d'un monde*, Montrouge, Bayard, 2003.

⁴³⁶ *La Parole Libérée. Marianne, n'entends-tu pas tes enfants pleurer ?* Le Cerf, 2021

accueillant des enfants. L'Église elle-même se ressaisit du dispositif en instituant sa propre commission d'enquête indépendante : la CIASE.

Sur cette même période, films, émissions de télévision et documentaires se multiplient, accompagnent et amplifient le mouvement. Ils jouent également un rôle de déclencheurs de la parole chez les victimes. On peut évoquer les films « Spotlight » (2015, Tom McCarthy) et « Grâce à Dieu » (2019, François Ozon), l'émission "Cash Investigation. Pédophilie dans l'Église : le poids du silence" (Elise Lucet, diffusé le 21/03/17 sur France 2) ou encore, le documentaire « Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église » (Éric Quintin et Marie-Pierre Raimbault, diffusé le 6 mars 2019 sur Arte). Dans un contexte post-*#MeToo*, la diffusion de ce dernier documentaire a un effet immédiat sur la parole institutionnelle au plus haut niveau, tant en France qu'au Vatican. A ces deux niveaux, les autorités réagissent immédiatement et reconnaissent leurs manquements. Cette réaction signe un changement d'époque. S'ouvre ainsi un horizon de résilience organisationnelle. La création de la CIASE s'inscrit dans cette perspective.

Cette recherche sociologique demandée par la CIASE s'est donnée pour objectif de caractériser la population des personnes ayant été abusées par une personne membre du clergé catholique (religieux et religieuses non-prêtres compris) de 1950 à aujourd'hui et d'étudier les logiques sociales et institutionnelles qui favorisent la survenue de telles violences et permettent de rendre compte des réactions de l'Église catholique.

Les violences sexuelles recouvrent ici des actes à caractère sexuel imposés par une personne à une autre. Cette expression regroupe notamment les rapports ou tentatives de rapports sexuels forcés, mais aussi les attouchements des parties intimes ou baisers imposés, le fait de s'exhiber nu ou encore le harcèlement sexuel. Parce que ces violences sexuelles prennent place dans un cadre relationnel établi, dans lequel une personne, en situation de pouvoir institutionnalisé par rapport à une autre, abuse de ce pouvoir en l'étendant au champ sexuel, nous adoptons dans ce rapport l'expression *abus sexuel* lorsque nous traitons spécifiquement du contexte relationnel dans lequel les violences sexuelles sont commises.

Encadré : Une triple approche méthodologique

Pour étudier l'ampleur et les caractéristiques des violences sexuelles et comprendre les logiques sociales et institutionnelles qui favorisent la survenue de ces actes et conditionnent leur traitement familial, social et institutionnel, un dispositif d'enquête mixte a été mis en place qui a reçu l'approbation du comité national d'éthique de l'Inserm (Avis n°20-667). D'une part une enquête quantitative auprès des personnes ayant répondu à l'appel à témoignage de la CIASE, complétée par une enquête quantitative en population générale. D'autre part, une série d'entretiens semi-directifs menée auprès de personnes confrontées mineures à ces violences commises par une personne en lien avec l'Église catholique et auprès de personnes majeures dites vulnérables.

- L'« appel à témoignage » s'est déroulé d'octobre 2019 à janvier 2020. Le questionnaire a été élaboré par l'équipe de recherche. Il a permis de collecter 1 627 questionnaires détaillés, dont 1448 par des personnes mineures au moment des faits. Cet échantillon n'étant pas, par construction, représentatif de la population confrontée à ces violences sexuelles, une enquête en population générale a été conduite auprès d'un échantillon constitué par la méthode des quotas de 28 010 personnes de plus de 18 ans interrogées par internet. Le questionnaire a repris les principales variables de celui de l'appel à témoignage. L'enquête nationale, qui s'est déroulée entre novembre 2020 et janvier 2021, a permis d'estimer la prévalence des violences sexuelles perpétrées par un membre de l'Église catholique. Elle a aussi permis, pour la première fois, de comparer cette prévalence à celles des violences commises dans d'autres sphères de socialisation (famille, école, activités sportives, autres religions ...).

- Les entretiens ont été menés en face à face par les sociologues de l'équipe de recherche en recourant à un guide semi-directif commun pour être à même d'effectuer des comparaisons et de dégager des tendances structurantes. Ces entretiens ont permis d'explorer plus finement les relations de la personne abusée avec l'auteur de l'agression (confiance, rapports hiérarchiques...), les circonstances de survenue des abus, les réticences à parler, les réactions des personnes informées (famille, membres de l'Église) et les raisons du non-recours au droit. Au total, 69 entretiens ont été menés dont 45 avec des personnes mineures au moment des abus et 24 avec des personnes dites "majeures vulnérables" à ce moment-là, parmi lesquelles 17 religieuses, 2 séminaristes et 5 laïcs, victimes de violences sexuelles et/ou d'abus spirituels.

Les analyses quantitatives ont été conduites avec le logiciel R. Les résultats des analyses factorielles, des classifications ascendantes hiérarchiques et des régressions logistiques ont été systématiquement confrontés à ceux des analyses qualitatives.

Les violences sexuelles perpétrées contre une personne mineure concernent au total au total 14,5% des femmes et 6,4% des hommes en France. Elles sont dans leur très grande majorité le fait d'hommes (95.2% pour le premier abus) et se retrouvent dans tous les milieux sociaux. L'enquête permet pour la première fois de comparer la prévalence de ces violences selon les sphères de socialisation puisque nous avons pu estimer le nombre de personnes ayant été socialisées dans ces différents environnements. La famille est la sphère de socialisation où se produisent le plus de violences sexuelles sur personnes mineures. Les jeunes filles sont beaucoup plus touchées que les jeunes garçons : 5,8% des femmes interrogées en 2021 ont subi une telle violence quand elles étaient mineures et 1,5% des hommes du même âge.

La deuxième institution proportionnellement la plus concernée par les violences sexuelles sur personnes mineures apparaît être l'Église catholique : 1,2% des personnes ayant pratiqué des activités liées à l'Église dans l'enfance (scoutisme catholique, mouvement de jeunesse catholique, catéchisme, aumônerie ou internat catholique) déclarent ainsi avoir subi un abus avant l'âge de 18 ans de la part d'une personne en lien avec l'Église (membre du clergé catholique, personnes travaillant dans les établissements scolaires de l'Enseignement catholique, dans les internats catholiques, personnes s'occupant de catéchisme ou d'aumônerie catholique ou de mouvements de jeunesse catholique). Au total, environ 220 000 personnes ont été victimes de ces violences sexuelles commises par un membre du clergé lorsqu'elles étaient mineures.

Ces violences au sein de l'Église catholique sont proportionnellement plus fréquentes que celles qui surviennent dans d'autres instances de socialisation non familiales ou amicales comme l'Éducation nationale (0,3%), les clubs de sports (0,2%) ou encore dans le cadre d'activités culturelles et artistiques (0,2%).

Les violences au sein de l'Église sont d'abord spécifiques en termes de genre. Si les abuseurs sont aussi dans leur très grande majorité des hommes (93.2% au premier abus), ces violences touchent très majoritairement des garçons pré-adolescents, contrairement aux violences sexuelles en général, et tout particulièrement aux violences sexuelles intrafamiliales, qui touchent majoritairement des filles. Les filles ne sont pas pour autant épargnées par les membres du clergé. Plus que les garçons, abusés donc surtout à la préadolescence, elles subissent des violences sexuelles de la part du clergé quel que soit leur âge.

Cette inversion du sexe-ratio relève en grande partie d'un "effet d'opportunité" d'ordre structurel lié à un plus grand accès des clercs aux garçons par rapport aux filles en général, mais surtout aux garçons pré-adolescents (pré pubères ou juste pubères) au sein d'institutions monosexuées comme les collèges et internats catholiques, les patronages et d'autres œuvres éducatives non-mixtes jusqu'à il y a peu comme les enfants de chœur, le scoutisme, etc. La "mixisation" des lieux d'éducation liés à l'Église atténuerait ce phénomène sur la période récente. De fait, seules 10% des violences s'étant produites avant 1970 concernent des femmes, contre 29% entre 1970 et 1990, et enfin 34% après 1990. Cette augmentation peut

aussi être le signe que les femmes témoignent plus facilement aujourd’hui du fait des mouvements sociaux récents favorisant la dénonciation des violences subies.

Si les violences sexuelles dans l’Église catholique n’apparaissent pas spécifiques au regard de la gravité des actes subis - la proportion de 1/3 de viols, donc de crimes, dans l’Église est similaire à celle enregistrée en population générale —, elles apparaissent en revanche plus souvent répétées dans le temps. On observe également une surreprésentation des personnes abusées par plusieurs abuseurs. L’aura sacrale du clerc qui s’exerce sur les fidèles, et l’opportunité qui lui est offerte d’exercer dans de nombreuses circonstances une “domination rapprochée”⁴³⁷ sur des enfants, sans contrôle, jouent sans doute dans la mise en danger potentielle des personnes abusées et le sentiment d’impunité des abuseurs. Les données de l’enquête conduisent d’ailleurs à estimer que les abuseurs au sein de l’Église ont violenté en moyenne plus de 30 personnes.

Ces différentes caractéristiques laissent à penser que ces violences ressortent d’un rapport de pouvoir asymétrique institutionnalisé qui s’exerce sur des personnes mineures en situation de plus grande dépendance que dans les autres espaces de vie, excepté l’espace familial.

Enfin, les résultats montrent que le nombre de ces violences diminue au fil des années, en raison d’une diminution très sensible du nombre de personnes pratiquant dans l’enfance des activités en lien avec l’Église catholique mais aussi en raison de la baisse du nombre de membres du clergé au cours de la période considérée et de la disparition progressive des internats dans lesquels nombre de violences sexuelles surviennent. Toutefois, rapportée à l’évolution du nombre de personnes concernées au cours du temps, cette baisse apparaît toute relative et nos données attestent de la persistance des violences.

LES RESSORTS DES SITUATIONS D’ABUS

L’Église catholique romaine n’est pas une et homogène ni dans le temps historique ni dans les espaces social et géographique. Elle est constituée d’un ensemble d’institutions aux fonctions sociales distinctes et aux fonctionnements hétérogènes. Au-delà donc de facteurs structurels et culturels qui s’appliquent à l’ensemble de la sphère d’influence catholique, il s’est agi de comprendre la diversité des situations d’abus en fonction des différents lieux ecclésiaux. En croisant analyses quantitative et qualitative, nous avons ainsi dégagé six configurations-types d’abus sur personnes mineures qui renvoient à autant de logiques institutionnelles de construction du pouvoir du clerc. Certaines de ces logiques très anciennes perdurent aujourd’hui, d’autres n’émergent que depuis quelques années. Chronologiquement, se distinguent :

⁴³⁷ Dominique Memmi, « Mai 68 ou la crise de la domination rapprochée » dans Bernard Pudal et al. (eds.), *Mai-Juin 68*, Paris, Editions de l’Atelier, 2008, p. 35-46.

- l'abus paroissial incarné par le curé. Cette logique est liée au pouvoir conféré au curé au sein de la "civilisation paroissiale", c'est-à-dire le dispositif multiséculaire mis en place par l'Église pour quadriller l'espace catholique et contrôler au quotidien les pratiques des fidèles par un prêtre institué chef, centre et médiateur de communauté sur un territoire donné. Elle est favorisée par l'absence d'offres culturelles et culturelles alternatives, notamment dans certaines zones rurales ;

- l'abus scolaire incarné par le clerc enseignant ou maître (initiateur, qui a la connaissance). Cette logique correspond au choix de l'Église catholique depuis la contre-réforme d'orienter son action pastorale en direction de la jeunesse, sous la forme d'écoles et pensionnats dès le XVIIIe siècle et des petits séminaires à partir du XIXe siècle ;

- l'abus éducatif incarné par l'aumônier ou l'éducateur (initiateur qui a la sagesse). Cette logique correspond à un renforcement de cette pastorale tournée vers la jeunesse, à partir de la fin XIXe-début XXe siècle, qui prend alors la forme de tiers lieux éducatifs de type patronages, fédérations sportives, mouvements de jeunesse, scoutisme etc. où le clerc exerce un pouvoir d'influence certaine si ce n'est de direction ;

- l'abus familial incarné par l'oncle d'adoption. Cette logique est liée au déplacement familial et affectif du terrain d'emprise de l'Église à la fin du XIXe siècle, déboutée de la possibilité d'exercer son magistère sur le terrain politique ;

Deux logiques n'apparaissent historiquement qu'à partir de la « crise catholique⁴³⁸ » des années 1960-1970, en situation d'affaiblissement social du pouvoir sacerdotal :

- l'abus thérapeutique, incarné par le prêtre thérapeute. Cette logique est liée à la recharge de sens attendue d'un discours "spirituel" en perte de valeur par le discours psychologique, voire à leur confusion actuelle dans certaines pratiques pastorales jouant sur la vulnérabilité de personnes dites "en recherche" ;

- l'abus prophétique, incarné par le prophète, soit le fondateur au charisme prophétique de « communauté nouvelle ». Cette logique est liée au "devenir secte" de certains secteurs ecclésiaux, en contexte de reflux du catholicisme au sein de la société française. Si cette dernière logique d'abus entretient des liens avec le pouvoir exercé par des supérieurs de communautés religieuses sur des postulants, novices ou jeunes religieux et religieuses, dans ce cas, c'est la charge charismatique de l'autorité personnelle du prêtre qui est au cœur du dispositif d'abus. C'est la configuration contemporaine la plus problématique en matière de violences sexuelles. Le cumul des légitimités conférées à la domination du prêtre rencontre la vulnérabilité d'adhérents soumis, par ailleurs, à un puissant impératif d'adhésion personnelle et de virtuosité, en situation minoritaire.

Trois dispositifs d'emprise institutionnelle renforcent par ailleurs la figure d'autorité du clerc et confortent ses chances d'être obéi par la personne abusée :

- le dispositif sacramentel : lié à la sacralisation de la personne du prêtre et à l'instrumentalisation des rites sacrés que ce dernier peut facilement détourner à son profit du fait qu'il s'agit de rites auxquels les fidèles ne peuvent accéder que par lui, en tant qu'il est : «

⁴³⁸ Denis Pelletier, *La crise catholique : Religions, société, politique en France*, Paris, Payot, 2005.

le mandataire d'un corps sacerdotal détenteur du monopole de la manipulation légitime des biens de salut et qui délègue à ses membres, qu'ils aient du charisme ou non, le droit de gérer le sacré⁴³⁹.» ;

- le dispositif vocationnel particulièrement activé dans le cadre du recrutement clérical, où le potentiel d'emprise qu'il recèle se trouve alors démultiplié comme en témoignent les violences sexuelles commises en série sur des petits-séminaristes ou sur des jeunes filles pieuses par leur accompagnateur spirituel ;

- le dispositif charitable : lié à la dénégation instituée du pouvoir clérical sous couvert d'exercice d'un service charitable à destination préférentiellement des plus « fragiles » : «pauvres», femmes, enfants, «handicapés», «prisonniers» etc.

Entre les violences sexuelles perpétrées par le curé de paroisse pendant une activité paroissiale et celles commises par le prêtre en tant que responsable d'un internat scolaire, ou encore par le «tonton l'abbé» c'est-à-dire l'ami proche de la famille, les logiques de pouvoir et les dispositifs d'emprise mobilisés se révèlent très divers, ne touchent pas les mêmes personnes et ne façonnent pas exactement le même type d'abus, quand bien même les trois dispositifs d'emprise décrits plus haut sont transversaux.

On a également pu montrer que ces logiques d'abus étaient historiquement situées. Elles peuvent apparaître ou disparaître au fil du temps et des reconfigurations du dispositif ecclésial au sein de la société française sur la période étudiée. Par exemple, la disparition des petits séminaires, la diminution des internats catholiques non-mixtes et la disparition des prêtres enseignants du secondaire, au cours des années 1970 ont engendré mécaniquement une forte baisse des abus de type scolaire. Au contraire, l'émergence à partir de la « crise catholique » des années 1960-1970 de communautés nouvelles, centrées sur une figure charismatique, se voulant utopiques par rapport à la routinisation de la civilisation paroissiale et capable de contrer la perte de notabilité du clerc, a fait émerger un nouveau type d'abus aux ressorts bien différents.

Pour autant, l'ensemble de ces logiques institutionnelles apparaissent bien surdéterminées par des rapports sociaux d'âge, de classe et surtout de genre. En ce sens, malgré leurs spécificités, les violences sexuelles sur personnes mineures au sein de l'Église catholique sont bel et bien des violences de genre, façonnées par la structure patriarcale d'organisation de l'Église qui donne tout pouvoir à ceux et seulement ceux qu'elle reconnaît «pères» sans contre-pouvoir effectif.

⁴³⁹ Pierre Bourdieu, « préface », in Gilbert Vincent et Jean-Paul Willaime (dir.), *Les nouveaux clercs. Prêtres, pasteurs et spécialistes des relations humaines et de la santé*, Genève, Labor et Fides, 1989.

Près d'une personne sur deux a parlé des violences qu'elle avait subies à un tiers. De tels résultats contrastent fortement avec l'occultation sociale et politique de ces violences.

Notre enquête montre néanmoins que la prise de parole est le plus souvent une épreuve pour les personnes abusées. Les facteurs les plus explicatifs de la prise de parole immédiatement après les faits sont liés au sexe même de l'enquêté (les filles parlent plus que les garçons), à l'âge à la première violence (les enfants et les jeunes adultes parlent plus que les adolescents) et à la fonction de l'abuseur (les personnes abusées parlent moins quand leur abuseur est un aumônier ou animateur de mouvement de jeunesse qu'un autre clerc). Concernant la prise de parole en général, elle est plus fréquente quand les violences se sont prolongées dans le temps et quand les faits sont plus récents.

La prise de parole immédiate augmente les chances de réactions de tous les interlocuteurs : la mère, le père ou un représentant de l'Église. Si les prises de parole tardives suscitent moins de réactions quel que soit l'interlocuteur, c'est sans doute du fait que les leviers d'action s'amenuisent avec le temps, du fait de la prescription juridique et de l'éventuel décès de l'abuseur. Surtout, la gestion des situations d'abus révélées est genrée : la prise de parole des garçons ou des hommes abusés enfants semble susciter plus de réactions de la part des parents. Au contraire, la prise de parole des filles abusées apparaît souvent minimisée par la famille, notamment par les mères. Cette moindre réaction maternelle renvoie sans doute en partie au fait que les femmes ont par expérience intériorisé la possibilité des violences de genre comme une fatalité.

Au-delà de la mise au jour des grands effets structurels qui construisent le parcours de victimation de nos enquêtées, il s'est agi aussi d'interroger leur « condition de victime », soit leur propre rapport vacillant à l'identification comme victime et à la reconnaissance de ce statut au cours et à l'issue de ce parcours. Si la condition de victime reste toujours vacillante, c'est parce que, même quand elles ont fait état des violences qu'elles ont subies auprès de leur famille, de l'Église ou de la justice civile, l'affirmation des personnes abusées en tant que victime achoppe sans cesse contre un certain nombre de dissonances socio-cognitives qui minent leur rapport subjectif à leur propre "victimité". Parmi celles-ci on peut énumérer l'impossibilité et/ou le refus de réduire son identité et son parcours au "trauma" impliqué par les violences subies ; la honte face à son incapacité à exprimer sur le moment un refus - surtout pour les femmes - ou d'avoir éprouvé du plaisir - surtout pour les hommes abusés enfants ; les conflits de loyauté familiale qu'implique la révélation des violences subies ; enfin, les difficultés à trouver la bonne manière d'interpeller une institution à laquelle certaines personnes abusées restent très attachées. Ces dissonances socio-cognitives renvoient à des tensions normatives. Si elles peuvent être formulées par les personnes abusées elles-mêmes, leurs effets de sape n'en demeurent pas moins lancinants au cœur de l'expérience des enquêtés et déterminants pour mieux comprendre les hésitations permanentes des personnes abusées à se dire victimes pour elles-mêmes comme vis-à-vis d'autrui. Partant, la condition de victime de violences sexuelles tend à se rapprocher de l'expérience d'individus

marqués par un « stigmat invisible », et toute prise de parole représente un risque d'être stigmatisé, malgré la réprobation accrue dans le temps de violences sexuelles.

UNE INSTITUTION QUI PEINE À SORTIR DE SA PASSIVITÉ

L'institution ecclésiale a été rarement interpellée à la suite des actes de violences sexuelles : moins de 5% des personnes abusées déclarent en avoir parlé à une personne de l'Église catholique. Les données de l'enquête "Appel à témoignages" et des entretiens auprès des personnes abusées montrent que face à ces interpellations, l'institution réagit peu : l'Église ne donne suite aux interpellations qu'elle reçoit que dans 10% des cas, même si, plus les abus sont récents plus l'Église propose une réponse effective aux personnes lui révélant des violences. Les sollicitations sont plus souvent suivies d'effets quand c'est une autorité ecclésiale légitime (évêque ou supérieur religieux) qui est interpellée plutôt qu'un simple clerc. D'autre part, l'Église réagit davantage quand l'abuseur dénoncé est un prêtre de paroisse ou un clerc enseignant que lorsque c'est un aumônier de mouvement ou un religieux. Les entretiens laissent penser qu'une indifférence plus grande s'exprime à l'égard des femmes abusées adolescentes ou jeunes adultes qu'à l'égard des hommes abusés enfants ou pré-adolescents. Se rejouerait-il ici la peur ou la détestation de "la" femme, forcément "tentatrice", longtemps inculquées dans les séminaires et les noviciats religieux ? On constate que les membres actuels du clergé abusés enfant obtiennent le meilleur taux de réponses effectives de la part de l'institution. Les clercs écouteront donc le plus les clercs. Enfin, on constate que l'Église réagit davantage quand un recours auprès de la justice séculière a été enclenché avant sa propre interpellation.

Il reste que le rapport de l'institution aux victimes s'est modifié ces dernières années. Alors que les personnes abusées étaient déconsidérées jusqu'à il y a peu, car perçues comme fautives de troubles, certains responsables ecclésiaux les sollicitent aujourd'hui pour lutter contre les violences au sein de l'Église. Quelques personnes abusées se retrouvent ainsi aujourd'hui placées à des postes stratégiques en matière de témoignage, de prévention et de formation au sein de l'institution, notamment auprès des futurs prêtres. Il s'agit alors souvent pour ces personnes de porter la charge émotionnelle de fidèles et de clercs déboussolés ou bouleversés par les révélations de violences sexuelles dans leurs rangs. Comme si les "victimes" étaient de « nouveaux prophètes », comme si elles devaient, en plus de s'en sortir elles-mêmes, réparer aussi l'institution qui a facilité leurs agressions et couvert leurs agresseurs. L'identification à la figure de victime implique un véritable travail, travail émotionnel sur soi et ses proches, travail normatif à l'égard de l'institution et des mentalités. Et ces différentes formes de travail ne sont pas sans conséquence en termes de disponibilité et de santé.

Longtemps les conséquences sanitaires et sociales des violences sexuelles subies durant l'enfance ont été minimisées. Adoptant une perspective sociologique, notre choix a été de considérer les situations d'abus sexuels sur personnes mineures comme autant de « ruptures biographiques » plus ou moins brutales au sein des trajectoires individuelles. Les analyses confirment que ces violences perturbent le plus souvent toutes les sphères de l'existence, affective, sexuelle, sociale et professionnelle. Les violences sexuelles touchent toutefois particulièrement les apprentissages de la sexualité. Commises dans l'Église catholique, elles ont aussi des effets spécifiques en termes de désaffiliation religieuse.

Ainsi, différentes dimensions de l'affectivité et de sexualité peuvent avoir été perturbées par les abus aux regards des normes et attentes sociales dans ces domaines. La question des émotions et des sentiments ressentis lors de tout acte sexuel ou de tout engagement affectif postérieurs à l'abus est importante puisque ceux-ci peuvent constituer autant de rappels douloureux de ces expériences passées. Les morales sexuelles promues par la société ou par l'Église catholique peuvent également apparaître désajustées au regard de ce qui a été vécu lors des abus. Pour nombre de personnes abusées, il faut ainsi apprendre à gérer la dissociation sexualité/amour que les abus ont pu induire, alors que ces deux dimensions sont indissociablement liées dans la morale sexuelle catholique sauf à pécher « contre la chasteté » et qu'une telle association a été profondément intériorisée au cours de leur socialisation sexuelle primaire. Les violences obligent donc à une forme de resocialisation sexuelle pour s'ajuster ou faire avec : les personnes abusées apprennent alors à gérer les goûts et les dégoûts sexuels provoqués par les violences. En couple hétérosexuel, ces empêchements et désajustements apparaissent redoublés pour les femmes, du fait des injonctions au « devoir conjugal » qu'elles ont largement intériorisées. Pour les hommes laïcs abusés mineurs, aujourd'hui bi- ou homosexuels (aucune femme ne s'est dite bi- ou homosexuelle en entretien), les abus ont souvent compliqué l'acceptation de leurs préférences sexuelles minoritaires, d'autant plus dans un contexte catholique hétéronormatif et homophobe.

Quant à la désidentification religieuse, il apparaît qu'elle concerne 25 % des personnes abusées par un clerc dans l'enquête en population générale. Cette désidentification est à replacer dans un contexte plus large de « décatholicisation » massive de la société française. La chute du nombre de catholiques déclarés est constante en effet depuis trente ans. La barre symbolique de la moitié de la population française a été franchie au tournant des années 2000. Ainsi, en 1981, 70 % des Français se déclaraient encore catholiques, contre 53 % en 1999 et 42 % seulement en 2008⁴⁴⁰. Il est dès lors difficile d'évaluer le poids des abus dans cette désidentification chez les victimes. Au-delà de la désidentification au catholicisme, les abus ont surtout des conséquences en termes de désengagement et de perte de confiance à l'égard de l'institution elle-même, y compris chez celles et ceux qui se disent toujours catholiques ou

⁴⁴⁰ Céline Béraud, Denis Pelletier et Philippe Portier, « Portrait du catholicisme français » dans Alfonso Perez-Agote (ed.), *Portraits du catholicisme : Une comparaison européenne*, Rennes, Presses Universitaires Rennes, 2012.

chrétiens. Parmi les répondants à l'appel à témoignage - au sein desquels sont pourtant surreprésentées les personnes qui sont proches de l'institution - seul un quart d'entre eux considère les prêtres ou les religieux comme des personnes de confiance. La très grande majorité n'a pas confiance dans la gestion des abus par l'Église catholique. De plus, les personnes abusées ne sont que 21% à penser que l'Église prend les mesures nécessaires pour protéger les fidèles de violences sexuelles. On comprend dès lors qu'elles aillent chercher de l'aide ailleurs.

Alors que les trois quarts des personnes interrogées déclarent que les violences subies ont perturbé leur existence, sur le plan sexuel, affectif ou professionnel, moins d'une personne sur deux a reçu une aide effective de la part d'un ou une spécialiste. Ce recours à l'aide est généré : les femmes sont plus demandeuses que les hommes. Les personnes violées sont également plus demandeuses. Ce recours à une aide externe apparaît néanmoins en augmentation constante sur la période étudiée et les pratiques des hommes tendent à rejoindre celles des femmes, notamment en ce qui concerne le recours à des soins médicaux et psychologiques. Parmi les aides, les thérapies apparaissent essentielles pour les personnes qui y ont eu accès. Or ces thérapies sont coûteuses. Les enquêtés interrogés attendent de l'Église catholique une prise en charge qui ne soit pas symbolique.

LES VIOLENCES CONTRE LES RELIGIEUSES

La question des violences sexuelles commises contre des religieuses a été longtemps passée sous silence. Entre 1994 et 1998, plusieurs rapports confidentiels rédigés par des cadres d'ordres religieux faisaient état de nombreux cas d'abus sexuels contre des religieuses commis par des prêtres et des évêques dans vingt-trois pays⁴⁴¹. Ces faits, incluant des viols, des avortements forcés, des religieuses africaines contraintes de quitter leur communauté enceintes et tombant dans la prostitution, sont restés secrets jusqu'à leur révélation en 2001 par le National Catholic Reporter⁴⁴². Le porte-parole du Vatican, Joaquin Navarro-Valls, répondit alors au journal que les faits étaient connus et qu'ils ne concernaient qu'une zone géographique limitée.

Il a fallu attendre près de 25 ans et le mouvement *#MeToo* pour que ce sujet puisse arriver dans le débat public. Interrogé en février 2019, le Pape François a reconnu publiquement pour la première fois le problème des abus sexuels commis contre des religieuses par des membres du clergé catholique et annoncé son intention de faire davantage pour lutter contre. Le cas des religieuses abusées sexuellement par des prêtres a été peu documenté par la recherche scientifique et, en France, aucune étude n'a encore été menée sur ce sujet.

⁴⁴¹ Allen John L., Schaeffer Pamela, "Reports of abuse", National Catholic Reporter online, publié le 16 mars 2001.

⁴⁴² "Vatican Working to Correct Sexual Abuse of Nuns by Priests." *America*, vol. 184, no. 12, 9 Apr. 2001, p. 5. Accès le 15 Juin 2020

Parmi la vaste gamme des violences sexuelles, les religieuses que nous avons rencontrées ont rapporté à de nombreuses reprises des gestes qui peuvent paraître anodins car ils ne constituent pas des infractions aux yeux de la loi, comme le fait de presser longuement une main ou d'effleurer une épaule, mais dont le caractère répété ou insistant peut constituer ce que nous désignons comme une inconduite sexuelle. Il s'agit de propos ou, le plus souvent, de gestes, à caractère sexuel, imposés par un prêtre ou un religieux à une autre personne. Ces gestes ou propos constituent une violence symbolique forte vis-à-vis de personnes déjà engagées dans la chasteté et le célibat, ou s'y préparant, ce que les abuseurs ne peuvent ignorer. Les inconduites et les violences sexuelles se répartissent sur un spectre allant des caresses (sur la main, les cheveux, le bas du dos) ou des étreintes sans caractère explicitement sexuel, aux gestes de nature sexuelle tels que caresses des seins, de la zone génitale, baisers (sur le visage, sur la bouche, avec langue), cunnilingus, fellations, pénétrations vaginales, pénétrations anales. La gravité des répercussions sur la vie professionnelle, psychique, sociale de la victime n'est pas toujours liée à la gravité juridique de l'acte.

LES FACTEURS FAVORISANT LES VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexuelles contre des religieuses prennent place dans le cadre plus général d'abus de pouvoir de formes diverses. On peut identifier plusieurs règles structurelles de l'organisation de la vie dans les communautés religieuses qui favorisent l'exposition à toutes sortes d'abus, en particulier l'isolement, la précarité et l'obéissance.

Selon les types de communautés, la réclusion est plus ou moins importante, mais d'une manière générale, la vie religieuse exige de n'avoir pas ou peu de contact avec le monde extérieur à la communauté choisie. À cet isolement s'ajoute une surveillance parfois très étroite : limitation et contrôle des déplacements à l'extérieur, y compris pour les rendez-vous médicaux, lecture des courriers, surveillance des discussions avec les autres membres de la communauté quand le silence n'est pas obligatoire. Dans certaines communautés, le médecin est un proche des responsables, sollicité pour sa discrétion.

Le vœu de pauvreté implique que les religieuses se défont de tout ce qu'elles possèdent avant de prononcer leurs vœux définitifs ; après ces vœux, tout ce qu'elles acquièrent par leur travail personnel ou au titre de leur congrégation est acquis à la congrégation. Mais une certaine prudence du droit canonique et de la plupart des ordres religieux anciens recommande que les biens hérités restent possession de la personne jusqu'à son décès, même si son testament prévoit que ces biens iront à sa congrégation⁴⁴³. L'absence de ressources financières et matérielles propres, y compris une simple tenue civile, constitue un frein pour remettre en cause leur engagement dans la vie communautaire, même lorsqu'elles ont des doutes sur les violences et les dysfonctionnements qu'elles y subissent. La perspective de quitter une

⁴⁴³ Voir <https://www.droitcanonique.fr/codes/cic-1983-1/c-668-cic-1983-668>

communauté où l'on souffre est souvent perçue comme une trahison vis-à-vis de sa famille religieuse, de l'Église ou de Dieu.

Par leur engagement, les religieuses font l'apprentissage d'une obéissance parfois poussée à l'extrême. Elles doivent faire preuve d'une « obéissance aveugle », en se soumettant silencieusement à diverses maltraitances quotidiennes : des vexations, des humiliations, des interdictions, des moqueries, du dénigrement, de la rétention d'information. Ces pratiques vécues comme « infantilisantes » peuvent être analysées comme des stratégies d'annihilation de tout esprit critique et de toute résistance. La soumission des religieuses s'obtient également par l'absence de formation intellectuelle en théologie ou droit canon qui favorise l'acceptation de conduites déviantes voire sectaires.

Dans les communautés nouvelles, les risques sont accrus : ces communautés cultivent une plus grande radicalité dans les valeurs de sacrifice, d'obéissance ou de travail que ce qui est pratiqué dans les communautés plus traditionnelles et sont des lieux propices aux dérives sectaires. Parmi les dysfonctionnements évoqués par les enquêtées, on trouve : le recrutement de très jeunes filles sans leur laisser la possibilité de discerner sur leur vocation ; le recours à différentes techniques visant à créer un état de sujétion psychologique ou physique comme les levers de nuit, l'intensité du travail physique et une alimentation carencée. Ou encore, le mélange des fors⁴⁴⁴ qui favorise la manipulation ou la prise de pouvoir d'une personne par l'abuseur qui détient ainsi des informations confidentielles sur elle et qui peut décider de son quotidien car il est souvent aussi le responsable de la communauté.

L'AUTORITÉ SUPRÊME DES PRÊTRES

Comme pour les violences sexuelles contre des personnes mineures, celles commises contre des religieuses sont favorisées par le statut des prêtres qui jouissent vis-à-vis des religieuses d'une position d'autorité s'exprimant dans de nombreux domaines. Le prêtre est l'*alter Christus*, soit le représentant de Dieu, ce qui lui confère un caractère sacré. Face à une figure aussi imposante, souvent décrite comme « sainte », les personnes abusées perdent tout repère, elles doutent de leur capacité à évaluer correctement des gestes ou des propos apparemment déplacés. Les normes sociales et éthiques qui règlent habituellement les conduites s'effacent quand il s'agit d'apprécier celles des prêtres : celles-ci sont vues comme inspirées par Dieu. Cette autorité charismatique des prêtres les dispense de toute redevabilité ou d'une supervision qui pourraient limiter leur marge de manœuvre et la possibilité de commettre des abus. Elle met en cause le cléricalisme récemment dénoncé par le pape

⁴⁴⁴ L'Église catholique distingue for interne qui concerne la vie privée, la vie intérieure et n'est révélé que sous le sceau de la confiance à son accompagnateur spirituel ou à son confesseur, et for externe, qui concerne les actions et les conduites qu'on tient en public.

François comme l'une des sources principales des abus dans l'Église⁴⁴⁵. Les prêtres ont également un rôle de mentor vis-à-vis des religieuses ; ils sont sollicités pour obtenir une guidance spirituelle. Dans le cadre d'une relation pastorale, cette autorité se nourrit des propos intimes que la personne abusée a livrés, parfois sous le sceau du secret de la confession. La violence sexuelle s'enracine donc également dans des abus d'autorité qui constituent des transgressions de l'éthique professionnelle attendue des prêtres. Par ailleurs, exclues des trois pouvoirs de l'Église – le sacerdoce, l'enseignement et le gouvernement – les femmes subissent le poids de la domination masculine qui dévalue les expériences féminines et tolère le harcèlement sexuel tout en valorisant chez elles des attitudes dévotionnelles et de soumission. Les religieuses sont au service des prêtres et cette position subalterne, décuplée par le vœu d'obéissance qu'elles prononcent, les expose à toutes sortes d'abus.

Parmi les facteurs favorisant les violences sexuelles contre des religieuses, il faut également mentionner qu'elles se trouvaient en situation de crise ou d'extrême « vulnérabilité » au moment de la rencontre avec leur abuseur, pour diverses raisons comme des doutes sur leur vocation religieuse ou sur le lieu où la vivre, ou des souffrances liées à des conflits familiaux ou des deuils. Plusieurs d'entre elles étaient en dépression au moment de la rencontre avec l'abuseur avec parfois des pensées suicidaires. Les clercs et religieux ont construit la relation d'abus sur cette demande de guidance pastorale en l'orientant délibérément vers une relation sexualisée.

UNE PRISE DE PAROLE QUI IMPLIQUE UNE SORTIE DE LA COMMUNAUTÉ

Prendre conscience d'avoir subi des violences sexuelles est un processus long, qui peut se construire pendant des années. La médiatisation des affaires peut constituer un puissant levier. De même, tout ce qui concourt à soustraire, même temporairement, une personne abusée à l'influence de son abuseur (retraite spirituelle, ex-claustration, mission à l'étranger), est un enjeu important. Enfin, il ne faut pas négliger le rôle des personnes sensibilisées à ce problème : les encouragements ou la sollicitation d'un tiers, qu'il s'agisse d'un-e ami-e ou d'un-e thérapeute, peuvent aider la personne abusée à appréhender comme des violences ce qu'elle décrit parfois de manière euphémisée. Dans la mesure où une dénonciation entraîne presque toujours un départ de la communauté, l'existence de soutiens individuels (amis, famille) est capitale pour assurer au moins temporairement une aide logistique, psychologique ou des moyens de subsistance.

Révéler des violences et des situations d'abus sexuel nécessite également de surmonter divers obstacles, particulièrement nombreux pour les femmes sans ressources, isolées et accoutumées au sacrifice de soi que peuvent être les religieuses. On retiendra notamment :

⁴⁴⁵ Nous l'entendons ici comme la culture régnant dans l'Église catholique qui donne un pouvoir démesuré aux prêtres, à la fois dans l'institution ecclésiale, mais également dans la société.

- le fait de ne pas être en mesure d'identifier les violences sexuelles ou de juger de la normalité d'une conduite : par inexpérience en matière sexuelle, parce qu'on a davantage confiance dans la personne de l'abuseur que dans son propre jugement ; parce que le silence de la communauté semble cautionner ces agissements. Le fonctionnement de la communauté en imposant le silence, la solitude et en normalisant l'expérience de la souffrance est également un obstacle : il y est difficile voire impossible de trouver un-e confident-e, les souffrances ressenties sont attribuées à un manque de foi plutôt qu'aux violences subies.
- La domination de l'abuseur : par sa position hiérarchique, son genre, son pouvoir dans la communauté, ses techniques de manipulation psychologique, ses justifications spirituelles ou thérapeutiques des actes sexuels.
- La peur d'être stigmatisée par ses proches : peur d'être à l'origine d'un scandale, de faire de la peine à ses proches, ou à sa communauté.
- L'absence de ressources financières, de logement et de réseau social : les personnes abusées peuvent hésiter à s'engager dans un processus de dénonciation qui les conduirait à devoir quitter leur communauté et reconstruire une nouvelle vie en-dehors sans aucune ressource.

L'INACTION DE L'ÉGLISE

Dans les données que nous avons recueillies, la majorité des personnes abusées ont confié à une tierce personne des éléments révélant des gestes suspects, des écarts de conduite, ou plus explicitement des agressions de la part de membres du clergé, qui auraient pu et dû conduire à une investigation et à une dénonciation auprès des autorités compétentes de l'Église. D'une manière générale, les révélations faites par des religieuses ont été très peu prises en compte.

Les familles sont rarement informées en premier lieu et quand elles le sont, elles offrent peu, voire pas, de soutien, parce qu'elles ne croient pas à l'innocence de leur proche, par peur du scandale ou de trahir l'Église. Du côté de l'Église, au total, plusieurs dizaines de personnes ont été destinataires de courriers, d'emails, ou de témoignages oraux à propos des violences ou inconduites sexuelles rapportées par les 14 personnes que nous avons rencontrées. Pourtant, ces prises de parole sont restées quasiment sans effet.

L'inaction est le principal reproche adressé à l'Église et vise aussi bien les responsables des communautés que les autorités supérieures, évêques et archevêques. Parmi la douzaine d'évêques contactés par les personnes entendues dans l'enquête, seuls un ou deux ont donné suite et entrepris des démarches, la majorité se limitant à les écouter mais sans qu'aucune action ne soit initiée par la suite. Outre l'inaction, on observe aussi des réactions jugées inadaptées par les enquêtées, comme l'offre de prières, au lieu de toute autre mesure visant à neutraliser l'agresseur ou à réparer les torts commis.

DES CONSÉQUENCES GRAVES

Les violences sexuelles peuvent avoir des effets considérables sur le bien-être physique et psychique des personnes abusées : dépression, anxiété, conduites à risques, troubles des conduites alimentaires, perturbations de la vie affective ou sexuelle, tendances suicidaires et douleurs chroniques sont des symptômes communs.

Ces conséquences peuvent être aggravées du fait du statut sacré de l'abuseur. Presque toutes les personnes interviewées ont exprimé leur défiance vis-à-vis des prêtres depuis les violences. Les dommages ne se limitent pas à la perte de confiance dans l'Église catholique, la foi des personnes abusées peut également avoir été altérée. Les religieuses concernées sont également fragilisées par l'ébranlement de leur rapport à Dieu au moment même où elles ont besoin d'aide, alors qu'il s'agissait d'une ressource fondamentale car constitutive de leur identité.

Les personnes confrontées à ces violences doivent non seulement gérer leurs problèmes de santé, mais aussi affronter une solitude d'autant plus grande qu'elles ont peu, voire pas de soutien social ou familial, leur engagement en religion ayant conduit à des ruptures familiales ou des éloignements durables et à l'impossibilité d'entretenir ou de créer des liens amicaux. Par ailleurs, elles doivent aussi organiser leur subsistance, trouver un logement et des revenus alors que la vie religieuse ne leur a - pour la plupart - pas donné l'occasion de développer des compétences professionnelles spécifiques et reconnues sur le marché du travail.

La dénonciation de la violence sexuelle déclenche un processus que les personnes interviewées qualifient de parcours de « guérison » ou de « reconstruction ». Ces parcours sont longs, éprouvants et plus ou moins facilités par les ressources à disposition ou progressivement mises en place par les personnes abusées.

Les obstacles rencontrés par les religieuses pour sortir de leur situation sont immenses en raison de leur situation de réclusion et de leur engagement religieux : les ressources nécessaires pour échapper au contrôle d'un abuseur et éventuellement révéler les violences subies (moyens de subsistance, logement, possibilité d'avoir une aide thérapeutique etc.) sont quasiment hors de portée de ces femmes qui ont fait vœu de pauvreté et dépendent dans un premier temps de l'existence de soutiens individuels (amis, famille).

Le recours à des professionnels de santé, psychologues, psychanalystes ou psychiatres est décrit comme incontournable mais dont le coût élevé est parfois prohibitif, avec des sommes qui peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros.

Quitter la vie communautaire est un défi majeur pour les religieuses, d'autant plus lorsque leur communauté ne leur apporte qu'une aide modique, voire pas d'aide du tout. Les départs consécutifs à des violences sexuelles sont donc d'autant plus risqués que reconstruire une vie professionnelle et retrouver une sécurité matérielle s'avère particulièrement difficile pour une

personne dont la santé physique et psychique est affaiblie. Cette difficulté supplémentaire dans les parcours post-violences des religieuses est, à notre connaissance, un aspect qui reste inexploré par la recherche.

CONCLUSION GENERALE

Les principaux aspects mis au jour par les trois volets de notre recherche sont les suivants :

- *La prévalence* des violences sexuelles commises par des membres du clergé (prêtres, religieux, diacres) n'avait jamais été estimée. Nos résultats attestent de l'ampleur du phénomène (près de 220 000 personnes abusées par un membre du clergé) et de son actualité. Même si le nombre de violences diminue au fil du temps, cette baisse n'est en fait que relative et elles sont loin d'avoir disparu.

- *La diversité* des situations d'abus sexuel : les violences sexuelles ne se limitent pas aux petits/jeunes garçons puisqu'une personne abusée sur cinq est une fille. En termes d'âge également, les violences contre des personnes mineures ne doivent pas masquer celles commises contre de jeunes adultes ou des personnes plus âgées. Cet aspect reste insuffisamment pris en compte à ce jour, notamment pour les personnes vivant en communauté religieuse qui restent difficiles d'accès pour des enquêtes.

- *Les similitudes* avec les violences sexuelles commises hors de l'institution ecclésiale :

De même que pour les violences rapportées en population générale, notre enquête confirme que les violences sexuelles commises dans la sphère catholique concernent tous les milieux sociaux : les différences sont très peu marquées selon la profession du père quand la personne avait 15 ans, tant pour les femmes que pour les hommes. Les violences sexuelles sont également commises dans plus de 95% des cas par un homme. Le type d'actes de violence sexuelle est semblable, un tiers d'entre eux constituent des crimes (des viols ou tentatives de viols) en population générale comme dans la sphère religieuse catholique.

- *Les spécificités*

Alors que les jeunes filles sont plus souvent exposées aux violences sexuelles dans le cadre de la famille, on observe l'inverse dans la sphère religieuse où les violences sexuelles ciblent davantage les garçons préadolescents. L'inversion du sexe-ratio chez les victimes s'explique pour une grande part par le fait que ces violences sexuelles ont principalement été commises au sein d'institutions éducatives monosexuées et souvent fermées. Le fait que les filles sont plus touchées en contexte mixte comme au sein des paroisses ou des familles et que la proportion de victimes filles augmente sur la période récente, témoigne d'un "effet d'opportunité" qui joue de moins en moins.

Le caractère plus souvent répété des violences commises au sein de l'Église catholique témoigne d'abord d'un rapport de pouvoir très asymétrique entre les clercs abuseurs et les personnes abusées s'exerçant de manière rapprochée et pérenne, sans garde-fous.

Par ailleurs, les personnes abusées par un clerc ont plus souvent été agressées par plusieurs abuseurs que celles abusées uniquement hors-Église catholique, en lien sans doute avec la forme d'autorité non contestée et non-contestable qu'incarnent les nombreux clercs que les jeunes vont rencontrer.

- S'agissant de la *prise de parole*, notre enquête souligne qu'elle n'est pas si rare qu'on pourrait le penser, qu'elle augmente régulièrement dans le temps mais reste fortement genrée. Le silence souvent dénoncé est en fait principalement du côté des parents et de l'Église catholique qui a développé des procédures de dissimulation des violences et de protection des abuseurs. Les mères sont plus souvent sollicitées que les pères mais elles dénoncent moins souvent ces violences lorsqu'elles concernent leurs filles que leurs garçons. Plutôt que « pourquoi les personnes qui ont été abusées n'ont-elles pas parlé ? », la question importante devrait être « pourquoi celles et ceux qui savaient n'ont-ils rien fait ? »
- Notre enquête confirme ce que de nombreux travaux ont démontré, à savoir que les *conséquences* de ces violences et situations d'abus sexuels sont très importantes sur la vie des individus et surtout multi-dimensionnelles puisqu'elles affectent la vie affective et sexuelle, la vie sociale, la vie professionnelle, ainsi que la santé physique et mentale.
- Enfin, nos données montrent que les ressources (aide psychologique, aide juridique, aide associative, aide financière) dont disposent les personnes abusées pour prendre la parole, se soigner, ou obtenir une *réparation* sont largement insuffisantes.

En conclusion, il ressort des résultats de cette recherche que les situations d'abus sexuels renvoient à des violences systémiques bien plus qu'à des "inconduites individuelles". Elles ne sauraient donc se résumer à l'expression de troubles psychiques chez quelques membres du clergé, ni être simplement résolues par une sélection et une formation adaptées des candidats au sacerdoce ou à la vie religieuse. Les logiques sociales et institutionnelles qui favorisent la survenue de ces violences et leur occultation renvoient aux principes et au fonctionnement même de l'institution ecclésiale, qu'il s'agisse du caractère sacralisant du sacerdoce ou d'un pouvoir monopolisé par des hommes "pères".

Le caractère sacré de la personne du clerc et de l'institution qu'il représente, son monopole quant à la distribution des sacrements, refusé aux femmes, justifié par "une différence essentielle et non seulement de degré"⁴⁴⁶ entre lui et les fidèles - gagée sur le contrôle de sa propre sexualité et de celles des fidèles - assurent son emprise et son impunité en cas d'inconduite. Si l'autorité sacrale permet d'accroître l'obéissance de l'autre⁴⁴⁷, il faut noter

⁴⁴⁶ Concile du Vatican II, *Constitution dogmatique sur l'Église "Lumen Gentium"*, n° 10, 1964.

⁴⁴⁷ Max Weber, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.

que les clercs cumulent le plus souvent des positions de pouvoir, notamment à travers des tâches éducatives (en tant qu'enseignant, directeur de colonie de vacances, etc.), de guidance spirituelle ou de gouvernement de communauté qui légitiment et renforcent cette autorité sacrale. C'est aussi parce qu'elle est adossée au pouvoir dont les clercs sont investis institutionnellement que l'autorité sacrale peut fonctionner comme un rapport hiérarchique de pouvoir entre un clerc et sa "victime", redoublé par celui que leur confère la domination masculine.

Les violences sexuelles exercées au sein de l'Église par des hommes sacratisés contre des personnes mineures et des femmes majeures en situation de vulnérabilité institutionnalisée brisent la règle qu'ils ont faite leur, celle du sacrifice de la sexualité qui s'incarne dans le célibat. L'exigence de célibat contribue à en faire des hommes « à part », voire des « sur-hommes » capables de maîtriser des soi-disant besoins sexuels masculins, supposés irrépressibles⁴⁴⁸, mais qu'ils n'ont pas le droit d'assouvir.

L'Église catholique apparaît ainsi comme un observatoire privilégié de la domination masculine, et plus précisément du fonctionnement d'un système patriarcal⁴⁴⁹, puisque celle-ci s'exerce au nom d'une certaine paternité. Ses effets y apparaissent exacerbés, d'autant plus que l'interdit de la sexualité des prêtres fait écho à une forme de diabolisation de celle des femmes.

L'institution ecclésiale revendique encore ouvertement la domination masculine et l'inscrit dans sa culture et dans ses structures. Tant qu'elle refusera de renoncer au monopole masculin du pouvoir et à sa métaphorisation paternelle qui, toute symbolique qu'elle soit, n'en a pas moins des effets réels, le risque de violence sexuelle au sein de l'Église catholique restera d'actualité.

⁴⁴⁸ Nathalie Bajos, Michèle Ferrand, Armelle Andro. La sexualité à l'épreuve de l'égalité. in Bajos N, Bozon M (dir). *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*. Editions la Découverte, Paris, 2008, pp 545-577.

⁴⁴⁹ DELPHY Christine. *L'ennemi principal. Tome 1 Économie politique du patriarcat*. Éditions Syllepse. Paris, 2001, 210 p.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

ADRIAENSSENS Peter, *Rapport des activités de la Commission pour le traitement des plaintes pour abus sexuels dans une relation pastorale*, Bruxelles, Commission pour le traitement des plaintes pour abus sexuels dans une relation pastorale, 2010.

AGAMBEN Giorgio, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* traduit par Martin Rueff, Paris, Rivages, 2014, 49 p.

AIRIAU Paul, « De Trente aux Trente Glorieuses. Le prêtre, modèle masculin, dans Le prêtre. Qui est-il ? Que fait-il ? (1961) » dans Josselin Tricou, Jean-Pascal Gay et Silvia Mostaccio (dir.), *Masculinités sacerdotales – approches historiques*, Louvain-La-Neuve, Brepols, 2020.

ALLEN John et SCHAEFFER Pamela, "Reports of abuse", National Catholic Reporter online, publié le 16 mars 2001. Accessible sur : www.natcath.com/NCR_Online/documents/index.htm

ALLINNE Jean-Pierre, « Punir ou éliminer ? Deux siècles de pénalisation de l'abus sexuel » dans Frédéric Chauvaud (ed.), *Le droit de punir : Du siècle des Lumières à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Histoire »), 2019, p. 157-173.

AMANDIER Maud et CHABLIS Alice, *Le déni. Enquête sur l'Eglise et l'égalité des sexes*, Montrouge, Bayard Culture, 2014, 396 p.

AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) : accusation, plaidoirie, condamnation », *Le Temps des médias*, 2003, n° 1, n° 1, p. 31-41.

AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *Histoire de la pédophilie : XIXe-XXIe siècles*, Paris, Fayard, 2014, 352 p.

ARIES Philippe, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960, 320 p.

ART Jan et BUERMAN Thomas, « Anticléricalisme et genre au XIXe siècle. Le prêtre catholique, principal défi à l'image hégémonique de l'homme », *Revue du groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et le genre. Sextant*, 2009, Masculinités, n° 27, p. 323-337.

AUSTIN J. L., *How to Do Things with Words*, Eastford, CT, Martino Fine Books, 1962, 178 p.

BAJOS Nathalie et BOZON Michel, « Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère », *Population et sociétés*, mai 2008, n° 445, p. 4.

BAJOS Nathalie, BOZON Michel et PRUDHOMME Agnès, « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte » dans *Enquête sur la sexualité en France*, Paris, La Découverte, 2008, p. 381-407.

BAJOS Nathalie, RAHIB DELPHINE, LYDIE NATHALIE, *Genre et sexualité : d'une décennie à l'autre*. Santé Publique France, 2018.

- BARBARIN Cardinal Philippe, *En mon âme et conscience*, Paris, Plon, 2020, 228 p.
- BARRERE Anne, *Travailler à l'école : que font les élèves et les enseignants du secondaire ?*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2004, 201 p.
- BARTHELEMY Véronique, *Histoire de la vie scolaire : De son évaluation à la construction d'un mode de management collégial*, Paris, L'Harmattan, 2005, 316 p.
- BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, « Le traitement normatif des agressions sexuelles sur mineurs au Moyen Age et durant la période moderne ».
- BAUTIER Elisabeth et RAYOU Patrick, *Les inégalités d'apprentissage. Programmes, pratiques et malentendus scolaires*, 2e édition., Paris, Presses Universitaires de France, 2013, 208 p.
- BECKER Howard S., *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985, 248 p.
- BENOIT Christian, *Le soldat et la putain*, Villers-sur-Mer, PIERRE DE TAILLAC, 2013, 695 p.
- BENOIT XVI, *Lumière du monde. Le pape, l'Eglise et les signes du temps. Un entretien avec Peter Seewald*, Paris, Bayard, 2011, 276 p.
- BERAUD Céline et PORTIER Philippe, *Métamorphoses catholiques : acteurs, enjeux et mobilisations depuis le mariage pour tous*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 2015.
- BERAUD Céline, « De la reconnaissance à la mise en forme rituelle des unions de même sexe en France. Enquête auprès de catholiques gays et lesbiennes », *Papeles del CEIC, International Journal on Collective Identity Research*, 2016, 2 (Septiembre), p. 5-23.
- BERAUD Céline, « Prêtres de la génération Jean-Paul II : recomposition de l'idéal sacerdotal et accomplissement de soi », *Archives de sciences sociales des religions*, 1 mars 2006, n° 133, p. 45-66.
- BERAUD Céline, *Le métier de prêtre : Approche sociologique*, Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), Editions de l'Atelier, 2006, 160 p.
- BERAUD Céline, *Le métier de prêtre. Une approche sociologique*, Paris, L'Atelier, 2006, 157 p.
- BERAUD Céline, PELLETIER Denis et PORTIER Philippe, « Portrait du catholicisme français » dans Alfonso Perez-Agote (ed.), *Portraits du catholicisme : Une comparaison européenne*, Rennes, Presses Universitaires Rennes, 2012.
- BERAUD Céline, *Prêtres, diacres, laïcs. Révolution silencieuse dans le catholicisme français*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, 351 p.
- BESSIN Marc, « Présences sociales : une approche phénoménologique des temporalités sexuées du care », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 18 décembre 2014, n° 20.

BESSIN Marc, BIDART Claire et GROSSETTI Michel, *Bifurcations : les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, Paris, La Découverte, 2010, 400 p.

BETTE Philippe et COZZOLINO Sylvie, « *Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Eglise* » : *le troublant éloge funèbre du cardinal Barbarin sur Arte*, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/religieuses-abusees-autre-scandale-eglise-troublant-eloge-funebre-du-cardinal-barbarin-diffuse-arte-1630152.html> , 4 mars 2019, consulté le 15 février 2021.

BLANCHARD Véronique et CHAUVAUD Frédéric, *Vagabondes, voleuses, vicieuses : Adolescentes sous contrôle, de la Libération à la libération sexuelle*, Paris, François Bourin, 2020, 356 p.

BLANCHARD Véronique et NIGET David, *Mauvaises filles : Incorrigibles et rebelles*, Paris, Textuel, 2016, 192 p.

BLANCHARD Véronique, « Devenir victime : Quand des femmes témoignent pour la reconnaissance et la réparation des souffrances subies au Bon Pasteur. », *Genre, sexualité et société*, à paraître.

BOBINEAU Olivier, *L'empire des papes : Une sociologie du pouvoir dans l'Eglise*, Paris, Cnrs, 2013, 300 p.

BOBINEAU Olivier, MERLET Joseph et LALO Constance, *Le sacré incestueux : les prêtres pédophiles*, Paris, Desclée De Brouwer, 2017, 256 p.

BOKANOWSKI Thierry, « Du traumatisme au trauma : Les déclinaisons cliniques du traumatisme en psychanalyse », *Psychologie clinique et projective*, 31 décembre 2010, n° 16, n° 1, p. 9-27.

BOLTANSKI Luc, *La Souffrance à distance : Morale humanitaire, médias et politique*, Métailié., Paris, Métailié, 1993, 288 p.

BONNARDEL Yves, *La Domination adulte : L'oppression des mineurs*, Méréville, Myriadis, 2017, 396 p.

BOULANGER Isabelle Le, *Enfance bafouée : La société rurale bretonne face aux abus sexuels du XIXe siècle*, Rennes, PU Rennes, 2015, 210 p.

BOURDIEU Pierre et SAINT MARTIN Monique de, « La sainte famille », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1982, vol. 44, n° 1, p. 2-53.

BOURDIEU Pierre, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1982, vol. 43, n° 1, p. 58-63.

BOURDIEU Pierre, *La domination masculine : Suivi de Quelques questions sur le mouvement gay et lesbien*, Paris, Le Seuil, 1998.

BOURDIEU Pierre, *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Points, 2015, 288 p.

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit (coll. « Le sens commun »), 1980, 475 p.

BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit, 1984, 277 p.

BOZON Michel, « L'entrée dans la sexualité adulte : le premier rapport et ses suites », *Population*, 1993, vol. 48, n° 5, p. 1317-1352.

BROWN Peter, *Le renoncement à la chair : Virginité, célibat et continence dans le christianisme primitif*, traduit par Pierre-Emmanuel Dauzat et traduit par Christian Jacob, Paris, Gallimard, 1995, 608 p.

BRUCKNER Pascal, *La Tentation de l'innocence*, Paris, Le Livre de Poche, 1996, 280 p.

BRUNER Jérôme, *Le développement de l'enfant : Savoir-faire, savoir dire*, 8e édition., Paris, Presses Universitaires de France, 2015, 320 p.

BRUNET Serge, « Les prêtres des campagnes de la France du XVIIe siècle : la grande mutation », *Dix-septième siècle*, 1 décembre 2007, n° 234, n° 1, p. 49-82.

BUISSON-FENET Hélène, *Un sexe problématique : L'Église et l'homosexualité masculine en France*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2004, 246 p.

BULLIVANT Stephen, *Child sexual abuse within the Catholic and Anglican Churches*, London, Independent Inquiry into Child Sexual Abuse, 2017.

BUTLER Judith, *Trouble dans le genre*, traduit par Cynthia Kraus, Paris, La Découverte, 2006.

CAISNE Léonore Le, *Un inceste ordinaire - Et pourtant tout le monde savait*, Paris, Belin, 2014, 368 p.

CARDI Coline et PRUVOST Geneviève, « Penser la violence des femmes : enjeux politiques et épistémologiques » dans Coline Cardi et Geneviève Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012, p. 13-64.

CARNAC Romain et BERTINA Ludovic, « L'écologie humaine du Vatican, entre réflexion écologique et morale sexuelle naturaliste », *Genesis*, 2013, XII, n° 2, p. 171-190.

CARNAC Romain, « Les autorités catholiques dans le débat français sur la reconnaissance légale des unions homosexuelles (1992-2013) » dans Magalie Della Sudda et Matthieu Bréjon de Lavergnée (dir.), *Genre et christianisme. Plaidoyers pour une histoire croisée*, Paris, Beauchesne, 2014, p. 375-409.

CAROLINE Gachet, « *Quitter le milieu* » *Une étude sociologique des processus de désaffiliation religieuse du milieu évangélique suisse*, Université de Lausanne, Lausanne, 2013.

CASTEL Robert et LE CERF Jean-François, « Le phénomène "psy" et la société française, 1, 2 & 3 », *Le Débat*, 1980, vol. 3, p. 22-45.

CECILIA Marie-Claire, *Eglises, Etat et « pilarisation »*, *Le Monde diplomatique*, 1^{er} mars 2005, consulté le 24 septembre 2020.

CHAILLE Yves, *Histoire du petit séminaire de Chavagnes-en-Paillers*, Fontenay-Le-Comte, Imprimerie Lussaud Frères, 1955.

CHATOT Myriam, *Le temps des pères. Socialisation et résistances au rôle de pourvoyeur de soins dans le cadre d'un congé parental à temps plein*. Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, Paris, 2020.

CHAUVAUD Frédéric, *Justice et sociétés rurales : Du XVII^e siècle à nos jours, Approches pluridisciplinaires*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 379 p.

CHAUVIN Sébastien, « Les placards de l'ethnographe » dans Pierre Leroux et Erik Neveu (dir.), *En immersion. Approches ethnographiques en journalisme, littérature et sciences sociales*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2017, p. 16.

CHAVES Mark et GARLAND Diana, « The prevalence of Clergy Sexual Advances Toward Adults in their Congregations », *Journal for the Scientific Study of Religion*, 2009, 48(4):817–824

CHEIT Ross E., SHAVIT Yael et REISS-DAVIS Zachary, « Magazine Coverage of Child Sexual Abuse, 1992–2004 », *Journal of Child Sexual Abuse*, 25 janvier 2010, vol. 19, n° 1, p. 99-117.

CHEROUTRE Marie-Thérèse, *Le Scoutisme au féminin : Les Guides de France, 1923-1998*, Paris, Le Cerf, 2002, 628 p.

CHIBNALL John T., WOLF Ann et DUCKRO Paul N., « A national survey of the sexual trauma experiences of Catholic nuns », *Review of Religious Research*, 1998, p. 142-167.

CHOLVY Gerard, *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France*, Paris, Les éditions du Cerf, 1999, 419 p.

CHOLVY Gérard, *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs : Sociabilité juvénile dans un cadre européen, 1799-1968*, Paris, Le Cerf, 1985, 432 p.

CHOLVY, *Le patronage : ghetto ou vivier ?*, Bruyères-le-Châtel, Nouvelle Cité, 1995.

CIRILLO Stefano, « L'enfant abusé devient adulte : réflexions à partir de plusieurs situations traitées », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2 juin 2011, n° 46, n° 1, p. 139-163.

CLARK Stephen J., « Gay priests and other bogeymen », *Journal of Homosexuality*, 2006, vol. 51, n° 4, p. 1-13.

COKER Ann L., HOPENHAYN Claudia, DESIMONE Christopher P., BUSH Heather M. et CROFFORD Leslie, « Violence against Women Raises Risk of Cervical Cancer », *Journal of Women's Health (2002)*, août 2009, vol. 18, n° 8, p. 1179-1185.

COMMAILLE Jacques, *L'esprit sociologique des lois : Essai de sociologie politique du droit*, 1. éd., Paris, Presses Universitaires de France, 1994, 296 p.

CONGREGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, « Instruction de la Congrégation pour l'Éducation catholique sur les critères de discernement vocationnel au sujet des personnes présentant des tendances homosexuelles en vue de l'admission au séminaire et aux Ordres sacrés ».

CONNELL Raewyn, « Les Armes et l'homme : comment la nouvelle recherche sur la masculinité permet de comprendre la violence et de promouvoir la paix dans le monde d'aujourd'hui » dans Ingebrog Breins, Raewyn Connell et Ingrid Eide (dir.), *Rôles masculins, masculinités et violence. Perspectives d'une culture de paix*, Paris, UNESCO, 2004.

CONNELL Raewyn, *Masculinities*, 2nd Edition., Berkeley, University of California Press, 2005, 349 p.

CONWAY Brian, « Religious institutions and sexual scandals: A comparative study of Catholicism in Ireland, South Africa, and the United States », *International Journal of Comparative Sociology*, 1 août 2014, vol. 55, n° 4, p. 318-341.

CUCHET Guillaume, « « Thèse » doctrinale et « hypothèse » pastorale », *Recherches de Science Religieuse*, 11 décembre 2015, Tome 103, n° 4, p. 541-565.

DALARUN Jacques, *Gouverner c'est servir*, Paris, Alma Editeur, 2012, 281 p.

DARGERÉ Christophe et HEAS Stéphane, *Les porteurs de stigmates : Entre expériences intimes, contraintes institutionnelles et expressions collectives*, Paris, L'Harmattan, 2014, 304 p.

DARMON Muriel, *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*, Paris, La Découverte, 2013, 280 p.

DE BLIC Damien et LEMIEUX Cyril, « Le scandale comme épreuve Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 2005, vol. 71, n° 3, p. 9-38.

DE WEGER Stephen et DEATH Jodi, « Clergy Sexual Misconduct Against Adults in the Roman Catholic Church: The Misuse of Professional and Spiritual Power in the Sexual Abuse of Adults », *Journal for the Academic Study of Religion*, 2017, 30.2: 129-159

DEBAUCHE Alice, LEBUGLE Amandine, BROWN Elizabeth, LEJBOWICZ Tania, MAZUY Magali, CHARRUAULT Amélie, DUPUIS Justine, CROMER Sylvie et HAMEL Christelle, *Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles*, Paris, INED - Institut national d'études démographiques, 2017.

DEBAUCHE Alice, *Viol et rapports de genre : émergence, enregistrement et contestations d'un crime contre la personne*, Thèse de 3ème cycle, Institut d'études politiques de Paris, Paris, 2011.

DEETMAN Wim, DRAIJER Nel, KALBFLEISCH Pieter, MERCKELBACH Harald, MONTEIRO Marit et DE VRIES Gerard, *Sexual abuse of minors in the Roman Catholic Church*, Amsterdam, Commission of Inquiry into Sexual Abuse of Minors in the Roman Catholic Church, 2011.

DEFENSEUR DES DROITS, *Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France (responsabilité scientifique Nathalie Bajos)*. Paris, 2019, La Documentation française.

DELAGÉ Pauline, *Violences conjugales : du combat féministe à la cause publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, 262 p.

DELLA SUDDA Magalie, « Discours conservateurs, pratiques novatrices », *Sociétés & Représentations*, 2007, n° 24, n° 2, p. 211-231.

DELPHY Christine. *L'ennemi principal. Tome 1 Économie politique du patriarcat*. Éditions Syllepse. Paris, 2001, 210 p.

DEMAZIERE Didier, « Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues », *Sociologie*, 4 novembre 2013, Vol. 4, n° 3, p. 333-347.

DESMAZIERES Agnès, « La psychanalyse à l'Index ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 6 avril 2009, n° 102, n° 2, p. 79-91.

DESMAZIERES Agnès, « La psychanalyse entre médiatisation et censure. La morale sexuelle de Marc Oraison en procès (1955-1966) », *Archives de sciences sociales des religions*, 17 octobre 2013, n° 163, p. 123-142.

DODIER Nicolas et BARBOT Janine, « Les raisons des victimes » dans Michèle Lamont et Bruno Cousin (eds.), *La morale des sociologues*, Paris, Presses Universitaires de France, 2020.

DRESSING Harald, DÖLLING Dieter, HERMANN Dieter, HORTEN Barbara, KRUSE Andreas, SCHMITT Eric, BANNENBERG Britta, WHITTAKER Konrad et SALIZE Hans-Joachim, « Sexual abuse of minors within the Catholic Church and other institutions: A literature review », *Neuropsychiatrie: Klinik, Diagnostik, Therapie Und Rehabilitation: Organ Der Gesellschaft Osterreichischer Nervenarzte Und Psychiater*, juin 2017, vol. 31, n° 2, p. 45-55.

DRESSING Harald, SALIZE, Hans Joachim, DÖLLING Dieter, KRUSE Andreas, SCHMITT Eric et BANNENBERG Britta, *Sexueller Missbrauch an inderjährigen durch katholische Priester, Diakone und männliche Ordensangehörige im Bereich der Deutschen Bischofskonferenz*, Berlin, MHG Forschungsprojekt, 2018.

DUBESSET Mathilde, « Femmes et religions, entre soumission et espace pour s'exprimer et agir, un regard d'historienne », *Nouveaux mondes-mondes nouveaux*, 5 juin 2008.

DUBET François, *Le Déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 2002, 421 p.

DUCREY Sophie, *Étouffée : Récit d'un abus spirituel*, Paris, Tallandier, 2019, 224 p.

DUMONS Bruno, « L'invention de la « préparation au mariage » dans l'Église catholique en France (1930-1960) », *Annales de démographie historique*, 2017, n° 134, n° 2, p. 173-192.

DURÀ-VILÀ G., LITTLEWOOD, R., & LEAVEY, G., « Integration of sexual trauma in a religious narrative: Transformation, resolution and growth among contemplative nuns. » *Transcultural psychiatry*, 2013, 50(1), 21-46.

DURU-BELLAT Marie, *L'Inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Paris, Le Seuil, 2006, 110 p.

DUSSY Dorothée et CAISNE Léonore Le, « Des maux pour le taire. De l'impensé de l'inceste à sa révélation », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 9 février 2007, n° 48, p. 13-30.

DUSSY Dorothée, *L'inceste, bilan des savoirs*, Marseille, La Discussion, 2013, 222 p.

DUSSY Dorothée, *La notion de mère protectrice dans les révélations d'inceste : approche anthropologique*, Toulouse, Erès, 2013.

DUTERCQ Yves (dir.), *Les régulations des politiques d'éducation*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2005, 204 p.

EBAUGH Helen Rose Fuchs, *Becoming an Ex*, 2nd ed., Chicago, University of Chicago Press, 1988, 272 p.

ELIACHEFF Caroline et SOULEZ-LARIVIERE Daniel, *Le temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007, 304 p.

ERNER Guillaume, *La société des victimes*, Paris, La Découverte, 2006, 228 p.

FALUDI Susan, *Backlash : La guerre froide contre les femmes*, traduit par Lise-Eliane Pomier, traduit par Evelyne Châtelain et traduit par Thérèse Reveillé, Paris, Editions des Femmes, 1993, 746 p.

FASSIN Didier et RECHTMAN Richard, *L'empire du traumatisme : Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2011, 452 p.

FASSIN Didier, « De l'invention du traumatisme à la reconnaissance des victimes », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 8 août 2014, N° 123, n° 3, p. 161-171.

FASSIN Éric, « Les « forêts tropicales » du mariage hétérosexuel », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 1 novembre 2010, n° 261, HS, p. 201-222.

FASSIN Éric, « Somnolence de Foucault. Violence sexuelle, consentement et pouvoir », *Prochoix*, t 2002, n° 22, p. 106-119.

FASSIN Éric, *L'inversion de la question homosexuelle*, Édition revue et Augmentée., Paris, Éditions Amsterdam, 2008, 263 p.

FAVIER Anthony, *Égalité, mixité, sexualité : le genre et l'intime chez de jeunes catholiques du mouvement de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC-F), dans les années 1968 et au-delà (1954-1987)*, Thèse de doctorat en histoire, Lyon 2, Lyon, 2015.

FAVRET-SAADA Jeanne, *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard, 1977, 427 p.

FIGUEROA R. et TOMBS, D., « Seeing His Innocence, I See My Innocence », Discussion Paper, 2020, Centre for Theology and Public Issues

FINKELHOR David, *Child Sexual Abuse: New Theory and Research*, New York, Macmillan USA, 1984, 304 p.

FLYNN Kathryn A. « In Their Own Voices: Women Who Were Sexually Abused by Members of the Clergy », *Journal of Child Sexual Abuse*, 2008, 17:3-4, 216-237

FORTUNE Marie, « Is Nothing Sacred? The Betrayal of the Ministerial or Teaching Relationship », *Journal of Feminist Studies in Religion*, 1994, vol. 10, n° 1, p. 17-26.

FOUCAULT Michel, *Dits et Écrits, 1954-1988. Tome III : 1976-1979*, Paris, Éditions Gallimard, 1994, 834 p.

FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité. 4 : Les aveux de la chair*, Paris, Gallimard (coll. « NRF »), 2018, 426 p.

FOURCADE Nathalie, GONZALEZ Lucie, REY Sylvie et HUSSON Marie, *La santé des femmes en France*, Paris, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, 2013.

FOURQUET Jérôme et LE BRAS Hervé, *La religion dévoilée. Nouvelle géographie du catholicisme*, Fondation Jean Jaurès, Paris, 2014.

FRADOIS Gauthier, « De la cure des âmes à l'évangélisation des corps. Le CLER Amour et Famille : classes dominantes et morale sexuelle », *Genre, sexualité & société*, 1^{er} décembre 2017, n° 18.

GARBAGNOLI Sara et PREARO Massimo, *La croisade « anti-genre » : Du Vatican aux manifs pour tous*, Paris, Textuel, 2017, 128 p.

GARBAGNOLI Sara, « Le Vatican contre la dénaturalisation de l'ordre sexuel : structure et enjeux d'un discours institutionnel réactionnaire », *Synergies Italie*, 2014, n° 10.

GARLAND Diana et ARGUETA Christen, « How Clergy Sexual Misconduct Happens: A Qualitative Study of First-Hand Accounts, » *Social Work & Christianity*, 2010, 37 (1), p.1-27

GARRAU Marie, *Politiques de la vulnérabilité*, Paris, Cnrs, 2018, 349 p.

GARREC Ivan, « Gérer ses émotions. Les réceptions du « trouble de la personnalité borderline » comme enjeu privé et individuel de gouvernement », *Terrains/Théories*, à paraître

GAULMYN Isabelle DE, *Histoire d'un silence*, Paris, Le Seuil, 2016, 169 p.

GAY Jean-Pascal, « Sexualité et régime de normativité à l'âge confessionnel. Jalons et hypothèses pour une histoire de la focalisation religieuse sur la sexualité en catholicisme », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 1 décembre 2020, n° 147, p. 33-52.

GERARD Clémentine, « Conséquences d'un abus sexuel vécu dans l'enfance sur la vie conjugale des victimes à l'âge adulte », *Carnet de notes sur les maltraitances infantiles*, 9 mai 2014, N° 3, n° 1, p. 42-48.

GIAMI Alain et GERT Hekma, *Révolutions sexuelles*, Paris, La Musardine, 2015, 394 p.

GOFFMAN Erving, *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Les Éditions de Minuit, 1979, 448 p.

GOFFMAN Erving, *Asylums: Essays on the social situation of mental patients and other inmates*, New York, Anchor Books, 1961.

GOFFMAN Erving, *Stigmate*, traduit par Alain Kihm, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975, 175 p.

GOODE Helen, BOYLE Ciaran et MCGEE Hanna M., *Time to Listen: Confronting Child Sexual Abuse by Catholic Clergy in Ireland*, Dublin, Ireland, The Liffey Press, 2003, 329 p.

GOODSTEIN Laurie, « Early Alarm for Church on Abusers in the Clergy », *The New York Times*, 3 avr. 2009 p.

GREEN Arthur H., « Child Sexual Abuse: Immediate and Long-Term Effects and Intervention », *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 1^{er} septembre 1993, vol. 32, n° 5, p. 890-902.

GREEN Lorraine, « Analysing the sexual abuse of children by workers in residential care homes: Characteristics, dynamics and contributory factors », *Journal of Sexual Aggression*, 1^{er} juillet 2001, vol. 7, n° 2, p. 5-24.

GUILLAUMIN Colette, *L'Idéologie raciste : genèse et langage actuel*, Berlin, Walter de Gruyter, 1972, 247 p.

HARANG Charles-Édouard, *Jeunes filles et jeunes gens catholiques : De la garçonne au mariage pour tous*, Paris, L'Harmattan, 2018, 414 p.

HAYEZ Jean-Yves, « Le devenir à long terme des enfants et des adolescents victimes d'agression sexuelle », *Perspectives Psy*, 2009, Vol. 48, n° 2, p. 166-175.

HERVIEU-LEGER Danièle, « Préface » dans Céline Béraud, Frédéric Gugelot et Isabelle Saint-Martin (eds.), *Catholicisme en tensions : lignes de forces, interrogations et changements*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2012.

HERVIEU-LEGER Danièle, *Catholicisme, la fin d'un monde*, Paris, Bayard, 2003.

HERVIEU-LEGER Danièle, *La Religion pour mémoire*, Paris, Le Cerf, 1993, 273 p.

HERVIEU-LEGER Danièle, *Vers un nouveau christianisme ? Introduction à la sociologie du christianisme occidental*, Paris, Le Cerf, 1986, 395 p.

HIRSCHMAN Albert, *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge, Harvard University Press., 1970.

HOLT Karen et MASSEY Christina, « Sexual preference or opportunity: an examination of situational factors by gender of victims of clergy abuse », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, décembre 2013, vol. 25, n° 6, p. 606-621.

HOWELLS Kevin, « Child sexual abuse: Finkelhor's precondition model revisited », *Psychology, Crime & Law*, 1 juillet 1994, vol. 1, n° 3, p. 201-214.

LOGNA-PRAT Dominique, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Age*, Paris, Le Seuil, 2006, 688 p.

ISELY Paul J., ISELY Peter, FREIBURGER Jim et McMACKIN Robert, « In their own voices: a qualitative study of men abused as children by catholic clergy », *Journal of Child Sexual Abuse*, 2008, vol. 17, n° 3-4, p. 201-215.

JACOB-HARGOT Thérèse, *Pour une libération sexuelle véritable*, Paris, Francois-Xavier de Guibert, 2010, 140 p.

JACOBS Janet, « The Economy of Love in Religious Commitment: The Deconversion of Women from Nontraditional Religious Movements », *Journal for the Scientific Study of Religion*, 1984, 23, (2), p. 234

JAY Alexis, EVANS Malcolm, IVOR Frank et SHARPLING Drusilla, *The Roman Catholic Church Investigation Report*, London, Independent Inquiry into Child Sexual Abuse, 2020.

JOHN JAY COLLEGE. *The causes and context of sexual abuse of minors by Catholic priests in the United States, 1950-2010: a report presented to the United States Conference of Catholic Bishops*, New York, John Jay College of Criminal Justice, 2011.

JOHN JAY COLLEGE. *The nature and scope of sexual abuse of minors by Catholic priests and deacons in the United States, 1950-2002 : a research study conducted for the United States Conference of Catholic Bishops.*, New York, John Jay College of Criminal Justice, 2004.

JONVEAUX Isabelle, « Les moniales et l'emprise du genre. Enquête dans des monastères catholiques de femmes », *Sociologie*, 8 juillet 2015, N°2, vol. 6.

JONVEAUX Isabelle, *Moines, corps et âmes*, Paris, Cerf, 2018.

JOULAIN Stéphane, *Combattre l'abus sexuel des enfants : Qui abuse ? Pourquoi ? Comment soigner ?*, Paris, Desclée De Brouwer, 2018, 237 p.

KAUFMAN Michael, « The Construction of Masculinity and the Triad of Men's Violence » dans *Beyond Patriarchy: Essays by Men on Pleasure, Power and Change*, Toronto ; New York, Oxford University Press, Canada, 1987, p. 584-598.

KENNEDY Margaret, « Sexual Abuse of Women by Priests and Ministers to Whom They Go for Pastoral Care and Support », *Feminist Theology*, 2003, vol. 11, n° 2, p. 226-235.

KENNY Colum, « Significant Television: Journalism, Sex Abuse and the Catholic Church in Ireland », *Irish Communication Review*, 2 novembre 2016, vol. 11, n° 1.

KERHUEL Antoine, « L'argent dans la tradition catholique », *Autres Temps*, 2002, vol. 75, n° 1, p. 65-71.

KRAFFT-EBING Richard von, *Psychopathia sexualis Encyclopédie des perversions sexuelles*, Paris, Camion blanc, 2012, 758 p.

KUHAR Roman et PATERNOTTE David (eds.), *Anti-Gender Campaigns in Europe: Mobilizing against Equality*, London ; New York, Rowman & Littlefield International, 2017, 302 p.

- LA PAROLE LIBEREE, *Marianne, n'entends-tu pas tes enfants pleurer ?*, Le Cerf, 2021
- LAHIRE Bernard, *L'homme pluriel : Les ressorts de l'action*, Paris, Fayard/Pluriel, 2011, 400 p.
- LAHIRE Bernard, *La raison scolaire : Ecole et pratiques d'écriture, entre savoir et pouvoir*, Rennes, Presses Universitaires Rennes, 2008, 190 p.
- LALO Constance et TRICOU Josselin, « « Si cet homme n'avait pas été prêtre... ». Patriarcalité du pouvoir, script catholique et pédocriminalité dans l'Église », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 1 décembre 2020, n° 147, p. 69-93.
- LALO Constance et TRICOU Josselin, « Crise de la pédophilie dans l'Église catholique : une confrontation de scripts sexuels », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 23 novembre 2016, n° 292, p. 11-21.
- LAMBERT Yves, « Les agriculteurs, les classes sociales et la religion catholique », *Économie rurale*, 1978, vol. 125, n° 1, p. 3-11.
- LAMBERT Yves, *Dieu change en Bretagne : La religion à Limerzel de 1900 à nos jours*, Paris, Le Cerf, 1985, 451 p.
- LANFRANCHI Thibaud (dir.), *Autour de la notion de sacer*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2017.
- LANGELAND Willemien, HOOGENDOORN Adriaan W., MAGER Daniel, SMIT Jan H., DRAIJER Nel. Childhood sexual abuse by representatives of the Roman Catholic Church: A prevalence estimate among the Dutch population. *Child Abuse & Neglect*, Volume 46, 2015, Pages 67-77, ISSN 0145-2134,
- LANGLOIS Claude, « « Toujours plus pratiquantes ». La permanence du dimorphisme sexuel dans le catholicisme français contemporain », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 1^{er} novembre 1995, n° 2.
- LANGLOIS Claude, *Catholicisme, religieuses et société : Le temps des bonnes sœurs*, Paris, Desclée De Brouwer, 2011, 224 p.
- LANGLOIS Claude, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIXe siècle*, Paris, Le Cerf, 1984, 776 p.
- LANGLOIS Claude, *Le Crime d'Onan : Le Discours catholique sur la limitation des naissances*, Paris, Les Belles Lettres, 2005, 512 p.
- LANGLOIS Claude, *On savait, mais quoi ? - La pédophilie dans l'Eglise de la Révolution à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2020, 233 p.
- LANZMANN Claude, « Le curé d'Uruffe et la raison d'Église », *Les Temps modernes*, 1958, n° 146.
- LAUNAY Marcel, *Le prêtre professeur. XIXe-XXe siècles, un ministère oublié*, Paris, Salvator, 2020, 216 p.

LAUNAY Marcel, *Les séminaires français aux XIX et XX siècles*, Paris, Le Cerf, 2003, 261 p.

LE PAPE Loïc, *Une autre foi : Itinéraires de conversions en France : juifs, chrétiens, musulmans*, Aix-en-Provence, Publications de L'Université de Provence, 2015, 198 p.

LEBRUN Pierre-Brice, « De l'autorité en droit, et des concepts qui la côtoient », *Empan*, 14 avril 2016, n° 101, n° 1, p. 87-91.

LEBRUN Sophie, *Omerta : La pédophilie dans l'Église de France*, Paris, Tallandier, 2019, 272 p.

LECHEVALIER A., « L'école primaire sous l'ancien régime (2e article) », *Revue pédagogique*, 1907, vol. 51, n° 2, p. 357-371.

LEMIEUX Cyril, « Jugements en action, actions en jugement. Ce que la sociologie des épreuves peut apporter à l'étude de la cognition » dans Fabrice Clément et Laurence Kaufmann (dir.), *La sociologie cognitive*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2019, p. 249-274.

LEWIS Jane, « The Decline of the Male Breadwinner Model: Implications for Work and Care », *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 1^{er} juillet 2001, vol. 8, n° 2, p. 152-169.

LIGNIER Wilfried, *La petite noblesse de l'intelligence*, Paris, La Découverte, 2012, 448 p.

LUSSAULT Michel et FASSIN Didier, *Les figures urbaines de la santé publique. Expériences locales*, Paris, La Découverte, 1998, 238 p.

MAHMOOD Saba, *Politique de la piété : le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*, traduit par nadia Marzouki, Broché., Paris, La Découverte, 2009, 312 p.

MALACREA Marinella et LORENZINI Silvia, *Bambini abusati. Linee-guida nel dibattito internazionale*, Milano, 2006, 478 p.

MALACREA Marinella, *Trauma e riparazione. La cura nell'abuso sessuale all'infanzia*, Milano, 2003, 256 p.

MATHEWS Ben et COLLIN-VÉZINA Delphine, « Child Sexual Abuse: Toward a Conceptual Model and Definition », *Trauma, Violence, & Abuse*, 1 avril 2019, vol. 20, n° 2, p. 131-148.

MATHEWS Ben et COLLIN-VÉZINA Delphine, « Child Sexual Abuse: Toward A conceptual Model and Definition », *Trauma, Violence and Abuse*, 2019, Vol. 20(2) 131-148

MATHIEU Nicole-Claude, « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie » dans Nicole-Claude Mathieu (dir.), *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985, p. 69-245.

MAUDET Marion, « Religion et sexualité en France des années 1970 aux années 2000. Évolution des pratiques et attachement à la famille hétérosexuelle », *Population*, 2017, vol. 72, n° 4, p. 701-728.

MAKAMATINE LEMBO Sœur Mary, *Relations pastorales saines et matures entre femmes consacrées et prêtres. Une analyse qualitative de cas d'abus de femmes consacrées par des prêtres*. 2019, Thèse de psychologie (non publiée), Université pontificale grégorienne.

MAUSS Marcel, *Essai sur le don*, 2^e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 2012, 252 p.

MAXIMOVA Claire, *La tyrannie du silence. J'étais carmélite et un prêtre m'a violée*, Cherche-Midi, Paris, 2019.

MAYAUX François, « L'Eglise et l'argent », *Etudes*, 2003, Tome 399, n° 12, p. 643-652.

MCGEE Hanna M., GARAVEN R., BARRA M., BYRNE John et CONROY Ronán, *The SAVI Report: Sexual abuse and violence in Ireland*, Dublin, Dublin Rape Crisis Centre, 2002.

MCGUIRE Meredith B., *Lived Religion: Faith and Practice in Everyday Life*, Oxford ; New York, OUP USA, 2008, 304 p.

MEMMI Dominique, « Mai 68 ou la crise de la domination rapprochée » dans Bernard Pudal, Boris Gobille, Frédérique Matonti et Dominique Damamme (dir.), *Mai-Juin 68*, Paris, L'Atelier, 2008, p. 35-46.

MEMMI Dominique, « Sortir de la domination rapprochée », *Vacarme*, 2008, n° 43, n° 2, p. 22-24.

MENDRAS Henri, *Sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Armand Colin, 1976.

MERCIER Charles, « Le prêtre professeur de Marcel Launay », *Revue Études - Culture contemporaine*, octobre 2020.

MESSNER Francis, « Quand l'Église catholique se pensait en société parfaite et intouchable », *The Conversation*, 20 févr. 2020 p.

MICHEL Johann, *Le réparable et l'irréparable : L'humain au temps du vulnérable*, Paris, Hermann, 2021, 362 p.

MICHELET Jules, *Le Prêtre, la Femme et la Famille*, 1^{ère} ed., Paris, Hachette, 1845.

MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) site web, article sur les dérives sectaires : <https://www.derives-sectes.gouv.fr/quest-ce-quune-derive-sectaire>

MONES Paul, « Response to "Acquaintance Molestation and Youth-Serving Organizations" by Kenneth V. Lanning and Park Dietz: », *Journal of Interpersonal Violence*, 28 mai 2014.

MULLER Caroline, *Au plus près des âmes et des corps : Une histoire intime des catholiques au XIXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2019.

MULLER Caroline, *La direction de conscience au XIXe siècle (France, 1850-1914) Contribution à l'histoire du genre et du fait religieux*, Thèse de doctorat en histoire, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2017.

MURPHY Francis D., BUCKLEY Helen et JOYCE Laraine, *The Ferns Report*, Ferns, Report. Stationery Office, 2005.

MURPHY Yvonne, MANGAN Ita et O'NEILL Hugh, *Cloyne Report*, Cloyne, Commission of Investigation. Report into the Catholic Diocese of Cloyne, 2011.

MURPHY Yvonne, MANGAN Ita et O'NEILL Hugh, *Report into the Catholic Archdiocese of Dublin*, Dublin, Commission of Investigation into Catholic Archdiocese of Dublin, 2009.

NACHI Mohamed, *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin, 2006, 223 p.

NELSON Barbara J., *Making an Issue of Child Abuse: Political Agenda Setting for Social Problems*, Chicago, University of Chicago Press, 2016, 186 p.

PALMER Donald et FELDMAN Valerie, *Comprehending the Incomprehensible: Organization Theory and Child Sexual Abuse in Organizations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, 94 p.

PARENT Sylvie et DEMERS Guylaine, « Sexual abuse in sport: a model to prevent and protect athletes », *Child Abuse Review*, 2011, vol. 20, n° 2, p. 120-133.

PARKIN Wendy et GREEN Lorraine, « Cultures of Abuse Within Residential Child Care », *Early Child Development and Care*, 1 janvier 1997, vol. 133, n° 1, p. 73-86.

PASTURE Patrick, ART Jan et BUERMAN Thomas, *Gender and Christianity in Modern Europe: Beyond the Feminization Thesis*, 1er édition., Leuven, Leuven University Press, 2012, 256 p.

PEDOTTI Christine, « Pédophilie dans l'Église : « La conséquence de l'inadéquation de la forme actuelle du catholicisme avec nos sociétés » Entretien avec Cécile Chambaud », *Le Monde*, 11 janv. 2019 p.

PEDOTTI Christine, *Qu'avez-vous fait de Jésus ? Le silence coupable de l'Église*, Paris, Albin Michel, 2019, 180 p.

PELLETIER Denis et SCHLEGEL Jean-Louis (dir.), *A la gauche du Christ : Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012, 740 p.

PELLETIER Denis, *La crise catholique : Religions, société, politique en France*, Paris, Payot, 2005.

PHILIPPE Claudine, « Le conseil conjugal et familial : une profession à la recherche de reconnaissance et d'unité », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2007, vol. 89, n° 1, p. 64-71.

PINA Christine, *Voyage au pays des charismatiques*, Paris, L'Atelier, 2001, 212 p.

PLAISANCE Éric, *L'enfant, la maternelle, la société*, Paris, Presses universitaires de France, 1986, 208 p.

PORTIER Philippe, « Conclusion du colloque : “Agressions sexuelles sur mineurs par des cadres religieux ; Droit étatique, droit canonique et régulations normatives dans les religions protestante, juive et musulmane” », 3-4 décembre 2019, Université de Strasbourg.

PORTIER Philippe, 2012A, « Pluralité et unité dans le catholicisme français », IN BERAUD Céline, GUGELOT Frédéric, SAINT-MARTIN Isabelle (dir.), *Catholicisme en tensions*, PARIS, ÉDITIONS DE L'EHESS, 326 p.

PORTIER Philippe, 2012B, « Les mutations du religieux dans la France contemporaine », *Social Compass*, 59(2), p. 193-207.

POTEL Julien, *Les Prêtres séculiers en France*, Paris, le Centurion, 1977, 143 p.

POULAT Emile, « La société religieuse et le problème du changement », *Revue française de sociologie*, 1966, vol. 7, n° 3, p. 291-305.

POUMAREDE Jacques, « La monarchie paternelle dans l'Ancien droit » dans Jean-Pierre Allinne (dir.), *Itinéraire(s) d'un historien du Droit : Jacques Poumarède, regards croisés sur la naissance de nos institutions*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2020, p. 227-239.

PRAIRAT Eirick, *Eduquer et punir*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1994.

PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, tome IV : L'Ecole et la Famille dans une société en mutation, depuis 1930*, Paris, Tempus Perrin, 2004, 832 p.

QUIJANO Aníbal, « « Race » et colonialité du pouvoir », *Mouvements*, 10 septembre 2007, n° 51, n° 3, p. 111-118.

QUINTIN Eric et RAIMBAULT Marie-Pierre. « Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église » film documentaire, 2019.

RAISON DU CLEUZIYOU Yann, *Qui sont les cathos aujourd'hui ?*, Paris, Desclée de Brouwer, 2014, 240 p.

RASSENHOFER Miriam, ZIMMER Andreas, SPRÖBER Nina et FEGERT Jörg M., « Child sexual abuse in the Roman Catholic Church in Germany: Comparison of victim-impact data collected through church-sponsored and government-sponsored programs », *Child Abuse & Neglect*, 1^{er} février 2015, vol. 40, p. 60-67.

RENARD Noémie, *En finir avec la culture du viol*, Paris, Les petits matins, 2020, 154 p.

RENAUT Alain, *La Libération des enfants*, Paris, Hachette, 2003, 456 p.

REY-ROBERT Valérie, *Une culture du viol à la française : Du « trousseage de domestique » à la « liberté d'importuner »*, Montreuil, Libertalia, 2019, 296 p.

ROCHFORT Florence et SANNA Maria Eleonora, *Normes religieuses et genre : Mutations, résistances et reconfiguration*, Paris, Armand Colin, 2013, 320 p.

ROMERO Marie, « La parole de l'enfant victime de violences sexuelles : Une enquête au sein de tribunaux correctionnels français en 2010 », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 30 mars 2020.

ROMITO Patrizia, *Un silence de mortes : La violence masculine occultée*, traduit par Jacqueline Julien, Paris, Syllepse, 2006, 298 p.

ROSSETTI Stephen, « The impact of child sexual abuse on attitudes toward God and the Catholic Church », *Child Abuse & Neglect*, décembre 1995, vol. 19, n° 12, p. 1469-1481.

ROUSSEAU André, « Les classes moyennes et l'aggiornamento de l'Eglise », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1982, vol. 44, n° 1, p. 55-68.

Royal Commission into Institutional Responses to Child Sexual Abuse. *Analysis of claims of child sexual abuse made with respect to Catholic Church institutions in Australia*, Canberra, , 2017.

RYAN Sean, *Ryan S. Report*, Dublin, Commission to Inquire into Child Abuse, 2009.

SALLE Lucienne, *Femme au Vatican*, Paris, Ramsay, 1997, 263 p.

SALMON Aïcha, *La nuit de noces. Une histoire sociale et culturelle de l'intimité conjugale (France, années 1800 - années 1920)*, Thèse de 3e cycle, Université Paris 1, Paris, 2020.

SALMONA Muriel, « L'amnésie traumatique : un mécanisme dissociatif pour survivre » dans Roland Coutanceau et Carole Damiani (dir.), *Victimologie - Evaluation, traitement, résilience*, Dunod., Paris, Dunod, 2018, p. 71-85.

SANTELLI Emmanuelle, « De la jeunesse sexuelle à la sexualité conjugale, des femmes en retrait. L'expérience de jeunes couples », *Genre, sexualité & société*, 15 décembre 2018, n° 20.

SAUTREAU Jean-Pierre, *Une Croix Sur l'Enfance en Vendée*, La Crèche, Geste, 2018, 198 p.

SCHWARTZ Olivier, « La pénétration de la « culture psychologique de masse » dans un groupe populaire : paroles de conducteurs de bus », *Sociologie*, 2011, Vol. 2, n° 4, p. 345-361.

SEDGWICK Eve Kosofsky, *Epistémologie du placard*, Paris, Amsterdam, 2008, 257 p.

SEVEGRAND Martine, *Les Enfants du Bon Dieu : Les catholiques français et la procréation au XXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1995, 492 p.

SIFE A. W. Richard, DOYLE Thomas P. et WALL Patrick J., *Sex, Priests, and Secret Codes: The Catholic Church's 2,000 Year Paper Trail of Sexual Abuse*, New York, Bonus Books, 2006, 294 p.

SOARES Angelo, « Interactions et violences dans les supermarchés : une comparaison Brésil - Québec », *Les Cahiers du Genre*, 2000, vol. 28, n° 1, p. 97-115.

SPRINGORA Vanessa, *Le consentement*, Paris, Grasset, 2020, 216 p.

SPIRA Alfred et BAJOS Nathalie. *Rapport sur les comportements sexuels en France*, Paris, La Documentation Française, 1992.

SPRÖBER Nina, SCHNEIDER Thekla, RASSENHOFER Miriam, SEITZ Alexander, LIEBHARDT Hubert, KÖNIG Lilith et FEGERT Jörg M., « Child sexual abuse in religiously affiliated and secular institutions: a retrospective descriptive analysis of data provided by victims in a government-sponsored reappraisal program in Germany », *BMC Public Health*, 27 mars 2014, vol. 14, n° 1, p. 282.

STAMBOLIS-RUHSTORFER Michael et TRICOU Josselin, « Resisting 'gender theory' in France: A fulcrum for religious action in a secular society » dans Roman Kuhar et David Paternotte (eds.), *Anti-Gender Campaigns in Europe: Mobilizing against Equality*, London ; New York, Rowman & Littlefield International, 2017.

SUAUD Charles, « Splendeur et misère d'un petit séminaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, vol. 2, n° 4, p. 66-90.

SUAUD Charles, *La Vocation : Conversion et reconversion des prêtres ruraux*, Paris, Les Editions de Minuit, 1978, 278 p.

SUAUD Charles, *Prêtres et ouvriers/Une double fidélité mise à l'épreuve 1944-1969*, Paris, Karthala, 2004.

TEINTURIER Sara, « De la mixité des sexes à l'éducation différenciée dans les établissements privés catholiques (1960-2010) » dans Magalie Della Sudda et Matthieu Bréjon de Lavergnée (dir.), *Genre et christianisme : Plaidoyers pour une histoire croisée*, Paris, Beauchesne, 2015.

TETARD Françoise et DUMAS Claire, *Filles de Justice : Du Bon-Pasteur à l'éducation surveillée*, Paris, Beauchesne, 2009, 483 p.

THIEL Marie-Jo, *L'Église catholique face aux abus sexuels sur mineurs*, Montrouge, France, Bayard Culture, 2019, 720 p.

THIN Daniel, *Quartiers populaires : l'école et les familles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2019, 375 p.

TRANVOUEZ Yvon, *Sport culture et religion. Les patronages catholiques*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, 1999.

TRICOU Josselin, « Des soutanes et des hommes. Subjectivation genrée et politiques de la masculinité au sein du clergé catholique français depuis les années 1980 ». Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 8, 2019.

TRICOU Josselin, « Le catholicisme d'identité contre la mixité » dans Francis Dupuis-Déri, Christine Bard et Mélissa Blais (dir.), *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Presses Universitaires de France, 2019, p. 271-298.

TRICOU Josselin, « Le catholicisme romain » dans Anne-Laure Zwilling (dir.), *Les minorités religieuses en France*, Montrouge, Bayard, 2019, p. 205-232.

TRICOU Josselin, « Les évolutions du ministère dans l'Église catholique depuis le concile Vatican II » dans Jean-François Chiron et Anne-Noëlle Clément (dir.), *Les ministères aujourd'hui*, Lyon, Profac, 2019.

TRICOU Josselin, « Le catholicisme français face à #MeToo », *Bulletin de l'observatoire international du religieux*, janvier 2019, vol. 25.

VAN DER HEYDEN J., GISLE L., DEMAREST S., DRIESKENS S., HESSE E. et TAFFOREAU J., *Enquête de santé par interview, Belgique 2008*, Bruxelles, Institut Scientifique de Santé Publique, 2010.

VAN WORMER Katherine and BERNS Lois, « The impact of Priest Sexual Abuse: Female Survivors' Narratives, *Affilia*, Vol.19 n°1, 2004, 53-67.

VERDES-LEROUX Jeannine, « Une institution totale auto-perpétuée », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1981, vol. 36, n° 1, p. 33-63.

VERDRAGER Pierre, *L'enfant interdit - Comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, Paris, Armand Colin, 2013, 344 p.

VERJUS Anne, « Familialisme » dans *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 251-262.

VIGARELLO Georges, *Histoire du viol du XVIe au XXIe siècle*, Paris, Seuil, 2000, 364 p.

VILANOVA Constance, *Religieuses abusées, le grand silence*, Paris, Artège, 2020, 216 p.

VINCENT Gilbert et WILLAIME Jean-Paul (dir.), *Les nouveaux clercs. Prêtres, pasteurs et spécialistes des relations humaines et de la santé*, Genève, Labor et Fides, 1989, 261 p.

VINCENT Guy (dir.), *L'éducation, prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1994, 227 p.

VINCENT Guy, *L'école primaire française : étude sociologique*, Paris : Grenoble, Maison des Sciences de l'Homme, 1980, 344 p.

WALCH Agnès et BARDET Jean-Pierre, *La Spiritualité conjugale dans le catholicisme français : XVIe-XXe siècle*, Paris, Le Cerf, 2002, 543 p.

WEBER Max, « La transformation du charisme et le charisme de fonction », *Revue française de science politique*, 25 octobre 2013, Vol.63, n° 3, p. 463-486.

WITT A, BRÄHLER E, PLENER PL, FEGERT JM. Different Contexts of Sexual Abuse With a Special Focus on the Context of Christian Institutions: Results From the General Population in Germany. *Journal of Interpersonal Violence*. November 2019.
<https://doi.org/10.1177/0886260519888540>.

ZANTEN Agnès Van, *Choisir son école : stratégies familiales et médiations locales*, 1^{re} éd., Paris, Presses Universitaires de France, 2015, 304 p.

ZOLESIO Emmanuelle, « Marie Laborie, un cas de socialisation chirurgicale ratée », *Sociétés contemporaines*, 3 juillet 2009, n° 74, n° 2, p. 147-165.